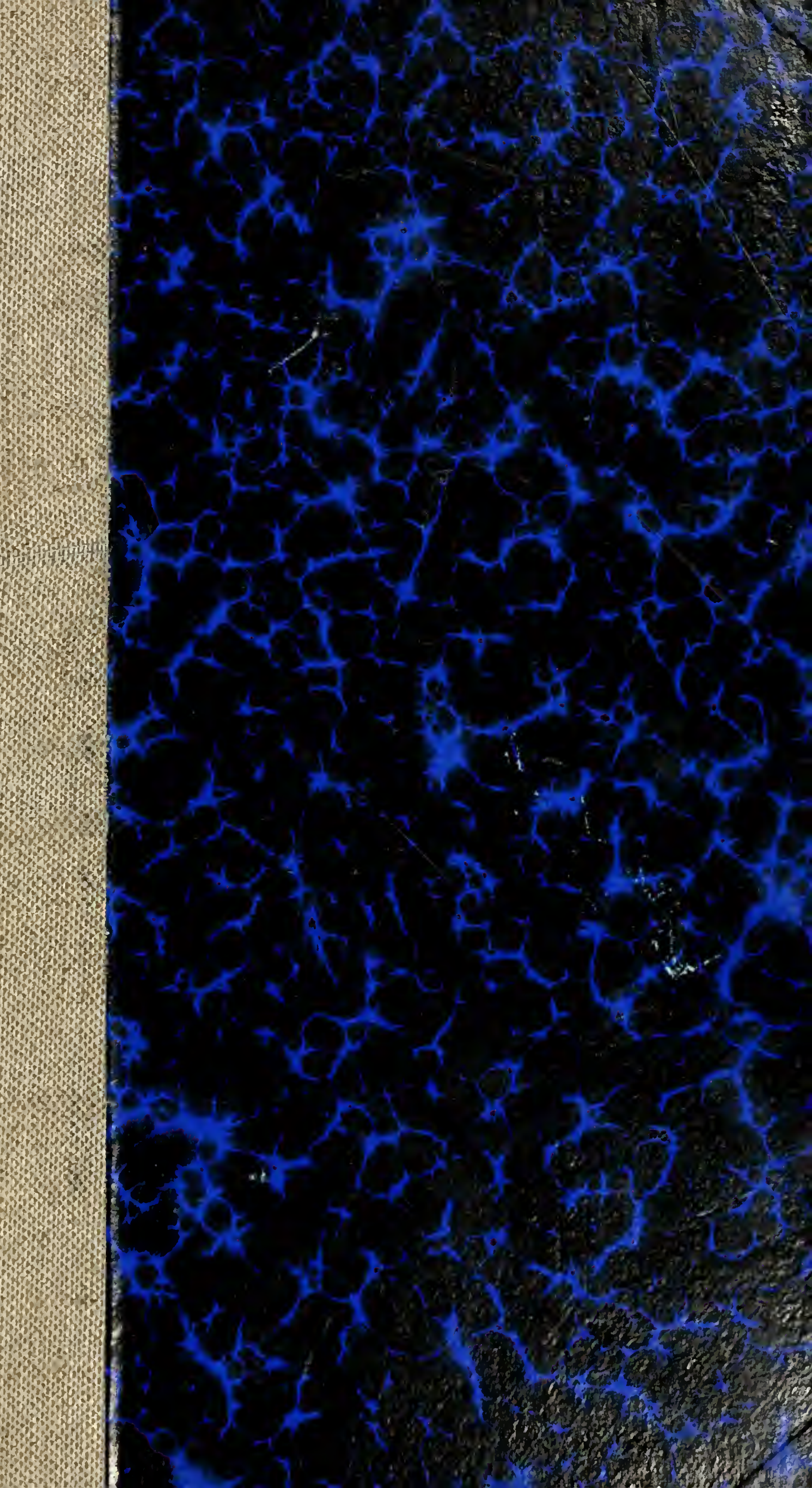




SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1901

*La Société laisse aux auteurs des travaux
insérés dans ses Annales
la responsabilité de leurs opinions*

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1901



CHATEAU-THIERRY
IMPRIMERIE MODERNE
Société de l'Écho Républicain de l'Aisne

MDCCCCII

MEMBRES DE LA SOCIÉTE

ANNÉE 1901

BUREAU

Date d'admission

MM.

1872 Octobre... J. Henriet (✻), Conseiller général, Maire de Chierry, *President.*
1875 Avril..... Fr. Henriet, *Vice-Président.*
1876 Mai....... Josse, Agent-Voyer d'Arrondissement, faisant fonctions d'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry, *Secrétaire.*
1900 Mars...... Legrand-Vaternelle, *Vice-Secrétaire.*
1898 Octobre... G. Henriet, *Trésorier.*
1898 Décembre. Maillard, *Bibliothécaire.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Préfet de l'Aisne.
Le Sous-Préfet de Château-Thierry.
Mgr Deramecourt, Evêque de Soissons.
1869 Janvier... de Barthélemy, Anatole (✻), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.
1894 Avril..... Bonno (l'abbé), Curé de Chenoise (Seine-et-Oise).
1872 Octobre... de Laubrière, 6, rue St-Clément, à Nantes (L.-Inf.)
1894 Mai....... Marsaux (l'abbé), Chanoine, 38, rue des Jacobins, à Beauvais.
1889 Avril..... Séblire (O. ✻), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.
1881 Février.. . Varin, Artiste graveur, à Crouttes.

MEMBRES TITULAIRES

Date d'admission		MM.
1881	Janvier...	Bahin (l'abbé) (✿ A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
1873	Février...	Bidaut, ancien Capitaine, 229, Faubourg Saint-Honoré, à Paris.
1897	Septembre	Briet, à Charly-sur-Marne.
1884	Février....	Carré (✱), Maire d'Epieds, par Château-Thierry.
1872	Mars	Corlieu (✱ ✿ I. P.), Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris.
1895	Juillet....	Corneille, Licencié ès Sciences, Principal du Collège de Château-Thierry.
1877	Octobre...	Couture, Avocat, 3, Square des Batignolles, à Paris.
1897	Juin......	Delorme, Georges, Notaire, à Fère-Champenoise (Marne).
1897	Novembre.	Dubourg, Commissaire-priseur, à Château-Thierry.
1898	Décembre.	Fiaux, Docteur-Médecin, 3, boulevard Belleville, Paris.
1893	Octobre...	Griolet de Geer, Numismate, 15, rue Washington, à Paris.
1887	Février....	Hachette, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, à Paris.
1875	Avril.....	Henriet, Frédéric, à Château-Thierry.
1872	Octobre...	Henriet (✱), Conseiller général, Maire de Chierry.
1898	Octobre...	Henriet, Gustave, Propriétaire, rue du Château, à Château-Thierry.
1876	Mai.......	Josse, Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry.
1894	Avril......	de Larivière (✿ I. P.), Trésorier-Payeur général à Lons-le-Saulnier.
1896	Juillet.....	Leboime, Pharmacien, à Château-Thierry.
1900	Mars......	Legrand-Vaternelle, Propriétaire, rue du Collége, à Château-Thierry.
1872	Octobre...	Léguillette, Charles, 116, boulevard Saint-Germain, à Paris.
1876	Août......	Maciet, Jules, à Château-Thierry.
1896	Décembre.	de Montesquiou (Comte), à Longpont (Aisne).
1875	Mars......	Moreau, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889	Novembre.	Moreau-Nélaton, Etienne, à Fère-en-Tardenois
1877	Novembre.	Paillard, Notaire, à Château-Thierry.
1890	Novembre.	Paillet, Jean, Avocat à Paris, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Belleau, par Chât.-Thierry.

Date d'admission

MM.

1872 Mars...... PETIT, Léon, à Mont-Saint-Père.
1864 Septembre PIGNON (l'abbé), Curé-Archiprêtre à St-Quentin.
1874 Décembre. POINSIER, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
1898 Avril...... RAISON, Avoué à Château-Thierry.
1879 Octobre .. REMIOT, Directeur d'Assurances, à Chât.-Thierry.
1873 Août...... ROMAGNY, ancien Receveur de l'Enregistrement à Charly.
1898 Mars...... VILCOQ (✿ A.), Docteur-Médecin à Chât.-Thierry.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

1898 Octobre... Frère AUXENCE, Directeur de l'Ecole des Arts-et-Métiers, à Reims.
1900 Septembre BAILLY (✠), Avoué honoraire, nº 27, rue du Mont-Thabord, à Paris.
1900 Novembre. BATAILLE, Propriétaire, rue de Soissons, à Château-Thierry.
1900 Février. . Mme veuve BÉNARD, rue de Soissons, à Château-Thierry.
1889 Février... BERCET, Gaston, à Solre-le-Château (Nord).
1898 Décembre. BOUCHARDEAU, Gérant du Journal « l'Echo républicain de l'Aisne », à Château-Thierry.
1886 Avril..... BOUDIN, Emile, Commissaire-Priseur, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
1898 Novembre. Mme BOURGEOIS, Directrice de l'Ecole de la rue de la Jussienne, à Paris.
1883 Juin...... BOVE, Léon, Avoué à Château-Thierry.
1895 Mai. ..... BRAYER, Entrepreneur à Nogent-l'Artaud.
1896 Janvier... BRIANT (✿ A.), ancien Professeur de Viticulture, à Romeny, par Charly-sur-Marne.
1886 Novembre. BULAND, Eugène (✠), Artiste Peintre, à Charly.
1890 Mars...... CARLIER, à Château-Thierry.
1893 Octobre... CARRÉ, ancien Notaire, à Chéragas (Algérie).
1872 Novembre. CHALOIN, Avoué, à Château-Thierry.
1891 Avril..... CHARBONNIEZ, Ingénieur Manufacturier à Fère-en-Tardenois.
1900 Juin...... Docteur COLLARD, à La Ferté-Milon.
1880 Juillet.... COMBIER, à Pierre-Bénite (Rhône).

Date d'admission		MM.
1884	Septembre	DELETTRE, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
1893	Novembre.	DÉPOST, à Château-Thierry.
1900	Septembre	DEQUIN, Conseiller général de l'Aisne, Avocat à la Cour d'Appel d'Amiens.
1877	Août.	DEVAULX, Ernest, Statuaire, 99, rue de Vaugirard, à Paris.
1901	Juillet....	DOYEN aîné, Receveur de la Caisse d'Epargne, à Neuilly-Saint-Front.
1892	Août......	DUBOIS-POMMIER, à Château-Thierry.
1900	Septembre.	Mme veuve DUCROCQ, Propriétaire, place du Champ de Mars, à Château-Thierry.
1894	Octobre ..	DUDRUMET, Charles, Négociant à Chât.-Thierry.
1896	Février ...	DUMOULIN, Notaire à La Ferté-Milon.
1898	Novembre.	DUMONT-NITOT, Négociant, 118, rue de Rivoli, à Paris.
1899	Mars......	Mlle DUNAC, à Chierry.
1878	Février...	DUPONT, Vétérinaire, à Château-Thierry.
1895	Mai.......	DUPUIS, Négociant à Villers-Cotterêts.
1893	Octobre. ..	DUTERNE, Antiquaire, à Viels-Maisons.
1887	Septembre	FAQUIS (l'abbé), Curé de Torcy.
1889	Février ...	FERTON, Charles, Capitaine d'artillerie à Bonifacio.
1883	Juin	FILLIETTE, Banquier, à Château-Thierry.
1889	Août......	DE FLORIVAL, Président du Tribunal à Abbeville.
1897	Janvier ...	FRÉMONT, Médéric, Notaire, à Montreuil-aux-Lions.
1896	Mars	GAILDRY, ancien Ingénieur, à Château-Thierry.
1900	Novembre.	GALINIER (✿ A.), Sous-Directeur des Beaux-Arts, à Toulouse.
1899	Mars......	Mlle GARDON, à Château-Thierry.
1878	Novembre	GAULET, 62, rue Saint-Lazare, à Paris.
1894	Février ...	GOBERT, Notaire à Charly.
1885	Septembre	GRISON, Attaché au Service des Finances, en Indo-Chine.
1892	Novembre.	GROSJEAN, ancien Receveur des Finances, à Gland.
1895	Juillet.....	GUIART, Préparateur à la Sorbonne, 6, rue Berthollet, à Paris.
1871	Décembre.	GUILLAUME, Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Vervins.
1898	Novembre.	GUYOT (l'abbé), docteur en théologie, Curé d'Essômes.
1898	Novembre.	Mme HACHETTE, à Gland.
1891	Juillet ..	HANUS (✿ A.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.

Date d'admission		MM.
1887	Juillet....	Henriet, Maurice, Président du Tribunal de Montdidier (Somme).
1899	Mars......	Mme J. Henriet, à Chierry.
1882	Novembre.	Jean, Conducteur des Ponts et Chaussées, Château-Thierry.
1887	Septembre	Joussaume-Latour, Henri, Ancien Économe des Hospices, à Château-Thierry.
1881	Janvier ..	Jovenay (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
1889	Mars......	Jovenay, Licencié en droit, à Château-Thierry.
1896	Février...	Kintzel, ancien Ingénieur à Château-Thierry.
1885	Août......	de Ladoucette (Baron Etienne) (✠), à Viels-Maisons.
1995	Juillet....	Laferrière, ancien Professeur, à Château-Thierry.
1887	Juin......	Larangot, Propriétaire à Coupigny-Montlevon, par Condé.
1870	Août	Lecesne, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
1890	Juillet ...	Legrand, Auguste, Grande-Rue, à Château-Thierry
1894	Juin......	Lemaire (l'abbé) Curé-Doyen de Guise.
1891	Février...	Lenoir, Henri, Directeur d'Assurances, à Château-Thierry.
1900	Août.....	Leroux-Vignon, Propriétaire, rue de la Madeleine, à Château-Thierry.
1897	Janvier...	Lesage, Notaire à Fère-en-Tardenois.
1898	Octobre ...	Lhomme, Professeur de rhétorique, 13, rue Cortambert, à Paris.
1875	Octobre . .	Linet-Drouet, à Château-Thierry.
1887	Septembre	Lionnet, Architecte, à Château-Thierry.
1898	Décembre.	Maillard, Propriétaire à Château-Thierry.
1898	Septembre	Marchand, libraire, à Château-Thierry.
1889	Février...	Marizis, ancien Notaire, à Château-Thierry.
1893	Octobre...	Marsaux, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.
1893	Octobre...	Marsaux, Albert, Propriétaire à Nesles.
1898	Novembre.	Martin, Inspecteur des Finances à Paris, Propriétaire à Charly.
1891	Avril	Mauchamp, Alphonse, Commissaire-Priseur, à Reims.
1876	Juillet ...	Maussenet, Instituteur en retraite, à Chesnay, par Merfy (Marne).
1886	Avril.....	Mennesson, ancien Notaire, à Jaulgonne.
1896	Février...	Mercier, Docteur-Médecin, 15, Avenue Mac-Mahon, à Paris.
1882	Mai......	Milon, Directeur de l'Ecole communale, 10, rue Rollin, à Paris.

Date d'admission

MM.

1889	Août.....	MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Château-Thierry.
1880	Septembre	MORLOT, Député, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875	Septembre	MOULIN (O. ✿), Juge, à Sainte-Menehould (Marne).
1890	Mai..	MOULIN, Juge de Paix, à Rambouillet (Seine-et-Oise).
1899	Mars......	Mme Veuve MOULIN, à Château-Thierry.
1899	Juillet....	NANTEUIL, Anatole, Propriétaire à Château-Thierry.
1882	Décembre.	PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1893	Mars.....	PASQUIER, Négociant, à Soissons.
1898	Février...	PIGALLE (✱), 6, rue Greffulhe, à Paris.
1901	Novembre.	Veuve PILLE, Propriétaire, à Nogent-l'Artaud (Aisne).
1891	Octobre...	PILLIARD, Propriétaire, à Cramaille.
1894	Décembre.	PILLOY (✿ I. P.), Agent-Voyer d'arrondissement en retraite, à Saint-Quentin.
1901	Avril......	POISSON, Propriétaire, à Verdilly.
1891	Août.....	POMMIER, Georges, Propriétaire, à Chât.-Thierry.
1901	Avril.....	REP, Albert, Maire de Château-Thierry.
1896	Mars......	RIBOULOT, Léon, Ingénieur civil, à Paris.
1891	Octobre...	DE SADE (Comte), au Château de Condé-en-Brie.
1895	Mai......	SALÉ (✿ I. P.), Inspecteur primaire, à Château-Thierry.
1891	Juin......	SALESSE (✿ A.), Principal du Collège de Béziers (Hérault).
1886	Juillet....	SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 17, rue de Tournon, Paris.
1900	Septembre	Mme Veuve de TILLANCOURT, au château de la Doultre (Montfaucon) par Viels-Maisons).
1895	Septembre	VELLY, Notaire à Château-Thierry.
1893	Juin......	VIGNON, Aristide, à Château-Thierry.
1900	Mai	VOIRIN, Juge de Paix, Chevalier du Mérite Agricole, à Sougeons (Oise).

ASSOCIÉS LIBRES

MM.

1879	Novembre	BERTHELÉ (✿ I. P.), Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
1892	Janvier ..	DROUIN, ancien Instituteur, à Château-Thierry.

Date d'admission		MM.
1872	Novembre	Guérin, Secrétaire général aux Archives Nationales, à Paris.
1886	Janvier ..	Minoufflet, Instituteur à Romeny, par Charly.
1898	Mai.......	Riomet, Instituteur à Villeneuve-sur-Fère.

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1901

M. Devaulx, Membre correspondant.
Mlle Gardon, d°

SOCIÉTES CORRESPONDANTES

---

1. Société Académique de Laon (Aisne).
2. Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société Archéologique *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société d'Études ardennaises, à Sedan (Ardennes).
6. Société Académique de Troyes (Aube).
7. Société de Statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
8. Société Française d'Archéologie à Caen (Calvados).
9. Société Historique et Archéologique, à Angoulême (Charente).
10. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or).
11. Commission Archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
12. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
13. La Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
14. Comité du Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
15. Société Dunoise d'Archéologie et d'histoire, à Chateaudun (Eure-et-Loir).
16. Société Académique de Brest (Finistère).
17. Société Académique du Finistère, à Quimper (Finistère).
18. Académie du Département, à Nîmes (Gard).
19. Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
20. Société Archéologique de Bordeaux (Gironde).
21. Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault).

22. Société Archéologique d'Ile-et-Vilaine, à Rennes (Ile-et-Vilaine).
23. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
24. Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
25. Société d'Archéologie, d'Agriculture et d'Histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
26. Académie nationale, à Reims (Marne).
27. Société des Sciences et Arts, à Vitry-le-François (Marne).
28. Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
29. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
30. Société Polymathique, à Vannes (Morbihan).
31. Société d'Archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Société d'Émulation de Cambrai (Nord).
33. Commission Historique, à Lille (Nord).
34. Comité du Bulletin de l'Université de Lille (Nord).
35. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).
36. Société Archéologique de l'Oise, à Beauvais (Oise).
37. Comité Archéologique de Compiègne (Oise).
38. Comité Archéologique de Noyon (Oise).
39. Comité Archéologique de Senlis (Oise).
40. Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
41. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
42. Comité du Bulletin Historique du Diocèse de Lyon (Rhône).
43. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
44. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
45. Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
46. Correspondance Historique et Archéologique, à Paris.
47. Société du Musée Guimet, à Paris.
48. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
49. Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
50. Société Havraise d'Études diverses, au Hâvre (Seine-Inférieure).
51. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
52. Société Historique et Archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
53. Société Littéraire et Historique de la Brie, à Meaux (Seine-et-Marne).
54. Société d'Archéologie et d'Histoire, à Provins (Seine-et-Marne).
55. Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
56. Société Archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
57. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
58. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
59. Académie des Lettres, Sciences et Arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

60. Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
61. Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
62. Société *Les Amis des Sciences et des Arts*, à Rochechouart (Haute-Vienne).
63. Société d'Émulation à Épinal (Vosges).
64. Société des Sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
65. Société d'Études d'Avallon (Yonne).
66. Société Archéologique de Sens (Yonne).
67. Académie d'Hippône, à Bône (Algérie).
68. Académie Royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités, à Stockholm (Suède).
69. Smithsonian Institution, à Washington (Amérique).

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1901

SEANCE DU 3 JANVIER 1901

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Jules Henriet, Gustave Henriet, Bataille, Poinsier, Legrand-Vaternel, Nanteuil, l'Abbé Guyot, Maillard, Legrand Auguste et Josse.

L'Assemblée s'occupe tout d'abord de procéder à la nomination des Membres devant composer le Bureau pour 1901.

Sont élus :

Président.............	M. JULES HENRIET, Chevalier de la Légion d'honneur, Conseiller Général de l'Aisne.
Vice-Président........	M. FRÉDÉRIC HENRIET, artiste peintre.
Secrétaire.............	M. JOSSE, Agent-Voyer d'Arrondissement faisant fonctions d'Ingénieur Ordinaire.
Vice-Secrétaire.........	M. LEGRAND-VATERNEL, propriétaire.
Trésorier..............	M. GUSTAVE HENRIET, propriétaire.
Bibliothécaire.,........	M. POINSIER, ancien Juge de Paix.
Bibliothécaire-adjoint..	M. MAILLARD, propriétaire.
Conservateur des monnaies et objets d'art..	M. PETIT LÉON, propriétaire.

Les élus remercient leurs collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de leur témoigner ; puis M. le Président croit devoir, en cette première séance du xx[e] siècle, rappeler le souvenir des anciens Présidents, tous aujourd'hui défunts, et de faire leur éloge.

En première ligne, vient M. l'Abbé Usson, curé-archiprêtre de Château-Thierry, qui fut le Président d'organisation.

Puis M. Hachette, Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, qui, par son haut savoir, donna la plus vive impulsion à la Société.

Ensuite M. Barbey, ancien Notaire ; c'était un véritable archéologue et un dessinateur de talent ; c'est grâce à lui que la Maison Jean de La Fontaine est devenue un édifice municipal et que nous tenons nos séances à l'ombre du grand fabuliste.

Enfin M. Vérette, principal de Collège honoraire ; beaucoup d'entre nous se rappellent avec quel esprit et quel humour il nous présidait.

M. Moreau Frédéric, président d'honneur, qui a de si belles découvertes à son actif et dont le nom comme archéologue est universellement connu, n'est pas oublié, non plus que notre si regretté secrétaire perpétuel M. Moulin.

Correspondance. — Il est donné lecture d'une lettre de M. Galinier, sous-directeur des Beaux-Arts à Toulouse, remerciant de son admission comme membre correspondant.

Une nouvelle lecture est faite de la lettre de M. Bercet, bibliophile à Solre-le-Château (Nord), relative à l'insertion dans nos *Annales* d'un travail de son frère sur Landouzy-la-Ville. L'Assemblée estime que ses *Annales* ne doivent contenir que des travaux sur des faits historiques et archéologiques généraux ou intéressant l'arrondissement de Château-Thierry ou des localités s'y rattachant par un lien quelconque ; que Landouzy-la-Ville ne se trouvant pas dans un tel cas, elle regrette de ne pouvoir accueillir favorablement la demande de M. Bercet.

Ouvrages reçus :

1° *Quelques Souvenirs judiciaires*, par l'auteur de « Temps passés jours présents » ;

2° *Le Monde moderne*, décembre 1900, revue mensuelle illustrée

3° *Petits Edifices historiques*, n° 90 ;

4° *Annales de l'Académie de Mâcon*, tomes III et IV, années 1898 et 1899 ;

5° *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France*, n°s 25 et 26 ;

6° *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, section des sciences économiques et sociales, année 1899 ;

7° *La Correspondance historique et archéologique*, n° 83, novembre 1900 ;

8° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, octobre et décembre 1900 ;

9° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, tome X, n° 2, 1900 ;

10° *Revue de Champagne et de Brie*, oct., nov. et déc. 1899 ;

11° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 195e livraison ;

12° *Répertoire des Travaux de la Société de Statistique de Marseille*, tome XXXXIV, 3e partie ;

13° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 124 ;

14° *Bulletin de la Société Delphinale*, tome XIII, année 1899 ;

15° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, tome LIII, 1899 ;

16° *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, tome XIX, année 1900 ;

17° *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes*, tome IL, année 1899 ;

18° *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Vervins*, tome IV, n° 4, décembre 1900.

En annonçant la mort de M. Guérin, Juge de Paix à Château-Thierry, membre titulaire de notre Société, M. le Président fait l'éloge de ce magistrat intègre, plein d'aménité, qui n'avait que des amis. M. Guérin assistait assidûment à nos séances et nous regrettons sincèrement sa perte.

M. Berthelé. — **L'Inscription de l'ancienne Cloche de Charly.** — Dans un travail qui a paru dans la « Semaine religieuse du Diocèse de Soissons et Laon », sous le titre : « Les Cloches de Charly-sur-Marne, souvenir du baptême du 2 décembre 1900 », M. Briet rappelle les anciennes cloches de cette

paroisse. Il traduit les inscriptions latines de la grosse cloche qui ont déjà exercé le savoir des épigraphistes.

La Société n'a jusqu'ici connaissance de ce travail que par la copie d'une lettre que M. Berthelé adressa le 20 décembre dernier à M. Briet pour lui signaler certaines erreurs qu'il trouve dans sa traduction des inscriptions.

L'Assemblée attendra qu'elle soit en possession de la notice de M. Briet pour examiner s'il lui est possible de donner un avis sur la différence d'interprétation qui existe entre M. Berthelé et lui sur les inscriptions de l'ancienne grosse cloche de Charly.

Eglise de Mézy-Moulins. — L'église de Mézy-Moulins, classée au nombre des monuments historiques comme édifice du moyen-âge, est interdite au culte à cause de son état de vétusté. La Société fait appel à ses membres pour faire des recherches qui permettent de produire l'historique de cette église et de signaler à l'attention des pouvoirs publics les réparations urgentes qu'elle exige.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1901

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Jules Henriet, Gustave Henriet, Maillard, Petit Léon, Leroux-Vignon, Legrand-Vaternel, Dupont, l'Abbé Bahin, l'Abbé Guyot, Legrand Auguste et Josse.

Correspondance. — Il est donné lecture :

1° D'une lettre de Me Marizis, notaire à Château-Thierry, annonçant que Mlle Gardon lègue à la Société un buffet en chêne avec vitrine pour y ranger les collections. Des remerciements sont adressés à la mémoire de Mlle Gardon ainsi qu'à ses héritiers ;

2° D'une lettre de M. F. Henriet traitant de divers objets relatifs à la Société ;

3° D'une carte postale de M. Riomet relative à divers travaux qu'il prépare ;

4° De documents de « l'Alliance Française » pour l'Assemblée générale et le renouvellement d'un certain nombre de membres du Conseil d'Administration ;

5° De deux lettres de M. Briet touchant les cloches de Charly et la polémique engagée entre M. Berthelé et lui à ce sujet ;

6° D'une lettre de M. d'Artrême relative à la reproduction

de vases antiques qu'il offre de faire moyennant les prix par lui indiqués ;

7° De lettres de MM. Fiaux et Bataille s'excusant de ne pouvoir assister à la séance ;

8° D'une lettre de M. Delaurencery, président de la Société Populaire de Vaux (Essômes), remerciant d'un don de livres que notre Société à fait à la sienne ;

9° D'une circulaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au sujet du Congrès des Sociétés Savantes qui doit avoir lieu le 9 avril prochain à Nancy. Extrait de cette circulaire sera fourni aux sociétaires avec la convocation à la séance de mars.

Ouvrages reçus :

1° *Les Cloches de Charly-sur-Marne.* Souvenir du baptême du 2 décembre 1900, par M. Briet ;

2° Note de M. Berthelé de janvier 1901 comme suite à sa lettre à M. Briet ;

3° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 125, janvier 1901 ;

4° *La Correspondance historique et archéologique*, n° 84, décembre 1900 ;

5° *La Correspondance historique et archéologique*, n° 85, janvier 1901 ;

6° *La Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins*, tome XVII, an 1895-96 ;

7° *Bulletin de l'Alliance Française* ;

8° *Bulletin historique du Diocèse de Lyon*, 2e année, n° 1, janvier et février 1901 ;

9° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1900, 2e livraison ;

10° *Bulletin historique et philologique*, année 1899, 3e et 4e livraisons ;

11° *Bulletin de la Société des Amis des Arts de Rochechouart*, tome X, n° 3, 1900 ;

12° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 3e et 4e trimestres de 1900 ;

13° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tome IV, n° 60 ;

14° *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, année 1900, 5 livraisons ;

15° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1898 ;

16° *Souvenirs d'un Journaliste*, 1883-1889, d'Arsène Thévenot, une brochure ;

17° *Catalogue de la collection de tableaux, dessins, etc., du Musée de Semur*, 1899.

Par M. l'Abbé Guyot, de la part de M. Binot, directeur du Grand Séminaire à Soissons :

1) *Histoire de l'Abbaye royale de Notre-Dame de Soissons*;

2) *Rituale seu Mandatum insignis ecclesiæ Suessionensis.*

Plus différents volumes et bulletins envoyés par onze Sociétés à qui nous les avions demandés pour combler les lacunes de nos archives.

M. F. Henriet. — **Feu M. Guérin, Juge de Paix à Château-Thierry, et Membre titulaire de la Société.** — M. Guérin naquit en 1831, à Artemps, arrondissement de Saint-Quentin, fit ses études dans une pension de cette ville et entra comme clerc chez un avoué de la même localité. Après le stage voulu, il prit une charge d'huissier à Saint-Simon qu'il garda pendant vingt ans avec la plus grande honorabilité. Puis il fut nommé Juge de Paix à Wassigny en 1876 et passa au siège de Ham l'année suivante ; il jouit là, pendant vingt ans de l'estime et de la considération générale.

C'est au commencement de 1898 que M. Guérin prit possession du siège de Château-Thierry ; il sut bientôt, grâce à son aménité et à sa grande expérience des affaires, s'attirer, là, aussi, cette estime et cette considération qu'il avait acquises dans un précédent poste.

Peu après son arrivée à Château-Thierry, M. Guérin, comme son regretté prédécesseur M. Vielle, qui a tant travaillé les flèches en silex, nous demanda de l'admettre dans notre Société. Il était assidu aux séances, nos travaux l'intéressaient vivement et si la mort ne l'eût pas enlevé trop tôt il s'y serait associé

d'une façon profitable. C'est à Doullens, près de l'un de ses fils, honorable pharmacien en cette localité, que reposent les cendres de cet homme de bien.

M. Briet. — **Les Cloches de Charly-sur-Marne.** — La Société est aujourd'hui en possession du travail complet de M. Briet, de ses répliques à la critique de M. Berthelé sur ce travail. Néanmoins, il lui est impossible de se prononcer, la question épigraphique qui les divise étant fort délicate.

Il faut espérer que ces deux sympathiques collègues se rencontreront à l'une de nos séances et qu'une franche discussion verbale leur permettra de résoudre cette question.

L'Église de Mézy-Moulins. — Divers points de vue sont échangés entre les membres présents sur la façon de présenter l'historique de ce monument. La Société désire attirer l'attention des pouvoirs publics et des amateurs des édifices du moyen-âge sur cette église et de lui éviter la ruine dont elle est menacée.

Sur la proposition de M. F. Henriet, vice-président, M. Varin, artiste graveur à Crouttes, est nommé membre honoraire en raison des nombreux services par lui rendus à la Société.

SÉANCE DU 7 MARS 1901

PRÉSIDENCE DE M. PETIT LÉON

Membres présents : MM. Petit, Pommier, Maillard, Legrand-Vaternel, Leroux-Vignon, Nanteuil, l'Abbé Guyot, Bataille, Legrand Auguste et Josse.

En l'absence de MM. les Président et Vice-President, les membres présents désignent M. Petit Léon, l'un d'eux, pour présider la séance.

Correspondance. — Lecture est donnée d'une lettre par laquelle M. le Président informe que, par suite d'une chute, il lui est impossible de quitter la chambre. L'assemblée lui exprime ses vifs regrets et espère que cet accident n'aura pas de suite sérieuse.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, n° de février 1901 ;

2° *Re·ue de Champagne et de Brie*, 1re et 2e livraisons, janvier et février 1901 ;

3° *Revue d'Ardennes et d'Argonne* janvier et février 1901.

M. Maurice Henriet. — **Ancêtres et Parents maternels de Racine.** — Le travail de M. Henriet est l'analyse d'une brochure rédigée sous le même titre par M. Pellot, greffier du tribunal civil de Rethel. On y voit en 1575, Pierre Houin, père de Jeanne, qui épousa notre poète, puis un grand nombre des neveux et cousins de Racine dont plusieurs occupèrent des charges publiques à Marigny-en-Orxois, à Nanteuil-le-Haudoin et surtout à La Ferté-Milon. L'un d'eux, Aubry de Bochet, fut député aux Etats Généraux en 1789, puis maire de La Ferté-Milon et conseiller général.

M. Delaurencery, de Vaux (Essômes), fait don à la Société de onze pièces de monnaie romaine en bronze ; elles seront étudiées et une nomenclature en sera donnée. Des remercîments sont adressés à M. Delaurencery.

Sur la présentatiou de MM. Pommier et Petit, M. Poisson, propriétaire à Verdilly, est élu membre correspondant.

SÉANCE DU 4 AVRIL 1901

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Jules Henriet, Pommier, Gustave Henriet, Legrand-Vaternel, Leroux-Vignon, Nanteuil, Maillard, Legrand Auguste et Josse.

Correspondance. — Lettre de M. Dumast, de Nancy, demandant des renseignements sur Balhan; copie du travail de M. Delorme relative à cette famille (*Annales* de 1896) lui a été adressée.

Ordre du jour de la réunion pour le 14 mars 1901 de la Société littéraire de la Brie siégeant à Meaux.

Lettres des Sociétés archéologiques de l'Orléanais et de Bézieds relatives aux échanges de publication.

Programme de la mise au concours, pour l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens de la question suivante : « Etendues successives et comparatives des Pays de la Langue Picarde, de la Province et du Gouvernement général de Picardie du XIIe au XVIIIe siècle ».

Lettre de M. Varin remerciant de son inscription comme membre honoraire.

Ouvrages reçus :

1° *Petits Édifices historiques*, n° 92, 8e numéro de 1900 ;

2° *Revue d'Ardennes et d'Argonne,* mars 1901 ;

3° *Notes d'art et d'archéologie, revue de la Société Saint-Jean,* n° 1, janvier 1901 ;

4° *La Correspondance historique et archéologique,* nos 84, 85, 86, 1901 ;

5° *Revue de l'Histoire des Religions,* tome XXXII, nos 2 et 3 ;

6° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* tome XVII, année 1900 ;

7° *Bulletin de la Société archéologiqae de Soissons,* 3e série, tome VIII, 1898 ;

8° *Mémoires de la Société académique de l'Oise,* tome XVII, 3e partie, 1900 ;

9° *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin,* 4e série, tome XIII, 1897-1898 ;

10° *Recueil des publications de la Société havraise,* 66e année, 2e, 3e et 4e trimestres, et 67e année, 1er et 2e trimestres ;

11° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart,* tome X, n° 4, 1900 ;

12° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 196e livraison, année 1900 ;

13° *Bulletin de la Société Dunoise,* n° 125, janvier 1901 ;

14° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* année 1899, 2e et 3e trimestres ;

15° *Bulletin de la Société d'études de Draguignan,* tome XXI, 1896-1897 ;

16° *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1900, nos 1 et 2 ;

17° *Bulletin de la Société des travaux historiques et scientifiques,* Congrès des Sociétés savantes de 1900, tenu à Paris ;

18° *Les Cloches de Charly-sur-Marne,* par M. L. Briet, 1900 ;

19° *La Statue de Tonnerre,* par M. le Chanoine Marsaux, 1900 ;

La lecture du travail de M. J. Henriet, sur « Un Séjour de Bossuet au Charmel », est ajournée à la prochaine séance.

Porte Saint-Jean du Vieux Château. — Plusieurs membres signalent que le mauvais état des maçonneries couronnant la porte du Vieux Château, dite « Porte Saint-Jean », augmente tous les jours, qu'il conviendrait d'arrêter ces dégradations avant qu'elles attaquent les parties intéressantes.

Ils demandent que M. le Président veuille bien faire une démarche auprès de la Municipalité de Château-Thierry pour qu'elle fasse opérer quelques réparations urgentes à ces maçonneries.

Sur la présentation de MM. J. Henriet et Josse, M. Albert Rep, banquier, alors adjoint et aujourd'hui maire de Château-Thierry, est élu membre correspondant.

SÉANCE DU 9 MAI 1901

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM Jules Henriet, Pommier, Gustave Henriet, Legrand-Vaternel, Leroux-Vignon, Nanteuil, Maillard, Legrand Auguste, Delettre et Josse.

Correspondance. — M. le Docteur Fiaux exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance. M. Minouflet manifeste les mêmes regrets en ajoutant qu'il avait à présenter un nouveau membre ainsi que l'empreinte du sceau de la cure de Crouttes au XIVe siècle.

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Provins, dont le secrétaire est M. l'Abbé Alfred Bonno, nous invite à nous joindre à elle pour une excursion qu'elle se propose de faire à Chelles le 23 mai.

Ouvrages reçus :

1° *Petits Édifices historiques*, n° 93 ;

2° *Revue de Champagne et de Brie*, mars et avril 1900, 3e et 4e livraisons ; mai et juin 1900, 5e et 6e livraisons ;

3° *La Correspondance historique et archéologique*, n° 87, mars 1901 ;

4° *Revue d'Ardennes et d'Argonne*, n° 6, avril 1901 ;

5° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er trimestre de 1901 ;

6° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1900, 54e volume ;

7° *Monographie de Coulonges-en-Tardenois*, par M. A. Valissant, instituteur, présentée par M. Delettre ;

8° *Bulletin de la Soci té des Antiquaires de la Morinie*, année 1901, 1er fascicule ;

9° *Le Réveil des Sourds-Muets*, n° 6, avril 1901 ;

10° *Le Midi mondain*, journal de Montpellier, envoyé par M. Berthelé ;

11° *Sur l'histoire de Bonifacio à l'époque néolithique*, par M. Ch. Ferton (déjà reçu) ;

12° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, tome X, nos 5 et 6, année 1901 ;

13° *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, tome L, 1900 ;

14° *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome XXXV, années 1899-1900 ;

15° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 150e et 107e volumes ;

16° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 126, avril 1901 ;

17° Procès-verbaux des séances de la *Société française de Numismatique*, année 1900 ;

18° *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, bulletin n° 170 ;

19° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 3e livraison, 1900 ;

20° *Société archéologique de Bordeaux*, tome XXII, 3e et 4e fascicules ;

21° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1899 ;

22° *Annal Report of the Smithsonian Institution*, année 1898 ;

23° *Revue de l'Histoire des Religions*, tome XXXXIII, n° 1, année 1901, n° 127 ;

24° *Annales du Musée Guimet*, tome IX, « La Vie future d'après Mazdéisme », par Nathan Sôderblom ;

25° *Comité archéologique et historique de Noyon*, tomes 1, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 des comptes rendus et mémoires, et table générale des travaux et communications contenus dans les 16 tomes ;

26° *Cartulaire de Héronval*, publié par le Comité archéologique de Noyon.

M. J. Henriet. — **Séjour de Bossuet au Charmel.** — Le prieuré de Saint-Sulpice à Gassicourt, diocèse de Chartres,

produisait un revenu de 6,000 livres, et donnait des droits seigneuraux sur plusieurs localités. Il était possédé en 1660 par Bédacier, de l'ordre de Cluny, évêque d'Auguste, suffragant de l'évéché de Metz. Ce prélat, ayant entrepris en octobre le voyage de Paris à Metz, tomba malade à Château-Thierry et fut transporté par son ami de Ligny, vicomte du Charmel, en son château pour y être soigné. Se sentant très mal il fit appeler Bossuet, alors chanoine et archidiacre de Metz, pour lui léguer son prieuré.

Mais, d'après la législation canonique, le futur évêque de Meaux n'étant point régulier, mais prêtre séculier, ne pouvait recevoir ce bénéfice sans observer des délais sur lesquels l'état précaire de Bédacier ne permettait point de compter. On usa d'un subterfuge et c'est en faveur d'un bénédictin, cousin germain de Bossuet, que le moribond donna sa démission. Il trépassa le 19 octobre et fut inhumé au Charmel le 21 suivant.

Le Cardinal Mazarin, abbé général de Cluny, délivra sans retard les provisions nécessaires au bénédictin qui s'empressa de demander à Rome des bulles, non pour lui, mais bien pour son cousin ; elles furent données en mars 1661 et Bossuet prit possession de son bénéfice, par mandataire, le 24 juillet suivant.

Mais il fut loin d'en jouir paisiblement ; dès que la mort de Bédacier fut connue, deux religieux avaient demandé directement à Rome des bulles pour s'emparer du prieuré de Gassicourt ; elles furent délivrées à l'un et à l'autre en décembre 1660.

A la mort de Mazarin, survenue en mars 1661, deux autres compétiteurs se présentèrent et obtinrent des provisions de l'évêque de Chartres et des vicaires généraux de ce diocèse, provisions que des bulles de Saint-Siège vinrent bientôt confirmer.

Enfin dom Fourdrinière s'adressa au vicaire général de Cluny pour avoir le prieuré si disputé ; il reçut des provisions que la cour de Rome ratifia ainsi qu'elle avait fait des autres.

Les cinq derniers concurrents, tous réguliers, se liguèrent contre Bossuet sous prétexte qu'en sa qualité de prêtre séculier, il ne pouvait obtenir le prieuré en question par voie de démis-

sion du titulaire. L'affaire fut portée au grand Conseil qui se borna, par arrêt du 31 mars 1662, à déclarer que Bossuet avait les droits les plus apparents.

C'est alors que s'engagea une lutte des plus vives, on épuisa toutes les juridictions, on accusa Bossuet d'avoir dissimulé la mort de Bédacier, d'avoir fait saler son corps afin de retarder les obsèques, d'avoir fourni des fausses pièces et des faux témoins.

Le futur évêque de Meaux, dont la réputation commençait à percer, finit, par son énergie, à réduire tous ces arguments à néant et à décourager quatre de ses adversaires.

Un seul, Fourdrinière, tint bon et se fit substituer un homme de haut mérite, du Laurens, qui fut dans la suite évêque de Belley. Il reprit pour son compte et reproduisit tout ce qui avait été dit et écrit contre Bossuet, et ce dernier fut sur le point d'abandonner l'affaire.

Or l'abbé Letellier, futur archevêque de Reims, avait Bossuet en très haute estime ; comme il possédait plusieurs bénéfices importants, il en abandonna un à du Laurens à la condition que celui-ci renoncerait à toutes ses prétentions sur le prieuré de Gassicourt.

Bossuet en resta ainsi le paisible possesseur et le céda sur la fin de sa vie à son neveu l'abbé Bossuet.

Une note provenant de M. Hachette, l'un de nos regrettés présidents, porte : « Il y avait en 1603, dans la mouvance de la baronnie de Nesle (1), un fief dénommé la Motte-Harlin ; il était possédé par messire Jean de Suzanne de Cordaillac, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, qui se qualifiait de Baron de Montbrun, Vicomte de Villers-Agron, la Motte-Harlin, etc.

« Messire François de Suzanne, fils du précédent, possédait

(1) Il s'agit de Nesles, hameau dépendant aujourd'hui de la commune de Seringes-et-Nesles (canton de Fère-en-Tardenois). On dit Nesles-en-Dôle, à cause de plusieurs localités portant le même nom.

en 1628 ce fief de la Motte-Harlin ; il en rendit foy et hommage le 21 juin 1628. Il le possédait encore en 1668 et en rendit pareils foy et hommage au Baron de Nesle le 28 juin 1668.

« Messire Philippe de Lafontaine de Sollard, à cause de sa femme dame Magdeleine de Suzanne, fille de Messire François de Suzanne, rendit foy et hommage du fief de la Motte-Harlin au Baron de Nesles, le 28 avril 1689. »

SÉANCE DU 6 JUIN 1901

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Jules Henriet, Frédéric Henriet, Gustave Henriet, Legrand-Vaternel, Poinsier, Nanteuil, l'Abbé Guyot, Bataille, Legrand Auguste, Minouflet et Josse.

Correspondance. — Il est donné lecture des lettres ci-après indiquées :

1° Du « Bulletin historique du Diocèse de Soissons » remerciant la Société de consentir à l'échange de ses publications avec les nôtres ;

2° De la Municipalité de Château-Thierry annonçant que la Commission des travaux est saisie de notre demande relative à la consolidation des assises supérieures de la porte Saint-Jean à l'entrée du Château ;

3° Du recteur de l'Académie de Lille sur l'échange de nos « Annales » avec le « Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille ». L'assemblée donne son adhésion à cet échange.

Ouvrages reçus :

1° *Petits Édifices historiques*, n° 94, 8e année ;

2° *Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, tome XIX, 1896 à 1899 ;

3° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, 11e livraison de 1900 ;

4° *Mémoires de la Société Eduenne*, tome XXVIII, année 1900 ;

5° *Congrès archéologique de France*, 65e session tenue à Bourges en 1898 ;

6° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, tome XII, 1re livraison, 1901 ;

7° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 27, année 1901 ;

8° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 54e volume, année 1900 ;

9° *Revue d'Ardennes et d'Argonne*, 8e année, n° 7, mai 1901 ;

10° *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, tome XIX, 2e livraison ;

11° *Bulletin historique du Diocèse de Lyon*, 2e année, nos 1, 2 et 3 ;

12° *Description de l' « Osmia Corsica » et Observations sur la faune Corse*, par M. Ch. Ferton, 1901 ;

13° *Variétés archéologiques*, par M. le Chanoine Marsaux.

Don par M. Marmuse d'une médaille provenant de l'ordre des Jésuites ; elle est en cuivre, offre d'un côté l'effigie de Saint Ignace de Loyola et de l'autre celle de Saint François Xavier. Des remerciements sont adressés à M. Marmuse, présent à la séance.

M. Minouflet présente à l'Assemblée une empreinte sur cire d'un sceau de la Cure de Crouttes au XIVe siècle ; remerciements.

M. F. Henriet veut bien se charger pour une prochaine séance de dresser une description détaillée de ces deux objets.

MM. Vigneulle frères, entrepreneurs de menuiserie à Château-Thierry, font cadeau à la Société d'une serrure assez ancienne, provenant de la maison Gilquin, Place du Marché, maison qui a dû être abattue par suite de l'établissement du nouvel Hôtel-de-Ville de Château-Thierry. Remerciements.

M. J. Henriet. — **Notices sur Coulonges**, par M. Valissant. — La lecture de ce travail est remise à la prochaine séance.

M. Doyen aîné, Caissier de la Caisse d'Epargne à Neuilly-Saint-Front, est admis comme membre correspondant sur la présentation de MM. Minouflet et Josse.

SÉANCE DU 4 JUILLET 1901

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Poinsier, Legrand-Vaternel, Pommier, Leroux-Vignon, Nanteuil, l'Abbé Guyot, Maillard, Legrand Auguste et Josse.

Correspondance. — Lettre de M. Doyen aîné, Caissier de la Caisse d'Epargne à Neuilly-Saint-Front, remerciant la Société de son admission comme membre correspondant et s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Ouvrages reçus :

1° *Mémoire sur le Pagus Madriacensis,* par M. le Comte DE DION ;
2° *Quelques mots sur l'Architecture militaire au moyen-âge*, par M. DE DION ;
3° *Chapiteaux de Saint-Thomas-d'Epernon*, par M. DE DION ;
4° *Tours ramanes de la Cathédrale de Coutances*, par M. DE DION ;
5° *L'Hospice de Montfort-l'Amaury*, par M. DE DION ;
6° *Montfort-l'Amaury*, son Église, ses Vitraux, son Cimetière, par M. DE DION ;
7° *La Maison Forte d'Orchamps (Jura)*, par M. DE DION ;
8° *L'Autel criobolique de Maule*, par M. DE DION ;
9° *Croquis Montfortois*, par M. DE DION ;
10° *Le Canton de Chevreuse*, par M. MORIZE ;

11° *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, tome XI;

12° *Carte des voies romaines dans les départements de Seine-et-Marne, de l'Oise et limitrophes*, par Albert Melaye; double exemplaire;

13° *La Correspondance historique et archéologique*, nos 88-89;

14° *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, tome LXIV, année 1900;

15° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, 8e année, n° 8, juin 1901;

16° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, tome XI, n° 1, 1901;

17° *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, tome XXII;

18° *Smithsonian Institution, de Washington*, année 1898, 2e volume;

19° *Conseil général de l'Aisne*, session d'avril 1901.

M. le Président signale à l'attention de ses collègues le tome XXII des mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin où se trouve inséré un travail relatif à la réunion, à la Couronne de France, des pays septentrionaux, et notamment du Valois. A ce propos, n'oublions pas qu'une partie du Valois se trouve dans notre arrondissement et que ce qui intéresse cet ancien pagus ne peut nous être indifférent.

M. J. Henriet. — **Notice sur Coulonges**, de M. Valissant. — M. Valissant, instituteur à Coulonges, a écrit une monographie de cette commune. Ce travail étant trop étendu pour être publié dans nos *Annales*, notre honorable Président en donne une analyse substantielle en remerciant M. Valissant.

Coulonges existait à l'époque de la conquête romaine et faisait partie des *Remis*; sous les fils de Clovis, cette localité fut rattachée au royaume de Soissons.

Les Normands la ravagèrent au commencement du xe siècle et les Hongrois en 937. Après ces invasions vient la féodalité; c'est alors vers la fin du xie siècle, que furent édifiés le Château-

fort de Coulonges (1). Jusqu'à cette époque, la terre de ce village faisant partie des biens de Notre-Dame de Reims, elle fut alors donnée en fief aux seigneurs de Châtillon-sur-Marne, vassaux des comtes de Champagne.

L'auteur dépeint la vie malheureuse du peuple en ces temps; cite deux seigneurs, Thibaut, Comte de Champagne, et la reine Blanche de Navarre, qui ont été des bienfaiteurs pour Coulonges. Puis il arrive à la Guerre de Cent ans, parle des brigandages dont furent victimes les malheureux habitants de cette localité de la part des Bourguignons, des Anglais et des seigneurs et comment ils s'en vengèrent en s'alliant à la Jacquerie.

Au nombre des seigneurs de Coulonges, on trouve Guillaume de Flavy qui livra Jeanne d'Arc aux Bourguignons; Antoine de Louvain qui trahit François Ier et se vit enlever le domaine de Coulonges par Henri II; ces biens furent donnés à Robert de la Marck; puis on trouve qu'en 1780 ils relevaient du duc de Bouillon à cause de la grosse tour de Châtillon-sur-Marne.

Coulonges eut sa part des malheurs occasionnés par les guerres de religion à la fin du XIe siècle, et par celles de la Ligue. En 1580, une armée espagnole commandée par le duc de Parme envahit et brûla cette petite cité ainsi que le château de Courteaux après l'avoir assiégé et pris.

Le calme se rétablit sous Henri IV et Louis XIII, mais les Espagnols reparaissent avec la Fronde et le 25 août 1650, l'archiduc Léopold campe à Bazoches où deux ans après Condé revient avec 30,000 Espagnols qui saccagent tous les environs.

L'histoire de Coulonges n'enregistre aucun fait saillant spécial à la localité jusqu'en 1789. Ses habitants saluèrent avec joie l'ère nouvelle qui naissait alors et, grâce à leur bon esprit, les années suivantes, si troublées dans beaucoup d'endroits, furent calmes à Coulonges. La monographie s'arrête à l'époque actuelle.

(1) S'agit-il d'un château à Coulonges même ou du château de Rognac?

M. Frédéric Henriet. — **Sur une Médaille offerte à la Société.** — C'est M. Marmuse, ancien fabricant de coutellerie et d'orfèvrerie, membre du jury aux expositions de 1889 et 1900, collectionneur, parent et ami de notre honorable Vice-Président, qui a bien voulu nous offrir cette médaille. Elle est en cuivre, mesure 15 millimètres de diamètre, offre sur une face Saint Ignace de Loyola et sur l'autre Saint François Xavier, apôtre des Indes.

M. Henriet estime que cette médaille n est pas antérieure à 1622, année de la Canonisation des deux religieux qu'elle représente. Il espère d'ailleurs pouvoir trouver dans quelle contrée elle a été fabriquée et à quelle époque. Il pense en outre qu'il s'agit d'une médaille de propagande fortement répandue en Suisse pour combattre la Réforme.

L'auteur termine son travail en exposant l'analogie qu'offre ladite médaille avec le tableau n° 37 du Musée de Château-Thierry.

Ce tableau en grisaille, d'un auteur inconnu, est consacré comme la médaille à la glorification d'Ignace de Loyola et de François Xavier.

L'Assemblée adresse ses plus sincères félicitations à l'un de ses membres, M. le Docteur Corlieu, au sujet de la distinction dont il a été l'objet pour son histoire de l'Académie de Médecine.

SÉANCE DU 8 AOUT 1901

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet Abbé Bahin, Poinsier, Maillard, l'Abbé Guyot, Leroux-Vignon, Nanteuil, Minouflet, Doyen, Hanus et Josse.

Correspondance. — M. le Président remet à l'Assemblée le programme du Congrès des Sociétés Savantes; c'est à la Sorbonne qu'il se tiendra pour l'année 1902.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Legrand-Vaternelle s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et annonce qu'il fait don à la Société d'un lot de journaux du 5 septembre 1870 au 30 juin 1871. Les journaux d'une époque si troublée présentent déjà un véritable intérêt qui s'augmentera dans la suite. L'Assemblée accepte avec reconnaissance l'offre de M Vaternelle et lui vote des remerciements.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 127, juillet 1901 ;

2° *Bulletin historique du Diocèse de Lyon*, n° 4, juillet et août 1901;

3° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, n° 9, juillet 1901 ;

4° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 85, juillet 1901 ;

5° *Petits Édifices historiques*, n° 95 ;

6° *Bulletin archéologique du Comité historique*, 1re livraison de 1901 ;

7° *Bulletin du Comité des travaux historiques*, année 1900 ;

8° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tome IV ;

9° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie ;*

10° *Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie ;*

11° *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, tome IX, année 1899 ;

12° *Excursions archéologiques de la Soci té de Compiègne*, de 1875 à 1890 ;

13° *Description des fouilles archéologiques exécutées dans la Forêt de Compiègne.*

Famille du Colonel de Villebois-Mareuil. — Plusieurs de nos compatriotes ont servi sous les ordres du Colonel de Villebois-Mareuil alors qu'il commandait le 67e régiment de ligne à Soissons. Sa fin tragique, en soutenant de sa vaillante épée un brave petit peuple contre un envahisseur inhumain et insatiable, a glorieusement étendu sa réputation. M. le Président signale, au sujet de la famille de ce héros, une note ainsi conçue, insérée au tome XX, novembre 1900, de la « Revue de Saintonge et d'Aunis » :

« 1° La famille de Villebois-Mareuil ou de Mareuil de Ville-
« bois remonte à la bataille de Bouvines, en ce sens que Phi-
« lippe-Auguste, pour les récompenser de leur valeur, donna
« alors aux frères de Mareuil la baronnie de Villebois en
« Angoumois. Nul doute que les Mareuil étaient déjà gentils-
« hommes : leur aïeul était un Guy de Mareuil qui, vers 1180,
« avait épousé une fille du sire de Bourbon dit l'Archambaut.

« 2° En concédant aux Mareuil cette seigneurie de Villebois,
« Philippe-Auguste en déposséda les précédents seigneurs qui
« avaient pris parti contre lui ; c'étaient les Ithier de Villebois,
« lesquels portaient de *gueules au lion d'azur passant.* Les
« Mareuil adoptèrent alors sans doute les armes parlantes qu'ils
« ont conservées depuis.

« Il ne pouvait y avoir aucune parenté entre les anciens
« seigneurs qui conservèrent le nom de la terre perdue et les

« nouveaux qui, eux, ajoutèrent à leur premier nom celui de ce « fief qu'ils habitèrent. »

L'Orfèvrerie lapidaire et l'Émaillerie au Ve siècle. — M. le Président lit une note ainsi conçue :

J'appellerai tout particulièrement l'attention de la Société sur un mémoire publié sous ce titre par M. Pilloy dans le « Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques » (année 1901, 1re livraison).

A l'occasion d'une toute récente découverte faite par M. Lelaurain dans un très ancien cimetière à Monceau-le-Neuf, arrondissement de Vervins, M. Pilloy donne des détails très intéressants et très précis sur l'art de l'orfèvrerie qui aurait été pratiqué par les Francs dès le commencement du ve siècle. D'après lui les bijoux remontant à cette époque, tout en indiquant de l'analogie avec l'art byzantin, s'en distinguaient par des signes certains établissant incontestablement un goût propre et une fabrication spéciale.

De quelques remarques judicieuses, il conclut que la main-d'œuvre devait, contrairement à l'opinion généralement admise, être assez peu élevée, à en juger par la décoration à peu près identique des bijoux soit en or, soit en argent, soit en fer : suivant lui, c'était surtout la matière qui constituait la valeur de chaque bijou, approprié d'ailleurs à la situation sociale de celui qui le possédait.

M. Pilloy ne fait d'ailleurs porter ses remarques que sur quelques objets spéciaux, réservant à l'inventeur de la découverte de faire connaître ultérieurement les résultats de ses importantes et fructueuses recherches.

M. F. Henriet. — **Le Rû de Coincy.** — Sous ce titre : « Le Rû de Coincy », M. F. Henriet nous a décrit le trajet de ce cours d'eau, de son vrai nom l'*Ordrimouille*, depuis l'endroit où il prend naissance, près de Trugny, hameau de la commune d'Epieds, jusqu'à celui où il se jette dans la rivière d'Ourcq, après avoir arrosé Epieds, Brécy, Coincy, La Poterie et Nanteuil-

Notre-Dame. La traversée de Coincy constitue la portion la plus curieuse et la plus originale de son parcours. C'est celle à laquelle M. Henriet s'est particulièrement attaché.

Le rû coule encaissé entre les murs des jardins en terrasse et des maisons. Il coupe le bourg en deux quartiers reliés par des ponts et passerelles d'où l'œil peut saisir ses aspects les plus pittoresques. M. Henriet nous a montré les dessins qu'il a relevés sur les lieux, et à l'occasion desquels il a écrit le texte qu'il nous a lu. Est-il besoin de dire que texte et dessins ont vivement intéressé nos collègues ?

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1901

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Docteur Corlieu, Laferrière, Poinsier, Legrand-Vaternel, Nanteuil, Legrand Auguste, Hanus, Minouflet et Josse.

Correspondance. — Lecture est faite d'une lettre de M. Corneille, Principal du Collège de Château-Thierry, remerciant du volume offert en prix par la Société.

MM. Berthelot, l'Abbé Guyot et le Docteur Fiaux s'excusent par écrit de ne pouvoir assister à la séance.

Ouvrages reçus :

1° *La Correspondance historique et archéologique,* juin et juillet 1901 ;

2° *La Revue du Maine,* tomes XXXXVIII et IL ;

3° *La Revue du Maine,* table des matières des volumes parus de 1887 à 1896 ;

4° *Discours* prononcés au Congrès des Sociétés Savantes à Nancy en 1901 ;

5° *Bulletin de la Société Dunoise,* n° 127, juillet 1901 ;

6° *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Provins,* tome VI, n° 2 ;

7° *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* juillet 1901 ;

M. Minouflet communique à l'Assemblée un document qui présente, à plusieurs points de vue, un véritable intérêt ; c'est un édit du 13 avril 1663 fixant « les droits dus au seigneur de Nogent-l'Artaud pour le passage en rivière de Marne ». Cette pièce provient de la bibliothèque de feu M. l'Abbé Vibert, décédé curé de Saulchery il y a quelques années. Des remerciements sont adressés à M. Minouflet.

M. le Docteur Corlieu. — **Le Docteur Dumangin de Château-Thierry et le Cœur de Louis XVII.** — Dumangin naquit à Château-Thierry le 17 mars 1744, fut reçu docteur à Paris en 1768 ; douze ans après, on le nomma par élection professeur de pharmacie à la Faculté de Médecine et médecin en chef de l'Hôpital de la Charité. Il conserva ce poste pendant quarante ans, acquit une grande notoriété et se retira à Saint-Prix, près de Montmorency, où il mourut le 28 mars 1826.

Notre compatriote fut appelé à seconder le docteur Pelletan dans les soins à donner au Dauphin, malade au Temple, où il était détenu. Il le vit le 7 juin 1795 pour la première fois, le trouva atteint d'une diarrhée chronique et bien affaibli ; il mourut le lendemain.

Les docteurs Pelletan, Dumangin, Lassus et Jeanroy furent chargés par la Convention Nationale de faire l'autopsie du corps. Leur procès-verbal, dit M. Corlieu, démontre d'une façon péremptoire, qu'il s'agissait bien du fils de Louis XVI, et non d'un autre enfant qu'on lui aurait substitué comme l'ont cru certaines personnes.

Pendant l'opération, Pelletan profita de l'inattention de ses confrères pour enlever le cœur du cadavre et le mit dans sa poche ; il le conserva dans un tiroir avec d'autres pièces anatomiques. En 1817, il voulut l'offrir à Louis XVIII, puis dix ans après à la duchesse d'Angoulême, mais ils le refusèrent craignant une mystification. C'est alors qu'il fut donné à l'archevêché et conservé dans un coffret. Après le sac de l'archevêché en 1832, le cœur redevint la propriété de Pelletan, puis de son fils adoptif, Jules Pelletan, chez qui M. Corlieu a pu le voir.

Edouard Dumont l'hérita au décès de Pelletan et, en 1875, l'offrit au duc de Madrid qui prit l'engagement de le faire déposer dans le tombeau du comte de Chambord à Goritz.

A titre de remerciement pour la communication de ses monographies sur Coulonges et sur Verdilly, M. Valissant est agréé comme « Associé libre ».

M. le Président rend compte, dans les termes suivants, de cette dernière monographie :

« Après avoir offert à notre Société sa monographie sur Coulonges, M. Valissant a bien voulu nous communiquer une notice sur Verdilly, son église, son ancien château, les hameaux qui dépendent de cette commune et les souvenirs qui s'y rattachent.

« En nous rappelant l'étroite, fraîche et cachée vallée de « Val-Secret » *(Vallis Secretum)*, M. Valissant a renouvelé les souvenirs d'enfance de plusieurs des plus anciens d'entre nous, les promenades des collégiens qui grimpaient sur les murailles délabrées qui restaient encore à cette époque du vieux Couvent revêtu d'un lierre vénérable dont les longues guirlandes se transformaient en couronnes le jour de la distribution de prix. Aujourd'hui, il n'en reste plus rien et les derniers vestiges ont disparu sous les remblais du chemin de fer de Château-Thierry à La Ferté-Milon.

« Quelqu'un de nous aura sans doute la curiosité de reconstituer l'histoire du Couvent de Val-Secret qui dépendait de l'Abbaye de Jouarre, dont les archives nous révèleront certainement d'intéressants détails sur un établissement qui a eu son heure de célébrité.

« M. Valissant émet l'hypothèse de l'existence, dans la forêt de Barbillon, sur la commune de Verdilly, d'un *Tideriacum* qui serait le berceau de Château-Thierry. Tout en tenant compte, dans une certaine mesure, de cette indication, nous ferons les réserves les plus expresses à cet égard.

« L'hypothèse de l'existence d'un *Tideriacum* a déjà été soulevée et son emplacement proposé à Château-Thierry à

l'entrecroisement de la voie de Paris à Châlons, avec celle d'Amiens à Dijon, mais aucune preuve sérieuse n'a pu être encore fournie à ce sujet et nous devons, jusqu'alors, nous en tenir à la supposition, bien incertaine elle-même, de l'existence d'un *Otmus* problématique dont on a retrouvé quelques traces. Espérons que des recherches sérieuses, et surtout le hasard, cette providence des archéologues, nous révèleront un jour les origines cachées de notre cher pays.

« Nous devons nos remerciements à M. Valissant comme à tous les chercheurs qui ne négligent aucune occasion de recueillir les vestiges de l'antiquité, pour constituer les matériaux de notre histoire.

« Nous terminons ce rapide aperçu en rappelant qu'il existe à la Bibliothèque nationale plusieurs vues concernant Verdilly, savoir :

« N° 3.274. — Château, Eglise, f° 40.

« N° 3 275. — Eglise et 6 pièces, f° 41.

« N° 3.243. — Valsecret, f° 23. »

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 1901

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, G. Henriet, Galinier, Laferrière, Legrand-Vaternelle, Nanteuil, l'Abbé Guyot, Bataille, Legrand Auguste et Josse.

Correspondance. — Lettres : 1° de M. le Docteur Fiaux s'excusant de ne pouvoir assister à la séance ;

2° De M. Doyen présentant la même excuse et mentionnant l'envoi d'un travail sur l'invasion de 1814 à Neuilly ;

3° De M. le Préfet de l'Aisne annonçant l'allocation à notre Société pour 1902 d'une subvention de 200 francs accordée par le Conseil Général lors de sa session d'août dernier.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société Polymatique du Morbihan,* années 1865, 1875, 1895, 1897 et 1900;

2° *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* août et septembre 1901;

3° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins,* septembre 1901;

4° *La Correspondance historique et archéologique,* n° 92;

5° *Revue de l'Histoire des religions,* tome XXXXIII, 3e livraison;

6° *Annales du Musée Guimet : Histoire du bouddhisme dans l'Inde,* par M. Kern, tome Ier;

7° *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1900, n°s 3 et 4;

8° *Smithsonian Institution*, 2e volume de 1897 et les 2 volumes de 1899;

9° *Guy Crescent Fagon* (1638-1718), par M. le Docteur Corlieu.

M. l'Abbé Guyot. — **Note sur la Pierre tombale de l'Église d'Essômes.** — Les personnes qui visitent l'Eglise d'Essômes, si intéressante abbatiale du style ogival, n'ont pas été sans remarquer une pierre tombale qui, jusqu'en juillet dernier, se trouvait à l'entrée du chœur. Elle a recouvert, selon l'inscription dont elle est ornée, les restes de Claude Guillard, abbé décédé vers 1550; c'est à lui que sont dus la chapelle du sépulcre et les embellissements des stalles du chœur de l'Eglise.

Frappé de l'usure que les pieds des visiteurs causaient à cette pierre, M. l'Abbé Guyot, notre sympathique collègue, la fit enlever avec toutes les précautions voulues et encastrer verticalement dans un mur près des fonds batismaux. Ayant fait creuser à l'ancien emplacement de la pierre, il fut très étonné de trouver un vase recouvert d'une plaque de plomb. Dans ce vase se trouvait une feuille de plomb roulée portant une inscription relatant l'ouverture, en 1840 et dans l'intérêt de la science, du tombeau de Claude Guillart et que ses cendres furent placées dans le vase en question.

M. l'Abbé Guyot ajoute que ce vase, remis en l'état où il se trouvait au moment de sa découverte, repose aujourd'hui derrière la pierre tombale dans le mur où elle est encastrée.

L'Assemblée remercie bien vivement M. l'Abbé Guyot de son intéressante communication.

M. Doyen. — **Quelques renseignements sur les anciens Seigneurs de Coulonges.** — La lecture de ce travail est ajournée parce que M. le Président désire l'étudier avant de le communiquer à la Société.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1901

PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC HENRIET, VICE-PRÉSIDENT

Membres présents : MM. F. Henriet, G. Henriet, Legrand-Vaternelle, Poinsier, l'Abbé Guyot, Legrand Auguste, Briet, Leroux-Vignon, Bataille, Doyen, Minouflet et Josse.

Correspondance. — Lecture est donnée : 1° D'une lettre de M. le Président s'excusant de ne pouvoir assister à la séance en raison de son état de santé ;

2° De lettres de MM. Briet et Doyen annonçant qu'ils liront eux-mêmes ceux de leurs travaux portés à l'ordre du jour ;

3° D'un fragment de prospectus de la librairie Renard, adressé par M. Berthelé, et annonçant un ouvrage peu connu sur La Fontaine. L'Assemblée décide que M. le Docteur Corlieu sera prié de voir si cet ouvrage peut offrir quelque intérêt pour nous.

Ouvrages reçus :

1° *Kongl Vetterhets Historie Manadsblad*, de Stockolm, 1896;

2° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 128, octobre 1901;

3° *Bulletin de la Société des sciences et arts de Rochechouart*, tome XI, n° 2;

4° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 86;

5° *Revue de Champagne et de Brie*, juillet-août 1900;

6° *La Correspondance historique et archéologique*, n° 93, septembre 1901;

7° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 6 fascicules, année 1900, et 6e fascicule de l'année 1901;

8° *Petits Édifices historiques*, n° 12, de 1900-1901;

9° *Notes d'art de la Société de Saint-Jean*, septembre 1901;

10° *Bulletin de l'Université de Lille*, octobre 1901;

11° *Revue d'Ardenne et d'Argonne;*

12° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1901, 2e livraison;

13° *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, année 1900;

14° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 2e et 3e trimestres 1901;

15° *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et Garonne*, année 1900;

16° *Revue de l'Histoire des religions*, n° 130;

17° *Les Fables de La Fontaine*, illustrées par Gustave Doré, édition de luxe, offertes par MM. Hachette et Cie, à Paris;

18° *Bulletin de la Société de Spéléologie*, 2e et 3e trimestre 1900;

19° *Le Collège municipal de Soissons*, par E. Brucelle, 1901.

La Société vote ses plus vifs remerciements à la librairie Hachette et décide de désigner comme membre d'honneur l'un des chefs de cet établissement.

M. Briet. — **Les Bauves de Crouttes.** — M. Briet a fait paraître, dans le « Bulletin de la Société de Spéléologie » (2e semestre de 1900), une description complète des bauves de Crouttes. Il en donne lecture aujourd'hui à l'Assemblée.

M. Briet décrit, avec sa compétence bien connue, le site pittoresque sur lequel repose le village de Crouttes, puis les bauves elles-mêmes, situées dans un ban du tuf à gauche du chemin de Grande Communication n° 3, entre cette localité et le hameau du Grand Porteron.

Tout semble indiquer qu'à une époque très reculée, ces bauves ont servi d'habitations aux aborigènes; que, dans la

suite, on les a agrandies et appropriées à divers usages et notamment pour opérer des cachettes lors des guerres et des invasions. Quelques-unes même ont encore reçu cette destination en 1870-71. Le travail de M. Briet est complété par des plans et croquis divers.

M. Doyen. — **Notice sur le Combat de Neuilly-Saint-Front du 3 mars 1814.** — M. Doyen a eu le bon esprit de consigner par écrit tout ce qu'il entendait dire, dans les environs de Neuilly-Saint-Front, par des personnes dignes de foi qui avaient été témoins des événements de 1814. Grâce à ces souvenirs et à l'Histoire de Thiers, il a pu produire une notice détaillée bien documentée, remplie de faits et qui offre un grand intérêt sur le combat du 3 mars 1814. Ce travail est accompagné d'un extrait de carte qui permet de suivre les péripéties de ce combat.

Comme corollaire, M. Doyen raconte quelques faits épisodiques locaux de l'invasion allemande de 1870-1871.

L'Assemblée lui adresse des remerciements ainsi qu'à M. Briet.

Sur la présentation de MM. F. Henriet et G. Henriet, Mme veuve Pille, mère du jeune architecte, élève à l'école de Rome, dont nous déplorions la perte l'année dernière, est admise comme membre correspondante.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1901

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, G. Henriet, Petit, Poinsier, Laferrière, Leroux-Vignon, Larangot, Nanteuil, l'Abbé Guyot, Bataille et Josse.

Correspondance. — Lettre de M. Legrand-Vaternelle s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

Lettre de Mme Anaïs Flobert demandant l'échange de nos *Annales* avec le *Bulletin* de la Société historique d'Auteuil et Passy; des renseignements complémentaires seront demandés à M. Legrand.

Ouvrages reçus :

1° *Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes,* 1900, 9 fascicules;

2° *Bulletin historique et philologique de 1901* (Ministère de l'Instruction publique);

3° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques* (même année et même ministère);

4° *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges;*

5° *1814, Sièges de Sens, Défense de l'Yonne,* par M. J. Perrin, Président de la Société archéologique de Sens;

6° *Revue de Champagne et de Brie,* septembre et octobre 1900, 9e et 10e livraisons;

7° *La Correspondance historique et archéologique*, n° 94, octobre 1901;

8° *Le Manadsblad de Stockholm de 1900;*

9° *Comptes rendus des réunions de l'Académie d'Hippone,* année 1900;

10° *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, années 1899-1900;

11° *Petits Edifices historiques*, n° 1, 1901-1902;

12° *Bulletin de l'Université de Lille,* novembre 1901;

13° *Revue de l'Histoire des religions,* n° 2, septembre-octobre 1901;

Notre collègue, M. Gaston Bercet, nous envoie une copie de la « lettre du Père Pougin, oratorien, sur la conversion de La Fontaine ». Cette lettre adressée à l'Abbé d'Olivet, académicien, porte la date du 22 janvier 1717.

Le Père Pougin dit que, vers le milieu de décembre 1692, alors qu'il était âgé de 26 ans, docteur en Sorbonne depuis six mois et vicaire de Saint-Roch depuis six semaines, il fut prié par le curé de cette paroisse d'aller voir La Fontaine dangereusement malade. Il s'en défendit à cause de sa jeunesse, du grand âge de La Fontaine, de la nature de ses écrits et de sa vie si peu conforme aux règles du christianisme. Cependant il dut obéir et se rendit auprès du fabuliste avec un ami commun. La conversation fut bientôt amenée sur les matières de la religion et de la foi ; La Fontaine fit plusieurs objections et notamment sur l'*Eternité des peines* laquelle, selon lui, ne pouvait s'accorder avec la bonté de Dieu.

Après plusieurs répliques de part et d'autre, le Père Pougin dit que son pénitent se rendit et qu'il se séparèrent fort contents l'un de l'autre. Il retourna le voir plusieurs fois, l'amena à une conversion sincère, à se confesser et à communier le 12 février 1693.

M. Maurice Henriet. — **Note relative à la lettre dont il vient d'être parlé.** — La lettre du Père Pougin sur la conversion de La Fontaine a été publiée plusieurs fois, soit en entier, soit par extrait ; on la trouve notamment : dans l'his-

toire de l'Académie Française de d'Olivet, dans l'histoire de La Fontaine par Walkenaer, dans la biographie du Fabuliste de Paul Mesnard et même dès 1726 dans les Mémoires d'Histoire et de Littérature de Sollengre, continués par le Père Desmolets.

La lettre donnée par M. Berect n'est pas complète ; elle parle d'une belle action du duc de Bourgogne sans la rapporter. La Fontaine avait, avant sa maladie, retouché une nouvelle édition de ses Contes qui fut imprimée en Hollande ; il adjura son livre et fit serment de ne recevoir aucun profit de cette édition. Pour compenser le vide qui en résulterait dans la bourse de notre Fabusliste, généralement peu garnie, le duc de Bourgogne lui fit cadeau de 50 louis, tout ce qui lui restait alors de ce que le roi lui donnait pour ses menus plaisirs du mois courant.

TRAVAUX & RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1901

M. P.-L.-D. GUÉRIN

Ce fut avec une vive et douloureuse surprise que la population de Château-Thierry apprit, le matin du 26 décembre 1900, la mort de M. le Juge de Paix Guérin que chacun avait pu voir, la veille encore, alerte et bien portant. Peut-on prévoir les inexorables arrêts du destin! Pris dans la nuit d'un malaise subit, il avait déjà succombé quand arriva le médecin requis par les voisins accourus au secours du malade.

M. Guérin entrait dans sa 70e année, mais comme l'on n'a que l'âge que l'on paraît, on le croyait plus jeune, tant les années semblaient peu lui peser.

Il n'y a que trois ans que M. Guérin a été nommé Juge de paix du canton de Château-Thierry, et, dans ce court espace de temps, l'aménité de son caractère, sa bonne et souriante physionomie lui avaient concilié l'estime et les sympathies de tous ses justiciables.

Dès qu'il eut pris possession de ses fonctions, il se laissa enrôler de bonne grâce dans notre Société et il assistait à nos séances aussi souvent que le lui permettaient ses devoirs professionnels. Nous étions heureux de l'y voir et nous sommes tous d'accord, j'en suis certain, pour consacrer une page de nos Annales à la mémoire de cet homme de bien. Si j'ose aujourd'hui assumer ce douloureux devoir, c'est que mes relations avec M. Guérin remontent plus loin que son arrivée

dans notre ville. Des nombreux amis qu'il s'est faits chez nous, je suis certainement le plus ancien. Nous nous connûmes par nos fils, liés depuis le collège. Un hasard heureux de carrière rapprocha plus tard les deux camarades mariés, pères de famille, et c'est au foyer de nos enfants que grandit, entre M. Guérin et moi, une amitié dont nous promettions de jouir longtemps encore et qui n'est déjà plus qu'un souvenir.

Pierre-Louis-Désiré Guérin naquit à Artemps, arrondissement de Saint-Quentin, le 3 mai 1831. Au sortir de la pension dans laquelle ses parents l'avaient mis à Saint-Quentin il entra, comme clerc, chez un avoué de cette ville, et à la suite d'un stage mis sérieusement à profit, il acheta une charge d'huissier à Saint-Simon, bourg voisin de Saint-Quentin. Après un exercice de vingt années, où il acquit une grande habitude des affaires et un juste renom d'honorabilité, il fut nommé, en 1876, juge de paix à Vassigny, arrondissement de Vervins. Il passa en 1877, à Ham, arrondissement de Péronne, où il jouit pendant vingt ans de la considération générale. Heureux des sympathies dont il se sentait entouré, il se préoccupait peu d'avancer lorsque la malveillance d'un politicien influent, à qui sans doute cet honnête homme portait ombrage, amena son déplacement. Grâce à l'estime où le tenaient ses chefs hiérarchiques, grâce aussi aux circonstances, cette disgrâce imméritée se traduisit par un avancement inespéré.

Le Juge de paix, M. Vielle, venait de mourir, soudainement lui aussi. En quarante-huit heures, la nomination de M. Guérin est signée, et le nouveau titulaire franchit ainsi deux classes à la fois, alors que sans l'injuste persécution dont il avait été l'objet, il n'aurait pu que difficilement aspirer au poste de Château-Thierry. Il prête serment à l'audience du Tribunal civil le 9 mars 1898. Il se révèle aussitôt comme un juge conciliateur, sans parti pris, devant qui tous les justiciables sont égaux. Il n'y a bientôt plus qu'une voix pour reconnaître sa bonté éclairée, son sens droit, cet esprit calme, pondéré, exempt de passion qui fait le magistrat impartial et juste. Tel

est l'homme que nous ne nous consolons pas d'avoir perdu.

Le clergé de la paroisse Saint-Crépin de Château-Thierry a fait la levée du corps, à la maison mortuaire, rue de Soissons, 50 *bis*, le vendredi 28 décembre, à sept heures trois quarts du matin Les fils du défunt conduisaient le deuil. Les coins du drap étaient tenus par MM. Vial, Procureur de la République, Paillard, notaire, premier suppléant de la Justice de paix, Josse, collègue du défunt à la Société d'Archéologie, et Toussaint, voisin et ami du défunt.

Le funèbre cortège se dirigea vers l'Eglise Saint-Crépin où une Messe solennelle a été chantée. L'assistance y eût été plus nombreuse si l'heure matinale et surtout le libellé du billet de faire part, en indiquant que le service et l'inhumation devaient avoir lieu le samedi 29 à Doullens, n'avait fait croire à beaucoup de nos concitoyens, qu'il s'agissait d'une simple « présentation à l'Eglise » (tel était le terme employé) non suivie d'une messe.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le convoi prit le chemin de la gare et devant le fourgon qui allait emmener les dépouilles de notre regretté collègue, M. Vial, Procureur de la République, improvisa quelques paroles d'adieu : Nouveau venu à Château-Thierry, dit-il, il ne se croyait pas appelé à prendre la parole dans cette douloureuse circonstance; mais s'il a peu connu M. le Juge de paix Guérin, il n'a cessé d'entendre faire son éloge de toutes parts et déjà il avait pu apprécier par lui-même les qualités de l'homme et du magistrat. Il termine en déclarant que « dans sa foi spiritualiste » il dit au défunt non pas adieu, mais au revoir ..

Parti de la gare principale, le vendredi, à 10 heures du matin, le corps est arrivé à Doullens à 10 heures et demie du soir, et a été déposé à l'Eglise. Le lendemain, 28 décembre, à 10 heures, Messe chantée à laquelle se rendit une notable partie de la population désireuse de témoigner de ses sympathies pour le défunt et sa famille.

Au cimetière, après que le prêtre eût récité les dernières prières, l'honorable M. Marny, Juge de paix du canton de

Doullens, collègue et ami de M. Guérin, s'avança au bord de la tombe et prononça les paroles suivantes :

Messieurs,

Avant de nous séparer de l'homme de bien que nous pleurons, permettez-moi, malgré l'émotion qui m'étreint, de déposer sur la tombe, si subitement ouverte, le dernier adieu de l'amitié.

Ayant connu M. Guérin dès son arrivée, comme Juge de paix à Ham, il y a près de 25 ans, et faisant alors comme lui, partie du même arrondissement, j'essaierai de retracer sa vie depuis cette époque déjà lointaine.

Par l'amabilité de son caractère, la bonté de son cœur et ses nombreuses qualités, il sut bientôt conquérir les sympathies de ses collègues et le respect de ses justiciables.

L'étendue de ses connaissances, son expérience des affaires, son esprit sage et réfléchi, la délicatesse de ses sentiments et son intégrité révélaient chez lui le magistrat éclairé.

Dans toutes ses décisions, il conservait toujours les précieuses prérogatives de conciliation qui doivent caractériser ceux qui sont appelés au périlleux honneur de rendre la justice.

Esclave de son devoir, il obtint bientôt l'estime de ses chefs et s'attira leur affectueuse et bienveillante sympathie qui lui inspira le plus respectueux dévouement.

La droiture de son caractère, la franchise de ses manières, lui conciliaient l'amitié de ceux qui entraient dans son intimité.

Ils sont nombreux ceux qui, dans ses divers postes, ont su apprécier son autorité, les soins qu'il apportait à l'étude des affaires, et tous les efforts que, dans la bonté de son cœur, il employait à prévenir les différends ou à les aplanir.

Partisan de nos institutions, il convient de lui rendre ce suprême hommage que jamais l'impartialité de la justice ne fut troublée chez lui par les luttes de partis.

Depuis de longues années, M. Guérin vivait seul, loin de ses chers enfants qu'il aimait tant ; mais l'accomplissement de ses devoirs, sa vie de travail et ses croyances religieuses, lui étaient une consolation dans l'amertume de la séparation.

Il leur laisse pour précieux patrimoine l'exemple d'une vie toute de loyauté et d'honneur.

Devant ce cercueil, je ne puis exprimer le déchirement de cœur de

ceux qui étaient toute sa joie et qui avaient pour lui une si tendre affection.

Puissent-ils trouver dans le témoignage de respect et de sympathie qui leur viennent de toutes parts un adoucissement à leur légitime douleur.

Pour moi, bien cher et regretté collègue, au nom de notre vieille amitié, permettez-moi encore une fois de déposer sur votre tombe l'hommage de mon inaltérable souvenir.

Et, au nom de tous : Au revoir!

Qu'ajouterais je à cet éloge si sincère, si convaincu, nullement surfait? M. Maruy a résumé en quelques mots la vie simple et exemplaire de cet homme de cœur et de devoir. Nous ne pouvons que nous associer à cet hommage si bien mérité.

Frédéric HENRIET.

L'ANCIENNE CLOCHE DE CHARLY[1]

L'église de Charly possédait autrefois, d'après Houillier (2), sept cloches, dont trois grosses et quatre petites. On en voyait du reste l'emplacement dans l'ancien beffroi.

Nous n'avons trouvé aucun document concernant l'origine de cette sonnerie, à l'exception de la pièce ci-dessous, que M. le docteur Corlieu a copiée dans les archives du bailliage de Charly, à Laon, sans s'astreindre à l'orthographe qui s'y rencontre. Cette note constate que, en 1766, on a procédé à la refonte de trois cloches de Charly, aux frais des habitants, moyennant la somme de 1640 livres, 14 sous, 6 deniers :

« Rôle de répartition de la somme de 1640 livres, 14 sous, 6 deniers, faits par nous, Jean Baillieux, maçon, et André Adam, vitrier, tous deux demeurant à Charly, syndics actuel de la dite paroisse, en exécution de l'ordonnance de Mgr l'Intendant de la généralité de Soissons, du 25 juillet 1766, et de la sommation, faite à la requête des syndics en exercice en la dite année 1766 et des notables habitants dudit Charly, à Antoine-Alexandre Delaplace et Pierre Delestre, syndics en exercice de l'année 1767, par Féiat, huissier au bailliage dudit Charly, le 13 juin dernier, pour les dépenses nécessaires faites pour parvenir à la refonte de trois cloches de la paroisse

(1) Extrait de la brochure de M. Briet ayant pour titre : « Les Cloches de Charly-sur-Marne; souvenir du baptême du 2 décembre 1900 ».

(2) Etat civil, ecclésiastique et religieux du Diocèse de Soissons, 1783.

St-Martin dudit Charly, savoir : la grosse des trois grosses, la petite desdites grosses et la grosse des petites, suivant le traité passé entre les habitants et les nommés Joseph-Nicolas Simonnet et Joseph-Antoine, maîtres-fondeurs de cloches, devant Fayet, et son confrère au Châtelet de Paris, à la résidence de Charly, du 17 août an 1766, au bas de laquelle est l'approbation de mondit seigneur l'Intendant, du 17 septembre suivant, icelui (traité), fait moyennant la somme de mille livres, que lesdits habitants se sont obligés de payer auxdits fondeurs, moitié après la fonte, et l'autre moitié un an après ladite fonte. Il s'est trouvé que lesdits fondeurs ont employé pour une somme de cent cinquante une livres de métal de moins que ne pesaient les anciennes cloches, les mille livres que l'on s'était obligé de leur payer ont été réduites à 850 livres 16 sous..., plus les dépenses de serrurerie, maçonnerie, charpentes, etc., etc., qui font monter à la somme de 1640 livres, 14 sous, 6 deniers... »

Suit le détail des personnes imposées, avec l'imposition de chacune (1).

Dans la voûte du chœur étaient percés des trous par lesquels passaient les cordes des cloches, que le sonneur était obligé de tirer, en vue des fidèles. Lorsque la Révolution éclata, la France eut à lutter contre l'Europe entière. Il fallait à tout prix des canons. Le culte était aboli ; on songea à utiliser le bronze des cloches des églises, et un décret du 23 juillet 1793 en prescrivit la fonte. Charly donna ses sept cloches. Elles furent brisées, de façon à être emportées sans peine, dans le clocher même, car, lors de sa démolition, on en retrouva un fragment qui avait été projeté dans une crevasse et y était resté.

Cloches actuelles. — Les cloches existant actuellement dans le clocher de Charly sont au nombre de deux, une petite et une grosse.

(1) Archives du Bailliage de Charly, c. 168, liasse.

Petite cloche. — De fabrication récente, la petite cloche de Charly, utilisée lors des baptêmes et des enterrements d'enfants, ainsi que pour les catéchismes, ne présente rien de remarquable. Circonférence, 1 m. 04 en haut, et 1 m. 84 en bas; diamètre d'ouverture, 60 centimètres; hauteur perpendiculaire, 48 centimètres, sans tenir compte du crochet d'attache, ayant lui-même 11 centimètres. Trois guirlandes assez fines, mais sans intérêt, en embellissent le tour. Dans la partie médiane figurent successivement une croix, la Vierge avec l'Enfant-Jésus, les armes du second Empire et un évêque ou apôtre portant la mitre et la crosse. Une inscription souligne le côté de l'aigle impérial :

A. HILDEBRAND A PARIS FONDEUR
DE S. M. L'EMPEREUR 186 [□]

Il avait été laissé un relief permettant de ciseler après coup le dernier chiffre de l'année, car ces petites cloches, d'un usage constant et commercial, étaient fondues d'avance. Ce relief est resté tel. Nous avons découvert sur le mouton de bois, auquel la cloche est fixée, par des boulons embrassant son crochet, l'étiquette du chemin de fer de l'Est, qui la transporta de Paris à Nogent-l'Artaud. Les archives de la mairie sont muettes touchant l'achat de cette cloche.

Grosse cloche. — Quant à la grosse cloche, elle mesure en hauteur, 80 centimètres et même 95 centimètres, avec son crochet d'attache. Circonférence : au niveau de sa première inscription, $1^{m}58$ et à sa base, $3^{m}16$. Diamètre d'ouverture, $1^{m}02$. Son poids paraît excéder 600 kilos. L'oreille qui la surmonte comprend six branches ornées d'un même mascaron, une tête d'allure méphistophélique. D'abord, une série de feuilles d'acanthe, sous laquelle se déroule l'inscription suivante :

† D.CAROLO.ALOYS.TOMMASI.PRIORE.
N.D.CAROLVS.DE.NOBILIBVS.OPÆ.IMPENSA.

Remarquons de suite que :

Aloys est pour Aloysio; priore, pour priori; opæ, pour operæ; ce qui nous permet de traduire :

A Dom Charles Aloys Tommasi, prieur, notre dom Charles de Nobili, coût de son œuvre, c'est à-dire *à ses frais.*

Le premier D est l'abréviation de *Dom.* On peut traduire encore PRIORE.N.D. par *prieur de Notre-Dame,* mais nous préférons la première version parce que l'inscription ne dit pas de quelle Notre-Dame il s'agit. *Nobili,* en latin *Nobilibus,* est un nom de famille en usage dans le nord de l'Italie (1).

Aussitôt cette première inscription, vient une belle guirlande Louis XV, soulignée d'une bande de losanges pointillés. Plus bas, quatre figures isolées s'entre-opposent : un Christ en croix nimbé, et une Vierge couronnée, portant l'Enfant-Jésus et le scapulaire; puis un saint crossé, à genoux, le capuchon rejeté en arrière, et une sainte avec palme, debout comme une statue sur une socle finissant en pointe. Le Christ et la Vierge sont, l'un et l'autre, placés entre deux feuilles de laurier.

On déchiffre au-dessous, faisant également le tour de la cloche :

† OPVS.IOSEPHI.FILIPPI.A.R.S.MDCCLXXII.
BENEDICITE.FVLGVRA.ET.NVBES.DNO.
† S.MARIA.ORA.PRO.NOBIS.

Œuvre de Joseph Filippi, l'an de grâce [A *(nno)* R *(eparatæ)* S *(alutis)*] *1772. Foudres et nuées, bénissez le Seigneur.* (DNO pour *Domino* ou *Domino nostro). Sainte Marie, priez pour nous.*

Joseph Filippi était évidemment le fondeur. BENEDICITE FULGURA ET NUBES DNO se trouverait également traduite par : *Bénissez les foudres et les nuées, au nom du Seigneur.* Les inscriptions latines modernes, concises et abrégées, prêtent souvent à un double sens. On peut croire qu'il s'agit pour la cloche de protéger l'église contre les phénomènes électriques. On sonnait autrefois les cloches pendant les orages pour écarter le tonnerre.

(1) Voir la *Nouvelle Biographie générale,* Paris, Firmin-Didot frères, éditeurs, 1855-1866, page 150, article Nobili.

Enfin, au bord de l'égueulement, règne une bordure à rinceaux où se distinguent des hommes nus et dansant. Dans un coin de cette ornementation, à peu près au-dessous de la Vierge, rôde un lézard en relief, très bien imité, et posé là plutôt pour l'agrément de la vue, en trompe-l'œil, que pour une signification, il nous semble.

Cette cloche donne le *fa dièze*, dans le diapazon de l'époque, qui était un peu plus élevé que celui d'aujourd'hui.

Les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry* (1) ont publié un article signé Jos. Berthelé, concernant la grosse cloche de Charly. Son origine italienne est dûment établie, mais les inscriptions sont rapportées d'une manière inexacte, et non traduites. Il était peu facile du reste de les relever. Nous avons pu le faire néanmoins avec soin, parmi les poutres, et nous avons collationné, la cloche descendue du beffroi. Sur un des ferrements qui soudent la cloche à son mouton, on lit :

FAIT ET FERRER PAR PIERRE HAQUIN, 1811.

En cherchant à la mairie de Charly les documents concernant son acquisition, nous avons trouvé deux curieuses délibérations du Conseil municipal en date des 25 septembre 1809 et 12 mai 1811.

A cette époque, depuis quelques années déjà, l'église avait été rendue au culte, et l'utilité d'une cloche, pour remplacer celles que 1793 avait fait disparaître, s'imposait.

Le 25 septembre 1809, le Conseil municipal de Charly s'occupa de cette question. Il reconnut la nécessité « d'avoir une cloche autant forte que faire se pourrait », mais, sur l'avis de plusieurs membres, tenant plus à la quantité qu'à la qualité, décision fut prise que « trois petites ou moyennes cloches seraient préférables à une seule quoique forte ».

On ne pouvait moins désirer, eu égard au pays et à ses

(1) Année 1898, pages 228 et suivantes.

écarts ou dépendances, que les trois cloches ensemble atteignissent le poids d'environ 980 kilogrammes; d'autre part, le prix de cette sonnerie, toute montée et placée dans le clocher, semblait devoir être un objet de près de 4,500 francs. Le conseil examina les ressources dont il pouvait disposer, et, arrivant à un déficit de 1.551 francs sur les 4,500 francs indispensables, décida qu'il y serait suppléé « en réitérant une nouvelle quête chez les citoyens et habitants de la commune ». *Ommis clocha clochabilis*, comme dit maître Rabelais.

La question revint sur le tapis, le 12 mai 1811.

Dans sa delibération, le Conseil municipal, après avoir considéré que certaines des ressources sur lesquelles il avait précédemment compté lui défaillaient, reconnut qu'il était plus raisonnable de se borner pour l'instant à une seule cloche, du poids d'environ 600 kilogrammes : c'était également l'avis du bureau des marguilliers. Compris les frais de monture et placement au clocher, et autres accessoires, le coût s'élevait à 2,200 francs environ, et les ressources, en vue de son achat, se composaient de :

1° 800 francs prélevés sur le budget communal.....	800 »»
2° 500 francs provenant des quêtes faites depuis plusieurs années dans le pays....................	800 »»
3° 436 francs offerts par M. Fidon, curé-doyen......	436 »»
4° 276 francs, valeur approximative de 92 kilogrammes de métal, en possession de la commune...	276 »»
5° 102 francs, prix d'évaluation d'une petite clochette hors de service, pesant 34 kilogrammes.......	102 »»
6° Et 110 francs, fournis par la Fabrique...........	110 »»
Total......	2224 »»

L'acquisition pouvait donc s'effectuer sans la moindre difficulté, et le conseil « vivement pénétré des sentiments de zèle, de droiture et de justice qui distinguaient M. le maire (Aubry) et M. l'adjoint (Viguier) » les autorisa à traiter l'affaire, sous condition toutefois que la Fabrique, en cas d'insuffisance de la somme votée, se chargeât elle-même de renouveler les

quêtes à domicile. Loisible aux mandataires de s'adjoindre M. Fidon, curé-doyen, ainsi qu'un conseiller, et « ces Messieurs réunis pouvaient au besoin se substituer dans la personne de l'un d'eux ».

Il paraît que ce fut le conseiller municipal Lavigne qui se chargea de la mission. La chose se passa à merveille. On trouva à Paris une cloche d'occasion présentant dans ses inscriptions les mots *Carolo* et *Carolus*, qui avaient rapport avec le nom de Charly. (*Villa Carliaca*, la villa de Charles). Cette cloche fut aussitôt achetée et installée dans la tour de l'église ; on la nomma *Caroline*. Quoique sans preuves authentiques de son origine, nous avons démontré qu'elle arrivait en ligne droite d'Italie, où elle avait dû être conquise par nos troupes, la confiscation des cloches étant d'usage à la guerre, ce qui mettait les habitants dans l'obligation de les racheter à prix d'argent. Napoléon rétablit cette coutume en 1807, à la prise de Dantzig.

Les 92 kilogrammes de métal, dont disposait la commune à ce moment-là, provenaient sans doute des anciennes cloches et figuraient les fragments que, lors de leur destruction, on n'avait pas pu ou pas voulu emporter.

Lucien BRIET.



LETTRE A M. LUCIEN BRIET

Montpellier, le 20 décembre 1900.

Monsieur,

La copie de l'inscription de l'ancienne cloche de Charly, que vous avez publié dans la *Semaine religieuse du diocèse de Soissons* (pp. 754-755), est plus *complète* — et me paraît — en ce qui concerne les mots ALOYS et FILIPPI — plus *exacte*, que la transcription (faite, il y a un certain

nombre d'années, par le regretté Amédée Varin), que j'ai reproduite, l'an dernier, dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry* (année 1898, p. 288). — Elle me paraît également préférable à la copie (prise je ne sais par qui), à moi communiquée, il y a deux ans environ, *consultationis causâ*, par le savant historien de Charly, M. le Dr Corlieu. — Vous avez « collationné, la cloche une fois descendue du beffroi ». J'ai donc toute raison, *n'ayant pu étudier moi-même l'original*, d'adop er votre lecture de préférence aux deux autres.

Cependant, je serais bien aise d'être éclairé par vous, sur deux particularités épigraphiques, qui ne sont pas sans présenter quelque intérêt, au moins pour moi. Vous avez relevé ce texte « avec soin »; je suis donc assuré que vous ne me trouverez pas indiscret.

1° Dans votre lecture, tous les mots sont suivis d'un point en bas. Or, les deux copies que je dois à MM. Varin et Corlieu ne portent de points ni l'une ni l'autre. — Y avait-il, oui ou non, sur la cloche, un point séparatif après chaque mot? Si oui, le fondeur avait-il employé le point *en bas* ou bien le point *milieu*? Ces choses sont à relever, quand on publie une inscription.

2° A la suite du mot *nubes*, d'après la copie communiquée par M. le Dr Corlieu, la cloche portait les trois lettres N D O, que j'ai considérées comme une erreur de *composition*, analogue à celles que commettent journellement nos typographes, analogue par exemple à celle qui vous a fait appeler *Antonie* le fondeur *Antoine* (page 752). — Votre lecture donne au contraire D N O. — La cloche portait-elle réellement D N O? ou bien avez-vous corrigé, sans en prévenir votre lecteur, l'interversion de lettre échappée au fondeur?

Vos souvenirs ou vos notes vous permettraient-elles de me fixer sur ces deux petites questions de détail?

Ce *desideratum* exprimé, permettez-moi de vous dire que je vous ai trouvé un peu sévère pour cet excellent et consciencieux Amédée Varin. Vous reconnaissez vous même, « pour l'avoir constaté *de visu*, combien il était incommode de... relever » cette inscription, alors que la cloche était en place. M. Amédée Varin n'a pas pu, comme vous, collationner, — « la cloche une fois descendue du beffroi », — la copie qu'il avait prise, au risque de se rompre le cou. Et cependant, au total, les défectuosités de sa lecture se réduisent à ceci : HUIT lettres *absentes* et DEUX lettres *inexactes*, — SUR CENT TRENTE!!

Vous regrettez aussi que, dans l'article précité des *Annales* de la Société archéologique de Château-Thierry, l'inscription n'ait pas été

traduite. Cette fois, si je ne me trompe, c'est à moi personnellement que le reproche s'adresse. Eh bien, toute réflexion faite, je crois que, si j'avais à publier de nouveau cette inscription, je ne traduirais pas davantage. Et voici pourquoi.

Il y a, dans cette inscription, — indépendamment de la formule abrégée A.R S., que j'ai expliquée en note (et vous avez reproduit mon explication), — quatre phrases *très claires* et une cinquième phrase, *plutôt obscure*. Les quatre premières sont parfaitement intelligibles pour toute personne qui sait un tant soit peu le latin. Quant à la cinquième, elle ne pourra être bien comprise que le jour où le hasard nous fournira, sur cette cloche et sur les personnages y mentionnés, des renseignements qui pour le moment nous font défaut.

Malgré cette absence d'informations indispensables, vous avez traduit. Je n'oserais pas affirmer que vous avez parfaitement réussi dans ce petit exercice, mais tout effort est méritoire et je me reprocherais de ne pas vous savoir gré d'avoir essayé.

Toutefois, je suis obligé de constater que, dans votre traduction, l'une des quatre phrases très claires a été quelque peu.. maltraitée.

La première ligne « D.CAROLO.ALOYS.TOMMASI.PRIORE » signifie, pour vous, « *A Dom Charles Aloys Tommasi, prieur* », — c'est à dire, je suppose : cloche offerte ou dédiée *à Dom Charles*, etc. ; — « Aloys est pour Aloysio ; priore pour priori. » — Vous interprétez et vous restituez *au datif*, quoique l'inscription donne *l'ablatif*.

Je crois, comme vous, que D.CAROLO est l'abréviation de *Domino Carolo* et que *Aloys* doit se compléter *Aloysio*. Mais pourquoi corriger PRIORE en PRIORI, quand visiblement rien ne vous y oblige? Pourquoi, du même coup, imaginer une formule si peu dans les habitudes de l'épigraphie campanaire? pourquoi aussi traduire *domino* par *dom*, alors que vous ignorez absolument si la cloche est d'origine monastique? *Dominus* a signifié *Messire* ou *Monsieur* ou *Monsignor*, tout aussi bien que *dom*. D'autre part, le qualificatif *dom* n'est nullement impliqué par le titre de *prieur*. — Le texte, tel qu'il est, se présente incontestablement comme un *ablatif absolu* et signifie tout simplement : *M. Charles-Louis Tommasi étant prieur*, c'est à dire : *à l'époque où M. Charles-Louis Tommasi était prieur*.

Avec les deux sigles « N.D. », commence la partie obscure de l'inscription. — « On peut traduire (dites-vous) PRIORE.N.D. par *prieur de Notre-Dame* », mais vous écartez cette interprétation, « parce que l'inscription ne dit pas de quelle Notre-Dame il s'agit ». En ce qui me con-

cerne, je ne vois aucune bonne raison de traduire ici N.D. par *Notre-Dame*, mais l'argument que vous apportez à l'encontre ne me paraît pas précisément décisif. Vous préférez traduire N.D. par *notre dom*, — « *notre dom Charles de Nobili*..... ». Cette très hypothétique version me laisse perplexe..... et peu convaincu. – Si nous avouions l'un et l'autre notre embarras??

Vous considérez OP.E comme l'abréviation d'OPER.E, « opæ pour operæ ». D'ordinaire, l'abréviation de PER est facile à reconnaître. La haste du P était-elle traversée par une barre horizontale? ou bien avait-on remplacé cette barre par une autre, placée au-dessus de la lettre?

Je n'entends nullement, en vous posant cette question d'ordre purement paléographique, soutenir que OP.E n'est pas l'abréviation de OPER.E. Je suis même porté à penser comme vous sur ce point . Je voudrais seulement entourer cette lecture de toutes les garanties désirables. L'épigraphie a ses exigences!

Admettons donc OP.E pour OPER.E.

Mais alors n'aurait-il pas été tout naturel, puisqu'il s'agit d'un meuble d'église, de songer de prime abord au sens ecclésiastique spécial, dans lequel le mot *opera* a été couramment employé autrefois? — *Opera*, en français *Œuvre*, signifiait la *fabrique* d'une église. Les marguilliers s'appélaient *les ouvriers,operarii*.On dit encore aujourd'hui *le banc d'œuvre*, pour désigner la bande des fabriciens. — Dans ces conditions, au lieu de traduire, sans hésitation, *OPÆ* IMPENSA par « *payant de son œuvre*, c'est à dire *à ses propres frais* », n'aurait-il pas été plus logique de proposer l'interprétation : *aux frais de la fabrique?* — On retrouve ailleurs, en épigraphie campanaire, la formule analogue *impensis fabricæ*.

Vous le voyez, Monsieur, votre interprétation, — dans la partie obscure, aussi bien que dans la partie claire de l'inscription, — prête le flanc à la critique, et il y a peut-être quelques bonnes raisons de ne pas adopter intégralement votre manière de voir.

Dans la formule *Benedicite fulgura et nubes*, vous hésitez pour le dernier mot : — « DNO pour *Domino* ou *Domino nostro* ». — Soyez sans inquiétude à ce sujet. DNO est l'abréviation de *Domino*, PAS DAVANTAGE. Le premier manuel de paléographie venu vous apprendra que *Domino nostro* s'abrévie DNO NRO, et non DNO tout court.

Vous signalez sur l'ancienne cloche de Charly, la reproduction d'un lézard. C'est un détail intéressant pour l'iconographie campanaire et je vous suis reconnaissant de me l'avoir fait connaître.

En ce qui concerne la vente à l'église de Charly de cette cloche italienne, vous n'avez pas eu la main plus heureuse que moi, — *au contraire*. « Nous avons (dites-vous) cherché en vain à la mairie de Charly des documents concernant son acquisition ». Et vous ajoutez, tout comme si vous étiez sûr de la chose : « *la délibération du 12 mai 1811, mentionnée dans l'article précité*, N'EXISTE PAS ». — Ah ! n'existe pas !! — Ici, mon cher Monsieur, permettez-moi de vous dire que vous avez cherché..... d'une façon légèrement insuffisante.

Cherchez..... de nouveau, — « avec soin », — et vous trouverez.

Vous pouvez m'en croire, les quelques renseignements que j'ai donnés, — et que j'aurais d'ailleurs désirés plus complets, — ne sont pas de mon invention. Ce sont bien les archives communales de Charly qui me les ont fournis, et pour peu que vous vous donniez la peine, quelques instants, de procéder à une nouvelle enquête, plus attentive, la source où j'ai puisé ne vous échappera plus.

Vous y verrez, écrit en toutes lettres, que le 12 mai 1811, le Conseil municipal décida l'acquisition, à un fondeur ou à un marchand de cloches, d'une cloche de 5 à 600 kilogs. Vous y verrez également que la somme nécessaire à cette acquisition était constituée :

1° par un don personnel du curé de Charly,

2° par des fonds votés par la Municipalité,

3° par les souscriptions volontaires des habitans,

4° par les anciennes petites cloches, alors existant à l'église paroissiale.

Je souhaite de tout cœur que la petite rectification, que je vous prie de vouloir bien entreprendre, vous fasse découvrir — non seulement le document, *parfaitement existant*, relevé par moi il y a une dizaine d'années, — mais encore quelques pièces complémentaires, susceptibles de nous renseigner l'un et l'autre, un peu plus amplement, sur les origines de cette cloche exotique, qui était réellement une des curiosités de notre arrondissement de Château-Thierry.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Jos. BERTHELÉ.

Dans le second chapitre (pages 10, 11) de sa brochure : **Les Cloches de Charly-sur-Marne** (Aisne). — *Souvenir du baptême du 2 décembre 1900.* — (Imprimerie Nougarède Chauny Aisne), M. Lucien Briet étudie la cloche italienne datant de

1772, achetée d'occasion en 1811, dont nous nous sommes quelque peu occupé naguère (1) et qui, par suite de l'installation d'une nouvelle sonnerie, vient d'être envoyée à la refonte.

Le texte de l'inscription, tel que le donne M. Briet, est certainement (sauf en ce qui concerne les points séparatifs) préférable à la copie du regretté Amédée Varin, que nous avions utilisée, faute d'avoir pu étudier par nous-même l'original. Mais nous croyons que la traduction que M. B. a jointe à sa lecture est, par certains côtés, très discutable. Il y a là notamment un ablatif absolu, qui est transposé au datif, sans aucune bonne raison, et une certaine formule OPÆ IMPENSA› — (OPÆ pour OP (er) AE ?), — qui est interprétée « *à ses frais* » [personnels], alors qu'elle signifie peut-être tout simplement : *aux frais de la fabrique.*

A propos de l'acquisition de cette cloche en 1811, M. L. Briet avait écrit tout d'abord, dans la *Semaine religieuse* de Soissons, qu'un document, mentionné par nous dans l'article précité, n'EXISTAIT PAS!! — C'était parler un peu à la légère. — M. Briet s'en est bientôt aperçu de lui-même, et dans le tirage à part, il n'a pas manqué de *corriger* ce lapsus et d'utiliser in-extenso le document en question (2), — mais il a totalement oublié de *se rectifier.*

Or, correction et rectification font deux, et si toute erreur demande correction, toute imputation fausse exige rectification.

M. Briet a sans doute trouvé suffisant, pour sa gouverne

(1) Jos. Berthelé, *la Cloche italienne de Charly-sur-Marne et les cloches hollandaises de l'église de Saulchery (Aisne).* — Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1898, pp. 288 à 299 (tiré à part avec la même pagination).

(2) *Semaine religieuse :* — « Nous avons cherché en vain à la mairie de Charly des documents concernant son acquisition. La délibération du 12 mai 1811, mentionnée dans l'article précité, n'existe pas » (p. 755).
TIRAGE A PART : — « En cherchant à la mairie de Charly des documents concernant son acquisition, nous avons trouvé deux curieuses délibérations du conseil municipal en date des 25 septembre et 12 mai 1811 » (p. 11).

personnelle, de ne pas rééditer l'erreur, évidemment involontaire, qu'il avait commise dans son article de la *Semaine religieuse*. On ne peut plus désormais lui reprocher d'avoir ignoré un document utile.

Mais on pourra peut-être, en revanche, lui reprocher de n'avoir pas fait bonne justice, spontanément, dans le recueil qui lui a donné asile — et dont la collection sera plutôt consultée que son tirage à part, — d'une affirmation, aussi inexacte que désobligeante, dont il a lui-même implicitement reconnu le mal fondé.

Un propos, tel que celui qui a échappé à M. Briet, est susceptible de porter atteinte à l'honorabilité d'un érudit. Dans ces conditions, la probité scientifique la plus élémentaire imposait à l'auteur, aussi bien qu'au directeur de la revue, quelques lignes d'amende honorable. . un peu plus franches.

A leur place, moi, je n'aurais pas hésité une seconde.

Jos. BERTHELÉ.

***

LETTRE-RÉPONSE A M. JOS. BERTHELÉ

MONSIEUR,

L'insertion intégrale de la lettre que vous m'avez adressée, le 20 décembre dernier, dans la *Semaine religieuse*, m'oblige à faire précéder ma nouvelle explication de l'inscription de notre vieille cloche, de quelques lignes aptes à éclairer le lecteur.

Tout d'abord, je relève votre « Ah! n'existe pas! » exclamation comprise. Ma brochure me rétracte largement. Lorsque, à la demande de M. le doyen de Charly, j'ai accepté de toucher un mot des cloches, anciennes et nouvelles du pays, je n'y étais guère préparé, et il me fallait, à jour dit, envoyer quelque chose. Je n'avais encore pratiqué aucune recherche à la mairie. L'article devant paraître le lendemain matin,

j'avise une personne très au courant des choses de la mairie, touchant les délibérations concernant notre cloche; elle revient peu après, m'affirmant qu'elle n'avait rien trouvé, qu'il y avait lacune, etc. Tout surpris, je termine l'article tel quel, et j'écris à M. Corlieu, mon excellent ami... Puis, le soir, revoyant ladite personne, je lui propose d'aller ensemble à la mairie, et nous dénichons le pot-aux-roses, qui m'a permis de rectifier aussitôt — mais trop tard pour la *Semaine* — mon assertion.

Vous insinuez ensuite que je critique feu M. A. Varin, relevant, et vous même, non traduisant les inscriptions en cause. Je vous dirai ici que je ne vois pas pourquoi vous mêlez des tiers à cette affaire. J'ai toujours estimé les MM. Varin, non seulement comme voisins, mais encore comme artistes de haute valeur... D'autre part, si vous n'avez pas traduit, c'était votre droit. C'était, par contre, également le mien de tenter de le faire. Les efforts ont leur mérite. Au surplus, j'ai entendu formuler un avis, n'ayant rien de définitif, sauf à faire ensuite profit de la façon de voir les autres. Je ne suis qu'un curieux et non un spécialiste. Il n'y a, je crois, aucune honte à se tromper, quand cela ne fait tort à personne.

Cela dit, vous pouvez sans crainte adopter ma lecture et prendre modèle sur elle, quand vous aurez à publier des inscriptions. Elle est *absolument exacte*. La seule erreur que j'avais commise, en copiant parmi les poutres, avec facilité, en ma qualité d'alpiniste (voyez mes photos dans le *Monde illustré* du 15 décembre dernier), était que dans IOSEPHI, j'avais mis un J au lieu d'un I. J'ai tourné et retourné autour de cette cloche, en haut et à terre; je l'ai photographiée; c'est tout juste si je ne suis pas descendu avec elle par le monte-charge : la place manquait.

1. Les points séparatifs sont indiqués au milieu dans mon manuscrit, mais l'imprimeur les a mis en bas, faute, sans doute, d'avoir des caractères *ad hoc*. Je n'ai *point* protesté, ignorant que cela avait une importance.

2. Il y a DNO.

3. Je savais que DNO est pour *Domino* tout court, j'ai ajouté ou *Domino nostro*, pour le cas ou aurait pu se trouver là une abréviation fantaisiste, comme dans OP.E.

4. Vous trouverez réponse aux autres paragraphes de votre lettre ci dessous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Lucien BRIET.

En haut de cette cloche se déroule, en une seule ligne, une première inscription :

† D.CAROLO.ALOYS.TOMMASI.PRIORE.N.D.CAROLUS DE.NOBILIBUS.OPÆ.IMPENSA.

Les points séparatifs sont au milieu.

Remarquons de suite que :

Aloys est pour Aloysio, et opæ pour operæ, ce qui permet de traduire :

Dom Charles Aloys Tommasi (étant) *prieur*, *notre dom Charles de Nobili* (a fait fondre cette cloche) *aux frais de la fabrique.*

Le premier D est l'abréviation de *Dom.* Les moines et les prêtres faisaient autrefois précéder leur nom du titre *Dom.*

Nous conservons *Aloys,* qui a la même racine que Clovis, Loys, Louis, etc. C'est une dénomination spéciale, qu'on ne peut exactement traduire par Louis, comme *Ludovicus,* pas plus que *Héloïse* ne peut l'être par Louise ou Elise.

En ce qui concerne N.D., il y a lieu d'être un instant perplexe. On pourrait comprendre PRIORE.N.D. par *prieur de Notre-Dame*, « Nostræ Dominæ ». Mais l'inscription ne dit pas de quelle Notre-Dame il s'agit ; puis, dans ce cas, le génitif aurait sans doute été mis avant le nom auquel il se rapporte. Nous devons donc lire *noster dominus* ou *dom.* En parlant de leur seigneur, les vassaux disaient *notre*, comme de tout supérieur, au surplus. Nos soldats appellent encore *mon*, en s'adressant à leurs officiers. Nous avons vu un portrait de Guillaume Ier avec cette inscription *unser Kaiser*, notre empereur, et lu dans bien des feuilles allemandes *notre* Bismarck... Et l'expression « not'maître » de nos campagnards?

Quant à OPÆ IMPENSA, nous avions traduit d'abord, *coût de son œuvre,* c'est à-dire *à ses frais*, ce qui nous obligeait à admettre que PRIORE (ablatif) avait été inscrit par erreur pour PRIORI (datif). Chose possible, après tout. *Errare humanum est.* Le fondeur pouvait avoir pris sur la note manuscrite à lui remise l'I final, non pointé et mal fait, pour un E.

Erreur similaire s'était du reste justement produite dans l'une des quatre nouvelles cloches de Charly, où, au lieu de HENRY, l'ouvrier avait lu HEURY, prenant l'*n* pour un *u*, en cursive rapide.

Nous traduisons alors : « *A Dom Charles Aloys Tommasi, prieur, notre dom Charles de Nobili, à ses frais.*

Ou encore, en conservant l'ablatif absolu :

Dom Charles Aloys Tommasi étant prieur, notre dom Charles de Nobili en fit les frais.

M. Jos. Berthelé, qui s'occupe spécialement d'épigraphie campanaire, nous a écrit une longue lettre, où il dit au sujet de OPÆ IMPENSA :

« *Opera*, en français, œuvre, signifie fabrique d'église : les marguilliers s'appelaient jadis les *ouvriers*. On dit encore aujourd'hui le *banc d'œuvre* pour désigner la place occupée dans ou proche le chœur par les fabriciens. Il y a donc lieu de traduire sans hésitation par « aux frais de la fabrique ». D'ailleurs, certaines cloches portent encore une formule analogue « *impensis fabricæ* ».

L'argumentation était intéressante, et, comme on le voit, bien appuyée. Nous avons donc réfléchi, cherché, défendu notre texte et consulté. M. l'abbé Binet, directeur au Grand Séminaire de Soissons, a bien voulu, de son côté, mettre à notre disposition sa bonne volonté, sinon ses lumières. Or, *opera*, en langage liturgique et administratif d'église est absolument consacré dans le sens de *fabrique*. Tous les couvents avaient une fabrique, c'est-à-dire un crédit, ayant des ressources dans des revenus spéciaux, réservé exclusivement à l'entretien de l'église monastique. Le cas était fréquent, sous l'ancien régime, en Italie, où l'église abbatiale ou prioriale était quelquefois paroissiale, circonstance dans laquelle l'expression *fabrique* se conçoit mieux encore.

Notre dom s'explique fort bien alors. Nous avons affaire à une église de monastère. Dans les écrits monastiques, ce terme désigne un des membres de la communauté. Charles de Nobili est sans doute le *sous-prieur*, le *dom procureur*; à

moins qu'il ne soit, ce qui serait plus clair encore, pour le cas où l'église du monastère eût été en même temps paroissiale, le religieux spécialement chargé du rôle de curé dans le pays. Rappelons que, à Charly, avant 1789, tous les curés et prieurs étaient *johannistes*, sortaient du couvent de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

OPÆ IMPENSA ferait tout simplement entendre que cette cloche n'était pas un don.

Nobili, en latin Nobilibus, est un nom de famille en usage dans le nord de l'Italie. Nous trouvons dans la *Nouvelle Biographie générale* (1), un Robert de Nobili, missionnaire toscan (1577-1656). Les jésuites le regardent, après S. François-Xavier, comme le plus grand apôtre des Indes. Dans le tome 45 du même ouvrage, pages 480 et 481, sont cités deux Tommasi, l'un Joseph-Marie, savant prélat italien (1649-1713) et l'autre Jean de Tommasi, dernier grand maître de Malte (1731-1805). Notre Tommasi était peut être d'une de ces familles-là.

La deuxième inscription n'offrant aucune difficulté et ayant été exactement traduite dans le numéro de la *Semaine religieuse* du 24 novembre dernier, nous jugeons inutile de revenir sur elle, et nous terminerons en nous félicitant d'avoir, par notre tentative de traduction, attiré l'attention et fait jaillir la lumière, à propos de notre pauvre vieille cloche italienne, qui était peut-être une des réelles curiosités du département.

LUCIEN BRIET.

Post-scriptum. — M. Jos. Berthelé, dans un entrefilet concernant notre brochure « les Cloches de Charly sur-Marne », s'est plaint de n'avoir pas vu rectifier dans la *Semaine religieuse*, ainsi que nous l'avons fait dans notre tirage à part, l'assertion hâtive émise au sujet de l'existence de la délibération du 12 mai 1811.

(1) Paris, Firmin-Didot frères, éditeurs, 1855-1856, tome 38, page 150, article Nobili.

M. Berthelé, qui semble, pour sa part, n'avoir pas connu celle du 25 septembre 1809, aurait cependant beaucoup moins sujet de se plaindre, en cette affaire, que notre excellent ami, M. le docteur A. Corlieu, qui avait signalé, bien avant M. Berthelé, les deux délibérations en question dans son *Histoire de Charly* page 158, et qui s'est montré plus silencieux, à notre égard, à propos de ce *lapsus*. Nous n'avons jamais douté de l'érudition ni de la véracité de M. Jos. Berthelé.

L. B.

ANCÊTRES ET PARENTS MATERNELS
DE RACINE

Sous ce titre (1), M. Paul Pellot, greffier du Tribunal civil de Rethel, vient de donner en quelques pages qui représentent de longues et patientes recherches, des indications généalogiques touchant Racine, qui ne font pas double emploi avec celles publiées jusqu'ici (2).

M. Pellot remonte jusqu'à Pierre Sconin (1575-20 avril 1667) et à sa femme Marguerite Chéron, décédée à La Ferté-Milon le 10 août 1622. De cette union, sont nés seize ou dix-sept enfants, parmi lesquels se trouve Jeanne Sconin, qui épousa,

(1) Brochure in-12 publiée en 1900, chez Lafolye, imprimeur à Vannes, sous ce titre : *Un Contrat de mariage à Soissons en 1751.* — Les pages 23 à 28 sont consacrées aux *Ancêtres et Parents maternels de Racine.*

(2) Parmi les principales généalogies de Racine, citons : Paul Mesnard, édition de Racine dans la collection des *Grands écrivains de la France* (Paris, Hachette, tome I, p. 6 et 170, 2me édition); — Abbé Adrien de la Roque, descendant de Racine; *Lettres inédites de Jean et de Louis Racine*, 1862, Paris, Hachette; — H. Boulard; *Notice sur les descendants de Jean Racine* (Bulletin des sciences historiques; juillet 1824; n° 79), Paris ; — Médéric Lecomte ; *Notice généalogique sur la famille de Racine*; Journal de l'Aisne, du 13 au 19 janvier 1850, et Bulletin de la Société académique de Laon, tome X, p. 15 ; — Gratien Charvet; *Racine et sa famille maternelle à Saint-Maximin les Uzès (1660-1780)*; Avignon, 1881 ; brochure de 23 pages ; — A. J. Pons ; *Les Editions illustrées de Racine*, p. 63; Paris, Quantin, 1878; — F. C. G. de Trémault de Bellatour; *Essai généalogique sur la famille Racine* (Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, octobre 1867) ; — A. de Besancenet ; *La descendance de Racine en Champagne* (Revue de Champagne et de Brie, tome VI, 1879, p. 87).

le 13 septembre 1638, Jean Racine, et mit au monde deux enfants, le poète Jean et Marie Racine.

On sait que Marie Racine fut mariée à Antoine Rivière, et qu'elle en eut une fille, Marie-Catherine, filleule du poète. Mais, tandis que les auteurs s'attachent à peu près exclusivement à retrouver les descendants directs de notre glorieux compatriote, M. Pellot dirige ses investigations du côté de ses neveux et de ses cousins. Il nous présente successivement : Marie-Catherine Rivière se mariant, le 27 avril 1700, à Charles de la Groue, docteur en médecine, conseiller du Roi, ancien greunetier au grenier à sel de La Ferté-Milon ; — leur fille, Marie-Constance de la Groue, mariée le 19 février 1732 avec André Aubry, ancien procureur fiscal à Marigny-en-Orxois, ingénieur féo liste et directeur de la poste aux lettres de La Ferté-Milon ; — et, parmi leurs enfants, Charles-Louis Aubry de Saint-Vibert (1746-1817), et Pierre-François Aubry du Bochet (1737-1806), député aux Etats-Généraux en 1789, maire de La Ferté Milon et conseiller général.

De la nombreuse lignée de Pierre Sconin et de Marguerite Chéron, en d'autres termes, des oncles et tantes de Jean Racine, M. Pellot ne cite que Jean Sconin, lieutenant en l'élection notaire et procureur du Roi au grenier à sel de La Ferté-Milon, mort le 21 mai 1673, à l'âge de 67 ans, et inhumé dans la chapelle de Saint-Vaast, celle là même où fut baptisé le poète.

D'un mariage contracté par ce Pierre Sconin avec Anne Petit est issue Jeanne Sconin, épouse de François Regnault, conseiller du Roi, procureur au grenier à sel de La Ferté-Milon. Décédée le 23 novembre 1694, Jeanne Sconin est inhumée auprès de son père et de son mari en la chapelle de Saint-Vaast.

Leurs enfants furent Anne et Adrien Regnault. — Anne, unie en premières noces, le 15 juin 1683, à son cousin Nicolas Racine, avocat au parlement, fils de Claude, l'un des oncles du poète; et en deuxièmes noces, avant 1702, à Benjamin Eustache des Fossés, écuyer, capitaine des château et chasse de

Nanteuil le Haudouin. — Adrien, qui occupa les mêmes fonctions que son père, les transmit à son gendre, Jean-Baptiste-Melchoir Tabary, qui lui même eut pour successeur son gendre, Théodore Protais Grizollet, un des ancêtres de M. Pellot, qui nous promet de nous éclairer prochainement sur cette généalogie et qui, par ce fait, se trouve être lui-même descendant — assez indirect — de Racine.

Le savant travail de M. Pellot méritait à tous égards d'être signalé à l'attention de la Société. Il ne contribue pas seulement à préciser sur certains points l'histoire de Racine; il nous montre aussi un spectacle chaque jour de plus en plus rare : toute une dynastie de bourgeois qui, pendant trois siècles consécutifs (1), fidèles à leur berceau, y occupent constamment les emplois les plus honorables de la magistrature et des finances.

Maurice HENRIET.

(1) Un vieux manuscrit conservé à La Ferté-Milon fait mention d'un acte passé le 18 décembre 1508 par devant Me Jean Racine, notaire à La Ferté-Milon, qui, auparavant, avait été substitut du procureur du Roi.

BOSSUET
AU CHATEAU DU CHARMEL
EN 1660 (1)

> Monsieur d'Auguste, Evesque de Metz, est décédé au chasteau du Charmel, le mardy dix-neuvième d'octobre, et a été porté en l'église le 21 dudi mois, et enterré.
>
> *Signé :* F.-A. Hourdé (curé).

Dans les premiers jours du mois d'octobre 1660, Pierre Bédacier, de l'ordre de Cluny, prieur doyen de Saint-Sulpice à Gassicourt-lès-Mantes, dans le diocèse de Chartres, évêque d'Auguste et suffragant de l'évêché de Metz, entreprenait le voyage de Paris à Metz. Il tomba malade à Château-Thierry où l'attendait un de ses amis, François de Ligny, vicomte du Charmel qui était venu au devant de lui, et qui voulut qu'on transportât sans délai dans son antique château du Charmel le Prélat qui devait y être l'objet des soins les plus empressés.

Se sentant très mal, l'évêque d'Auguste appela près de lui

(1) Cette notice est extraite d'un ouvrage de M. Jovy, professeur de rhétorique au collège de Vitry-le-François, intitulé « Bossuet, prieur de Gassicourt-lès-Mantes et Pierre du Laurens », publié dans le Recueil de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, tome XIX. Il ne nous a pas paru sans intérêt de rappeler un incident qui s'est produit dans la vie de Bossuet, à l'occasion d'un court séjour accidentel dans notre pays, avec lequel il eut plus tard d'autres rapports lorsqu'il fut pourvu de l'évêché de Meaux auquel ressortissaient alors plusieurs paroisses des arrondissements de Château-Thierry et de Soissons.

Jacques-Bénigne Bossuet, alors chanoine et archidiacre de Metz, avec lequel il avait eu de nombreuses relations d'affaires et d'amitié. Bossuet avait alors 33 ans, et il vivait à Metz auprès de son père conseiller au Parlement, malgré les efforts qui avaient été faits pour le retenir à Paris où il jouissait déjà d'un certain renom. Bossuet partit en toute hâte, et arriva vers le 13 octobre auprès de Bédacier qui exprima le désir que le prieuré de Gassicourt lui revint après sa mort. Mais il lui était impossible de résigner directement le bénéfice, la résignation étant frappée du caducité aux termes de la législation canonique, si le titulaire ne survivait pas au moins pendant 20 jours à l'acte de résignation, et l'état de Bédacier ne permettait pas de compter sur ce délai, aussi préféra-t on lui faire donner sa démission pure et simple, avec désignation de la personne qu'il désirait avoir pour successeur, parcequ'il suffisait pour la validité d'un simple délai de deux jours entre la date de la démission et celle du décès. Mais ici encore une difficulté se présentait, Bédacier ne pouvait se démettre qu'en faveur d'un *régulier*, et Bossuet qui ne l'était pas, ne pouvait obtenir le bénéfice par cette voie. On eut alors recours à un expédient en faisant désigner un tiers, Dom Jacques Droüas (de la Plante), religieux Bénédictin de Châlon-sur-Saône, cousin germain de Bossuet. La démission, datée du 13 octobre, fut portée et présentée le 16 du même mois à Mazarin, en qualité d'abbé supérieur de Cluny : le Cardinal délivra sur l'heure à Jacques Droüas des provisions en forme pour le doyenneté prieuré vacant de Gassicourt.

On a vu par l'acte de décès ci-dessus rappelé que Bédacier mourut le 19 octobre, qu'il fut porté à l'église le 21, et enterré : c'est seulement le lendemain 22, qu'eut lieu l'inhumation.

Les provisions furent envoyées le 20 octobre à Rome, par Jacques Droüas, qui fit demander des bulles non en son nom mais au nom de Bossuet, au profit de qui il résigna, le 29 janvier 1661, le prieuré de Gassicourt qu'il déclara n'avoir accepté que pour le lui remettre. Les bulles furent accordées à Bossuet le 5 des calendes de mars, confirmées en l'officialité de Paris

le 20 juillet, et le 24 du même mois un mandataire de Bossuet prenait possession en son nom du prieuré de Gassicourt.

Il semblait que l'archidiacre de Metz pouvait jouir en paix de cet important bénéfice dont les revenus lui assuraient une précieuse independance et lui permettaient de poursuivre sans préoccupation d'une nature secondaire une carrière qui s'annonçait sous les plus brillants auspices : le prieuré de Gassicourt rapportait au doyen environ 6,000 livres de rente; et il exerçait des droits seigneuriaux sur un grand nombre de villes, villages et localités, tels que Gassicourt, Mantes-la-Ville, Buchelay, Rosny, Perdreauville, Beuron, Bonnières, etc. Mais de nombreuses compétitions se présentèrent et donnèrent lieu à des difficultés et à des complications qui devaient se prolonger durant plusieurs années. A la mort de Bédacier, tous ceux qui aspiraient au prieuré de Saint Sulpice de Gassicourt se mirent en campagne, et, tandis que Bossuet, favorisé par Mazarin, obtenait des bulles, deux concurrents, dom Paul de Rancher et dom François de Valgrave, avaient sollicité directement le Saint-Siége, en déclarant que le bénéfice était impourvu et obtenu des bulles *per obitum*, le premier le 2 et l'autre le 9 décembre 1660. Quelques mois après, le 9 mars 1661, mourait Mazarin, le protecteur avéré de Bossuet : Ce décès provoqua de nouvelles compétitions, et dom Gouin et dom André de Cugnac-Imonville s'adressèrent aussitôt à l'évêque de Chartres, de Neuville de Villeroy, et obtinrent des vicaires généraux du diocèse, dès les 11 et 31 mars, des provisions qui furent confirmées par des bulles accordées par la cour de Rome.

Enfin, dom Charles Fourdrinière s'adressa de son côté à dom Philibert Lampérière, grand prieur et vicaire général de Cluny, qui, vu cette qualité, se considérait comme autorisé à donner des provisions à un autre candidat que celui choisi par l'abbé, et les delivra le 25 du même mois. La cour de Rome accorda également des bulles, elle n'avait fait aucune difficulté à en accorder indistinctement à tous les compétiteurs.

De tous ces prétendants, Bossuet était le seul qui ne fût pas

régulier, ce qui le mettait en état d'infériorité vis-à-vis des autres concurrents, le prieuré ne pouvant être transmis par démission qu'à un *régulier* : en outre, la mort de Mazarin, en le privant d'un appui considérable, relevait les espérances de ses adversaires. Ceux-ci, tout en soutenant leurs prétentions personnelles les uns contre les autres, faisaient en même temps cause commune contre Bossuet. Ils s'adressèrent au *grand Conseil* qui, sans préjuger la question, estimant que c'était ce dernier qui avait le droit le plus apparent, lui accorda sous caution la jouissance provisionnelle par un arrêt du 31 mars 1662.

La lutte n'en continua qu'avec plus d'ardeur: on ne se contenta pas d'invoquer tous les moyens de forme, ni d'épuiser toutes les chicanes qu'autorisaient alors les procédures de la juridiction canonique aussi bien que la juridiction ordinaire, les imputations les plus malveillantes et les plus odieuses étaient relevées contre Bossuet : on arguait de faux tous les actes qu'il avait produits, la démission de Bédacier, son acte de décès, les signatures des témoins qui avaient signé les provisions : on lui reprochait l'âpreté de sa *course ambitieuse* pour se faire pourvoir subrepticement du bénéfice; on l'accusait d'avoir dissimulé la mort du défunt, d'avoir retardé l'inhumation, et d'avoir recélé et fait *saler* ou embaumer le corps pour avoir le temps de faire courir les délais et de surprendre les provisions. Bossuet défendait avec une égale énergie la possession de son bénéfice, non sans une certaine hauteur qui répondait autant à son caractère qu'à sa conviction dans son bon droit. Deux ans après le décès ses adversaires réclamaient encore avec insistance l'exhumation du corps du défunt pour constater qu'il avait été embaumé et y faire reconnaître ainsi que Bossuet avait usé de manœuvres pour cacher le décès, et retarder l'inhumation. Un arrêt du *grand Conseil* du 7 août rejeta cette prétention.

Ils essayèrent enfin d'ôter au *grand Conseil* la connaissance de l'affaire en prétendant que Bossuet comptait parmi ses membres un certain nombre de parents. En effet, un arrêt du

Conseil privé du 18 juillet 1666 défendit au *grand Conseil* de passer outre. Mais Bossuet put facilement prouver le néant de cette allégation. Par un autre arrêt du *Conseil privé* du 9 août suivant, le *grand Conseil* fut ressaisi de l'affaire.

Cependant, les diverses décisions rendues au profit de Bossuet, bien qu'au provisoire, et la faveur naissante dont il jouissait à la cour, — il venait d'être nommé conférencier du Roi, — ainsi que les lenteurs de la justice découragèrent la plupart de ses adversaires qui abandonnèrent la poursuite : Fourdrinière demeurait le plus tenace, et cependant il n'était pas sans inquiétude, et ses partisans crurent devoir recourir à un expédient. A cette époque où la personnalité des parties et les influences dont elles disposaient pesaient d'un si grand poids dans la balance de la justice, on imagina de substituer à Fourdrinière un adversaire plus redoutable. Sur l'ordre de la congrégation de Cluny, qui avait fait sienne cette contestation, il résigna ses droits litigieux entre les mains de dom Pierre du Laurens, homme d'un haut mérite, docteur en théologie comme Bossuet, appartenant à une puissante famille, jouissant d'un grand renom, aumônier du Roi, pourvu du collège de Cluny, et qui plus tard devint évêque de Belley.

Du Laurens reprit pour son compte tous les moyens et arguments invoqués par les adversaires de Bossuet, en y ajoutant ceux qui pouvaient résulter de circonstances nouvelles, controuvées ou réelles, révélées pendant de si longues procédures.

Nous dépasserions le but que nous nous sommes proposé, si nous nous étendions sur ces trop pénibles débats, dans lesquels nous n'avons pas à prendre parti.

Il faut reconnaître toutefois que, soit par sincérité, soit par suite des preuves rapportées, Bossuet avait été amené à faire certaines concessions à son adversaire : il paraît exact que l'annonce de la mort de l'évêque Bédacier avait été retardée, que l'on avait affecté de lui faire porter des bouillons et remèdes après sa mort, qu'il avait fait procéder à son embaumement, que l'inhumation avait été reculée, que l'acte de

décès n'avait été porté ni à sa date, ni à sa place sur le registre de l'Église Saint-Martin, qu'un témoin de l'un des actes produits était décédé à l'époque à laquelle était portée sa signature. En un mot, la lutte s'éternisait sans qu'on pût en préjuger l'issue, et Bossuet paraissait même assez disposé à y renoncer pour ne pas se présenter devant les juges dans une pareille cause, lorsqu'un incident imprévu y mit fin. L'abbé Charles-Maurice Letellier, qui devait plus tard devenir archevêque de Reims, avait pour Bossuet une profonde estime et une grande amitié; possesseur d'un certain nombre de bénéfices importants, il négocia avec du Laurens la cession de ses droits, et lui offrit un de ses bénéfices à la condition qu'il se désistât de toutes ses prétentions au prieuré de Gassicourt; du Laurens y consentit, et par l'effet de cette transaction, Bossuet demeura en paisible possession du prieuré si contesté de Gassicourt qu'il put résigner vers la fin de sa vie, en 1703, en faveur de son neveu, l'abbé Bossuet.

Jules HENRIET.

NOTE

SUR

UNE MÉDAILLE OFFERTE A LA SOCIÉTÉ

A notre séance du 6 juin, j'ai pris la liberté d'amener un de mes amis et parent, dont j'aurais eu regret à me séparer, ne fût-ce que pendant quelques instants, car il n'avait que quelques heures à passer à Château-Thierry.

Il m'accompagna d'autant plus volontiers qu'il n'est pas indifférent aux questions qui nous occupent. Ancien fabricant d'objets de coutellerie et orfèvrerie, Gustave Marmuse est lui-même collectionneur. Sa compétence en ces matières lui a valu de faire partie du jury des Expositions universelles de 1889 et de 1900, et d'être chargé d'y organiser les sections rétrospectives de ces classes spéciales.

En remercîment du bon accueil que nos collègues lui ont fait, il a prié notre Président d'accepter pour notre Société une médaille qu'il avait achetée, quelques jours auparavant, en Suisse, à Lucerne.

Notre aimable président qui nous pousse au travail avec une ardeur dont il nous donne, le premier, l'exemple, m'a chargé de vous présenter une note sur cette médaille, sans doute parce qu'elle a été offerte par mon parent ; car si la question de compétence avait été posée, c'est certainement à M. le Curé d'Essômes qu'il se fût adressé. Il était plus apte que moi à décrire et commenter cet objet ; aussi ai-je eu recours aux lumières de M. l'Abbé Guyot que je remercie de m'avoir obligeamment facilité ma tâche.

La médaille est en cuivre jaune. Elle mesure 15 lignes de diamètre. Elle est à deux faces. L'une représente Saint-Ignace de Loyola, coiffé de la barrette et vêtu d'une soutane recouverte d'un manteau. Il est à mi-corps, le visage de profil, tourné à gauche, les yeux levés au ciel où resplendit l'emblème de l'ordre qu'il a fondé. Le saint tient le livre constitutif de l'ordre, et, de la main gauche, montre la devise abrégée de la congrégation : *Ad majorem dei Gloriam.* Autour de la médaille, on lit : S. ign de Loyol. S. J. (Saint-Ignage de Loyola, Société de Jésus).

L'autre face représente Saint François Xavier, apôtre des Indes. La tête auréolée est de trois quarts, tournée à gauche. Il porte l'habit des pélerins et tient de la main gauche la gourde et le bâton traditionnels. On lit, à gauche de la figure : *S. Franc. Xa*, et à droite : *Ver. So. J.* (Saint François Xavier, Société de Jésus).

Cette pièce ne peut être antérieure à l'année 1622, date de la canonisation des deux célèbres religieux sous le Pontificat de Grégoire XV.

Lui est-elle de beaucoup postérieure ? A-t-elle été exécutée en France, en Italie, en Espagne ? Je ne me risquerai pas à me prononcer à cet égard. A quelle occasion cette médaille de dévotion et de propagande a-t-elle été frappée ? Elle a dù être abondamment répandue, à titre d'antidote, en Suisse, foyer de la Réforme que la Société de Jésus se proposait de combattre. Plus tard, pendant la longue querelle du Jansenisme, elle a pu être recherchée par les partisans du Molinisme, comme une affirmation de leurs doctrines.

Je termine en vous signalant l'analogie frappante que présente la médaille dont nous venons de parler avec un tableau du Musée de Château-Thierry, n° 37 du catalogue. Ce tableau consacré, lui aussi, à la glorification d'Ignage de Loyola et de François Xavier, les a réunis dans une commune apothéose, bien qu'il représente deux scènes distinctes l'une de l'autre. Dans le haut de la toile à gauche, le Saint-Esprit projette ses rayons divins sur les deux religieux. Dans la

partie supérieure de la toile, François Xavier fait couler l'eau baptismale sur les infidèles qui accourent en foule à sa parole.

Dans la partie inférieure, Ignace de Loyola qui fut de naissance noble et militaire, offre à Dieu son épée, ses armures, ses titres pour se consacrer entièrement à son service. Cette esquisse en grisaille dont l'auteur nous est inconnu, est traitée d'un pinceau libre et sûr. M. J. Maciet qui l'a donnée au Musée, en 1878, l'attribue à l'école italienne (XVII[e] siècle). Quoi qu'il en soit, la coïncidence entre notre médaille et ce tableau m'a paru de nature à vous intéresser.

Frédéric HENRIET.

ANALYSE

DE LA

NOTICE SUR COULONGES

DE M. VALISSANT

A la séance du 9 mai dernier, notre estimé collègue M. Delettre, maire de Coulonges, a fait hommage à notre Société, au nom de M. Valissant, instituteur à Coulonges, d'une monographie de cette commune dont il est l'auteur.

L'examen sommaire qui en a été fait en séance, nous a fait penser qu'avant de le mettre à sa place dans la bibliothèque de la Société, il méritait un compte rendu spécial, puisque son importance ne permettait pas sa publication entière dans nos *Annales*.

Nous devons savoir le plus grand gré aux personnes que leurs études ou leurs professions mettent en possession de documents intéressants, de les condenser sur un travail qui, fût-il même incomplet, peut concourir, par la comparaison avec d'autres, a assurer la sincérité de l'histoire.

Très modestement, M. Valissant déclare qu'il n'a fait que raconter, dans leur ordre chronologique, et sans les juger, les faits authentiques établis par les documents qu'il avait sous les yeux ; nous pensons, au contraire, qu'il a fait, pour employer une locution pédagogique, une *leçon de choses*, qui entraîne ses déductions logiques, et il a réussi, suivant son désir, à prouver à ses concitoyens, que les habitants de Coulonges ont participé aux vicissitudes de notre pays depuis son origine,

que leurs ancêtres ont supporté leur large part des malheurs et des misères qui ont lourdement pesé sur le peuple pendant de longs siècles de barbarie et d'ignorance, et que le souvenir des nombreuses peines et des rares joies de leurs bons vieux pères doit leur inspirer un amour plus profond pour le sol natal qui en a été témoin.

Coulonges existait lors de l'invasion romaine, et faisait partie de la tribu des Rèmes. Des fouilles faites en 1838, dans la cour de M. Lemercier, notaire, ont mis à jour des substructions de constructions gallo-romaines, et divers objets de la même époque. Les saints Rufin et Valère, venus dans la Gaule à la suite de saint Denis, s'étaient établis à Bazoches, pour prêcher la religion du Christ, et avaient fait de nombreux prosélytes à Coulonges, qui en conserve quelques reliques. Coulonges passa sous la domination des Francs au ve siècle, et sous les fils de Clovis fit partie du royaume de Soissons.

Au commencement du xe siècle, Coulonges fut ravagée par les Normands et saccagée un peu plus tard, vers 937, par les Hongrois. Pendant les invasions successives, les habitants qui n'avaient d'autres abris que leurs chaumières, et d'autre protection que les enceintes des monastères qui n'offraient qu'une défense illusoire, n'avaient pas d'autres ressources, pour échapper au massacre et l'incendie, que de se réfugier dans les bois avec les quelques objets qu'ils pouvaient emporter avec eux.

Aux siècles d'invasion, succèdent les siècles de féodalité : La France se partagea en une foule de seigneurs qui, tout en rendant foi et hommage au Roi, étaient eux-mêmes autant de petits rois, exerçant aussi leur souveraineté sur leurs vassaux, et en échange d'une protection souvent illusoire, exerçaient sur eux la pire des tyrannies. C'est de cette époque, vers la fin du xie siècle, que date la construction du château-fort de Coulonges, ainsi d'ailleurs que celle de l'Eglise.

Les terres de Coulonges qui faisaient primitivement partie des biens de Notre-Dame-de-Reims furent donnés en fiefs aux seigneurs de Châtillon-sur-Marne qui formèrent la souche

des seigneurs de Bazoches et de Coulonges, vassaux du comté de Champagne.

La vie misérable du peuple, la mauvaise nourriture, les famines fréquentes, la malpropreté, l'excès de travail engendraient des épidémies et occasionnaient d'affreuses maladies, telles que la peste noire et surtout la lèpre dont M. Valissant nous retrace les saisissants tableaux. Quelquefois, mais très rarement, de bienfaisants seigneurs atténuaient les misères et créaient des maisons hospitalières et des maladreries qui finirent par faire à peu près disparaître ces tristes maladies. Parmi eux, M. Valissant cite le nom de Thibaut Ier, comte de Champagne, et rappelle le séjour à Château Thierry de la Reine Blanche de Navarre, fille de Robert d'Artois, nièce de Saint-Louis, épouse du Roi de Navarre, héritier du comté de Champagne, qui combla de ses dons la ville de Château-Thierry et toutes les communes des environs, et en particulier celle de Coulonges.

La terrible et désastreuse guerre de Cent ans répandit ses ravages sur Coulonges, dont les habitants ne pouvaient se soustraire aux brigandages successifs des Bourguignons et des Anglais qu'en se réfugiant dans les bois qu'ils n'osaient plus quitter.

Ruinés par le fisc, par les brigands, par l'ennemi et jusqu'à leurs seigneurs, exaspérés par des exactions et des crimes sans nombre, les paysans de Coulonges prirent part à la Jacquerie et se vengèrent sur les seigneurs par les mêmes crimes jusqu'aux jours où ceux-ci, revenus en force, usèrent de représailles.

Coulonges, se trouvant sur la route de Paris à Reims, fut plusieurs fois traversée par les Rois qui se rendaient dans cette dernière ville. Charles VI la traversa en allant rendre visite au roi des Romains Venceslas.

Parmi les seigneurs de Coulonges, M. Valissant cite Guillaume de Flavy qui, après avoir été le plus cruel tyran, et converti le manoir de Nesles en *un repaire de féroces soudards,* livra Jeanne d'Arc aux Bourguignons à Compiègne, dont il était devenu le gouverneur.

Il nous présente ensuite Antonin de Louvain, seigneur de Rognac (Coulonges), qui trahit François Ier pour Charles-Quint. Les chanoines de Braux, pour se délivrer de ses exactions, appelèrent à leur secours le duc de Guise qui le força à se retirer en Allemagne où il mourut.

Henri II, pour punir son traître vassal, lui enleva le domaine de Coulonges et le château de Rognac, pour le donner à Robert de la Marck, maréchal de France, duc de Bouillon, comte de Brassin, seigneur de Château-Thierry, de Fleurange et de Sedan. Ce Robert de la Marck avait contribué par sa valeur à la victoire de Marignan, en 1515. En 1521, vaincu par le comte de Nassau, il avait été dépouillé de toutes ses places à l'exception de Sedan, et en 1525, il avait partagé la captivité de François Ier après la bataille de Pavie.

Nous avons eu l'occasion de nous occuper de ce seigneur dans d'autres circonstances.

Le terrier de Rognac, dressé en 1780, par Desquelles, notaire à Seringes, relate la mention suivante :

La terre de Rognac relève de Monseigneur le duc de Bouillon, à cause de la grosse tour de Châtillon-sur-Marne qui est annexe au duché de Château-Thierry.

Coulonges ne devait échapper aux malheurs d'aucune guerre étrangère ou civile. A la fin du XVIe siècle, les Huguenots, exaspérés des persécutions dont ils étaient l'objet de la part des catholiques, répandaient la terreur dans les villages, torturant les prêtres, pillant et incendiant les églises et les maisons des catholiques, qui répondaient par les mêmes atrocités.

M. Valissant rappelle les actes d'adominable vandalisme commis alors par les Huguenots : *On ne peut que frémir, dit-il, à la pensée de tant de merveilles perdues à tout jamais par le fait de ces guerres fraticides et stupides.*

Après les guerres de religion, la guerre de la ligue et la guerre étrangère : en 1580, une armée espagnole, commandée par le duc de Parme, vint camper à Coulonges, pour faire le siège du château de Courteaux : la ville fut livrée au pillage,

le château pris et livré aux flammes après une défense héroïque pendant laquelle le seigneur Michel Lempereur trouva la mort.

En 1580, un tremblement de terre s'étendit de Château-Thierry à Laon, en passant sur Coulonges.

Enfin, le calme se rétablit sous Henri IV et Louis XIII, mais la Fronde éclate, les Espagnols envahissent et ravagent la Champagne. L'archiduc Léopold établit son camp à Bazoches (25 août 1650). Encore une fois, les habitants sont forcés de se réfugier dans les bois avec leurs bestiaux. En 1652, Condé à la tête de 30,000 Espagnols revient encore à Bazoches : ceux-ci se livrent de nouveau à tous les excès et à tous les crimes envers les malheureux habitants qui n'ont pu se soustraire à leur furie. La famine arrive et la misère est à son comble.

Sauf les misères de 1705, 1740 et 1775, communs à toute la France, la monographie de Coulonges ne relate aucun fait saillant dans cette commune. On assiste à la révolution de 1789. Les habitants saluent avec une satisfaction manifeste l'ère nouvelle qui s'annonçait en proclamant les libertés fondamentales qui forment la base des sociétés modernes. Les secousses révolutionnaires furent moins violentes qu'ailleurs; l'ordre y régna constamment, dit M. Valissant, grâce à l'esprit calme et foncièrement honnête des habitants, auquel il se plaît à rendre hommage.

Une administration sage, intelligente et conciliante, répondant aux sentiments de la population, a permis à la commune de Coulonges, après de longs siècles si troublés, de suivre dans le calme la voie normale et constante du progrès, qui est la sauvegarde de nos institutions comme la garantie de la prospérité publique, et nous sommes heureux de constater, avec M. Valissant, toutes les améliorations qui en ont été la conséquence.

Jules HENRIET.

LE RU DE COINCY

I

Il n'est pas besoin d'aller bien loin pour goûter les joies que la nature réserve à ceux qui savent la voir et l'aimer. Il suffit souvent d'un buisson, d'un ruisseau, d'une meule sur un terrain pelé pour tenter le crayon de l'artiste. L'endroit par lui-même n'a peut-être rien de remarquable; pour tout le monde il est des plus vulgaires; mais l'imagination du peintre le magnifie. C'est précisément son rôle de dégager la beauté latente de ce thème initial et de lui donner la vie de l'art en y mettant l'au-delà de sa pensée.

C'est ce que je voudrais essayer de faire avec le ru de Coincy. Je voudrais le révéler à ceux qui ne le connaissent pas et à ceux aussi qui vivent près de lui sans soupçonner tout ce qu'il cache d'intéressant, de curieux, sous les prosaïsmes de la réalité. Certes, je n'ai pas la prétention de l'avoir découvert, mais je l'ai si souvent exploré, le crayon à la main, que je le sais par cœur jusque dans ses moindres détails. Je me crois donc « en forme » pour servir de cicerone aux personnes de bonne volonté qui voudront bien suivre avec moi ce modeste cours d'eau depuis sa source jusqu'à l'endroit où il se jette dans la rivière d'Ourcq.

C'est vers 1856 que j'ai vu pour la première fois ce ruisseau original et pittoresque. Voici à quel propos. Un enfant du pays, Victor Cesson, montrait pour le dessin des dispositions

si précoces que ses concitoyens le tenaient pour un prodige. Le peintre Amaury Duval, qui avait un concierge natif de Coincy, lui entendit vanter le phénomène, se le fit expédier à Paris, l'envoya à l'atelier Picot, surveilla ses études et l'aida, avec le concours du Comte de Nieuwerkerke, à obtenir une modeste pension du Conseil général.

Je connus le jeune artiste au Louvre où il copiait pour l'éditeur Curmer, dans une salle particulière, mise à sa disposition par le Directeur général des Musées, les merveilleuses miniatures du livre d'heures d'Anne de Bretagne.

Heureux de trouver à qui parler de son cher pays, Cesson ne tarissait pas sur ce chapitre, et insistait si cordialement pour que je l'y allasse voir, qu'un beau matin de septembre, au temps des vacances, je fis allégrement l'étape qui sépare Château-Thierry de son village (1).

J'ai dit que Cesson poussait l'amour du clocher à un rare degré d'intensité. Je dois déclarer que c'est là un sentiment commun à tous ses concitoyens. Quand les nécessités de la vie ont conduit un congiacien (2) à chercher fortune loin du pays, il est sans exemple qu'il n'y revienne pas finir ses jours. Cela milite en faveur de la modeste cité et de ses habitants ; car qui aime sa petite patrie n'en est pas moins attaché à la grande.

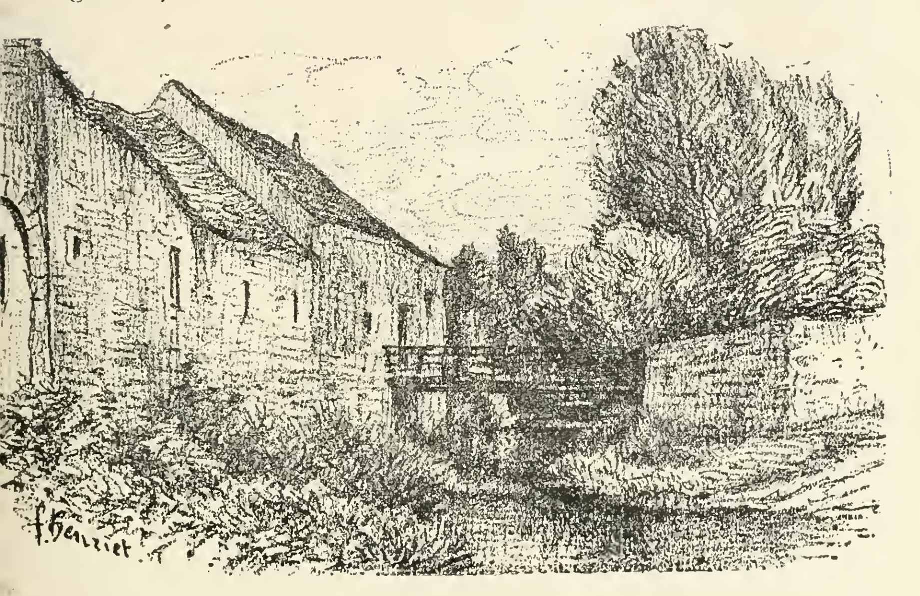
Victor me fit voir toutes les curiosités locales, à commencer par son musée personnel, me montra les derniers vestiges de l'abbaye de moines bénédictins dont l'histoire se confond avec celle du pays ; il me promena du colombier de la ménagerie à la grange de la dîme, et d'icelle, au pavillon de la ferme du Soleil qui garde encore dans son délabrement actuel quelque chose de la fière allure des constructions de la fin du XVI[e] siècle ; mais ce qui me frappa le plus, je le confesse,

(1) Victor Cesson est mort à Coincy, le 6 juin 1902, âgé de 67 ans.

(2) Coincy, *cana-villa* des gallo-romains, *villa congiaci, congiacum*, tire son nom des poteries usuelles appelées congii qu'on fabriquait avec la terre du pays.

ce fut le ru qui donne à Coincy sa physionomie et son caractère bien particuliers.

Ce ru porte un nom bizarre : l'Ordrimouille. Il ne faut pas, dit-on, en chercher l'origine dans les paperasses des chartriers. — Ce serait une tradition populaire qui l'aurait baptisé ainsi. Les murs d'enceinte du monastère fortifié plongeaient, du côté sud, dans le cours d'eau, et les religieux y



lavaient, y « mouillaient » leur linge ; c'est, comme on le voit, une étymologie de bonnes femmes qui, par la force de l'habitude, ramènent toutes choses à une question de lessive.

L'Ordrimouille — puisqu'il faut l'appeler par son nom, — prend naissance près de Trugny, hameau de la commune d'Epieds. Il traverse ce village dont l'église possède une peinture qui mérite d'être signalée. C'est une toile du peintre espagnol Herrera-le-Vieux, qui vécut de 1576 à 1656. Du moins peut-on lire ce nom sur un cartel de cuivre posé au bas du cadre. Elle est placée à gauche en entrant, au-dessus du banc du château et représente Saint Jérôme à qui un ange

apparaît dans la solitude de Bethléem. Ce tableau d'une couleur puissante, d'une anatomie vigoureuse, faisait partie de la collection de M. le Comte d'Espagnac, et c'est le Général de Gerbrois qui, en souvenir de son beau-père, mort en 1873, en fit don à l'église d'Epieds.

L'Ordrimouille alimentait, au-dessous d'Epieds, un moulin qui, depuis nombre d'années déjà, a cessé de « faire de blé, farine », puis il reçoit, à sa droite, l'appoint du ruisseau de Moucheton qui longe le domaine de ce nom. Le château de Moucheton, construction du XIIIe siècle, restaurée avec goût de nos jours, est, comme l'on sait, la résidence du très honorable Général de Gerbrois, un de nos bons soldats d'Afrique (1).

Le plus gros affluent de droite est le ru de Beuvardes qui coule au pied des bois de la Tournelle L'Ordrimouille reçoit sur sa rive gauche de minuscules affluents qui descendent des bois de Bézu, du Bochet, de la Maison du Bois. Il rencontre le joli village de Brécy dont il avive les prés et les cultures potagères, arrose la pelouse du château du Buisson où commence le canal de prise — autrement dit la royère — qui alimente le moulin de Coincy ; puis quand le canal de fuite lui a restitué les eaux que ce moulin lui a empruntées, le ru entre dans Coincy à l'extrémité sud-est de la ville.

J'ai dit la ville et je ne m'en dédis pas. Coincy mérite en effet ce nom par ses rues proprettes, bien pavées et par l'aspect confortable de ses maisons. Le ru la traverse de part en part, la coupant en deux moitiés à peu près égales. Le quartier de la rive gauche est percé d'une artère principale, parallèle au ru, à laquelle aboutissent de petites rues adja-

(1) Le Général Georges-Philippe de Moucheton de Gerbrois est décédé à Paris, le 6 mars 1902, dans son domicile, rue de l'Université, 26, dans sa 96e année. Il était le doyen des généraux de France. A l'issue du service célébré le 8 mars, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, le corps a été ramené à Château-Thierry où l'inhumation a eu lieu. Le Général a fait sa brillante carrière dans l'arme de la cavalerie. On trouvera ses états de services dans le numéro du 9 mars de l'*Echo Républicain de l'Aisne*, journal de Château-Thierry.


fhenriet
1901

centes. Il a l'avantage de posséder la Mairie, l'Ecole, la Place plantée de tilleuls, la Halle, un hôtel de belle apparence, et à un hectomètre environ, la Gare, le Chemin de fer, c'est-à-dire l'avenir. C'est aussi dans ce quartier que reluisent les panonceaux du notaire. C'est le Coincy moderne.

Le quartier de la rive droite a pour sa part les bâtiments qui subsistent de l'abbaye. La tuilerie de Clément Cesson, les bureaux de la Poste, de la Caisse d'Epargne, du receveur des Contributions les occupent. C'est le Coincy historique et sur lequel s'élève l'église paroissiale. De la place de l'église partent une rue parallèle à l'Ordrimouille et une voie montante qui mène à la rue haute d'où l'on domine le vallon et les plateaux de Rocourt.

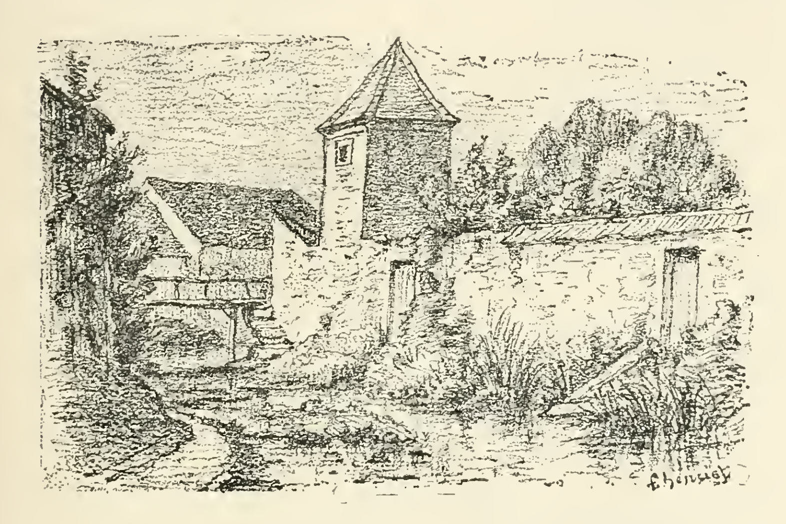
Sur la façade de l'église où des billettes romanes font assez mauvais ménage avec des frontons pseudo-classiques dont le plus important, sous prétexte de cadran-horloge, défigure le clocher, je ne vois à signaler que la grande vierge gothique, d'un beau sentiment, qui surmonte le portail.

L'intérieur de l'édifice n'offre de remarquable que la chaire en bois sculpté provenant, dit-on, de l'abbaye, et un bas-relief en bois comprenant un motif central : « Les Saintes Femmes au tombeau », accompagné des douze apôtres, six à droite et autant à gauche. Chaque personnage occupe une sorte de niche couronnée d'un dais finement ajouré. Ce spécimen intéressant de la sculpture du xv[e] siècle est placé — il serait plus juste de dire : caché — derrière le maître-autel. On nous a signalé aussi une statue de la sainte Vierge et l'enfant Jésus, dans le goût un peu lourd du xvii[e] siècle, mais dans un mouvement bien trouvé. Elle est sculptée en plein bois ; il est fâcheux qu'on ait recouvert sa chaude patine sous une couche de dorure absolument regrettable.

Les deux quartiers que nous venons de décrire sont reliés par plusieurs ponts et passerelles d'où l'œil embrasse les perspectives du ru et perçoit des tableaux d'un arrangement si imprévu que la fantaisie du plus habile décorateur n'imaginerait pas mieux.

II

C'est grâce à son ru que la ville de Coincy échappe au reproche de banalité qu'encourent à bon droit tant de localités du même ordre. Cela n'empêche pas les habitants d'en prendre un peu trop à leur aise avec lui, à en juger par les tessons de bouteilles, assiettes cassées, pots de tous galbes et de tous usages qui jonchent le lit de la rivière, sans compter les chats crevés, chiens morts et autres épaves qui souillent



ses eaux. C'est à croire que les riverains le traitent comme une décharge publique.

Les éviers des cuisines y déversent les eaux ménagères ; certains édicules se détachent des murailles avec une saillie inquiétante : sorte de machicoulis domestiques, désaffectés aujourd'hui, — disons plutôt désinfectés — pour cause d'hygiène.

Toutes ces contaminations ne sont pas pour décourager l'artiste. Il sait que, dans les vieux quartiers des villes, les coins les plus pittoresques sont presque toujours les plus mal

odorants. Heureusement nous ne sommes pas de petites maîtresses ; nous avons le cœur solide.

— Ça ne sent pas l'eau de Botot, par ici — me disait un quidam qui tenait sans doute ce dentrifice pour l'idéal des parfums. Un jour pourtant que je peignais aux abords d'une ferme, je fus assailli par une odeur si abominable que je dûs quitter la place. En m'éloignant en hâte de ces pestilences, je vis à quelques pas de là un mouton en pleine putréfaction dans l'herbe du verger. Horreur ! J'en gardai longtemps l'insupportable obsession.

Vous allez vous récrier peut-être à ces détails d'un naturalisme faisandé ; mais la vie n'est pas faite seulement de bons souvenirs, et Horace a, vous le savez, reconnu aux peintres le privilège de tout oser.

Mais revenons à notre ruisseau. Il reçoit, comme vous le voyez, bien des afflux suspects, des immondices de toutes sortes ; autant en emporte le courant. Le ruisseau se fraye son chemin à travers tout cela, contourne les îlots qui l'ensablent, avive les végétations qui l'envahissent ; mais ce qui lui donne son caractère exceptionnel, c'est qu'il baigne des substructions qui dépendirent de l'abbaye et dont les belles assises de pierres, renforcées d'éperons solides gardent un aspect monumental. Telles, sur la rive gauche, la maison de Victor Cesson qui fut jadis l'habitation du Prieur, et, sur la rive droite, la maison Delahaye qui est de la même époque. On voit encore dans le soubassement d'une maison voisine l'amorce d'un pont couvert qui mettait en communication les bâtiments élevés sur les deux rives pour le service du monastère.

A côté de ces murailles rigides, aux tonalités sévères, ce sont des bâtisses hors d'aplomb, effritées, jaunies, où la brique alterne avec le moellon, envers de maisons dont la façade sur la rue fait meilleure figure. Ces bâtisses avec courettes ou jardinets en bordure sont percées, dans la partie supérieure, de fenêtres irrégulières, et dans la partie inférieure de portes vermoulues qui, au moyen de quelques marches

disjointes, permettent aux riverains d'accéder au ru pour puiser de l'eau ou laver les hardes familiales. Les combles du clocher brochent sur le tout. Les murs crépis à neuf de l'église et ses toitures d'un rouge cru détonnent bien un peu



dans l'harmonie générale où le gris domine ; mais le temps apaisera ces dissonnances.

Ça et là, pour égayer ce tableau de couleur plutôt sévère, éclate la tendre verdure d'une cressonnière où luisent les paillettes d'argent du ruisseau, ou bien encore, au milieu

des sombres mirages que lui imposent les murs qui l'encaissent, l'Ordrimouille reflète joyeusement un large pan de ciel clair.

Je ne suis pas le seul qu'aient charmé ces amusantes oppositions de tons, ces agencements bizarres. Pas un artiste n'a d'aventure passé par Coincy sans emporter un souvenir graphique du ru. L'Ordrimouille coule pour tout le monde. M. Etienne Moreau-Nélaton, de son ermitage voisin de la Tournelle, vient souvent s'y escrimer, le pinceau à la main. Il y a peint plusieurs toiles d'une belle franchise de lumière et d'une impression très juste. Plus d'une fois, avec ce flair spécial qui arrête l'artiste aux bons endroits, nous nous sommes placés, lui et moi, de façon à peu près identique. Il n'y a pas que les beaux esprits qui se rencontrent Cet avantage — ou ce désagrément, comme on voudra — arrive aussi aux peintres.

J'aurais voulu voir mon ru aux heures de rêve où l'on ne dessine plus, où l'on se contente de regarder. J'aurais aimé suivre les dégradations de la lumière et de la couleur quand le crépuscule l'enveloppe d'une buée d'or, quand la nuit l'emplit de mystère, quand la lune verse ses clartés blondes sur son gouffre noir. Dans l'effacement graduel des choses, la nature semble grandir ; elle ouvre un champ plus large à l'interprétation. La sensibilité s'aiguise, l'œil s'affine à fouiller l'ombre confuse. à démêler les formes indécises. L'artiste recueille ces visions fugaces dans la chambre noire de son cerveau, et, le lendemain, il en développe l'image toute frissonnante encore des sensations de la veille. La mémoire, quand elle est rompue à cet exercice d'entraînement, donne des résultats surprenants. Le noctambule J.-B. Cazin a dû beaucoup à ce procédé mnémonique. Notre bon Daubigny nous a laissé d'admirables clairs de lune qui sont comme la synthèse de son talent. Dans certains de ses nocturnes, Joncking a peint l'atmosphère elle-même. Alexandre Bouché fait vibrer, sous sa brosse puissante, les profondeurs du crépuscule ; telle toile de Millet est presque une prière, et pas un n'a dit comme Corot le charme et la sérénité des beaux soirs.



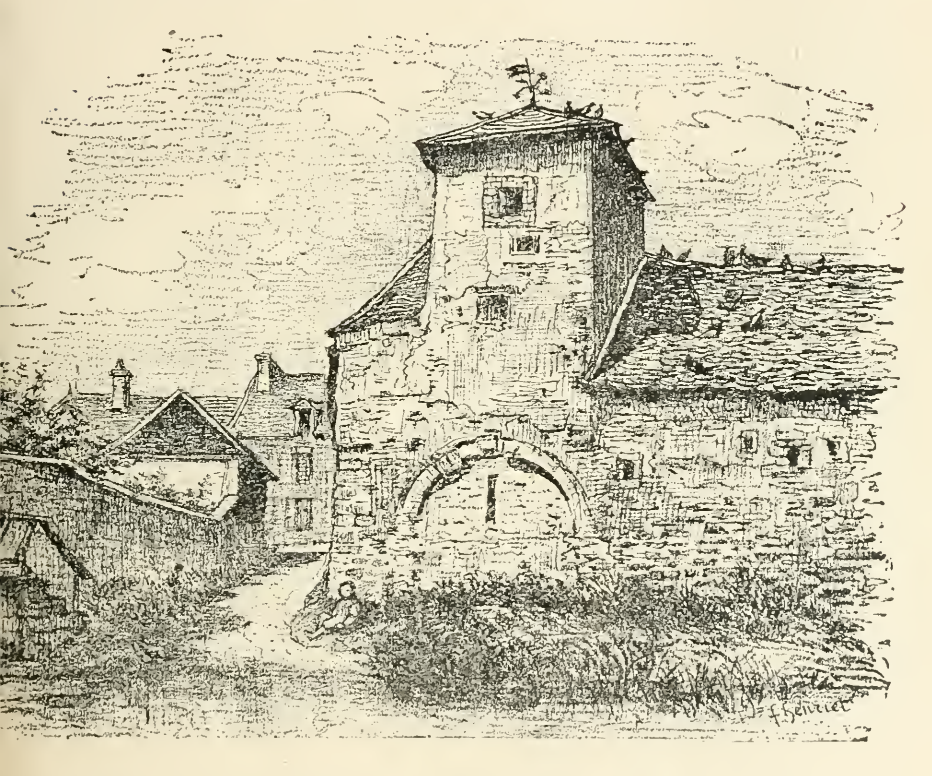
III

Il est un jour dans l'année où l'Ordrimouille prend une animation exceptionnelle. C'est celui de l'ouverture de la pêche. Dès l'aube, et même avant ses premières lueurs, les amateurs de ce sport anodin, disposent leurs carafes, tonneaux et autres engins à prendre le menu fretin, ablettes, vérons, épinoches, qui peuplent ces parages. On crie au miracle quand on a conquis un chevaine, un gardon, une brême ou une anguille. Le soir, des relents de friture flottent sur le pays. C'est une fête sans lendemain, car cette râfle a tout épuisé et les amateurs qui ne veulent pas renoncer à leur distraction favorite sont obligés d'aller jeter la ligne plus loin, vers la boucle de Nanteuil-Notre Dame où le poisson est plus abondant, plus varié, de poids plus respectable, à cause, dit-on, du voisinage de l'Ourcq.

Par les temps d'orage, le ru est sujet à des crues soudaines qui ont pris quelquefois les proportions d'une véritable calamité. Le ruisseau débonnaire grossit alors avec une rapidité qui déroute toutes les prévisions. L'Histoire a noté sur ses tablettes la crue formidable qui, en 1774, détruisit les moulins de Coincy, de la Poterie, inonda les rues du bourg et envahit les maisons. A la suite de ce désastre, et pour en éviter le retour, la commune décida l'élargissement du ru auquel on assigna les dimensions que nous lui voyons encore; la précaution était excellente mais elle ne conjura point la nouvelle catastrophe qui fondit sur Coincy, le 9 Août 1851, et dont le souvenir est resté dans toutes les mémoires.

Un violent orage s'était abattu, à trois heures de l'après-midi, sur Brécy et Coincy; mais c'est principalement sur Epieds que la trombe avait crevé. On commença à s'alarmer quand on vit les prés de Brécy noyés sous une masse d'eau diluvienne. Le garde-champêtre accourt à Coincy pour prévenir la population du danger qui la menace. Heureusement,

il a pu devancer le torrent retardé quelques instants par les murs de l'abbaye et des jardins ; mais le flot déchaîné a bientôt raison de ces obstacles. Les bois en grume qu'il rencontre et entraîne avec lui, obstruent l'arche du pont de l'abbaye. L'eau se précipite dans Coincy, se fraye un lit dans la grande rue, saccage les maisons, enlève les ponts, fait irruption dans



l'église dont elle détériore le carrelage, et roule avec elle des épaves de toutes sortes. « On n'eut fort heureusement aucun accident de personnes à déplorer », nous dit l'historien de Coincy, A. de Vertus (Hist. de Coincy, Fère, Oulchy, etc., Laon, Coquet et Stenger, impr. 1864) ; mais comme il n'est pas de calamité qui ne comporte sa note comique, quand les eaux se furent retirées, quelques commères, nous dit encore

de Vertus, trouvèrent fort à point dans leur cuisine quelques belles carpes fourvoyées dans ce déluge. Celles-ci ne firent qu'un saut dans la casserolle et finirent dans le court-bouillon une journée si étrangement agitée.

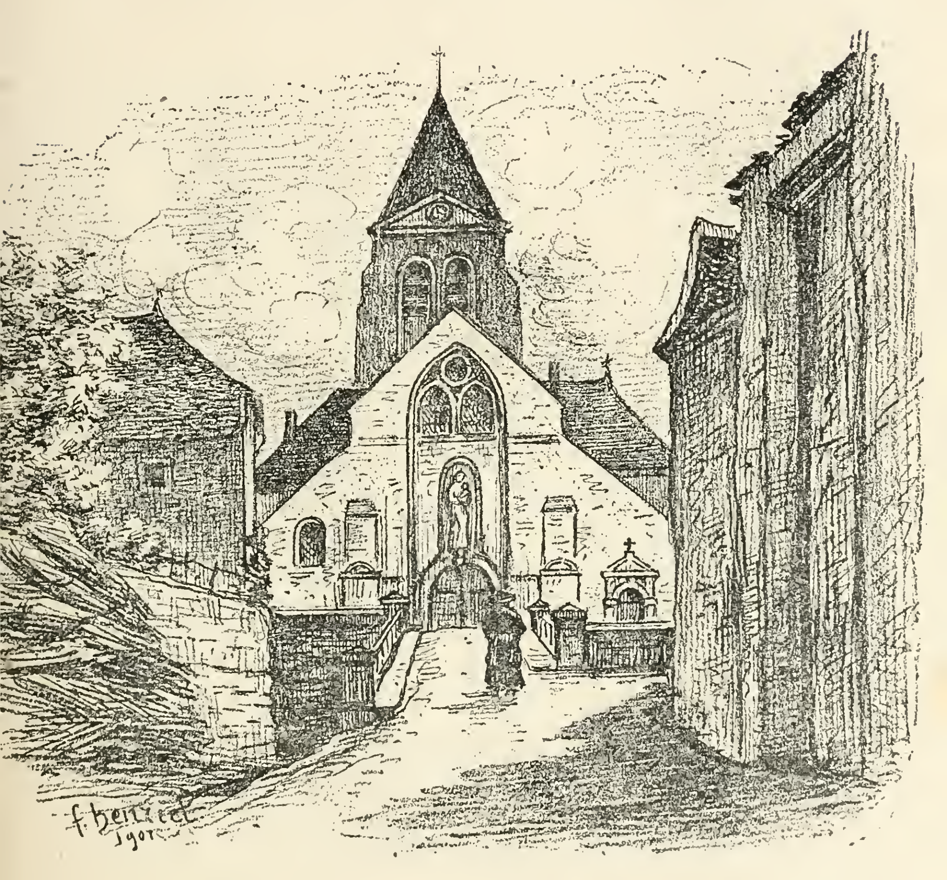
Outre le lavoir communal qui est en quelque sorte l'Agence Havas du pays, chaque jardin en bordure possède sa porte particulière ouvrant sur le ru, où chacun installe plus ou moins commodément sa planche à laver. Les échos répercutent les coups de battoir des laveuses qui maugréent parfois, car le volume d'eau varie d'une heure à l'autre, ce qui contrarie souvent leur opération. Le ruisseau grossit ou diminue à l'improviste suivant que le moulin d'amont fonctionne ou s'arrête, et la différence de niveau est d'autant plus sensible que ce moulin, aménagé selon les procédés nouveaux, marche au moyen d'une turbine qui consomme une plus grande quantité d'eau que ne faisait la roue classique d'autrefois.

Outre les ponts dont nous avons parlé, on a jeté une dernière passerelle publique exclusivement réservée aux piétons, près du colombier de la ferme du Coq, à côté du passage à gué qui rend de grands services aux charrois de la culture. M. Et. Moreau-Nélaton a brossé en quelques heures une étude curieuse de ce colombier, de tons si variés, d'un accent si archaïque avec son cintre de voûte aveuglé. Il y a là mieux qu'un croquis, plus qu'une étude à peindre. J'y ai vu une succession de tableaux des plus intéressants, quand les charretiers y font boire leurs chevaux, quand les attelages traversent le ru en agitant l'eau qui jaillit en poussière ou dessine de larges cercles concentriques pendant que s'effarent les oies en déroute.

Après avoir longé encore divers jardins, alimenté quelques viviers, l'Ordrimouille gagne les prés de la Poterie. Il s'y attarde en d'indolentes sinuosités comme s'il voulait se dédommager de la contrainte qu'il a subie dans le parcours de la ville.

La Poterie doit son nom aux gisements d'argile plastique qu'exploitait déjà le pays dans des temps très reculés. Comme

le prouvent les fragments de céramiques gallo-romaines trouvés sur son terroir, ce fut à une certaine époque un bourg plus considérable que Coincy. Il avait une église depuis longtemps détruite et un moulin qui se borne maintenant à battre



la récolte des cultivateurs voisins. Pauvres moulins ! De sept qui utilisaient autrefois les eaux de l'Ordrimouille, un seul, je crois, le moulin de Coincy, fonctionne encore. Les autres sont inactifs, transformés en simples batteries au service des cultivateurs d'alentour, ou totalement abandonnés, tombés à l'état de ruines, livrés aux ronces qui embroussaillent leur

roue immobile et muette sous la douve branlante qui l'abrite.

Pourquoi toutes ces modestes usines ont-elles cessé leur joyeux tic-tac ? C'est parce que le paysan ne cuit plus son pain, et qu'au lieu de porter son blé au meunier voisin, il le



vend au marchand de grains. La ménagère s'épargne ainsi la peine de pétrir la pâte, de chauffer le four. Le boulanger du village le plus proche dépose chaque jour, en chaque maison, la ration quotidienne, et tout le monde mange du pain blanc, comme à la ville, alors que par un bizarre chassé croisé, nous

avons vu, il y a quelques années, les Parisiens s'engouer de pain bis, de « pain complet », comme on disait alors ; ce qui implique que la blancheur de la pâte s'obtient aux dépens de ses qualités nutritives.

Snobisme à part, ce qui ne sera plus complet pour nous autres, amis des champs et des mœurs simples d'autrefois, c'est le plaisir que nous goûtions à dévorer le bon pain de ménage, si serré, si sain, si nourrissant, frais encore au bout de la semaine, qui ajoutait si agréablement sa saveur « sui generis » à l'omelette aux lards, aux grillardes et au petit vin clairet.



Les transformations survenues dans les habitudes de la campagne et dans la manière dont se traitent les affaires laissent sans emploi les forces motrices que nos petits cours d'eau secondaires peuvent produire. Ces forces inemployées trouveront-elles un jour des applications que nous ne soupçonnons pas ? C'est le secret de l'avenir. Pour le moment, la grande meunerie a tué les petits moulins, comme les grands magasins ont tué les petites boutiques.

Après quelques boucles paresseuses, à l'ombre des aulnes et des peupliers de la prairie, l'Ordrimouille s'approche du monticule où s'étalent au soleil les maisons de Nanteuil-Notre-Dame, longe ensuite sur sa gauche le remblai du chemin de fer de Paris à Reims. La voie passe au-dessus d'un ruisseau qu'on aurait tort de prendre pour l'Ordrimouille. C'en est seulement un dérivé, le canal de prise du moulin de Nanteuil. L'Ourcq n'est pas loin et l'Ordrimouille marie enfin ses eaux aux siennes, à peu de distance du moulin Noël, à un kilomètre environ du château d'Armentières, bien connu des

touristes, après avoir couvert 7 kilomètres 480 mètres. J'ai bien peur que ces pages aient paru au lecteur plus longues que son parcours.

Frédéric HENRIET.

LE DOCTEUR DUMANGIN

DE CHATEAU-THIERRY

ET LE CŒUR DE LOUIS XVII

Il me semblerait fastidieux de revenir sur un sujet qui depuis longtemps devrait être épuisé, et je me serais bien gardé d'en parler encore, si l'un de nos compatriotes ne s'y trouvait mêlé. J'ai déjà entretenu la Société, en 1875, de J.-B.-Eugénie Dumangin, né et baptisé à Château-Thierry, le 7 mars 1744, reçu docteur à Paris, le 15 septembre 1768 et qui fit acte de régence le 17 septembre de la même année. Faire acte de régence, consistait à présider hors tour la soutenance d'une thèse de candidat. En 1780, il fut nommé à l'élection professeur de pharmacie à la Faculté de Médecine et médecin de l'hôpital de la Charité, à Paris.

Notre compatriote fut un des médecins les plus occupés de Paris, où il jouissait d'une grande notoriété. Médecin en chef de l'hôpital de la Charité, il avait, pour second, Corvisart, qui devint premier médecin de l'Empereur et membre de l'Institut. Après quarante ans de services à l'hôpital, Dumangin prit sa retraite en 1820, sans avoir obtenu une récompense qu'on voit aujourd'hui à la boutonnière d'industriels et de couturiers. Il se retira à Saint-Prix, près de Montmorency, où il est mort le 28 mars 1826, ainsi que le constate son acte de décès : « ... Jean-Baptiste-Eugénie Dumangin, docteur régent de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris, né à Château-

Thierry (Aisne), décédé le 28 mars 1826, à une heure du matin, à Saint-Prix (Seine-et-Oise), à l'âge de 82 ans, époux de Anne de Coste de la Calprenède. »

Notre compatriote Dumangin a joué un petit rôle dans l'affaire du Dauphin, question souvent agitée et dans laquelle les avis sont partagés, les uns soutenant que l'enfant mort à la prison du Temple était bien le fils de Louis XVI; les autres, bien moins nombreux, prétendant que le jeune défunt n'était pas le dauphin, mais un enfant mis à sa place, tandis que le prisonnier avait été enlevé secrètement.

Analysons les faits en les reprenant d'un peu loin, et rappelons comment Dumangin fut appelé au lit du jeune prince.

Le 28 juillet 1794, le représentant du peuple Barras fut chargé par le Comité de Salut public de visiter le prisonnier du Temple. Le jeune prince avait des douleurs aux genoux, aux chevilles et était bouffi.

Le 26 février 1795, les commissaires constatent l'existence de tumeurs à toutes les articulations.

Le 6 mai 1795, le Comité de Sûreté générale envoie Desault, chirurgien en chef de l'Hospice de l'Humanité (Hôtel-Dieu), pour lui donner des soins. Desault le visitait tous les jours. Un mois après, le 1er juin 1795, Desault mourait après quelques jours de maladie, non pas empoisonné comme on l'a dit, mais à la suite d'une fièvre pernicieuse. Pelletan, chirurgien en chef de l'Hospice de perfectionnement (aujourd'hui supprimé), succéda à Desault à partir du 5 juin; mais, ne voulant pas prendre seul la responsabilité du traitement, il demanda que le Comité de Sûreté voulût bien lui adjoindre Dumangin, ce qui lui fut accordé. Le 7 juin, Dumangin vit le malade pour la première fois et il constata qu'il était d'une extrême faiblesse, qu'il avait les articulations enflées, tous les symptômes du lymphatisme avec une diarrhée chronique.

Le malade est mort le lendemain 8 juin 1795 (20 prairial an III) Le 9 juin, quatre membres du Comité de Sûreté générale visitèrent le cadavre et constatèrent le décès. L'acte est ainsi conçu : « Acte de décès de Louis Capet, du 20 de ce mois,

trois heures après midy, âgé de dix ans et deux mois, natif de Versailles, département de Seine-et-Oise, domicilié à Paris aux Tours du Temple, section du Temple, fils de Louis Capet, dernier roy des Français et de Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche ».

Dès que la Convention fut informée du décès, elle prescrivit l'adjonction de deux médecins aux docteurs Pelletan et Dumangin pour faire l'autopsie. Les docteurs Lassus et Jeanroy leur furent adjoints. La lettre adressée à notre compatriote Dumangin est aux Archives nationales (AB$^{IX.}$ 313).

Le procès-verbal d'autopsie que j'ai publié dans mon ouvrage sur *La Mort des Rois de France*, page 230, est déposé aux Archives nationales (Musée, n° 1429 *bis*) et est reproduit dans la Gazette nationale, *duodi, 22 prairial* an III, p. 1059).

L'autopsie était-elle celle d'un enfant substitué depuis quelque temps? Etait-elle celle du fils de Louis XVI? Le procès-verbal d'autopsie est explicite : il dit en propres termes : « Parvenus au deuxième étage, nous sommes entrés dans un appartement dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant, qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du fils du défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours... »

C'est donc bien l'ex-dauphin qui est mort au Temple; les commissaires l'ont déclaré; Pelletan et Dumangin l'ont reconnu. Si Pelletan ne l'avait vu que les derniers jours de son existence, et Dumangin la veille de sa mort seulement, c'était assez pour ne pas avoir oublié sa physionomie. Il n'est pas admissible qu'ils aient fait l'autopsie d'un cadavre supposé : d'un autre côté, la garde faite autour du jeune prisonnier était trop bien surveillée pour permettre une substitution.

Reste l'histoire du cœur de Louis XVII, dans laquelle reparaît encore notre compatriote Dumangin.

On sait que Pelletan dit avoir enlevé le cœur pendant l'au-

topsie et avoir profité d'un moment d'inattention de ses collègues pour l'envelopper et le mettre dans sa poche.

C'était en 1795, et pendant vingt ans, il ne fut pas question de la « pièce anatomique ». Ce cœur avait séjourné pendant longtemps dans l'alcool, puis l'alcool n'ayant pas été renouvelé, il s'était complètement desséché. Pelletan le mit dans un tiroir de son bureau avec quelques pièces anatomiques; il le montra un jour à son secrétaire Tillos, qui se l'appropria ou bien oublia de le remettre dans le tiroir. Tillos tomba malade et mourut phtisique en 1812. La veuve rendit le cœur à Pelletan. En 1817, Louis XVIII ayant manifesté l'intention de témoigner quelque reconnaissance aux personnes qui avaient montré de la sympathie pour sa famille dans le malheur, Pelletan fit savoir au roi qu'il était possesseur du cœur de Louis XVII. Pelletan n'ayant pas fait mention de Dumangin, son collègue, celui-ci manifesta son mécontentement et une discussion s'éleva entre les deux médecins Quant à Louis XVIII, ne voulant pas être mystifié en acceptant cette relique, si elle n'était pas authentique, ni se montrer indifférent en la refusant, il ne se prononça pas. Pelletan fit de nouvelles démarches auprès de la duchesse d'Angoulême, en 1821, et ne fut pas plus heureux. Le cœur fut offert à l'archevêché et conservé dans un coffret. Le 12 février 1832, lors du sac et du pillage de l'archevêché, Pierre Pelletan, fils, rencontra parmi les émeutiers un individu qui portait le coffret contenant la relique; il le lui enleva et redevint ainsi possesseur du cœur de Louis XVII. Pierre Pelletan est mort en 1845, et le cœur passa en la possession de son fils adoptif, Jules Pelletan de Kinkelin.

Ayant appris que le cœur était toujours entre les mains de Pelletan, je suis allé rue Saint-Georges voir le médecin, qui, quoique méfiant et un peu lypémaniaque, me montra cette « pièce anatomique » qui était desséchée et avait à peu près le volume d'une poire d'Angleterre. Pelletan se départit de sa méfiance habituelle, me raconta l'histoire des pérégrinations de la relique et me dit qu'il la devait offrir au comte de Cham-

bord et que, en cas de refus de celui-ci, il demanderait que le cœur fût mis dans son cercueil. Pelletan est mort sans enfants en novembre 1873, âgé de 68 ans.

Aucune de ces deux destinations n'eut lieu et le cœur tomba en la possession d'Edouard Dumont, héritier de Pelletan. Dumont l'offrit le 22 juin 1895, au duc de Madrid (1), représenté par le comte M. de Maillé. Le docteur Jouin, médecin du comte de Maillé, put examiner ce cœur à loisir et il est d'accord avec quatre de ses confrères pour reconnaître que le cœur en question est bien celui d'un enfant d'une dizaine d'années.

Après toutes ces vicissitudes, le duc de Madrid a reçu le cœur et a pris l'engagement de le déposer dans le tombeau du comte de Chambord, à Goritz.

Que des historiens, des auteurs dramatiques et des avocats admettent la substitution d'un enfant au prisonnier du Temple, j'avoue n'y pas croire, et je pense avoir démontré ailleurs que la surveillance exercée auprès du prince était trop active pour permettre une semblable substitution.

Dr A. CORLIEU.

(1) Charles VII, duc de Madrid, né en 1848, de la famille des Bourbons d'Espagne.

NOTE
SUR LA PIERRE TOMBALE
DE L'ÉGLISE D'ESSOMES

Le bienveillant intérêt que la Société Archéologique a toujours témoigné par ses études et par ses visites à notre chère église d'Essômes m'encourage à lui communiquer les quelques notes suivantes, relatives à la pierre tombale de Claude Guillart.

En 1842 dans sa « Notice historique et descriptive sur l'église abbatiale d'Essômes », page 12, l'abbé Poquet, alors curé de Nogentel, nous apprend que « le pavé du temple est parsemé de dalles funéraires dont les unes constatant la mort des religieux n'offrent pas d'autre intérêt que la date de leur trépas; les autres sont brisées ou ne présentent que des fragments de dessins, des empreintes très frustes ou des contours ciselés incomplets ».

Les anciens habitants du pays nous donnent aujourd'hui le même témoignage et répètent que c'est surtout la nef centrale et celle du côté droit de l'église qui étaient parsemées de grands carreaux gravés et de pierres ou débris de pierres tombales aux dessins et aux inscriptions multiples.

L'abbé Hébert, dans ses Mémoires de Château-Thierry, I p. 374, rapporte la tradition d'après laquelle la célèbre reine Blanche de Navarre, si généreuse pour toute la région, serait enterrée dans l'église d'Essômes.

Si cette tradition est véridique et si les pierres tombales qu'a recouvertes le dallage moderne actuel avaient un peu de l'intérêt que présente l'unique pierre tombale qui nous reste visible, nous regretterions plus encore de savoir cachés, sans qu'on nous ait donné leurs dessins et leurs pensées, tous ces documents intéressants pour l'histoire de notre abbaye.

Ce n'est qu'en 1868, le 3 janvier, que Madame la Comtesse de Montlouis, habitant le château abbatial, offrit, dans une pensée de chrétienne générosité, de faire à ses frais, tous les travaux nécessaires pour « le remaniement des bancs et l'amélioration des places d'église ».

Le 2 mars de la même année, la même bienfaitrice demanda et obtint « l'autorisation de faire encore à ses frais et dépens, dans la nef de l'église et dans les deux parties latérales les plus rapprochées du sanctuaire, un pavage en dalles carrées.

Le Conseil de fabrique, reconnaissant, exigea cependant de l'entrepreneur Dot, de Château-Thierry, un état de marché où toutes les clauses et garanties étaient stipulées d'avance.

C'est ainsi que furent recouvertes, en cette année 1868, toutes les anciennes pierres tumulaires de l'église d'Essômes.

Heureusement encore qu'un peu auparavant, en 1840. un véritable archéologue, M. l'abbé Poquet avait fixé son attention sur une « pierre de grande dimension et d'un marbre très épais. Je découvris, dit-il, sur un fond d'architecture très orné et très élégant, la figure d'un abbé crossé, gravée en creux. »

Il lut aussi l'inscription suivante que nous nous permettons de rétablir après un examen plus actuel et minutieux :

HIC. IACET. (65 cent. effacés le haut de la pierre).

Côté droit :

REV. RECTOR. (20 cent. effacés) IN. XRO. PATER. dNS.
C... VS. GVİLLART. AbbAS. (85 cent.)

En bas :

EAM. (35 cent. à compléter). ANNIS. REXISSET. ObIIT.

Côté gauche :

(25 cent.) dIE. MĒSIS. A (15 cent. à compléter) ANNO. dNI. M. QV̄IGĒTESĪO. (35 cent.) : ORA. LECTOR. PRO. EO.

Ce qui peut, malgré tous les mots manquants ou effacés, se traduire ainsi : *Ci-gît le révérend recteur, père dans le Christ, maître Claude Guillart, abbé...*

Après avoir gouverné... pendant... années, mourut, le... jour du mois... l'an du Seigneur mil cinq cent... Lecteur, priez pour lui.

Cette superbe pierre tombale bleuâtre et se divisant en feuillets minces comme l'ardoise, mesure exactement 2 m. 66 de haut sur 1 m. 50 de large et 0,15 cent. d'épaisseur. Elle est assez fragile et déjà diverses lettres se sont effacées depuis 1840. C'est pour empêcher de plus graves dégradations et dans le but excellent de transmettre cette pierre aussi complète que possible aux générations suivantes que le Conseil a bien voulu la faire relever contre le mur de l'édifice.

Ce travail, nous venons de l'effectuer, non sans difficulté, mais avec plein succès dans le courant de juillet 1901.

Nous avons *placé cette pierre* qui se trouvait à plat derrière le maître-autel et trop souvent foulée aux pieds des passants qui viennent admirer nos boiseries du chœur, nous l'avons placée *debout*, aux fonts de baptême actuels, à gauche de l'entrée de l'église et faisant pendant au tableau qui contient les renseignements historiques sur l'abbaye.

Le 13 juillet dernier, après avoir enlevé la pierre qui nous occupe du chœur de l'église, je commandai aux ouvriers de fouiller un peu le terrain qu'elle recouvrait. Quelle ne fut pas notre surprise bientôt de trouver un vase de 0,34 cent. de haut sur 0,25 de diamètre. Une plaque de plomb le recouvrait. Que contenait ce vase? Était-ce un trésor? C'est toujours la première idée des cupides humains. Comme aujourd'hui l'on sait lire et que l'on fait de la politique, quelqu'un insinua que c'était peut-être ici qu'on avait enfoui le milliard de la Congrégation.

En réalité, notre émotion n'était pas factice. Elle fut vive et religieuse quand nous sûmes, par la lecture d'un rouleau de plomb contenu dans le vase, que c'étaient là les restes vénérables de l'abbé Guillart, le second fondateur de l'église.

Voici l'inscription qui nous instruisit :

« Ce vase renferme les restes du Rév. abbé Guillart dont la tombe a été ouverte, *dans l'intérêt de la science*, le 17 octobre 1840, en présence de :

« MM. Nérat de Leguisé, sous-préfet.
l'abbé Berriot, curé d'Essômes.
l'abbé Poquet, archéologue.
Bligny-Gardeur, ancien notaire.
Pougin, ancien maire.
Bocahut, notaire et maire.
Pille, conseiller général et ancien notaire.
Em.-Voss. Chartier, avocat à Paris.
Joly, médecin.
Aubry-Coppeaux, m^{d}.
Langrand, architecte.
Maucler, avoué.
Maquer, banquier.
R. P.
l'abbé Bahut. »

Nous étions sans renseignements. C'est encore l'abbé Poquet dans sa Notice, p. 13, qui nous apprit que, dans le courant du mois d'octobre 1840, d'après l'autorisation de M. Desmousseaux de Givré, en présence de M. Nérat, sous préfet de Château-Thierry, on avait fouillé après de vaines recherches à la chapelle du sépulcre, la tombe de Claude Guillart.

« Là, dit-il, on fut plus heureux. A 1 m 30 de profondeur, sous une couche de terre noire, traversée par des lignes d'une couleur moins terreuse et très humide, on trouva le corps tout entier de l'abbé Guillart : il était couché sur le dos, les mains pliées sur la poitrine, les pieds et la tête tournés vers l'autel et l'orient, quoique la pierre fut placée dans la direc-

tion opposée : son squelette annonçait un homme d'une petite stature et quelque peu grêle; mais son crâne portait encore un front large et protubérant, les maxillaires montraient qu'il était mort sans avoir perdu aucune de ses dents; ses précieux restes, recueillis avec respect, furent renfermés dans un vase recouvert d'une boîte de plomb et enfouie à peu de profondeur sous la pierre, du côté de l'autel : UNE INSCRIPTION INSÉRÉE dans cette boîte, apprendra un jour à ceux qui refouilleront cette terre sacrée, le nom de celui qui y repose, le motif de son exhumation et les personnes notables qui y furent présentes ».

Cette *inscription*, nous l'avions découverte sans le savoir, mais dans une autre place et complétée par une autre main. Car, en 1868, lorsque fut placé le nouveau dallage de l'église, comme la pierre tombale de l'abbé Guillart se trouvait au bas des degrés du sanctuaire, sous le clocher, M. l'abbé Gui liot, curé d'Essômes et membre de notre Société Archéologique, fit transporter cette pierre — (que ne l'a-t-il de suite relevée contre le mur? — de cet endroit trop passager que foulaient les pieds des fidèles et des sonneurs surtout (1), dans le chœur où l'on put l'admirer jusqu'en juillet de cette année.

(1) Voir page 111, Bulletin de la *Société Archéologique*, Soissons. *Lettre de M. Delbarre, juin 1851.* Il espère reproduire les beaux vitraux d'Essômes qu'il compare à ceux de La Ferté-Milon, dans un ouvrage très important qu'il va publier sur le département, avec le concours de l'abbé Poquet.

« J'appelle votre attention, continue-t-il, sur la pierre tumulaire de Cl. Guillart, abbé d'Essômes, mort en 1550 ou 1551, qui fut retrouvée il y a 9 ou 10 ans, par M. Poquet.

Elle a été placée dans la nef, à l'entrée du chœur, c'est-à-dire à un des endroits les plus passagers de l'église. Elle est continuellement frottée par les pieds des fidèles, et, de plus, le sonneur est obligé de se mettre dessus pour sonner l'unique cloche que possède aujourd'hui la célèbre église.

Il serait à désirer, Messieurs, qu'on la transportât dans un endroit moins exposé, car l'inscription commence à s'effacer, ainsi que les ornements sans nombre qui entourent la figure du vénérable abbé ».

Notre inscription ajoutait donc :

« Le 18 mars 1868, ce vase et la pierre tombale ont été transportés du bas du sanctuaire, ici, dans ce chœur, derrière l'autel, à l'occasion du nouveau pavage de la nef, donné par Madame la Comtesse de Montlouis. En présence de M. l'abbé Usson, archiprêtre de Château-Thierry, de M. l'abbé Guilliot, curé d'Essômes, devant 80 enfants des deux écoles, M. Servoise, instituteur. »

Au revers de l'autre côté :

« En présence aussi de Madame Saint-Basile, sœur de Notre-Dame de Charly, supérieure. »

J'y ai ajouté : 1901. N. G.

Nous avons pensé qu'il ne fallait pas séparer ces restes vénérables de leur pierre tombale. En conséquence, après avoir fait soulever une pierre du mur des fonts de baptême à 0.90 de hauteur, là où nous devions dresser notre pierre tombale, nous y avons religieusement déposé, le 17 juillet 1901, les restes mortels de l'abbé Guillart, en présence de M. Baron, curé d'Epieds (Epieds avait autrefois comme Essômes une chapelle Saint-Mard, dépendant du prévôt de Marisy-Saint-Mard), et de M. René Rouchaussé, d'Essômes clerc minoré du Grand Séminaire de Soissons.

C'est ainsi que les ossements de l'abbé Guillart reposent aujourd'hui toujours dans ce vase, quoique très modeste, dans lequel on les a placés en 1840 et en 1868, derrière la pierre tombale, relevée en juillet 1901 contre le mur ouest de l'église d'Essômes, aux fonts de baptême actuels, du côté de l'abbaye, qu'il a tant aimée et illustrée.

Ces restes mortels et cette pierre ont déjà traversé plusieurs siècles. Ils porteront longtemps encore, nous l'espérons, aux générations nouvelles, le nom glorieux du restaurateur de l'église au xvie siècle, le donateur aussi de la chapelle du sépulcre et des embellissements des stalles du chœur, etc.

Nous savions déjà avec quel e sage prudence, avec quelle studieuse attention il ne faut toucher aux monuments anciens

et remuer la moindre pelletée de terre historique. L'*expérience* que nous venons de faire, nous en a convaincus davantage encore.

Instruits par elle, nous voudrions que des archéologues, que des savants seuls pussent entretenir et restaurer les monuments anciens. Nous voudrions aussi qu'ils puissent, d'après les principes plus étudiés et mieux connus de la critique historique, entreprendre des notices complètes de tous nos monuments remarquables.

En attendant la réalisation de ces vœux, modestement, faisons tous œuvre utile et recueillons avec un soin jaloux les moindres documents qui concernent les âges disparus, laissant ainsi de tous nos travaux, des notes subtantielles auxquelles nos successeurs ajouteront encore pour l'intérêt, la richesse et le progrès des sciences historiques.

N. GUYOT,

Curé d'Essômes.

LES BAUVES DE CROUTTES

Sur la lisière du département de l'Aisne, entre La Ferté-sous-Jouarre et Château-Thierry, dans un recoin de la vallée de la Marne, et non des moins pittoresques, existe le village de Crouttes.

Ce village s'est appelé *Crotæ super Maternam* en 1137, *Cryptæ* et *Cruttes* en 1208, dans le cartulaire de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, dénominations tirées du latin *crypta*, caverne, ou mieux encore, du grec *cruptô*, présentant un sens identique. Rien que par cette étymologie, Crouttes devrait sa fondation, positivement d'origine fort ancienne, à des aborigènes qui s'y installèrent dans des excavations pratiquées le long du coteau, à même un tuf friable, réfractaire à l'humidité, qu'ils désignaient sous le terme de *bove* ou *bauve*, affecté plus tard par extension au lieu dit et aux grottes... Que de villages ont débuté ainsi!

Sans remonter aux sources des temps, on sait qu'en plein XIVe siècle, lors des guerres étrangères et intestines qui désolèrent la France, nos malheureux paysans furent, par suite des excès de la soldatesque, réduits à se terrer comme des bêtes fauves. Ils imaginèrent des abris, à l'écart des routes, non loin de l'eau, pour l'avoir sous la main, ou bien rajeunirent d'antiques cachettes, créées à l'aube peut-être des invasions dont la Gaule fut le théâtre, et que, dans leur patois transformé, ils qualifiaient de *creuttes*, d'où par corruption *Crouttes*, nom qui n'est pas précisément rare dans la contrée, où se trouvent *Mons-en-Laonnois-et-les-Creuttes*, près de Laon,

et *Muret-et-Croutles*, une commune de 200 habitants, située au-dessous de Soissons... Citons, en outre, le pays de *Presles-et-Boves*, voisin du bourg de Braisne.

Le voyageur qui parcourt le chemin de grande communication n° 3, de Fère-en-Tardenois à La Ferté-sous-Jouarre, a sous les yeux, vers la borne kilométrique 44, un paysage d'une rare beauté. Croultes, d'abord, semble versé par une ravine, avec son église en arrière, comme le fragment le plus lourd. A droite, vignes et cultures montent, semées d'arbres, tandis que le terrain à gauche, garanti par une haie et un fourré d'acacias, s'effondre et offre, au-delà de la rivière, où une île boisée verdoie, la plaine et le village de Citry, dont les maisons se succèdent à la file, côte à côte le chemin de fer. La vallée, arrondie majestueusement, décrit autour du promontoire de Méry une boucle inverse, et, au fond, une colline dissimule Jouarre, horizon superbe, toujours à point, sous l'éclat du ciel.

C'est 350 mètres plus loin qu'il faut quitter la route et se laisser glisser dans un hallier, les mains aux branches, avec mille précautions, pour choir sur une sorte de piste qui longe la paroi où les grottes se trouvent. J'avoue qu'on peut atteindre moins dangereusement ces dernières, par un sentier, amorcé borne 44.1, et dévalant là où s'élevait jadis une ferme-auberge, appelée naturellement la *Bauve*, depuis longtemps disparue, mais qui n'en continue pas moins à figurer (feuille de Meaux, n° 49) sur la carte d'Etat-Major... Vis-à-vis le milieu de l'île, du chemin de halage, il ne reste plus qu'à grimper droit à la roche, vaguement esquissée parmi les frondaisons...

Reportons-nous à l'instant où, après être parvenu sur la piste dite, nous suivions, tant bien que mal, à travers les ronces et les épines, la base d'une escarpe élevée de quelques mètres, et dans un retrait de laquelle se décèle le premier trou. La pénétration s'effectue à reculons et à genoux, car les éboulis, et vraisemblablement le rejet des terres, en ont presque clos l'orifice. Sitôt qu'on peut se redresser, on est au

bout. Une fois habitué au demi-jour qui règne dans cet intérieur et qu'il est utile de combattre avec des bougies, la grotte entière apparaît, creusée de main d'homme ; elle se compose de deux enfoncements séparés par une sorte de pilastre; des niches servent de resserres; une cheminée s'évide au-dessus d'un foyer : le plan dressé par M. Rouillon, agent-voyer à Charly, qui m'accompagnait, en donne une idée parfaite.

Nous rencontrâmes à une courte distance, la deuxième bauve, comblée de façon à n'être qu'une poche bonne au plus pour un renard ; puis, franchissant derechef une dizaine de mètres, nous pûmes explorer la troisième, autrement intéressante, par sa disposition et par son ampleur.

Je crois devoir expliquer que son entrée, oblitérée aux trois quarts, a été tranchée d'équerre, dans la masse même. Deux chambres latérales s'y enténèbrent, et le vide qui les précède, encombré par les gravois du dehors, a l'air d'un vestibule. L'une finit par une dépression simulant un cabinet noir ; quant à la chambre de gauche, elle se prolonge, au moyen d'une troisième, qui arbore une cheminée, presque au centre de son ciel. Deux niches régulières comportent des feuillures et des trous de chevilles, en vue d'un vantail quelconque. On ne reste debout qu'à condition de courber la tête.

La pièce au cabinet possède, également sur sa paroi de droite, deux armoires analogues, avec une case, petite et oblongue, entre elles. Çà et là, d'autres trous cylindriques, toujours pour des chevilles, servant de patères ou supportant des planches. Les fissures du roc tombent verticalement ; il y en a deux, dans l'épaisse cloison commune aux chambres d'entrée, qui ont été forées de manière à établir une communication. Le plafond est horizontal ; à certains endroits de sa surface, nous avons remarqué des stries en arêtes de poisson... La profondeur de ce souterrain doit l'amener assez près de la route : on perçoit le roulement des voitures.

Trente mètres plus bas, M. Rouillon découvrit une quatrième bauve, entièrement obstruée. Nous comprîmes qu'il

devait y en avoir eu partout où la roche émergeait, habitations primitives qu'il était loisible de retrouver en opérant les recherches et surtout les déblaiements indispensables. Quelqu'un le démontra, qui nous en indiqua une nouvelle, à la suite, lieu dit les *Petites Bauves*.

Nous dégringolâmes, borne 44 6, par une brèche de la haie, jusqu'à un muret de soutènement, dont une partie s'était écroulée. Le porche de cette cinquième grotte est immédiatement béant, dans un fragment de paroi, régularisé peut-être à coups de pic. Nulle importance. Pas plus de deux mètres. Une banquette au fond. Quelque hutte aurait-elle été adossée devant ?... Terrain inculte, buissonneux ; on a vue sur la pointe occidentale de l'île. La rive opposée de la Marne porte une maisonnette, celle du passeur, quand le bac fonctionnait.

En continuant d'avancer vers Crouttes, on arrive au pont des *Garennes*. Ce pont a été jeté, dans un tournant brusque et rapide, qu'annonce un poteau du *Touring Club*, par-dessus le ravin qui semble avoir répandu le village dans la vallée. Les premières bâtisses surgissent au bas de la pente. Là, il a fallu terrasser ferme, et l'énorme talus, qui en est résulté, contraste avec l'engloutissement des grands arbres, à gauche, qui commandent une déclivité abrupte, où se creusent d'autres creuttes, ayant beaucoup souffert. On ne peut que les présumer, à l'exception d'une seule, sensible mais impraticable, dans laquelle, il y a vingt-cinq ans, on restait à grand'-peine assis, et que les paysans ont transformée en terrier... Elle se composait de trois chambres ovales successives, très inégales, de 8 à 10 mètres de profondeur.

Les bauves de Crouttes, orientées vers l'O.-S.-O., regardent toutes la rivière de Marne qui limite les départements de l'Aisne et de Seine-et-Marne. Rien ne nous autorise à leur assigner une origine préhistorique. L'homme primitif usait des cavernes naturelles, dont il disputait la possession au grand ours. Il est vrai qu'on a découvert, au-dessus de Crouttes, proche le hameau de Genevrois, un atelier de silex, et

que j'ai moi-même ramassé, sur la route, un magnifique couteau gisant au coin d'une vigne, mais ces coïncidences ne modifient aucunement notre opinion, d'autant plus que les sauvages, capables de peupler la région antérieurement à l'invasion celtique, devaient résider sur le plateau, à distance des émanations paludéennes engendrées alors dans la plaine par les crues. Puis, la roche, si tendre qu'elle soit, n'a pu être excavée qu'avec des instruments de fer. Quels résultats donneraient des fouilles intelligemment conduites ? Nous nous le demandons, n'osant en préjuger, et pour cause.

Ces grottes ne sont guère fréquentées aujourd'hui que par les fureteurs. Elles ont servi de réceptacles pendant nos dernières guerres ; un bouchon de maçonnerie se remarque dans l'une d'elles. Leur emplacement porte le nom général de *Bauve*, subdivisé en plusieurs sections dites les *Marais*, les *Crochets*, les *Ruelles* et les *Sablons de la Bauve* ; au-dessus, les *Belles Diseuses*, où se seraient dressés d'énormes grès, peut être druidiques (?), détruits par le tracé de la grand'-route... MM. Varin, les graveurs connus, ont signalé sommairement les bauves de Crouttes dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, et, sachant le travail plus important que je préparais, se sont empressés de me communiquer leurs notes. Pour la roche, elle se trouve être ce calcaire grossier inférieur qui entre dans la composition du *massif tertiaire parisien*, l'*éocène* des géologues.

La Marne coule dans une vallée d'érosion ouverte à travers l'ancien bassin de la mer crétacée par les eaux quaternaires. Les hauteurs qui la bordent étalent çà et là leur composition, soit grâce à des fractures naturelles, soit par suite de travaux industriels. La meulière ou pierre à bâtir vient immédiatement sous l'humus, avec la marne et le gypse, objet d'une vaste exploitation ; à Crouttes, on extrait du grès de premier choix, dont on fait des pavés, et qui avoisine des sables que Nogent-l'Artaud expédie aux verreries de l'est. Un sondage pratiqué au-dessus des bauves révèle une superpo-

sition de terre végétale, de crayon blanchâtre, d'argile verte et de grès bleu. Plus bas, le calcaire grossier inférieur, avec lequel on a bâti, au XIIIe siècle, les églises de Crouttes et de Charly. Son humble falaise, sous l'amorce du sentier du bac de Citry (borne 44.1), présente un aspect qui séduirait maint profane : bandes de roches disposées en gradins herbeux coiffant un fronton inégal, stratifié, qu'agrémente une bizarre couche de coquillages empâtés les uns dans les autres, tandis que, ras le talus, se délite un amas de falun, matière organique pourrie qui se pulvérise entre les doigts...

Nous nous en retournâmes le long de la rivière, pour jouir de la beauté du site et pousser une pointe vers une autre creutte, que nous savions être, lieu dit les *Bauvettes*, dans un bosquet, le dernier, et où des indigènes avaient en 1870 soustrait des ânes et des chevaux aux réquisitions ennemies. Nous n'eûmes aucun mal à la découvrir. A l'encontre de celles relatées jusqu'ici, elle n'avait pas été victime d'éboulements rendant son abord pénible. L'orifice, par contre, à demi-muré, avait été rétréci aux dimensions d'un vulgaire cadre de porte. Deux chambres, à l'intérieur, angulairement disposées. Celle de gauche l'emportait sur celle de droite et mesurait 3 à 4 mètres de hauteur. Dans les parois s'entaillaient quelques croix, espacées sans ordonnance, et auxquelles il nous parut difficile d'attribuer une signification et une date précises.

Non loin des *Bauvettes*, le chemin vicinal ordinaire n° 4 dessert le Petit-Porteron, dépendance de Crouttes, tandis que le hameau du Grand Porteron, 500 mètres au-delà, se rattache à la commune de Charly. Cette voie, créée aux lieu et place d'un chemin qui ne répondait plus par ses ornières et son étroitesse aux exigences actuelles, a entamé le tuf dans le tournant qu'elle exécute en amont de la demeure d'un vigneron, M. Arthur Demarcq, chez qui nous nous reposâmes. Quoique nous ne fussions guère présentables, par la faute de nos investigations, nous n'en fûmes pas moins amicalement reçus, et il fallut déguster une bouteille de vin

blanc, récolte 1893. Cette formalité remplie, nous eûmes le droit d'examiner la cour, d'un cachet vraiment caractéristique.

Elle était fermée par un banc de roche vive, sur qui un champ reposait, et où s'enfonçaient des souterrains, lesquels étaient précédés d'ajoutages modernes et d'avant-corps, bâtis plutôt pour donner meilleure apparence que pour agrandir. Il y avait un fournil, un cellier, une étable en forme de tunnel, avec un appel d'air à son extrémité, et dont les murs étaient si sains, qu'une allumette s'y enflammait... Comme elle était écrite à cette place, l'histoire de Crouttes ! Les ancêtres, aux mauvais jours, obligés par leur pauvreté, avaient cherché la paix sous terre ; puis, les temps améliorés et l'aisance venue, s'étaient empressés de construire, dans un besoin d'aise, huttes et maisons, mais de façon à pouvoir utiliser encore les refuges auxquels ils étaient habitués et dont ils n'oubliaient pas les services séculaires !

Amusé par nos réflexions, notre hôte nous raconta qu'il avait trouvé, quand on avait élargi le chemin, un caveau antique, construit en bonnes pierres taillées, contenant des poteries, ainsi que des charbons, des cendres mélangées « d'ossements semblables à des côtes de mouton ». Nous eûmes un haut-le-corps. Lui, avec notre agrément, parlait de nous y mener : c'était à deux pas. De fait, à peine dehors, nous passions dans un jardinet, en contrebas, où, sous un prunier chargé de fruits, existait une voûte sombre.

Cette voûte débouchait au seuil d'un petit caveau n'ayant, à partir de ses deux marches descendantes, que 3m 50 de profondeur. Sur ce caveau, à angle droit, se greffait une annexe de 2m 55, arrêtée en plein tuf, comme si on avait jugé bon de ne point s'étendre davantage. Entre les interstices des pierres le mortier faisait défaut, et le cintre s'était surbaissé avec l'âge. L'ensemble dessinait un zigzag. M. Demarcq nous désigna les coins où reposaient les cendres et les poteries, lorsqu'il s'était risqué là-dedans, par le trou d'effondrement. Comme nous lui demandions ce qu'il était advenu des vases,

nous apprîmes que lui-même les avait jetés, ne leur attribuant ni curiosité ni valeur ; ils lui avaient paru inutilisables. La plupart étaient brisés, mais cependant il se rappelait que certains se trouvaient entiers encore.

Je le mis si bien à même de comprendre l'intérêt d'une telle découverte, qu'il regretta sa précipitation, et alla chercher une lame de poignard en feuille de saule, de 38 centimètres de long, y compris la pointe qui s'insérait dans le bois, et large de 7 centimètres. Le père de sa femme l'avait trouvée en creusant une fosse, pour provigner, lieu dit les *Trois Quartiers*, au-dessus de Drachy, le hameau qui succède aux deux Porteron. Il m'en fit don sur ma demande, en dépit du service que lui rendait cette arme lamellaire et allongée, lorsqu'il avait besoin d'extraire ou de réintégrer des tuiles sur ses combles. Jamais un membre de société savante n'aurait eu l'idée de retirer un usage aussi simple et aussi pacifique d'un poignard gaulois ou mérovingien.

Là-dessus, nous prîmes, mon compagnon et moi cordialement congé de M. Demarcq. Dans un retour ombragé de quelques arbustes, deux ou trois baies délabrées indiquaient de nouvelles creuttes. Nous continuâmes vers le Grand-Porteron. Il était cinq heures et demie : une lumière plus douce enveloppait les ceps frissonnants ; les ombres s'allongeaient. Le roulement d'un train se prolongea sous la côte de Villaré, trouble aux regards, à cause du soleil qui baissait et miroitait sur la rivière.

Le Petit-Porteron était encore visible au nord, que le Grand-Porteron se montra.

Une file de bâtiments, dont les greniers se trouvaient de plain-pied avec le chemin. Tous ces logis tournaient le dos ; on ne coudoyait que leurs derrières. Nécessité de dégringoler obliquement, pour gagner les cours ou reconnaître les façades. Nous nous expliquâmes les raisons de cette assiette.

Les plus vieilles maisons du Grand-Porteron possédaient invariablement, au niveau de leur rez-de-chaussée, des bauves analogues à celles de chez M. Demarcq, et appropriées à

différents usages, tels que caves, écuries ou étables, pressoirs, celliers, etc. Ces cavités n'étaient surmontées d'aucune bâtisse, bien qu'elles fussent à même les habitations ; elles traversaient la route et leurs cheminées-soupiraux s'ouvraient dans chaque champ limitrophe ; j'en remarquai une, grillée et cimentée, que M. Rouillon avait dû faire reculer et qui n'en était pas moins toujours un peu dans l'accotement.

Nous arrivâmes au milieu du hameau, dont les quelques maisons, maintenant, s'éparpillaient. Près d'une croix couronnée de buis jauni, nous nous détournâmes, comme pour gagner la Marne, et aussitôt, sur une sorte de placette, une inévitable rangée de grottes se dévoila, toujours dans le mur de soutènement du chemin, et consolidées par les maçons, plus ou moins récemment et avec plus ou moins d'élégance. Elles étaient closes, preuve de leur utilisation, de père en fils, par les habitants du lieu, mi partie souterrain, mi partie en plein air. Nous en découvrîmes encore du côté de Drachy, sans toutefois prendre la peine d'en visiter de nouveau. Qui en a parcouru une les a vues toutes. L'intérêt était moindre que pour celles situées vis à-vis de l'île de Citry, que des remaniements successifs n'avaient point altérées. Aussi bien, nous étions suffisamment fixé sur ce que nous avions voulu savoir.

En effet, sur un espace de près de 3 kilomètres, de Crouttes au Grand-Porteron, nous avions constaté l'existence d'une agglomération d'abris troglodytiques, qui méritait un souvenir. La rive droite de la Marne, dans cette partie de son cours, est bornée par des pentes qui tombent avec rudesse, et la roche sous-jacente, mise à nu, a dégénéré en une humble falaise, interrompue par places. Le tuf facile à perforer et durcissant à l'air, l'excellence du terroir, une exposition au grand soleil, ne pouvaient manquer d'attirer l'homme sur ce point, où vécut du reste une colonie, dont les vestiges démontrent l'importance, et dont le nom, dérivé du latin, autorise à reporter la création, ou tout au moins l'épanouissement, à l'époque gallo-romaine.

Lucien BRIET.

NOTICE

SUR LE

COMBAT DE NEUILLY-SAINT-FRONT

LE 3 MARS 1814

ET LE PASSAGE DES TROUPES ENNEMIES, EN CETTE LOCALITÉ

N'ayant jusqu'à présent connaissance d'aucun auteur qui ait traité spécialement ce sujet et mis en relief les péripéties du Combat de Neuilly, qui cependant m'a paru avoir une certaine importance historique, j'ai eu la pensée, dans ces derniers temps, de recueillir mes souvenirs sur ce combat, et de mettre au net les notes que j'avais prises sur le récit d'anciens habitants de la contrée, témoins de ces événements.

Tout naturellement, j'ai dû consulter les ouvrages historiques sur cette époque, dont j'ai pu disposer, afin d'expliquer les divers événements au milieu desquels se place le sujet de ma présente notice.

Le grand ouvrage de M. Thiers m'a été précieux, au point de vue militaire, pour l'ensemble des grandes lignes de la campagne de l'époque, et tout récemment, un autre ouvrage du commandant Neil, écrit d'après des documents authentiques, tirés des Archives de la Guerre, à Vienne, que mon ami M. Jeannesson, d'Oulchy-le-Château, a eu la bienveillance de mettre à ma disposition, m'a fourni des détails assez précis sur la position et les mouvements des troupes enne-

mies, durant la bataille, sauf les noms des lieux que j'ai ajoutés ou complétés.

Après avoir examiné les localités environnantes et visité les lieux plusieurs fois, j'ai pu y reconnaître avec précision les positions des combattants aux diverses phases de la bataille, puis j'ai coordonné tous ces renseignements avec les miens et en ai tiré ce petit mémoire que je mets à jour, par pur intérêt historique, pour nos localités surtout.

En outre, il m'a paru nécessaire et utile de rétablir la vérité sur l'emplacement de ce combat, que M. Thiers, par une erreur inexplicable, pour un si grand historien, place à Oulchy-le-Château, qui en est distant de près de trois lieues, alors que le rapport sur cette action, par le maréchal Marmont, duc de Raguse, rédigé sur les lieux, après l'engagement, est bien daté de Neuilly-Saint-Front, à huit heures du soir.

Pour commencer ma narration, je crois devoir donner un petit résumé des événements qui précédèrent ce combat de Neuilly, lequel forme un épisode de cette mémorable campagne de 1814, où Napoléon, luttant sur son propre pays, contre quatre ou cinq armées différentes de la coalition européenne, déploya une activité et un génie qui égala, s'il ne les surpassa, en tactique militaire, les plus mémorables campagnes de sa carrière et fera éternellement l'admiration des hommes de guerre, par les combinaisons vives, audacieuses et savantes qu'il y déploya, étant pour ainsi dire acculé et aux abois par la meute acharnée de ses nombreux ennemis.

Je demanderai maintenant beaucoup d'indulgence aux lecteurs qui pourront lire ce récit, à cause de mon inexpérience et du peu de documents historiques que j'ai pu consulter sur le sujet que je traite.

Les 12 et 13 février 1814, Napoléon, après les brillants combats de Montmirail et de Champ-Aubert, s'était porté sur Château-Thierry à la poursuite des Russes et des Prussiens, commandés par les généraux Saken et d'York, lesquels battus

et refoulés prirent leur retraite sur Soissons après avoir détruit le pont de ladite ville de Château-Thierry.

Si alors le général Macdonald, qui devait s'arrêter à Meaux, avait vivement exécuté les ordres de l'Empereur, en rétrogradant et se portant à temps sur la rive droite de la Marne, une grande quantité des ennemis serait tombée entre ses mains et surtout toutes ses voitures d'artillerie, mais malheureusement les judicieuses conceptions de l'Empereur ne purent recevoir leur exécution. Macdonald ne possédait plus alors qu'un corps de six mille hommes de l'armée du Rhin, tout affaibli et désorganisé, et il était occupé à Meaux à le remettre en bon état ; il n'osa donc pas exécuter les ordres de l'Empereur et s'aventurer en ce moment,si favorable pourtant, parce qu'il doutait du succès.

L'Empereur, contrarié de ce contre-temps qui lui faisait perdre une partie du fruit de ses brillantes victoires, se hâta de faire réparer le pont de Château-Thierry afin d'envoyer au plus vite le maréchal Mortier, duc de Trévise, à défaut de Macdonald, à la poursuite des ennemis sur Soissons.

Mais dans la nuit du 13 au 14, il apprit que le vieux général Blücher se portait au secours de ses alliés, sur Montmirail, où se trouvait le général Friant avec une forte division de la Vieille Garde, ainsi que le général Curial avec une division de la Jeune.

La division Leval, qui arrivait d'Espagne, avait été également dirigée sur ce point,et tout aussitôt, Napoléon fit partir de Château-Thierry la Jeune Garde du général Musnier et toute la cavalerie de la Garde commandée par le maréchal Ney.

Il courait lui même à Montmirail, où il était arrivé à neuf heures du matin, et par de nouveaux combats, aussi brillants que les précédents, refoula Blücher sur Châlons en lui faisant subir des pertes considérables.

Pendant ce temps, le maréchal Mortier, qui commandait la 2e division de la Garde, avec les lanciers du général Colbert et les Gardes d'honneur du général Defrance, étaient envoyés à la poursuite des alliés sur Soissons.

Vivement poursuivis, les corps de Saken et d'York s'enfuirent sur Oulchy-le-Château où ils se livrèrent de suite à de nombreuses réquisitions sur les habitants, puis se replièrent sur Fismes et Reims; et de là sur Châlons où ils se reformèrent avec les débris de l'armée de Blücher, et se réunirent ensuite à l'armée du Prince de Schawrzemberg.

Le maréchal Mortier, qui avait l'ordre de les pousser sur Soissons, ne crut pas devoir les poursuivre dans cette direction et continua sa marche sur cette ville, qui venait d'être emportée par l'ennemie après avoir tué sur un bastion le brave général Rusca qui la défendait.

Mortier reprit la ville sans coup férir, et en ayant tout aussitôt organisé la défense et pourvu à tout, se hâta de revenir sur Château-Thierry.

Napoléon, dont l'activité et le génie étaient encore dans toute leur force, sans perdre de temps, se porta tout aussitôt après les ennemis sur Troyes, où était le quartier général des troupes alliées.

Ceux-ci, surpris d'une aussi vive attaque, à laquelle ils ne s'attendaient pas, anxieux et peu sûrs de leurs troupes, encore sous le coup de la terreur de leurs défaites, afin de gagner du temps, proposèrent à l'Empereur une reprise des négociations pour la paix, et menacèrent de brûler la ville en cas d'attaque, mais voyant que rien ne pouvait intimider Napoléon, ils prirent le parti de l'évacuer et de se retirer, de sorte que l'Empereur y entra sans aucune résistance,

En ce moment, le général Blücher conçut le projet de tromper Napoléon par un coup de surprise, et pendant que l'on négociait avec lui à Troyes, pour un armistice, de se porter vivement de l'Aube, où il était, par Sézanne, sur Meaux, en coupant ainsi les communications des Français avec Paris, et écraser le peu de forces qui leur restait dans cette région.

Il s'entendit, à cet effet, avec ses alliés, réunit vivement un fort corps d'armée de troupes disponibles et se mit tout aussitôt en mouvement, selon son plan arrêté.

Mais Napoléon, dont l'œil vigilant ne s'endormait jamais, averti de ses préparatifs et de sa marche, envoya tout aussitôt l'ordre aux maréchaux Marmont et Mortier de se concentrer à Meaux et de s'y placer pour défendre la ligne de l'Ourcq et celle de la Marne.

Nous avons vu que le maréchal Mortier était revenu de Château-Thierry après avoir repris Soissons aux ennemis ; quant à Marmont il occupait alors Etoges et Montmirail et avait même poussé jusqu'à Sézanne.

Aussitôt qu'il eut reçu les ordres de l'Empereur, il se mit en marche sur La Ferté sous-Jouarre, poursuivi immédiatement par Blücher. Il y passa la Marne, et s'étant joint à Mortier, ils filèrent sur Trilport, où ils franchirent la rivière, s'emparèrent de Meaux et s'établirent fortement autour, tandis que la division du général Vincent se porta sur la ligne de l'Ourcq, près de Lizy.

Pendant ce temps, Napoléon ayant laissé la moitié de son armée à Troyes pour tromper et contenir les alliés, partit secrètement le 27 février au matin à la suite des premières troupes, sur les derrières de Blücher, pour l'acculer à la Marne sur les forces qu'il y avait fait placer et le prendre ainsi entre deux feux.

Le 1er mars, il vint coucher à Jouarre et fut le 2 de très grand matin à La Ferté, au-dessous, d'où venait de partir Blücher qui s'en était emparé après le départ de nos troupes sur Meaux, et en avait détruit le pont.

Blücher, aussitôt parti de ce lieu, avait lancé le général Kleist avec sa division sur les lignes de l'Ourcq, à Lizy, pour y faire sa trouée sur Paris, mais les maréchaux Marmont et Mortier se jetant sur lui l'avaient battu et forcé de repasser cette petite rivière, avec des pertes considérables ; alors il avait pris sa retraite sur La Ferté-Milon où le jeune colonel Blücher, parent sans doute du vieux général en chef, s'était aussi porté.

Nos maréchaux les avaient poursuivis avec une partie de leurs troupes et avaient cherché, dès ce soir du 2 mars, à

déloger l'ennemi de cette place de La Ferté-Milon, mais sans succès, n'étant pas assez en forces.

Le vieux Blücher, pendant ce temps, était resté avec une partie de son armée, toute cette journée du 2 mars, sur les hauteurs de l'Ourcq et de la Marne jusqu'en face de La Ferté-sous-Jouarre, ayant perdu cette journée à vouloir forcer les lignes de l'Ourcq, avec l'espoir de battre nos troupes, pour ainsi dire sous les yeux de Napoléon, arrêté par la Marne sur la rive gauche de cette rivière.

Ayant fait rétablir un passage, l'Empereur put enfin franchir la Marne dans la nuit du 2 au 3 mars, et sans perdre de temps se mit aussitôt à la poursuite de Blücher qui allait se trouver acculé à la rivière de l'Aisne s'il se dérobait de ce côté, ne pouvait la franchir qu'à Soissons, dont nous étions les maîtres, n'aurait d'autre ressource que de se dérober par Oulchy-le-Château, Fère et Reims, comme l'avaient fait trois semaines avant les généraux de Saken et d'York.

Il y avait bien aussi l'hypothèse qu'il pourrait chercher à se porter sur Paris, par Betz et Dammartin, ainsi que le supposait le général Marmont dans sa lettre au Ministre de la Guerre, rédigée le soir même du 2 mars, mais il ajoutait que venant de Lizy avec ses forces il serait sur son flanc et ses derrières, ce qui rendait ce projet à peu près impossible.

Napoléon, qui probablement eut en peu de temps connaissance de ce rapport de Marmont, avec sa sagacité ordinaire prit tout aussitôt le parti de devancer Blücher, et prenant la droite de la Marne il se lança sur la route de Château-Thierry et de là obliquant au nord, prit la route de Soissons, et poussa vivement l'ennemi sur Oulchy-le-Château avec une avant-garde de 500 chevaux afin d'y couper la route de La Ferté-Milon à Fère. Nansouty, avec sa cavalerie, soutint ce détachement et s'arrêta le soir à Rocourt, et l'Empereur lui-même vint coucher à Bézu-Saint Germain où il apprit dans la soirée le résultat du combat de Neuilly, ce qui le confirma dans l'espoir que son vieil ennemi Blücher était bien perdu cette fois et ne pouvait plus lui échapper.

Nous venons de voir que Blücher, refoulé de ses attaques sur Meaux et la ligne de l'Ourcq, à Lizy, où il avait été battu par nos maréchaux, n'avait plus d'autre ressource que de se replier vers le Nord, par Soissons et la ligne de l'Aisne, avec l'espoir de s'y joindre au corps d'armée de Bulow, qui venait du Nord sur Soissons avec environ 40,000 hommes, et à celui du général russe Winzingerode qui, avec environ 15,000 hommes, venait de Luxembourg, et ayant déjà dépassé Reims, descendait la vallée de l'Aisne sur la rive gauche de cette rivière.

Abandonnant ses troupes encore engagées, ce qui ne lui était jamais arrivé dans sa longue carrière, le vieux général en chef, voyant sa position très compromise, s'était porté, dans la soirée du 2 mars, très en arrière jusqu'à Buzancy afin de préparer la retraite de son armée et étudier les passages de l'Aisne.

Alors le 3 mars, avant le jour, sur les ordres qu'il avait laissés, l'armée de Silésie tout entière s'ébranla et prit sa retraite des hauteurs des rives de la Marne et de l'Ourcq, et prit la direction du Nord.

Une gelée assez forte qui durcissait les terres et les chemins de traverse favorisa singulièrement la marche des troupes des alliés et leur permit d'enlever tous leurs canons et la plus grande partie de leurs fourgons et voitures.

Dès la veille, dans la soirée, nous avons vu que l'avant-garde des troupes des maréchaux, poussant vivement la gauche de l'ennemi, était arrivée en vue de La Ferté-Milon par la droite de l'Ourcq et avait cherché à l'en déloger, mais sans succès, n'étant pas assez en force.

Or, le 3, de grand matin, suivant les ordres qu'il avait reçus, le colonel Blücher évacua cette place et se replia sur Mosloy et la route de Neuilly-Saint-Front.

A neuf heures du matin environ, les différents corps ennemis s'arrêtèrent et prirent les positions suivantes :

La gauche de l'armée, commandée par le colonel Van Blücher, venant de La Ferté-Milon, se campa sur le beau

plateau de l'Orxois, au-dessus de Passy-en-Valois, commandant toute la boucle de la vallée de l'Ourcq, au nord et à l'ouest, et les routes de Chézy en-Orxois et de Gandelu, par où devait arriver le gros de nos forces, ainsi que la position de La Ferté-Milon.

Il occupa fortement le carrefour des routes, appelé le Sépulchre, point culminant de la contrée, avec deux bataillons d'infanterie et une batterie d'artillerie, ses troupes s'étendant jusqu'à la ferme de Lessart. Un régiment de cavalerie se développa dans la plaine, et ses avant-postes restèrent à Mosloy, tout près, au-dessus de La Ferté.

Le corps du général Kleist prit ses positions à Neuilly-Saint-Front, ses troupes développées à l'ouest de la ville, derrière le clos de Rouvroy, vers Macogny, pouvaient donner la main à celles du colonel Blücher qui s'étendaient jusqu'à la ferme de Lessart, l'ennemi occupant ainsi toute la route de Neuilly à La Ferté Milon.

La cavalerie du général Korff s'était campée derrière et à l'est de Neuilly, dans la petite plaine du Val-Vêtu, et plus tard sur les hauteurs au dessus de Maubry.

Le corps d'armée du général d'York était placé plus en arrière, à l'Est, à Rocourt et Armentières, couvrant la route de Château Thierry à Soissons.

Le corps russe du général Kapsewitch avait pris ses positions au nord de Neuilly-Saint-Front, sur la rive droite de l'Ourcq, et défendait les passages de cette petite rivière.

Une grande partie des voitures et des fourgons, décampés durant la nuit avant l'armée, était arrêtée près de Rozet-Saint Albin et Nanteuil-Vichel et jusqu'à Billy-sur-Ourcq.

A dix heures du matin, au moment où les convois se mettaient en mouvement et où l'armée ennemie faisait ses préparatifs de départ pour se diriger vers le Nord dans la direction de Buzancy où le général en chef Blücher avait établi son quartier général, l'avant-garde de notre armée parut en vue du Sépulchre et des avant-postes ennemis.

L'ordre fut aussitôt donné de hâter le départ des convois

divers de l'armée, et le colonel Blücher se maintint dans ses positions jusqu'au moment où il reconnut par le déploiement très étendu de nos troupes qu'il ne s'agissait pas d'une simple reconnaissance mais d'une action de tout un corps d'armée.

En effet, les troupes des maréchaux Marmont et Mortier et une partie de celles de l'Empereur, après avoir franchi les vallées de la Marne et de l'Ourcq, s'étaient mises à la poursuite de l'ennemi avec toute la diligence possible et sans avoir pris aucun repos, ayant profité de leur arrêt, leur tombait sur le dos au moment où ceux-ci se croyaient avoir encore une certaine avance sur notre armée.

Acculés à la vallée de l'Ourcq, dont l'accès pour les voitures et le matériel était très difficile à cause de ses marécages, mais non pas par le cours d'eau qui, peu important, pouvait être franchi à gué à beaucoup d'endroits, la gauche de l'armée ennemie était donc forcée de se replier sur Neuilly et son défilé, ainsi qu'il est désigné dans leurs rapports, pour y franchir l'Ourcq au pont de Pringy où une chaussée en bon état présentait le meilleur endroit praticable aux canons et aux voitures.

En effet, ce passage de Neuilly, resserré d'un côté par les collines du Moulin à Vent et des grès de la ville surplombant la localité, et de l'autre par la petite gorge du ruisseau canal allant rejoindre la vallée de l'Ourcq, pouvait passer pour un défilé et devait singulièrement retarder le passage de l'artillerie et des bagages des alliés.

Cependant le colonel Blücher, ne se voyant pas en forces sur ce plateau, se replia lentement sous le feu de notre artillerie qui s'était mise en position, et s'arrêta près de Neuilly-Saint-Front après avoir incendié la ferme de Lessart.

Ses avant-postes et une partie de son infanterie durent franchir l'Ourcq à la chaussée du Moulin-le-Comte et au gué du Moulin-Saint-Mard et se portèrent sur Chouy et Billy-sur-Ourcq. Soutenu par les renforts que Kleist lui avait fait parvenir, il s'arrêta aux abords de Neuilly pour contenir nos troupes et chercher à défendre ce passage.

Nos soldats alors, entraînés par leur admirable dévouement et par la confiance en leurs chefs aimés, avançaient rapidement sans paraître fatigués et ne s'arrêtèrent pour prendre position que sur les hauteurs des bois de Dammard et des fossés dominant Neuilly-Saint-Front.

Une forte batterie d'artillerie de 24 pièces, que nos ennemis avaient établis derrière et tout près de la ville, nous tint un instant en échec.

C'est alors que le duc de Vicence faillit être tué, un boulet ayant traversé son cheval de part en part et l'ayant culbuté avec lui, sans blessures heureusement.

De cet endroit élevé nos maréchaux purent apercevoir les fortes positions ennemies sur les plateaux opposés et la longue ligne de leur cavalerie présentant un aspect formidable et imposant.

Mais tout aussitôt ils profitèrent de cet arrêt pour établir leurs batteries et faire déployer leur infanterie en bataille.

La cavalerie du général Doumerc fut ensuite lancée sur la droite, dans le but de tourner la gauche du corps de Kleist, afin de le détacher des autres corps ennemis et de lui couper la retraite, mais malheureusement cette cavalerie, entravée dans sa marche et arrêtée par les marais de Vaux et de Presle, ne trouva pas de chemins assez praticables pour opérer vivement ce mouvement et pour lors ne nous rendit que peu de services, ayant laissé aux alliés le temps de se dérober sur l'Ourcq. La forte position de l'ennemi qui occupait les hauteurs du Moulin-à-Vent, au Nord-Est et tout près de Neuilly, rendait du reste ce mouvement bien difficile.

En même temps, notre artillerie s'étant mise en action causa de grandes pertes aux alliés retardés à l'ouest de Neuilly, les mitraillaient à belle portée en portant la mort et la terreur dans leurs rangs. Le grand pignon de l'église, regardant de ce côté, porte encore la trace de nombreux boulets et biscayens lancés par nos batteries.

Notre infanterie, lancée simultanément sous le couvert de l'artillerie, repoussa sur la gauche les troupes de Kleist avec

l'impétuosité dont elles avaient le privilège, et celui-ci dut franchir en désordre la petite vallée du Ru-Canal, aux abords et au nord-ouest de Neuilly.

Plusieurs moulins occupent cette vallée, de sorte que ces obstacles les ayant retardés, nos troupes fondirent bientôt avec fureur sur leurs ennemis et un combat long et acharné eut lieu à cet endroit où la bayonnette fit merveille et où beaucoup d'alliés périrent ou furent blessés.

Nous venons de voir que la cavalerie du général Doumerc n'avait pu exécuter son mouvement en temps voulu pour contourner et arrêter ce corps de Kleist, de sorte que ce dernier se reforma bientôt en bataille dans la Plaine du Mont, près de la route de Neuilly à Pringy.

Nos troupes ne se trouvant pas en forces de ce côté ne purent poursuivre leurs avantages au-delà de cette petite gorge des Moulins.

Une autre partie des troupes alliées, composée notamment du corps du colonel Von Blücher, prit sa retraite par Neuilly et principalement au sud de la ville, derrière la Chapelle, la traversée du pays étant alors encombrée par leurs fourgons, ce qui les retarda aussi de ce côté, de sorte que tant par notre artillerie que par nos troupes, bientôt lancées avec vigueur sur leurs derrières, nos ennemis perdirent aussi beaucoup de monde de ce côté, où une sablière tout ouverte reçut leurs cadavres. Ce lieu porte depuis ce combat le nom de Trou aux Cosaques. Une grande quantité de leurs morts y fut enterrée, une cinquantaine au moins, mais je n'ai pu en connaître le chiffre exact.

Les blessés furent transportés à l'Hôtel-Dieu situé tout proche de ce lieu. J'en reparlerai plus tard.

Aussitôt la nouvelle de l'engagement, le chef de la réserve de la cavalerie du 2e corps ennemi était venu s'établir à la droite du colonel Blücher, à l'ouest de Neuilly, mais il avait dû se replier parallèlement à ses troupes.

Le colonel Blücher, refoulé de Neuilly, s'était reformé en bataille au Nord-Est, sur les hauteurs du Moulin-à Vent et

de l'Orme de Vichel, ayant toujours à sa droite la cavalerie du 2e corps qui défendait la sortie du défilé de Neuilly et la route de Pringy.

La cavalerie russe du général Korff, revenue en toute hâte des bords de l'Ourcq, avait pris ses positions à gauche de Blücher et s'était développée sur le plateau, derrière Maubry, sur une ligne étendue formant un corps superbe de 6,000 chevaux. En arrière et à cinq cents mètres environ de cette cavalerie, la 9e brigade d'infanterie avait pris ses positions, adossée au bois de Latilly. Un bataillon et deux batteries d'artillerie s'étaient fortement étab'is sur le plateau, au-dessus du petit hameau de Ressons, situé à deux cents mètres au nord dudit bois de Latilly, au point le plus élevé de la colline.

La brigage du général Kirch Ier s'était mise en réserve derrière ce même bois, vers le Wadon, commandant le passage de Latilly à Nanteuil.

Plus en arrière, l'infanterie du général russe Kappesewitch occupait les abords et les passages de Nanteuil-Vichel, et son artillerie, placée en batterie sur les éminences de la rive droite de l'Ourcq, était en position pour balayer le pont de Pringy et les gués et passages de cette rivière, couvrant ainsi la retraite des troupes encore postées ou engagées aux abords de Neuilly-Saint-Front.

Quant au corps du général Kleist, il n'avait pas fait de grands mouvements durant l'action et s'était seulement rapproché de la route de Neuilly à Pringy, après avoir été battu et étrillé d'une solide manière par nos troupes, comme nous venons de le voir, à son passage du Ru-Canal, proche les Moulins.

Notre infanterie, cependant, n'était pas restée inactive et avait lentement continué son mouvement en avant, mais elle attendait pour s'engager à fond l'entrée en ligne de la cavalerie du général Doumerc, arrêtée dans sa marche par des passages difficiles, comme nous l'avons vu plus haut, mais lorsque ces escadrons purent enfin arriver pour charger

l'ennemi, il était déjà trop tard, l'aile gauche formée du corps du général Kleist, avait déjà eu le temps de se dérober et de passer le pont de Pringy.

Les escadrons russes et prussiens, cependant, s'étaient maintenus dans leurs fortes positions jusqu'à ce que leurs dernières voitures et leurs troupes eussent dépassé le défilé de Neuilly, conservant leur tenue imposante, signalée particulièrement dans leurs rapports du temps.

En effet, suivant leurs récits, cette cavalerie était chargée de soutenir et couvrir la retraite des corps en marche. Derrière eux cette cavalerie resta immobile dans ses positions sous le feu meurtrier de nos batteries et n'osa même pas tenter une charge sur nous, craignant un insuccès qui aurait pu compromettre la retraite du général Kleist et nous laisser acculer le 2e corps sur l'Ourcq et au pont de Pringy, seul passage de cette rivière en cet endroit.

Entre trois et quatre heures du soir, le défilé terminé et libre, les troupes alliées se mirent toutes en retraite sur l'Ourcq.

Le général Kleist avait eu le temps de passer le pont de Pringy, se dirigeant sur Rozet-Saint-Albin, et alors le feu des batteries russes vint ralentir et contrarier la marche de l'infanterie du duc de Trévise, qui essayait de joindre les troupes du 2e corps et ne cessa pas de lui faire éprouver des pertes considérables.

Nos batteries, rétablies vivement à la sortie de Neuilly-Saint-Front, balayaient l'arrière-garde ennemie et décimaient leurs troupes en retraite par-dessus la petite vallée de l'Ourcq.

C'est alors que sous le couvert de leur artillerie nos ennemis, dans le but d'arrêter nos troupes, commencèrent la destruction du pont de Pringy, déboulonnant les parapets et les culbutant dans la rivière, mais ils n'eurent pas le temps d'en faire sauter les voûtes.

Ce pont fort ancien et très solide, bâti avec de gros quartiers de grès dur, présenta heureusement une forte résistance, il desservait la chaussée du grand chemin de Neuilly à Soissons et de celui de Paris à Reims.

On fut près de trente-cinq ans sans rétablir ses parapets, ce n'est que vers l'année 1850 qu'ils furent reconstruits.

Mais nos troupes, toujours infatigables et pleines d'héroïsme, après avoir cherché à démonter par de nombreuses décharges d'artillerie les batteries russes placées en bonne position sur la rive droite de l'Ourcq, se lancèrent en avant et traversèrent vivement cette rivière, au pont de Pringy, sous le feu de l'ennemi, en en chassant ceux qui étaient occupés à le détruire, ne leur laissant pas le temps d'exécuter leur dessein.

Poussant et culbutant vivement cette arrière-garde, nos soldats gravirent la côte opposée et s'élancèrent, malgré la mitraille, sur les batteries russes et, dans l'impétuosité de leur attaque, auraient réussi à s'en emparer, sans une charge formidable des régiments de dragons de la Nouvelle-Russie et de Kargopal qui vint leur tomber comme une avalanche et les arrêta au moment de leur succès.

Cette charge, du reste, coûta cher aux ennemis, car cette cavalerie perdit 336 hommes à ces combats, selon leurs déclarations officielles.

A cinq heures, le général Kappesewitch avait reçu à son tour l'ordre de quitter ses positions de Nanteuil-Vichel, et tout aussitôt il effectua sa retraite sous la protection d'une batterie à cheval couverte par des compagnies de tirailleurs.

Ce dernier engagement, qui eut lieu en haut de la petite plaine qui sépare l'Ourcq du bois de Pringy, proche ce même bois, mit fin au combat, car la nuit était venue, et pendant qu'il s'exécutait, tous les corps ennemis battaient en retraite et s'éloignaient au plus vite : une grande partie de l'infanterie dans la direction d'Oulchy-le Château et presque toute la cavalerie vers le Nord.

Les escadrons du général Korff passèrent la nuit proche de Billy-sur-Ourcq, masquant les mouvements et couvrant les positions des corps des généraux Kleist et de Kappesewitch, qui ne dépassèrent pas Parcy-Tigny.

La nuit étant venue, étend ses sombres voiles sur 'es champs

du combat ; nos ennemis poursuivis si vivement n'ont pas eu le temps d'enlever leurs blessés ni d'enterrer leurs morts qui gisent là dans la plaine et sur la bordure du bois.

Nos troupes, harassées de fatigue d'une si longue marche et de ces différents engagements commencés depuis si longtemps, prennent leurs cantonnements pour passer la nuit aux abords de Pringy et de ses environs, et la plupart des chefs avec l'état-major à Neuilly même.

Comme il arrive toujours après le combat, une nuée de maraudeurs s'abattit sur le champ de bataille pour dépouiller les morts et les mourants. J'ai entendu, dans ma jeunesse, un des héros de ces tristes exploits raconter avec une déplorable inconscience et des détails à faire frémir, les bonnes aubaines qu'il avait rapportées de ces honteuses expéditions.

Les morts jonchaient le sol en si grand nombre que l'on creusa un trou large et profond dans une sablière qui se trouvait tout proche sur la lisière du bois Ce trou fut vite comblé, et les cadavres formèrent au-dessus du sol un monticule que l'on recouvrit de sable.

Ce lieu porte le nom de Trou aux Cosaques, et sera désigné ainsi à perpétuité. Il est aujourd'hui planté de sapins et se garnit de broussailles par le voisinage du grand bois. La terre s'est affaissée depuis et forme une petite excavation dans laquelle les lapins creusent leurs terriers et ramènent quelquefois des débris d'ossements humains blanchis par l'action du temps.

Un témoin, M. Deschamps, qui fut longtemps sonneur et fossoyeur à Billy, me raconta que le lendemain de la bataille on retrouva dans l'Ourcq les cadavres de deux de nos ennemis liés dos à dos avec un écriteau attaché sur la poitrine portant ces mots : *En route pour Paris* : vengeance terrible et ironique de soldats français ou de paysans exaspérés par cette terrible campagne sur le sol de leur pays.

Il paraît que les blés de ce pays, qui étaient beaux et promettaient beaucoup, furent hachés par la cavalerie ennemie, dévalant partout sur le terroir, principalement de la monta-

gne qui regarde Rozet-Saint-Albin. Le dégel survenu dans l'après-midi de ce jour y ayant contribué, on ne voyait plus aucune trace des récoltes, et ce fut alors une lamentation générale des habitants qui, après la perte d'une partie de leurs bestiaux réquisitionnés par l'ennemi, se voyaient complètement ruinés par ce dernier coup.

Mais heureusement la Providence vint à leur secours, et à leur grande surprise et malgré ces ravages, la température devint si favorable aux récoltes que les blés semblèrent ressusciter et reprirent vigueur, chaque brin sauvé de la catastrophe s'épanouit en troches superbes qui regarnirent les champs, de sorte que la récolte fut magnifique, ce qui procura un grand soulagement aux habitants et leur adoucit ces calamités.

Ma famille à Billy-sur-Ourcq fut particulièrement frappée et éprouvée par ces événements.

Mon grand-père, François Doyen, mourut des suites des mauvais traitements qu'il eut à subir de la part des Cosaques. Il n'avait que 61 ans. Sa veuve s'affligea d'autant plus de ce malheur que leur seul enfant, qui fut mon père, avait été enlevé par la Conscription et était alors assiégé puis bloqué pendant de longs mois, dans la forteresse de Luxembourg, sans avoir pu donner de ses nouvelles à ses parents qui le croyaient mort. Il ne put sortir de ce lieu qu'à la notification qui leur fut faite de rendre la place aux alliés au nom de Louis XVIII.

Mais je reviens au sujet principal de ma narration, m'excusant de ces souvenirs de famille dont j'ai cru devoir parler parce qu'ils sont liés à ces événements.

J'ai rapporté ci dessus que le maréchal Marmont et les autres chefs avaient dû coucher à Neuilly la nuit qui suivit ces combats. Ce qui est certain, c'est qu'à huit heures du soir il y rédigea un rapport adressé au général Grouchy, lequel est conservé aux archives de la Guerre, où il dit que l'ennemi s'est retiré sur Oulchy-le Château, mais qu'il croit que le projet qu'ils avaient formé de se porter de ce côté paraît

avoir été changé, par suite des mouvements de sa Majesté l'Empereur.

Il continue : « Les mas es que nous avions devant nous se « sont retirées par la route de Soissons, nous avons vu les « colonnes qui avaient marché sur Oulchy, rétrograder ce « soir, pour prendre la route de Soissons, c'est donc certai- « nement sur cette ville que l'ennemi opère sa retraite. Je « compte que vous allez nous appuyer. Donnez-moi de vos « nouvelles. Je serai demain au jour en marche pour pour « suivre l'ennemi et en avoir ce que je pourrai. »

Marmont qui avait bien vu le mouvement des ennemis, mais ne pouvait deviner la reddition de Soissons, savait alors que l'Empereur s'était porté de son côté, sur la route de Château-Thierry à Soissons, vers Oulchy-le Château, et attribuait leur changement de direction à cette marche qui avait dû les gêner; mais les alliés qui avaient en effet l'intention de se replier sur Oulchy et Fismes reçurent dans cette même soirée du 3, étant en marche, la nouvelle de la capitulation de Soissons, de sorte que le colonel Blücher porta toutes ses forces de ce côté en apprenant du général en chef Blücher que cette place lui avait ouvert ses portes.

Toute l'armée de Silésie, d'après les ordres reçus, filait donc en toute hâte sur cette ville.

Les premiers ordres de la nuit précédente pouvaient bien indiquer Buzancy comme point de ralliement, mais la forte occupation du plateau de Maubry et Ressons et la position des différents corps des alliés dans le courant de la journée indiquaient bien leur intention nouvelle d'opérer leur retraite sur Oulchy-le-Château, selon les prévisions de Napoléon qui allait courir la leur couper vers Fismes.

Les pertes des Français dans ces divers engagements du 3 mars furent peu importantes, les rapports dont j'ai connaissance n'en faisant pas mention, mais d'après M. Thiers nos ennemis auraient perdu 3,000 hommes sur la ligne de l'Ourcq, en tués, blessés ou prisonniers.

Les ducs de Raguse et de Trévise suivirent les alliés, et

c'est seulement le 4 mars après-midi, étant arrivés à Hartennes, qu'ils apprirent la reddition de Soissons. Ils s'y arrêtèrent pour y attendre les instructions de l'Empereur.

Nous avons vu que Napoléon avait passé cette nuit du 3 mars à Bézu Saint-Germain, rempli d'espoir sur le succès de sa campagne et comptant bien vaincre tous ses ennemis.

Plein de cette illusion et ne connaissant pas la nouvelle de la capitulation de Soissons qu'il n'apprit, chose extraordinaire, que fort tard dans la nuit du 4 au 5, ou même ce dernier jour au matin, il partit de grand matin, le 4, de Bézu, et vint prendre position à Fismes avec une partie de sa garde et des forces suffisantes pour barrer le passage à Blücher, acculé à l'Aisne, et chercher à anéantir son armée, comptant tout aussitôt se reporter vivement sur le corps d'armée du général Schwarzemberg qui après son départ de Troyes, avait repris l'offensive et se reportait en avant.

Quant aux corps de Bulow et de Wintzingerode, il ne s'en inquiétait pas autrement, comptant bien les anéantir en très peu de temps avec toutes les forces dont il disposerait après la destruction de l'armée de Silésie.

Par les puissantes combinaisons de son génie, ayant remarqué que les ennemis ne s'attachaient pas sérieusement aux places fortes et ne cherchaient pas à les enlever, il avait donné l'ordre de les dégarnir de presque toutes les vieilles troupes qu'elles renfermaient dans la région du Nord et de l'Est, pour les remplacer par les conscrits des nouvelles recrues.

Il comptait en retirer un nouveau corps de 50,000 hommes qui, réuni avec ce qui lui resterait après avoir écrasé Blücher, en imposerait à l'ennemi et pourrait amener la fin de la guerre.

Mais tout à coup, Napoléon apprend à Fismes, le 4 mars au soir, car les maréchaux ne le surent que ce même jour assez tard, que Soissons avait ouvert ses portes à l'ennemi et capitulé sans coup férir, dans la journée du 3. Ainsi la lâcheté ou l'impéritie du général Moreau qui, en résistant seulement

48 heures, aurait donné à l'Empereur le temps de vaincre son plus dangereux ennemi, le vieux Léon Blücher, venait d'anéantir d'un seul coup ses plus chères espérances.

Jamais dans toute sa carrière, si mouvementée cependant, aucun coup du sort n'accabla davantage Napoléon et ne lui fut plus funeste.

Toutes ces espérances, toutes ses savantes combinaisons s'écroulaient sous ce coup si imprévu qui changeait toute la face des événements.

Ce fut là probablement la cause de la perte de toute la campagne, et peut-être aussi de sa rapide déchéance.

Cet événement, l'un des plus funestes de notre histoire contemporaine, après Waterloo, remettait tout en question et donnait une nouvelle force aux alliés, car le vieux Blücher réuni aux troupes de Bulow et de Wintzingerode, allait avoir maintenant l'Aisne pour bouclier avec une armée de plus de 100,000 hommes.

Les mauvais coups de la fortune se dessinaient contre Napoléon et sa perte irrémédiable fut peut-être la conséquence de l'impéritie d'un général qui, sans être un traître, n'étant pas bien au courant des derniers combats si heureux pour nous et voyant paraître au nord de Soissons le corps de Bulow qui arrivait de la Belgique et celui de Wingtzingerode arrivant sur la rive gauche de l'Aisne, à l'Est, ne comprit pas l'importance de sa résistance, ne put-elle durer qu'un jour ou deux.

Napoléon, accablé et déconcerté par cette affreuse nouvelle, mais ayant tout aussitôt secoué sa profonde douleur et retrouvé l'énergie indomptable qui l'animait, écrivit tout aussitôt au Ministre de la Guerre, lui rendant compte que le 3 à midi la trahison et la bêtise du commandant de place à Soissons avait livré la place aux ennemis et en était sorti avec ses quatre pièces de canon.

Il lui enjoignait de faire arrêter ce misérable, ainsi que les membres du Conseil de défense, pour les faire juger par un Conseil de guerre et fusiller dans les 24 heures, sur la place de Grève, pour faire un exemple.

En conséquence des événements qui suivirent, cet ordre ne dut pas du reste recevoir d'exécution.

Pour en finir sur ce sujet, on sait que l'Empereur, opiniâtre dans ses projets de poursuivre la campagne quand même, s'acharna à la poursuite de l'ennemi, et ayant pu franchir l'Aisne à Berry-au-Bac, dont il s'était emparé par surprise et par un coup de vive force, alla attaquer les alliés sur les plateaux de Craonne, et les y battit, ainsi que dans des combats meurtriers et stériles, autour de Laon, dont il ne put s'emparer, malgré la bravoure de nos troupes. Il fut obligé de se replier sur Soissons et Reims, affaibli dans son prestige et en outre par les nombreuses pertes, qu'il était impuissant à combler, tandis que ses ennemis coalisés avaient mille ressources d'augmenter leurs effectifs dans les nombreuses contrées de leurs alliances européennes.

La fin malheureuse de sa campagne arriva donc forcément et fatalement à la suite et en conséquence de ces événements.

Notes explicatives et complémentaires sur le récit qui précède

---

Les habitants de Neuilly souffrirent beaucoup de cette guerre, tantôt rançonnés par les ennemis, puis réquisitionnés de toutes manières, aussi bien par les alliés que par les Français eux-mêmes.

Les premières réquisitions, de chaussures principalement, arrivèrent des ennemis lors de leur passage à Oulchy-le-Château, au commencement du mois de février; mais comme ils étaient poursuivis par le corps du maréchal Mortier, ils décampèrent assez vite, de sorte qu'une partie seulement des réquisitions fut fournie.

Le 9 février, il arriva un nouvel ordre du maire de Château-Thierry qui réquisitionnait sur le champ et sous peine d'exécution militaire, deux cents paires de souliers et trois paires d'équipements complets pour les transports de l'armée prussiennes, lesquelles fournitures devaient parvenir entre 10 et 11 heures du matin à ladite armée de passage en cette ville.

Tous les cordonniers et autres habitants de Neuitly furent requis aussitôt par la municipalité pour opérer cette fourniture qui fut par une expertise évaluée à 528 francs; mais quant aux équipements une délégation du Conseil de la ville se rendit à Château-Thierry pour demander au juste en quoi consistait les équipements demandés. Le départ subit des Prussiens a dû empêcher cette dernière fourniture.

Puis le 13 février, une nouvelle réquisition arriva de Château-Thierry, au nom de l'Empereur, cette fois, et pour l'armée française, réclamant une provision de pain, vaches, bœufs, avoine, plus de 800 bouteilles d'eau-de-vie, le tout à livrer dans les 24 heures. La fourniture eut lieu et il fut décidé par le Conseil municipal qu'elle serait supportée et payée par les habitants, au prorata de leurs contributions foncières et mobilières.

Dans ses séances des 7 et 8 février, le Conseil municipal, réuni aux notables du pays, avait dans le but de parer à un danger probable et imminent, organisé une garde nationale capable d'assurer la sécurité et la sauvegarde des habitants, dans leurs personnes et dans leurs biens, contre toute éventualité de bande armée ou de traînards, capables de tout, dans les tristes circonstances où l'on se trouvait.

On décida la formation de deux compagnies de 60 hommes chacune, choisis dans tous les hommes valides de 16 à 60 ans, recrutés d'office par le maire, avec des officiers élus par la municipalité, et que ces compagnies seront armées des armes à feu ou armes blanches qu'il sera possible de trouver dans la localité.

Les boulangers, bouchers, cabaretiers et tous citoyens furent invités et requis au besoin de tenir à leur disposition une certaine quantité de pain, viande et fourrage pour parer à toute éventualité et ne pas mécontenter un corps nombreux qui pourrait fondre sur le pays sans être attendu.

Une garde fut établie pour veiller à toutes ces choses, et des notables furent désignés pour assister le maire à tour de rôle et rester chaque jour près de lui, pour l'assister au besoin de la prudence de leurs conseils.

Le 13 octobre 1815, le Conseil fut assemblé pour aviser au besoin de nombreuses troupes russes et prussiennes, venant de Paris et s'en retournant, lesquelles devaient cantonner à Neuilly, et il fut décidé que toutes les fournitures auraient lieu au compte de la commune, et que chaque homme recevrait deux livres de pain et douze onces de viande par jour, une portion d'eau-de-vie et de tabac y fut ajoutée, et il fut

décidé que les habitants aisés feraient l'avance nécessaire aux commerçants pour ces fournitures.

Ces troupes alliées restèrent à Neuilly jusqu'au 23 octobre, et huit jours après un autre détachement étant arrivé il fut encore décidé qu'une nouvelle distribution de vivres serait faite chaque jour aux habitants pauvres pour les aider à nourrir les hommes logés chez eux.

Pendant l'année 1814, l'Hôtel-Dieu de Neuilly fut surchargé de malades. Les livres de l'établissement constatent durant cette campagne, 763 journées de militaires français et 3,104 journées de malades civils.

En 1815, on y constate 429 journées de militaires français et 3,135 journées de malades civils.

Nous venons de voir, par mon récit, les nombreuses épreuves et les lourdes charges que nos pères eurent à supporter, par les guerres du Premier Empire et par l'envahissement de notre pays.

Ces calamités, nous les avons également supportées en 1870 et 1871, et nous avons subi, comme la génération qui nous a précédée, les lourdes charges de l'invasion ennemie et les angoisses de la guerre.

On ne s'est pas battu à Neuilly-Saint-Front, mais ce malheureux pays s'est encore trouvé sur le passage des armées allemandes venant de Sedan et se portant sur Paris, et aussi à leur retour. Nous avons subi et éprouvé la honte patriotique de voir défiler dans notre localité ces hordes innombrables de soldats ennemis, vainqueurs et arrogants !!!

Puissent nos enfants et petits-enfants ne jamais connaître à leur tour les malheurs de l'invasion ennemie, époques affreuses et pénibles, dont le souvenir me bouleverse encore en les retraçant.

DOYEN aîné.

LA CONVERSION DE LA FONTAINE

Lettre du Père François-Aimé Pouget de Montpellier, Oratorien, adressée le 22 janvier 1717 à l'abbé d'Olivet, académicien, sur la Conversion, la Confession et la Communion, le 12 février 1693, du fabuliste et académicien Jean de La Fontaine, à Paris (1).

A Paris, ce 22 janvier 1717.

Il est juste, Monsieur, de répondre au louable empressement avec lequel vous m'avez fait l'honneur de me demander un récit circonstancié de ce qui s'est passé au sujet de la conversion du célèbre M. De La Fontaine, qui me fit sa confession générale, et reçut, de ma main, le Saint-Viatique en 1693. Je vais, Monsieur, vous en faire une relation exacte : les faits sont aussi présents à ma mémoire, que si l'histoire était arrivée depuis peu de jours; et je ne suis pas fâché qu'il se présente naturellement une occasion de rendre publique la circonstance de la vie de M. La Fontaine qui lui a fait le plus d'honneur. On y lira en même temps avec joie une des plus belles actions que feu Monseigneur Le Dauphin, qu'on nommait alors Monseigneur le duc de Bourgogne, ait faite dans son enfance, action au reste dont peu de gens sont instruits, et que l'auteur de la Vie de ce Prince n'aurait pas manqué d'insérer dans son livre, s'il l'eût sue.

(1) Communication de M. Gaston Bercet, à Solre-le-Château (Nord).

Vers le milieu de décembre 1692, M. De La Fontaine, qui demeurait alors sur la paroisse de Saint-Roch, à Paris, tomba dangereusement malade en la soixante-quinzième année de son âge. Il y avait alors six semaines que j'étais vicaire de la paroisse de Saint-Roch, n'étant âgé que de vingt-six ans, et j'étais docteur en Sorbonne depuis six mois Je n'avais encore ni assisté, ni confessé aucun malade. M. le Curé de Saint-Roch ayant su cette maladie, me pria d'aller voir M. De La Fontaine, pour lui donner les secours qui dépendraient de mon ministère. Je fis ce que je pus pour m'en défendre, représentant que j'étais trop jeune pour un homme de cet âge-là, qui, d'ailleurs, ayant vécu d'une manière peu conforme aux règles du christianisme, et étant fort connu pour ses ouvrages scandaleux et infiniment pernicieux à la jeunesse, avait besoin d'un guide plus éc airé que je n'étais. M. le Curé de Saint-Roch voulut absolument que j'y allasse... J'obéis Je pris avec moi un ami commun, homme de beaucoup d'esprit, qui était intime de M. De La Fontaine, ne voulant pas me présenter d'abord, en qualité de pasteur, mais comme ami qui venait s'informer de l'état de sa santé, de la part de mon père, qui vivait alors, et chez qui M. De La Fontaine venait quelquefois. Je chargeai l'ami qui m'accompagnait de lui dire que j'étais vicaire de la paroisse, pour me mettre par là insensiblement sur les voies de lui parler de Dieu et de son salut. Cette première visite dura deux heures. Après les compliments ordinaires, je mis insensiblement et naturellement la conversation sur des matières de piété et de religion. M. De La Fontaine me fit plusieurs objections. J'avais dit qu'un homme de bon sens, qui voulait examiner les choses à tête reposée, ne pouvait se dispenser de convenir, après cet examen, que la religion chrétienne était véritable, et que supposée sa vérité, c'était une folie que de vivre comme font la plupart des hommes, d'une manière absolument opposée à ce qu'on fait profession de croire. J'appuyai cela de tous les raisonnements qui se présentaient à mon esprit. M. De La Fontaine, qui était un homme fort ingénu et fort simple avec beaucoup d'esprit, me

dit une naïveté assez plaisante : « Je me suis mis, dit-il, depuis quelque temps, à lire le Nouveau Testament. Je vous assure, ajouta-t-il, que c'est un fort bon livre : mais il y a un article sur lequel je ne me suis pas rendu : c'est celui de l'*Éternité des peines*. Je ne comprends pas, dit il, comment cette éternité peut s'accorder avec la bonté de Dieu. » Je lui répondis qu'il n'était pas nécessaire qu'il le comprit : qu'il y a des choses plus incompréhensibles qu'il était obligé de croire ; que généralement tous les mystères sont incompréhensibles ; qu'il suffit d'examiner la vérité de la révélation, et quand on est sûr que Dieu a parlé, et qu'il s'est expliqué nettement, il faut que la raison humaine se taise et se soumette à un Dieu qui parle et s'explique ; qu'après cela, il était aisé de lui faire voir que l'*Eternité des peines* n'avait rien que de juste et de fondé en raison ; et je lui expliquai sur cela avec étendue et vivacité les principes de Saint-Augustin, des autres Pères et des théologiens. J'avais ces matières fort présentes, parce que je sortais de dessus les bancs de Sorbonne, où ces questions sont fort agitées.

Après plusieurs répliques de la part de M. de La Fontaine, je le mis enfin à n'avoir plus rien à répondre, et il se rendit. Je finis la conversation ; nous nous séparâmes fort contents l'un de l'autre. Il me pria de revenir. Je lui promis de le voir tous les jours, pendant que durerait sa maladie. Quand je fus sorti, il dit à l'ami que j'avais mené, et avec qui j'étais convenu qu'il demeurerait après moi, il lui dit qu'il était très satisfait de notre conversation ; qu'il avait encore d'autres difficultés sur lesquelles il voulait m'entretenir, et que si jamais il prenait le parti de se confesser, il ne voulait pas d'autre confesseur que moi. Je retournai chez lui, le jour même après-midi. Nous parlâmes assez longtemps tête-à-tête, et la conversation roula toujours sur les preuves de la religion chrétienne. M. de La Fontaine n'avait jamais été mécréant ; mais aussi c'était un homme qui, comme tout le monde sait, n'avait jamais fait de la religion son capital. C'était un homme abstrait, qui ne pensait guère de suite, qui

avait quelquefois de très agréables saillies, qui d'autres fois paraissait avoir peu d'esprit, qui ne s'embarrassait de rien, et qui ne prenait rien fort à cœur. Sa maladie le mit en état de faire des réflexions sérieuses. Je lui ai toujours connu, pendant ce temps-là, un grand fond de bon sens. Il saisissait le vrai, et il s'y rendait ; il ne cherchait point à chicaner ; il me parut agir avec droiture et bonne foi, et il me dit que s'il prenait le parti de se confesser, je verrais qu'il le ferait tout de son mieux, et qu'il ne jouerait pas la comédie. Je l'exhortais toujours, après avoir traité des matières spéculatives de religion, à rentrer en lui-même, à implorer le secours de Dieu, à se confier à sa miséricorde et à faire réflexion que son âge et sa maladie qui paraissait devoir traîner en longueur, ne lui donnaient pas lieu d'espérer encore une longue vie... Il écoutait ; sa conversion fut sérieuse.

Note relative à la lettre du Père Pouget sur la Conversion de La Fontaine

---

Un de nos aimables correspondants, M. Gaston Bercet, a bien voulu communiquer à la Société copie d'une partie d'une lettre écrite par le Père Pouget sur la conversion et la confession de La Fontaine. Tout en remerciant M. Bercet d'avoir pensé à nous en cette circonstance, nous devons dire que le récit du Père Pouget ne nous est pas inconnu.

A l'époque où il fut chargé d'entreprendre la tâche hardie de parler à l'insouciant fabuliste de ses fins dernières, celui qui devait être plus tard le Père Pouget, prêtre de l'Oratoire, n'était encore qu'un des plus jeunes vicaires de la paroisse Saint-Roch. Sa lettre est analysée en détail tant dans l'*Histoire de La Fontaine*, par Walkenaër, que dans la biographie écrite par Paul Mesnard dans le tome I des Œuvres de La

Fontaine, édition Hachette, des *Grands Ecrivains de la France.*

Le texte *in-extenso* de la lettre adressée à l'Abbé d'Olivet, en date du 22 janvier 1717, a été publié plusieurs fois au XVIIIe siècle par l'abbé d'Olivet à qui elle était adressée dans son *Histoire de l'Académie française* ; puis dans le premier volume des *Œuvres diverses de La Fontaine,* Paris, chez les frères Barbou, 1729, trois volumes in-8° ; puis dans la *Bibliothèque française,* tome IV, p. 13, 1737, in-12. Avant même d'être imprimé dans l'*Histoire de l'Académie française,* qui ne parut qu'en 1729, ce document avait paru au tome I, partie II, pages 285 à 308, de la *Continuation des Mémoires de littérature et d'histoire* de Sallengre, par le Père Desmolets, Paris, 1724, in-12.

Plusieurs années avant sa lettre à d'Olivet, le Père Pouget avait déjà raconté les mêmes faits, beaucoup plus succinctement, dans une déclaration écrite le 18 octobre 1709, dont l'original appartient à la Bibliothèque publique d'Epinal et qui a été reproduite par Matter, *Lettres inédites,* 1846, in-8, p 349. Ce document étant moins connu que celui adressé à d'Olivet, nous le transcrivons fidèlement.

Copie d'un mémoire original de la main du P. Pouget, de l'Oratoire, au bas d'une consultation sur les livres scandaleux et licencieux, proposée à plusieurs docteurs, par le Curé de Saint André des Arts.

« Je souscris de tout mon cœur à la décision ci-dessus, et « c'est en conséquence des principes qui y sont si solidement « établis, qu'étant vicaire de la paroisse Saint-Roch, j'obligeai « M. de La Fontaine de faire une réparation publique à « l'Eglise, qu'il avait scandalisée par le livre infâme de ses « Contes ; ce qu'il fit avec édification, en présence d'un grand « nombre de MM. de l'Académie française et de plusieurs « autres personnes de distinction, lorsque je lui portai le « saint Viatique, le 1er mars 1693, que je ne lui aurais point « porté sans cela.

« Je l'obligeai aussi à jeter au feu une pièce de théâtre qui

« n'avait pas encore vu le jour, et qu'il était prêt à remettre « aux comédiens pour la représenter, si nous ne nous y fus- « sions pas opposé. Il fut docile, et il y a tout lieu d'espérer « que Dieu lui a fait miséricorde.

« Monseigneur le duc de Bourgogne qui, dans un âge en- « core fort tendre, avait dès lors les sentiments de piété que « tout le monde connaît en lui, fut si édifié de cette action de « feu M. de La Fontaine, que le jour même de cette répara- « tion publique, qui fit grand bruit à la cour et à la ville, il « lui envoya un gentilhomme pour le féliciter, avec ordre de « lui remettre de sa part une bourse pleine de louis d'or, « pour le dédommager du gain dont il se privait.

« Ce dont j'ai été témoin. — Ecrit et signé à Saint-Magloire, « le 18 octobre 1709. Signé : Pouget, docteur de Sorbonne, « prêtre de l'Oratoire, professeur de théologie au séminaire « de Saint-Magloire, à Paris.

« Copié sur l'original par moi, Dom Augustin Calmet. »

On le voit, la première attestation de Pouget, beaucoup moins détaillée que celle dont M. Bercet ne nous a donné qu'un extrait incomplet, porte néanmoins sur les mêmes faits. Je ne relève qu'une divergence sur la date de la communion de La Fontaine. Elle aurait eu lieu le 1er mars 1693, et non pas, comme le porte la lettre à d'Olivet, le 12 février, mais peu importe. Dans tous les cas, je me suis assuré que cette pieuse cérémonie, accomplie avec une certaine solennité, n'avait pas été relatée sur les procès-verbaux officiels de l'Académie, et cela n'a rien qui nous doive étonner. Ces procès verbaux mentionnent, il est vrai, les services pieux organisés à la demande des Académiciens pour le repos de l'âme d'un certain nombre de collègues défunts ; mais la rétractation et conversion de La Fontaine, bien que faites en présence d'une députation de « Messieurs de l'Académie », n'avaient pas un caractère public ; elles restaient un fait tout personnel au Bonhomme.

La Fontaine vécut encore plus de deux ans ; on sait que sa

conversion fut profondément sincère, et sa fin pleine d'édification. On connait ses dernières compositions, toutes religieuses ; il portait un cilice et faisait usage de la discipline ; dans sa dernière lettre à Maucroix, du 10 févier 1695, il envisage la mort avec calme : « Mourir n'est rien ; mais songes-tu que je vais comparaître devant Dieu ? » Mais ce que n'ont pas dit ses biographes, c'est que, trois jours avant de mourir, le 10 avril, dimanche de la Quasimodo, il avait fait ses Pâques. Cette indication précise nous est donnée dans une note du 13 avril 1695, conservée à la p. 183 du tome XII du Cabinet des Titres à la Bibliothèque Nationale. Douter de la sincérité et de la persévérance de La Fontaine dans ses sentiments de piété serait donc une légende absolument controuvée.

Maurice HENRIET.

DROITS

DUS AU SEIGNEUR DE NOGENT-L'ARTAUD

POUR LE PASSAGE EN RIVIÈRE DE MARNE (1663)

---

13 avril 1663. — De par le Roy et Messieurs de la Chambre du Trésor, déclaration des droits de péage et passage par eau, des danrées et marchandises, montans et avallans par la rivière de Marne à l'endroit de Nogent-l'Arthault, payables envers le seigneur dudit Nogent ou ses recepveurs.

Toutes personnes, clercs, gentilshommes ou autres, de quelqu' estat qu'ils soient doivent péage de quelque marchandise que ce soit :

TARIF

Œufs, *formages*, fruits, volailles, gibiers et autres vivres menés par eau	5 deniers tournois.
Le cent de toysons de laynes	10 deniers.
Laynes lavées, le cent pesant	10 deniers.
Draperie, la charge d'un cheval	10 deniers.
Le fardel de friperie à marchand	10 deniers.
Dos de cuir tanné	1 denier.
Le lot de cuir de 20 livres	10 deniers.
La douzaine de cordouan, noire ou blanche *(peau de bouc tannée)*	6 deniers.
La douzaine de bazanne	6 deniers.
Graisse, huile, miel, sain, *la pièce*	10 deniers.

Pain de suif de bœuf.......................	10 deniers.
La balle mercerie, meslée comme bourses, couteaux, aiguillettes, courroyes et aultres	10 deniers.
La livre de soie teinte.....................	3 deniers.
La livre de soie escrue.....................	2 deniers.
Toute marchandise qui se pèse, *le cent*	10 deniers.
Cendail (*étoffes pour bannières*) : la pièce de 14 aunes	2 deniers.
Bougran, balle de toile, couvre-chefs de soie ou de fil, *la balle ou charge d'un cheval*........	6 deniers.
Tapis tirtaine et fustaine....................	2 deniers.
Courtes-pointes, couvertures, *la balle*.........	10 deniers.
Draps, linges de liez, la pièce si c'est viels linges.	1 denier.
La pièce de vin, grande ou petite	5 deniers.
Fustailles et poinçon viel	5 deniers.
Alun ou couperose, soufre, etc., *la balle*......	10 deniers.
Le fardel de batterie de cuisine..............	6 deniers.
Trépied, gril, hanet (*clou à crochet*), cramillière, chénêts, poisles (*poêles*) et autres ustancils de ménage, *chacune pièce doit :* obole, une demie (1)................................	1/2 denier.
Ecuelles, plats, pintes, chopines.............	1 obole.
Hanaps (*verre à boire de grande dimension*)....	1 denier.
Huche, coffre, buffet, table	4 deniers.
Vaisselle d'argent, par chacun marc	6 deniers.
Taillans à marchands, *la pièce*..	1 obole.
La faucille doit : *obole*; la faux	1 denier.
Enclumes de fer, *chacun cent*	5 deniers.
Viels métaux de fonte ou d'artillerie, *le cent* ...	5 deniers.
Le fardel d'armes faisant charge d'un cheval ...	10 deniers.
Etaims, ploms à ouvrer, cuivre, *le cent*	8 deniers.

(1) *Obole :* Monnaie de cuivre valant une maille ou 2 pintes, la moitié d'un denier. Quelques-uns veulent que ce soit seulement le quart d'un denier, la moitié d'une maille. Il y a eu chez les Grecs des oboles d'argent qui valaient 11 deniers. — Nicod et Borel disent que l'obole commune valait 7 deniers Maille et obole ne sont qu'une même chose selon M. Le Blanc et ne valent que la moitié du denier. (*Dictionnaire de Trévoux*).

Le cent de fer à ouvrer : *3 deniers*; ouvré.....	4 deniers.
Chanvre à ouvrer, *le cent*....................	12 deniers.
Une nef ou bateau neuf......................	10 deniers.
Nasselle neufve............................	6 deniers.
Boutique à poisson, pour chacun estuy........	3 deniers.
id. — s'il est plein de poisson...........................	6 deniers.
Busches, charbon, fagots, la navée (*basteau*)...	12 deniers.
La grosse de sabots	5 deniers.
La navée de merrains (*planches de chêne pour la fabrication des tonneaux*).................	13 deniers.
Bois flotté	12 deniers.
La navée de sel.............................	6 deniers.
Guède, *herbe à teindre*, chaque vaisseau	6 deniers.
Navée de foin, blé, pois	10 deniers.
Chacune meule de moulin, percée............	4 deniers.
id. non percée	2 deniers.
Figues, raisins, *le cabas*....................	6 deniers.
Tan moulu, le sac..........................	1 denier.
Le cent de bottes d'écorces à faire tan	6 deniers.
La nascelle de vans, corbeilles, hottes, paniers.	10 deniers.
Chacune pièce d'oyseaux de proie............	2 deniers.
Nota : *Si l'épervier y est, il affranchit les autres.*	
Harans, seiches, macquereaux, merlans, poissons de mer (*par chacun baril*)	5 deniers.
Le cent de morue	10 deniers.

Ce précieux document nous donne une idée du transit des marchandises par la rivière de Marne à cette époque. On sait d'ailleurs que le droit payé à Nogent était le même que celui que l'on percevait à Château-Thierry pour le Roi.

MINOUFLET.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1901

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

TRAVAUX ET RAPPORTS

Château-Thierry. — Imp. de l'*Écho Républicain de l'Aisne*

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1902

La Société laisse aux auteurs des travaux
insérés dans ses Annales
la responsabilité de leurs opinions

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1902



CHATEAU-THIERRY

IMPRIMERIE MODERNE

Société de l'Écho Républicain de l'Aisne

—

MDCCCCIII

MEMBRES DE LA SOCIÉTE

ANNÉE 1902

BUREAU

Date d'admission

MM.

1872 Octobre. . J. Henriet (✠), ancien Conseiller général, Maire de Chierry, *Président.*
1875 Avril ..... Fr. Henriet, *Vice-Président.*
1876 Mai....... Josse, Agent-Voyer d'Arrondissement, faisant fonctions d'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry, *Secrétaire.*
1900 Mars...... Legrand-Vaternelle, *Vice-Secrétaire.*
1898 Octobre... G. Henriet, *Trésorier.*
1898 Décembre. Maillard, *Bibliothécaire.*

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Préfet de l'Aisne.
Le Sous-Préfet de Château-Thierry.
Mgr Deramecourt, Evêque de Soissons.
1869 Janvier... de Barthélemy, Anatole (✠), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.
1894 Avril..... Bonno (l'abbé), Curé de Chenoise (Seine-et-Oise).
1902 Mai....... Hachette, Louis (✠), éditeur, Boulevard St-Germain, 79, Paris.
1872 Octobre... de Laubrière, 6, rue St-Clément, à Nantes (L.-Inf.)
1894 Mai .. ... Marsaux (l'abbé), Chanoine, 38, rue des Jacobins, à Beauvais.
1889 Avril..... Sébline (O. ✠), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.
1881 Février.... Varin, Artiste graveur, à Crouttes.

MEMBRES TITULAIRES

Date d'admission		MM.
1881	Janvier...	BAHIN (l'abbé) (🌿 A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
1873	Février...	BIDAUT, ancien Capitaine, 229, Faubourg Saint-Honoré, à Paris.
1897	Septembre	BRIET, à Charly-sur-Marne.
1902	Octobre...	CAMUZON, Propriétaire, à Essômes.
1884	Février....	CARRÉ (✻), Maire d'Epieds, par Château-Thierry.
1872	Mars	CORLIEU (✻ 🌿 I. P.), Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris.
1895	Juillet	CORNEILLE, Licencié ès Sciences, Principal du Collège de Château-Thierry.
1877	Octobre...	COUTURE, Avocat, 3, Square des Batignolles, à Paris.
1897	Juin......	DELORME, Georges, Notaire, à Fère-Champenoise (Marne).
1897	Novembre.	DUBOURG, Commissaire-priseur, à Château-Thierry.
1898	Décembre.	FIAUX, Docteur-Médecin, 3, boul. Belleville, Paris
1893	Octobre...	GRIOLET DE GEER, Numismate, 15, rue Washington, à Paris.
1887	Février....	HACHETTE, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, à Paris.
1875	Avril.....	HENRIET, Frédéric, à Château-Thierry.
1872	Octobre...	HENRIET, Jules (✻), ancien Conseiller général, Maire de Chierry.
1898	Octobre...	HENRIET, Gustave, Propriétaire, rue du Château, à Château-Thierry.
1876	Mai.......	JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry.
1894	Avril......	DE LARIVIÈRE (🌿 I. P.), Trésorier-Payeur général à Lons-le-Saulnier.
1896	Juillet.....	LEBOIME, Pharmacien, à Château-Thierry.
1900	Mars......	LEGRAND-VATERNELLE, Propriétaire, rue du Collège, à Château-Thierry.
1872	Octobre...	LÉGUILLETTE, Charles, 116, boulevard Saint-Germain, à Paris.
1876	Août......	MACIET, Jules, à Château-Thierry.
1902	Juin......	MARTNER, Notaire, à Château-Thierry.
1896	Décembre.	DE MONTESQUIOU (Comte), à Longpont (Aisne).
1875	Mars......	MOREAU, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889	Novembre.	MOREAU-NÉLATON, Etienne, à Fère-en-Tardenois
1877	Novembre.	PAILLARD, Notaire, à Château-Thierry.

Date d'admission

		MM.
1890	Novembre.	Paillet, Jean, Avocat à Paris, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Belleau, par Chât.-Thierry.
1902	Mai.......	Perthuisot, Propriétaire, Avenue de Soissons, Château-Thierry.
1872	Mars......	Petit, Léon, à Mont-Saint-Père.
1864	Septembre	Pignon (l'abbé), Curé-Archiprêtre à St-Quentin.
1874	Décembre.	Poinsier, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
1898	Avril......	Raison, Avoué à Château-Thierry.
1879	Octobre...	Remiot, Directeur d'Assurances, à Chât.-Thierry.
1873	Août......	Romagny, ancien Receveur de l'Enregistrement à Charly.
1898	Mars......	Vilcoq (✿ A.), Docteur-Médecin à Chât.-Thierry.

MEMBRES CORRESPONDANTS

		MM.
1898	Octobre...	Frère Auxence, Directeur de l'Ecole des Arts-et-Métiers, à Reims.
1900	Septembre	Bailly (✻), Avoué honoraire, nº 27, rue du Mont-Thabord, à Paris.
1900	Novembre.	Bataille, Propriétaire, rue de Soissons, à Château-Thierry.
1900	Février...	Mme veuve Bénard, rue de Soissons, à Château-Thierry.
1889	Février...	Bercet, Gaston, à Solre-le-Château (Nord).
1898	Décembre.	Bouchardeau, Gérant du Journal « l'Echo républicain de l'Aisne », à Château-Thierry.
1886	Avril.....	Boudin, Emile, Commissaire-Priseur, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
1898	Novembre.	Mme Bourgeois, Directrice de l'Ecole de la rue de la Jussienne, à Paris.
1883	Juin......	Bove, Léon, Avoué à Château-Thierry.
1895	Mai.	Brayer, Entrepreneur à Nogent-l'Artaud.
1896	Janvier ..	Briant (✿ A.), ancien Professeur de Viticulture, à Nogent-l'Artaud.
1886	Novembre.	Buland, Eugène (✻), Artiste Peintre, à Charly.
1890	Mars......	Carlier, à Château-Thierry.
1893	Octobre...	Carré, ancien Notaire, à Chéragas (Algérie).
1872	Novembre.	Chaloin, Avoué, à Château-Thierry.

Date d'admission		MM.
1891	Avril.....	Charbonniez, Ingénieur Manufacturier à Fère-en-Tardenois.
1900	Juin	Docteur Collard, à La Ferté-Milon.
1880	Juillet....	Combier, à Pierre-Bénite (Rhône).
1884	Septembre	Delettre, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
1893	Novembre.	Dépost, à Château-Thierry.
1900	Septembre	Dequin, Conseiller général de l'Aisne, Avocat à la Cour d'Appel d'Amiens.
1901	Juillet....	Doyen aîné, Receveur de la Caisse d'Epargne, à Neuilly-Saint-Front.
1892	Août......	Dubois-Pommier, à Château-Thierry.
1902	Août.	Dubois, Propriétaire, à Chierry.
1900	Septembre.	Mme veuve Ducrocq, Propriétaire, place du Champ de Mars, à Château-Thierry.
1894	Octobre...	Dudrumet, Charles, Négociant à Chât.-Thierry.
1896	Février...	Dumoulin, Notaire à La Ferté-Milon.
1898	Novembre.	Dumont-Nitot, Négociant, 118, rue de Rivoli, à Paris.
1899	Mars......	Mlle Dunac, à Chierry.
1878	Février...	Dupont, Vétérinaire, à Château-Thierry.
1895	Mai.......	Dupuis, Négociant à Villers-Cotterêts.
1893	Octobre. ..	Duterne, Antiquaire, à Viels-Maisons.
1887	Septembre	Faquis (l'abbé), Curé de Torcy.
1889	Février ..	Ferton, Charles, Capitaine d'artillerie à Bonifacio.
1883	Juin......	Filliette, Banquier, à Château-Thierry.
1889	Août......	de Florival, Président du Tribunal à Abbeville.
1897	Janvier...	Frémont, Médéric, ancien Notaire, à Château-Thierry.
1896	Mars......	Gaildry, ancien Ingénieur, à Château-Thierry.
1900	Novembre.	Galinier (✿ A.), Sous-Directeur des Beaux-Arts, à Toulouse.
1878	Novembre	Gaulet, 62, rue Saint-Lazare, à Paris.
1894	Février...	Gobert, Notaire à Charly.
1885	Septembre	Grison, Attaché au Service des Finances, en Indo-Chine.
1892	Novembre.	Grosjean, ancien Receveur des Finances, à Gland.
1895	Juillet.....	Guiart, Préparateur à la Sorbonne, 6, rue Berthollet, à Paris.
1874	Décembre.	Guillaume, Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry.

Date d'admission		MM.
1898	Novembre.	Guyot (l'abbé), docteur en théologie, Curé d'Essômes.
1898	Novembre.	Mme Hachette, à Gland.
1891	Juillet....	Hanus (✿ A.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.
1887	Juillet....	Henriet, Maurice, Président du Tribunal de Montdidier (Somme).
1899	Mars......	Mme J. Henriet, à Chierry.
1882	Novembre.	Jean, Conducteur des Ponts et Chaussées, Château-Thierry.
1887	Septembre	Joussaume-Latour, Henri, Ancien Économe des Hospices, à Château-Thierry.
1881	Janvier...	Jovenay (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
1889	Mars......	Jovenay, Licencié en droit, à Château-Thierry.
1896	Février...	Kintzel, ancien Ingénieur à Château-Thierry.
1885	Août......	de Ladoucette (Baron Etienne) (✵), à Viels-Maisons.
1895	Juillet....	Laferrière, ancien Professeur, à Château-Thierry.
1887	Juin......	Larangot, Propriétaire à Coupigny-Montlevon, par Condé.
1902	Mars......	Laurent, Gustave, Greffier du Tribunal correctionnel, à Reims.
1870	Août	Lecesne, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
1890	Juillet....	Legrand, Auguste, Grande-Rue, à Château-Thierry
1894	Juin......	Lemaire (l'abbé), Curé-Doyen de Guise.
1891	Février...	Lenoir, Henri, Directeur d'Assurances, à Château-Thierry.
1900	Août.....	Leroux-Vignon, Propriétaire, rue de la Madeleine, à Château-Thierry.
1897	Janvier...	Lesage, Notaire à Fère-en-Tardenois.
1898	Octobre ..	Lhomme, Professeur de rhétorique, 13, rue Cortambert, à Paris.
1875	Octobre . .	Linet-Drouet, à Château-Thierry.
1887	Septembre	Lionnet, Architecte, à Château-Thierry.
1898	Décembre.	Maillard, Propriétaire à Château-Thierry.
1898	Septembre	Marchand, libraire, à Château-Thierry.
1889	Février...	Marizis, ancien Notaire, à Château-Thierry.
1893	Octobre...	Marsaux, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.
1893	Octobre...	Marsaux, Albert, Propriétaire à Nesles.
1898	Novembre.	Martin, Inspecteur des Finances à Paris, Propriétaire à Charly.
1891	Avril.....	Mauchamp, Alphonse, Commissaire-Priseur, à Reims.

Date d'admission		MM.
1876	Juillet....	MAUSSENET, Instituteur en retraite, à Chesnay, par Merfy (Marne).
1886	Avril.....	MENNESSON, ancien Notaire, à Jaulgonne.
1896	Février...	MERCIER, Docteur-Médecin, 15, Avenue Mac-Mahon, à Paris.
1882	Mai	MILON, Directeur de l'Ecole communale, 10, rue Rollin, à Paris.
1889	Août.....	MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Château-Thierry.
1880	Septembre	MORLOT, Député, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875	Septembre	MOULIN (✿ A.), Juge, à Sainte-Menehould (Marne).
1890	Mai.......	MOULIN, Juge de Paix, à Rambouillet (Seine-et-Oise).
1899	Mars......	Mme Veuve MOULIN, à Château-Thierry.
1899	Juillet....	NANTEUIL, Anatole, Propriétaire à Château-Thierry.
1882	Décembre.	PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1893	Mars.....	PASQUIER, Négociant, à Soissons.
1898	Février....	PIGALLE (✻), 6, rue Greffulhe, à Paris.
1901	Novembre.	Veuve PILLE, Propriétaire, à Nogent-l'Artaud (Aisne).
1891	Octobre...	PILLIARD, Propriétaire, à Cramaille.
1894	Décembre.	PILLOY (✿ I. P.), Agent-Voyer d'arrondissement en retraite, à Saint-Quentin.
1901	Avril......	POISSON, Propriétaire, à Verdilly.
1891	Août...	POMMIER, Georges, Propriétaire, à Chât.-Thierry.
1901	Avril.....	REP, Albert, Maire de Château-Thierry.
1896	Mars......	RIBOULOT, Léon, Ingénieur civil, à Paris.
1891	Octobre...	DE SADE (Comte), au Château de Condé-en-Brie.
1895	Mai.......	SALÉ (✿ I. P.), Inspecteur primaire, à Château-Thierry.
1891	Juin......	SALESSE (✿ A.), Principal du Collège de Béziers (Hérault).
1902	Septembre	SHOTS, Artiste peintre, rue d'Alésia, 39, Paris.
1886	Juillet....	SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 17, rue de Tournon, Paris.
1900	Septembre	Mme Veuve de TILLANCOURT, au château de la Doultre (Montfaucon), par Viels-Maisons.
1895	Septembre	VELLY, Notaire à Château-Thierry.
1893	Juin.. ...	VIGNON, Aristide, à Château-Thierry.
1900	Mai	VOIRIN, Juge de Paix, Chevalier du Mérite Agricole, à Sougeons (Oise).

ASSOCIÉS LIBRES

Date d'admission

MM.

1879	Novembre	BERTHELÉ (✿ I. P.), Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
1892	Janvier ..	DROUIN, ancien Instituteur, à Château-Thierry.
1872	Novembre	GUÉRIN, Secrétaire général aux Archives Nationales, à Paris.
1886	Janvier...	MINOUFLET, Instituteur à Romeny, par Charly.
1898	Mai.......	RIOMET, Instituteur à Villeneuve-sur-Fère.

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1902

M. FAQUIS (l'Abbé),	Membre correspondant.
M. JOUSSAUME-LATOUR, Henri,	d°
M. LINET-DROUET,	d°
M. LEGRAND, Auguste,	d°

SOCIÉTES CORRESPONDANTES

1. Société Académique de Laon (Aisne).
2. Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société Archéologique *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société d'Études ardennaises, à Sedan (Ardennes).
6. Société Académique de Troyes (Aube).
7. Société de Statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
8. Société Française d'Archéologie à Caen (Calvados).
9. Société Historique et Archéologique, à Angoulême (Charente).
10. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or).
11. Commission Archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
12. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
13. La Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
14. Comité du Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
15. Société Dunoise d'Archéologie et d'histoire, à Chateaudun (Eure-et-Loir).
16. Société Académique de Brest (Finistère).
17. Société Académique du Finistère, à Quimper (Finistère).
18. Académie du Département, à Nîmes (Gard).
19. Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
20. Société Archéologique de Bordeaux (Gironde).
21. Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault).

22. Société Archéologique d'Ile-et-Vilaine, à Rennes (Ile-et-Vilaine).
23. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
24. Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
25. Société d'Archéologie, d'Agriculture et d'Histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
26. Académie nationale, à Reims (Marne).
27. Société des Sciences et Arts, à Vitry-le-François (Marne).
28. Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
29. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
30. Société Polymathique, à Vannes (Morbihan).
31. Société d'Archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Société d'Émulation de Cambrai (Nord).
33. Commission Historique, à Lille (Nord).
34. Comité du Bulletin de l'Université de Lille (Nord).
35. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).
36. Société Archéologique de l'Oise, à Beauvais (Oise).
37. Comité Archéologique de Compiègne (Oise).
38. Comité Archéologique de Noyon (Oise).
39. Comité Archéologique de Senlis (Oise).
40. Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
41. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
42. Comité du Bulletin Historique du Diocèse de Lyon (Rhône).
43. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
44. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
45. Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
46. Correspondance Historique et Archéologique, à Paris.
47. Société du Musée Guimet, à Paris.
48. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
49. Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
50. Société Havraise d'Études diverses, au Hâvre (Seine-Inférieure).
51. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
52. Société Historique et Archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
53. Société Littéraire et Historique de la Brie, à Meaux (Seine-et-Marne).
54. Société d'Archéologie et d'Histoire, à Provins (Seine-et-Marne).
55. Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
56. Société Archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
57. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
58. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
59. Académie des Lettres, Sciences et Arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

60. Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
61. Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
62. Société *Les Amis des Sciences et des Arts*, à Rochechouart (Haute-Vienne).
63. Société d'Émulation à Épinal (Vosges).
64. Société des Sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
65. Société d'Études d'Avallon (Yonne).
66. Société Archéologique de Sens (Yonne).
67. Académie d'Hippône, à Bône (Algérie).
68. Académie Royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités, à Stockholm (Suède).
69. Smithsonian Institution, à Washington (Amérique).

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1902

SÉANCE DU 9 JANVIER 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Jules Henriet, Pommier, Gustave Henriet, Leroux-Vignon, Maillard, Legrand-Vaternelle, Nanteuil, Bataille, Auguste Legrand et Josse.

Ouvrages reçus :

1° *Annales de la Société d'Émulation des Vosges* ; 1885 ; don de M. Kintzel ;

2° *Répertoire de la Société de Statistique de Marseille*, tome 45, 1900-1901 ;

3° *Bulletin des Sciences de l'Yonne*, 54e volume, année 1900 ;

4° *Annales du Gâtinais*, 4e trimestre 1901 ;

5° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, année 1901 ;

6° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, tome XI, n° 13, 1901 ;

7° *Petits édifices historiques*, n° 98 ;

8° *Revue des Etudes franco-russes*, 2e année 1901 ;

9° *Journal des Campagnes de Jacques Danton sur le Rhin de 1794 à 1800* ; une brochure, envoi de M. Thévenot.

Radiations. — M. le Trésorier informe que deux membres correspondants refusent d'acquitter leurs cotisations ; l'Assemblée décide qu'ils seront rayés de la liste ainsi qu'un Associé libre qui n'a fourni aucun travail, ni aucune indication depuis son inscription.

M. J. Henriet. — **A propos de récentes recherches spéléologiques.** — Les Sociétés d'histoire et d'archéologie ont, jusqu'alors, négligé de s'occuper des cavernes naturelles, tandis qu'elles ont étudié avec soin les grottes préhistoriques creusées ou aménagées de main d'homme, là où elles ont fait de précieuses découvertes.

On peut se demander si ces cavernes naturelles qui se présentent parfois avec des proportions déconcertantes sont restées telles depuis leur formation ; si elles n'ont point subi, par suite, des fréquents cataclysmes géologiques éprouvés par notre planète des transformations ou modifications considérables.

Il y a là un sérieux sujet d'étude dont on commence à s'occuper. Au congrès des Sociétés savantes tenu à Toulouse en 1899, l'une des communications les plus intéressantes a été la relation de la découverte du gouffre de « Padorac ». Depuis s'est formée une « Société spéléologique » dont le but est l'étude des cavernes ou grottes soit naturelles, soit artificielles. C'est ce qui nous a valu, de la part de notre distingué collègue M. Briet, une étude sur les modestes « bauves » de Crouttes.

La Société d'Emulation du Doubs a commencé des recherches dans le massif du Jura où il existe un grand nombre de gouffres verticaux conduisant souvent à des cavités souterraines où il existe parfois des cours d'eau. Cette Société se propose de continuer des recherches qui exigeront plusieurs années pour être conduites avec méthode.

M. Maurice Henriet. — **A propos d'une brochure de M. Gasté sur Racine.** — A la demande de Louis XIV ou plutôt de Mme de Maintenon, Racine composa quatre cantiques spirituels pour l'édification des demoiselles de Saint-Cyr. Il semble que ce genre de poésie lui plaisait peu, car il s'en plaint à son ami Boileau dans une lettre du 28 septembre 1694, en lui annonçant qu'il espère s'en tirer en substituant à sa place M. Bardou.

M. Gasté, dit M. M. Henriet, cherche qui pourrait être ce collaborateur choisi par Racine ; ce n'est point, comme on l'a écrit, Jean Bardoux, curé de Cormelles-le-Royal, près de Caen, puisque ce personnage était mort en 1668. Ce serait plus certainement Pierre Bardou ou Bardoux, prieur-curé de Saint-Martin de Lavoux, puis curé de Saint-Cybard de Poitiers, poète de talent.

En 1694, cet écrivain fit paraître une épître en vers sous ce titre : « Sur la Condamnation du Théâtre », adressée par lui à Racine et dans laquelle il se révèle comme admirateur d'Esther et d'Athalie. On peut donc admettre avec M. Gasté, dit M. M. Henriet, que des rapports personnels ont pu se nouer entre Racine et Pierre Bardou, et que c'est à ce dernier que le poète tragique fait allusion dans sa lettre à Boileau sur son intention de le choisir comme collaborateur pour ses cantiques spirituels.

M. Gasté donne dans sa brochure l'épître complète de Pierre Bardou, composée de 144 vers. M. M. Henriet en a extrait les principaux passages qu'il nous fait connaître avec quelques appréciations.

Notre collègue ajoute qu'au moment où parut l'épître en question, Racine regrettait amèrement les productions de sa muse profane, qu'il se trouvait donc en parfaite communion d'idées avec Pierre Bardou, qu'il ait par conséquent songé à se l'associer pour la composition de ses cantiques spirituels, mais que rien n'indique qu'il ait réellement donné suite à cette idée.

Après vote, le bureau est conservé pour 1902 tel qu'il était composé pour 1901.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Pommier, Nanteuil, Legrand-Vaternel, Leroux-Vignon, abbé Guyot, Bataille et Josse.

MM. F. Henriet, le docteur Fiaux et G. Henriet s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* année 1901, 3e fascicule;

2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Picardie,* année 1899, 4e trimestre, année 1900, année 1901, 1er, 2e et 3e trimestres;

3° *Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche,* 18e vol , année 1900;

4° *Bulletin de la Société dunoise,* n° 129, janvier 1902;

5° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins,* n° 4, novembre 1901;

6° *La Correspondance historique et archéologique,* novembre et décembre 1901;

7° *Bulletin historique du diocèse de Lyon;*

8° *Bulletin de l'Alliance française,* n° 87, janvier 1902;

9° *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai,* tome LIV, année 1900;

10° *Travaux de l'Académie nationale de Reims,* 109e vol., 1901;

11° *Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille,* décembre 1901;

12° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* n° 171, année 1901;

13° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France,* année 1901;

14° *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, tome II, années 1898-99;

15° *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, tome XVIII, 1re partie;

16° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, tome XXXI, année 1901;

17° *Société des sciences historiques et naturelles de Semur;* table générale des articles contenus dans les volumes parus de 1864 à 1897;

18° *L'église Saint-Côme et le Collège de chirurgie*, par M. le Dr Corlieu, 1 brochure, 1901;

19° *Notes détachées sur l'instinct des hyménoptères mellifères et ravisseurs*, par le capitaine Ferton, 1 brochure, 1901;

20° *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet*, tomes X, XII, XIII et XIV.

M. J. Henriet. — **Épisode de la Campagne de France (1814) : Défense de l'Yonne ; siège de Sens.** — Le sujet traité par notre Président, d'après M. Joseph Perrin, président de la Société archéologique de Sens, quoique local, nous intéresse néanmoins, puisqu'il se rattache aux faits de la campagne de France en 1814.

L'Europe coalisée contre nous avait réuni un million d'hommes sur les frontières de la Belgique et du Rhin; elles furent franchies dans les derniers jours de 1813. Napoléon vint prendre le commandement de l'armée française à Châlons-sur-Marne et chargea le général Allix de la défense de l'Yonne, point faible par lequel l'ennemi pouvait facilement tourner nos troupes.

Le prince de Wurtemberg s'avançait de ce côté, mais il fut arrêté par la ville de Sens et obligé d'en faire le siège. Napoléon profita de cet arrêt pour battre Blücher et le duc d'York les 10, 11, 12 et 14 février 1814. Le 18 il attaqua le prince de Wurtemberg à Montereau et le refoula sur Sens que ce prince prit pour la seconde fois.

Mais il était trop tard, l'armée autrichienne s'avançait, et malgré la victoire de Craonne, Soissons capitula et la route de Paris fut ouverte à l'ennemi. L'Empereur battit en retraite sur Fontainebleau afin de gagner Paris qui était en état de dé-

fense. Arrivé à quelques heures de la capitale avec une simple escorte, il apprend que Raguse et le ministre de la guerre l'ont quittée, que Marmont a capitulé sans se défendre. Le premier empire avait vécu.

M. Frédéric Henriet. — **Eugène Rouyer, architecte.** — Jean-Eugène Rouyer, qui a édifié le nouvel Hôtel-Dieu de Château-Thierry, est né à La Neuville-au-Pont, canton de Sainte-Menehould, le 23 novembre 1827, et décédé à Paris le 27 novembre 1901.

Peu fortuné, il arriva à Paris en 1846, entra dans l'atelier de Victor Boltard et se fit inscrire à l'Ecole des Beaux-Arts, où il obtint diverses récompenses. Il exposa des projets aux salons, publia un ouvrage d'architecture sur la renaissance, puis : « Les appartements privés de l'impératrice aux Tuileries ».

M. Rouyer prit part à un grand nombre de concours; fut primé en 1864 pour la construction de l'hôtel de la Préfecture de Lille ; classé second en 1873 pour l'Hôtel-de-Ville de Paris. Il construisit l'hospice communal de Boulogne-sur-Mer et dota son pays natal d'un hôtel-de-ville qui est un bijou d'élégance.

Le Conseil d'administration des hospices civils de Château-Thierry ayant décidé la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, l'un des administrateurs proposa de confier le travail à M. Rouyer, son compatriote, il fut accepté. L'édifice, commencé en 1876, fut achevé en 1879; comme extérieur, au point de vue architectural et artistique, il produit un bel effet. Mais si l'on examine le détail des travaux et surtout l'aménagement intérieur, on est surpris qu'un homme de la valeur de M. Rouyer n'ait pas obtenu un meilleur résultat. Est-ce sa faute? On est en droit de répondre énergiquement : Non! mais celle de l'entrepreneur M. Masselin, et du marché à forfait mal conçu, intervenu entre lui et l'administration hospitalière.

M. Rouyer réussit beaucoup mieux dans l'édification de la mairie du 10e arrondissement de Paris et obtint la croix de la Légion d'honneur en 1896. C'était, en somme, un véritable artiste.

SÉANCE DU 13 MARS 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Bataille, Nanteuil, Doyen, Legrand-Vaternel, Maillard, G. Henriet, Pommier et Josse.

Correspondance. — Lettre de M. Péuin, notaire à Saint-Cyr-sur-Morin, demandant si la Société peut lui fournir des renseignements sur les estampilles postales avant la création des timbres-poste et sur les noms donnés à certaines localités de l'arrondissement de Château-Thierry pendant la période révolutionnaire de 1793. La Société n'est pas en mesure de répondre à la première demande ; le secrétaire fournira les renseignements que comporte la seconde.

M, Doyen fait hommage à la Société d'une lettre en date de La Ferté-Milon du 5 novembre 1672, signée : « Racine », probablement un parent du poète tragique ; elle a trait à une vente de propriété sur Latilly. Des remerciements sont adressés à M. Doyen.

Ouvrages reçus :

1° *Correspondance historique et archéologique*, janvier 1902, n° 97 ;

2° *Annales du musée Guimet : le théâtre au Japon,* par A. Benazet, 1901 ;

3° *Revue de l'histoire des religions,* n° 132 ;

4° *Bulletin de la Société des amis des sciences et des arts de Rochechouart,* tome XI, n° 4, 1902;

5° *Mémoire de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin,* tome XXIII, 1901;

6° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie,* n° 200;

7° *Bulletin de l'Université de Lille,* janvier 1902;

8° *Bulletin historique du diocèse de Lyon,* n° 14, 1902;

9° *Revue des études franco-russes,* février et mars 1902;

10° *Smithsonian institution,* année 1900;

11° *Société des sciences et des arts de Vitry-le-François,* tomes XVI et XVII;

12° *Bulletin de la Société de Boulogne-sur-Mer,* tome V, 1891-1899;

13° *Mémoires de la même Société,* tomes XIX, XX, XXI, années 1899-1900-1901;

14° *Recueil des délibérations du Conseil général de l'Aisne,* sessions d'août et novembre 1901.

M. Maurice Henriet. — **Notes sur l'inhumation de Racine à Port-Royal.** — Les registres de la paroisse de Saint-Sulpice, le supplément au Nécrologe de Port-Royal-des-Champs, les Mémoires de Racine fils et d'autres pièces indiquent bien que l'illustre poète tragique est décédé le 21 avril 1699. Mais il y a contradiction sur la date du jour où sa dépouille mortelle fut déposée à l'église Saint-Sulpice, sa paroisse, et transportée le lendemain à Port-Royal pour être inhumée.

Est-ce le jour même du décès que le dépôt eut lieu à Saint-Sulpice ou le lendemain? Comme conséquence, le transport et l'inhumation à Port Royal se sont-ils opérés le 22 ou le 23 avril?

M. Maurice Henriet résout cette question en s'appuyant :

1° Sur un extrait du registre des sépultures de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, extrait recueilli dans les papiers d'un M. Gustave Baumas, descendant de Catherine Racine, fille aînée de notre poète;

2° Sur deux lettres adressées à M. de Préfontaine par Willard, ami intime de Racine, et l'un des témoins ayant signé au registre dont il vient d'être parlé. La première, écrite de la chambre mortuaire le jour même du décès, raconte la mort

chrétienne de Racine et indique de quelle manière se fera la cérémonie des obsèques. La seconde, en date du 14 mai suivant, rend compte de cette cérémonie et des discours prononcés.

Or, il résulte bien de ces documents que le corps de Racine fut déposé à Saint-Sulpice le 21 avril, jour de sa mort, transporté et inhumé le lendemain 22 à Port-Royal-des-Champs.

M. Henriet ajoute que c'est à tort si notre illustre poète figure sur plusieurs actes avec les prénoms de Jean Baptiste, qui étaient ceux de son fils aîné. Il n'avait que le seul prénom de Jean que portaient également son père, son grand-père, son bisaïeul et même son quadrisaïeul, notaire à La Ferté-Milon en 1508.

Sur la présentation de MM. G. Henriet et Josse, M. Gustave Laurent, commis-greffier au tribunal civil de Reims, n° 6, rue Nautier-le-Noir, est élu membre correspondant.

SEANCE DU 3 AVRIL 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Pommier, Maillard, Legrand-Vaternel, Doyen, Nanteuil, Leroux-Vignon, Bataille, l'abbé Guyot et Josse.

Correspondance. — MM. G. Henriet, docteur Fiaux et Valissant s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Laurent, commis-greffier au tribunal civil de Reims, remercie de son admission dans la Société à titre de membre correspondant.

M. Paul Lecompte, trésorier de la « Société de l'Histoire de Paris », annonce par lettre que 21 volumes des travaux de cette Société sont à notre disposition.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de l'Académie delphinale,* tome XIV, année 1900;

2° *Lettres du cardinal Le Camus,* évêque et prince de Grenoble (1632-1707), publiées par le Père Jugold, membre de l'Académie delphinale, 1892;

3° *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* novembre et décembre 1901;

4° *Bulletin historique du diocèse de Lyon,* septembre-octobre 1901;

5° *Correspondance historique et archéologique,* février 1902;

6° *Société havraise d'études diverses,* 3e et 4e trimestres 1900; 1er, 2e et 3e trimestres 1901;

7° *Société havraise d'études diverses : Bibliographie méthodique de l'arrondissement du Havre,* 4e fascicule;

8° *Société havraise d'études diverses : L'Abeille havraise,* recueil d'œuvres couronnées au concours Fallope, 1895-1900;

9° *Notices sur quelques broderies du diocèse de Versailles,* par M. le chanoine Marsaux, 1901;

10° *Petits édifices historiques,* 99 et 100e livraisons;

11° *Revue de Champagne et de Brie,* novembre-décembre 1901;

12° Vingt deux gravures (canton de Corbie, faisant partie de l'ouvrage *La Picardie monumentale.*

M. le Président lit un extrait du « Bulletin de l'Académie Delphinale », 4e série, tome X, ainsi conçu :

« M. P..., professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Grenoble, avait fait ou laisser publier une pièce de vers dans le numéro du journal « Le Vœu national » du 19 juin 1852, que le Ministre de l'Instruction publique ne trouva pas de son goût.

« Dès le 24 du même mois, il prenait un arrêté dont nous relevons quelques-uns des considérants :

« ... Considérant que s'il est loisible à un simple particulier de braver le ridicule en publiant de méchants vers, la même liberté ne saurait être laissée à un membre de l'enseignement supérieur des lettres qui a pour mission de propager les vrais principes du goût;

« Considérant que le corps enseignant a reçu le dépôt des saines traditions littéraires, qu'il en a toujours été le gardien vigilant et qu'il importe de réprimer sévèrement les écarts qui pourraient en altérer la bonne renommée;

« Considérant que M. P..., en publiant une pièce de vers qui est un attentat continuel au bon sens et au bon goût, a compromis gravement son caractère et le corps auquel il a l'honneur d'appartenir;

« Article premier. — M. P... subira la peine de la réprimande devant le Conseil académique de l'Isère. Il lui est enjoint d'être plus circonspect à l'avenir.

« 24 Juin 1852.

« *Signé :* Fortoul. »

SÉANCE DU 1er MAI 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, Pommier, G. Henriet, Maillard, Legrand-Vaternel, Poinsier, docteur Corlieu, Nanteuil, Minouflet et Josse.

Correspondance. — MM. Bataille et Doyen s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance. La missive de M. Doyen mentionne de très anciennes infrastructures en bois près de la fontaine Saint-Front, dans le voisinage de la chapelle Saint-Front. Aucun document n'indique à quoi ont pu servir ces bois; M. Doyen pense que ce sont peut-être les ruines d'un barrage destiné à retenir des eaux alimentant soit une piscine, soit un lavoir, soit encore une tannerie ou un rouissoir. Mais assurément ce ne sont pas les restes d'un ancien moulin, la disposition des lieux ne se prêtant pas à un établissement de ce genre.

M. le Président fait connaître à l'Assemblée que le Congrès archéologique sera tenu à Troyes (Aube), du 24 juin au 2 juillet 1902.

Dans une lettre du 12 avril dernier, M. Maurice Henriet expose que l'Evangéliaire de Charlemagne, conservé jusqu'en 1793 à Toulouse, se trouve aujourd'hui, et depuis 1872, à la Bibliothèque nationale dans la galerie Mazarine.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome XXVI;

2° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er trimestre 1902;

3° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 88;

4° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, n° 5, 1902;

5° *Bulletin de la Société historique de Langres*, nos 62 et 63, 1901;

6° *Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart*, tome XI, n° 5, 1902;

7° *Mémoires de la Société éduenne*, tome XXIX, 1901;

8° *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, tome XXXVIII, 1901;

9° *Bulletin et mémoires de la Société archéologique de la Charente*, 1901;

10° *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, tome XVII, 1901;

11° *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, tomes VII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV, XXV et XXVI;

12° *Bulletins de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 25e, 26e, 27e et 28e année;

13° *Tables décennales des publications de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 1874-1893;

14° *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, 3 volumes;

15° *Documents parisiens du règne de Philippe de Valois*, 2 volumes;

16° *Documents sur les imprimeurs, libraires, graveurs, enlumineurs, etc., ayant exercé à Paris de 1450 à 1600*, 1 volume.

17° *Document parisien sur l'iconographie de Saint-Louis*, 1 volume;

18° *Epître adressée à Robert Gaguin le 1er janvier 1472*, par Guillaume Fichet, 1 brochure;

Les nos 14, 15, 16, 17 et 18 ont été envoyés par la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.*

19° 4 photographies de monuments de Toulouse, don de M. J. Henriet.

M. Doyen. — **Note sur l'ermitage et l'ermite de Neuilly-Saint-Front.** — Il existe, dans le voisinage de Neuilly-Saint-Front, une petite chapelle dite des « Bruyères » ou plus habituellement de « Saint-Front », qui fut fondée en 1344 par Jeanne d'Evreux, veuve de Charles-le-Bel. A côté se trouve une maison qui formait un ermitage dépendant de la chapelle et où logeait un ermite dont les fonctions paraissent

avoir consisté à guider les nombreux pélerins qu'attirait en cet endroit le culte de Saint-Front. On y conduisait les petits enfants pour leur donner la santé et les faire marcher seuls. On devait, après avoir fait ses dévotions à la chapelle, boire à une source voisine.

Ce pèlerinage se fait encore le jour de la fête de Saint-Front, à la fin de juin, mais il est peu fréquenté.

M. Doyen nous donne, à ce sujet, copie d'un parchemin qu'il possède, contenant autorisation accordée par le curé, le prévost, les officiers et les habitants de Neuilly à « Simon »; jeune garçon de vingt ans, de demeurer avec frère « Lelong », ermite à la chapelle Saint-Front, et ce à la date du 24 septembre 1662. Puis le 4 juin 1665, Simon, qui avait achevé son noviciat, fut désigné comme ermite adjoint au frère Lelong et autorisé à se pourvoir auprès de l'évêque de Soissons de la permission de porter l'habit religieux.

M. le Docteur Corlieu. — **Testament du duc d'Alençon, seigneur de Château-Thierry, 1584.** — Le duc d'Alençon, frère de Henri III, était seigneur de Château-Thierry, il est décédé au château de cette ville le dimanche 10 juin 1584, non point empoisonné, comme on l'a dit, mais par suite de maladie des organes pulmonaires.

Deux jours avant sa mort il avait dicté et fait adresser au roi son frère, un testament dans lequel il recommande son âme à Dieu, demande pardon au roi des ennuis qu'il lui a causés, le remercie de ses bienfaits et lui recommande ses serviteurs dont les gages sont en souffrance. Il ajoute qu'il doit en outre 300,000 écus que sa succession ne peut payer, et qu'il compte sur la générosité de son frère et de sa mère pour désintéresser ses créanciers et continuer les allocations à ses trois chambellans. En outre, le duc d'Alençon lègue à son frère les droits qu'il dit avoir sur les Pays-Bas et sur la ville de Cambrai.

Le corps de ce prince fut embaumé, placé dans un cercueil de plomb et inhumé à Saint-Denis où il subit, en 1793, les mêmes violations que les corps qui reposaient en cet endroit.

Les frais de maison du duc d'Alençon s'élevaient, en 1576, à 263,710 livres par an; il avait 16 médecins, 11 chirurgiens, un apothicaire, 6 barbiers; ces personnages n'entraient que pour une part assez mince, 5,010 livres, dans la forte dépense dont il vient d'être parlé.

Admissions. — M. Louis Hachette, de la maison Hachette et Cie est élu « membre honoraire » comme remerciement du don fait à notre Société par cette maison, du splendide ouvrage « Les Fables de La Fontaine », illustrations de Gustave Doré.

M. Perthuisot, ancien négociant, demeurant à Château-Thierry, rue de Soissons, est élu membre titulaire.

SÉANCE DU 5 JUIN 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Pommier, G. Henriet, Legrand-Vaternel, Maillard, Poinsier, Nanteuil et Josse.

Correspondance. — Lecture est faite des lettres ou cartes dont la désignation suit :

1° De MM. F. Henriet et Bataille s'excusant de ne pouvoir assister à la séance;

2° De M. Perthuisot remerciant de son admission dans la Société et regrettant d'être forcé de s'absenter aujourd'hui de Château-Thierry ;

3° De « the Smithsonian Institution » accusant réception du volume des Annales de 1900;

4° De la revue « Le Polybiblion »;

5° Du Musée national de Stokholm demandant que le volume des Annales de 1900 lui soit adressé; il va être répondu que cet envoi a été fait par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Divers documents relatifs au Congrès archéologique, qui doit se tenir à Troyes et à Provins du 24 juin au 2 juillet, sont communiqués aux membres assistant à la séance.

Admission. — Sur la présentation de MM. J. Henriet et Josse, M. Martner, notaire à Château-Thierry, est admis à titre de « membre titulaire » de la Société.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 172;

2° *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXVIII;

3° *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, tome LI, 1901;

4° *Société des sciences et arts de Vitry-le-Français*, tome XXI, 1901;

5° *Bulletin de l'Université de Lille et de l'Académie de Lille*, février 1902;

6° *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune*, année 1900;

7° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tomes L et LI. Le tome L contient la table générale des tomes I à IL;

8° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 55ᵉ volume, année 1901;

9° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 3ᵉ année, n° 15;

10° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 201ᵉ livraison, 1902;

11° *La Correspondance historique et archéologique*, avril 1902;

12° *Bulletin de la Société des amis des arts et des sciences de Rochechouart*, tome XI, n° 6;

13° *Les petits édifices historiques*, n° 101;

14° *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes*, tome III, 4ᵉ livraison;

15° *Le chanoine Brisse, de Beauvais*, par M. le chanoine Marsaux, 1902.

La lecture annoncée du travail de M. Maurice Henriet « Discours de M. de La Chapelle sur Racine à l'Académie française en 1699 », n'ayant pu avoir lieu en raison de l'absence de M. Frédéric Henriet chargé de la faire, est remise à la prochaine séance.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, Poinsier, G. Henriet, Legrand-Vaternel, Leroux-Vignon, Pommier, Nanteuil, Valissant, Maillard et Josse.

Correspondance. — MM. le Docteur Fiaux et Perthuisot s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

M. Martner, notaire à Château-Thierry, remercie de son admission dans la Société comme « membre titulaire ».

M. le Président annonce le décès de deux membres correspondants : MM. l'abbé Faquis, curé de Torcy, et Henri Joussaume-Latour, ancien économe des hospices civils de Château-Thierry. Il rend hommage à leur mémoire en exprimant les profonds regrets que laisse la perte de M. Joussaume-Latour.

L'Assemblée décide, comme les années précédentes, qu'un prix sera offert au collège de Château-Thierry pour être décerné à l'élève de l'un ou l'autre enseignement ayant montré le plus d'aptitude pour l'étude des sciences historiques.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure,* tome XII, 2° livraison;

2° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1901;

3° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* 1901, n° 3;

4° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* année 1901;

5° *Mémoires et documents de la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche,* 19° volume, année 1901;

6° *Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes,* tome V;

7° *Bulletin de l'Université de Lille,* mai 1902;

8° *La Correspondance historique et archéologique,* mai 1902;

9° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins,* avril 1902;

10° *Bulletin de l'Alliance française,* n° 84;

11° *Petits Edifices historiques,* n° 102;

12° *Revue de l'Histoire des religions,* 23° année, n°° 1 et 2;

13° *Annales du musée Guimet,* tome XXX, 1re partie : L'aile nord du pylône d'Aménophis III à Karnak, par MM. Georges Legrain et Edmond Naville;

14° *Conférences au musée Guimet en 1898-1899,* par M. L. de Milloué.

M. Maurice Henriet. — **Discours de M. de La Chapelle sur Racine à l'Académie Française, 1669.** — M. Maurice Henriet, qui nous a donné, sur le deuxième centenaire de Jean Racine, le compte-rendu le plus complet publié à l'occasion de ces fêtes mémorables, a bien voulu nous communiquer encore une pièce annexe se rattachant, par approximation, au sujet qu'il a si consciencieusement traité.

Après avoir reproduit le texte du discours de Valincourt, le successeur de Jean Racine à l'Académie Française, discours lu par M. Mounet-Sully à la soirée de gala donnée à la Comédie française le 21 avril 1899 en l'honneur de Racine, il nous communique la réponse adressée au récipiendiaire par le directeur de l'Académie, M. de La Chapelle.

M. Henriet commence par nous dire ce qu'était ce La Chapelle, énumère les ouvrages qu'il a produits comme auteur tragique et économiste. Elu en 1688 à l'Académie Française à la place de Furetière, ses tragédies se trouvent être son principal titre académique, ses autres ouvrages étant postérieurs à son élection.

Son discours lui a valu quelques lignes élogieuses du célèbre auteur des « Lundis », Sainte-Beuve qui s'y connaissait. Le seul reproche que les contemporains de La Chapelle lui aient adressé c'est l'omission préméditée qu'il a faite, dans son discours, du nom de Boileau, l'ami et le conseiller de Racine : petites querelles et rancunes littéraires qui sont de tous les temps.

M. Frédéric Henriet. — **J.-P. Bézu, peintre en décors.** — Jean-Pierre Bézu naquit à Soissons le 17 avril 1753, se fixa en notre ville où il mourut le 23 mars 1835.

Il nous reste de lui deux tableaux : le premier, un Saint-Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre, est à l'église Saint-Crépin. M. F. Henriet l'a décrit dans nos Annales de 1891 avec les autres tableaux qui ornent cette église. Le second vient d'être offert à notre Société par M. Moussé, l'un des adjoints de la ville.

Il représente une sorte de Renommée ayant le coude appuyé sur un tableau secondaire où l'amour couronne un hymen cinquantenaire.

Les chevaliers de l'Arquebuse désirant fêter le cinquantième anniversaire du mariage et de l'entrée dans la compagnie de leur capitaine F. Chauvet, placèrent le tableau dont il s'agit, couronné de laurier, au-dessus de sa porte, le 6 juillet 1783.

L'assemblée adresse ses vifs remerciments à M. Moussé pour le don de ce tableau qui rappelle un fait local non dépourvu d'intérêt.

SEANCE DU 7 AOUT 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Perthuisot Poinsier, Maillard, Doyen, Nanteuil, Leroux-Vignon et Josse.

Correspondance. — M. Legrand-Vaternelle s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dans une lettre du 4 août, M. le Docteur Fiaux expose que n'ayant plus d'intérêts dans les environs de Château-Thierry, par suite de la vente de sa ferme des Brusses, il donne sa démission de membre de la Société.

M. Sézille nous fait don de sept volumes de l'histoire de France du Père Daniel. Ces volumes furent trouvés dans la maison de son père, qui fut longtemps suisse à l'Eglise Saint-Crépin, par Mlle Noel.

Ouvrages reçus :

1° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 2e trimestre, 1902 ;

2° *Bulletins de la Société polymathique du Morbihan*, 1er et 2e trimestres, 1901 ;

3° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 3e et 4e trimestres, 1901 ;

4° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1er trimestre, 1902;

5° *Bulletin de l'Université de Lille et de l'Académie de Lille*, juin 1902;

6° *Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart*, tome XII, n° 1;

7° *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 2e fascicule, année 1902;

8° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, juillet et août 1902;

9° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, avril 1902;

10° *Revue d'Ardennes et d'Argonne*, mai et juin 1902;

11° *Opuscule sur les hyménoptères de la Corse*, par M. Charles Ferton, 1901;

12° *Bulletin de l'Alliance française*, 15 juillet 1902;

13° *La Correspondance historique et archéologique*, juin 1902;

14° *Annales du musée Guimet*, tome XXX, 2e partie, 1902;

15° *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, 1722* (7 volumes offerts par M. L. Sézille).

M. F. Henriet. — **M. Henri Joussaume-Latour.** — M. F. Henriet s'est fait l'interprète de nos sentiments à tous en disant les regrets que nous a causés la mort de notre collègue Henri Joussaume-Latour, ancien économe des Hospices civils de Château-Thierry, auteur d'un volume de vers intitulé « Mes Clochers », consacré à sa ville natale et à ses environs. Henri Joussaume était un homme doux, modeste et bon, qui avait su mériter l'estime et l'affection de tous ses concitoyens.

M. F. Henriet. — **Le peintre Victor Cesson.** — Puis c'est d'un artiste, notre compatriote, que nous entretient notre honorable vice-président. Victor Cesson est né à Coiney, il est décédé dans cette même localité le 7 juin dernier à l'âge de 67 ans. Dans un premier chapitre, M. Henriet nous a spécialement parlé du peintre et de ses travaux. Elève de l'Ecole des Beaux-Arts et d'Amaury-Duval, pensionné du Conseil général de l'Aisne, Cesson produit peu d'œuvres personnelles, ayant collaboré, durant toute sa vie, aux peintures murales qu'exécuta son maître à l'Eglise Saint-Germain-en-Laye et au Château de Linières en Vendée.

Après la mort d'Amaury-Duval, il vint vivre ses dernières

années à Coincy, au milieu des souvenirs qu'il tenait d'Amaury-Duval, de ses amis, ou qu'il avait rapportés des nombreux voyages où il avait accompagné son maître. Dans un second chapitre que M. Henriet nous promet pour une de nos prochaines séances, il nous parlera de Cesson collectionneur.

Sur la présentation de MM. J. Henriet et F. Henriet, M. Dubois René, propriétaire à Chierry, est admis comme membre correspondant.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, M. Henriet, Nanteuil, l'abbé Guyot, G. Henriet, Petit, Maillard, Perthuisot, Leroux-Vignon, Pommier, Riomet, Minouflet, Poinsier, Berthelé, Josse et Lhomme.

Correspondance. — M. Legrand-Vaternel s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Lecture est donnée :

1° D'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que le 41e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Bordeaux le 14 avril 1903 ;

2° Du programme de ce Congrès ;

3° Du programme d'un concours international d'archéologie espagnole que la municipalité de Barcelone organise pour 1906-1907 ;

4° D'une note de M. Gamber, libraire à Paris, n° 2, rue de l'Université, demandant la liste des membres de notre Société. Satisfaction sera donnée à ce libraire dans la mesure du possible.

Ouvrages reçus :

1° *Liste des membres honoraires, titulaires et non résidents du comité des travaux historiques et scientifiques ;*

2° *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes le 5 avril 1902;*

3° *Revue de l'Histoire des religions*, n° 135, mai-juin 1902;

4° *Bulletin de l'Université de Lille*, mars et juillet 1902;

5° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 64, avril 1902;

6° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 12, 1901;

7° *Revue d'Ardennes et d'Argonne*, janvier-février 1902;

8° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 130, avril 1902;

9° *Comité des travaux historiques et scientifiques, Bulletin historique et philologique*, 1901, n°s 3 et 4;

10° *Séances du Conseil général de l'Aisne*, avril 1902;

11° *Regestes des évêques de Thérouanne de 500 à 1553*. par M. l'abbé Bled, tome I, 1er fascicule; envoi de la *Société des antiquaires de la Morinie;*

12° *Petits Edifices historiques*, n° 104;

13° *Le détroit de Bonifacio à l'époque néolithique; les premiers habitants de cette localité; une poterne néolithique trouvée au même endroit par M. le capitaine Ferton.*

M. Doyen. — **Découverte de Monnaies romaines sur le territoire de Montigny-l'Allier.** — Il existe, à la limite des départements de l'Aisne et de l'Oise, vers l'extrémité du territoire de Montigny-l'Allier et dans le voisinage du hameau de Falaise (Mareuil-sur-Ourcq), un petit monticule dominant la vallée de l'Ourcq. Sur ce monticule se trouvait, dit M. Doyen, une métairie ou villa gallo-romaine qui a dû être détruite lors de l'invasion des Barbares; des débris divers et surtout des tuiles romaines indiquent l'emplacement de cette ancienne construction.

Des ouvriers occupés à biner des betteraves en cet endroit, trouvèrent éparpillées un certain nombre de pièces de monnaies romaines. M. Doyen ayant eu connaissance de ce fait se transporta sur les lieux et parvint à acquérir quelques-unes de ces pièces. Elles ont dû faire partie d'un petit trésor caché vers l'an 261 et qu'une défonceuse qui manœuvrait pour préparer la terre à la culture de la betterave a extrait et éparpillé sur le sol.

M. Doyen évalue à 150 le nombre des pièces qui s'y trouvaient, quelques-unes sont en bronze et la plupart en potin argenté. Elles comprennent la série des monnaies frappées pendant un siècle environ de Marc-Aurèle à Posthume.

Notre collègue ajoute qu'il est curieux qu'une telle trouvaille ait eu lieu dans un terrain ayant appartenu au savant feu M. William Waddington et à deux pas de Bourneville, sa résidence ; lui qui a parcouru l'Orient pour rechercher des inscriptions, des médailles et des monnaies aujourd'hui déposées à la Bibliothèque nationale, n'a pas su que sa propriété recélait un petit trésor gallo-romain.

M. M. Henriet. — **Historique de la Société Racinienne.** — Sous le titre de « Société Racinienne » s'était formée une Association littéraire dont les statuts furent approuvés le 17 avril 1841 par le Ministre de l'Intérieur. Il y avait quatre sortes de membres, un grand luxe de présidents, de vice-présidents et de secrétaires. Chaque année la Société devait tenir un congrès à La Ferté-Milon, lieu de son siège social, lors de la fête de la Saint-Jean et récompenser les auteurs les plus méritants des ouvrages et mémoiresqui lui avaient été communiqués.

Lors de sa fondation; la Société Racinienne comprenait 91 membres dont plusieurs dames ; beaucoup d'hommes notables des arrondissements de Château-Thierry et de Soissons s'étaient fait inscrire, entre autres un de nos anciens présidents, M. Vérette. Le fondateur organisateur de cette Société fut son représentant à Paris, M. de Roosmalen, professeur « de débit oratoire », poète, etc., qui semble n'avoir eu d'autre but que de faire un peu de bruit autour de son nom.

Le premier congrès se tint les 23 et 24 juin 1841. Il commença par des discours, puis vinrent des discussions sur la littérature, l'enseignement des langues, un concert avec Cantate en l'honneur de Racine. Le lendemain, nouveaux discours, lectures de pièces de vers dédiées au poète et à sa Société, distribution des récompenses, admission de plusieurs membres, hommes et femmes de lettres, banquet final.

Les 23 et 24 juin 1842, deuxième congrès qui ne diffère guère du précédent que par la présence de quelques membres de l'Académie Française, par le nombre plus grand de discours, de pièces de vers où le nom de La Fontaine se mêle souvent à celui de Racine. Il se termine par un concert, une fête, un banquet et un bal.

Le troisième et dernier congrès se tint les 25 et 26 juin 1843; il fut, pour ainsi dire, la répétition des deux autres. Il y eut bien encore des séances en 1844, 1845 et 1846, mais n'ayant eu qu'une assez mince importance, leur compte-rendu n'a pas été imprimé en brochures comme ceux des trois congrès précédents.

Pourquoi, se demande M. Maurice Henriet, la fin de la Société racinienne a-t-elle été si prématurée? Parce que, répond-il, elle avait ambitionné un rôle trop vaste et trop restreint à la fois. Il semble, en effet, que la plupart de ses membres n'avaient d'autre but, en travaillant pour la Société, que d'établir leur réputation littéraire plus ou moins certaine; ils oubliaient alors Racine intime et personnel.

M. J. Henriet. — En parcourant les recueils que nous adressent les nombreuses Sociétés correspondantes, notre Président découvre des passages qui ont pour nous un véritable intérêt. Il signale :

1° Dans la *Revue d'Ardennes et d'Argonne* de janvier-février 1902, une délibération du Conseil général de la commune de Sedan, tendant à attribuer à cette ville la statue du grand Turenne qui fait partie du mausolée élevé à Cluny par le cardinal de Bouillon à la mémoire de sa famille. Or les statues qui ornaient ce mausolée étaient : à droite, celles du duc et de la duchesse de Bouillon; à gauche, celles de Godefroy de Bouillon et de Guillaume le Pieux;

2° Dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques de 1901* : « Doléances sur l'état de l'agriculture au milieu du XVIIe siècle »;

3° Dans le *Bulletin de l'Université de Lille,* mars et juillet 1902 : « M. le Président Magnaud »;

4° Dans le *Bulletin de la Société Dunoise,* n° 130 : « La Chevalière d'Eon »;

5° Dans la *Revue bibliographique universelle :* « Quelques vers ».

Admission. — M. Schott est admis comme membre correspondant sur la présentation de MM. F. Henriet et G. Henriet.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, P ÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Legrand-Vaternel, Maillard, abbé Guyot, Leroux-Vignon, Galinier et Josse.

Correspondance. — Avis de la Préfecture du 15 septembre dernier annonçant que, dans sa séance du 22 août, le Conseil général avait accordé, comme les années précédentes, à notre Société, une subvention de 200 francs pour l'année 1903.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins,* septembre 1902.

2° *Bulletin de la Société des amis des sciences et des arts de Rochechouart,* tome XII, n° 2;

3° *Revue de Champagne et de Brie,* janvier-février, mars-avril 1901;

4° *Correspondance historique et archéologique,* n° 104, année 1902;

5° *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France,* 29e année, 3e et 4e livraisons;

6° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques,* 1902, 1re livraison;

7° *Bulletin de la Société d'études d'Avallon,* un volume contenant les années 1899, 1900 et 1901;

8° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* tome LII, 1re livraison, 1902;

9° *Bulletin de l'Académie delphinale*, tome XV, 1901 ;

10° *Revue d'Ardennes et d'Argonne*, juillet-août 1902 ;

11° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, septembre 1902 ;

12° *Congrès archéologique de France, séances tenues à Chartres en 1900 ;*

13° *L'histoire de l'Elam*, d'après les matériaux fournis par les fouilles à Suze, de 1897 à 1902, par J. de Morgan ;

14° *Revue bibliographique universelle*, 2° livraison, août 1902 ;

15° Don de M. Maurice Henriet : Le premier journal de l'arrondissement de Château-Thierry, publié sous le nom de : *Feuille de l'arrondissement de Château-Thierry*, du 9 mars 1807 au 10 mars 1808.

M. F. Henriet. — **Victor Cesson le collectionneur.** — En nous lisant à la séance du 7 août dernier, sa notice sur le peintre Victor Cesson, M. Frédéric Henriet nous avait promis de compléter la biographie du peintre par une étude sur les collections qu'il a laissées. Notre collègue a rempli largement sa promesse à notre dernière séance. Il a fait défiler sous nos yeux les peintures, dessins, gravures et objets de toutes sortes qui composent le cabinet de Victor Cesson. Presque tous lui viennent de son maître, Amaury-Duval, dernier membre d'une famille distinguée qui s'éteignait avec lui ; il laissa non seulement beaucoup de ses œuvres, mais tous ses souvenirs à son élève qui les a gardés fidèlement jusqu'à sa mort. Aujourd'hui que cette collection va se disperser, il est intéressant d'en donner un aperçu dans nos Annales et M. Frédéric Henriet, ami du défunt, était particulièrement préparé pour ce travail.

M. Maurice Henriet. — **Le premier Journal de l'Arrondissement de Château-Thierry.** — Notre Société possède un certain nombre de numéros des journaux publiés autrefois à Château-Thierry ; ce sont :

1° L'*Indicateur* de Château-Thierry, feuille administrative ; trois numéros de 1836 ;

2° *La Feuille* d'annonces judiciaires, volontaires, commerciales et autres de l'arrondissement de Château-Thierry, de 1836 à 1840 ;

3° *La Phalange*, de février à juin 1840;

4° *L'Echo de l'Aisne*, de juillet 1840 à la fin de 1847.

M. Maurice Henriet, l'un de nos membres les plus actifs, vient d'y ajouter la première année de la « Feuille de l'arrondissement de Château-Thierry », journal paraissant trois fois par mois et dont le premier numéro porte la date du 9 mars 1807.

Il n'a rien de politique et se borne à donner : la publication de l'état-civil, des réclames commerciales, des annonces judiciaires, les mercuriales des marchés, des jeux d'esprit, énigmes, etc.; quelques descriptions sur la ville de Château-Thierry, des fragments d'histoire locale, un « essai sur l'éducation », une communication officielle sur la vaccine, des nouvelles judiciaires, l'épitaphe du chirurgien Magnet, le compte-rendu sommaire de la distribution des prix de l'école secondaire et quelques renseignements statistiques.

Le 27 octobre 1807, la Feuille prend le titre de *Journal de Château-Thierry;* peu après le format est augmenté (8 pages au lieu de 4), ainsi que le prix d'abonnement. Il était d'abord de 6 fr. par an pour Château-Thierry et de 7 fr. 50 pour le reste de l'arrondissement; le premier numéro de la deuxième année (1808), dernier de la collection qu'a pu se procurer M. Henriet, annonce que ces prix sont portés à 10 fr. et à 11 fr. 50. Notre collègue se demande si cette augmentation a tué le *Journal de Château-Thierry* ou s'il a continué à paraître, question qu'il déclare n'être pas en mesure de résoudre.

Espérons qu'il pourra le faire un jour, ou que ce point sera éclairci par quelque autre de nos collègues.

Admission. — Sur la présentation de MM. l'abbé Guyot et Josse, M. Octave Camuzon, propriétaire à Essômes, est admis comme membre titulaire de la Société.

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Poinsier, Legrand-Vaternel, Pommier, Nanteuil, Maillard, Bataille, Leroux-Vignon, l'abbé Guyot et Josse.

Correspondance. — La Société scientifique et littéraire d'Alais demande l'échange de nos Annales contre son « Bulletin de la Revue cévenole ». Acte est pris de cette demande, elle sera ultérieurement examinée.

M. Ernest Marsaux, propriétaire à Château-Thierry, l'un de nos membres, a fait don à la Société de deux panneaux-enseignes en bois, sculptés et coloriés, qui se trouvaient de chaque côté de la porte d'entrée de l'ancienne tannerie de Château-Thierry. M. F. Henriet promet d'étudier ces emblêmes et d'en faire connaître la signification. Des remerciements sont adressés à M. Ernest Marsaux.

Ouvrages reçus :

1° *Revue de l'Histoire des religions*, n° 136;

2° *Revue d'Ardennes et d'Argonne*, septembre-octobre 1902;

3° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 131, octobre 1902;

4° *Correspondance historique et archéologique*, juillet-août 1902;

5° *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, tome XIV, année 1898;
6° *Bulletin de l'Université de Lille,* octobre 1902;
7° *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, année .... ;
8° *Petits Edifices historiques*, n° 105;
9° *Revue de Champagne et de Brie*, mai à octobre 1901;
10° *La Revue cévenole*;
11° *Congrès archéologique de France,* séances tenues à Mâcon en 1899.

M. le Docteur Corlieu. — **Note pour l'Histoire de Chézy-sur-Marne.** — Cette localité portait le nom de Chézy-l'Abbaye à cause de son abbaye de bénédictins supprimée à la Révolution; le bourg prit alors la dénomination de Chézy-sur-Marne. Des décisions administratives lui rendirent sa première qualification en 1814 et en 1816; mais il est redevenu Chézy-sur-Marne depuis.

Après ce préambule, M. le Docteur Corlieu mentionne les divers opuscules écrits sur cette localité jusqu'alors. Il ajoute que si Dieu lui prête vie il a l'intention d'écrire l'histoire complète de Chézy. En attendant il donne, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, copie d'une lettre du 8 octobre 1769 de dom Muley à dom Grenier, historiographe de la province de Picardie.

Le premier de ces religieux avait été chargé de visiter les abbayes de bénédictins de Champagne et de Brie et de prendre copie des pièces qu'il y trouverait. Il a pu en recueillir 64 à Chézy : bulles, chartes des rois, évêques et seigneurs particuliers; les archives de cette abbaye sont mal tenues, sans ordre, rongées en partie par les souris et l'humidité. Dom Muley a trouvé des archives plus riches et mieux tenues dans les abbayes d'Essômes et de Val Secret.

M. le Docteur Corlieu. — **Note pour servir à l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.** — Dans cette note, et après quelques mots d'introduction, M. Corlieu donne une copie de l'Edit du 21 janvier 1695, ordonnant la suppression des maladreries de Chézy-en-Orxois, Charly, Cham-

pruche, Blesmes et Chierry, Chézy-l'Abbaye, Etampes et Crézancy, Condé-en-Brie, Montlevon, Essises et Montfaucon, Lhuis, Cohan, Housse et du Mont-Notre-Dame, et la réunion des biens et revenus en provenant à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.

M. le Docteur Corlieu. — **L'abbé Henri de Nesmond et l'abbaye de Chézy.** — Cette abbaye était en commande depuis 1481, M. Corlieu donne le nom de tous les abbés commanditaires avec la date de leur décès jusqu'à Henri de Nesmond qui fut élevé à cette dignité le 26 mai 1682. Il devint ensuite évêque de Montauban, puis archevêque d'Albi, plus tard de Toulouse, où il est mort le 17 mai 1727; il était membre de l'Académie française et avait succédé à Fléchier.

Sous son administration intervint entre lui et ses religieux une transaction en date du 21 décembre 1702. Elle avait pour objet :

1° De modifier les attributions de certains logements et bâtiments tant conventuels qu'abbatiaux;

2° De régler ce qu'incombait aux religieux d'une part et à l'abbé de l'autre, dans les dépenses d'entretien des diverses constructions composant l'abbaye;

3° D'arrêter une instance pendante devant le Conseil au sujet d'une coupe de bois dont l'abbé voulait s'attribuer la totalité et dont les religieux réclamaient le tiers.

M. le Docteur Corlieu donne la copie complète de cette transaction dans laquelle l'abbé intervient par sa belle-sœur, dame Marguerite de Beauharnais, veuve de Guillaume de Nesmond, second Président au Parlement, sa fondée de pouvoirs et les religieux par dom Henri Peget, prieur de l'abbaye.

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 1902

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, G. Henriet, Legrand-Vaternel, Poinsier, Nanteuil, Maillard, Leroux-Vignon, Bataille, Riomet, Doyen aîné, abbé Guyot, Dupont et Josse.

Correspondance. — M. Corneille, Principal du Collège, ayant quitté Château-Thierry, donne sa démission de membre de notre Société.

M. Jailly de Tauriuls, demeurant à Hardoucelle, par Lonny (Ardennes), remercie la Société pour des renseignements qui lui ont été adressés récemment et promet de nous faire parvenir ceux dont il disposerait et qui pourraient nous intéresser.

Ouvrages reçus :

1° *Correspondance historique et archéologique*, septembre-octobre 1902;

2° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, novembre 1902;

3° *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1902, 1re livraison;

4° *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, tome V, 1900;

5° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 108e volume;

6° *Bulletin du diocèse de Lyon*, novembre et décembre 1902;

7° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XIII, n° 175;

8° *Revue d'Ardennes et d'Argonne*, septembre-octobre 1902;
9° *Bulletin de l'Université de Lille*, novembre 1902;
10° *Revue historique et archéologique du Maine*, tomes L et LI, 1901;
11° *Petits Edifices historiques*, n° 106;
12° *Séances du Conseil général de l'Aisne*, session d'août 1902;
13° *L'ornement mortuaire de Saint-Nicolas en Havré, à Mons (Belgique)*, par L. Marsaux, 1898;
14° *Monographie de la commune de Lhuître*, par Arsène Thévenot, don de l'auteur, 1902.

M. Riomet. — **Les Cloches du Canton de Fère-en-Tardenois** (*Suite*). — Le travail dont M. Riomet nous donne aujourd'hui la suite ne fait pas double emploi, comme il semblerait au premier abord, avec celui de M. Berthelé. Le but du savant archiviste de l'Hérault a été surtout de fournir une biographie des fondeurs qui ont doté notre region d'un nombre de cloches assez notable. Or, en parlant des fabricants, M. Berthelé ne pouvait passer leurs œuvres sous silence; c'est ce qui nous a procuré des détails si intéressants sur ces cloches.

La tâche que s'est donnée M. Riomet diffère un peu : c'est à la monographie des cloches du canton de Fère-en-Tardenois qu'il s'est voué tout d'abord. Il nous fait aujourd'hui passer sous les yeux celle des communes de : Courmont, Dravegny, Fère-en-Tardenois, Fresnes, Goussancourt, Mareuil-en-Dôle, Nanteuil-Notre-Dame, Ronchères, Saponay, Sergy, Seringes-et-Nesles, Vézilly, Villeneuve-sur-Fère, Villers Agron et Villers-sur-Fère. Il complète la description de ces cloches en donnant tous les détails qu'il a pu se procurer sur leur installation, leur bénédiction, leur prix de revient et le genre de ressources qui ont servi à les payer.

M. Dupont. — **Dissertation sur le mot « Arquebuse ».** — Château-Thierry a fort longtemps possédé une vieille Société qui s'est conservée jusque ces dernières années, c'est celle de « l'Arquebuse ». Pour divers motifs, au nombre desquels doit se compter la transformation des armes à feu, cette Société a dû se dissoudre en nous léguant ses archives.

Cette dénomination « d'Arquebuse » intriguait l'un de nos membres, M. Dupont ; il a voulu savoir d'où provenait ce mot, il a longuement cherché et nous présente aujourd'hui le fruit de son intelligent travail.

Il a consulté des étymologistes, des auteurs qui ont écrit sur les armes à feu ou simplement désigné ces armes. C'est ainsi que M. Dupont invoque : Littré, Ambroise Paré, Gilles Ménage, Froissart, Commines, Rabelais, Clément Marot, Machiavel, Arioste, Du Bellay, Dussieu, D'Aubigné, La Noue; qu'il discute et compare les expressions employées par différents peuples pour désigner l'arme que nous appelons arquebuse, qu'il retient de ces expressions les suivantes : *harbouse, harebuze, harcbouze, harquebuse, arquebutte, arquebüc à fourreau, arquebouse à la main, harquebuse* et *arquebuse*.

M. Dupont conclut en disant que le nom tel qu'il existe aujourd'hui ne s'est précisé que dans le courant du XVIe siècle et qu'il paraît dériver de l'ensemble des dénominations antérieures, qu'il laisse à d'autres plus compétents le soin de trouver une solution définitive et plus précise.

TRAVAUX & RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1902

ÉPIGRAPHIE CAMPANAIRE
DE L'AISNE

LES CLOCHES
DU CANTON DE FÈRE-EN-TARDENOIS

PAR

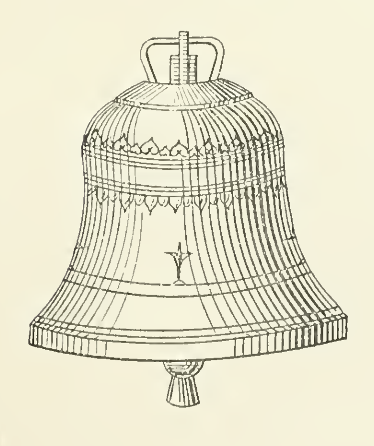
L.-B. RIOMET (✠)

INSTITUTEUR ET MEMBRE DE SOCIÉTÉS SAVANTES

(SUITE)

L'airain retentissant dans sa haute demeure
Sous le marteau sacré tour à tour chante et pleure
Pour célébrer l'hymen, la naissance et la mort.

LAMARTINE. — *Le Poète mourant.*



X. — COURMONT

Nous avons trouvé, dans l'ancien registre des délibérations du Conseil municipal de Courmont, la date de l'enlèvement de la dernière cloche qui restait. C'est le quartidi du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) de la République que les citoyens Antoine Bernay et Jacques Duclerc, commissaires désignés à cet effet, ont « fait descente de la cloche restante (1) ».

La Municipalité de Courmont ne resta pas longtemps sans cloche, car le 29 nivôse suivant (19 janvier), on annonçait comme auparavant les réunions « au son de la cloche ».

Il est probable que c'est cette dernière qui fut remplacée en 1846 par deux autres qui font l'objet du marché suivant :

« Entre nous, soussignés, Pierre-Henri Parme, fondeur de cloches, placé au Ministre de la Justice à Paris, d'une part;

« Et moi, Maurice Valentin, cultivateur, demeurant à Courmont, canton de Fère-en-Tardenois, et Célinie Toulot, mon épouse, que j'autorise à l'effet du présent, ce acceptant;

« Sommes convenus ensemble de ce qui suit : savoir que moi, Pierre-Henri Parme, fondeur de cloches, m'engage, solidairement avec le sieur Gallois, fondeur de cloches à Paris, rue St-Martin, n° 49, à fournir premièrement au sieur et dame Valentin une cloche du poids de trois cents à trois cent cinquante kilogrammes environ. — Deuxièmement, le sieur Parme s'engage, en outre, à fournir une autre cloche, du poids de cent cinquante à cent soixante-quinze kilogrammes environ, au sieur Toulot Joseph, trésorier de la fabrique de Courmont, soussigné, qui accepte;

« Lesdites cloches seront payées à raison de trois francs le

(1) Voir pièces justificatives à la fin du vol. (note 1).

kilogramme; elles devront être fournies d'un métal qui puisse au moins équivaloir à celui de la cloche existant dans la commune, et, dans le cas où elles ne seraient pas d'un aussi bon métal que celle-ci, ou si elles n'étaient pas d'un parfait accord, elles seraient renvoyées à Paris aux frais du vendeur ; elles seront visitées par un homme de l'art : la réception en sera faite en présence du vendeur et des acquéreurs; cette réception aura lieu à Courmont.

« Pour former un accord convenable, la cloche de Courmont sera envoyée à Paris ; les frais de transport des trois cloches seront supportés par ledit trésorier de fabrique et par les fonds à la caisse.

« Ledit fondeur s'engage de fournir quatre fontaines pour les deux cloches à livrer et en même métal que lesdites cloches et au même prix. Les battants seront attachés avec des colliers en buffle et seront payés au même prix que les cloches.

« Les noms et prénoms de M. et Mme Valentin seront gravés sur la grosse cloche et il sera constaté, à la suite de ces noms, qu'ils en ont fait présent à la Commune et en quelle année. Il sera aussi gravé sur lesdites cloches les noms, prénoms, titre et résidence des parrains, marraines, le tout sans indemnité.

« Les parties s'engagent de payer lesdites cloches en un seul payement, lequel aura lieu du quinze au vingt juin prochain et sans intérêts.

« Fait et signé à Courmont, le vingt et un avril mil huit cent quarante six.

« *Signé :* Valentin, — Célinie Toulot, — J. Toulot (1). »

Ces deux cloches furent bénites le 5 juillet 1846 par M. Jean-Baptiste Tévenart, curé-doyen de Fère.

(1) Communication obligeante de M. Dubuisson Louis-Émile fils, fondeur de cloches, 24, avenue Laumière, à Paris, petit-fils de Jean-Baptiste Gallois, aussi fondeur de cloches.

Voici leurs inscriptions :

1° **Grosse Cloche** (1)

Première face : LAN 1846 JAI ETE DONNE PAR M ET MME VALENTIN PROPRIETAIRE A COURMONT.

Deuxième face : JAI ETE NOMMEE CELINIE ET JAI EU POUR PARAIN M MINELLE STANISLAS PRE ET MAIRE A COURMONT ET POUR MARRAINE CELINIE TOULOT EPOUSE DE M VALENTIN AUSSI PRE A COURMONT.

Au bas, en relief : GALLOIS FONDEUR A PARIS.

Figures : Vierge mère et reine. — Crucifixion avec deux saintes femmes debout. Palmes de chaque côté.
Diamètre : 0m 77 ; hauteur : 0m 67.

2° **Petite Cloche** (2)

Première face : JAI ETE ACQUISE PAR LES SOINS PARTICULIERS DE MR TOULOT PERE ADJOINT.

Deuxième face : JAI ETE NOMMEE CAROLINE ET JAI EU POUR PARAIN MR TOULOT JOSEPH FILS ET POUR MARAINE ME CAROLINE ONESIME RENOULD EPOUSE DE MR FORZY LOUIS PROPRE A LA MOTTE COMNE DE FRESNES.

Au bas, en relief : FONDEUR GALLOIS ; en creux : LAN 1846.

Figures : Crucifixion avec deux saintes femmes debout. — Vierge immaculée.
Diamètre : 0m 65 ; hauteur : 0m 55.

(1) Toute l'inscription est gravée à la pointe.

(2) Toute l'inscription est gravée à la pointe.

Cette sonnerie de 2 cloches n'était sans doute pas assez harmonieuse car le 31 juillet 1853, M. Tévenart, curé-doyen du canton, bénit une troisième cloche qui est la moyenne.

La cloche, qui avait été momentanément renvoyée à Paris en 1846 pour permettre au fondeur d'établir, entre elle et les deux nouvelles cloches, « un accord convenable », fut remplacée en 1853 par une autre qui est aujourd'hui la moyenne de la sonnerie et dont la bénédiction fut faite, le 31 juillet de la dite année 1853, par M. Tévenart, curé-doyen de Fère.

Voici l'inscription de cette dernière :

3° **Moyenne Cloche** (1)

Première face : JAI ETE FONDUE LAN 1853 PAR BARRARD FONDEUR A LA CHAPELLE MONTHODON M TOULOT MAIRE M LEFEVRE ADJOINT.

Deuxième face : JAI EU POUR PARRAIN M JEAN BONABE DE ROUGE (2) ET POUR MARRAINE MLLE EMERANCE MARIE MADELEINE DE ROUGE (3) TOUS DEUX ENFANTS DE M LE VICOMTE LOUIS DE ROUGE (4) DU CHATEAU DU CHARMEL.

Figures : Crucifixion et vierge agenouillée au pied de la croix. — Évêque crossé et mitré. — Vierge mère.

Diamètre : 0 m 70; hauteur : 0 m 58.

---

(1) Toute l'inscription en relief.

(2, 3, 4) Lire Rougé.

XI. — DRAVEGNY

Dans une délibération du 15 mai 1828, le maire de Dravegny expose à la municipalité l'urgence d'avoir une cloche assez forte pour être entendue de tous les écarts de la commune, dont quelques-uns sont éloignés du village de près de deux kilomètres.

Le conseil municipal prit en considération la proposition du maire et vota une imposition de 3,000 francs à répartir sur les années 1829, 1830 et 1831 pour avoir une cloche pouvant peser quinze à seize cents livres.

Les choses en restèrent là pendant 8 ans jusqu'en 1836. C'est le 8 mai que la municipalité s'occupa de nouveau de remplacer la clochette qu'on possédait et qui pouvait peser 25 kilogrammes, par une cloche de 500 kilogrammes environ. Un vote de 2,100 francs eut lieu; on décida que la dépense serait répartie sur les années 1837-38 et 1839.

La cloche en question fut fondue le jeudi 26 octobre 1837 à Saint-Martin-d'Ablois, canton et arrondissement d'Épernay (Marne), par M. Cochois-Barthel, fondeur à Champigneulles (Haute-Marne). Étaient présents à la coulée : MM. Baron Jean-Baptiste Étienne, maire; Décot Jean-Baptiste, adjoint; Moreau Pierre-Émery, instituteur communal. Elle fut bénite le dimanche 29 octobre par M. Charles-Guillaume Marchand, curé de Coulonges, et, par intérim, de Dravegny. Le parrain fut M. J.-B.-Étienne Baron, propriétaire et maire, et la marraine Mme Marie-Jeanne-Sophie Herbelin, épouse de M. Milhomme, propriétaire à Fismes (Marne) ; ils lui imposèrent les noms de *Marie-Stéphanie*.

Cette cloche, qui pesait 500 kilogrammes, avait été payée à raison de 3 francs le kilogramme, soit 1800 francs (1).

(1) Toute montée, avec les accessoires, la dépense s'élève à 3.033 fr. 10. Le fondeur ne reçut que 1.925 fr. 60, car il reprit la clochette pesant 15 kilogrammes évalués à 2 fr. 50 l'un, soit 37 fr. 50.

Lorsqu'elle fut reçue le 27 novembre, elle était déjà suspendue dans le clocher. Jean-Baptiste Chamberlin-Chéron, fondeur de cloches, demeurant à Fresnes-en-Tardenois, procéda à la visite avec le maire, l'adjoint et les conseillers municipaux. Elle fut trouvée « solide, harmonieuse et ne laissant rien à désirer (1) ».

Le 3 août 1843, cette cloche vint à casser. Dans la séance du 10 mai 1844, le Conseil municipal décida sa refonte et vota une somme de 480 fr. 50 pour frais de refonte, d'après le traité qui avait été passé le 1er mai avec François Barrard, fondeur de cloches à La Chapelle-Monthodon (Aisne) (2).

La cloche fut refondue le vendredi 24 mai 1844, à 4 heures de l'après-midi, à La Chapelle-Monthodon, par Barrard père et fils, en présence de MM. Baron, Jean-Baptiste-Étienne, maire et négociant, de Bouchet, Félix-Honoré, propriétaire et cultivateur, et de Moreau, Pierre-Émery, instituteur primaire communal.

Elle fut ramenée le lendemain 25 mai, bénite le dimanche 26, jour de la Pentecôte, et montée le mercredi 29 au clocher.

Les mêmes indications et désignations qui se trouvaient sur la première ont été mises sur la nouvelle. On y mentionna seulement l'époque de la refonte.

Elle se trouva peser 530 k. (3); l'ancienne n'en pesait que 455.

(1) Le fondeur Cochois ayant négligé de payer les frais d'enregistrement du devis, et comme « il était insolvable », le Conseil vota, dans sa séance du 18 juillet 1843, une somme de 45 fr. 43, représentant un double droit.

(2) Devis estimatif dressé par François Barrard, fondeur :

1° Refonte	300 fr.
2° Descente et transports de la cloche aller et retour, mise en place	68 fr.
3° Déchet fixé à 1/20 sur 500 kil., à raison de 3 fr. 50 l'un	87 fr. 50
4° Réparations à faire au beffroi	25 fr.
Total	480 fr. 50

(3) Augmentation de poids de 75 kilogr.; déchet 1/20 du poids ancien, 22 k. 75, ce qui fait 97 k. 75 payés au prix de 3 fr. 20, soit 312 fr. 80; la refonte ayant coûté 200 fr., cela fait en tout 512 fr. 80. L'imposition n'étant que de 480 fr., on paya les 32 fr. en surplus à l'aide d'économies réalisées sur d'autres dépenses.

Elle fut bénite le 26 mai 1844 par M. Charles-Guillaume Marchand, curé de Coulonges, desservant par intérim la paroisse de Dravegny.

Elle eut les mêmes parrain et marraine que son aînée et reçut les mêmes noms.

Voici son inscription :

Première face : LAN 1837 JAI ETE BENIE PAR M MARCHAND C^{HES} G^{ME} DEST DE DRAVEGNY ET NOMMEE PAR M BARON BARON ET MME HERBELIN M^{IE} J^{NE} SOPHIE EPOUSE DE M MILHOMME J^{SE}.

S^{EN} H^{B} AM^{D} P^{RET} A FISME ET LAN 1844 LES MEMES PERSONNES MONT BENIE ET NOMMEE DE NOUVEAU COMME CI DESSUS.

Deuxième face (1) : M BARON BARON ETANT MAIRE M DECOT J^{N} B^{TE} ADJOINT M M BELLIER CH^{LES} LIENARD P^{RE} J^{H} RICHET P^{HPE} LEJEUNE J^{N} B^{TE} HUBIER J^{N} B^{TE} BROUILLET J^{N} B^{TE} LEJEUNE S^{S} BOURSIN J^{N} A^{IN} CONSEILLERS MUNICIPAUX ET MOREAU P^{RE} EMERY INST^{R} SECRETAIRE.

En bas : BARRARD BERTIN FONDEUR.

Diamètre : 0^{m}98 ; hauteur : 0^{m}80.

Figures : Crucifixion avec vierge agenouillée tenant la croix entre ses bras. — Vierge mère avec sceptre, en partie manquée.

---

(1) La deuxième face de l'inscription est très mal réussie et ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenus à la déchiffrer. Plusieurs des cloches fondues par Barrard ont en partie leurs inscriptions manquées.

XII. — FÈRE-EN-TARDENOIS

En 1645, Bénin Petit, fondeur de cloches à Crouy-sur-Ourcq, et Dominique Lenoir, fondeur et chaudronnier à Charly, s'étaient associés pour fondre une cloche, pour l'église de Fère. Cette cloche ayant été refusée par les marguilliers de l'église, Petit prend l'engagement le 9 janvier 1646, d'indemniser Lenoir contre les poursuites qu'on pourrait exercer à son égard (1). Nous ne connaissons pas l'issue de cette affaire.

Le 7 octobre 1793, trois cloches de l'église de Fère et celle de la chapelle de Villemoyenne avaient été descendues et brisées, en exécution de la loi et de l'arrêté du district de Château Thierry (2), en présence du commissaire Depoix

On les pesa le lendemain 8, en présence de Patureau, marchand à Fère, du procureur de la commune et des citoyens Deroussy et Caron. On trouva qu'elles pesaient quatre mille deux cent trente-six livres.

La ville de Fère possédait six cloches avant la Révolution; les registres de la Municipalité n'indiquent pas à quelle époque on enleva deux cloches sur les trois qui restaient.

Les registres de baptêmes et mariages nous apprennent que le 25 août 1822, M. Lhotellier, curé-doyen de Fère, fit la bénédiction d'une cloche qui existe encore.

C'est la plus ancienne et la moyenne de la sonnerie actuelle composée de trois cloches.

Voici son inscription :

Moyenne Cloche

† LAN 1822 MR LOUIS FRANÇOIS RENE DUPUIS NATIF

(1) Archives dép. Aisne. E. 424.

(2) Archives communales de Fère-en-Tardenois, Registre des Délibérations.

DE FERE ANCIEN CAPITAINE DE FREGATE DONATEUR BENIE PAR MR P. C. LHOTELLIER

† CURE DOYEN DE FERE EN PRESENCE DE MMRS (1) LAURENT LACAN MAIRE DE CETTE VILLE PIERRE LEVOIRIER JUGE DE PAIX ET PRESIDENT

† DE MMRS (1) LES MARGUILLIERS CHARLES RAINGELIN CAPITAINE JN (2) BTE JOSEPH DUVAL PROPTER (*sic*) PIERRE FRANCOIS DIEU TRESORIER DE LA

† FABRIQUE LOUIS DENIS GAUBERT BAUGE (3) PROPTER (*sic*) NOMMEE LOUISE ET MACRE PATRONNE DE CETTE PAROISSE (filet complété par 4 fleurettes).

Au-dessous d'une bordure fleurée : JAI EU POUR PARRAIN MR PIERRE ANTOINE DUPUIS ET POUR MARRAINE DAME AUGUSTINE ROSE JULIE HOTTINOT.

Filet du bas : COCHOIS ET BARRARD FONDEURS (4).

Figures : Evêque crossé et mitré. — Crucifixion avec Vierge embrassant la croix. — Vierge mère avec sceptre, le tout sur piédestal. — 4 têtes d'anges aux ailes éployées.

Diamètre : 0m835; hauteur : 0m75.

Le 12 juillet 1837, le Conseil de Fabrique de Fère se réunit au presbytère, sous la présidence de M. Laurès, au sujet de la seconde cloche qui est cassée.

Plusieurs membres du Conseil émettent l'avis de faire refondre les petites cloches et « d'ajouter du métal en quantité suffisante pour avoir une cloche d'un poids supérieur à la plus grosse et de manière que la seconde devienne la troisième ».

Le 20 juillet de la même année, nouvelle réunion du Conseil de Fabrique, qui cette fois décide que la petite cloche

(1) Messieurs.

(2) L'N est coupée en deux par le filet.

(3) Lire Baugé.

(4) Cette cloche a déjà été signalée par M. Berthelé, dans les *Annales* de la Société archéologique de Château-Thierry, année 1899, p. 64.

sera aussi refondue, attendu qu'elle a une légère cassure, et qu'une quantité suffisante de métal y sera ajouté pour lui donner un poids supérieur à celle qui est actuellement la plus grosse.

On donne lecture de la convention passée avec François-Nicolas Barrard et Jean-Baptiste Barrard, fondeurs à Champigneulles. L'un d'eux est présent à la séance.

Les frères Barrard s'obligent solidairement entre eux à fournir à la Fabrique et transporter à leurs frais à Fère, le 25 août prochain au plus tard, deux cloches neuves de bon et même métal que les cloches qu'ils doivent fournir aux communes voisines (1), la première du poids de 450 kilogr. et la seconde de 250 kilogr. Elles devront être non seulement d'accord entre elles, mais en harmonie avec celle restant au clocher. L'accord sera apprécié par un expert choisi par le Conseil. Si les cloches ne réunissent pas toutes les conditions, les frères Barrard devront les refondre et en fournir d'autres. La Fabrique s'engage à payer aux frères Barrard la somme de 1,250 francs par tiers.

Dans le cas où le poids des cloches neuves excéderait celui convenu, le Conseil paierait l'excédent à raison de 3 fr. 50 le kilogr. de métal fourni par les fondeurs. Il en sera de même au sujet des vieilles cloches, si leur poids est supérieur ou inférieur à celui prévu.

Les deux vieilles cloches seront pesées devant le Conseil au moment de leur descente ; il en sera de même pour les neuves à leur arrivée.

Les frères Barrard s'obligent à donner connaissance au Conseil, trois jours à l'avance, du jour où les cloches seront coulées (2).

Dans la séance du 2 octobre 1837, on expose que les vieilles cloches au moment de leur enlèvement et les neuves, lors-

(1) On fondit des cloches pour Dravegny, Saponay et Villers en 1837.

(2) Elles furent fondues vraisemblablement à La Chapelle-Monthodon.

qu'elles sont arrivées, ont été pesées avec exactitude et qu'il en est résulté une différence en faveur de la Fabrique de 22 kilogr. de métal à 3 fr. 50, soit 77 francs à déduire des 1,250 francs.

D'après l'appréciation d'expert, il a été reconnu que la grosse cloche n'était pas d'accord avec les autres et que les frères Barrard devaient la refondre à leurs frais.

Les frères Barrard, présents à la séance du 2 octobre, s'engagent à transporter à leurs frais et à refondre la grosse cloche, qui est un demi-ton plus haut qu'il ne faudrait pour être d'accord avec celle qui n'a pas été refondue. Ils promettent de livrer pour le 15 avril une autre cloche de l'intervalle d'un ton plus basse que la moyenne, afin d'avoir une tierce majeure juste. La différence de poids sera payée par la Fabrique à raison de 3 fr. 50 le kilogr.

Sur les 1,173 francs qui leur étaient dûs on leur versa immédiatement 900 francs, le reste 273 francs restaient comme garantie de la promesse de refonte.

Pour mettre la cloche au ton convenable les fondeurs y ajoutèrent 50 kilogr. de métal à 3 fr. 50. Ils reçurent de la Fabrique les 273 francs redus plus 175 francs de métal fourni et 10 francs de montage et déplacement, soit 458 francs.

Les deux cloches furent bénites en 1837, le 11 septembre ; la grosse fut refondue, après sa bénédiction, en 1838 et porte quand même la date de 1837.

Comme les noms des parrains et marraines ne figurent pas sur la petite cloche, nous donnons l'acte de bénédiction :

« L'an 1837, le 11 septembre, ont été bénites en cette église de Fère deux cloches. La plus grosse nommée Marie-Macre-Ferdinandine, de laquelle le parrain a été M. Martin-Ferdinand Moreau, membre du Conseil général du département de l'Aisne, censeur de la Banque de France, et la marraine Mme Marie Bonneval, veuve de M. Beckvelt, propriétaire du château de Fère. La marraine de la seconde cloche, nommée

Félicité-Rhodé, a été Mlle Angélique-Félicité Wattier, lesquels parrains et marraines ont signé avec nous. »

Inscription que portent ces cloches :

Grosse cloche

† LAN 1837 JAI ETE BENITE PAR M P. C. LHOTELLIER CURE DOYEN DE FERE EN TARDENOIS EN PRESENCE DE MM AB. LAURES

☞ PRESIDENT DU CONSEIL DE FABRIQUE H. BERTOU SECRETAIRE E. LEFEBVRE MAIRE L. V. PIGEON TRESORIER A. J. M. REGNAULT L. PAS

☞ QUIER MARGUILLIERS MON PARRAIN M MARTIN FERDINAND MOREAU ANCIEN NGT ANCIEN JUGE AU TRIBUNAL DE PARIS CENSEUR

☞ DE LA BANQUE DE FRANCE MEMBRE DU CONSEIL GL DE COMMERCE MEMBRE DU CONSEIL GL DU DT DE LAISNE MA MARRAINE MDE

☞ MARIE BONNEVAL VEUVE DE M DE BECKVELD PLR (1) DU CHATEAU DE FERE NOMMEE MACRE FERDINANDINE.

Mêmes figures que sur la petite, mais pas de têtes d'anges.

Au bas : BARRARD FONDEUR.

Diamètre : 0m94; hauteur : 0m75.

Petite Cloche

† LAN 1837 JAI ETE FONDUE PAR LES BARRARD. BENITE PAR M P. C. LHOTELLIER CURE DOYEN

(1) Le T est renversé.

☞ DE FERE EN TARDENOIS MON PARRAIN M... (en blanc) (1).

Figures : Crucifixion avec Vierge embrassant la croix. — Évêque crossé et mitré. — Vierge mère avec sceptre, le tout sur piédestal. — 4 têtes d'anges, ailes éployées.

Diamètre : $0^{m}75$; hauteur : $0^{m}65$.

La chapelle de Villemoyenne, réouverte au culte vers 1848, a été dotée à cette époque d'une petite clochette qui ne porte aucune inscription.

XIII. — FRESNES-EN-TARDENOIS

Les premiers renseignements que l'on a sur les cloches de Fresnes remontent à la Révolution ; ils consistent en une simple note inscrite dans l'ancien registre des délibérations de la municipalité ; elle est ainsi conçue :

« Il a été remis aujourd'huy 17e jour de Brumaire (7 novembre) 1793, ancien stile (*sic*), à notre greffe cinq livres et demy (*sic*) environ de *mette* en petit (*sic*) morceau (*sic*), provenant de la casse des cloches, lequel (*sic*) *mette* je m'oblige à le remettre quand je serez (*sic*) requis.

« *Signé* : Lavigne. »

La municipalité de Fresnes avait reçu d'Égalité-sur-Marne une lettre en date du 4 Frimaire (24 novembre) lui enjoignant

(1) Trois filets laissés sans inscription et ayant une main au commencement de chaque ligne.

Ces deux cloches ont déjà été signalées par M. Berthelé, dans les *Annales* de la Société archéologique de Château-Thierry, année 1899, pp. 73-74.

d'enlever, outre les ornements d'église, argenterie, cuivre, etc., la dernière cloche.

Réunie le 9 du même mois (29 novembre), elle remit la descente de la cloche à plus tard, attendu qu'il était nécessaire de la conserver pour régler les travaux de l'agriculture et elle décida que, dans le cas où l'on serait obligé de la casser, on demanderait qu'on laissât 200 livres de métal pour faire un timbre à l'horloge (1).

On parvint à conserver cette cloche, qui se fêla en 1806. Le 29 juin de cette année, la municipalité demanda la permission de faire l'acquisition d'environ 1105 livres de métal pour joindre aux 13 ou 1400 livres que peut peser l'ancienne cloche cassée, afin d'en faire trois.

Faute de pouvoir réunir la somme de 2,400 francs nécessaire aux frais de fonte, acquisition de métal, montage, etc., l'acquisition fut ajournée à l'année suivante.

Le 15 mai 1807, il est décidé que sur la somme de 3,702 l. déposée à la caisse d'amortissement et appartenant à la commune, il sera prélevé de quoi faire deux cloches neuves et refondre la cloche cassée. On demanda l'autorisation préfectorale.

Malgré les demandes infructueuses d'autorisation près de MM. les Préfets et Sous-Préfets à l'effet d'être autorisée à prélever à la caisse d'amortissement les sommes nécessaires au rétablissement de l'ancienne sonnerie, la Municipalité passa, le 8 mai 1808, un marché avec Jean-Baptiste Antoine, fondeur de cloches, demeurant à Neuilly-Saint-Front. On lui fournit la cloche cassée, dont le poids était de 1.173 livres, ainsi que le constate le pesage fait à Fresnes en la présence dudit Antoine le 10 juillet.

Le 14 juillet eut lieu également à Fresnes le pesage des trois nouvelles cloches. Elles atteignaient ensemble 1.743 livres, soit la petite 431 livres, la seconde 560 et la grosse

(1) Voir appendice, pièces justificatives (note 2).

752. Elles furent trouvées « belles, bonnes, sans défauts, sonnantes et accordantes. »

L'ancienne cloche ayant fourni 1.126 livres, déduction faite du déchet compté à 4 pour 100, la Commune eut à payer au sieur Antoine 617 livres de métal, à raison de 1^{l} 10^{s} la livre, soit 925^{l} 10^{s}. La façon, s'élevant 1.400^{l}, et les frais d'équipement et de montage, etc. étant de 372^{l}, il devait être payé au sieur Antoine 1.697^{l} 10^{sols}; de cette somme on déduisit 30 francs sur les 3 moutons, de sorte que le fondeur ne reçut que 1.667 francs 10 sols.

Le paiement eut lieu par tiers. La quittance de décharge de J.-B. Antoine au sieur Bouchez, maire, est du 6 mars 1811.

D'après une tradition recueillie par M. Jos. Berthelé, les trois cloches furent fondues dans le cimetière ou tout à côté de l'église; le fondeur Simon Chéron (1) fut employé comme ouvrier.

On nous a dit que ces cloches avaient été fondues dans l'atelier de Chéron, situé au bout du village; laquelle des deux versions est la vraie ?

Nous n'avons pas trouvé l'acte de bénédiction de ces trois cloches. M. A. David, maire de Fresnes, d'après la tradition, nous a dit qu'elles avaient eu pour parrains et marraines M. le Comte de Mandat de Grancey, Mme de Grancey, née Paris de la Brosse Marguerite-Charlotte Pauline, et probablement aussi leurs fermiers Moittié et Bouchez.

La plus grosse des cloches fut cassée le 20 février 1849, lors du baptême de M. David, dont nous venons de parler.

Le 12 juillet de la même année, on traita avec Jean-Baptiste Barrard, fondeur de cloches à La Chapelle-Monthodon, présent à la séance du Conseil municipal.

(1) Le 17 juillet 1805, Simon Chéron fondit un Christ en plomb pour placer sur un couronnement de fer dans l'église de Fresnes; le 15 mai 1806, le Conseil municipal paya 15 livres pour ladite fonte. (Communication obligeante de M. A. David, maire de Fresnes.)

On voulait refondre la grosse qui était cassée et la petite qui n'était point en harmonie à beaucoup près avec les deux autres (1).

Le sieur Barrard exposa au Conseil que : « étant flatté de rendre une belle sonnerie à la commune, il était indispensable pour lui de refondre les trois cloches ; qu'alors il proposait de refaire la 3e pour rien », ce qui fut accepté.

La refonte, fixée à 80 francs les 100 kilogr., eut lieu à La Chapelle-Monthodon le 31 août 1849. D'après le poids estimatif dressé le 10 octobre, le poids de la grosse cloche se trouva être de 523 kilogr. (2), celui de la moyenne de 392 kilogr. et celui de la petite de 280 kilogr., soit un poids total de 1195 kilogr. pour les trois cloches (3).

Elles furent bénites le 23 septembre par M. Tévenart, curé-doyen de Fère.

Voici leurs inscriptions :

1° Grosse Cloche (4)

Première face : JAI E(TE) BENITE LAN 1849
PAR M JEAN BAPTISTE SERGENT CURE
DE FRESNE M JEAN JACQUES (MOITIE)
LIEUTEN(A)NT EN RETRAITE CHEV(ALIER)
DE LA LEGION DHONNEUR MAIRE

(1) Le 14 juillet 1808, on avait trouvé les trois cloches « belles, bonnes, sans défauts, sonnantes et accordantes. (Loc. cit. p. 18.)

(2) Elles furent pesées à La Chapelle-Monthodon en présence de MM. Moittié Jean-Jacques, maire, Météyé Charles-Antoine, adjoint, Vivien Henri-Joseph, membre du Conseil municipal, et de Vaudron, Charles-Pierre Thomas, instituteur de Fresnes.

(3) La fonte de cette sonnerie avait déjà été signalée par M. Jos. Berthelé, dans son article sur *le Chantier des Barrard et la fonderie de cloches de J.-Barrard à La Chapelle-Monthodon*. — *Annales* de la Société archéologique de Château-Thierry, année 1899, p. 76.

(4) L'inscription de cette cloche est en partie manquée et la panse est remplie de soufflures; les lettres que nous transcrivons entre parenthèses, ont toutes été refaites au burin.

M METEYE ADJOINT MM JOU(RDAN)
VIVIEN LOURDAUT DAVID (ANCIEN)
GUILLIOT FOURRY (1) MEMBRES DU (CONSEIL).

Deuxième face : JAI E(TE) NOMMEE MARIE JEANNE
PAR M GAILLOT MARIE FRANCOIS
ERNEST DE MANDAT BARRON (DE)
NULLY (2) COMTE DE GRANCEY (2) PARRAIN
ET MADAME JEANNE L(OUI)SE
LAURETT(E) EUGE(NIE) (RA)CHEL DE CO(RDO)UE (3)
MAR(RAINE) (4)
BARRARD FONDEUR A LA CHAPELLE
MON(THODON) PRES DORMANS (MARNE).

Figures : Crucifixion avec Sainte Vierge à genoux au pied de la croix. — Vierge mère.

Diamètre : 0m98; hauteur : 0m80.

Deuxième Cloche (5)

Première face : JAI ETE BENITE LAN 1849 PAR
M JEAN BAPTISTE SERGENT
CURE DE FRESNE M JEAN JACQUES
MOITTIE LIEUTENANT RETRAITE
CHEVALIER DE LA LEGION DHONNEUR
MAIRE M METEYE ADJOINT
MM JOURDAN VIVIEN LOURDAUT
DAVID ANCIEN GUILLIOT
FOURRY MEMBRES DU CONSEIL.

(1) Lire *Fory*.

(2) L'acte de bénédiction porte *Neuilly* et fait suivre *Grancey* de (*Côte-d'Or*).

(3) *Courdoue*, dans l'acte de bénédiction.

(4) La marraine fut représentée par Mme Quinard, épouse de M. Quinard, régisseur de la terre de Fresnes (acte de bénédiction).
Le parrain absent fut représenté par Jacques Moitié, maire.
Moitié signe *Moittié*.

(5) L'inscription de la 2e, comme celle de la 3e, sont très bien faites.

Deuxième face : JAI ETE NOMMEE ANTOINETTE (1)
ANNE PAR M EUGENE ANTOINE DE
MANDAT ELEVE A LECOLE
NAVALE PARRAIN ET MADEMOISELLE
ANNE CHRISTINE (2) MARRAINE
BARRARD FONDEUR.

Figures : Crucifixion avec Vierge agenouillée au pied de la croix. — Vierge mère.

Diamètre : 0m88; hauteur : 0m74.

3° Petite Cloche

Première face : Comme sur les deux autres.

Deuxième face : JAI ETE NOMMEE CONSTANCE
JOSEPHINE PAR M ANTOINE JEAN BAPTISTE MOITTIE EPOUX DE
LOUISE CAROLINE POUSSAINT PARRAIN
ET MADAME CONSTANCE JOSEPHINE
EVELOY EPOUSE DE CHARLES
JOSEPH MINELLE MARRAINE
BARRARD FONDEUR.

Mêmes figures que sur les deux autres cloches.

Diamètre : 0m78 ; hauteur : 0m65.

Nota. — M. A. David nous a dit qu'il avait entendu raconter à son père qu'à l'époque où Chéron était établi fondeur à Fresnes, lorsque le métal était prêt à être coulé, le clergé se rendait au lieu de la fonte en procession et chantait le *Veni Creator* juste au moment où on lâchait le métal dans les moules. Un jour, lors de la fonte des cloches de Sergy (?), un accident arriva à une femme qui, s'étant approchée trop près, fut atteinte par les langues de feu qui s'échappaient des moules. On n'eut que le temps d'éteindre le feu qui brûlait ses vêtements.

(1) L'acte de bénédiction porte *Antonin*.

(2) Anne-Christine de Mandat.
Les parrain et marraine absents furent représentés par Jacques Eveloy, propriétaire à Fresnes, et Victorine Bérat, femme de Larangot, fermier à Fresnes.

A PROPOS DE RÉCENTES RECHERCHES SPÉLÉOLOGIQUES

Les Sociétés savantes d'histoire et d'archéologie ont toujours négligé de comprendre dans leurs travaux l'étude des grottes naturelles qui, soit par leur beauté, soit par leurs dimensions grandioses, ont de tout temps provoqué l'admiration des curieux et mérité l'intérêt des géologues.

Elles ont pensé, non sans apparence de raison, que ces merveilleuses curiosités relevaient plutôt de l'ordre des phénomènes naturels et météorologiques, provenaient de transformations géologiques, et dès lors ne rentraient pas dans le cercle de leur domaine scientifique.

Cependant, par une espèce de contradiction, la recherche et l'étude des cavernes préhistoriques ont, au contraire, sollicité au plus haut degré l'attention et l'intérêt de ces mêmes Sociétés, et c'est dans les cavernes qu'elles ont fait les découvertes les plus précieuses, et recueilli les documents les plus précis sur la vie et les mœurs de l'homme préhistorique, et sur l'existence des animaux de l'époque contemporaine.

S'il est probable que les grottes remontent à une époque beaucoup plus reculée que les cavernes et qu'elles datent des premiers cataclysmes qui ont bouleversé notre planète, n'est-il pas probable également que ces grottes ne sont pas restées dans le même état depuis cette époque jusqu'à nos jours, et que, pendant cette immense succession de siècles, elles ont dû subir des transformations ou tout au moins des modifications considérables sous l'action des causes physiques et géologiques qui ont présidé à leur formation, ou qui se sont produites postérieurement ?

Qui pourrait affirmer que telles grottes de proportions déconcertantes ne formaient pas, à une époque quelconque, des grottes ou cavernes de proportions restreintes, ou ne présentaient pas des galeries supérieures dont l'accès se trouvait alors à la surface du sol et a pu être comblé depuis, soit par la main de l'homme, soit par le fait des révolutions qui se sont produites si souvent dans la couche terrestre ?

Quoi qu'il en soit, il y a là un sérieux sujet d'études; aussi, depuis plusieurs années, un courant nouveau s'est manifesté dans la direction des recherches des Sociétés savantes. C'est ainsi qu'au Congrès de Toulouse, en 1899, lorsque, pour la première fois, le Congrès des Sociétés savantes se réunit en province, l'une des plus intéressantes attractions a consisté dans la relation des découvertes du « gouffre de Padirac » dont le ministre de l'Instruction publique n'a pas dédaigné de faire l'inauguration officielle, et de visiter les merveilles.

Une Société archéologique, *Spelunca*, s'est formée spécialement pour confondre dans les mêmes travaux les recherches relatives aux *grottes* et aux *cavernes*. C'est ainsi que dans un même bulletin de cette Société, nous trouvons réunies une étude de notre distingué collègue M. Briet, sur les *Bauves* de Crouttes, situées dans notre arrondissement, et la description de nouvelles découvertes sur le gouffre de Padirac et le fleuve souterrain qu'il renferme dans ses profondeurs.

De même, la *Société d'Emulation du Doubs* a commencé de très intéressantes recherches, déjà suivies d'importantes découvertes dans le massif du Jura Comtois. Elle a constaté que les plateaux calcaires de ce massif sont littéralement criblés de gouffres verticaux et profonds, conduisant, le plus souvent, à de vastes cavités souterraines dans lesquelles il existe parfois d'importants cours d'eaux.

Ces premières découvertes ont démontré que ces gouffres et ces cours d'eau souterrains sont tellement nombreux qu'il faudra de longues années pour les étudier, dans le seul plateau compris entre le Doubs et la Loue. Encouragée par ces

résultats, cette importante Société a décidé de poursuivre activement ses recherches en y apportant un ordre logique et méthodique. Il est permis d'espérer que cet exemple trouvera des imitateurs, et que des travaux persévérants et intelligents donneront lieu à des découvertes utiles et imprévues qui élargiront le domaine de la science et serviront aux études archéologiques.

Jules HENRIET

A PROPOS D'UNE BROCHURE DE M. GASTÉ
SUR RACINE

Dans une brochure (1) extraite de la *Revue d'histoire littéraire de la France* (n° d'avril-juin 1901), M. Armand Gasté, professeur à la Faculté des Lettres de Caen, signale une erreur commise jusqu'ici par tous les commentateurs de Racine, en propose une rectification tout-à-fait plausible, et en même temps publie une épître, datée de 1694, adressée à Racine et qui a échappé à tous les auteurs contemporains qui ont écrit sur notre grand poète tragique. A ces divers titres, il nous a paru intéressant de donner de la savante étude de M. Gasté une brève analyse.

***

« Si sincèrement pieux que fût l'auteur d'*Athalie*, si nourrie « que fût son âme des Saintes Ecritures,. dit M. Gasté, c'est « sans enthousiasme, on pourrait même dire c'est avec une « certaine répugnance, qu'il composa les *Cantiques* que le roi « ou plus vraisemblablement Mme de Maintenon lui avait « commandés pour l'édification des demoiselles de Saint- « Cyr. »

En effet, dans une lettre à Boileau, en date du 28 septem-

(1) *Jean Racine et Pierre Bardou, prieur de Lavoux* (1694), par Armand Gasté, professeur de littérature française à l'Université de Caen. — Paris, librairie Armand Colin, 5, rue de Mézières, 1901.

bre 1694, en soumettant à la censure de son fidèle ami son deuxième cantique *Sur le bonheur des justes, et sur le malheur des réprouvés,* Racine semble fatigué de la peine que lui donne ce travail, auquel cependant l'avaient si bien préparé les sublimes chœurs d'*Esther* et d'*Athalie.* « Je voudrais bien, « écrit-il, qu'on ne m'eût point engagé dans un embarras de « cette nature; mais j'espère m'en tirer en substituant à ma « place M. Bardou que vous avez vu à Paris. »

Quel est donc « ce M. Bardou », à la collaboration de qui rien ne prouve, entre parenthèses, que Racine ait effectivement fait appel pour son quatrième et dernier cantique *Sur les vaines occupations des gens du siècle* ? C'est, a-t-on dit et répété, Jean Bardou, curé de Cormelles le-Royal, près Caen, que Boileau cite parmi les *froids rimeurs* auxquels il donne un coup de griffe dans les premières éditions de sa satire VII. M. Paul Mesnard, lui-même, le plus érudit, le mieux documenté de tous les éditeurs de Racine, tout en s'étonnant que le consciencieux poète eût jamais pensé à se substituer un versificateur aussi médiocre, est tombé lui-même dans l'erreur commune (1). C'est bien une erreur, en effet, puisque M. Gasté nous apprend que Jean Bardou était mort depuis vingt-six ans (2), au moment où Racine parlait à Boileau « de ce M. Bardou qu'il avait vu à Paris. »



Il ne suffit pas à M. Armand Gasté d'avoir dissipé une erreur. Il veut établir l'identité véritable de « ce M. Bardou », et il nous présente alors un faisceau de renseignements et d'observations qui donne à son hypothèse tous les caractères de la plus parfaite vraisemblance.

(1) *Les grands écrivains de la France. Racine.* Edition nouvelle, tome VII, p. 133, en note. — Paris, Hachette, 1888.

(2) Jean Bardou est mort le 16 novembre 1668, d'après l'attestation d'un contemporain, P.-D. Huet, le savant évêque d'Avranches.

Pendant le carême de 1694 parut, en tête des œuvres dramatiques de Boursault, un opuscule intitulé : *Lettre d'un théologien illustre par sa qualité et par son mérite, consulté par l'auteur pour savoir si la comédie peut être permise ou doit être absolument défendue.* Attribué à un religieux italien, de l'ordre des Théatins, le Père Caffaro, qui en était tout au moins l'inspirateur, cet opuscule souleva un *tolle* général et fit naître d'éloquentes et sévères réponses de Bossuet, d'abord dans une lettre du 9 mai 1894, et surtout dans ses *Maximes et réflexions sur la comédie*, qui parurent la même année. Sur ces entrefaites, parut, sous la signature : P. Bardou, prieur de la Voux, une épître en vers *Sur la condamnation du Théâtre*, adressée « à Monsieur Racine ».

Après de longues recherches, M. A. Gasté a découvert qu'un certain Pierre Bardou ou Bardoux était prieur-curé de Saint-Martin-de-Lavoux, au diocèse de Poitiers, de 1692 à 1694, puis curé de Saint-Cybard de Poitiers. Or, ce Pierre Bardou était un poète de talent Il avait publié dans le *Mercure galant*, en octobre 1690, une pièce allégorique intitulée : *Le Trébuchement de Phaéton*, sur la défaite de l'armée du duc de Savoie à Staffarde par Catinat; puis, au mois de juillet 1694, une autre pièce sur la victoire remportée par le même Catinat à la Marsaille (1), pièce qui venait d'obtenir le prix de poésie de l'Académie des Belles Lettres d'Angers le 14 mai précédent.

Dans son épître *Sur la Condamnation du Théâtre*, Pierre Bardou s'était révélé comme un admirateur d'*Esther* et d'*Athalie*. Il est donc très logique de penser, avec M. Gasté, que des rapports personnels ont pu se nouer entre ce Pierre Bardou et Racine; que Boileau sera entré en relations à son tour avec l'auteur de la *Condamnation du Théâtre*; enfin que c'est à Pierre Bardou que Racine songe dans sa lettre du

(1) Le 4 octobre 1693.

28 septembre 1694, pour le faire collaborer au besoin à ses *Cantiques spirituels*.

***

L'épître de Pierre Bardou a été publiée en 1694, à Paris, chez la veuve de Jean-Baptiste Coignard, et à Poitiers, chez la veuve de Jean-Baptiste Braud. Près d'un siècle après, elle a été l'objet d'une réimpression dans l'*Avertissement* (p. LXII) placé en tête de la septième édition des *Lettres sur les spectacles*, de Desprez de Boissy (Paris, 1780). Et, cependant, M. Gasté a parfaitement raison de dire que c'est une « pièce rarissime », car elle était enfouie dans l'oubli le plus profond. Aucun des éditeurs de Racine n'y fait allusion, et elle a échappé aux recherches si complètes de M. Paul Mesnard, qui ne la mentionne pas dans son excellente bibliographie Racinienne (1). C'est donc une bonne fortune pour nous d'en retrouver aujourd'hui le texte complet (144 vers) dans la brochure de M. Gasté.

Pierre Bardou commence par proclamer que « le Théâtre est proscrit », que l'Eglise le condamne, parce qu'il s'appuie sur la « volupté ».

Et qui peut, parmi nous, approuver une scène
Où règne avec éclat l'impiété payenne?
Où l'on voit chaque jour les Démons encensés
Rétablir, par nos mains, leurs autels renversés?
Quelle école, en ces lieux, pour la faible jeunesse,
Que celle où l'on enseigne à sentir la tendresse?
Où, pour toucher d'exemple, et suborner un cœur,
Par les yeux d'une femme on enchaîne un vainqueur :
Où l'on fait aux héros un devoir ridicule
De se soumettre au Dieu qui fait filer Hercule.
Aux payens, il est vrai, l'on pardonne aisément
Qu'un héros courageux devienne un lâche amant.
D'une Vénus infâme adorateurs fidèles,
Leurs flammes n'étaient point honteuses, criminelles :

(1) Edition Hachette, tome VIII, p. 436 à 441.

L'amour le plus indigne et le plus vicieux
Avait, pour s'excuser, l'exemple de leurs Dieux.
Mais nous, que l'Evangile instruit de ses maximes,
Nous verra-t-on ainsi diviniser les crimes ?
En donner au public des préceptes pompeux,
Consacrer à l'amour des hymnes et des jeux;
Sur la terre et le ciel lui donner la victoire,
Et charmés de nos fers, applaudir à sa gloire ?

Racine, lui aussi, a été coupable. Il a trop longtemps écouté la voix funeste et trompeuse

Qui, pour mieux préparer son funeste poison,
Sait donner à l'erreur un faux air de raison :
Content que l'on affecte un dehors de sagesse,
Plonge insensiblement les cœurs dans la mollesse,
Et fait du fol amour de si charmants portraits,
Qu'on cesse d'éviter et de craindre ses traits.

Mais enfin il a

Du Démon reconnu l'artifice,

et le voilà qui s'épure, et qui, renonçant pour toujours à la poésie profane, nous donne ses deux chefs-d'œuvre sacrés.

Tu voulus, dans les vers d'*Esther* et d'*Athalie*,
Donner un nouveau lustre à la scène avilie;
Et par toi, dans Saint-Cyr, le théâtre ennobli
Offre du vrai sublime un modèle accompli.
On ne voit pas régner, dans ce nouveau tragique,
Tout le faux merveilleux de la vertu stoïque.
Tes héros ne sont pas de ces audacieux
Qui ravagent la terre, et menacent les cieux.
Ici, l'amour masqué d'une sage apparence,
Ne tend point en secret de piège à l'innocence.
De plus grands intérêts, de plus beaux sentiments,
N'excitent dans l'esprit que d'heureux mouvements.
On y voit, dès l'abord, s'emparer de la scène
Du véritable Dieu la grandeur souveraine.
De sa gloire invisible on voit la majesté;
On y craint sa justice, on chérit sa bonté.
Mon âme, qui se sent de sa grandeur première,
Vole vers cet objet, s'y livre toute entière,
Et goûtant à longs traits l'aimable vérité,
Conçoit pour tout le reste une illustre fierté.
Mieux que dans les écrits du savant paganisme,
Tu m'y fais admirer le parfait héroïsme.

Et l'auteur continue en demandant au Théâtre de devenir « une école de vertu ». Plus de « mensonges séducteurs », de « pompeuses bagatelles ». Aux manifestations de l'amour profane, ne doit-on pas préférer la vertu et l'innocence !

Si de la belle Esther un Prince est enchanté,
C'est sa vertu qu'il vante et non pas sa beauté.
Rien du profane amour n'y ressent la licence;
Tout respire en Esther la paix et l'innocence.

Comme prêtre de la religion catholique, Bardou se réjouit de trouver dans la nouvelle formule théâtrale de Racine une sorte d'enseignement public, qu'il compare à celui de la chaire et qu il déclare plus efficace peut-être.

Quel plaisir d'écouter tes aimables acteurs,
Des plus hautes vertus nouveaux prédicateurs!
Des poèmes si beaux, chaque fois qu'on les joue,
Exercent sur nos cœurs les droits de Bourdaloue;
Celui qui de son Dieu tendait à s'éloigner,
S'y peut, par le plaisir, doucement ramener.
Et quand, des saints écrits magnifique interprête,
Tu prends entre tes mains la harpe du prophète,
Est-il quelque démon, dans l'âme des méchants,
Qui puisse résister à des sons si touchants ?

Aux sujets que traitaient Corneille, Molière, Lulli, Pierre Bardou oppose l'étude « des volumes sacrés ».

Gardons-nous d'écouter d'amoureuses chimères,
D'honorer de nos pleurs des maux imaginaires,
Ou, s'il est à pleurer certaine volupté,
Pleurons des saints héros la mort, l'adversité.
Qu'on vienne, à ton exemple, en de savantes veilles,
Des volumes sacrés étaler les merveilles.
De Joseph, dans les fers, partageons les douleurs;
Pour Jonathas mourant laissons couler nos pleurs.
Que du ferme Abraham l'auguste sacrifice
Prépare des dangers dont notre cœur frémisse.
Allons avec Jephté soupirer à l'autel
Où sa fille innocente attend le coup mortel.
Dieu qui verra nos cœurs touchés par ces images,
Jusque dans nos plaisirs recevra nos hommages.

Et Pierre Bardou termine en félicitant Racine de sa « sage retraite. »

Aux arguments fort sérieux donnés par M. Gasté à l'appui de sa thèse, on serait tenté d'ajouter une considération toute morale mais non moins concluante. Au moment où Racine recevait l'épître sur la *Condamnation du Théâtre*, il se reprochait très amèrement les productions de sa muse profane. Il aura été frappé de l'analogie singulière qui existait entre ses propres sentiments et ceux qu'exprime Pierre Bardou avec une foi si vive. Cette communion d'idées a tout naturellement amené Racine à voir, le cas échéant, en Pierre Bardou un collaborateur possible des cantiques spirituels. Celui-ci n'avait-il pas, comme lui-même, l'esprit profondément imprégné de la connaissance de l'Ecriture sainte ?

Tous deux étaient faits pour se comprendre; mais rien ne prouve que Racine ait fait réellement appel à un concours auquel il a pu songer un instant, dans une heure de fatigue et de découragement bientôt surmontés. Il est donc infiniment probable que tout s'est borné, de sa part, à une simple intention non suivie d'effet.

Maurice HENRIET.

1814

ÉPISODE DE LA CAMPAGNE DE FRANCE

Défense de l'Yonne. — Siège de Sens

M. Joseph Perrin, Président de la Société archéologique de Sens, a fait la relation de la défense de l'Yonne et des sièges de Sens en 1814.

Bien que cette étude consciencieuse présente surtout un intérêt local, elle touche de si près aux événements de la campagne de France dont les principales batailles se sont livrées non loin de nous, qu'elle m'a paru mériter une attention particulière.

La grande armée avait été anéantie en Russie; par un effort suprême et au moyen d'une levée anticipée de conscrits, Napoléon avait relevé une dernière fois le prestige de ses armes par la campagne de Saxe, mais la bataille de Leipzig avait rendu stériles les victoires de Lutzen, de Bautzen et de Dresde, et les débris de son armée en déroute regagnaient péniblement le Rhin.

La coalition de l'Europe s'était reformée plus puissante que jamais : à la Russie, à l'Angleterre, à la Suède, à la Prusse, à l'Autriche, s'était jointe jusqu'à notre ancienne alliée la Bavière, et une armée d'un million de soldats massée sur nos frontières n'attendait qu'un ordre pour les inonder. Cependant, les princes alliés, réunis à Francfort, hésitaient, craignaient un retour offensif, et faisaient encore des ouvertures à l'Empereur qui refusait de les examiner

avec l'entêtement dans lequel il s'obstinait de plus en plus, malgré les avertissements d'une fortune devenue infidèle.

Les Princes décidèrent alors une campagne d'hiver, et l'invasion commença aussitôt : on touchait aux derniers jours de 1813.

L'armée anglo-hollandaise marche sur la Belgique, Blücher passe le Rhin à Coblentz, et l'armée austro-russe le franchit à Schaffouse.

Napoléon sent le danger : il sait que Paris est l'objectif des alliés, et il craint plutôt son soulèvement qu'il n'espère en sa résistance. Il va prendre le commandement de l'armée à Châlons-sur-Marne.

Toujours agresseur, il a toujours négligé les mesures défensives, et il n'a pour se couvrir que les lignes de la Seine et de la Marne, et c'est là que doivent se concentrer toutes ses opérations et porter tous ses coups.

Mais il peut être débordé et tourné par l'Yonne, car, de ce côté, il n'a pas plus d'armée à réunir que de places fortes ou de défenses à opposer. Il faut pourtant essayer de retarder, sinon d'empêcher, une jonction des armées alliées, et d'éviter un mouvement tournant. Il charge de cette mission le général Allix, un ancien Jacobin qui n'a pas voulu suivre sa fortune au 18 brumaire, qui s'est tenu et a été tenu depuis à l'écart; c'est lui qui, maintenant, emploie à la défense de l'empire expirant une énergie et des procédés qui rappellent ceux d'une autre époque.

Dans ce désarroi la même mission avait été donnée par le ministre de la guerre au général Pajol : il en résulta quelque confusion et quelques froissements entre les deux généraux, sans d'ailleur amener des conséquences graves sur la suite des événements, le général Pajol restant plus spécialement chargé de surveiller et de défendre Montereau et ses abords.

Si le général Allix pouvait se faire illusion sur l'importance de son rôle et la gloire qu'il comptait acquérir, l'Empereur savait qu'il ne pouvait compter, de ce côté, que sur une simple diversion et, sous ce rapport, le but a été à peu près

atteint, grâce à la résistance de la ville de Sens devant laquelle l'armée du Prince de Wurtemberg fut forcée de s'arrêter pour en faire le siège et la prendre d'assaut.

C'est à ce moment que Napoléon, profitant de la faute des Alliés, se jetait successivement sur leurs corps disjoints, battait Blücher le 10 février à Champaubert, puis le 11 à Montmirail, culbutait le duc d'Yorck sur Château-Thierry le 12, revenait battre Blücher le 14 à Vauchamp, pour tomber ensuite comme la foudre à Montereau le 18 sur le prince de Wurtemberg qui venait de s'emparer de Sens, et qui était rejeté sur cette ville dont il s'empara pour la deuxième fois.

Mais il était trop tard, l'armée autrichienne avait eu le temps par une retraite précipitée à marches forcées de se soustraire à Napoléon, qui la poursuivit en vain jusqu'à Troyes.

Pendant ce temps, Blücher, par une pointe hardie, ayant repris sa marche en avant, l'Empereur quitte Troyes le 27 février pour gagner en toute hâte la Marne et renouveler sa belle manœuvre en tombant successivement sur les corps disjoints des Alliés. Mais en vain reprend-il Soissons et Reims; malgré la victoire de Craonne, la surprise de Laon, puis la capitulation de Soissons ont ouvert la route de Paris. Napoléon retourne sur ses pas pour couper l'armée austro-russe, mais il est arrêté à Arcis-sur-Aube par une armée de 100,000 hommes, qui a eu le temps de se reformer, et il n'a plus qu'à se replier sur les places de la Lorraine, ou à battre en retraite sur Fontainebleau : C'est à ce dernier parti qu'il s'arrête. Arrivé à Troyes le 29 mars, il ne fait que traverser cette ville en toute hâte ainsi que Sens, suivi seulement d'une simple escorte, en se dirigeant précipitamment sur Paris où il espère arriver à temps sachant la capitale en état de résister à l'armée alliée : il n'en est plus qu'à quelques lieues et il est près d'y arriver lorsqu'il apprend que la Régente a quitté Paris, que le ministre de la guerre l'a suivie et que Marmont a capitulé sans défense. L'Empire a vécu.

Jules HENRIET.

EUGÈNE ROUYER

L'architecte à qui nous devons la réédification de l'Hôtel-Dieu de notre ville, Jean-Eugène Rouyer, est mort le 27 novembre dernier, à Paris, dans sa maison de la rue de Vaugirard, n° 344. Né à La Neuville-au-Pont, canton de Sainte-Menehould, le 23 novembre 1827, il venait d'entrer dans sa soixante-quatorzième année.

Il m'a semblé, Messieurs et chers Collègues, que nous devons au moins un souvenir à cet artiste distingué que plusieurs d'entre nous ont pu connaître. Rappeler devant vous les diverses étapes de sa carrière, c'est en même temps donner acte de la bonté de son choix à la Commission des Hospices qui lui a confié l'important travail par lequel il est un peu des nôtres.

Les goûts et les aptitudes d'Eugène Rouyer le portèrent de bonne heure vers l'étude de l'architecture. Léger d'argent, mais résolu aux efforts, il vint à Paris en 1846, entra à l'atelier de Victor Baltard, et se fit inscrire à l'École des Beaux-Arts, où il se signala bientôt comme un élève d'avenir. Deux fois logiste, il obtint le prix Deschaumes et plusieurs des récompenses que fondent chaque année de généreux donateurs pour entretenir l'émulation des élèves.

En attendant les occasions de construire, toujours lentes à venir pour les jeunes architectes, Rouyer exposa des projets aux salons, se livra à des travaux d'érudition et publia sur l'époque de la Renaissance un ouvrage d'un haut intérêt. Il a relevé dans les appartements du Palais des Tuileries des dessins, des décorations qui sont devenus, après les catas-

trophes de 1871, un document inestimable. Il les a publiés sous le titre : *Les appartements privés de l'Impératrice aux Tuileries.*

Peu d'architectes ont pris part à un aussi grand nombre de concours. En 1864, il recevait la première prime pour la construction de l'Hôtel de la Préfecture à Lille. En 1873, il était classé second pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris; on lui doit aussi l'hospice communal de Boulogne-sur-Mer, etc.

Dès qu'il se sentit la force de passer de la théorie à la pratique, il tint à donner à son pays natal les prémisses de son talent en dotant La Neuville-au-Pont d'un Hôtel de Ville qui est un bijou d'élégance et de distinction. Cette première œuvre l'avait fait avantageusement connaître de ses compatriotes. Son succès au concours des projets pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris où, comme nous l'avons dit, il fut classé second, le mit tout à fait en évidence. Il était tout naturel qu'au moment où la reconstruction de notre Hôtel-Dieu venait d'être décidée, M. Moulin, membre de la Commission des Hospices, et enfant de Sainte-Menehould, lui aussi, pensât à son jeune compatriote Rouyer. Il le proposa à ses collègues qui, devant d'aussi beaux états de services, n'élevèrent pas d'objections.

La première pierre de l'édifice fut bénie le 12 juin 1876 par M. l'archiprêtre Usson et, trois ans plus tard, le 19 juillet 1879, Mgr Thibaudier, évêque de Soissons, vint inaugurer solennellement le nouvel hôpital.

En dépit des congratulations échangées au cours de la cérémonie, personne, au fond, n'était satisfait. L'entrepreneur s'était heurté, dès les fondations, à des difficultés imprévues. Il avait, de ce chef, dépassé de beaucoup ses prévisions. Pour contrebalancer les pertes subies de ce côté, il avait été à l'économie sur les lucarnes de la toiture, sur les perrons, sur les escaliers, et avait complètement passé sous silence le campanile qui, sur les plans de l'architecte, couronnait si élégamment l'édifice. Rouyer se plaignait qu'on

n'eût pas intégralement exécuté son projet; quant à la Commission, elle ne fut contente de personne. Elle prétendait s'en tenir à la lettre de son traité. Elle attaqua l'entrepreneur et, subsidiairement, l'architecte, qu'elle accusait de mollesse, sinon de connivence avec celui-là. M. Rouyer, dont la loyauté fut reconnue, fut mis hors de cause; mais l'entrepreneur fut condamné à certains travaux de réfection et, notamment, à donner satisfaction à la Commission sur la question du campanile. L'entrepreneur s'exécuta de mauvaise grâce et livra ce maigre clocheton, cette ferblanterie mesquine qui contraste d'une façon si piteuse avec l'ensemble du monument.

Mais déjà Eugène Rouyer avait chassé de son esprit ces vilains souvenirs, tout entier désormais à la nouvelle tâche qui devait consacrer sa réputation. Je veux parler de la mairie du 10e arrondissement de Paris, rue du Faubourg Saint-Martin.

Il traita ce monument dans ce style de la Renaissance où il était passé maître et la croix de la Légion d'honneur vint, en 1896, sanctionner le concert d'éloges qui accueillit cette œuvre remarquable.

Rouyer était, depuis plusieurs années déjà, officier de l'Instruction publique. Médaillé aux Expositions de 1869 et 1870, il a été plusieurs fois membre du jury du Salon. C'était un homme modeste autant que laborieux, aimé de ses confrères et d'une grande sûreté de relations.

Dans la carrière si difficile de l'architecture qui ne récompense pas toujours les longs efforts qu'elle impose, Eugène Rouyer a été encore un privilégié, puisqu'il a eu la fortune rare de réaliser son rêve d'artiste, en élevant dans le style qu'il aimait, ce monument si délicatement ouvré que tout le monde déclare un des plus réussis du Paris moderne.

Frédéric HENRIET.

NOTE SUR L'INHUMATION DE RACINE A PORT-ROYAL

Dans l'acte de décès de Racine, rédigé sur les registres de la paroisse Saint-Sulpice, aujourd'hui détruits, on lisait : « Le vingt-unième jour d'avril 1699 a été fait le convoi et transport à l'église de Port-Royal des Champs de Messire Jean-Baptiste Racine, etc... ». Louis Racine, dans ses *Mémoires* sur la vie de son père (1), dit : « Son corps, qui fut d'abord porté à Saint-Sulpice, sa paroisse, et mis en dépôt pendant la nuit dans le chœur de cette église, fut transporté le jour suivant (c'est-à-dire le 22 avril), à Port-Royal, où les deux prêtres de Saint-Sulpice qui l'accompagnèrent le présentèrent avec les cérémonies et les compliments ordinaires. » Le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, p. 576, et le *Dictionnaire de Moréri* indiquent une troisième date : « Le 22, lendemain de la mort de Racine, son corps fut mis en dépôt dans le chœur de Saint-Sulpice, et la nuit suivante porté à Port-Royal, où il fut enterré le 23. » Il en est de même de l'*Histoire du Théâtre français* des frères Parfait (tome X, p. 204, de l'édition de 1747), et d'une édition des *Œuvres de M. Despréaux*, Paris, Veuve Alix, in-4°.

On pouvait hésiter, comme le fait M. P. Mesnard (2), entre ces affirmations contradictoires (21, 22 ou 23 avril), surtout entre les énonciations d'un acte régulier de paroisse et le récit du propre fils du célèbre défunt. Une découpure de

(1) Les Grands écrivains de la France; Racine. Paris, Hachette, nouvelle édition, tome I, p. 353.

(2) Eodem, p. 167.

journal, déjà jaunie par le temps, m'a été communiquée récemment; elle fixe définitivement ce petit point d'histoire, et mérite peut-être à ce titre être signalée à la Société. C'est bien le 22 avril, comme l'avait dit Louis Racine, qu'eut lieu l'inhumation à Port-Royal.

D'assez longues recherches, entreprises à la suite de cette communication, m'ont permis de retrouver, dans le journal *La Paix*, du 18 juin 1892, un article intitulé : *Les descendants de Jean Racine*, signé des initiales H. F. L'auteur avait sous les yeux un dossier qui lui avait été communiqué par un certain M. Gustave Daumas, petit-fils d'un sieur André Dumez, descendant de Marie-Catherine Racine, l'aînée des filles du poète. Parmi les pièces de ce dossier volumineux, figurait un document inédit jusque-là, l'extrait du registre des sépultures de l'abbaye de Port-Royal des Champs, se rapportant à l'ensevelissement de Racine. Ce registre, déposé aux archives de l'état civil au Palais de justice de Paris, a été incendié en 1871. La copie qui subsiste est ainsi conçue :

« Ce 22 avril 1699, fut apporté de l'Eglise paroissiale de Saint-Sulpice de Paris, en celle de cette Abbaye de Port-Royal-des-Champs, le corps de Messire Jean-Baptiste Racine, conseiller secrétaire du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, décédé à Paris le 21 du même mois. Lequel fut présenté par Messire Bailli, docteur de Sorbonne, envoyé par M. le curé de Saint-Sulpice. Et a été inhumé aujourd'hui dans le cimetière du dehors de cette Abbaye par Messire Nicolas Eustace, directeur des religieuses, assisté de Messire Hardouin Bellier, prêtre, Jacques Lenoir, chanoine de Notre-Dame de Paris, Jean Billi et Guillaume Marigner, prêtres, et de plusieurs autres personnes.

« *Signé :* Hardouin Belier, Marigner, prêtre, Vuillard, Racine, N. Eustace, Morambert de Riberpré, J. Billy, Lenoir. »

***

Parmi les signatures apposées au bas de cet acte, on remarque celle de Jean-Baptiste Racine, puis celles des deux témoins déclarants du décès, ainsi désignés dans l'acte de la paroisse Saint-Sulpice : « Maître Claude-Pierre Colin de « Morambert, seigneur de Riberpré, avocat en Parlement, « gendre du défunt, et maître Germain Willard, bourgeois « de Paris, ami dudit défunt. » C'était bien, en cette triste cérémonie, entre le fils aîné et le gendre de Racine, la place de son digne ami Vuillard ou Willard, qui l'avait assisté dans ses derniers moments et qui s'intéressa toujours comme un père aux jeunes orphelins.

Du même âge que Racine, son ancien voisin de la rue des Maçons, Willard était un lettré doublé d'un saint homme. Pendant plus de vingt-quatre ans secrétaire de M. Le Roi, abbé de Haute-Fontaine (1), ami de M. de Tillemont, du Père Quesnel, de M. de Préfontaine, Willard écrivait de la chambre mortuaire du poète tragique, le mardi 21 avril 1699, à M. de Préfontaine (2) une lettre touchante (3) dans laquelle il annonçait son intention d'accompagner la dépouille de son fidèle ami jusqu'à Port-Royal. « Au bout de quarante-cinq jours d'une patience très exemplaire, Dieu nous l'a ôté ce matin entre trois et quatre. Nous l'allons porter à Saint-Sulpice. Il y sera en dépôt cette nuit. Demain il sera transporté à Port-Royal-des-Champs, où il a prié la maison de lui accorder la sépulture aux pieds de M. Hamon, dans le cimetière, quoiqu'il se soit rendu indigne, dit-il dans un acte olographe fait exprès pour cet article (4), qu'on lui accordât

(1) Voir Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, tome X, p. 362.

(2) M. de Préfontaine, frère de l'abbé Le Roi, ancien secrétaire des commandements de M[lle] de Montpensier, était, au moment où il recevait la lettre de Willard, retiré du monde dans sa terre de Fresnes, dans le Vendômois.

(3) Voir la lettre du 21 avril à la page 339 du tome VII de l'édition Hachette.

(4) Voir le testament de Racine du 10 octobre 1698, p. 370 du tome VII.

cette grâce, après sa vie scandaleuse et le peu de profit qu'il avait fait de l'excellente éducation qu'il avait reçue dans la maison de Port-Royal. Le Roi a eu la bonté de donner son agrément sur ce point. Je laisserai ce mot pour vous être envoyé jeudi, car je ne serai revenu que le soir de Port-Royal, où la famille a souhaité que j'accompagnasse le fils aîné de mon cher ami. »

Quelques jours après, le 14 mai, Willard écrit de nouveau à M. de Préfontaine (1). Pas plus que Jean-Baptiste Racine, il n'a pu assister à la remise du cadavre de Racine à l'abbaye, ce qui ne les a empêchés ni l'un ni l'autre de signer le procès-verbal de cette remise. « Je n'étais arrivé là, dit-il, qu'environ une heure après le corps, avec le fils, qui avait eu à s'arrêter à Versailles. » Mais il en donne, de seconde main, les détails suivants, en parfaite conformité avec la très brève relation officielle dont ils forment une sorte de commentaire. « Je les tire (ces détails) d'une lettre que m'a écrite une personne qui se trouva au petit discours que fit l'ecclésiastique de Saint-Sulpice qui avait accompagné le corps, et qui le présenta, et à la réponse que fit le confesseur de la maison, nommé M. Eustace (2). Le discours ne fut guère qu'un lieu commun un peu approprié au sujet; mais la réponse y fut toute propre, et mérite d'être retenue. M. Eustace dit donc au sulpicien qu'il avait ouï avec édification ce qu'il venait de dire de l'illustre défunt avec justice; que c'était avec quelque justice aussi qu'il avait souhaité d'être enterré dans la maison où il avait reçu les premières semences de la religion et de la vérité, qu'il avait aimées. Il y ajouta quelques mots sur la tempête qui s'était élevée contre la maison et qui avait

(1) Voir la lettre du 14 mai à la page 343 du tome VII de l'édition Hachette.

(2) Nicolas Eustace, ancien curé de Fresnes, dans le diocèse de Rouen, fut confesseur des religieuses de Port-Royal, de 1683 à la fin de 1705. Il mourut à l'abbaye d'Orval le 15 mai 1716. (Edition Hachette, tome VII, p. 343).

obligé des personnes qui s'y étaient retirées à s'en séparer; que pour le défunt, les ronces et les épines avaient étouffé pendant un temps ces précieuses semences que son cœur y avait reçues; mais que comme on avait lieu d'avoir une humble créance qu'il était une de ces heureuses plantes que le Père céleste a plantées lui-même pour ne souffrir jamais qu'elles fussent entièrement déracinées, elle avait repris vigueur et avait porté son fruit en son temps. Il fit valoir sa piété, sa patience dans sa longue maladie, son amitié pour la maison, la reconnaissance de la maison pour lui. Il lui avait, en effet, rendu des services très essentiels. ».

***

Le procès-verbal rédigé à Port-Royal, en même temps qu'il confirme la date de la cérémonie funèbre du mercredi 22 avril 1699, donne à l'illustre défunt, comme d'ailleurs l'acte de décès, les prénoms de Jean-Baptiste. C'est une erreur qui se trouve reproduite dans son acte de mariage, dans son contrat de mariage et dans l'acte de baptême de son fils aîné. Il est d'ailleurs facile de la rectifier en se reportant à l'acte de baptême du poète. C'est son fils aîné qui portait les prénoms de Jean-Baptiste. Quant à lui, il n'avait que le prénom de Jean, comme son père et son grand-père, tous deux contrôleurs du grenier à sel de La Ferté-Milon, comme son bisaïeul, mort en 1593, « receveur pour le Roi, notre sire, et la Reine, tant du domaine et duché de Valois, que des greniers à sel de La Ferté-Milon et Crespy-en-Valois », comme son quadrisaïeul enfin, qui était notaire à La Ferté-Milon en 1508.

Maurice HENRIET.

Note sur l'Ermitage et l'Ermite de Neuilly-Saint-Front

Tous les historiens qui se sont occupés de notre petite ville n'ont pas manqué de relater, comme une de ses plus curieuses antiquités, sa petite chapelle des Bruyères ou de Saint-Front, fondée par Jeanne d'Evreux, veuve du roi Charles le Bel, en 1344, sous l'approbation du pape Clément VII dont la charte de fondation nous est conservée, pour y perpétuer le culte de Saint-Front, et en souvenir du miracle de ce saint, que la tradition rapportait à cet endroit.

D'après une ancienne légende, Saint Front, en tournée apostolique dans nos contrées, aurait mis à mort en ce lieu un énorme dragon qui dévorait les enfants, et aurait ensuite, comme action de grâce, célébré la messe sur le fameux grès qui s'y trouve, avec l'aide d'une colombe envoyée du ciel, qui lui aurait apporté le pain et le vin nécessaires à son sacrifice.

Je ne connais guère d'auteurs qui se soient occupés de l'Ermite de cette chapelle, qui habitait une maison ou cellule, qui existe encore tout à côté de la chapelle. Ce logement en était en quelque sorte la succursale ou annexe, et les fonctions de l'Ermite s'expliquent très bien à cause de nombreux pélerins que le culte de Saint-Front attirait, dès le Moyen-Age, à cette chapelle devenue célèbre dans toute la contrée. Ces pélerins, dont la plupart des femmes, y amenaient leurs petits enfants et après leurs dévotions les faisaient boire à une source, dite de Saint-Front, située non loin de là, laquelle était par sa vertu, sous les mérites et l'invocation du saint,

le complément du pélerinage, et avait la propriété de donner la santé aux enfants et de les faire marcher seuls.

Ce pélerinage du reste, quoique moins fréquenté qu'autrefois, existe toujours et chaque année, à la fête de Saint-Front, vers la fin de juin et à son octave, de nombreuses mères de famille y amènent encore leurs petits enfants, y entendent les offices, et ne manquent pas de les mener boire à la célèbre source qu'un nouveau propriétaire vient de transformer, et qui coule toujours en abondance.

La coutume antique de crier aux enchères le baton de Saint-Front s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et les dames chrétiennes de la localité y vont porter leur offrande, en livres de cire, cherchant à l'envi le mérite pieux et ardent de devenir adjudicataire du célèbre baton, tout en contribuant aux frais du culte de la chapelle.

N'est-ce pas une coutume qui donne une saveur toute originale au pays, et qui nous a conservé un souvenir vivant du culte de nos ancêtres ?!...

A titre de curiosité sur ce sujet, voici la copie d'un vieux titre sur parchemin que j'ai eu la bonne fortune de trouver dans de vieux papiers, lequel contient la nomination d'un Ermite à cette chapelle. Il est daté du 24 juin 1662, pour les épreuves ou le noviciat, et du 4 juin 1665, pour la nomination définitive.

Je lui conserve son style et son orthographe.

Extrait tiré à son original, trouvé au Greffe de la Chatellenie et Prévosté de Nully-Saint-Front :

« Nous soussigné, curé de l'église Saint Front et de Saint Remy du Mont, prévost, officiers et habitans dudit Nully, paroissiens destiltes églises, permettons à Claude Simon, jeune garson âgé de vingt ans ou environ, de se retirer et demeurer avecq frère Nicolas Le Long, l'Ermitte en la cellulle quy est attenant de la chapelle Saint Front des Bruières, dudit Nully, sans que la présente permission puisse tirer a conséquence a ladvenir pour autres.

« En foy de quoy nous avons signés ce jouruy vingtz quatrième de septembre mil six cent soixante et deux, ainsy signé, Dombra, curé et doyen de laditte église Saint Front, pour la portion du Chateau, Desmoulins, curé pour la portion de la fontaine, David, prieur de l'église Saint Remy du Mont, dudit Nully, Vincent, procureur du roy, et Chéron, prevost dudit Nully. G.

« Et le quatrième jour du mois de juin, mil six cent soixante et cinq, jour et feste du Saint Sacrement issue des vespres, les curré, officiers marguilliers saindicq et habitans de la paroisse de Saint Front de Nully, ont reslevez le consentement cy dessus, et dabondant, déclarant quils consentent que le nommé Claude Simon, quy se retire avecq frère Nicolas Le Long, lermitte, en la cellulle de Bruières, continue sa résidence et quil jouisse, conjointement avec ledit Le Long du jardin tenant au cimetière de la chaspelle des Bruières déspandant de la communautté, sans que le présent consentement puisse tirer a conséquence auxdits habitans a lavenir ny que lesdits Le Long et Simon puisse disposer dudit jardin quy que ce soit, ains laisser le tout à la disposition desdits habitans comme estant et dépendant de leur ville et communautté ne voulant empêcher que ledit Simon se retire pardevers Monseigneur Lesveque de Soissons pour avoir permission de porter l'habit d'hermitte, comme fait ledit Le Long duquel consentement ci-dessus.

« Nous Henry Chéron prévost et juge ordinaire civil et criminel, commissaire enquesteur et examinateur en la chastellenie et prévosté dudit Nully du consentement du procureur du Roy, avons donné acte ausdits Le Long et Simon, pour leurs servir ce que de raison et ausdits habitans les jours et an susdits, ainsy signé Dombra curé et doyen, poyer aussy curé, Cornu, Herbelin, Vit, Evrard, Dremont, sindicqs, Marchand, Herbelin Regnault, Vincent procureur du Roy, et Chéron prévost et juge. « *Signé :* CHÉRON ».

P.-S. — Par suite de son pélerinage devenu célèbre dans

la contrée, le culte de Saint-Front s'étant répandu et popularisé, il en fut composé un office spécial pour les fidèles du diocèse. J'en possède un exemplaire imprimé à Soissons, par Petri Nicolas Waroquier en 1757.

DOYEN Aîné.

TESTAMENT DU DUC D'ALENÇON

Seigneur de Château-Thierry, etc.

1584

Notre Société s'est déjà beaucoup occupée du duc d'Alençon, frère d'Henri III et seigneur de Château-Thierry. J'en ai entretenu nos Collègues en 1872 et en 1884, et M. Ch. Léguillette a rapporté le procès-verbal authentique de son autopsie (1885). Si le personnage n'est pas très intéressant par lui-même, il a tenu une place assez importante dans notre pays pour que son nom figure dans nos Annales.

« Le dimanche, 10 juin (1584), sur le midy, dit l'*Estoile* (1), Monsieur, frère du Roi, mourut au chasteau de Chasteau-Thierry, d'un flux de sang accompagné de fièvre lente qui l'avoit petit à petit atténué et rendu sec et éthique : il disoit que depuis qu'il avoit esté voir le Roy à Caresme-prenant, il n'avoit pas porté de santé et que ceste veue avec la bonne chère qu'on lui avoit fait faire à Paris luy coustait bien cher, ce qui fit entrer beaucoup de gens en nouveaux discours et appréhensions. Il n'avoit que trente ans. »

L'autopsie a été faite le 11 juin. Le duc d'Alençon n'est pas mort empoisonné, comme on le disait, mais il a succombé à une maladie des organes pulmonaires.

Deux jours avant sa mort, le duc d'Alençon adressa au roi

(1) L'*Estoile*, journal de Henri III, t. I, p. 419.

Henri III, son frère, son testament que nous rapportons ici, d'après les manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale (fonds français, 3974 f° 32, et 3289 f° 82). Le manuscrit 3289 est la copie du manuscrit 3974, avec quelques légères modifications sans importance. Le même testament est reproduit dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 601.

« Ce jourd'huy, huictiesme jour de juin mil cinq cens quatre vingt quatre, en la ville et en mon chasteau de Chasteau-Thierry, me sentant affoibli et estre ma fin proche, pour la longue maladie dont jay esté detenu, Je Françoys fils et frère de Roy ay faict et nommé de ma bouche mon testament et codicille et dernière volonté en la forme et manière qui s'ensuit.

« Et premièrement je recommande mon ame à Dieu en la grace et miséricorde duquel toute mon esperance consiste, le suppliant me vouloir pardonner les pechez que je crois m'estre remis, par la mort et passion de Jésus-Christ.

« Quand mon ame sera séparée de mon corps je desire que les obseques et funerailles soient faictes selon la volonté du Roy.

« Lun des plus grands regrets que jay, Monseigneur, est de vous avoir irrité et despleu par mes actions et entreprises. Combien que le desir de mettre en repos vostre royaume et l'asseurer contre l'estranger plustost que aucune autre ambition particuliere en soit la principale cause. Je vous veux supplier me vouloir pardonner comme je vous en ai requis la derniere fois que j'eus le bien de vous voir, ce que je m'asseure que vous ferez par vostre bonté.

« Je suis nay vostre frère et vostre subject. Jay possedé un appanage par vostre concession et liberalité tres beau et tres grand, Vous avez augmenté mes moyens par vos bienfaicts et qui plus est vous m'avez permis de m'ayder du fond de mon domaine et en asseurer une partie de mes creanciers.

« Jay esté assisté gratuitement de plusieurs seigneurs et gentilhommes vos subiects dont la plus part se sont incommodez et appauvris et quasi du tout ruinez à mon service.

« Mes serviteurs m'ont bien et loialement servy chacun en sa charge et nay eu le loisir ny moyen de les recompenser comme je desirois et comme la raison le vouloit mesmes la plus part n'ont esté payez de leurs gaiges.

« Je dois environ trois cent mille escus tant aux estrangers que à plusieurs particuliers de vostre Royaume et emporte en mon tombeau toute leur substance, leurs pleurs et gemissemens sans que j'aye eu le moyen de m'en descharger envers Dieu et les hommes, sy par vostre pitié et compassion vous ne daignez faire tant d'honneur a celuy qui fust vostre frère de naissance et enfant d'obligation que d'accepter la pauvre misérable et désolée succession.

« Je vous supplie et sy besoin est d'induire en cet endroict Madame et mere qu'il vous plaise interceder pour moy envers elle autant que elle a toujours esté ma bonne mere et que elle veuille donner à coup usant de sa faveur et support a ces dernieres requestes et supplications que je fais au Roy.

« Je ne veux et ne puis, Monseigneur, vous donner que ce qui est desia vostre mais bien vous faire sil vous plaist heriter du regret et ennuy que je porte à cause du mauvais estat ou je laisse mes domestiques, je vous supplie, Monseigneur, que la memoire d'un si grand deshonneur et blasme ne me demeure d'avoir ruiné mes pauvres et affectionnés serviteurs que par bonté je vous demande de vouloir recompenser n'étant pas à mon grand regret en mon pouvoir de le faire.

« Je vous demande que les dons qu'il vous a pleu me faire et dont j'estois prest et sur le point de retirer de la commodité en mes affaires soient continuez en mon nom et employez pour partie de ce que dessus.

« Je vous supplie aussy que trois années de mon revenu compris celle-cy soient employées au mesme effect c'est-à dire à acquitter mes dettes et payement des gaiges de mes serviteurs auxquels vous plaira les continuer ces deux années suivantes.

« Je vous supplieray trés humblement de vouloir deschar-

ger mesdits serviteurs des emprunts qu'ils ont faicts pour me secourir et assister à mes urgentes et pressées affaires afin que cy après ils n'en puissent estre inquietez ni molestez, en quelque façon que ce soit.

« Et qu'il vous plaise conserver à mesdicts serviteurs les dons que je leur ay faicts qu'ils montreront avoir obtenus de moy et qu'ils puissent jouir des mesmes privileges qu'ils avoient accoustume leur vie durant.

« Et pour la derniere demande que je vous faicts je vous supplieray qu'il vous plaise avoir mesdicts serviteurs en recommandation les appuyant de vostre autorité faveur et bienfaicts et spécialement les sieurs De Fervaques, La Rochepot et Guinsé (1) de la fidélite et loiauté desquels je sauray respondre devant Dieu et devant vous pour en avoir faict l'espreuve en tant de sortes que je ne saurais rendre autre tesmoignage vous suppliant que sy peu que je leur ay donné leur soit conservé avec accroissement mesme de vos bienfaits et liberalitez.

« Votre Maiesté ne pourroit être incommodée en ceste petite requeste, petite disie (dis-je) pour votre consideration mais grande pour descharger et acquitter ma conscience. Plusieurs princes moindres que vous n'estes ont plus despensé aux obseques et sepultures de leurs amis ou subiects, je ne voudrais plus grande despense et ne desire aussy plus magnifique tombeau que de vivre dedans le cœur de mes serviteurs que vous rendrez s'il vous plaist à ma priere par vostre bonté moins malheureux.

« Sy j'avois des Royaumes à moy, ils seroient tous à vous et vous les donnerois par ce mien testament, et non à autre. Mais la nature, ma naissance et mon affection vous constituent mon heritier universel sans que je le die ny le declare, mais il ne me reste de mes penibles entreprises presque rien

(1) C'étaient des Chambellans; leurs gages étaient de 600 livres. Un manuscrit a mis d'Aurilly au lieu de La Rochepot.

qui peust estre appelé don et liberalité quy ne me soit venu et acquis par vostre moyen.

« Les Pays Bas m'ont faict achepter bien cherement le nom de duc et de comte lesquels ils me doivent encore, et sy j'ay quelque pouvoir en leur endroict je les prie de transférer tout à vostre personne, à qui pareillement et à vos successeurs je laisse et donne tous les droicts et prétentions que je puis avoir pour ce regard, en vertu des traitez solennels que j'ay faicts avec eux.

« Et d'autant que Cambray peut à cest estat servir comme d'un boulevart à la France acquis et gaigné par les moyens que vous m'avez donnés et que je demeure obligé à la deffense des citoyens quy avec tant d'affection et fidelité se sont jettez entre mes bras, je vous supplie au nom de Dieu, mon Seigneur, de vouloir accepter ce que j'ay de droict et d'auctorité en cette place et d'empescher l'oppression et desolation d'un sy bon peuple.

« Faict le jour et an que dessus.

Signé : « François fils et frère de Roy. »

Et plus bas :

« La Fin. »

Le corps embaumé fut mis dans un cercueil de plomb et porté à Paris, d'où il fut transféré le lundi 25 juin 1584 à Saint-Denis, à huit heures du matin, où il fut inhumé dans la chapelle des Valois.

Le jeudi 17 octobre 1793, à la violation des tombes royales et princières, le corps du duc d'Alençon fut exhumé et subit le sort de ceux qui reposaient dans les caveaux de Saint-Denis. Sur son cercueil, il n'y avait pour toute inscription que la date : *Le dixième juin mil cinq cent octante quatre* (1).



(1) D'Heilly. *Extraction des cercueils royaux à Saint-Denis en 1793*, p. 68, 110.

Les dépenses de la maison du duc d'Alençon étaient considérables. En 1576, les gages de tout le personnel s'élevaient à 263,710 livres (1). Les médecins, chirurgiens, apothicaires et barbiers entraient pour une part assez minime dans les dépenses. Il y avait seize médecins, dont le premier touchait 600 livres; onze chirurgiens, touchant chacun 180 livres; un apothicaire, aux appointements de 400 livres; six barbiers, touchant également 180 livres; en tout, 5,010 livres.

Dr A. CORLIEU.

(1) Nevers, Mémoires, t. I.

DISCOURS DE M. DE LA CHAPELLE SUR RACINE

à l'Académie Française (1699)

Lors de la représentation de gala offerte par la Comédie Française le 21 avril 1899 à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Jean Racine, M. Mounet-Sully a lu le discours de réception prononcé, le 27 juin 1699, à l'Académie Française par Valincourt qui succédait dans la docte assemblée à notre grand poète tragique. Ce morceau, tendu et solennel, selon la pratique du genre, est devenu une rareté bibliographique et, à ce titre, nous l'avons donné *in extenso* dans le compte rendu des fêtes raciniennes.

Déjà, à cette époque, nous désirions compléter notre communication en publiant la réponse adressée au récipiendaire par le Directeur de l'Académie, M. de La Chapelle. La chose n'était pas aussi aisée que nous le pensions. Longtemps, nous avons cherché sans résultat le texte de cette harangue. Etait-il donc perdu, et fallait-il nous contenter sur ce point des quelques lignes que lui consacre l'ami de Racine, Willart ou Wuillart, bourgeois de Paris, dans une lettre datée du 9 juillet 1699, où nous lisons : « Le discours que M. de Valincourt a fait le jour de sa réception à l'Académie Française en la place de M. Racine est très beau... La réponse du directeur de l'Académie au compliment de M. de Valincourt est belle aussi. M. de La Chapelle, receveur des finances à La Rochelle, est ce directeur. Il parle dignement et de M. Racine et de M. de Valincourt, son suc-

cesseur non seulement pour l'Académie, mais pour « l'*Histoire du Roi.* »

Sainte-Beuve reproduit dans ses *Nouveaux Lundis* (t. X, p. 383) cette lettre tirée de papiers manuscrits de Port-Royal. Le maître-critique ajoute : « La Chapelle ne parla pas mal et dit même des choses assez neuves et très à propos à cette date de 1699, fin d'un siècle, sur les heures de perfection et de décadence littéraire pour les nations. » Ces simples lignes prouvent bien que Sainte-Beuve avait lu le discours de La Chapelle. Donc il existait quelque part. Après bien des pas et démarches, nous trouvâmes ce discours dans la bibliothèque privée de l'Institut où nous en prîmes copie (1), et aussi dans l'édition des œuvres complètes de La Chapelle que nous aurions dû consulter tout d'abord ; mais qui s'avise aujourd'hui des œuvres de La Chapelle ? Cette harangue était si bien cachée là que nous n'aurions jamais songé à l'y chercher si le désir de vous dire ce qu'était La Chapelle et de vous faire connaître ses titres académiques ne nous avait obligé à nous enquérir de l'homme et de ses ouvrages:

Né à Bourges en 1655, Jean de La Chapelle, seigneur de Saint-Port, conseiller du roi, fut receveur général des finances de La Rochelle, puis secrétaire des commandements de leurs Altesses sérénissimes le Prince de Conti et le Prince de La Roche-sur-Yon, son frère (2). Il sut allier la science des finances et de la politique avec le goût des lettres et de la poésie.

(1) Recueil de plusieurs pièces d'éloquence et de poésie présentées à l'Académie Française avec plusieurs discours qui ont été prononcés à l'Académie en différentes occasions, pages 163 à 180. (Paris. J.-B. Coignard, 1699, in-12.)

(2) Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, et François-Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, étaient tous deux fils de Armand de Bourbon, prince de Conti, et neveux du Grand Condé. A la mort de l'aîné, survenue le 9 novembre 1685, le cadet prit à son tour le titre de prince de Conti. Il mourut lui-même le 21 février 1709. Il était célèbre par son esprit.

Chargé par Louis XIV d'une mission en Suisse, il tira parti des connaissances qu'il acquit dans cet emploi pour composer son principal ouvrage : *Lettre d'un Suisse à un Français, où l'on voit les véritables intérêts des princes et des nations de l'Europe qui sont en guerre, etc... Ecrites à l'occasion de la guerre de 1700.* Paris, 8 vol. in-12, 1704.

Il est l'auteur de deux romans : *Les amours de Catulle*, Amsterdam, Daniel Elzévier, 1680, in-12, et *Les amours de Tibulle,* 1723, dans lesquels il inséra quelques mauvaises traductions des deux poètes latins. Enfin on lui doit une comédie et quatre tragédies : *Les carrosses d'Orléans* (1), *Zaïde* (2), *Cléopâtre* (3), *Téléphonte* (4) et *Ajax* (5). Les quatre premières

(1) *Les Carrosses d'Orléans,* comédie en un acte et en prose, représentée à la suite de la tragédie de Bérénice, par la troupe de Guénégaud, le vendredi 9 août 1680, c'est-à-dire quelques jours avant que Louis XIV ait fait donner par le duc de Créquy l'ordre aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne et à ceux du théâtre Guénégaud de se réunir sous le nom de *Troupe du Roi* (18 août 1680).

Cette même comédie des *Carrosses d'Orléans* fut encore représentée le 25 août, jour où, pour la première fois, les deux troupes se confondirent en exécution des ordres du 18 août. A cette date, la pièce de M. de La Chapelle accompagnait sur l'affiche la tragédie de *Phèdre.* (Voir le registre de Lagrange imprimé à Paris, chez Ribou, in-12 1681).

(2) *Zaïde,* tragédie, représentée le dimanche 26 janvier 1681. (Imprimée chez Ribou, Paris, in-12, 1681.)

(3) *Cléopâtre,* tragédie, représentée le vendredi 12 décembre 1681. (Imprimée à *Paris, Ribou*, in-12, 1682). « Cette tragédie est restée au Théâtre », dit le *Dictionnaire des Théâtres de Paris*, Paris, Rozet 1767. Dans cette tragédie, le personnage d'Antoine était tenu par l'acteur Baron, que La Chapelle aimait beaucoup et auquel il réservait toujours des rôles qui le mettaient en relief. On raconte que Dauvilliers, jaloux du succès de son camarade, à la neuvième scène du quatrième acte, eut l'infâmie de présenter à Baron une épée véritable, que l'acteur sans méfiance faillit s'enfoncer dans la poitrine. Il faut ajouter, d'ailleurs, à la décharge de Dauvilliers, qu'il fut atteint de folie peu de temps après cet incident. (Du Casse, *Histoire anecdotique de l'ancien théâtre en France*, tome I, p. 221, *Paris, Dentu*, 1864, et Victor Fournel, *Curiosités théâtrales*, p. 223, *Paris, Garnier frères*, 1878.)

(4) *Téléphonte*, tragédie, représentée le samedi 26 décembre 1682. (Imprimée à *Paris*, *Ribou*, in-12, 1683).

(5) *Ajax*, tragédie, représentée le mercredi 27 décembre 1685; n'a jamais été imprimée.

pièces, publiées d'abord séparément au lendemain de leur représentation, ont été ensuite réunies aux *Amours de Catulle* et imprimées à nouveau en deux volumes in-12 en 1700, chez Jean Anisson, à Paris. Elles ont eu dans le courant du XVIIIe siècle, les honneurs d'une réimpression dans le tome X du recueil intitulé : *Théâtre Français*, in-12, 12 volumes, Paris, 1737, par la Compagnie des Libraires.

« L'auteur, dit M. A. Du Casse dans son *Histoire anecdotique de l'ancien théâtre en France*, tome I, p. 221 (Paris, Dentu, 1864), ne se posa pas en rival de Racine, mais il chercha à l'imiter. Il fut de son école. Ses pièces, bien qu'elles soient fort au-dessous de leur modèle, eurent pourtant quelques succès, car elles n'étaient pas sans valeur. » Il faut d'ailleurs faire entrer en ligne de compte dans les causes de ces succès, le talent de l'acteur Baron, qui créait le principal personnage des tragédies de La Chapelle, et aussi la protection de la duchesse de Bouillon.

Alors arbitre souverain des modes littéraires,

La Mère des Amours et la Reine des Grâces,

comme l'appelait La Fontaine (1), avait réuni autour d'elle une cour de beaux esprits qui n'avaient pas tous, tant s'en faut, la valeur du Bonhomme, et où Boyer, Pradon, Benserade et Segrais se rencontraient avec Molière et le vieux Corneille. Le jugement de la jolie duchesse était loin d'être infaillible, puisque c'est dans son hôtel et sous ses auspices que se trama, en 1677, la cabale qui déclarait la Phèdre de Pradon supérieure à celle de Racine; Mme de Bouillon n'en était pas moins, selon l'expression de Saint-Simon (2) « un tribunal avec lequel il fallait compter », et cela suffisait pour assurer à La Chapelle, l'un de ses familiers, une certaine notoriété.

Reçu en 1688 à l'Académie française à la place de Fure-

(1) Lettre à la duchesse de Bouillon, juin 1671.
(2) Mémoires, tome XI, p. 109.

tière et réduit, comme il le dit dans son discours, « à déplorer les égarements de son prédécesseur, au lieu de donner des louanges à son mérite et des fleurs à sa mémoire », La Chapelle en était le doyen lorsqu'il mourut à Paris le samedi 29 mai 1723. Pendant sa longue existence d'académicien, outre sa réponse à Valincourt, il eut encore, en sa qualité de directeur, à recevoir l'abbé Bernardin de Saint-Pierre en 1695 et le maréchal de Villars le 23 juin 1714.

Ceci dit, arrivons au discours du 27 juin 1699.

M. de La Chapelle s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur,

« Je vois déjà, je lis dans les yeux de ceux qui nous écoutent, qu'ils ne me demandent point raison du choix que nous avons fait de vous pour remplir dans ce Tribunal des Lettres la place qu'occupait si dignement M. Racine.

« Ce n'est pas qu'ils aient été séduits par le glorieux suffrage qui a précédé les nôtres en votre faveur; notre Auguste Protecteur, il est vrai, a daigné nous éclairer dans ces jours d'affliction, il vous a montré à nous; et en vous choisissant lui-même pour travailler à son histoire, il a semblé nous dire de vous choisir aussi pour travailler avec nous à ramasser et à polir les termes et les expressions dont cet ouvrage, l'abrégé de tant de merveilles, sera composé (1).

« Ce nouveau titre éclatant avec lequel vous vous êtes présenté ici n'a été ignoré de personne; et vos auditeurs rendus plus attentifs en étaient aussi bien instruits que nous-mêmes.

« Cependant, n'en doutez point, lorsqu'ils sont venus pour vous entendre, ils s'interrogeaient, ils se demandaient où on trouverait un autre génie sublime comme celui que nous venons de perdre? Un autre, qui, comme lui, maître des es-

(1) Allusion assez obscure aux travaux de l'Académie sur le dictionnaire.

prits et des volontés par le charme de la parole et l'art d'écrire, saurait produire ces enchantements, ces ravissements des âmes? Saurait émouvoir, séduire, agiter les cœurs? Les remplir à son gré de terreur ou de compassion? Et comme lui faire couler des pleurs véritables sur de feintes afflictions? Qui osera, disaient-ils, prendre sa place? Et parler après lui à des hommes qu'il a tant de fois élevés hors d'eux-mêmes pour les transporter dans les siècles et dans les pays les plus reculés de nous? Qui viendra avec les talents nécessaires, avec la douceur et l'élégance d'un Tite-Live, avec la force et la majesté d'un Thucydide, soutenir cette partie de l'important fardeau de l'histoire de Louis dont il était chargé?

« Vous avez parlé, et leurs doutes se sont dissipés : au lieu du récit étendu de vos ouvrages et des raisons qui ont fixé nos vues sur vous, ils n'attendent plus de moi que des applaudissements, qui viennent se confondre et se mêler avec les leurs.

« Oui, Monsieur, l'éloge admirable que vous venez de faire de cet illustre mort, a persuadé tout le monde que vous étiez digne de lui succéder.

« Votre modestie me désavoue, vous m'écoutez avec peine et prêt à m'interrompre, s'il vous était permis, vous me diriez que la fortune a mis entre vos mains un trésor immense où vous avez puisé; que vous avez trouvé des richesses infinies, dont vous n'avez fait que vous parer, et dont peut-être un autre, par un plus heureux arrangement, se fût mieux paré que vous (1).

« Mais ne vous enviez point à vous-mêmes les louanges qui vous sont dues.

« Ces grands, ces pompeux sujets où l'on croit que l'art n'a rien à ajouter, accablent plutôt l'orateur qu'ils ne l'élèvent;

(1) Allusion aux documents amassés par Racine et Boileau en vue d'écrire l'histoire du Roi, et remis à Valincourt qui devait les classer et aider Boileau dans son travail.

ils embarrassent l'imagination en même temps qu'ils la remplissent d'une multitude d'idées brillantes : ils y laissent, s'il m'est permis de parler ainsi, une impression si lumineuse, qu'elle l'aveugle, qu'elle l'égare au lieu de la conduire. Ce sont des diamants qui doivent à la main de l'ouvrier qui les taille, à son travail long et pénible, ces feux vifs et éclatants dont ils frappent nos yeux, et qui, avant que d'être parfaits, demandent plus d'art et de peine qu'ils ne promettent de gloire.

« L'éloge surtout des grands hommes avec qui nous avons vécu est d'autant plus difficile que nous avons moins eu le temps de nous accoutumer à les regarder avec ce respect que nous ne leur rendons qu'après leur mort.

« Tant que ces héros enfermés comme nous dans des corps mortels, nous ont paru comme nous sujets aux misères humaines, souvent nous nous sommes comparés à eux, souvent nous avons cru les égaler : quelquefois nous nous sommes flattés de les surpasser. La mort qui les enlève nous tire en même temps un voile de devant les yeux : alors ils se montrent tels qu'ils sont, ils nous étonnent, ils nous éblouissent. L'envie qui répandait un nuage sur leurs vertus, et nous les cachait, se dissipe, et fait place à l'admiration.

« Souffrez donc que je vous dise que c'est mériter de succéder au fameux Racine, que l'avoir su louer aussi éloquemment que vous avez fait. Vous l'avez dépeint avec de si vives et de si belles couleurs, que même en vous admirant, même en nous applaudissant de vous avoir acquis, nous avons senti un regret plus violent de l'avoir perdu.

« Et en même temps ce nom célèbre auprès duquel vous avez placé le sien, a renouvelé dans nos cœurs une plaie que rien ne peut plus fermer.

« Car enfin, tant que Racine a vécu, tant que nous avons vu parmi nous le compagnon, le rival, le successeur de ce génie divin, qui, né pour la gloire de sa nation, a disputé l'empire du théâtre aux Grecs et aux Romains, et l'a remporté sur tous les autres peuples de la terre, nous avons

pensé le voir encore lui-même; celui que nous possédions nous consolait de celui que nous n'avions plus et ce n'est qu'en perdant Racine que nous croyons les perdre tous deux, et que nous commençons à pleurer le grand Corneille.

« Je ne veux ni imiter ici, ni condamner ceux qui les ont comparés : si l'un a suivi de plus près la nature, et si l'autre l'a surpassée, si l'un a frappé davantage l'esprit, si l'autre a mieux touché le cœur, ou bien si tous deux ont su également saisir et enlever le cœur et l'esprit, les siècles à venir, encore mieux que nous, libres et affranchis de toutes préventions, en décideront, mais dans celui-ci la fortune met entre eux, après leur mort, une extrême différence.

« Lorsque le grand Corneille mourut, l'illustre Racine occupait ici la place que je remplis aujourd'hui; et de même qu'après la mort d'Auguste, celui qui fut l'héritier de sa gloire et de sa puissance, fit dans Rome l'oraison funèbre du premier Empereur du monde, Racine, cette autre lumière du Théâtre français, fut le panégyriste de celui que nous en regarderons toujours comme le fondateur et le maître; ce fut lui qui recueillit, pour ainsi dire, qui enferma dans l'urne les cendres de Corneille : il sembla à la fortune qu'il n'y avait qu'un grand poète tragique qui pût rendre dignement ce triste devoir au grand poète tragique que nous perdions alors : cette même fortune, trompée peut-être par quelque accueil favorable que le public a fait à des ouvrages que j'ai hasardés sur le Théâtre, essaye aujourd'hui de faire en quelque sorte le même honneur à Racine; mais qu'en cette occasion elle signale bien son aveuglement, et la différence qu'elle met entre ces deux illustres confrères.

« Qu'il fut glorieux pour Corneille d'être loué par Racine (1), qu'il est malheureux pour Racine qu'entre tant de

(1) C'est Racine qui, en qualité de directeur de l'Académie, répondit, le 2 janvier 1685, au discours de Thomas Corneille, succédant à son frère Pierre. La harangue de Racine, admirée de tous, est citée par Rollin, dans le *Traité des études*, comme un modèle achevé « d'une éloquence noble et sublime, et en même temps naturelle et sans affectation ».

poètes et d'orateurs excellents, dont le nom eût fait honneur à sa mémoire, le sort ait choisi celui qui était le moins capable de célébrer tant de vertus (1).

« Quelle grandeur! Quelle majesté! Quelle sublimité de pensées et de style éclatèrent dans cet éloge magnifique dont vous nous avez fait souvenir! Il est tel que quand tous les ouvrages de ces deux auteurs incomparables seraient perdus, échappé de l'injure des temps, seul il pourrait rendre leurs deux noms immortels

« Si celui que je consacre aujourd'hui à la gloire d'un homme qui savait si bien louer, et qui est si louable lui-même, n'est pas soutenu de toute cette pompe et de toute cette éloquence digne de la Compagnie au nom de qui je parle, j'espère au moins qu'il se fera distinguer par un sujet de douleur, le plus juste et le plus grand qui puisse affliger les lettres.

« Car à présent que ces deux poëtes célèbres ne sont plus, la Muse tragique, ne craignons point de le dire, la Muse tragique est ensevelie elle-même sous la tombe qui les couvre.

« Vous connaissez, Monsieur, toute la grandeur de cette perte, vous qui savez que la Tragédie donnée aux hommes par les philosophes, comme un remède salutaire contre leurs désordres, fut autrefois une école de vertu où les esprits corrompus par les passions déréglées, trouvaient un plaisir innocent, qui les retirait des plus criminels, ou détournés de leurs vices, par un amusement noble et sérieux, ils devenaient peu à peu capables de goûter les plaisirs purs et solides de la sagesse : enfin où les tyrans les plus barbares étaient contraints quelquefois de se détester eux mêmes, et de fuir un spectacle qui, en leur inspirant trop d'horreur de leur propre cruauté, les dégoûtait de leur tyrannie.

« Je ne parle point ici de cette tragédie lâche et efféminée,

(1) L'orateur développera une idée analogue, le 23 juin 1714, lorsqu'il répondra au discours de réception du Maréchal de Villars : « Il manque quelque chose à votre gloire et à celle de l'Académie; la fortune devait mettre en ma place Cicéron pour répondre à César. » (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, tome XIII, p. 41).

qui n'a d'autre art ni d'autre but que celui de peindre et d'inspirer les amoureuses faiblesses, fille de l'ignorance et de la verve indiscrète des jeunes écrivains, qui sans étude et sans reconnaissance, apportent sur nos théâtres les productions crues et indigestes d'un génie qu'ils n'ont pas nourri des principes et de la lecture des anciens.

« Je parle de la Tragédie digne des soins d'Aristote et de Platon, telle que Monsieur Racine l'envisageait, lorsqu'il ne désespérait pas de la réconcilier avec ses illustres ennemis (1).

« Qui est-ce qui entreprendra désormais cette grande réconciliation ? qui est-ce qui aura la force ? qui est-ce qui aura le courage de guérir le goût corrompu des hommes ? et de dépouiller cette reine des esprits de ces ornements indignes, de ces passions frivoles qui la défigurent au lieu de la parer ? Qui est-ce qui, pour parler la langue des poëtes, fera sortir des enfers les ombres des personnages héroïques ? et ranimera tantôt Mithridate, pour nous faire admirer une vertu féroce et barbare, mais pure et grande, tantôt Phèdre même, pour faire entrer dans nos cœurs, avec la compassion de son malheur, l'horreur et la haine de son crime ?

« Je ne sais si mes préjugés m'aveuglent, et si mes craintes sont fausses ; mais il me semble du moins que si je consulte l'histoire et l'exemple des siècles passés, elles ne sont que trop bien fondées.

« On dirait qu'il y a une fatalité, et pour parler mieux, un ordre saint de la Providence, qui fixe dans tous les arts, chez tous les peuples du monde, un point d'excellence qui ne s'avance jamais, ni ne s'étend jamais.

« Ce même ordre immuable détermine un nombre certain d'hommes illustres, qui naissent, fleurissent, se trouvent ensemble dans un court espace de temps, où ils sont séparés du reste des hommes communs que les autres temps produisent, et comme enfermés dans un cercle hors duquel il n'y a

(1) Dans sa préface de Phèdre. (Renvoi de La Chapelle).

rien qui ne vienne, ou de l'imperfection de ce qui commence, ou de la corruption de ce qui vieillit (1).

« Ainsi Eschyle, Sophocle et Euripide qui portèrent la tragédie grecque à son plus haut degré de splendeur, furent presque contemporains, et n'eurent point de successeurs dignes d'eux; ainsi à Rome et dans Athènes toutes les autres sciences eurent une destinée semb'able.

« Que ne devons-nous donc point craindre à la fin d'un siècle si beau, et si fertile en grands personnages, que nous avons presque tous perdus?

« Mais aussi que ne devons-nous point espérer, lorsque nous considérons celui qui fait le plus digne et le plus noble ornement de ce beau temps de la monarchie française; ce Roi, qui dans un règne déjà de plus d'un demi-siècle, compte plus de succès éclatants, et p us de victoires, que d'années?

« N'en doutons point, tant que le Ciel, qui nous l'a donné, nous le conservera, il continuera pour lui ses miracles : et nous verrons renaître de tant de cendres précieuses de nouveaux héros, de nouveaux Sophocles et de nouveaux Démosthènes.

« Cependant vous, Monsieur, qui êtes destiné à travailler sur l'Histoire de toute cette suite de prodiges, que sa vie a fait voir, donnez tous vos soins à cet ouvrage immortel (2) que l'Europe entière attend, afin que tous les hommes de toutes sortes de conditions trouvent en un seul des exemples de vertus que chacun puisse imiter.

« Dérobez néanmoins, s'il se peut, quelques moments à cette glorieuse occupation, et venez éclairer quelquefois de vos avis et de vos lumières une Compagnie qui vous reçoit

(1) Sainte-Beuve (*loco citato*), en citant ce passage, dit que c'est le développement d'une pensée de l'historien Velleius Paterculus.

(2) L'histoire de Louis XIV n'a jamais paru, les matériaux amassés par Racine et Boileau et remis à Valincourt ayant été détruits lors d'un incendie qui éclata dans la maison de campagne de ce dernier, dans la nuit du 13 au 14 janvier 1726, à Saint-Cloud.

avec toute l'estime que l'on doit à la beauté de votre esprit, et avec toute l'amitié que l'on ne peut refuser à la douceur de vos mœurs. »

La réédition du discours de M de La Chapelle valait-elle la peine que nous a donnée sa découverte ? Oui, sans doute, si l'on se place uniquement au point de vue documentaire. Non, au contraire, quand on ne consulte que la valeur littéraire de la harangue. Les défauts principaux de ce morceau oratoire, la froideur et l'emphase, se retrouvent d'ailleurs assez généralement dans tant d'autres exercices académiques, d'une composition tendue et prétentieuse. Ne rien dire simplement, ne jamais appeler les choses par leur nom, telle est, pour ainsi dire, la poétique du genre, dût la clarté s'en ressentir, et de fait, après deux siècles écoulés, plus d'un point est resté obscur pour nous dans le « compliment » de La Chapelle.

Il est toutefois une remarque que le lecteur a pu faire. Le nom de Boileau, l'inséparable ami de Racine (1), son collègue comme académicien et comme historiographe du Roi, à qui Valincourt, enfin, devait ses fonctions d'historiographe adjoint (2) et son entrée à l'Académie, n'a pas été prononcé (3). Cependant Valincourt avait parlé dans les termes les

(1) Il ne faut pas confondre La Chapelle avec son homonyme Henri de Bessé de La Chapelle, contrôleur des bâtiments du Roi, qui, par son mariage avec Charlotte Dougois, était devenu le neveu de Boileau.

(2) On lit dans le *Journal de Dangeau* : « Vendredi 1er mai (1699), à Marly, M. de Valincourt, qui est attaché à M. le comte de Toulouse, a été choisi pour aider à M. Despréaux, qui, par la mort de Racine, se trouvait seul chargé de l'Histoire du Roi. Despréaux l'écrira seul, mais M. de Valincourt l'aidera, et c'est Despréaux qui a prié le Roi de le lui donner pour l'aider. » Plus tard, après la mort de Boileau, Valincourt fut chargé seul de la continuation de l'Histoire du Roi.

(3) Dans une lettre du 22 avril 1699, le lendemain même de la mort de Racine, à M. de Ponchartrain fils, comte de Maurepas, Boileau disait : « C'est sur M. de Valincourt qu'il m'a semblé que tous les Académiciens tournent les yeux pour remplir la place de M. Racine, et j'espère que vous voudrez bien l'appuyer de votre crédit, puisque c'est l'homme du monde le plus digne de lui succéder, et le plus propre à ne lui point faire un fade panégyrique. »

plus courtois « des lumières de cet excellent critique avec qui Racine était lié d'une amitié si célèbre », et il avait rappelé que son illustre prédécesseur « ne se croyait pas plus redevable du succès de la plupart de ses pièces aux préceptes d'Horace et d'Aristote, qu'aux sages et judicieux conseils d'un ami si éclairé ».

Quelle était la cause de cette omission évidemment voulue? Peut-être La Chapelle avait-il essuyé du peu aimable régent du Parnasse quelque boutade encore présente à son esprit; car on sait avec quelle ardeur Boileau avait défendu Racine contre ses ennemis de l'hôtel de Bouillon. Ce n'était pas cependant une raison pour mettre ceux qui assistaient à sa réception académique dans la confidence de ses rancunes personnelles. Germain Vuillart, dans sa lettre du 9 juillet 1699, citée plus haut, nous raconte par le menu la colère, assez légitime en somme, de Boileau. « M. de La Chapelle, dit-il, a gardé un tel silence au sujet de M. Despréaux, qui a demandé lui-même à Sa Majesté, le premier, ce nouveau collègue, que ce silence paraît très affecté : car l'inadvertance en tel cas ne peut aller naturellement si loin. Voilà de quoi produire une nouvelle querelle sur le Parnasse. Despréaux, le cher Despréaux, qui est fort naturel et fort sincère, me disait dimanche dernier à une thèse de son petit-neveu, fils du président Gilbert, que La Chapelle, ayant affecté de ne point parler de Despréaux, avait mis Despréaux en droit de parler de La Chapelle. Comme il est sourdaud et qu'il ne pouvait prendre plaisir, avec toute la nombreuse et belle assemblée, à écouter le répondant qui se fit admirer, il se dédommageait en parlant d'une chose qui lui tient fort au cœur : car ce silence lui paraît très malhonnête et très offensant, et s'il n'était aussi occupé qu'il l'est d'un déménagement, il aurait déjà produit quelque chose de vif... »

Est-ce le souci de son déménagement qui en est cause? Toujours est-il que l'épigramme de Boileau était assez peu piquante, et le bon Vuillart, dans une lettre du 23 juillet

1699 (1), regrette « ce fruit honteux de sa faiblesse », « la mauvaise édification que son impatience peut donner », et il conclut, avec cette indulgente philosophie chrétienne que Boileau ne connaissait guère : « Ce qui l'a ému était beau à pardonner, et est laid à relever. ».

Voici en quels termes Boileau releva le manque de tact de La Chapelle :

J'approuve que chez vous, Messieurs, on examine
Qui du pompeux Corneille ou du tendre Racine
Excita dans Paris plus d'applaudissements.
Mais je voudrais qu'on cherchât tout d'un temps
(La question n'est pas moins belle),
Qui du fade Boyer ou du sec La Chapelle
Excita plus de sifflements (2).

En associant au « sec » La Chapelle le « fade » abbé Boyer dont il avait déjà tourné en dérision la *Judith*, Boileau manquait certes de générosités à l'égard de ce dernier, qui était mort depuis un an (3), mais il s'attaquait à un ennemi, à une victime de Racine (4) et, en cela, il affirmait de nouveau son inaltérable fidélité à la mémoire de son ami.

Maurice HENRIET.

(1) Cette lettre, tirée comme celle citée plus haut, de papiers manuscrits de Port-Royal, est publiée par Sainte-Beuve. *Nouveaux lundis*, tome X, p. 386.

(2) Le *Segraisiana*, p. 214, nous apprend que Boileau composa cette épigramme par dépit contre La Chapelle, « qui ne l'avait pas loué dans une harangue qu'il avait prononcée ».

(3) L'abbé Claude Boyer mourut le 22 juillet 1698.

(4) On attribue à Racine plusieurs épigrammes contre Boyer. Nous ne citerons que les deux suivantes, qui sont sûrement de lui :

« 1° Ces jours passés, chez un vieil histrion,
« Grand chroniqueur, s'émut en question
« Quand à Paris commença la méthode
« De ces sifflets qui sont tant à la mode.
« Ce fut, dit l'un, aux pièces de Boyer.
« Gens pour Pradon, voulurent parier.

« Non, dit l'acteur, voici toute l'histoire
« Que par degrés je vais vous débrouiller.
« Boyer apprit au parterre à bailler.
« Quant à Pradon, si j'ai bonne mémoire,
« Pommes sur lui volèrent largement.
« Or quand sifflets prirent commencement,
« C'est, j'y jouais, j'en suis témoin fidèle,
« C'est à l'*Aspar* du sieur de Fontenelle.

« 2° A sa *Judith*, Boyer, par aventure,
« Etait assis près d'un riche caissier;
« Bien aise était; car le bon financier
« S'attendrissait et pleurait sans mesure.
« — Bon gré vous sais, lui dit le vieux rimeur,
« Le beau vous touche et n'êtes pas d'humeur
« A vous saisir pour une baliverne.
« Lors le richard, en larmoyant, lui dit :
« — Je pleure, hélas! de ce pauvre Holoferne,
« Si méchamment mis à mort par Judith. »

Voici en quels termes Racine, dans une lettre du 24 juillet 1698, annonce à son fils Jean-Baptiste la mort de Boyer : « Je vous dirai que le pauvre Boyer mourut avant-hier, âgé de quatre-vingt-trois ou quatre ans, à ce qu'on dit. On prétend qu'il a fait plus de cinq cent mille vers en sa vie, et je le crois; parce qu'il ne faisait autre chose. Si c'était la mode de brûler les morts, comme parmi les Romains, on aurait pu lui faire les mêmes funérailles qu'à ce Cassius Parmensis, à qui il ne fallut d'autre bûcher que ses propres ouvrages, dont on fit un fort beau feu... Je crois que c'est M. l'abbé Genet qui aura la place de M. Boyer (à l'Académie). Il ne fait pas tant de vers que lui, mais il les fait beaucoup meilleurs. »

J.-P. BÉZU

PEINTRE EN DÉCORS

M. Moussé, adjoint au maire de Château-Thierry, m'a chargé, Messieurs et chers Collègues, de vous présenter une peinture à l'huile qui lui vient de sa mère, de son vivant, marchande revendeuse, rue du Faubourg de Marne, puis rue du Pont, où son fils exerça longtemps la profession d'armurier.

M. Moussé ne se fait pas d'illusions sur le compte de cette peinture ; mais comme elle consacre un souvenir local, il a pensé qu'elle pourrait vous intéresser et il m'a demandé de vous l'offrir en son nom. Je m'acquitte volontiers de la commission, car la peinture dont il s'agit, non seulement désarme la critique par la candeur de ses intentions, mais elle mérite quelques éloges, pour son coloris clair et fin, qui témoigne chez l'auteur, d'un certain sens de l'harmonie.

En voici la composition et la légende explicative :

Portée sur des nuages, une figure apparaît, ailée comme la Renommée, casquée comme Minerve. Elle a un pied posé sur la boule mondiale et le coude appuyé sur un tableau allégorique où l'Amour couronne un hymen cinquantenaire. Elle tient de la main droite une couronne et de la main gauche un rameau d'olivier.

Au-dessous de cette figure planante se dresse l'autel de l'hyménée, sur lequel brûlent et se consument à petit feu

deux cœurs enflammés. Ce petit édicule emblématique émerge d'un trophée de drapeaux, tambours, lances et arquebuses.

En bas de la toile, cette inscription :

« CETTE ESTAMPE A ÉTÉ DONNÉE PAR MESSIEURS
« LES OFFICIERS ET CHEVALLIERS DE LA COMPAGNIE
« DE L'ARQUEBUZE DE CHATEAU-THIERRY POUR CÉ-
« LÉBRER LA 50e ANNÉE DE CHEVALLIER ET DE MA-
« RIAGE DE Ms Fs CHAUVET, LIEUTENANT DE L'ÉLEC-
« TION ET CAPITAINE EN CHEF DE LADITE COMPAGNIE,
« LAQUELLE A ÉTÉ POSÉ AU-DESSUS DE SA PORTE,
« COURONNÉ DE LAURIERS, LE SIX JUILLET 1783. »

Et plus bas, à droite : « FECIC (sic) BÉZU ».

Il s'agit, comme on voit, d'un hommage des chevaliers de l'Arquebuse à leur capitaine, François Chauvet, pour célébrer le double cinquantenaire de son entrée dans la compagnie et dans les liens du mariage (1). C'était, comme on dit, faire d'une pierre deux coups. Et les amis du sieur Chauvet ont la délicate attention d'accrocher, la nuit, ce tableau allégorique au-dessus de sa porte ! Voyez-vous la surprise du bonhomme à son réveil !

L'auteur du tableau, Jean-Pierre Bézu, peintre en décors, né à Soissons le 17 avril 1753, se fixa et vécut longtemps dans notre ville où il se fit aimer et estimer de tous. Il y mourut le 23 mars 1837, âgé de 85 ans. Il habitait une maison aujourd'hui démolie qui se trouvait au bas, à gauche, de l'escalier qui mène de la place du marché au chemin de ronde du Château. Une grande porte, d'aspect rebarbatif, donnait accès dans cette maison triste et conduisait à une cour étroite, verte d'humidité, étranglée entre la façade pos-

(1) Ce Chauvet (Louis-François), né à Château-Thierry, en 1707, est décédé en cette ville, Grande-Rue, en 1795. C'est une vieille famille du pays et plusieurs de nos concitoyens portent encore ce nom.

térieure de l'immeuble et les murs très élevés des jardins en terrasses des propriétés voisines.

Le père Bézu occupait l'aile en retour sur la cour à gauche. Le corps principal du bâtiment était affecté à la Société des Francs-Maçons.

Le père Bézu, préposé à la garde de la loge *La vraie Espérance*, dont il était d'ailleurs un membre actif, avait décoré ce local maçonnique d'emblêmes appropriés. Dans le vestibule, une figure peinte en grisaille, un doigt sur la bouche, semblait inviter à la discrétion et au silence; recommandation dont on tenait parfois peu de compte, car la grande salle des réunions, à laquelle ce vestibule donnait accès, servait à l'occasion pour noces et festins. Au-delà de cette salle, c'était la loge, le temple, où le pinceau du père Bézu avait semé à profusion les triangles, les colonnes, le glaive flamboyant et l'œil de lumière, les tibias, les têtes de mort et autres attributs non moins suggestifs.

J.-P. Bézu avait décoré également la *R.·. L.·. Jean de La Fontaine* qui tenait ses séances rue des Cordeliers, tout près de la maison natale du fabuliste dont elle prit le nom. Elle devait occuper l'immeuble n° 7 qui fut converti en salle de spectacle en 1827. Cette salle servit pour bals, concerts, banquets et représentations dramatiques jusqu'en 1897 où l'immeuble fut désaffecté et vendu à un loueur de voitures, lors de la construction du nouveau théâtre, place du Marché.

Quand on mit la pioche dans le bâtiment du vieux théâtre pour l'accommoder à sa destination nouvelle, on découvrit les traces d'une ancienne porte à cintre surbaissé orné de sculptures représentant des entrelacs d'amours et de feuillages et des arabesques dans le goût du XVI[e] siècle. Ces pierres ont été déposées dans la cour de la maison Jean La Fontaine; mais les intempéries ont promptement rongé, effrité, ces reliefs délicats et ce ne sont plus maintenant que moellons informes bons à jeter à la voirie.

Ces vestiges attestent qu'il ne s'agissait pas là d'une simple habitation privée, et que cette maison était sans doute une

dépendance du château dont la ville a pu prendre possession à la Révolution. Est-ce là que s'assemblaient les membres de la loge *Jean de La Fontaine?* Il est permis de le supposer. Cette loge dut précéder celle de la *Vraie Espérance*. Exista-t-elle concuremment avec celle-ci, ou changea-t-elle tout simplement de nom en se transportant place du Marché ? Cela nous paraît plus vraisemblable.

Le père Bézu ne traitait pas toujours des sujets aussi macabres. Il trouva certainement à utiliser son talent dans les fêtes civiques qui saluèrent les différents régimes qui se succédèrent durant le cours de sa longue vie. Il dut peindre aussi la première série de décors de la vieille salle du théâtre. Il était de plus professeur de dessin à l'Ecole secondaire (collège) et donnait des leçons particulières chez lui ou dans les familles. C'est lui qui m'apprit à faire des bâtons horizontaux, perpendiculaires, obliques, et des yeux de profil. Ce ne fut qu'au bout de six mois de cet exercice que je fus jugé digne d'aborder l'œil de face.

Il ne nous reste aujourd'hui, à ma connaissance du moins, que deux œuvres de Jean-Pierre Bézu : Celle que M. Moussé m'a chargé de vous présenter aujourd'hui et *Le Saint-Martin* que l'on voyait encore il y a quelques années dans l'église Saint-Crépin. Ce dernier tableau représente le saint, à cheval, vêtu en soldat romain, coupant son manteau avec son épée pour en donner la moitié à un malheureux infirme, dont le naïf artiste a fait, par une inspiration plus bizarre qu'heureuse, une sorte de cul-de-jatte.

Nous avons noté cette toile dans l'état estimatif des tableaux de l'église Saint-Crépin que nous avons dressé, MM. Barbey, Lhermitte et moi, en 1883, à la requête de M. le Préfet de l'Aisne et de Mgr Thibaudier. (Bulletin de 1891, pages 78 et suivantes).

Sur une espèce de pierre tumulaire peinte au bas de la toile, on lit : « Donné par M. le vicomte d'Aumale sous la conduite de M. Fourneaux prieur et sieur Charles Huet, marguillier en charge de la présente année. Peint par J.-P. Bézu 1787. »

Ce vicomte d'Aumale était originaire d'Ypres où il s'était marié en 1783. Il était venu habiter Château-Thierry, s'y était fait apprécier et était devenu maire de la ville. S'étant rendu à Ypres en octobre 1789, pour affaires d'intérêt, il fut considéré comme émigré malgré le certificat de civisme que lui avait délivré la municipalité d'Egalité-sur-Marne, et malgré la nouvelle preuve que cette municipalité lui avait donnée de son estime en le nommant administrateur de l'hospice. Il n'en fut pas moins condamné à mort ainsi que sa femme et ses filles. Comme les bourreaux hésitaient à prononcer la condamnation de celles-ci, songeant sans doute que ces têtes d'enfants n'importaient pas beaucoup au salut de la République, la plus jeune demanda à mourir avec son père et sa mère, « ce qui lui fut sur l'heure et sans peine accordé ». On obtint toutefois un sursis à l'exécution, mais M. d'Aumale, accablé par tant d'épreuves, mourut dans la prison. (Voir *Histoire de Château-Thierry*, par l'abbé Poquet; tome II, pages 284 et suivantes).

On voit que si l'œuvre de Bézu laisse beaucoup à désirer, car l'entreprise dépassait les forces du peintre, ce tableau n'est pas moins très intéressant par les souvenirs qu'il rappelle. Il était placé primitivement sur l'autel Saint-Martin, à gauche du sanctuaire. Quand cet autel fut consacré au Sacré-Cœur, le Saint-Martin fut accroché au premier pilier de droite de la nef, près de la petite porte de la façade occidentale. Il en a disparu depuis quelques années. Il a été, paraît-il, relégué en compagnie de plusieurs autres dans l'étage inférieur du clocher où les intempéries ne tarderont pas à consommer sa ruine.

A-t-on craint que la singularité de la composition ne prêtât un peu à rire. Je le regretterais; car si j'en juge par mes impressions d'enfant et par la compassion que m'inspirait alors le pauvre cul-de-jatte, ce tableau dit bien ce qu'il veut dire. Ne sont-ce pas souvent les œuvres les plus naïves qui touchent le plus les âmes simples?

Francis Lecart a fait un portrait à l'aquarelle du brave père

Bézu dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge. C'est un aimable vieillard, un peu voûté mais vert encore, de physionomie sympathique et malicieuse, en tous points conforme aux confus souvenirs de mon enfance. Sous le portrait, Francis a peint, dans une couronne de lauriers, les attributs maçonniques : triangle, compas, pélican, etc. Il figure dans le manuscrit extrêmement curieux que Francis Lecart a légué à la bibliothèque de notre ville.

Frédéric HENRIET.

HENRI JOUSSAUME-LATOUR

Nous avons à déplorer la perte de notre sympathique collègue, Henri Joussaume-Latour ancien économe des hospices, décédé à Château-Thierry le lundi 23 juin dernier, âgé de 72 ans. Bien que, depuis des années, son déplorable état de santé l'empêchât d'assister à nos séances, il n'avait jamais cessé de s'intéresser à nos travaux. C'est un devoir pour nous de consigner au Bulletin annuel de notre Société, l'expression de nos très sincères regrets et de dire en quelques mots ce que fut cet excellent collègue et ami.

Henri Joussaume était le frère du regretté Dr Joussaume-Latour qui fut aussi notre collègue, et qui est resté, dans notre souvenir à tous, comme le modèle respecté du médecin désintéressé, dévoué à ses malades jusqu'au sacrifice de sa propre santé. La bonté est d'ailleurs comme un héritage de famille chez les Latour et Henri emporte comme son frère, l'estime et l'affection de tous ses concitoyens.

Poète à ses heures, Henri Joussaume a consacré à sa ville natale, à laquelle il était profondément attaché, la plupart de ses compositions littéraires et notamment, en 1894, un volume de vers, dédié « à ses chers concitoyens », où, sous le titre « Mes Clochers », il a décrit les sites charmants de Château-Thierry et de ses environs, rappelé les faits qui ont trait à l'histoire locale et cité ceux de nos concitoyens qui ont fait honneur au pays. Cet ouvrage fait surtout apprécier l'homme dans l'auteur

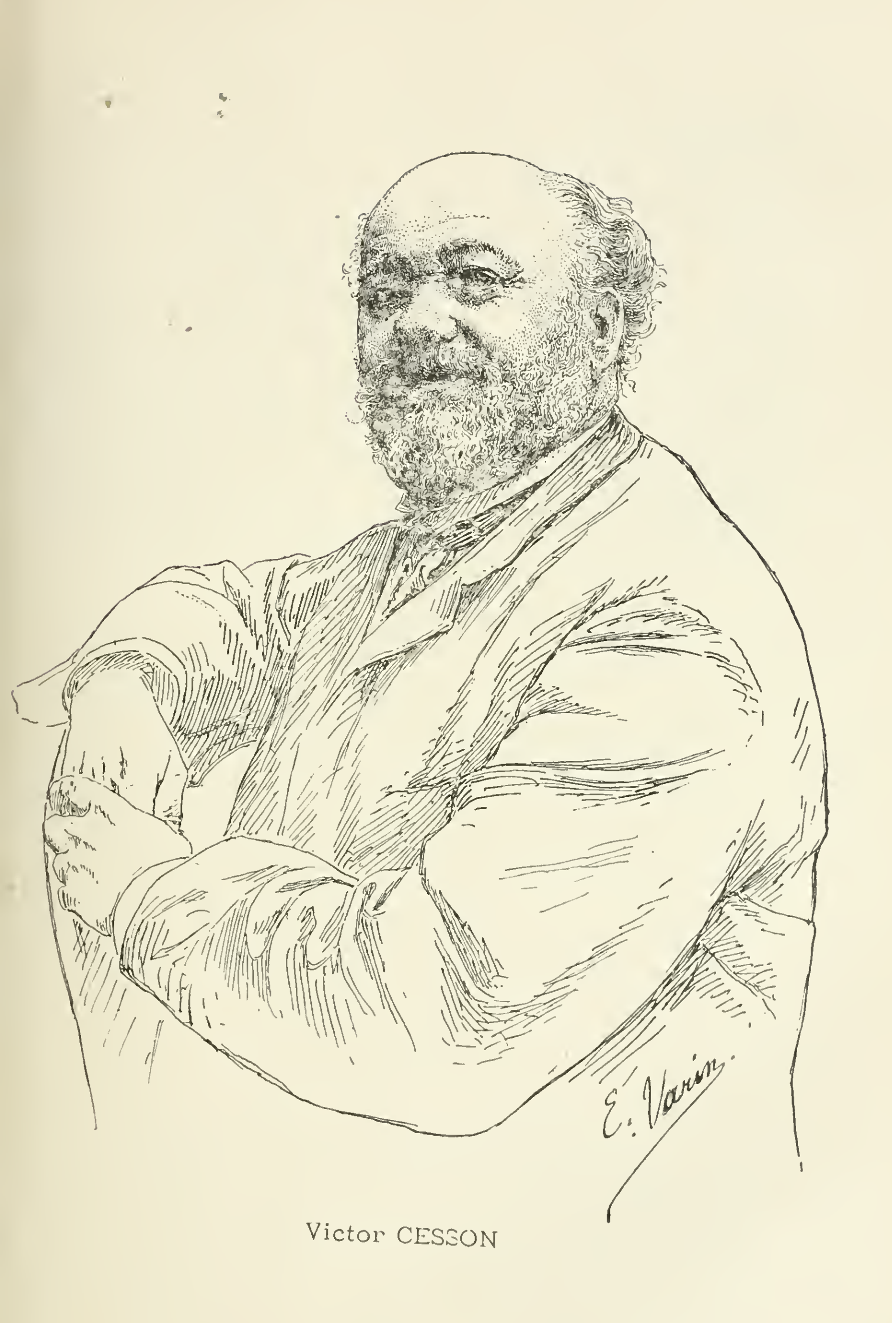
Henri Joussaume a obtenu une mention honorable au concours qu'a ouvert, il y a une quinzaine d'années, l'Académie

champenoise sur ce sujet imposé : « Le vin de champagne ». Sa chanson intitulée : « Tic, Toc, Tac », mérita par sa verve et sa recherche plaisante de l'harmonie imitative, d'être classée au nombre des compositions primées.

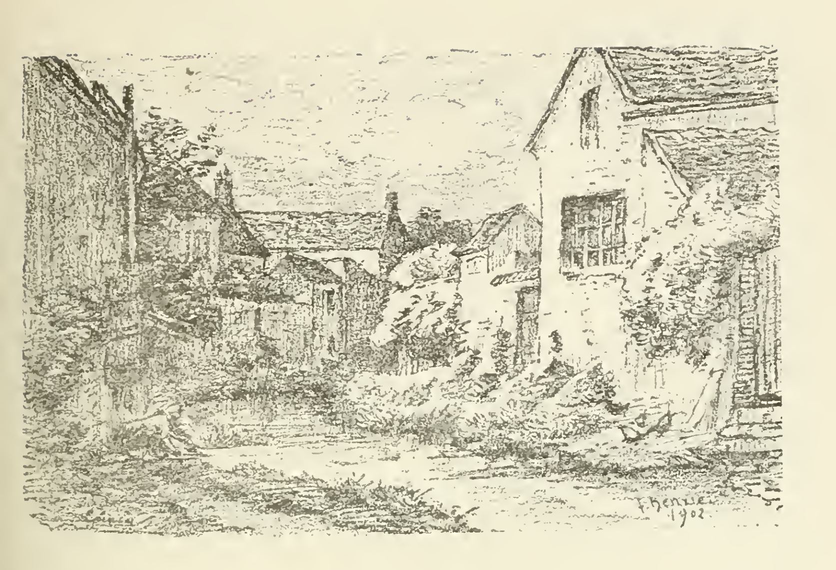
Notre regretté collègue était un homme d'un commerce aimable et sûr. Sa douceur, sa modestie sont, comme nous le disions, vertus communes à tous les membres de cette très honorable et très ancienne famille du pays. Ses obsèques ont été célébrées, le mercredi 25 juin, en l'église paroissiale Saint-Crépin de Château-Thierry, au milieu d'une nombreuse assistance, désireuse de rendre les derniers devoirs à cet homme de bien.

Henri Joussaume était membre de l'Association amicale des anciens élèves du Collège de Château-Thierry. Me Chaloin, avoué, président de cette Société, prononça sur la tombe, au nom des anciens camarades du défunt, une allocution qui traduisit fidèlement et en excellents termes, les sentiments de toutes les personnes présentes.

Frédéric HENRIET.



Victor CESSON



VICTOR CESSON

I

Le Peintre

Victor-Etienne Cesson est décédé, le 7 juin 1902, à l'âge de 67 ans. Après la période active de sa carrière d'artiste, cet enfant de Coincy y vint, comme il en avait toujours manifesté l'intention, vivre ses dernières années. Nous devons dire toutefois, par souci de l'exactitude, que, par un caprice du hasard, c'est à Villeneuve-sur Fère qu'il vit le jour. Sa

mère, née Marie-Honorine Marchand, originaire de Villeneuve, s'étant trouvée prise par les douleurs au cours d'une visite qu'elle faisait à ses parents, cela explique pourquoi l'enfant fut inscrit sur le registre de l'état-civil de la commune de Villeneuve comme étant né le 25 mars 1835.

A raison du caractère impersonnel de la plupart de ses travaux, Victor Cesson laissera peu de traces de son passage dans le monde de l'art; mais, comme ami, comme témoin de son honnête et modeste labeur, je veux essayer de disputer pour quelques jours son nom à l'oubli. S'il n'a pas réalisé entièrement les espérances qu'avaient fait concevoir d'heureuses dispositions, la faute en est aux circonstances qui l'ont mal servi, comme nous le verrons plus loin. On aurait donc mauvaise grâce à se montrer sévère à l'égard de l'artiste, puisque les événements dont il subit docilement la fatalité ne lui ont pas permis de donner toute sa mesure.

Je vais dire ce que fut le peintre, sans rien dissimuler des côtés tristes de son histoire, car la vérité ne saurait nuire à la mémoire de mon ami, et elle nous aidera à étudier le cas psychologique qu'offre la vie de Victor Cesson.

La précocité du jeune Victor ne manqua pas de faire l'admiration de tout le village. Le bambin avait toujours le crayon à la main. Il était gai, ouvert, bon enfant et toujours prêt à portraicturer, pour leur faire plaisir, amis, parents et voisins. Vous pensez qu'à ce prix-là il ne manquait pas de clients ni de prôneurs. Les trompettes de la Renommée portèrent bientôt son nom jusqu'à Paris. La Renommée avait emprunté pour la circonstance la figure d'un certain Magnan venu momentanément de Paris à Coincy pour affaires de famille et d'intérêt. Il vit le jeune dessinateur et fut frappé, comme tout le monde, de ses rares dispositions. Or — voyez les jeux du hasard — ce Magnan était le concierge de la maison qu'habitait rue Saint-Lazare, 54, le peintre un peu oublié aujourd'hui, mais célèbre alors, Amaury Duval. Magnan fit à celui-ci des récits si merveilleux de l'enfant prodige qu'il avait découvert, « un gar-

çon qui irait loin s'il était poussé », qu'un beau jour Amaury, impatienté, mais intéressé aussi, lui dit :

— Eh bien! faites-le venir, le phénomène, que l'on voie ce qu'il a dans le ventre!

C'est ce qu'attendait Magnan. Il manda aussitôt son protégé qui ne se fit pas prier. Il arriva à Paris le 3 décembre 1851 en plein mouvement insurrectionnel; mais les coups de fusil n'etaient pas pour lui faire peur. Il avait à peine seize ans. Magnan le présenta au maître dont il gagna d'emblée les sympathies par sa physionomie franche, joyeuse, intelligente. Magnan logea le néophyte dans une mansarde inoccupée de la maison. Quelques jours après, Amaury le faisait inscrire pour suivre les cours de l'Ecole des Beaux-Arts, se réservant la direction supérieure de cette vocation naissante. Tout naturellement, de la meilleure foi du monde, il lui enseigna sa manière de voir, de sentir, d'exprimer, et l'enrôla dans son école. Puis, quand il le jugea de force à lui rendre de réels services, il l'occupa à ses propres travaux, le chargea des « mises au carreau », des agrandissements et reports. Il se reposait sur lui de ces besognes matérielles et se fit bientôt une habitude, un besoin de l'avoir constamment à ses côtés. Ainsi se nouèrent entre le maître et l'élève des relations dont les avantages immédiats devaient être si funestes à l'avenir du pauvre garçon; ainsi se riva cette chaîne que la mort seule d'Amaury devait briser. Et quand Cesson échappa à cette longue subordination, il était trop tard; il n'avait plus le ressort nécessaire pour se refaire une personnalité et recommencer sa vie.

Comme on le voit, c'est le hasard qui a tout fait. On avait expédié Victor Cesson comme une bourriche à Amaury-Duval et il arrivait à destination avec la ponctualité d'un colis postal. Ce n'est pas une communauté de goûts, une similitude de tempérament qui a mis en présence deux hommes si peu faits, semble-t-il, pour se comprendre.

Amaury-Duval, disciple fervent d'Ingres, outrait encore ses doctrines. Sous prétexte de grand art dont la plus haute

expression était à ses yeux la peinture murale, il éliminait, selon les lois spéciales du genre, les détails, il éliminait la couleur, il éliminait le mouvement et le relief pour laisser prédominer la ligne, forme de l'idée. Que pouvait dire cet art abstrait, conventionnel, tout littéraire en quelque sorte, à ce gars venu la veille de son village, dépourvu de toute culture classique? S'il avait eu le temps de voir les productions des différents maîtres d'alors, de les comparer, de ressentir devant elles le frisson qui devait lui révéler sa voie, croyez-vous qu'il serait allé à ce peintre, d'ambition haute assurément, mais sec et froid qu'était Amaury-Duval?

Engagé dans une voie qu'il n'a pas librement choisie, et où les tendances de son tempérament ont pu être refoulées, il est difficile de juger des dons que la nature lui avait départis. Avait-il le sens de la couleur? La vigoureuse académie d'homme assis qu'il a peinte à l'atelier Picot, à l'école des Beaux-Arts, ferait croire qu'il n'en était pas dénué; mais avec un maître qui n'attachait d'importance qu'au dessin, et à sa façon personnelle de le comprendre, il porta exclusivement son effort vers ce côté fondamental mais non point unique de l'art, et devint promptement un dessinateur soigneux et attentif.

Il exécuta au Louvre des fac-similé d'après del Sarte et Raphaël, d'un crayon si pur que M. de Nieuwerkerke les remarqua, et tout heureux de trouver un compatriote dans le jeune artiste qu'il félicitait, le Directeur des Musées lui obtint du Conseil général de l'Aisne une pension qui lui fut renouvelée pendant plusieurs années.

Ces dessins attirèrent aussi l'attention d'un artiste allemand qui travaillait alors au Louvre et s'y rencontrait avec Cesson. Schultz copiait pour Curmer les merveilleuses miniatures du livre d'heures d'Anne de Bretagne qui faisait alors partie du Musée des Souverains. C'était un travail considérable. Schultz jugea Cesson capable de le seconder et lui confia une partie de cette tâche délicate. Ainsi donc, dès ses débuts, il entrait dans sa destinée de travailler toujours sous

le nom et pour le compte d'un autre, aujourd'hui pour Schultz et Amaury-Duval, demain pour Puvis de Chavannes, à qui Amaury le prêtait quelquefois, ou pour Charles Marchal, qui lui fit faire plusieurs répétitions de son dyptique à succès : *Pénélope et Phryné.*



De 1864 à 1870, Victor envoya quelques toiles aux salons de peinture, œuvres d'un caractère indécis : des paysages : Le mont Canigou, les bords du Tibre; des figures : Hylas, Giotto. Amaury le dissuadait d'exposer, lui répétant que cela ne menait à rien. Il se consacrait tout entier vers cette époque aux peintures murales de l'église paroissiale de Saint-Germain-en Laye qui constituent son œuvre capitale

et il avait besoin de Cesson pour les besognes secondaires de cette immense entreprise.

Il ne pouvait décidément plus se passer de ce collaborateur intelligent, docile, de belle humeur, et de plus en plus, il confisqua la vie du pauvre garçon au point qu'il lui contestait jusqu'au droit d'être amoureux... ou, tout au moins, de se marier.

Plusieurs fois, Victor essaya de ressaisir sa liberté et de travailler à ses risques et périls, advienne que pourra. C'est alors qu'il fit pour Charles Marchal les reproductions dont nous avons parlé, mais Amaury ne tardait pas à le rappeler et les deux hommes reprenaient la vie commune, plus inséparables que jamais; car Victor, après tout, aimait son servage et reprenait gaiement sa chaîne, légère à porter d'ailleurs, parce que Amaury, homme d'une parfaite éducation, veillait, avec une attention délicate, à ce qu'elle ne le blessât point. Faut-il le dire aussi? Victor avait plaisir à se retrouver avec les hommes d'élite qui fréquentaient dans la maison et le traitaient avec une amicale familiarité.

C'étaient Francisque Sarcey, Arthur de Boislile, Marcel de Brayer, Labiche, Saint-Saëns, Reber, Emile Augier qui avait baptisé Victor « le Giotto de Coincy ».

Il eût été plus héroïque, a-t on dit, de la part de Cesson, de manger de la vache enragée pour essayer de se refaire une virginité artistique .. comme si la vache enragée conduisait toujours à la gloire! Dans les romans, oui; dans la vie réelle, elle mène le plus souvent aux pires expédients de la bohême. Victor a accepté sagement sa destinée. Ce n'est pas sa faute si Amaury n'a pas fait tout son devoir à son égard.

Sur ces entrefaites, la situation déjà aisée d'Amaury-Duval venait de prendre une face nouvelle. La mort de son petit-neveu, Marcel de Brayer, le mit à la tête d'une grande fortune. Amaury trouva dans cette succession le domaine et le château de Linières en Vendée. Il en fit sa résidence d'été et rêva de le décorer de peintures où son libre caprice ne serait pas gêné par les lisières d'un programme imposé. Ce fut son

œuvre de prédilection. Il y consacra la dernière phase de sa carrière. Mais pour mener à bien cette tâche longue, compliquée d'une fastidieuse main-d'œuvre, le concours de Victor lui fut de plus en plus indispensable. Au château de Linières comme dans tous les voyages qu'il avait faits, en Italie, en Egypte, en Syrie, en Nubie, il fallait qu'il l'emmenât avec lui, car cet homme, absorbé par les côtés spéculatifs de son art, était inapte au moindre travail manuel. Il n'aurait pas su planter un clou, accrocher une toile dans son atelier sans appeler Victor à son aide. Cela imposait à Amaury des devoirs qu'il n'était pas homme à méconnaître.

— Vous n'avez pas à vous préoccuper de l'avenir, lui disait-il, ne suis-je pas là? Comptez que je vous ferai la situation que vous méritez.

Hélas ! Il y a loin de la coupe aux lèvres. Un célibataire vieux, riche, ne s'appartient guère. Tombe-t-il malade? Il est aussitôt circonvenu par des intrigants qui s'aident au besoin des beaux yeux d'une jolie femme, écartent les vrais amis, chambrent le malade et, finalement, lui dictent ses dernières volontés. C'est ce qui arriva. Une circonstance, méchamment exploitée, vint à propos donner un corps aux insinuations malveillantes de ces intrus.

Appelé subitement auprès de son père malade, Victor partit pour Coincy. Aussitôt l'entourage d'accuser le brave garçon d'indifférence, d'ingratitude. Il fallut que le vieux père Cesson mourût pour justifier aux yeux d'Amaury un voyage que les corbeaux, prêts à la curée, qualifiaient de fuite, de désertion. Sans cela, Victor eût été complètement mis de côté. Mais on craignit que la conscience du malade ne se révoltât devant ce déni d'une dette sacrée, et le testament constitua à Victor une modique pension dont le service, insuffisamment garanti, incombait au légataire de la fortune du défunt.

En dépit de ce grave mécompte, Victor n'a pas eu un mot de récrimination contre Amaury. Il ne rendait pas le vieillard responsable des défaillances de sa volonté. Nous serons

moins indulgents. Quand on arrache un enfant à son village, à la modeste condition qui l'y attendait; quand on lui prend son temps, sa vie, sa personnalité, son avenir et jusqu'à son nom; quand on fait un copiste, un factotum d'un homme qui aurait pu être un artiste, on ne remet pas au lendemain pour remplir les obligations que l'on a contractées envers lui, pour assurer son sort; car la mort a des surprises et la vieillesse a des faiblesses contre lesquelles il faut toujours prendre ses précautions.

Victor Cesson avait Coincy dans les moelles. Aussi loin que A. Duval l'emmenât, il portait partout la nostalgie de son village, et son maître n'a pas peu contribué à exaspérer ce sentiment, car ce tyran sans le savoir lui permettait à peine d'aller de loin en loin respirer l'air natal. Après la mort d'Amaury, survenue le 26 octobre 1885, Cesson vint définitivement s'y fixer; mais cette liberté à laquelle il aspirait depuis si longtemps, il ne savait plus qu'en faire. En revenant « au pays », au milieu des camarades de son enfance, Victor qui, au frottement du monde parisien, n'avait jamais complètement dépouillé le paysan d'autrefois, retombait aux habitudes vulgaires des désœuvrés de village. Le seul bon usage qu'il fit de sa liberté reconquise fut de se marier. Cela eût pu le sauver en réveillant chez lui le goût du travail; mais formé à une école où l'on se souciait peu de la nature, la nature ne lui disait rien. Après quelques essais avortés de panneaux décoratifs inspirés des fables de La Fontaine, il s'acoquina à un bien-être déprimant, qui le détacha insensiblement de tout ce qui aurait dû l'intéresser.

Sa principale distraction était d'aller à son bois de la Sablonnière où il avait tracé des allées sinueuses, dessiné un jardin, planté des vignes, utilisé avec goût les grottes et rochers naturels qui faisaient de cet ermitage une réduction de Franchart et des gorges d'Apremont; Victor fit construire dans la portion par lui défrichée de cette minuscule forêt de Fontainebleau, une sorte de tour qui servait d'abri en temps d'orage, de buen-retiro aux heures de paresse, de cellier et

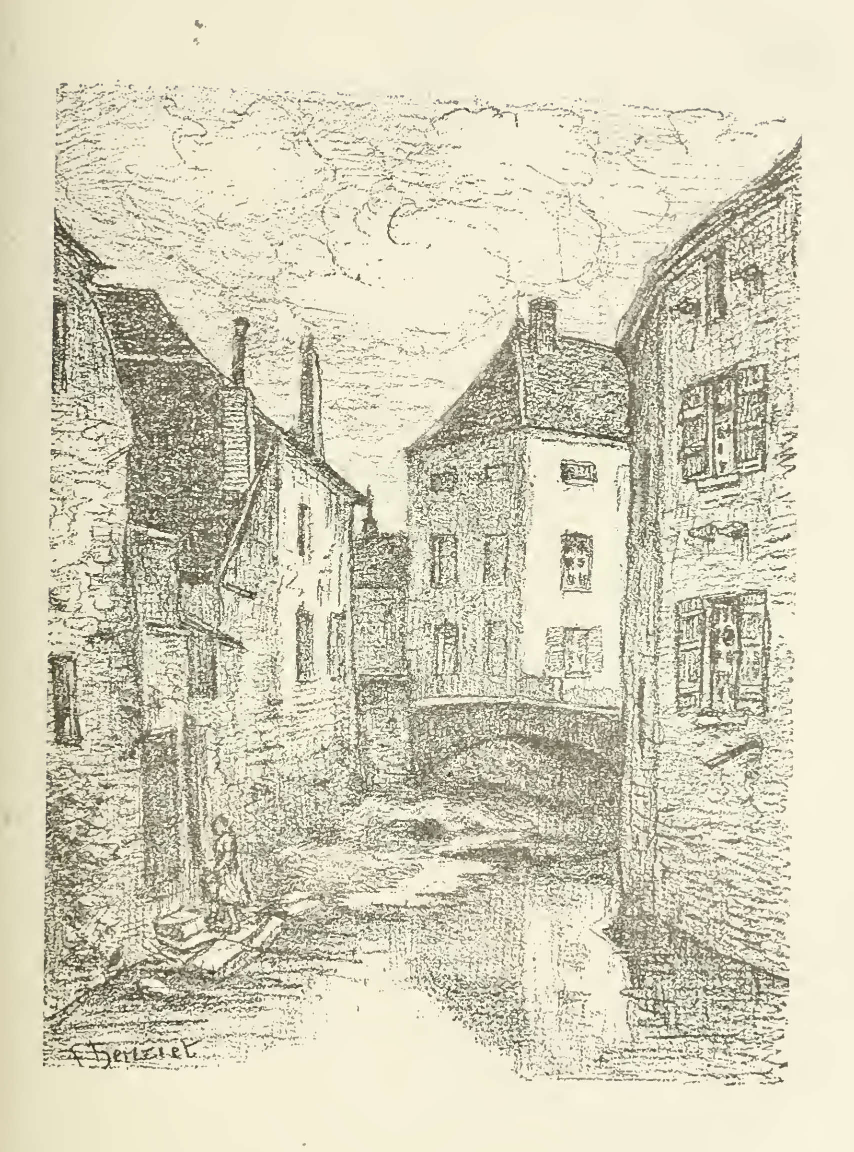
aussi de vide-bouteille. Victor était très fier de sa création. Il exultait quand il avait l'occasion de faire faire à des amis le « tour du propriétaire », et ceux-ci l'en voyaient si heureux qu'ils oubliaient leur fatigue en partageant son plaisir.

Cesson se plaisait dans la paix de sa thébaïde. Il y goûta ses dernières joies. Un jour vint où il dut renoncer à sa promenade favorite. La Sablonnière était trop loin pour ses jambes flageolantes. Sa vie ne fut plus dès lors qu'un long martyre que le dévouement de Mme Cesson s'ingéniait à adoucir.

Telle est l'histoire sincère — je serais tenté de dire comme Edgard Poë, l'aventure du pauvre Victor Cesson.

Mais, ne nous lassons pas de le répéter, si les douloureux mécomptes ne lui furent pas épargnés, ils n'ont laissé aucune amertume en son cœur foncièrement bon et n'ont jamais aigri son humeur franche et cordiale. Il resta fidèle quand même au maître à qui il avait sacrifié sa vie et qu'il considérait comme la malheureuse victime de l'intrigue ourdie autour de son chevet. Emile Augier, qui avait été le témoin attristé de ces manœuvres, tint à associer le nom de Cesson à celui de son ami dans l'allocution qu'il prononça sur la tombe d'Amaury-Duval. Il rendit hommage « au modeste collaborateur dont le dévouement inaltérable a suivi le maître pendant plus de trente ans. » Que pourrions-nous ajouter à ce témoignage si autorisé? Il remet à sa vraie place l'honnête homme que fut Victor Cesson.







II

Le Collectionneur

Du jour où il entra comme élève dans l'atelier d'Amaury-Duval, Victor Cesson prit soin de mettre de côté, de sauver tous les dessins, études, cartons, qu'Amaury aurait sans doute détruits si, voyant le prix que son élève semblait y attacher,

le maître ne s'était fait un plaisir de les lui abandonner. Cesson se procurait aussi, par voie d'échange, des esquisses de camarades.

C'est ainsi qu'il commença à former la collection dont nous allons vous parler aujourd'hui et qu'il appelait en riant : « Le Musée de Coincy », parce que c'était à Coincy, dans le logis familial, qu'il apportait, qu'il entassait chaque année tous les menus cadeaux qu'il recueillait. Le mot fit fortune dans le monde aimable et facile d'artistes et de gens de lettres au milieu desquels il vécut si longtemps, et c'était à qui lui offrirait un souvenir : dessin, esquisse, aquarelle, bibelot, « pour le Musée de Coincy ». On peut juger de ce qu'il a pu réunir d'objets de toute nature pendant trente ans et plus que dura cet innocent manège.

A la série des dessins, peintures, gravures, etc., qui grossissait rapidement, se joignirent bientôt les séries ethnographiques, armes, instruments de musique, objets exotiques rapportés de ses voyages. Il se monta aussi une intéressante bibliothèque, composée d'œuvres modernes pour la plupart, mais en exemplaires de remarque avec signatures et dédicaces des auteurs.

La collection commençait à justifier sérieusement le nom dont on l'avait plaisamment baptisée et Victor lui-même se prit si bien à son propre jeu qu'il conçut la généreuse pensée de léguer ce qu'il possédait à la commune et de fonder véritablement « Le Musée de Coincy ! »

Il acheta dans cette vue une maison située au centre du pays. Il l'appropria à cette destination et il y classa ses richesses. Le temps et la réflexion calmèrent cette belle ardeur. Son mariage devait l'amener à modifier ses projets. Il se rendit mieux compte des côtés chimériques de son rêve. Ce n'est pas chose si simple que l'on croit de léguer quelque chose à une commune. Quand après des formalités interminables, elle vous fait la grâce d'accepter vos générosités, elle y met encore des conditions à décourager les mieux intentionnés. Voyez par exemple le Musée Gustave Moreau. Ce

peintre éminent a donné à la Ville de Paris toutes les œuvres qu'il laissait au jour de son décès, plus son hôtel, plus le revenu nécessaire à l'entretien et à la garde du Musée qu'il constituait. Il y a de cela des années et c'est hier seulement que l'affaire a reçu une solution définitive. Cesson qui n'était pas en situation de faire aussi largement les choses se fût certainement heurté à un refus. Y pensez-vous, d'ailleurs? Un musée à Coincy! Qui l'eût visité? Ce ne sont pas les habitants, bien sûr, portés, là comme ailleurs, à décrier les hommes et les choses qu'ils ont sous la main, parce qu'ils les jugent à leur mesure; et les touristes sont rares dans ces localités ignorées des Baedeker. Inutile, du reste, de discuter plus longtemps un projet devenu irréalisable par le fait des intrigants qui desservirent le brave garçon auprès d'Amaury-Duval. Réduit à la portion congrue, il était amené à considérer sa collection comme l'en-cas des besoins imprévus, la ressource des mauvais jours. Loin de s'accroître, elle fondait insensiblement au fur et à mesure des besoins du ménage. Ainsi disparurent deux belles tapisseries dites verdures, un baromètre en bois sculpté et ajouré du plus pur style Louis XVI et d'autres objets encore qui n'étaient pas parmi les moindres.

Pas un brocanteur en tournée ne manquait d'aller « chiner » par là, et, s'il n'emportait pas d'assaut l'objet sur lequel il avait jeté son dévolu, il n'en avait pas moins amorcé ses travaux d'approche et réussissait à enlever la place au voyage suivant, pour peu qu'il tombât en un moment propice. Malgré ces fuites regrettables, la collection présente encore un réel intérêt et même en ramenant à une estimation rigoureuse tous ces objets dont Cesson s'exagérait peut-être la valeur à cause du prix que son cœur y attachait, on obtiendrait encore un chiffre appréciable ; malheureusement le capital qu'elle représente ne sera pas facile à réaliser. Combien il est fâcheux que Coincy ne soit pas plus à portée de l'Hôtel Drouot!

Jetons un rapide coup d'œil sur les différentes séries qui

composent la collection, à commencer par les œuvres de Cesson. De la multitude d'études, d'esquisses, de dessins qui garnissent l'atelier, nous citerons : deux toiles de 12 encadrées représentant un salon et une chambre à coucher du château de Linières, d'une perspective impeccable, exécutées avec la précision d'un architecte; une petite toile d'un faire précieux « la frileuse », représentant la statue bien connue de Houdon, se détachant sur la verdure d un parc (1) ; un paysage des bords du Tibre, qui a « fait salon », comme on dit à l'Hôtel des Ventes ; les fac similé d'après André del Sarte et Raphaël dont nous avons déjà parlé, et « les quatre saisons » symbolisées par des amours aux emblêmes appropriés, dessins des panneaux décoratifs qu'il a peints dans la villa qu'Emile Augier possédait à Croissy et qui appartient présentement à sa nièce, sœur de Paul Déroulède.

Amaury-Duval occupe tout naturellement la première place dans le salon d'honneur du Musée Cesson avec son odalisque couchée. Elle est moins raphaëlesque que celle de M. Ingres, mais elle la rappelle par la correction de la forme et la finesse de l'exécution. Cette toile de chevalet, de dimensions discrètes, est une des perles de la collection. Outre ce morceau de choix, il y a encore quantité de dessins en portefeuille, académies de femmes pour la plupart, d'un contour idéalement pur. Je ne cite que pour mémoire les cartons des peintures murales du maître, dont le principal défaut est d'être déplorablement encombrants.

Voici une série de quatre portraits de famille peints de grandeur naturelle par le même artiste.

Le plus intéressant des quatre, qui est aussi le premier en date, c'est le portrait du père de l'auteur, dip'omate et savant, membre de l'Académie des inscriptions, né à Rennes en 1760, mort à Paris en 1838 (2). Ce portrait, exposé au salon

(1) Cette toile, offerte récemment par Mme Vve Cesson, figure aujourd'hui au Musée de Château-Thierry.

(2) Amaury-Duval père était le frère aîné d'Alexandre Duval, l'auteur dramatique.

de 1835, le représente assis. La physionomie du vieillard respire la finesse et la bonté. C'est l'œuvre maîtresse de la série.

Viennent ensuite : 1° Le portrait du général de Brayer fait comte de l'Empire par Napoléon Ier; 2° le portrait du général de Brayer, fils du précédent, exposé au salon de 1867. Ce jeune et brillant général périt, pendant la guerre de 1870, au combat de Mars-la-Tour. Près de cette toile est suspendu le fourreau de l'épée du général retrouvé auprès de son cadavre; 3° le portrait de M. de Brayer, frère du précédent, receveur général des contributions à Paris. Ce dernier était devenu le neveu par alliance d'Amaury-Duval, par son mariage avec Mlle Chasseriau, sa nièce.

Vous m'excuserez d'entrer ici dans des détails qui risquent de fatiguer votre attention, mais ces explications me paraissent nécessaires pour éclairer la suite de mon récit.

La sœur d'Amaury-Duval épousa le peintre Théodore Chasseriau de qui elle eut une fille qu'elle maria à M. de Brayer, le receveur des contributions susnommé. Devenue veuve (on sait que Th. Chasseriau mourut dans la pleine maturité de son talent), Mme Chasseriau épousa en secondes noces, M. Guyet-Desfontaine, notaire à Paris, élu en 1834 député de la Vendée (1). La fortune de Mme Guyet-Desfontaines revint tout entière au fils né de son premier mariage, Marcel de Brayer, qui mourut jeune et dont son grand-oncle Amaury-Duval hérita. On comprend maintenant comment il se fait que tous les portraits notés plus haut, et tous ceux qu'il nous reste encore à signaler ont fait retour à Amaury-Duval. Celui-ci ayant vécu célibataire, la famille s'éteignait avec lui. Il aurait pu certes envoyer le portrait de son père au Musée de Rennes, berceau de la famille, ou à l'Institut; les portraits des généraux dans leur ville natale ou au Mu-

(1) Il est intéressant de noter que Me Guyet-Desfontaines eut pour clerc Félix Arvers, poète et auteur dramatique, qui dut sa réputation à un sonnet fameux.

sée de l'armée, alors en formation; mais il eût fallu négocier, correspondre. C'était trop demander à ce rêveur qui, par paresse autant que par amitié, préféra les abandonner à son élève.

C'est par la même raison que l'on trouve dans la collection les portraits en miniature de M. et Mme Guyet-Desfontaines (1), une charmante miniature signée Berny d'Onville : portrait de Mme de l'Epinay, amie de Mme Guyet Desfontaines. Du même artiste, une miniature sur porcelaine, d'une finesse exquise, représentant Mme de l'Epinay au tombeau de sa fille; le portrait peint sur porcelaine de la duchesse d'Orléans, le portrait d'Ingres, gravé par Calamatta sur dessin du maître, daté de 1841 et dédicacé à Mme Guyet-Desfontaines.

Les souvenirs napoléoniens que possède la collection Cesson ont aussi la même origine. On sait combien ces sortes de reliques sont recherchées maintenant. Les nombreux mémoires publiés depuis quelques années sur Napoléon Ier, sa cour et son temps ont ramené l'attention sur l'ère impériale Faut il le dire aussi? Il y a entre la situation actuelle et la France du Directoire des analogies qui font penser aux jours réparateurs qui suivirent et à l'homme qui nous les a donnés. C'est pour cela que nous attachons plus de prix que jamais aux moindres souvenirs qui nous viennent de lui.

Ceux dont nous allons parler ont été rapportés de Sainte-Hélène. Ce sont des objets sans valeur propre, qui n'ont de prix que par le sentiment qu'on y attache.

Voici d'abord un exemplaire du moulage de la tête de Napoléon pris à Longwood par le Dr Antommachi et donné par lui à Marchand, premier valet de chambre de l'Empereur, qui avait suivi son maître à Sainte-Hélène. Cet exemplaire est un des huit que tira Antommachi (2).

(1) Vendus peu de temps avant le décès de Cesson.

(2) On peut lire dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, année 1895, une note intéressante relative au masque mortuaire de l'Empereur.

Ce sont encore : 1° des cheveux de l'Empereur avec certificat du comte Marchand; 2° diverses reliques provenant du tombeau de Sainte-Hélène : brindilles du saule, fragments de ciment, pierres qui recouvraient le cercueil; pincée de terre recueillie près de la tombe; pierre du rocher monté plus tard en serre-papiers avec un trophée en bronze composé du petit chapeau légendaire et de l'épée qu'enroule une branche de laurier.

Viennent ensuite une tabatière en racine de buis, dont le médaillon a été soustrait par quelqu'admirateur trop passionné du grand homme; un petit jeu de dominos, ayant appartenu au roi de Rome (il a figuré à l'Exposition de 1900) — un brocanteur de passage a réussi à l'emporter de Coincy en 1901; un petit portefeuille provenant également du roi de Rome; une agrafe en cuivre avec ruban or et soie; cette agrafe, formée d'un N et d'un aigle, supportait les rideaux du lit du roi de Rome. Nous avons déjà signalé et décrit ces diverses reliques dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* du 20 juin 1895.

Tous ces souvenirs ont appartenu à Mme Guyet-Desfontaines. Elle les tenait en partie de son ami le comte Marchand, en partie de son parent par alliance M. Guyet, commandant la corvette *La Favorite*. Celui-ci les lui donna à son retour de la mission qu'il a remplie en 1840, sous les ordres du Prince de Joinville pour ramener en France les cendres de l'Empereur. Des certificats signés des donateurs attestent l'authenticité de ces objets.

Marchand a également fait hommage à Mme Guyet-Desfontaines d'un exemplaire dédicacé du volume qu'il a écrit sous la dictée de Napoléon intitulé : *Précis des guerres de César*, avec ce sous-titre : Mémoires pour servir à l'histoire de Napoléon. Cet exemplaire figure dans la bibliothèque de Cesson.

Revenons aux portraits peints, gravés ou dessinés que nous avons un instant laissés de côté pour nous occuper des souvenirs napoléoniens dont il importait tout d'abord d'établir la provenance.

Voici le portrait fameux de Bertin aîné, par Ingres (1832), épreuve signée du graveur Henriquel-Dupont, avant toute lettre, dite : avec « la cravate blanche », particularité qui constitue un état rare de la planche ; les portraits de M. Gatteaux, membre de l'Institut, et de Mme Gatteaux, gravés par Dien, d'après les crayons célèbres d'Ingres; un dessin à la mine de plomb, du même, daté de Rome 1837, dessin très médiocre à la vérité, qui vaut toutefois comme autographe; encore de M. Ingres, comme on dit toujours, privilège qu'il partage avec M. Thiers, une étude peinte — très intéressante celle-là — d'après Jacques, modèle attitré du peintre, pour les travaux décoratifs du château de Dampierre; portrait de Delorme, gravé par Saint-Eve, d'après le dessin d'Ingres.

Ce sont encore le portrait au crayon d'Amaury-Duval père, par Henry Monnier (1834); le compositeur Reber, dessiné par Amaury-Duval, le portrait de la fille de Fabre d'Eglantine, dessin plein de charme, de Gérard; Boïeldieu, dessin au crayon Conté exécuté au pointillé avec une finesse prodigieuse et signé « Schuten » 1832; Victor Cesson jeune, dessiné aux deux crayons sur papier gris par Amaury-Duval; le portrait de Mlle Isaure Chasseriau, par H. Lehmann, daté 1840, et d'autres encore qui nous échappent.

Nous n'avons pas l'intention de dresser le catalogue complet de la collection; un volume y suffirait à peine. Dans la série des dessins, nous trouvons encore à noter quatre dessins d'un beau caractère de G. Brion, de gracieuses et délicates fantaisies d'Eugène Froment. Cet élève distingué d'Amaury-Duval imagina pour la manufacture de Sèvres des compositions de la plus ingénieuse fantaisie et créa, en illustrant « La Comédie enfantine » d'Hetzel, un genre que d'habiles imitateurs exploitent encore aujourd'hui.

Viennent encore d'intéressantes études de Herlin qui fut conservateur du Musée de Lille, une tête de vierge à la sanguine d'Amaury-Duval; un très curieux dessin à la plume de Goutzwiller, d'après une bacchanale de Jordaens; une sepia signée Jules Boilly, le fils de Louis Boilly, l'auteur si goûté

aujourd'hui de « l'arrivée de la diligence, cour des messageries », des « grimaces » et de tant de scènes populaires; une charmante marine de C. Roqueslau sur carte de visite envoyée à Mme Chasseriau à l'occasion de sa fête; un cadre de cinq dessins à la plume du même artiste, des dessins encore, signés Edouard Bertin, Hue, Gué, Hamon, etc.

Si nous passons aux peintures, nous trouvons à signaler un malicieux amour de Boucher planant dans un ciel capitonné de nuages légers. L'authenticité de la peinture est démontrée par sa qualité même. Ce pourrait être un fragment d'une composition plus vaste, ce qui expliquerait l'absence de signature. Ce morceau est de ceux que guettent les chevaliers de la brocante.

Citons encore une copie ancienne, à l'état d'ébauche, de la célèbre esquisse du tableau de Subleyras : La Madeleine aux pieds de Jésus chez Simon le pharisien (Musée du Louvre); une moissonneuse, essai de peinture à fresque d'Amaury-Duval; une petite pochade de paysage brillamment enlevée par Achille Dien, peintre et violoniste de talent. C'est ce Dien qui figure comme virtuose dans le fusain où, sous le titre « le quatuor », L. Lhermitte a représenté une séance de musique de chambre chez Amaury-Duval. L'amphytrion se tient debout, au fond, adossé à la cheminée, à côté d'Emile Augier. On reconnaît dans l'assistance Saint-Saëns, Bourgauld-Ducoudray, Gabriel Pierné, le violoniste Dien; Mme Dien qui tient le piano; Mme Lhermitte, dans un coin à droite, etc. Ce fusain, conservé au Musée du Luxembourg, fait partie de la donation Ch. Hayem.

Méritent aussi de figurer au présent bulletin : une marine de Joseph Vernet « port de la Méditerranée »; un portrait du comte de Saint-Germain, enfant, qui rappelle un peu le petit comte d'Artois, peint à l'âge de six ans par Drouais; une gouache de Gustave Doré ; une aquarelle de Victor Leclaire : « Une rue à Montmartre »; une étude de paysage, de Charles André : « Meules sur un Savart »; un portrait de Victor Cesson jeune, par Sellier, lauréat du prix de Rome, mort au

seuil de sa carrière; une miniature de la duchesse d'Orléans (Hélène de Mecklembourg).

Nous n'en finirions pas si nous voulions inventorier par le menu les albums de voyages remplis de notes et de croquis, les portefeuilles bondés de gravures d'après les maîtres. Un des plus curieux de ces albums, c'est celui où V. Cesson a rassemblé tous les premiers essais d'Henri Regnault (1), depuis les griffonnages informes, mais intelligents déjà, de l'enfant jusqu'à l'âge de douze ans, où il commence à camper une figure, à lancer des chevaux au galop avec un sens très juste de la vie et du mouvement. Il s'attaque le plus souvent aux personnes qu'il a sous la main : son père, sa mère, son frère, les amis de sa famille et les traite de la façon la plus irrévérencieuse en outrant jusqu'à la caricature leurs traits, leurs tics habituels. Amaury-Duval, ami et, je crois, un peu parent par les Brayer avec Victor Regnault, directeur de la manufacture de Sèvres, père de l'artiste, recueillait ces crayonnages et les donnait au fur et à mesure à Cesson.

Les œuvres qui forment le fond de la collection appartiennent pour la plupart à cette école néo-grecque qui se plaisait à des figures symboliques comme Amaury-Duval, à d'ingénieuses allégories comme Froment, à de mièvres idylles comme Hamon et Picou. Ces pâles succédanés d'Ingres sont peu goûtés depuis que l'on préfère la peinture de peintres à la peinture de littérateurs. Les productions de ce groupe n'ont donc pas aujourd'hui la valeur marchande qu'elles méritent pourtant par leur distinction et, comme disait M. Ingres, par leur probité; mais sans doute on obtiendra des compensations avec les bibelots de toutes sortes qui bénéficient d'une hausse constante sur le marché de la curiosité. Voici pour les gens d'humeur combative des armes, des fusils arabes curieusement damasquinés, des pistolets, des épées, un gong sonore aux vibrations prolongées. Voici pour les

(1) Tué en 1871 au combat de Buzenval, à l'âge de 28 ans.

amateurs de faïences anciennes des soupières du type strasbourgeois, un plat de Sinceny; préférez-vous des vidrecomes en verre de bohême ornés d'armoiries peintes et datés de 1657, de 1660; des verres filigranés de Venise enrichis d'ornements ajourés? Il y en a de nombreux spécimens.

Aimez-vous la porcelaine ? Voici une cuvette de Sèvres à fines arabesques dorées. Elle a appartenu à Marie-Antoinette et provient du sac des Tuileries en 1848 ; mais elle s'est cassée dans les mains des pilleurs, et c'est avec des attaches que cette épave nous est parvenue. Cette tasse à thé et sa soucoupe en bleu de Sèvres avec marli et frise de fleurs portent le chiffre du roi Louis-Philippe. D'autres pièces de Sèvres, au chiffre de Louis-Philippe (1848) proviennent du service de Compiègne. Voici des assiettes de Sèvres, second empire, décorées par Froment; un bénitier en cristal de roche; un chronomètre Louis XIII ; une série d'antiquités égyptiennes, en pierre dure, en bronze, montées sur socles en marbre. Que sais-je encore ?

Les autographes vous intéressent-ils? Vous trouverez des billets, des lettres d'Emile Augier, Th. Gautier, Hipp. Bellangé, Sarcey, Puvis de Chavannes, Dupin aîné, Jal, Gérôme, Eugène Sue, Legouvé, princesse Mathilde, Mme Greville, Reber, Alf. Stevens, J.-P. Laurens ; aussi des invitations particulières au député Guyet-Desfontaines signées de Louis-Philippe ; des pièces officielles revêtues du paraphe de Napoléon et datées de 1812-1813.

Je ne veux pas poursuivre plus longtemps une nomenclature que vous trouvez déjà trop longue. Je m'arrête de peur de vous fatiguer, mais non sans regret, car je prends un douloureux plaisir à évoquer encore une fois ces objets qui me sont si familiers. Je les revois dans l'ordre même où ils sont disposés dans ces salles où j'ai passé de bonnes heures avec l'ami disparu. Pauvre Musée Cesson ! Quel est le sort qui l'attend ? S'en ira-t-il en gros ou en détail, à l'amiable ou aux enchères ? Attendra-t-il les amateurs sur place, ou tentera-t-il la fortune dans une salle de l'Hôtel Drouot ? Chaque sys-

tème offre ses avantages et ses dangers. Le mieux est peut-être de les combiner entre eux le plus judicieusement possible. Nous n'avons pas d'ailleurs à nous prononcer sur ces questions délicates. Nous nous bornons à souhaiter que ce modeste trésor ne disparaisse pas sans laisser des compensations sérieuses, et que le Musée Cesson, après avoir fait la joie du défunt, assure, selon ses dernières intentions, les jours de la digne compagne qui a su adoucir ses longues souffrances par ses soins affectueux et dévoués.

Frédéric HENRIET.



DÉCOUVERTE DE MONNAIES ROMAINES

sur le Territoire de Montigny-l'Allier

Au cours de l'été de 1901, des ouvriers occupés à biner des betteraves pour le compte de M. Waddington, propriétaire-cultivateur à Bourneville, près La Ferté-Milon, trouvèrent, éparpillées sur une très petite étendue, des pièces romaines d'une belle conservation et s'empressèrent de les ramasser. Ce fait ayant été connu aux environs, différentes personnes se transportèrent à cet endroit et, après de nouvelles recherches, en récoltèrent aussi une certaine quantité.

Averti malheureusement trop tard de cette trouvaille par un de mes amis, M. Bordier, de La Ferté-Milon, qui me mit en rapport avec deux personnes qui possédaient un lot de ces pièces, je pus en acquérir quelques-unes et, décidé à mettre à jour cette découverte, je me transportai sur les lieux le 21 avril dernier et, après diverses recherches, je réussis à en acquérir plusieurs nouvelles au petit village de Fulaine, situé tout près de la découverte en question.

L'endroit où était caché ce petit trésor se trouve à l'extrémité du territoire de Montigny-l'Allier, à un kilomètre environ de Fulaine et près de Mareuil-sur-Ourcq.

A cette place, sur un petit monticule dominant la vallée de l'Ourcq, existait, aux premiers siècles de notre ère, une métairie ou villa gallo-romaine, placée à la lisière des bois de Montigny, dont le pays tire son nom, et dont une grande partie ont été défrichés dans ces derniers temps.

Cette métairie, détruite probablement lors des guerres de

l'invasion des barbares de la Germanie, au début de l'époque des longs troubles, causés dans les Gaules par les premières révoltes des peuples contre la domination romaine, époque d'anarchie militaire de laquelle date le règne des Empereurs gaulois, *désignés bien à tort comme tyrans* dans l'histoire, faite toute au point de vue de l'empire romain et au mépris des droits de l'indépendance nationale.

L'emplacement en est indiqué par des pierres et débris de tous genres, notamment par de nombreux morceaux de ces tuiles lourdes, épaisses et à grosses mentonnières, à l'usage du temps.

Il est curieux que cette trouvaille fut faite sur une propriété venant de M. William Waddington et à deux pas de la résidence de sa veuve et de ses enfants. Ce savant numismate qui, avant d'acquérir sa brillante renommée dans la politique et la diplomatie, s'était illustré par ses découvertes d'inscriptions antiques et inédites en Orient, dont il avait rapporté aussi une magnifique collection de très rares monnaies et médailles, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, travaux qui lui avaient ouvert les portes de l'Institut, aurait été bien heureux que cette découverte eut lieu de son temps, malgré que ses visées atteignaient des époques bien plus rares en numismatique.

Je pense que cette cachette remonte à l'an 261 ; elle comprenait à peu près la série des monnaies frappées pendant un siècle, depuis Marc Aurèle et Faustine jeune, jusqu'à Posthume.

Comme sept ou huit personnes, au moins, ont pu ramasser ces pièces et les ont emportées aux environs, je n'ai pu en étudier qu'une certaine partie, n'ayant connu la chose que plus de six mois après.

Ces monnaies, au nombre de 150 environ, sauf quelques-unes en moyen bronze, sont toutes en argent, ou plutôt en billon potin argenté, et assez bien conservées.

Le sol qui les renfermait est pierreux, dur et compact, mêlé de grains siliceux, et c'est la charrue, en défonçant la

terre à une plus grande profondeur que d'habitude pour préparer l'ensémencement des betteraves, qui les a mises à jour.

Je n'ai pas connaissance que rien n'ait été trouvé du vase qui devait les contenir, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la terre ne renferme encore une partie de ce petit trésor, dont la cachette a été dispersée par la charrue.

J'ai pu me procurer une vingtaine de ces pièces, lesquelles n'ont du reste rien de bien remarquable, étant généralement toutes communes. Je me borne à citer un moyen bronze de Marc Aurèle au revers du Foudre ailé, une jolie petite Plantilla Augusta en argent, plusieurs Elagabules, très peu de Carabella, un beau Maximin Ier, plusieurs Philippe Ier, un beau Trébonien Galle, une pièce assez rare de Aémilien. Il s'y trouvait en outre des exemplaires de toute la série des Gordien III, Géta, Valérien Ier, Gallien, Salonine, Salonin, Valérien et Posthume.

Comme à peu près dans toutes les trouvailles de cette époque, ce sont les pièces de Gordien III et de Gallien qui s'y trouvaient en plus grand nombre.

Je me propose du reste de poursuivre mes investigations de ce côté et de prendre note des nouvelles découvertes qui pourraient s'y produire.

DOYEN Aîné.

LA SOCIÉTÉ RACINIENNE

de La Ferté-Milon

Notre regretté secrétaire perpétuel, M. Moulin, nous avait promis en 1898 (*Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry,* p. 178), de nous entretenir un jour de la Société Racinienne de La Ferté-Milon. La mort ne lui a pas permis de réaliser sa promesse. A défaut du tour charmant qu'il aurait su donner à son récit, je voudrais tenter de faire brièvement l'historique de cette Société, en analysant deux brochures relatives aux congrès tenus en 1842 et 1843, conservées à la Bibliothèque nationale, ainsi que deux documents qui ne s'y trouvent pas, mais que j'ai eu la chance de découvrir récemment chez un bouquiniste parisien : les statuts de l'Association et la relation du congrès de 1841. Ces diverses pièces nous feront voir que les aspirations des promoteurs de la Société Racinienne étaient beaucoup plus élevées que ne furent féconds ses résultats.

I

Fondation de la Société

Publiés à l'imprimerie Beau à Saint-Germain-en-Laye, les statuts, approuvés le 17 avril 1841 par le ministre de l'Intérieur, se composent de 21 articles. « La Société Racinienne,

porte assez naïvement l'article Ier, est instituée en l'honneur du grand Racine. Sous ce patronage, les membres ont tous pour but d'encourager les lettres et les arts. » Le siège est à La Ferté-Milon. La Société décerne en audience publique, à la fête de la Saint-Jean, en juin, des médailles ou des prix aux mémoires et travaux les plus méritants adressés au congrès.

La composition de la Société, réglée par les articles 8 à 18, a le tort d'être beaucoup trop compliquée. Elle comprend quatre classes : « 1° les membres honoraires ; 2° les personnes qui, par leur position, par leur influence et par leur exemple, veulent encourager l'Association ; 3° les gens de lettres, les artistes, les savants qui peuvent contribuer par leurs travaux et leur talent à l'éclat de la Société ; 4° les membres associés qui désirent rendre hommage au nom de Racine, par une adhésion publique, et qui ont à cœur d'encourager les lettres. » Je vous fais grâce des diverses conditions imposées aux sociétaires de ces quatre classes et du montant des cotisations ; mais il faut noter l'engagement que prend chaque adhérent d'adresser « un ouvrage à son choix » à la bibliothèque du comité central.

La liste des membres comprend 91 noms, dont plusieurs dames. Parmi nos concitoyens de Château-Thierry, citons M. Charles Dieu, greffier du tribunal, MM. Bahu et Fitremann, avoués, M. Lefebvre, pharmacien, et l'ancien président de notre Société, M. Vérette.

Bien qu'elle ne doive se réunir qu'une fois par an, la Société Racinienne s'est dotée d'un bureau qui ne comprend pas moins de sept présidents ou vice-présidents, sans oublier un secrétariat de tout premier ordre. Voici d'ailleurs les noms des dignitaires (1).

(1) M. Maurice Lecomte (*La Ferté-Milon ; Histoire et Monuments*, brochure chez Béfort-Dupuis, à La Ferté-Milon, 1895, p. 19) nous apprend que Béranger refusa la présidence. Le chansonnier était un homme avisé.

Président honoraire : Le Préfet du département.

Vice-président honoraire : M. Auguste de Roosmalen, représentant de la Société à Paris. Professeur de « débit oratoire », poète, auteur dramatique, historien, orateur (1), surtout orateur, nous ne nous en apercevrons que trop par la suite, c'est lui le véritable fondateur-organisateur de l'Association, et je ne serais pas autrement étonné que, sous prétexte de venir en aide aux belles-lettres et d'honorer dignement le glorieux enfant de La Ferté-Milon, M. de Roosmalen n'ait écouté trop complaisamment son intérêt personnel et le désir de faire un peu de bruit autour de son nom.

Président titulaire : M. de Noailles, duc de Poix, qui, après avoir rempli d'importantes fonctions, était rentré dans la vie privée en 1830 et habitait le château de Bourneville, près La Ferté-Milon (2).

1[er] vice-président : M. le baron Pelet de la Lozère, pair de France, ancien ministre, grand propriétaire dans le canton de Villers-Cotterêts, M. de la Lozère taquinait parfois la muse, et Racine lui avait inspiré, quelques années avant, une pièce de vers soi-disant improvisée, qu'il avait déclamée le

(1) Parmi les principaux ouvrages de M. de Roosmalen, on peut citer : *La Tour de Londres*, drame en 3 actes et 7 tableaux, in-8, 1840; — *Les derniers moments de la duchesse d'Abrantès*, dont l'auteur a fait don à la bibliothèque de la Société Racinienne; — *L'Orateur, cours complet de débit et d'action oratoires*, 1841, in-8; — *Leçons de prononciation française, ou Règles précises de la prosodie*, 1842, in-18; — *De l'envahissement du commerce et de l'industrie sur les lettres, les sciences et les arts*. Aperçu statistique, 1842, in-8; — *Les Mystères de la Providence*, simples récits faits aux ouvriers de Paris dans les conférences de Saint François Xavier en 1844 et 1845; 1846, in-12; — *L'Algérie telle qu'elle sera*, 1860; — *L'Art de la parole, cours de prosodie, d'accentuation, de lecture et de récitation*, 4[e] édition, 1864.

(2) Petit-fils du maréchal de Mouchy, Antoine-Claude-Juste de Noailles est né à Paris en 1777. Il fut successivement chambellan de Napoléon, ambassadeur près la Cour de Russie, puis, en 1824, député de la Meurthe. En quittant le château de Bourneville, qu'il habitait dans sa retraite, il donna, le 8 octobre 1845, à la ville de La Ferté-Milon un portrait peint de Racine, placé actuellement dans la salle des délibérations du Conseil municipal. Il mourut à Paris en 1846.

dimanche 29 septembre 1833, à la fête de l'inauguration de la statue due au ciseau de David d'Angers (1). Ce souvenir a pu contribuer à désigner M. de la Lozère pour la dignité qui lui a été conférée dans la Société.

2e vice-président : M. le comte de Sade, de Condé-en-Brie, député de l'arrondissement de Château-Thierry (2).

3e vice-président : M. Chartier, maire de La Ferté-Milon.

4e vice-président : M. Wallon, maire de Marolles, dont la famille habite encore la localité.

La ville de La Ferté-Milon fournit le secrétaire général, M. Billet-Bligny, négociant, le secrétaire-adjoint, M. Masson fils, le trésorier, M. Cuvilliez, marchand de grains, et le bibliothécaire-archiviste, M. Demoulin.

Suit le règlement du congrès, fixé aux 23 et 24 juin ; puis l'énumération des études proposées pour la première session : Quels avantages présentent les congrès littéraires ? — La littérature romantique doit-elle remplacer la littérature classique ? — Les progrès de l'esprit commercial et industriel sont-ils nuisibles ou favorables aux arts et aux lettres ? — Quels sont les progrès des études historiques en France ? — L'enseignement des langues vivantes étrangères, imposé à la jeunesse, ne peut-il pas avoir pour résultat de corrompre la langue maternelle, lorsque cette langue n'est pas elle-même parfaitement arrêtée et parfaitement apprise ?

(1) Frédéric Henriet, *La Statue de Racine à La Ferté-Milon*; brochure extraite de nos *Annales*; 1893, p. 33.

(2) Le comte Xavier de Sade fut élu député de l'arrondissement de Château-Thierry en novembre 1827, et réélu plusieurs fois jusqu'en 1842. Né à Eyguière (Bouches-du-Rhône), le 25 mars 1777, il habitait Condé-en-Brie depuis 1812. Il publia plusieurs mémoires, et mourut d'une attaque d'apoplexie le 24 mai 1846. J'emprunte ces détails à l'intéressante étude de M. le Dr Corlieu sur *les Députés de Château-Thierry de 1789 à 1880, Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1897, p. 201.

II

Congrès de 1841

Le 23 juin 1841, dans « une salle immense », élégamment décorée, mais dont l'emplacement n'est pas indiqué, s'ouvre le premier congrès sous la présidence de M. le duc de Poix, entouré du bureau. Le sous-préfet de Château-Thierry, M. Nérat de Lesguisé (1), est délégué par son préfet. Et immédiatement commencent les discours. C'est M. Billet-Bligny, secrétaire-général, qui donne le signal, en distribuant à chacun les compliments et remerciements d'usage. La ville de Château-Thierry n'y est pas oubliée. « Nous avons remarqué avec un grand plaisir, dit M. Billet, l'émotion qu'a fait naître à Château-Thierry notre fondation. Nous avons recueilli de cette ville plusieurs adhésions, qui nous sont d'autant plus chères, que Château-Thierry possède aussi un grand génie. Si les honorables compatriotes de l'Inimitable applaudissent à notre congrès, ils doivent bien penser que nous serons toujours heureux d'entendre ici les hommages qui seraient rendus à La Fontaine. Deux tels hommes, du même siècle, de villes voisines, unis d'amitié, ne doivent point être séparés dans la mémoire. Cette idée, vous l'approuverez, Messieurs, du moins je le pense, et vous la mettrez à profit pour la prospérité des lettres et la gloire de notre cité. »

On procède ensuite à la discussion publique des premières questions mises à l'étude, les autres étant réservées pour l'année suivante. Bien vastes, bien générales, elles soulèvent des problèmes littéraires, économiques et sociaux dont il

(1) M. Nérat de Lesguisé est resté sous-préfet de Château-Thierry jusqu'à son décès, en décembre 1847.

n'était pas nécessaire que connût l'association milonaise ; mais en même temps elles prêtent aux larges développements, aux longues controverses, et permettent à M. de Roosmalen de discourir sans trêve ni repos et de parler de tout, même de lui et d'une centaine de jeunes avocats qui suivent ses cours de déclamation.

La journée se termine par un concert « dû à l'obligeance désintéressée de plusieurs artistes de Paris ». Pendant qu'un M. Dunan, professeur de chant à Paris, chante une cantate en l'honneur de Racine, et que Mademoiselle de Roosmalen exécute un solo de piano « avec beaucoup de talent et de modestie », Monsieur son père avale un verre d'eau (il l'a bien mérité) et déclame plusieurs fragments de tragédies de Racine.

***

Le lendemain 24 juin, discours de M. le duc de Poix, qui « félicite La Ferté-Milon de pouvoir mesurer la puissance du prestige qui s'attache au lieu de la naissance d'un homme, lorsque cet homme est Racine. Mais, ajoute-t-il, il ne fallait pas que la gloire qui rejaillit sur son berceau demeurât stérile. Honorerait-on convenablement la mémoire de Racine, en se bornant à la célébrer, soit par une fête, soit en l'abandonnant à l'admiration de tous les amis des lettres ? Il fallait que la ville, témoin des premiers jeux du petit Racine, dût au grand homme, après cent cinquante ans, une institution littéraire ». Et l'honorable président répète que le but de la fondation est, « excitant une salutaire émulation, de contribuer dans notre patrie aux progrès des lettres et des arts, et de fonder, dans la cité, des moyens d'éclairer les esprits, en y rendant l'étude facile ». Peut-être des deux résultats poursuivis, le plus modeste eût-il été encore assez vaste. Faciliter l'étude et l'instruction aux habitants de la région, leur inculquer l'amour du pays natal et le culte de leurs grands hom-

mes, n'était ni inutile à tenter ni impossible à obtenir. Il eût été plus sage de la part du petit cénacle de La Ferté-Milon de borner là son ambition et de laisser à d'autres associations littéraires plus anciennes et mieux qualifiées, ne fût-ce que... l'Institut de France, le soin de développer le goût public et de faire prospérer les lettres et les arts.

Après le discours du président, sont lues plusieurs pièces de vers reçues par la commission, notamment une *Epitre*, par M. Morand de Jouffrey, avocat à la Cour royale de Paris, d'une facture bien plate et bien banale. L'auteur s'adresse en ces termes à Racine :

Jouissons des honneurs que reçoit ta mémoire.
Réunis en congrès, les amis de ta gloire,
Chaque été, reviendront dans ce temple nouveau,
Du drapeau des beaux-arts ombrager ton berceau.
Témoin de leur succès, que j'obtienne la grâce
De m'asseoir auprès d'eux à la dernière place,
Et je serai ravi. Tous les ans je verrai
Tes travaux applaudis et ton nom vénéré;
Je mêlerai ma voix à leurs chants d'allégresse,
Racine, et je pourrai, partageant leur ivresse,
Et fier de couronner mon auteur favori,
Déposer quelques fleurs sur ton buste chéri.

Les titres seuls des autres lectures nous sont connus : *Racine*, par M. Sorel; *A la Société Racinienne*, par M. Ourry, un habitant de Crouy-sur-Ourcq; *Hommage à Racine*, par Mme Bayle-Mouillart (1), des *Stances*, par Magu, le poète tisserand de Lizy-sur-Ourcq (2). Enfin M. de Roosmalen, qui

(1) Mme Bayle-Mouillard, née Elisabeth-Félicie Canard, connue aussi sous le pseudonyme de Celnard, est l'écrivain le plus fécond que l'on puisse rencontrer. Les titres de quelques-unes de ses œuvres donnent une idée de sa souplesse : un mémoire sur la peine de mort; des notes historiques; des recueils de prières; l'*Inquisition*, poème historique en quatre chants; des histoires morales; l'Art de fertiliser les terres; le Manuel de la maîtresse de maison; le Manuel des nourrices; le Manuel du charcutier, etc...

(2) Né à Paris en 1788, Magu vint avec sa famille à Tancrou à l'âge de huit ans. Toute son instruction consistait dans ce qu'il avait pu

n'avait encore rien dit de la journée, fait un rapport pour l'admission de plusieurs femmes et hommes de lettres ou savants, dont il cite les travaux et donne de copieux fragments. Sur quoi est prononcée la clôture de la première session du congrès, dont les membres se rendent à la fête publique et terminent la journée par un banquet général et un bal où se trouvent réunies « toutes les notabilités du pays et des environs ».

III

Congrès de 1842

La deuxième session est ouverte le 23 juin 1842, en présence du bureau de l'année précédente, par le même président, qui prononce l'allocution suivante, j'allais dire : la même allocution.

« Messieurs,

« On célèbre avec raison les succès de la Société que j'ai l'honneur de présider ; on m'y croirait indifférent si je gardais aujourd'hui le silence.

« Oui, du haut du Parnasse, où le grand Racine a reçu la couronne de l'immortalité, il protège encore sa ville natale, et la récompense d'avoir honoré sa mémoire ; notre Société prospère, nos concours sont recherchés ; plusieurs membres de l'Académie française, de cette académie attaquée e.le-

apprendre pendant trois hivers à l'école de son village. Etabli tisserand à Lizy-sur-Ourcq, il fit de La Fontaine sa lecture favorite et se révéla poète original dans sa simplicité. Il était à la mode vers 1840. Il publia à l'imprimerie Carro, à Meaux, deux recueils de poésies en 1839 et 1842. En 1845, une nouvelle édition de ses poésies choisies fut donnée chez Charpentier, éditeur à Paris, avec une préface par George Sand.

même dès son origine sans que le fauteuil qu'elle accorde ait cessé d'être ambitionné par les hommes de mérite de tous les siècles, d'illustres membres de cette académie ont répondu à l'appel qui leur avait été fait, et comptent parmi nous. Les pièces en prose et en vers, qui nous ont été adressées, découvrent des talents déjà arrivés à un grand développement ; d'autres promettent, avec le secours de l'étude, de perfectionner leurs essais. Espérons, Messieurs ! des maîtres tels que Racine et La Fontaine, unis par un heureux voisinage, sauront féconder le champ des lettres qu'ils ont si brillamment cultivé.

« La Fontaine ! vous qui, avec une flexibilité incroyable de talent, tantôt revêtez des formes de la plus haute poésie de nobles, d'énergiques pensées; tantôt avec un charme sans pareil, savez peindre les plus douces comme les plus simples affections de l'âme : associé de gloire à notre Racine, comme vous l'êtes à l'hommage que nous lui rendons, l'étude de vos ouvrages guidera la jeunesse studieuse ; elle en a déjà profité, puisqu'elle sait les apprécier, et vous pardonnerez à ceux de nos écrivains qui, engagés dans de nouvelles routes que vous n'avez jamais fréquentées, savent cependant produire ce beau dans les arts, admirable à quelqu'école qu'il appartienne, mais où n'atteindront jamais ces écarts insensés de la composition littéraire, protestations coupables contre le bon sens et le bon goût. »

Le président avait annoncé l'adhésion d'un certain nombre de membres de l'Académie française. Peut-être était-ce un peu pour eux la carte forcée. Comment se soustraire à une telle invitation ! M. de Châteaubriand avait dit fort justement que « Racine ne pouvait être l'objet d'aucun refus individuel. » Puisqu'ils devaient s'exécuter, nos Académiciens le firent galamment. De Barante déclare que « c'est une heureuse idée d'avoir placé sous la protection du nom de Racine une association littéraire. » Flourens écrit à son tour : « Vous aurez beaucoup fait pour notre langue, si vous ramenez l'étude du XVIIe siècle, le seul qui en ait connu toutes les res-

sources et qui en ait constamment suivi le génie. » MM. de Pongerville, Molé, Viennet, de Tocqueville, de Salvandy (1), ne se montrèrent pas en reste d'amabilités, surtout ce dernier, encore plus pressant que ses collègues dans ses félicitations : « La ville de La Ferté-Milon, dit-il, avait dû au hasard le bonheur de donner Racine à la France; elle a aujourd'hui une gloire plus grande, celle d'entourer cette immortelle mémoire de dignes hommages et elle ne la doit qu'à l'élévation de ses sentiments et à ses lumières. » Bien plus, un autre académicien, M. Jay, pour bien prouver sans doute à la Société Racinienne que les Quarante n'avaient à son encontre aucune mesquine jalousie, avait usé de son influence auprès des bureaux pour obtenir sans retard l'approbation ministérielle des statuts, en même temps qu'il soutenait dans les colonnes du *Constitutionnel* « l'opportunité du congrès pour la littérature menacée. »

Toutes ces flatteries achevèrent de griser nos Mécènes milonais qui, tout entiers à leur célèbre compatriote, ne songeaient plus qu'un de leurs voisins du grand siècle leur avait donné ce bon conseil :

> Ne forçons point notre talent,
> Nous ne ferions rien avec grâce (2).

C'est donc avec un orgueil mal contenu que le secrétaire général, M. Billet-Bligny, après le discours inaugural, proclame à son tour les glorieux résultats obtenus, remercie à nouveau les fondateurs, rend de rechef hommage au zèle de M. de Roosmalen, souhaite de recevoir pour les concours des travaux de plus en plus importants, et, débordant d'enthousiasme, s'écrie en terminant : « Il faut que la France entière sache que tout ce qu'elle possède d'élevé dans la lit-

(1) Le comte N.-A. de Salvandy, littérateur et homme d'Etat, était un des membres influents de l'Académie française.

(2) La Fontaine. Livre IV, Fable V : L'âne et le petit chien.

térature se donne rendez-vous désormais dans la patrie de Racine. »

Il est ensuite donné lecture d'un aperçu statistique de l'état des lettres, des sciences et des arts en France en 1842, par M. Villenave père (1). « Tout fait effort, tout s'agite pour grandir et briller », dit M. Villenave. Au XVIIe siècle, une seule académie, un seul journal (la Gazette), trois théâtres à Paris, cinq ou six dans les provinces. En 1842, plus de sociétés littéraires ou savantes que de chefs-lieux d'arrondissement, 200 feuilles périodiques à Paris, 300 dans les départements, plus de 20 théâtres à Paris et dans la banlieue, une centaine dans les départements. Erections de statues aux grands hommes ; partout des concours sont ouverts et des prix décernés...

M. de Roosmalen demande la parole. « Les arts, les sciences, les lettres fleurissent, c'est vrai ; mais une rivalité effrayante semble les menacer de nouveau : l'esprit commercial et industriel (2) s'avance pour s'emparer de tout ce qui peut l'aider dans son usurpation. » Beaucoup de théâtres,

(1) Villenave (Mathieu-Guillaume-Thérèse), né le 13 avril 1762 à St-Félix-de-Caraman (Languedoc), mort le 16 mars 1846. Avocat au barreau de Nantes, défenseur des Vendéens, il a collaboré, tant en province qu'à Paris, à un grand nombre de journaux monarchistes; il a fait avec succès un cours d'histoire littéraire à l'Athénée de 1824 à 1831. Parmi ses nombreux écrits, citons : une *Ode sur le dévouement du duc de Brunswick*, une traduction des *Métamorphoses* d'Ovide, une traduction de l'*Enéide*, un fragment de poëme sur *La vie future*, un *Nouvel abrégé de la vie des Saints*, etc...

Il était membre de la Société Racinienne ainsi que son fils, Théodore Villenave, connu surtout par une imitation de Walstein, jouée à l'Odéon en 1828, et par une histoire d'Abélard et Héloïse, parue en 1834.

(2) On a vu dans les renseignements bibliographiques donnés sur M. de Roosmalen que celui-ci avait publié en 1842 un mémoire : *De l'envahissement du commerce et de l'industrie sur les lettres, les sciences et les arts*. C'est dire avec quelle prolixité l'orateur a traité cette question, qui avait été mise au concours dès 1841, à sa demande, selon toute vraisemblance. Nous le verrons, comme rapporteur des mémoires sur ce sujet, y revenir une nouvelle fois au cours de la même séance.

mais des pièces immorales. L'ambition, la recherche de la fortune détournent les hommes du culte des lettres; les riches ne s'occupent que de chasses et de chevaux... Il est urgent d'encourager les arts. La Société Racinienne s'est formée dans ces temps difficiles. Sa création a eu un retentissement non seulement en France, mais en Europe. Elever des autels aux hommes de génie, se vouer à leur culte, n'appartient qu'aux populations d'élite. « Si l'exemple que vous offrez aujourd'hui était suivi par toutes les villes qui ont donné de grands hommes à notre patrie, l'esprit commercial et industriel pourrait s'élever et se développer sans nous faire craindre des rivalités funestes... » Et, pourrait ajouter *in petto* M. de Roosmalen : « ma clientèle de débit oratoire se développerait dans les mêmes proportions, sans que, moi non plus, je craigne de rivalités funestes ».

Mais nous voici arrivés, et ce n'est pas trop tôt, au morceau de résistance : le rapport de M. Villenave père sur le concours ouvert pour « les éloges réunis de Racine et de La Fontaine ». Nous voici donc au cœur du sujet : enfin nous allons à notre tour apprécier, autrement que par les phrases sonores des orateurs, les véritables services rendus par la Société Racinienne; sans doute nous allons découvrir des hommes de lettres, hier inconnus, aujourd'hui devenus célèbres, grâce aux encouragements de l'association, des littérateurs de mérite qui vont nous dire sur nos deux poëtes du XVIIe siècle quelque chose de nouveau, d'original, de fortement pensé.

Hélas! qu'il y a loin de la coupe aux lèvres! Le rapporteur qui a reçu sur différents sujets quatre-vingt-dix-sept mémoires, dont cinq tragédies, recule encore d'une seconde l'instant pénible des aveux. « C'est un succès inespéré, dit-il, c'est un augure favorable pour les destinées de la Société Racinienne. » Après quoi, il est bien obligé d'ajouter que sur les treize éloges en vers de Racine et de La Fontaine, douze ont dû être écartés « comme peu dignes du concours ouvert. » Il

reproche aux concurrents de s'être trop longtemps perdus dans le genre descriptif; « les vers sont souvent, comme l'exaltation, sans règle et sans mesure. »

Voici en effet deux vers qui, totalisés, donnent bien le nombre de 24 syllabes réglementaires, mais fâcheusement distribuées :

S'illuminer souvent d'une lumière plus pure,
Comme on voit la colline au revers du jour...

L'un des concurrents commence ainsi :

Racine, La Fontaine! ô le bel hémistiche!

Un autre finit par cette apostrophe :

O noms des deux géants que le grand siècle élut,
Entre mille grands noms, Jean Racine, salut!
Salut, salut! Jean La Fontaine!

Quant aux rimes, elles sont parfois d'une nouveauté imprévue : Ainsi, *sacré* rime avec *athé*, *secrète* avec *suspecte.*

Indulgent, d'une indulgence que rien ne lasse, le rapporteur affirme sérieusement que, « dans la plupart des candidats, ce n'est pas le talent qui manque : c'est le sentiment de la poésie de Racine et de La Fontaine. »

Quant à l'Ode qui a été distinguée, et qui, sans avoir mérité un prix, a obtenu une médaille d'argent, « il y a dans cette composition, dit M. Villenave, un talent flexible, du mouvement, du nombre et de l'harmonie. » En voici la première et la dernière strophes. Cela suffira sans doute au lecteur:

Tels qu'enfants d'une même source
Au pied des monts qu'ils ont ouverts,
Deux fleuves séparant leur course
Marchent à des desseins divers:
Tous deux, formés de la même onde,
Ils vont promener dans le monde
Les contrastes de leurs courants,
Et porter à la mer lointaine
Sur la pente qui les entraîne
Des flots et des noms différents.

. . . .

Vous vivrez tant que la patrie,
Fière de vos noms immortels,
Sur la rive aimée et fleurie
Au bon goût voûra des autels;
Tant que la Marne poissonneuse
Ira d'une onde limoneuse
De Thierry baigner le vallon,
Et que l'Ourcq, à l'eau transparente,
Ornera la plage odorante
Où brille La Ferté-Milon...

Des cinq éloges en prose, deux obtiennent une médaille d'argent, « un n'est remarquable que par son épaisseur, dit le rapporteur, un autre est sans valeur littéraire. » Mais ce maigre butin n'empêche pas M. Villenave de conclure : « Des concours ouverts dans les grandes académies offrent rarement plus, et assez souvent moins d'ouvrages qui méritent de fixer leur attention et celle du public. »

M. de Roosmalen fait à son tour rapport sur les ouvrages relatifs à la seconde question, qui avait déjà été discutée l'année précédente : Les progrès de l'esprit commercial et industriel sont-ils nuisibles ou favorables aux arts et aux lettres? Une médaille d'or est justement attribuée à un bon mémoire de M. Emile Burnouf, alors élève de l'Ecole normale (1). M. Burnouf remarque que l'exaltation des idées commerciales concourt au dépérissement de la littérature. « L'âge le plus favorable au développement de la littérature, dit-il, c'est cet âge intermédiaire, placé entre l'enfance et l'âge mûr, qui tient de l'une l'imagination qui entraîne, et de l'autre la raison qui dirige. Toutefois, il paraît que dans les littératures les plus parfaites et les plus originales, c'est

(1) Emile-Louis Burnouf, né à Valognes le 25 août 1821, cousin de l'orientaliste Eugène Burnouf, avait été reçu à l'Ecole normale en 1841. Il fut successivement professeur à la Faculté de Nancy, puis directeur de l'Ecole française d'Athènes. A son retour en France, il fut nommé doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux. Ses principaux ouvrages sont : *Méthode pour étudier la langue sanscrite* (1859); — *Histoire de la littérature grecque* (1869); — *La science des religions* (1885), etc...

l'imagination qui domine : c'est elle qui donne un caractère national au génie littéraire d'un peuple et qui crée aussi dans les arts ces différences souvent profondes qui les font classer par écoles suivant les lieux où ils se sont développés. »

La conclusion de ce mémoire est pleine de modération et de raison : « Nous avons voulu montrer seulement que l'esprit de commerce et d'industrie n'est point, absolument et par sa nature, ennemi des arts et des lettres, que, s'il règne seul, il a les conséquences de tout ce qui est exclusif et exagéré, mais qu'il suffit de le restreindre en lui imprimant une bonne direction pour qu'il devienne un moyen de développement intellectuel et peut-être une occasion de vertu. »

***

La séance du lendemain 24 juin commence par la proclamation des récompenses. Les titulaires des trois médailles d'argent pour les éloges de Racine et de La Fontaine sont : MM. Emile Lefranc (1), Haghe, professeur, et Emmanuel Masseras, de Namur. Une médaille de bronze est attribuée à M. Frédéric Cossé.

Dans le concert qui termine la journée, on entend, outre des récitations de M. de Roosmalen, une cantate en l'honneur de Racine, paroles de Mlle Désirée Pacault, musique de M. Riballier, maître de chapelle de Soissons, qui a obtenu une médaille d'argent.

Aussitôt la séance levée, les membres du congrès se ren-

(1) Le lauréat est sans doute M. Emile Lefranc, professeur de l'Université, connu par ses éditions classiques de Cicéron, de Démosthène, de Sophocle, Descartes, Fénelon, etc..., par une grammaire française (1850) et une grammaire latine (même année), par un choix de discours des Pères grecs (1862), plusieurs cours d'histoire et une histoire de la littérature française.

dent à la fête publique préparée par les soins de l'autorité communale, fête qui, comme l'année précédente, comprend banquet et bal.

IV

Congrès de 1843

Si cette histoire vous amuse,
Nous allons la recommencer,

dit la chanson. Comme j'ai peur de vous avoir produit l'effet contraire, je résume très brièvement le troisième congrès, qui est en même temps, rassurez-vous, le dernier, du moins le dernier dont un compte-rendu officiel paraisse avoir été publié par les soins de la Société.

C'est le 25 juin que les membres de l'Association se réunissent sous la présidence de M. Wallon. Trois éloges de Racine sont récompensés de médailles frappées à l'effigie du poète. Les lauréats sont : M. Dupré, principal du collège de St-Calais (Sarthe), M. Fortuné Nancey, avocat à Melun, pour leurs pièces de vers, et, pour un assez bon travail en prose, Mlle Sophie Manéglier, d'Igny-le-Jard, parente de notre collègue M. Raison (1). « Qui peut se flatter, dit Mlle Manéglier, de l'emporter sur Racine? Quelles pensées que les siennes! Comme elles sont belles, simples, touchantes, naïves, claires, sublimes! Elles parlent à l'esprit sans effort, elles touchent le cœur sans le vouloir; on lit Racine et l'on pense et l'on pleure! » Un instituteur de Lon-

(1) Le mémoire de Mlle Manéglier a été publié dans l'un des cinq volumes qui ont été offerts en 1898 à la bibliothèque de notre Société par M. Raison; ce volume est intitulé : Poésies chrétiennes, suivies de trois pièces de poésies diverses et d'un éloge de Racine (en prose). Paris, imprimerie Jacquet, 1844, in-8.

dres, M. Lambert, a adressé un « fort bon éloge de Racine », arrivé trop tard pour concourir.

M. Charles Lavollée, âgé de 19 ans, élève à l'Ecole normale (1), mérite une médaille d'or pour un travail d'une bonne forme classique dans lequel l'auteur proclame que « le xviie siècle s'est développé sous l'influence de l'antiquité, qu'il n'est que la continuation d'Athènes sous Périclès et de Rome sous Auguste. »

Dans la réélection des membres du bureau, notons que M. de Montesquiou, de Longpont et M. de Vuillefroy remplacent à la vice-présidence MM. Chartier et Pelet de la Lozère, ce dernier succédant comme président titulaire au duc de Poix.



La séance du lendemain 26 juin s'ouvre par un discours de M. Wallon qui se félicite encore une fois de l'empressement des candidats à répondre aux concours de la Société. « Cet empressement est significatif et donne une garantie favorable au succès de notre Association. Il prouve que dans ce siècle d'effervescence, l'influence des lettres et des arts est regardée plus que jamais comme un moyen efficace pour arrêter le torrent qui, sans cette digue, menacerait de renverser et de détruire jusqu'à la civilisation elle-même. »

M. Prosper Guyot interprète avec sa belle voix de basse-

(1) Charles-Hubert Lavollée, né à Paris le 11 octobre 1823, fit partie en 1843 de la mission envoyée en Chine sous les ordres de M. Lagrenée. A son retour, il entra au ministère du Commerce, d'où il passa à l'Intérieur. Depuis 1846, il a collaboré à la *Revue nouvelle*, à la *Revue de l'Orient* et surtout à la *Revue des Deux Mondes*. Il a publié notamment : *Voyage en Chine* (1852), *La Chine contemporaine* (1860), et *Les Chemins de fer en France* (1866). Il est mort en 1886.

taille (1), une cantate dont les paroles sont de M. Roucher d'Aubanel, médecin à Fère-en-Tardenois, et la musique d'une jeune aveugle, Mlle Bertout, de Fère-en-Tardenois (2), qui accompagne le chant sur le piano. Après cette audition, le dernier mot — et ce n'est que justice — appartient toujours à M. de Roosmalen, qui récite plusieurs poésies de Racine et de La Fontaine.

La séance est levée, et rendez-vous est pris pour l'année suivante.

V

Dernières années de la Société Racinienne

Nous avons dit que la dernière brochure publiée par la Société pour résumer ses congrès s'arrête à l'année 1843. Il y eut cependant encore des séances en 1844, 1845 et 1846. Quelques notes parues dans l'*Echo de l'Aisne*, journal de l'arrondissement de Château-Thierry (3), en dépit de leur complaisance pour les organisateurs et de leur optimisme officiel sur le succès des réunions milonaises, ne peuvent illusionner personne sur la désespérante monotonie de ces dernières sessions.

Sur la question à l'étude pour l'année 1844, « quelle a été,

(1) M. Prosper Guyot, natif de Bouresches, était alors greffier de la justice de paix de Villers-Cotterêts. Ses succès d'amateur le décidèrent à aller utiliser son talent à Paris, où il chanta dans diverses églises et passa par le théâtre des Bouffes-Parisiens et le Théâtre lyrique. Il vint finir ses jours à Fère-en-Tardenois, pays de sa femme.

(2) Mlle Claire Bertout s'occupait beaucoup de musique, tant comme exécution que comme composition.

(3) Voir les numéros des 10 avril et 10 juillet 1844, 2 juillet 1845 et 8 juillet 1846.

jusqu'à nos jours, l'influence du théâtre de Racine, et quelle sera celle du théâtre romantique, sur les mœurs, la littérature et les arts ? », aucun envoi n'a mérité la moindre récompense, et, comme conséquence, aucun rapport n'a été dressé. Et l'on revient, pour 1845, à un sujet déjà bien épuisé : l'éloge de Racine, en prose ou en vers. Un mémoire de M. Cabrié, censeur du collège royal de Versailles, à défaut d'un prix, rapporte à son auteur « une magnifique édition de Racine ». Enfin, en 1846, on a renoncé à imposer un sujet. Sur plus de deux cents pièces envoyées au comité, une médaille d'or de 300 francs est décernée à M. Ducasse, de Paris, auteur d'une nouvelle intitulée : *Marguerite, jeune fille et fleur*.

Au fur et à mesure que se ralentit le zèle des concurrents, les séances se transforment en simples concerts. La cantate de Mlle Bertout est redonnée en 1844, en même temps qu'un chœur d'*Athalie*, musique de M. Eugène Ortolan, chanté par des habitants de La Ferté-Milon et des environs. Et M. de Roosmalen, qui n'a plus guère occasion de faire ni discours ni rapports, prodigue les lectures et récitations, en dépit des plaisanteries faciles du Charivari (1), qui lui prête généreusement cette belle définition : « La littérature est l'art de louer Racine. »

Mais tous les membres du comité n'ont pas la même persévérance. Nous avons constaté, dès 1843, la défection du président, M. le duc de Poix. En 1844, la présidence est dévolue à M. de Sade, tandis que M. Billet-Bligny passe la plume du secrétaire général à M. Badeigts de la Borde, de la Société des Sciences et arts de Rochefort. Enfin, la mort précipite la déroute, en enlevant dans la même année MM. de Sade et Villenave.

Le clou de la séance de 1846 est une « récitation mimée »

(1) *Les lecteurs à domicile* (novembre 1843), et *Les malheurs d'un vice-président* (3 décembre 1844).

— c'est le terme employé par l'*Echo de l'Aisne* — de deux fables de La Fontaine par un pensionnaire sourd-muet de l'institution Saint-Médard de Soissons. Cette audition, si je puis me permettre cette expression, « dans laquelle, dit l'*Echo*, il était facile de reconnaître chaque vers dans la pantomine expressive qui les traduisait », termine les séances de la Société, dont on ne trouve plus aucune trace les années suivantes (1). Ainsi donc, après six ans d'une existence de plus en plus difficile, elle en est réduite à demander leur concours aux élèves du bon abbé de l'Epée. M. de Roosmalen lui-même est sans voix ; c'est l'agonie, c'est la fin !

*
* *

Il n'est pas difficile de diagnostiquer les causes de la mort de la Société Racinienne. Elle avait ambitionné un rôle trop vaste et trop restreint tout à la fois. Elle a voulu s'imposer à l'attention non seulement de la France, mais de l'Europe, comme certains de ses orateurs l'ont déclaré dans une risible envolée de lyrisme. Avec ce fâcheux point de départ, elle ne pouvait fournir une longue carrière. Les concours qu'elle ouvrait et qui proposaient toujours, à côté de l'invariable éloge de Racine, des sujets d'amplifications littéraires et philosophiques aussi ardus qu'inutiles, ne pouvaient se répéter longtemps. Ces sortes de concours ont d'ailleurs un inconvénient grave, pour ne pas dire un danger : c'est de pousser à l'éclosion de compositions littéraires qu'il est téméraire d'encourager. Pour une par hasard qui peut offrir quelque intérêt, combien n'en faut il pas subir qu'on se reproche d'avoir contribué à faire naître !

(1) M. Maurice Lecomte, à la page 19 de sa brochure citée plus haut, dit que la Société Racinienne n'existe plus depuis 1847.

Au lieu d'induire de pauvres diables en tentation de rimer malgré Minerve, et de les illusionner sur ce qu'ils croient être leur talent, au lieu d'engager d'honnêtes gens qui n'y songeaient pas à développer des lieux communs sur des idées générales, il aurait mieux valu s'attacher à la recherche des documents concernant la vie de Racine et ses ouvrages, se reporter à ses manuscrits, à ses lettres, fixer les points encore mal connus de sa biographie, expliquer et commenter ses chefs-d'œuvre, faire en un mot œuvre d'érudits en même temps que de panégyristes. Ce programme plus précis, plus modeste, répondait mal aux prétentions de la Société, où comme toujours certains membres visaient à se créer une notoriété personnelle ; mais il eût donné de meilleurs résultats en imprimant une direction pratique aux travaux de la Société Racinienne, qui a péri sans gloire précisément pour avoir méconnu le vieil adage : « Qui trop embrasse, mal étreint. »

Maurice HENRIET.

LE PREMIER JOURNAL

DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY

J'ai trouvé dernièrement chez un bouquiniste de Paris la première année d'un journal intitulé *Feuille de l'Arrondissement de Château-Thierry*, portant la date de 1807. La Bibliothèque Nationale ne le possède pas. M l'Abbé Poquet n'y fait pas allusion dans son *Histoire de Château-Thierry*, et M. Eugène Hatin ne le cite point dans sa *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française* (1), l'ouvrage le plus complet dans ce genre.

Notre Société n'a pas non plus ce très modeste précurseur de *La Phalange* et de l'*Echo de l'Aisne*. C'est pourquoi j'ai pensé à vous offrir l'exemplaire que j'ai pu me procurer, encore qu'incomplet et en assez piteux état. Il se joindra à l'*Indicateur de Château-Thierry, feuille administrative*, 16e année, nos 1, 2 et 3 (le no 1 porte la date du 5 janvier 1836), qui figure dans notre Bibliothèque, ainsi que la *Feuille d'annonces judiciaires, volontaires, commerciales et autres de l'arrondissement de Château-Thierry*, 1re année, du 10 février 1836 au 13 février 1840, la *Phalange*, du 2 février 1840 au 7 juin de la même année, et enfin l'*Echo de l'Aisne*, qui va du 12 juin 1840 jusqu'à la fin de l'année 1847, date à laquelle s'arrêtent nos collections.

(1) Bibliographie historique et critique de la presse périodique française ou catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, avec extraits, notes historiques, critiques et morales, indication des prix que les principaux journaux ont atteints dans les ventes publiques, etc., précédé d'un essai historique et statistique sur la naissance et les progrès de la presse périodique dans les deux mondes. *Paris*, 1866, fort vol. in-8.

Le n° 1 de la *Feuille de l'arrondissement de Château-Thierry* porte la date du lundi 9 mars 1807. Paraissant les 9, 18 et 27 de chaque mois, la *Feuille* est rendue au domicile de chaque abonné de la ville et coûte 6 francs par an. Pour les autres communes de l'arrondissement, l'abonnement est de 7 fr. 50. On souscrit à Château-Thierry, chez M. H. Joly, imprimeur (1). La direction reste anonyme et fait un appel aux maires et aux amateurs sur lesquels elle compte pour en recevoir « des notices de tout ce qui se passera d'intéressant dans leur commune, les anecdotes qui offriraient une lecture piquante et agréable, enfin les fragments de littérature, de poésie et tout ce qu'ils voudront publier. » Il faut croire que la collaboration sollicitée n'a pas fait naître beaucoup d'émulation parmi nos concitoyens, car en dehors de la publication de l'état-civil, des réclames commerciales, des annonces judiciaires et des mercuriales des marchés, il n'y a pas grand chose. Pour remplir ce cadre pourtant bien étroit, on a recours à des charades, jeux d'esprit, énigmes, mots carrés, etc.. Je renverrai les lecteurs curieux de ces passe-temps à un logogriphe consacré à La Fontaine (p. 82), qui nous paraît le prototype du genre. Quelques descriptions de la ville de Château-Thierry et études d'histoire locale mériteraient d'être signalées, si elles ne paraissaient trop servilement empruntées au manuscrit de l'abbé Hébert, qui venait d'être rédigé tout récemment, de 1804 à 1807.

Relevons, parmi les Variétés, un « Essai sur l'éducation » qui ne nous apprend rien de neuf, et une communication officielle sur la vaccination, à propos d'une épidémie de petite vérole qui avait éclaté à Crogis.

Notre Tribunal, qui à cette époque ne faisait pas beaucoup parler de lui, n'apporte qu'un maigre contingent de nouvelles ; la suspension d'un huissier, la condamnation pour

(1) C'est vers 1806 que notre ville fut dotée d'une imprimerie, d'après une étude de M. Renaud dans nos *Annales* de 1887, p. 117.

escroquerie d'une tireuse de cartes, etc... L'intérêt le plus grand est encore dans les noms des magistrats, des officiers ministériels, et des parties en cause (vendeurs, saisis, acquéreurs, etc...), où nous retrouvons bon nombre de familles qui existent toujours dans notre région ou dont le souvenir est resté parmi nous.

Citons encore l'épitaphe du chirurgien Muguet, gendre du Président Sutil (1), mort subitement le 12 août 1807; le compte-rendu très sommaire de la distribution des prix de l'Ecole secondaire, dont le palmarès contient, lui aussi, différents noms de connaissance, tels que Rassicot, Dalican, Drouet, Balthazar, Mouroux, Véroudart, et coïncidence bizarre, un Henri Pille, d'Essômes, qui remporte un prix de dessin.

Ce sont encore des renseignements statistiques sur plusieurs villes du département. Château-Thierry, qui ne comprenait, en 1807, que 4,080 habitants, en compte au dernier recensement 7,063.

Au n° 24, daté du 27 octobre 1807, l'ancien titre a fait place à celui plus explicite de : *Journal de Château-Thierry*. S'il promet davantage, il ne tient pas plus que par le passé. La seule modification dans la rédaction de la publication consiste en indications nouvelles sur les heures de lever et de coucher du soleil et de la lune.

Le 27 décembre 1807, avis est donné de l'augmentation du nombre des pages de chaque numéro (8 au lieu de 4) et du changement des dates de publication (les 10, 20 et 30 du mois, au lieu des 9, 18 et 27).

Le n° 1 de la deuxième année paraît le jeudi 10 mars 1808. Il avertit ses lecteurs qu'à raison de l'augmentation des pages, le prix des abonnements sera porté à 10 livres et 11 livres 10 sous franc de port. Est-ce cela qui l'a tué, ou bien le *Journal de Chateau Thierry* a-t-il continué à paraître ? C'est ce que

(1) Voir *Une tour des vieux remparts de Château-Thierry*. Bulletin de la Société ; année 1899.

nous ne savons pas. Toujours est-il que notre exemplaire se termine par ce premier numéro de la seconde année. Si peu intéressante qu'en soit l'analyse que nous avons donnée, l'exemplaire que nous vous offrons de ce premier essai de journal local, pourra peut-être fournir matière aux recherches de nos collègues et il augmentera d'une modeste unité la Bibliothèque de notre Société si méthodiquement reconstituée par nos dévoués collègues, MM. Legrand et Maillard.

Maurice HENRIET.

NOTE POUR L'HISTOIRE DE CHÉZY-SUR-MARNE

J'ai, je l'avoue, un faible pour le bourg de Chézy, faible bien excusable puisque c'est le berceau de ma famille maternelle.

Chézy portait autrefois la dénomination de Chézy-l'Abbaye, à cause de l'importante abbaye de bénédictins, supprimée à la Révolution. C'est alors que Chézy est devenu Chézy-sur-Marne; mais une ordonnance royale du 8 juillet 1814 et un arrêté préfectoral du 12 février 1816 ont rendu à la localité la qualification de Chézy-l'Abbaye. Chézy est redevenu Chézy-sur-Marne depuis 1831.

Chézy, dont la population actuelle est de 1118 habitants, est une des plus anciennes localités du canton de Charly. Chézy méritait bien d'avoir son historien. L'abbé Poquet a publié en 1844 une *Notice historique et archéologique sur le bourg et l'abbaye de Chézy-sur-Marne*, brochure in-8 de 50 pages. Il a publié dans nos Annales (1891, p. 167), une *Description de l'abbaye.*

De mon côté, j'ai déjà publié :

1° Etat des possessions de l'abbaye en 1249 (Annales de la Société, 1881, p. 270);

2° Echange entre Louis de France et les religieux de Saint-Pierre de Chézy en 1312 (Ib., 1874, p. 60);

3° Charte de Jeanne d'Evreux faisant donation aux religieux de Chézy de biens à Blesmes et à Chierry, en 1337 (Ib., 1874, p. 64);

4° L'abbaye de Chézy (Ib., 1879, p. 88);

5° Contribution à l'histoire de l'abbaye (Ib., p. 127);
6° La maladrerie de Chézy (Ib., 1890, p. 155);
7° Dépendances de son abbaye (Ib., 1898, p. 187).

Mon intention, si Dieu me prête vie (car je suis dans ma soixante-dix-huitième année), est d'écrire l'histoire complète de cette localité, bien que ses archives, que j'ai visitées grâce à l'obligeance du maire de Chézy, soient extrêmement pauvres. Elles ont fait retour aux archives départementales de l'Aisne et quelques pièces authentiques sont conservées soit aux Archives nationales, soit aux manuscrits de la Bibliothèque nationale où j'ai copié la lettre de dom Muley à dom Grenier.

Dom Muley avait reçu mission de visiter les abbayes des bénédictins de Champagne et de Picardie et de prendre copie de toutes les pièces qu'il y trouverait.

« Mon cher Dom Grenier,

« Je suis revenu de Chézy depuis huit jours. J'y suis resté cinq semaines, tant pour l'arrangement des affaires de la maison que pour visiter les Archives ; j'en ai copié toutes les pièces qui méritent l'attention d'un archiviste : le tout se monte à soixante et quatre, tant bulles, chartes de rois, évêques et seigneurs particuliers, sur lesquelles vous n'en aurez qu'une douzaine, parce que les autres n'ont point de cours pour le présent. A moins qu'on ne veuille prendre ce qui est après 1380, il n'y a plus rien à prendre dans les archives de Chézy, j'ai tout pris. Jamais je n'ai vu d'archives si mal en ordre et si maltraitées; la plupart des pièces sont ou rongées des souris ou pourries par l'humidité, et toutes hors de leur place. Dom Devaynes, qui demeure à Chézy, pourra aider à mettre les débris qui restent en leur ordre. J'ai été aussi à Rébais où j'ai passé un jour tout occupé des archives...

« Aux environs de Chézy, à une lieue et demie, est l'abbaye

d'Essômes, où nous trouverons beaucoup plus de richesses. Cette abbaye a été pendant plusieurs siècles le dépôt de toutes les chartes. J'irai y faire un tour à mon premier voyage de Chézy. Mes confrères de Chézy m'ayant fait l'honneur de m'élire leur senieur (1) également comme ceux de Saint-Crépin, je serai obligé d'aller quelquefois dans la Brie. L'abbaye de Val Secret possède aussi plusieurs morceaux curieux que je prendrai à mon premier voyage.

« J'ai signifié à MM. Le Brasseur et Cabaret que je remettrai ce mois-ci à la cathédrale toutes les pièces que j'en ai tirées, pour n'y revenir qu'au printemps prochain, à moins que vous ne me donniez d'autres ordres. Toute ma moisson de cette année consistera dans quarante ou cinquante chartes que je vous ferai parvenir dans un mois ou environ avec ce que vous m'avez demandé. Il faut faire les notes, il faut vous envoyer la liste des chartes de Saint-Crépin; c'est à quoi je vais m'occuper présentement.

S'il ne s'agissait que de vous envoyer des chartes depuis 800 jusqu'à 1380, je pourrais actuellement vous faire le cadeau de deux cents au moins; car je possède bien ce fonds; mais il vous faut des pièces choisies, c'est à quoi je m'étudie, étant bien sincèrement, mon cher Dom Grenier, votre tout dévoué serviteur et ami.

« Charles MULEY.

« 8 Octobre 1769.

SUSCRIPTION :

« *Au Révérend Père Dom Grenier, historiographe de la province de Picardie, en l'abbaye de St-Germain-des-Prés, à Paris.*

« Extr. de la Bibl. nationale, Dép. des manuscrits Dom Grenier, Picardie, t. 41, f° 182. »

Dr A. CORLIEU.

(1) Nom qu'on donnait au plus ancien dans certaines communautés.

L'ABBÉ HENRI DE NESMOND

ET L'ABBAYE DE CHÉZY

Quand on passe à Paris sur le quai de la Tournelle, on voit encore aux n°s 55, 57 un hôtel portant la désignation d'*Hôtel de Nesmond*, devenu aujourd'hui une maison de distillerie. C'est là que demeurait la veuve de Guillaume de Nesmond, second président du Parlement, dont la famille a eu des intérêts dans l'abbaye de Chézy depuis 1647.

L'abbaye de Chézy était en commande depuis 1481. « Une abbaye en commande, dit Littré, était celle où le roi nommait un ecclésiastique séculier qui jouissait, en vertu de cette faveur, du tiers du revenu, sans aucune autre obligation que d'en faire un bon usage : des deux autres tiers l'un restait à la communauté et l'autre devait être employé aux réparations de l'église et aux aumônes. »

En 1481, l'abbaye de Chézy tomba en commande entre les mains de Louis de Lespinasse et eut dix-huit abbés commendataires jusqu'à la suppression de l'abbaye.

A cette époque il n'y avait plus que cinq religieux à l'abbaye dont les revenus s'élevaient à 16.694 livres, soit un peu plus de 5.000 livres pour l'abbé.

Louis de Lespinasse, mort le 2 novembre 1501, eut pour successeurs :

Jean de Langheac, mort le 8 mars 1503;

Antoine de Langheac, mort le 7 juin 1519;

Gabriel de Langheac, son neveu, mort le 22 octobre 1528;

François de Langheac, frère de Gabriel, mort le 14 janvier 1562; ces trois derniers ont été inhumés à Chézy, sans doute dans l'abbaye.

Nicolas V Du Mont, mort en 1570;

Nicolas VI De Neufville, mort en 1612;

Guillaume Fouquet de la Varenne, mort en 1615;

Charles De Balzac, évêque de Noyon, mort en 1625, à Chézy;

Louis II de Bassompierre, évêque de Saintes, mort en 1647;

François II de Nesmond, nommé en 1647, résigna l'abbaye en faveur de Henri II de Nesmond, son cousin germain, en 1682.

Né à Bordeaux vers 1645, Henri de Nesmond fut nommé abbé de Chézy le 26 mai 1682. Le 3 septembre 1687, il fut nommé à l'évêché de Montauban, mais les bulles n'arrivèrent qu'en 1692; en 1703, il fut nommé archevêque d'Albi; en 1719, à l'archevêché de Toulouse, où il est mort le 27 mai 1727. Il avait succédé à Fléchier en 1719 comme membre de l'Académie française.

Sous son administration, quelques modifications furent faites à l'abbaye, dont nous avons donné la description et le plan en 1879 (Annales, p. 86). L'abbé Poquet nous a donné une description complète de l'abbaye en 1756 (Annales, 1891, p. 167).

Pour bien comprendre le document que je communique à la Société, il est nécessaire de se rapporter au plan que j'ai publié en 1879, et dont nous devons la reproduction à notre collègue, M. Adolphe Varin.

Transaction entre l'abbé de Nesmond, évêque de Montauban et les Religieux de Chézy-l'Abbaye

Pardevant les conseillers du roi, notaires à Paris soussignés, furent présents haute et puissante dame Marguerite de Beauharnais, veuve de haut et puissant seigneur Mre Guil-

laume de Nesmond, vivant chevalier, seigneur de Coubran et autres lieux, conseiller du roi en tous ses conseils, second président du Parlement, demeurant à Paris en son hôtel, quai de la Tournelle, paroisse Saint-Nicolas de Chardonnet, au nom et comme procurateur d'illustrissime seigneur Mre Henry de Nesmond, évêque de Montauban, conseiller du roi en ses conseils, abbé commandataire de l'abbaye Saint-Pierre de Chézy, ordre de Saint-Benoît, fondée de sa procuration passée pardevant Barthe, notaire royal audit Montauban, présence témoins, le trentième jour d'octobre dernier, dûment contrôlée et scellée le même jour, l'original de laquelle est demeuré annexé à la minute des présentes, après avoir été certifié véritable par ladite dame de Nesmond et d'elle paraphée, en présence des notaires soussignés d'une part;

Et Révérend Père dom Henri Eget, prieur de ladite abbaye de Chézy, tant en son nom qu'au nom et comme procureur des religieux de ladite abbaye, fondé de leur procuration passée pardevant Payon et Prévost, notaires audit Chézy le sept septembre dernier, dont expédition est demeurée annexée à la minute desdites présentes, après avoir été certifiée véritable par ledit Révérend Père prieur, de lui paraphée et des notaires soussignés à sa requisition d'autre part;

Lesquelles parties ès noms ont fait entr'elles les traités et conventions qui suivent, c'est à savoir que ladite dame présidente audit nom de procuratrice dudit seigneur évêque pour faire plaisir auxdits religieux et leur procurer un logement plus commode, leur a cédé, délaissé et abandonné ce acceptant pour eux et leurs successeurs en ladite abbaye par le Révérend Père prieur èsdits noms, telle part et portion de logement qui appartient audit seigneur abbé et dont il jouit dans le corps de logis appelé l'ancien réfectoire, joignant sa maison abbatiale, à condition par les religieux de laisser la noue dudit bâtiment pour servir de passage à aller aux lieux communs et de conserver tous les jours de la maison abba-

tiale qui donnent sur les cloîtres et lieux réguliers, plus une portion du jardin dudit seigneur abbé à prendre depuis l'encoignure de la terrasse desdits religieux (1) jusqu'au bout du dit jardin où il finit en pointe, pour séparer laquelle portion d'avec le surplus du jardin dudit seigneur abbé, lesdits religieux seront tenus, ainsi que ledit Révérend Père prieur (dom Henri Eget), èsdits noms s'y oblige de faire faire à leurs frais un mur de neuf pieds de hauteur, lequel mur sera fait et tiré à droite ligne de l'encoignure de ladite terrasse, plus ladite dame de Nesmond (Marguerite de Beauharnais, veuve de Guillaume de Nesmond, belle-sœur de l'évêque de Montauban), audit nom abandonne comme dessus aux religieux la grange appartenant audit seigneur abbé dans l'avant cour de l'abbaye, à condition par eux, ainsi que ledit Révérend Père prieur èsdits noms, s'y oblige de faire bâtir et construire à leurs frais une autre grange semblable à celle ci-dessus dite, dans ladite avant cour, entre la porte d'entrée d'icelle et la maison de la prévôté, dont sera ci-après parlé, laquelle grange sera couverte de tuiles de même que celle ci-dessus, abandonnée et construite de pareille grandeur, largeur, hauteur et solidité, et pour et au lieu desdits logements, grange et portion de jardin ci-dessus abandonnés, ledit Révérend Père prieur ès noms a cédé, délaissé et abandonné audit seigneur abbé, ce acceptant pour lui et ses successeurs en la qualité d'abbé par ladite dame de Nesmond audit nom le corps de logis de la maison de la prévôté située dans la cour de l'église et joignant l'avant-cour de l'abbaye avec le jardin, cour et bâtiment dépendant de ladite maison de la prévôté, à l'exception des pressoirs et ustensiles d'iceux étant dans les lieux dépendant de la dite maison, lesquels lesdits religieux se réservent pour la faire démonter et transporter où bon leur semblera, et il sera permis au seigneur abbé de faire construire à ses frais un

(1) Pour le plan de l'abbaye, voir Bull. de la Société, 1879, p. 106

mur de telle hauteur qu'il souhaitera, lequel sera tiré à droite ligne du mur de la cour de ladite maison à celui de l'avant-cour de ladite abbaye, pour de tout ce que dessus abandonner, jouir et disposer par ledit seigneur abbé et lesdits religieux chacun à leur égard, à compter du jour de Saint-Jean-Baptiste prochain, a été convenu qu'il sera loisible auxdits religieux de ne point faire construire ladite grange, si bon ne leur semble, que dans trois ans, pendant lequel temps ledit seigneur abbé continuera de jouir de ladite grange à eux ci dessus abandonnée, et lesdits religieux jouiront et se serviront pendant le temps de leurs pressoirs dans le lieu où ils sont à présent, sans aud., cas être obligés de les faire transporter plustôt, et en faveur des présentes, ledit Révérend Père prieur, èsdits noms et qualités, a quitté et déchargé ledit seigneur abbé de toutes les réfections, grosses et menues réparations qui sont présentement à faire, aussi bien que de toutes celles qui pourraient être à faire ci-après dans tous les bâtiments, cloître, réfectoire et autres lieux réguliers de ladite abbaye, même à tous les murs de clôtures, de terrasses et autres généralement quelconques, en quelques cas et occasion que ce puisse être, à l'exception de l'église seulement, et ce tant que ledit seigneur évêque sera abbé de ladite abbaye et dont il pouvait être tenu en ladite qualité, et sans que lui et sa succession en puisse être aucunement recherché ni inquiété, le tout moyennant la somme de mille livres, à quoi lesdites parties sont convenues, laquelle somme ladite dame de Nesmond audit nom s'oblige de payer auxdits religieux en leurdit monastère en deux payements égaux, dont le premier se fera dans le mois de janvier et le second dans le mois de juillet de l'année prochaine mil sept cent trois, sans que la présente convention faite au sujet desdites réparations puisse préjudicier auxdits religieux ni être tirée à conséquence par les successeurs dudit seigneur évêque en ladite abbaye, et pour terminer les différends qui sont entre ledit seigneur abbé et lesdits religieux au sujet de la coupe des bois dépendant de

ladite abbaye mentionnés au procès-verbal de M. Le Féron, grand maître des eaux et forêts de l'Ile de France, fait au mois d'octobre dernier et dont ledit seigneur abbé poursuit au Conseil la permission, attendu que lesdits religieux prétendent avoir un tiers de ladite coupe de bois, sont les parties èsdits noms demeurées d'accord de ce qui suit, c'est à savoir que moyennant la somme de trois mille livres, ledit Révérend Père prieur èsdits noms a cédé, quitté et abandonné audit seigneur abbé ce acceptant par ladite dame de Nesmond audit nom, le tiers appartenant auxdits religieux dans la coupe de bois pour en faire et disposer par ledit seigneur abbé, ainsi que des deux autres tiers à lui appartenant comme bon lui semblera et en être fait de vente et d'adjudication sans qu'il puisse être troublé en quelque manière que ce soit par lesdits religieux qui, moyennant ce, ne pourront rien prétendre en ladite coupe de bois et auxquels religieux ledit seigneur abbé sera tenu, ainsi que la dite dame de Nesmond s'y oblige de payer ladite somme de trois mille livres après qu'il aura obtenu audit Conseil et au Parlement la permission de couper lesdits bois et à fur et à mesure des payements qui en seront faits par les adjudicataires conformément à la vente et adjudication qui en sera faite par ledit sieur Le Féron, grand maître, et au moyen des présentes, ledit Révérend Père prieur èsdits noms, a par acte séparé desdites présentes passé devant les notaires soussignés cejourd'hui fait et donné pleine et entière main-levée de toutes les oppositions formées à la requête desdits religieux, tant au Conseil et pardevant mondit sieur Le Féron, grand maître, lorsqu'il a procédé à la visite desdits bois, qu'ailleurs à la permission de les couper que ledit sieur abbé poursuit et consentit comme il consent par ces présentes que lesdites oppositions demeurent nulles comme non faites ni avenues, promettant ledit Révérend père prieur èsdits noms faire ratifier le présent acte par lesdits religieux de ladite abbaye et ensuite par le Révérend Père général de l'ordre de ladite congrégation et en fournir actes en bonne

forme dans quinze joursd'hui, à peine et pour l'exécution des présentes, lesdites parties èsdits noms élisent leurs domiciles irrévocables en cette ville de Paris, savoir ladite dame de Nesmond en son hôtel susdéclaré et ledit Révérend Père prieur èsdits noms en l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, lès Paris, auxquels lieux et nonobstant promettant, obligeant chacun en droit soi renonçant.

Fait et passé à Paris en l'hôtel de ladite dame de Nesmond l'an mil sept cent deux, le vingt et un décembre après midi, et ont signé après que les parties ont été averties de faire enregistrer ces présentes au bureau des gens de main-morte, ainsi qu'il est dit en la minute des présentes demeurée en sa garde et possession de Laideguive, l'un des notaires soussignés qui a délivré ces présentes aujourd'hui vingt-six août mil sept cent seize.

Pour copie, *signé* : VATRY-LAIDEGUIVE (1)
de Cette...

De cette importante abbaye il ne reste plus que le puits. Tout a disparu.

Dans la petite église furent inhumés : l'abbé Robert, mort en 1329, — Antoine de Langheac, mort en 1519, — Gabriel de Langheac, mort en 1528, — Nicolas, prêtre, mort le 5 janvier 1653, — Charles Thiboust, deuxième prieur, décédé le 10 février 1667, enterré devant le jubé, — François Lermulier (?), prieur, décédé le 2 septembre 1683, — Norbert Mercier, religieux, décédé le 2 juin 1685.

L'abbaye de Chézy possédait comme reliques : un morceau de la vraie Croix, celles de Sainte Ursule, une dent de Saint Pierre, une de Sainte Pétronille, etc., etc.

Dr A. CORLIEU.

(1) Bibliothèque nationale, mss. fonds français, coll. Blondeau, 26.355, t. 47, p. 323 et suiv.

NOTE POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU

DE CHATEAU-THIERRY

L'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, qui doit sa fondation à la reine Jeanne, comtesse de Champagne, en 1304, et qui possède actuellement 150 lits pour les malades et 111,885 fr. de revenus, s'est enrichi en 1693, 94-95 des revenus de plusieurs paroisses, dont les maladreries ont été supprimées par édits royaux. Les revenus de ces maladreries furent attribués à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, à la condition que des places seraient réservées aux habitants de ces localités selon l'importance des revenus de ces maladreries supprimées.

Nos Annales ont publié en 1896 une très intéressante communication de notre collègue M. Frédéric Henriet; j'ai publié, de mon côté, dans mon Histoire de Charly, p. 52, l'ordonnance royale du 13 juin 1698, j'ai pensé qu'il serait intéressant d'y joindre l'édit de suppression des maladreries que j'ai trouvé aux Archives nationales, section judiciaire, Cote V.6, n° 1165.

« 21 Janvier 1695.

« Veu par le Roy en son Conseil les avis du sieur Evesque de Soissons et du sieur Le Pelletier de la Houssaye, Conseiller de Sa Majesté en ses Conseils, Maistre des requestes ordinaires de son hostel, Intendant et commissaire departi en la généralité de Soissons, sur l'employ à faire au proffit des pauvres des biens et revenus des maladreries y mentionnées du diocèse

de Soissons, en exécution de l'édit et déclaration des mois de may, avril et aoust 1693, ouy le rapport du sieur Ribeyre, Conseiller d'Estat et suivant l'avis des sieurs commissaires députés par Sa Majesté pour l'exécution desdits édits et déclarations, et tout considéré,

« Le Roy en son Conseil en exécution desdits édit et déclarations a uni et unit à l'Hostel-Dieu de Chasteau-Thierry les biens et revenus des maladreries de Chézy-en-Orçois, Charly, Champruche, Blesme et Chéry (Chierry), Chézy-l'Abbaye, Estampes et Crézancy, Condé-en-Brie, Montlevon, Essise et Montfaucon, Lhuis, Cohan, Houssé et du Mont-Notre-Dame, pour estre les revenus emploiés à la nourriture et entretien des pauvres malades dudit Hostel-Dieu, à la charge de satisfaire aux prières et services de fondation dont peuvent estre tenues lesdites maladreries et de recevoir les pauvres malades des lieux de leurs situations et augmenter les lits à proportion des revenus de ces maladreries, en conséquence ordonne Sa Majeté que les titres et papiers concernant lesdites maladreries, biens et revenus en dépendant qui peuvent être en la possession de M. Jean-Baptiste Macé, cy-devant greffier de la Chambre royale aux Archives de l'ordre de St-Lazare, et entre les mains des commis et préposés par le sieur Intendant et commissaire départi en la généralité de Soissons, mesme en celle des chevaliers dudit ordre, leurs agents, commis et fermiers ou autres qui jouissoient desdits biens et revenus avant l'édit du mois de mars 1693 seront délivrés aux administrateurs dudit Hostel-Dieu, à ce faire leurs dépositaires contraints par toutes voies, ce faisant ils en demeureront bien et valablement déchargés, et pour l'exécution du présent arrest seront toutes lettres nécessaires expédiées, et pour estre pourveu sur la forme de l'administration dudit Hostel-Dieu, ordonne Sa Majesté que par le sieur Le Pelletier de la Houssaye, Intendant et commissaire départi en la généralité de Soissons, il sera dressé procès-verbal de l'estat des lieux hospitaliers, du nombre des lits des pauvres malades et des religieuses estant audit Hostel-Dieu,

de la manière dont l'hospitalité en est gardée, de la nature et du revenu des biens dont elles jouissent et de l'emploi d'iceluy, à l'effet de quoy lesdites religieuses seront tenues de luy représenter les titres de ces establissements, fondation ou union et de propriété desdits biens, soit qu'ils leur appartiennent en particulier ou qu'ils soient destinés aux pauvres, ensemble des baux et comptes desdits revenus, tant en recepte que dépense des cinq dernières années, pour ledit procès-verbal fait et envoyé par ledit sieur de La Houssaye avec son avis à M. le Chancelier estre par Sa Majesté ordonné ce que de raison.

« *Signé :* Ribeyre, de La Reynie, de Marillac,
Daguesseau, de Harlay, de Fourcy,
Le Blanc, Quentin de Richebourg,
Le Camus, Guillaume, Lavieuville.

« A Paris, le 21 Janvier 1695. »

Il n'y avait alors que dix-huit lits à l'Hôtel-Dieu. L'ordonnance du 18 juin 1698, qui avait supprimé les maladreries des paroisses précitées, au bénéfice de l'Hôtel-Dieu, augmenta de cinq lits le nombre de ceux déjà établis; mais elle régla l'admission des malades d'après l'importance des revenus des paroisses, et cela dans l'ordre suivant : Chézy-l'Abbaye, Lhuis, Houssé, Mont-Notre-Dame, Cohan.

Les malades des autres paroisses ne venaient qu'après ceux des cinq paroisses ci-dessus. Quant aux revenus de la maladrerie de Chézy-l'Abbaye, je les ai fait connaître dans le Bulletin de nos Annales, 1890, p. 155.

Dr A. CORLIEU.

Dissertation sur l'Étymologie du mot ARQUEBUSE

Au cours d'une précédente étude sur la *Société de l'Arquebuse de Château-Thierry*, j'avais eu la curiosité de rechercher l'étymologie du mot arquebuse. En conséquence, je m'étais adressé à Littré, c'est-à-dire à l'ouvrage le mieux documenté, le plus autorisé au point de vue du renseignement que je désirais.

Or, Littré dit que ce substantif vient de deux mots italiens : *arco*, arc ; et *buggio* ou *abusio*, trou ; traduction littérale : arc à trou.

La définition me parut étrange, s'appliquant à l'arquebuse ; tout au plus pouvait-elle qualifier l'arbalète.

Pourtant Ambroise Paré, médecin de Henri II, essaie de la justifier lorsqu'il raconte, dans son « Traité des armes à feu des gens de pied » que le mot harquebuse est tiré de l'italien à cause du trou par lequel le feu du bassinet entre avant dans le canon ; car les italiens nomment un trou, *buzio* ; et se nomme arc, à cause qu'on en tire maintenant comme de l'arc...

Quelque créance qu'on veuille bien accorder à la haute autorité de ce quasi contemporain de la naissance de l'arme, on ne peut guère s'empêcher d'accueillir les réflexions suivantes :

D'abord l'italien *buzio*, dans le nom qui nous occupe, ne signifie pas trou ; il est pris dans le sens de fer creux, *fore*, c'est-à-dire de canon d'arme à feu, ainsi que nous le démontrerons plus loin.

Quant au mot arc, que vient faire ici ce revenant, depuis longtemps déjà remplacé par l'arbalète.

Paré veut-il dire que le soldat, au moment du tir, place et maintient son arme dans la position qu'on donnait à l'arc ancien? C'est possible; mais nous en sommes réduits aux conjectures, l'illustre chirurgien ayant négligé de compléter son information.

Pourtant, si nous nous en rapportons à Ménage, voici quelle serait l'interprétation exacte de cette phrase quelque peu ambiguë :

Dans les guerres de cette époque, on préludait toujours à l'attaque par des coups d'arquebuse; cette arme remplaçant l'arc ancien (pourquoi pas l'arbalète), autrefois chargé de cette besogne.

Bien que l'explication paraisse un peu plus vraisemblable, l'esprit n'est encore qu'à demi satisfait.

On poursuit alors cette étude, on fouille plus avant, et, au lieu de la lumière espérée, on retombe en pleines ténèbres.

En effet, certains auteurs font venir le radical arc de la forme crochue, ou courbée en demi-arc, de la crosse.

D'autre part, Littré, dans ses commentaires, rappelle que le vieux nom français était *haquebute*; et il suppose que le nom actuel est une altération italienne qui a fini par chasser l'ancien nom de notre propre langue.

Il faut avouer qu'en présence d'opinions aussi contradictoires (et je ne cite que les principales), rien ne devient aussi malaisé que d'asseoir, à son tour, sa religion. La question m'a paru intéressante à élucider.

Dans ce but, j'ai rassemblé quelques documents que je prends la liberté de vous soumettre.

Analysons, d'abord, les différentes versions que nous venons d'exposer.

1° *Harquebuse*, comme l'écrivaient les anciens, peut-il venir de *arco busio?*

Littré lui-même va nous répondre.

Dans son étude sur la formation du français, l'éminent auteur précise, entre autres, les règles suivantes :

1° *La suppression des consonnes médianes du mot latin est un des caractères spécifiques de notre langue. En général, les syllabes non prosodiquement accentuées disparaissent. C'est ainsi que monasterium est devenu moustier, puis moutier; regina, reine; maturus, mur, etc.;*

2° *Si deux consonnes sont consécutives dans le latin, le français en supprime une; advocatus, avoué ;*

3° *L'initiale du mot est généralement respectée.*

Appliquons ces règles à l'expression latine de *arcus balista*, et nous comprendrons qu'elle se soit muée en *arbaleste*, d'abord par la suppression du *c* de arc, et en *arbalète* ensuite, par la disparition de l's de baleste.

Sans doute, l'effet de ces règles fut moins accentué à partir du XIVe siècle, mais il n'en continua pas moins à s'imposer longtemps encore.

Or, pour admettre la transformation du radical *arco* en celui de *harque*, il faut faire litière complète de ces lois classiques que nous venons de rappeler et qui s'appliquent aussi bien à l'italien qu'au latin.

En effet, d'où vient l'initiale H; le mot *arco* peut-il la justifier ?

Pourquoi, au lieu de l'élision, de la suppression habituelle de consonnes, avons-nous une accentuation prosodique ?

Passons à la deuxième version : *arquebuse* résulte-t-il de l'altération de *haquebute* ?

Un mot altéré, quelque profondes que soient ses modifications, ne peut varier qu'au point de vue de sa pronciation ou de son orthographe. Le sens n'en peut être changé et son étymologie reste toujours celle du mot dont il a tiré son origine.

Or, d'après Littré, *haquebute* se traduit de l'allemand : *hacken*, croc, et *bücshe*, canon d'arme à feu; littéralement : *canon à croc*.

Cette expression n'a rien de commun avec celle de arc à

trou et, conséquemment, si nous admettons la traduction de Littré, *arquebuse* ne peut être l'altération de *haquebute*.

Arquebuse aurait-il donc une autre origine ?

C'est ce que nous allons essayer de découvrir par une brève incursion dans la première partie de l'histoire de l'artillerie.

Relevons surtout les différents noms des armes à feu, suivant les époques.

Les Chinois et les Arabes se servent de la poudre, vers 1259, pour lancer à l'aide de *tubes de fer*, de petits projectiles, balles ou flèches. Ces tubes sont appelés en Chine : *lances à feu impétueux*.

L'Italie et, après elle, l'Allemagne, l'Espagne, l'Angleterre fabriquent bientôt des *canons* de métal.

Les premiers canons sont courts et du calibre de 5 à 6 centimètres. En raison de leur forme étroite, rappelant celle des diverses armes à manche de bois, on leur donna le nom de *bâtons* ; *bâtons à feu* ; *bâtons de canonnage*.

Plus tard, le terme se généralisa et, par extension, on qualifia de *gros bâtons* les fortes pièces d'artillerie. Cependant, pour distinguer entre elles les nombreuses variétés de bouches à feu, on les baptisa surtout de noms d'oiseaux de proie ou de serpents : *faucon, fauconneau, mousquet* (ce dernier, de l'italien *moschetto,* émouchet), *basilic*, *couleuvrine*, etc.

Au siège de Metz, en 1324, on utilise des canons et une petite *serpentine*.

En 1338, l'arsenal de Rouen possédait un *pot de fer* à lancer des *carreaux à feu*, à l'aide de la poudre.

Au siège de Quesnoi, en 1340, les Français se servent de canons et de *bombardes* qui lancent des carreaux.

Après la bataille de Crécy, 1346, les armes à feu se répandent dans toute l'Europe. Elles prennent les formes les plus diverses.

Ainsi, tandis qu'on forgeait des pièces énormes pouvant lancer des boulets de pierre de 450 livres, la ville de Pérouse faisait fabriquer, vers 1364, 500 *petits canons* d'une palme de

longueur (0^m28), et qu'on tirait à la main. On les appelait *sclopum*, d'où est venu le nom d'*escopette*.

D'après un document relevé par M. Matton, archiviste, il résulte que, dans l'année 1409-1410, Laon a fait percer, dans ses remparts, des ouvertures destinées à des *canons à main*, des *veuglaires* et une *bombarde*. La veuglaire était plus longue que la bombarde, mais de calibre moindre.

Parmi les canons légers les plus anciens, il faut citer l'*acquebuse* dont on trouve la trace, pour la première fois, dans les chroniques de Froissart (1327-1400). Un peu plus tard, il est question de la *coulevrine à main*, composée d'un tube de fer forgé de 60 à 85 centimètres, au calibre de 22 millimètres et prolongé, soit par une tige de fer de un mètre de long, soit par un fût de bois, auquel il est lié par des brides de fer ou des cordes.

L'artillerie à cheval de Charles VII, vers 1444, est entièrement armée de la coulevrine à main.

Commines, Rabelais, Marot, dont les écrits relatent les faits de la seconde moitié du xve siècle, parlent souvent de la *haquebute* qui sert surtout à la défense des places assiégées.

Comme la coulevrine, sa contemporaine, la haquebutte s'est fabriquée sous plusieurs formats et s'est modifiée, en s'allégeant, jusqu'à pouvoir passer dans la cavalerie.

Dans une de ses formes en usage au début du xve siècle, elle porte une fourche mobile autour de deux petits pivots placés de chaque côté du canon.

Le talon de la fourche est pourvu d'une soie qu'on enfonce, au moment du tir, dans un fort piquet de bois taillé à pans et ferré aux extrémités.

Ce piquet ou chevalet est solidement planté dans le sol. Grâce à cette disposition, l'arme peut basculer dans tous les sens avec une extrême facilité; mais les effets du recul sont encore plus sensibles. De plus, cette fourche est fort gênante pour le transport de l'arme.

Pour remédier aux inconvénients présentés par la *haquebute à fourche*, les Allemands, vers 1450, ont simplement

muni le canon, dans sa partie inférieure, d'une sorte d'arrêt ou de *croc*. Cet appendice, formé d'une pièce métallique plate, soudée perpendiculairement à la surface du canon, assujettissait l'arme et neutralisait la poussée en arrière.

L'invention allemande constituait donc une nouvelle et notable amélioration de la haquebute qui lui a permis de fournir une longue étape.

En 1490, sous Charles VIII, une partie des Suisses et des Gascons est armée de *bombardes à main*, d'*escopettes* et de *haquebutes à croc*.

En 1508, dit un auteur moderne, les Italiens fabriquent des *escopettes* et des *arquebuses perfectionnées* (lisez haquebutes.) Jusqu'ici, en effet, aucun écrivain n'a écrit arquebuse; et cela se comprend, le mot n'est pas encore inventé.

Machiavel, mort en 1527, parle, dans son « Art de la guerre », d'un *baston* inventé à nouveau, et bien utile par le temps qui court.

L'Arioste, dans « Roland furieux », dit encore : *ferro bugio* ou fer creux.

Mais Du Bellay, dans la « Discipline militaire », raconte qu'au siège de Parme, en 1521, on fit usage de la *harbouse*, ou *harcbouze*, récemment inventée, et qu'on tirait sur une fourchette.

De tous les noms d'armes que nous venons de citer, trois d'entre eux nous intéressent plus particulièrement. Ce sont ceux d'*acquebuse,* de *haquebute* et de *harbouse*.

Etudions les successivement.

Les terminaisons *buse* et *bute* ou *butte* des deux premiers viennent-elles du *bücshe* germanique, qui lui-même serait issu du grec *pyxida* ?

Pourquoi chercher si loin, alors que nous trouvons dans le bas latin : *butta*, *buttis*, signifiant *grand vase* en forme de *tonneau*.

De là les dérivés de *botte* et *boîte*. On appelle boîte, encore aujourd'hui, une pièce de pyrotechnie, ainsi qu'un mortier de 7 à 8 pouces qu'on tire dans les réjouissances publiques.

Du vieux français *butte* est sorti *buse*, par la substitution de la lettre *s* à la lettre *t*, substitution très fréquente dans le passage des mots latins en français. Exemple : *arbutum*, arbousier; *stationem*, saison ; *orationem*, oraison.

On qualifie de *buse*, *buzard* : 1° Une pièce de bois creusée ou forée pour la conduite de l'eau sous la roue d'un moulin; 2° un tuyau de bois ou de plomb qui fait communiquer les galeries souterraines des mines; 3° la canule d'un soufflet; 4° un court tuyau qui relie le poële à la cheminée, etc.

D'une façon générale, tous les substantifs qui tirent leur origine de *butta*, *buttis*, rappellent l'idée d'un cylindre creux, d'un tuyau ou d'une conduite. L'italien en a fait *busio* et *buggio*; et, chez nous, on appelle *buge*, le tube du verrier.

Toutefois, la forme *butte*, plus archaïque, a traduit, au début, le calibre volumineux des canons en forme de tonneaux, tels que la *bombarde*, la *veuglaire*; tandis que *buse* désignait un calibre plus étroit, tel que celui des premiers canons ou des canons à main légers : *sclopum*, *coulevrine à main*.

Cette nuance nous la relevons dans l'expression actuelle de *arquebuse butière*, ou *butière* tout court, dont on baptise une grosse arquebuse fort lourde qui sert à tirer à blanc dans les assemblées des chevaliers.

Ces quelques observations me paraissent suffisantes pour préciser l'étymologie de buse et de bute. Les Flamands, d'ailleurs, appellent *busse* le canon d'une arme à feu.

Passons aux vocables *acque* et *haque* dont l'air de parenté semble indiscutable et laisse soupçonner une origine commune.

On peut se demander, cependant, pourquoi les deux mots n'ont pas la même initiale. S'agit-il d'une faute orthographique, d'une de ces altérations coutumières à ces époques, ou bien faut-il attribuer un sens différent à chaque mot ?

Nous penchons pour la première hypothèse. Toutefois, à titre de renseignement, nous croyons devoir rappeler qu'il existait autrefois une machine de guerre, une sorte de baliste, lançant des pierres et portant le nom d'*acquéraux*.

Or, les buses projetaient indifféremment des boulets de métal ou de pierre.

L'acquéraux et l'arquebuse de Froissart avaient une même destination, se servaient des mêmes projectiles. De là, peut-être, l'analogie de leurs radicaux.

Tous les auteurs traduisent haquebute de l'allemand *hacken*, croc, et *bücshe*, canon d'arme à feu.

L'étymologie me paraît douteuse. En dehors de toute autre considération, nous remarquons d'abord que Froissart, mort en 1410, signale l'*acquebuse* comme une arme en usage dans la seconde moitié du xiv[e] siècle. Elle a devancé, par conséquent, de près d'un siècle, la date de l'invention de la *haquebute* à *croc* ou, plus exactement, du *croc* ajouté à la *haquebute.*

D'autre part, si *hacken* signifie croc, pourquoi a-t-on continué à faire suivre le nom de haquebute du complément *à croc, à crochet,* ce qui constitue un pléonasme.

L'almanach de Matot-Braine (Reims) de 1902, reproduit les comptes des ministres receveurs de Rethel (1542 1543). Ces fonctionnaires racontent que : *on fabrique dans cette ville des bources de cuyre* (cuir) *devant servir à mettre la poudre des hacquebuses à crochetz, pour lesquelles on fait des boullez de treize livres de plomb.*

Dans un autre passage du même document, on trouve orthographié : *haquebuttes à crochetz.*

Ceci démontre que l'allemand *hacken* ne peut pas être traduit par le mot croc, crochet.

Nous constatons, en outre, que les terminaisons buse et butte sont utilisées dans le même sens.

Mais reprenons le germanique *hacke.* Il signifie aussi *hache* ou instrument tranchant. Associé, au figuré, avec le mot buse, il qualifierait une *arme à mitraille,* dont les projectiles *hachent l'ennemi.*

Enfin, dans cette même langue, *hack* ou *hacke* prend le sens de cheval.

D'où notre vieux français *haque*; féminin : *haquenée*, ju-

ment; diminutif : *haquet*, petit cheval; et, par suite, chevalet, qui a désigné soit un équidé de petite taille, soit un support spécial.

On sait que les premiers canons, avant l'invention des affûts, se tiraient sur des chevalets (*haquets*), où ils étaient fixés par des liens, des harts généralement.

De là, leur nom de *haquet bute* et par suite *haquebute*.

Peut-être a-t-on voulu qualifier aussi, par cette même expression, les pièces *transportables* à *dos de cheval*.

Il ne serait pas surprenant que le support inerte et le support animé aient contribué, l'un et l'autre, au baptême du radical de l'acquebuse et de la haquebute. Ces deux termes, en somme, paraissent avoir représenté les noms vulgaires des premiers canons.

Notons que la lourde haquebute et son support primitif ont subi d'incessantes variations.

Examinons maintenant le nom de *harbouse*, cité par Du Bellay.

Sa terminaison n'est que la consonnance italienne ou plutôt espagnole de *buse* français.

Au début du XVIe siècle, les Vénitiens, et surtout les villes de Brescia et Milan, fabriquent des armes à feu perfectionnées. C'est grâce à elles que l'infanterie suisse, dont l'organisation était admirable, décida du sort de la bataille de Fornoue (1495).

A leur tour, les Espagnols modifièrent la haquebute, et les améliorations furent si notables qu'il faut leur attribuer les nombreuses défaites de Louis XII et de François Ier.

Mais en quoi consistent les perfectionnements qui donnent à cette arme une telle supériorité ?

Voici :

Les premiers canons n'avaient ni fût ni batterie : une simple *buse* ou *bute*. On commença à prolonger d'une tige de fer les canons à main légers, puis un fût de bois s'adapta aux canons de tout calibre, mais transportables. Ce fût primitif

consistait en une tige de bois uni, droite ou courbe mais d'un diamètre homogène sur toute sa longueur.

La poudre s'enflamma, d'abord, au moyen d'un charbon incandescent, puis par l'intervention d'une mèche soufrée que le soldat portait enroulée autour du bras.

On conçoit donc combien peu, dans ces conditions, devait être redoutable l'emploi de ces armes.

L'attention se trouvait forcément détournée, distraite par la surveillance de la mèche, ce qui nuisait à la justesse du tir.

En outre, les divers formats de la haquebute restaient lourds, grossiers, en somme, peu maniables.

Dans l'arme utilisée par les Espagnols, le calibre a fortement diminué ; un fût à *crosse* assez court permet d'épauler, c'est-à-dire de mieux immobiliser l'arrière de l'arme et, par conséquent de viser avec plus de justesse.

Au canon est adapté un porte-mèche à ressort, dont la forme rappelle celle des chiens de fusil actuel. Le porte-mèche ou serpentin est fendu, dans sa longueur, pour maintenir la mèche; il se rabat automatiquement sous la pression d'une détente, ce qui permet au soldat de concentrer toute son attention sur le point de mire.

Enfin, le gros piquet ferré, ou chevalet, servant à l'appui, est remplacé par une tige légère terminée supérieurement par une petite fourche (*fourquine*).

C'est donc bien une arme nouvelle qui vient d'éclore. Les auteurs modernes me paraissent l'avoir à tort baptisée d'arquebuse à mèche. En effet, bien avant elle, la coulevrine, les haquebutes à fourche et à croc s'enflammaient aussi par une mèche.

L'expression de *à mèche* sert évidemment à la distinguer de l'arquebuse à rouet qui lui a succédé quelques années plus tard. Mais nous garderons le nom de *harbouse* qui lui a été donné dès sa naissance et qui précise justement une forme spéciale. La harbouse tient le milieu entre le sclopum léger et l'ancienne haquebute.

Certains auteurs prétendent qu'il s'agit là du mousquet d'ailleurs presque contemporain. Mais, tandis que les uns dépeignent le mousquet comme une arme plus lourde et d'un calibre plus large que celui de l'arquebuse, d'autres soutiennent le contraire.

Cette différence dans les appréciations provient de ce que les auteurs n'ont pas établi leurs comparaisons sur les mêmes armes.

Sans doute, le vrai mousquet est plus lourd que la harbouse; mais celle-ci est plus légère que la haquebute à croc. Il s'agit surtout de s'entendre.

Dans son ouvrage de l'*Armée en France*, M. Dussieux, professeur honoraire de Saint-Cyr, raconte que « sous Henri IV, les Argoulets (anciens archers à cheval) possédaient l'arquebuse, et que les Carabins étaient armés de l'arquebuse courte ou escopette et d'un pistolet. »

Ainsi, voilà l'escopette qualifiée d'arquebuse courte. D'autre part, pistole et arquebuse s'employaient indifféremment pour désigner la même arme. Ceci démontre que ces divers engins ne se distinguaient pas toujours très nettement entre eux et justifie les confusions que nous venons de signaler.

Mais reprenons l'étude du mot *harbouse*. Sa terminaison indique que l'expression revient de l'étranger. Toutefois il est impossible de ne pas constater que le bücshe allemand, le buse français, le busse flamand témoignent de l'unité d'origine et d'étymologie avec le *bouze* italien ou espagnol.

Reste le radical *har*. Comment le traduire ?

Rappelons que *haquebute* qualifie un canon et son support; *harbouse* serait-il composé de même ? Le haquet a fait place à la fourquine; *har* peut-il signifier *fourche* ?

Le vieux français *har, hart* ou *hard* s'emploie dans différentes acceptions :

1° Dans le sens de *baguette*, féminin, *harce*; diminutif, *harcette*, qui a donné naissance aux verbes *harceler, hargner, harier*, signifiant tourmenter;

2° Dans le sens de *bâton*, sous la forme de *harde*, *arde* ; diminutif : *hardillon* ou *ardillon*, petite pointe de bois ou de fer. Le verbe *hardoyer* est synonyme de *harceler*, inquiéter;

3° Dans le sens de *lien* ou de *corde*, faite d'une tige ou branche d'arbre tordue;

4° Dans le sens de *pendaison*, de *gibet*, de *potence*;

5° Dans celui de *crochet*, servant aussi à *pendre* ou *suspendre*. Les peaussiers et les gantiers pendent leurs peaux pour les passer et les étrier, à des harts fixés au mur et disposés en demi-cercle.

On appelle *hardiller* une fiche de fer à crochet qui sert à soutenir divers instruments dans la fabrique des tapisseries.

Ceci exposé, cherchons quelle peut être la signification précise du radical de *harbouse*.

Bâton. — On sait que les premières armes à feu ont été qualifiées de *bâtons*. Or la harbouse, suivant l'expression de Machiavel, était un bâton nouveau ou nouvellement inventé.

Sa forme légère rappelant celle du bâton avait pu lui valoir aussi cette qualification.

Baguette. — La harbouse utilisée surtout, dit-on, pour harceler l'ennemi avant d'engager l'action principale, se serait traduite par *harce-buse*.

Crochet. — On appelle fourche une tige de bois munie à son extrémité supérieure d'un crochet ou hart et dont les boutiquiers se servent pour pendre leurs étalages.

Lien et pendaison. — La hart était fort en usage pour lier et immobiliser sur leurs chevalets les canons et les haquebutes.

Cette corde végétale s'employait aussi couramment pour faire passer les criminels de vie à trépas.

Elle est devenue ainsi synonyme de gibet, de potence.

Or le gibet est un diminutif de *gibe* ou *gibbe*, *bâton ferré*, en usage dans la campagne. Le *gibet patibulaire*, sorte de *bâton*, de *fourche*, sert à exposer les corps des suppliciés. On dit, dans le même sens, *fourches patibulaires*.

Or, nous avons vu que la harbouse s'appuie pour le tir sur

la fourquine ou bâton léger ferré par un bout, et terminé de l'autre par une petite fourche.

La fourquine constitue donc un véritable gibet, un hart; d'où la traduction de harbouse par : *canon d'arme à feu et son support*; ou encore : *canon et sa fourche* ou *fourquine*.

Ici, un rapprochement s'impose avec le nom espagnol *arcabuz* qui, comme le nôtre, a dû s'écrire, autrefois, *harcabuz*. Son radical *harca*, ne serait-il pas issu de *horca*, fourche, lequel serait devenu *harca* par altération ?

Du Bellay, d'ailleurs, orthographiait aussi *harcbouze* et *harcbuze*, ce qui donne la reproduction presque littérale de l'espagnol *harcabuz*. L'élision de la seconde voyelle est non seulement admissible, mais encore justifiée par les règles précédemment exposées.

Rappelons, enfin, que le mot arc se dit *arco*, en espagnol comme en italien.

Par conséquent, le radical *arca* n'est pas plus, dans cette langue que dans la nôtre, traduisible par le substantif arc.

Mais, il y a mieux : l'arabe appelle *harka* une troupe de cavaliers munis d'armes à feu.

Or, chez nous, le mot arquebuse s'employait autrefois couramment comme synonyme de *cavalerie légère*.

Le sarrazin *harka* aurait-il servi à former l'espagnol *arcabuz*, lequel serait devenu à son tour *harcbouse* en se francisant ?

L'hypothèse me paraît assez plausible, mais nécessite, pour être définitivement acceptée, des recherches philologiques qui sont hors de ma portée.

Enfin, dernière supposition, arquebuse pourrait provenir de la fusion, du mélange des noms de ses aïeules : *l'acquebuse*, la *haquebutte*, la *harbouze* ou *harcbouze*.

En effet, nous sommes au milieu des guerres suscitées par la rivalité de François Ier et de Charles-Quint. Toutes les armées de l'Europe sont aux prises.

De là ces mélanges d'idiomes, ces altérations orthogra-

phiques dont on retrouve les traces chez tous les auteurs de l'époque.

Ainsi, Paré (1517-1590) écrit : *harbouse, harbuze, harcbouze, harquebuze, arquebutte.*

Daubigné (1530-1590) écrit : *arquebüe au fourreau, arquebouse à la main.*

La Noue (1531-1590) écrit *harquebuse, sa arquebuse.*

Nous assistons ainsi d'une façon tangible à la naissance du substantif *arquebuse.*

En somme, cette expression ne peut revendiquer une date de naissance fixe. Elle paraît provenir des modifications successives des ancêtres qui lui auraient fourni aussi les éléments constitutifs de son nom actuel.

Ce nom ne s'est guère précisé que dans le courant du XVI[e] siècle.

Je me résume :

Le mot *arquebuse* ne me paraît pas traduisible par *arco busio.*

Il n'est pas davantage une altération de *haquebutte*, surtout si nous admettons que ce dernier signifie *canon à croc.*

Mon seul but, Messieurs, en rédigeant cette petite étude, était de vous faire apprécier le désaccord qui règne entre les auteurs au sujet de l'étymologie du substantif *arquebuse.*

J'ai ouvert la porte aux recherches, et je laisse à de plus compétents le soin de conclure, c'est-à-dire de trouver une solution définitive.

M. DUPONT.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1902

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

TRAVAUX ET RAPPORTS

Château-Thierry. — Imp. de « l'Écho Républicain de l'Aisne »

SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1903

La Société laisse aux auteurs des travaux
insérés dans ses Annales
la responsabilité de leurs opinions

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

DE CHATEAU-THIERRY

Année 1903



CHATEAU-THIERRY

IMPRIMERIE MODERNE

Société de l'Écho Républicain de l'Aisne

MDCCCCIV

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1903

BUREAU

Date d'admission

MM.

1872	Octobre...	J. Henriet (✠), ancien Conseiller général, Maire de Chierry, *Président.*
1875	Avril.....	Fr. Henriet, *Vice-Président.*
1876	Mai......	Josse, Agent-Voyer d'Arrondissement, faisant fonctions d'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry, *Secrétaire*
1900	Mars......	Legrand-Vaternelle, *Vice-Secrétaire.*
1898	Octobre...	G. Henriet, *Trésorier.*
1898	Décembre.	Maillard, *Bibliothécaire.*

MEMBRES HONORAIRES

MM

		Le Préfet de l'Aisne.
		Le Sous-Préfet de Château-Thierry.
		Mgr Deramecourt, Evêque de Soissons.
1881	Janvier...	Bahin (l'abbé) (✿ A.), Chanoine titulaire de Soissons.
1869	Janvier...	de Barthélemy, Anatole (✠), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, à Paris.
1894	Avril.....	Bonno (l'abbé), Curé de Chenoise (Seine-et-Oise).
1902	Mai.......	Hachette, Louis (✠), éditeur, Boulevard St-Germain, 79, Paris.
1872	Octobre...	de Laubrière, 6, rue St-Clément, à Nantes (L.-Inf.)
1894	Mai......	Marsaux (l'abbé), Chanoine, 38, rue des Jacobins, à Beauvais.
1889	Avril.....	Sébline (O. ✠), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.
1881	Février....	Varin, Artiste graveur, à Crouttes.

MEMBRES TITULAIRES

Date d'admission	MM.
1873 Février...	Bidaut, ancien Capitaine, 229, Faubourg Saint-Honoré, à Paris.
1897 Septembre	Briet, à Charly-sur-Marne.
1902 Octobre...	Camuzon, Propriétaire, à Essômes.
1884 Février....	Carré (✠), Maire d'Epieds, par Château-Thierry.
1872 Mars.	Corlieu (✠ I. P.), Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris
1877 Octobre...	Couture, Avocat, 3, Square des Batignolles, à Paris.
1897 Juin......	Delorme, Georges, Notaire, à Fère-Champenoise (Marne).
1897 Novembre.	Dubourg, Commissaire-priseur, à Château-Thierry.
1893 Octobre...	Griolet de Geer, Numismate, 15, rue Washington, à Paris.
1887 Février....	Hachette, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, à Paris.
1875 Avril.....	Henriet, Frédéric, à Château-Thierry.
1872 Octobre...	Henriet, Jules (✠), ancien Conseiller général, Maire de Chierry.
1898 Octobre...	Henriet, Gustave, Propriétaire, rue du Château, à Château-Thierry.
1876 Mai......	Josse, Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry
1894 Avril.....	de Larivière (I. P.), Trésorier-Payeur général, à Lons-le-Saulnier.
1896 Juillet.....	Leboime, Pharmacien, à Château-Thierry.
1900 Mars......	Legrand-Vaternelle, Propriétaire, rue du Collège, à Château-Thierry.
1872 Octobre...	Léguillette, Charles, 116, boulevard Saint-Germain, à Paris.
1903 Mai,......	Lhermitte (O. ✠), Artiste Peintre, 16, rue Pierre-Genier, Paris.
1876 Août......	Maciet, Jules, à Château-Thierry.
1902 Juin......	Martner, Notaire, à Château-Thierry.
1896 Décembre.	de Montesquiou (Comte), à Longpont (Aisne).
1875 Mars......	Moreau, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889 Novembre.	Moreau-Nélaton, Etienne, à Fère-en-Tardenois.
1877 Novembre.	Paillard, Notaire, à Château-Thierry.
1890 Novembre.	Paillet, Jean, Avocat à Paris, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Belleau, par Chât.-Thierry.

Date d'admission		
		MM.
1902	Mai.......	Perthuisot, Propriétaire, Avenue de Soissons, Château-Thierry.
1872	Mars......	Petit, Léon, à Mont-Saint-Père.
1864	Septembre	Pignon (l'abbé), Curé-Archiprêtre à St-Quentin.
1874	Décembre.	Poinsier, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
1898	Avril......	Raison, Avoué à Château-Thierry.
1903	Août	Redier (✿ I. P.), Principal du Collège de Château-Thierry.
1879	Octobre...	Remiot, Directeur d'Assurances, à Chât.-Thierry.
1873	Août......	Romagny, ancien Receveur de l'Enregistrement à Charly.
1898	Mars......	Vilcoq (✿ A.), Docteur-Médecin à Chât.-Thierry.

MEMBRES CORRESPONDANTS

		MM.
1898	Octobre...	Frère Auxence, Directeur de l'Ecole des Arts-et-Métiers, à Reims.
1900	Septembre	Bailly (✱), Avoué honoraire, nº 27, rue du Mont-Thabord, à Paris.
1900	Novembre.	Bataille, Propriétaire, rue de Soissons, à Château-Thierry.
1900	Février. .	Mme veuve Bénard, rue de Soissons, à Château-Thierry.
1889	Février...	Bercet, Gaston, à Solre-le-Château (Nord).
1898	Décembre.	Bouchardeau, Gérant du Journal « l'Echo républicain de l'Aisne », à Château-Thierry.
1886	Avril	Boudin, Emile, Commissaire-Priseur, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
1898	Novembre.	Mme Bourgeois, Directrice de l'Ecole de la rue de la Jussienne, à Paris.
1883	Juin......	Bove, Léon, Avoué à Château-Thierry.
1895	Mai	Brayer, Entrepreneur à Nogent-l'Artaud.
1896	Janvier...	Briant (✿ A.), ancien Professeur de Viticulture, à Nogent-l'Artaud.
1886	Novembre.	Buland, Eugène (✱), Artiste Peintre, à Charly.
1890	Mars......	Carlier, à Château-Thierry.
1872	Novembre.	Chaloin, Avoué, à Château-Thierry.
1891	Avril.....	Charbonniez, Ingénieur Manufacturier à Fère-en-Tardenois.
1900	Juin.. ...	Docteur Collard, à La Ferté-Milon.

Date d'admission		MM.
1880	Juillet....	Combier, à Pierre-Bénite (Rhône)
1884	Septembre	Delettre, Notaire honoraire, à Château-Thierry.
1893	Novembre.	Dépost, 54, boulevard Saint-Michel, Paris.
1900	Septembre	Dequin, Conseiller général de l'Aisne, Avocat à la Cour d'Appel d'Amiens.
1901	Juillet....	Doyen aîné, Receveur de la Caisse d'Epargne, à Neuilly-Saint-Front.
1892	Août......	Dubois-Pommier, à Château-Thierry.
1902	Août......	Dubois, Propriétaire, à Chierry.
1900	Septembre.	Mme veuve Ducrocq, Propriétaire, à Château-Thierry.
1894	Octobre...	Dudrumet, Charles, Négociant à Chât.-Thierry.
1896	Février...	Dumoulin, Notaire à La Ferté-Milon.
1898	Novembre.	Dumont-Nitot, Négociant, 118, rue de Rivoli, à Paris
1899	Mars......	Mlle Dunac, à Chierry.
1878	Février...	Dupont, Vétérinaire, à Château-Thierry.
1895	Mai.......	Dupuis, Négociant à Villers-Cotterêts.
1893	Octobre ..	Duterne, Antiquaire, à Viels-Maisons
1889	Février...	Ferton, Charles, Chef d'Escadron à Bonifacio.
1883	Juin......	Filliette, Banquier, à Château-Thierry.
1889	Août......	de Florival, Président du Tribunal à Abbeville.
1897	Janvier...	Frémont, Médéric, ancien Notaire, à Château-Thierry.
1896	Mars.....	Gaildry, ancien Ingénieur, à Château-Thierry.
1900	Novembre.	Galinier (A.), Sous-Directeur des Beaux-Arts, à Toulouse.
1878	Novembre.	Gaulet, 62, rue Saint-Lazare, à Paris.
1894	Février...	Gobert, Notaire à Charly.
1885	Septembre	Grison, Attaché au Service des Finances, en Indo-Chine.
1892	Novembre.	Grosjean, ancien Receveur des Finances, à Gland.
1895	Juillet.....	Guiart, Docteur en Médecine, 6, rue Berthollet, à Paris.
1874	Décembre.	Guillaume, Agent-Voyer d'arrondissement faisant fonctions d'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry.
1898	Novembre.	Guyot (l'abbé), docteur en théologie, Curé d'Essômes.
1898	Novembre.	Mme Hachette, à Gland.
1891	Juillet....	Hanus (I. P.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

1887 Juillet.... HENRIET, Maurice, Président du Tribunal de Montdidier (Somme).
1899 Mars..... Mme J. HENRIET, à Chierry.
1882 Novembre. JEAN, Conducteur des Ponts et Chaussées, Château-Thierry.
1881 Janvier... JOVENAY (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
1889 Mars...... JOVENAY, Licencié en droit, à Château-Thierry.
1896 Février... KINTZEL, ancien Ingénieur à Château-Thierry.
1885 Août...... DE LADOUCETTE (Baron Etienne) (❄), à Viels-Maisons.
1895 Juillet.... LAFERRIÈRE, ancien Professeur, à Château-Thierry.
1887 Juin...... LARANGOT, Propriétaire à Coupigny-Montlevon, par Condé.
1902 Mars..... LAURENT, Gustave, Greffier du Tribunal correctionnel, à Reims.
1870 Août..... LECESNE, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
1894 Juin...... LEMAIRE (l'abbé), Curé-Doyen de Guise.
1891 Février... LENOIR, Henri, Directeur d'Assurances, à Château-Thierry.
1900 Août..... LEROUX-VIGNON, Propriétaire, rue de la Madeleine, à Château-Thierry.
1897 Janvier... LESAGE, Notaire à Fère-en-Tardenois.
1898 Octobre. . LHOMME, Professeur de rhétorique, 13, rue Cortambert, à Paris.
1903 Février.... LINET-LECLERC, à Château-Thierry.
1887 Septembre LIONNET, Architecte, à Château-Thierry.
1898 Décembre. MAILLARD, Propriétaire à Château-Thierry.
1898 Septembre MARCHAND, libraire, à Château-Thierry.
1889 Février... MARIZIS, ancien Notaire, à Château-Thierry.
1893 Octobre... MARSAUX, Ernest, Propriétaire à Château-Thierry.
1893 Octobre... MARSAUX, Albert, Propriétaire à Nesles.
1898 Novembre. MARTIN, Inspecteur des Finances à Paris, Propriétaire à Charly.
1891 Avril..... MAUCHAMP, Alphonse, Commissaire-Priseur, à Reims.
1876 Juillet.... MAUSSENET, Instituteur en retraite, à Chesnay, par Merfy (Marne).
1886 Avril..... MENNESSON, ancien Notaire, à Jaulgonne.
1896 Février... MERCIER, Docteur-Médecin, 15, Avenue Mac-Mahon, à Paris.
1882 Mai ..... MILON, Directeur de l'Ecole communale, 10, rue Rollin, à Paris.

Date d'admission

MM.

1889	Août.....	Monnoyer, Agent-Voyer principal, à Château-Thierry.
1880	Septembre	Morlot, Député, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Charly.
1875	Septembre	Moulin (✿ A.), Maire de Sainte-Menehould (Marne).
1890	Mai......	Moulin, Juge de Paix, à Rambouillet (Seine-et-Oise).
1899	Mars......	Mme Veuve Moulin, à Château-Thierry.
1899	Juillet....	Nanteuil, Anatole, Propriétaire à Château-Thierry.
1882	Décembre.	Palant (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
1893	Mars.....	Pasquier, Négociant, à Soissons.
1898	Février....	Pigalle (✠), 6, rue Greffulhe, à Paris.
1901	Novembre	Veuve Pille, Propriétaire, à Nogent-l'Artaud (Aisne).
1894	Décembre.	Pilloy (✿ I. P.), Agent-Voyer d'arrondissement en retraite, à Saint-Quentin.
1901	Avril.....	Poisson, Propriétaire, à Verdilly.
1891	Août.....	Pommier, Georges, Propriétaire, à Chât.-Thierry.
1901	Avril.....	Rep, Albert, Maire de Château-Thierry.
1896	Mars......	Riboulot, Léon, Ingénieur civil, à Paris.
1891	Octobre...	de Sade (Comte), au Château de Condé-en-Brie.
1895	Mai.......	Salé (✿ I. P.), Inspecteur primaire, à Château-Thierry.
1891	Juin......	Salesse (✿ A.), Principal du Collège de Béziers (Hérault).
1902	Septembre	Shots, Artiste peintre, rue d'Alésia, 39, Paris.
1886	Juillet....	Simon, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 17, rue de Tournon, Paris.
1900	Septembre	Mme Veuve de Tillancourt, au château de la Doultre (Montfaucon), par Viels-Maisons.
1895	Septembre	Velly, Notaire à Château-Thierry.
1893	Juin......	Vignon, Aristide, à Château-Thierry.
1900	Mai.......	Voirin, Juge de Paix, Chevalier du Mérite Agricole, à Sougeons (Oise).

ASSOCIÉS LIBRES

Date d'admission

MM.

1879	Novembre	Berthelé (✿ I. P.), Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
1892	Janvier ..	Drouin, ancien Instituteur, à Château-Thierry

Date d'admission

MM.

1872	Novembre	Guérin, Secrétaire général aux Archives Nationales, à Paris
1886	Janvier...	Minouflet, Instituteur à Romeny, par Charly.
1898	Mai.......	Riomet, Instituteur à Villeneuve-sur-Fère.
1901	Septembre	Valissant, Instituteur à Coulonges.

LISTE DES MEMBRES DÉCÉDÉS

DANS LE COURS DE L'ANNÉE 1903

M. le Docteur Vilcoq,	Membre titulaire.
M. Laferrière,	— correspondant.
M. Nanteuil,	— —

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

---

1. Société Académique de Laon (Aisne).
2. Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons (Aisne)
4. Société Archéologique *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société d'Études ardennaises, à Sedan (Ardennes).
6. Société Académique de Troyes (Aube).
7. Société de Statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
8. Société Française d'Archéologie à Caen (Calvados).
9. Société Historique et Archéologique, à Angoulême (Charente).
10. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune (Côte-d'Or)
11. Commission Archéologique, à Dijon (Côte-d'Or)
12. Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)
13. Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
14. Comité du Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
15. Société Dunoise d'Archéologie et d'histoire, à Chateaudun (Eure-et-Loir).
16. Société Académique de Brest (Finistère).
17. Société Académique du Finistère, à Quimper (Finistère).
18. Académie du Département, à Nîmes (Gard).
19. Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
20. Société Archéologique de Bordeaux (Gironde).
21. Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault).

22. Société Archéologique d'Ile-et-Vilaine, à Rennes (Ile-et-Vilaine).
23. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
24. Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
25. Société d'Archéologie, d'Agriculture et d'Histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
26. Académie nationale, à Reims (Marne).
27. Société des Sciences et Arts, à Vitry-le-François (Marne).
28. Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
29. Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
30. Société Polymathique, à Vannes (Morbihan).
31. Société d'Archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Société d'Émulation de Cambrai (Nord).
33. Commission Historique, à Lille (Nord).
34. Comité du Bulletin de l'Université de Lille (Nord).
35. Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Valenciennes (Nord).
36. Société Archéologique de l'Oise, à Beauvais (Oise).
37. Comité Archéologique de Compiègne (Oise).
38. Comité Archéologique de Noyon (Oise).
39. Comité Archéologique de Senlis (Oise).
40. Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
41. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
42. Comité du Bulletin Historique du Diocèse de Lyon (Rhône).
43. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
44. Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
45. Société Historique et Archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
46. Correspondance Historique et Archéologique, à Paris.
47. Société du Musée Guimet, à Paris.
48. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
49. Société Française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.
50. Société Havraise d'Études diverses, au Hâvre (Seine-Inférieure).
51. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
52. Société Historique et Archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
53. Société Littéraire et Historique de la Brie, à Meaux (Seine-et-Marne).
54. Société d'Archéologie et d'Histoire, à Provins (Seine-et-Marne).
55. Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
56. Société Archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
57. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
58. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
59. Académie des Lettres, Sciences et Arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

60. Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
61. Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
62 Société *Les Amis des Sciences et des Arts*, à Rochechouart (Haute-Vienne).
63 Société d'Émulation à Épinal (Vosges).
64. Société des Sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
65. Société d'Études d'Avallon (Yonne).
66. Société Archéologique de Sens (Yonne).
67. Académie d'Hippône, à Bône (Algérie).
68. Société d'Archéologie de Bruxelles (Belgique).
69. Musée National de Mexico (Mexique).
70. Académie Royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités, à Stockholm (Suède).
71. Smithsonian Institution, à Washington (Amérique).

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1903

SÉANCE DU 8 JANVIER 1903

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Pommier, G. Henriet, Leroux-Vignon, Legrand-Vaternelle Poinsier, Nanteuil, Abbé Guyot, Maillard, Bataille et Josse.

Correspondance. — Circulaire du 27 décembre dernier du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts informant que le 41e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Bordeaux, le mardi 14 avril 1903, à deux heures; qu'il se poursuivra les 15, 16, 17 et que le 18 aura lieu la séance de clôture.

Ouvrages reçus :

1° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais* 3e et 4e trimestres 1902;

2° *Comité Archéologique de Senlis*, année 1900-1901 ;

3° *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne,* 55e volume, année 1901 ;

4° *Revue de l'Histoire des Religions*, n° 137 ;

5° *Annales du Musée Guimet,* tome 14, « Le Rituel du Culte divin journalier en Egypte ;

6° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart,* tome XII, n° 3;

7° *Bulletin de la Commission scientifique du département du Nord,* tome XXV;

8° *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie,* tome XXVII, 1901-1902;

9° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 203° livraison, année 1902;

10° *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer,* tome VII;

11° *Kongl, Vitterhets Historie Manadsblad, Stockholm,* 1897;

12° *Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille,* tome VL, 1901-1902;

13° *Correspondance Historique et Archéologique,* n° 107, novembre 1902;

14° *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* novembre-décembre 1902;

15° *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques,* année 1902, 2° livraison;

16° *Petits Edifices historiques,* n° 107.

M. le Docteur Corlieu. — **Episode de la Révolulion Française à Charly. — Culte des Théophilantropes. — Le Citoyen Antoine Cappe.**

Pendant la Révolution Française, Charly eut, comme bien d'autres localités, ses clubs, ses réunions populaires parfois tumultueuses, la Constitution de 1793 y fut acceptée à l'unanimité par l'Assemblée primaire du canton qui manifesta son allégresse à la lecture de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Le curé de Charly, l'abbé Petit, quitta le sacerdoce, resta à Charly sans être inquiété et mourut chanoine à Soissons, en 1805 ; l'un de ses vicaires, Nicolas Baron, se maria.

Une Société, dite *Société populaire de Charly-sur-Marne*, se forma dans le but de développer les sentiments républicains dans la population ; elle s'affiliat, dans la suite, à celle d'Egalité-sur-Marne.

Le citoyen Antoine Cappe, inféodé aux idées de Robespierre, était à la tête du mouvement à Charly ; comme il

manifestait à tout propos les sentiments les plus exaltés, il fut plusieurs fois arrêté et relâché. Dans une assemblée primaire tenue en 1799 pour la réélection du Juge de Paix, il eut un nombre de voix inférieur à celui de M. Copineau, juge depuis 1795; néanmoins, les partisans de Cappe demandèrent l'annulation de l'élection et annoncèrent qu'une contre révolution allait éclater à Charly et que l'on égorgerait les patriotes. Cappe écrivit au Ministre de l'Intérieur pour protester contre l'élection et lui dénoncer les agissements de ses ennemis, puis dans le même but à l'un des Directeurs et au Conseil des Cinq Cents. Ses récriminations finirent par être écoutées et l'Agent municipal Thomas fut suspendu de ses fonctions. Antoine Cappe est mort plus qu'octogénaire en 1830.

Le culte des Théophilantropes s'était fondé à Charly, en 1796; il avait pour principes l'amour de Dieu et des hommes; ses fêtes et cérémonies religieuses avaient lieu dans l'église. Il ne dura que cinq ans; l'usage des églises ayant été interdit à ce culte en 1801, il s'éteignit.

M. le Docteur Corlieu dit que beaucoup des enfants de Charly, cédant aux sentiments patriotiques de l'époque, s'engagèrent. Il cite les noms d'un certain nombre qu'il a connus. alors que retraités comme colonel, commandant ou capitaine ils vivaient tranquillement dans leur pays natal.

M. Camuzon. — **Les Fouilles d'Azy.** — M. l'abbé Guyot nous communique les divers objets trouvés par M. Camuzon dans ses fouilles faites à Azy avec soin et intelligence. Il en sera fait mention d'une manière plus détaillée au prochain procès-verbal ainsi que de la notice sur les fouilles et des dessins des objets que M. Camuzon présentera lors de la séance de février.

Renouvellement du Bureau. — Après vote, les pouvoirs des membres composant le Bureau en 1902, leur sont renouvelés pour 1903.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1903

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, G. Henriet, Poinsier, Perthuisot, Legrand-Vaternelle, Leroux-Vignon, Nanteuil, Abbé Guyot, Bataille Minouflet et Josse.

Correspondance. — Remerciements de M. Schott, rue d'Alésia, nº 39, à Paris, pour son admission comme membre de la Société.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin historique du diocèse de Lyon ;*

2° *Comité des Travaux historiques et scientifiques, Bulletin historique et philologique*, 1902, nᵒˢ 1 et 2 ;

3° *Bulletin de l'Alliance française,* nº 91;

4° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, tome V, nº 65;

5° *Bulletin de l'Université de Lille,* décembre 1902 ;

6° *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* janvier 1903;

7° *Bulletin de la Société dunoise,* nº 132, janvier 1903;

8° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers,* 3ᵉ série, tome IV, 2ᵉ livraison;

9° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 110° volume ;

10° *Annales de l'Académie de Mâcon*, tome VI, 3° série, 1901 ;

11° *Notes généalogiques et épigraphiques sur la famille de Saint-Maurice*, par MM. Pellot et de Sarran d'Allard, 1902 ;

12° *Un Bienfaiteur de l'Humanité.* — Nicolas Neuens, par Paul Pellot, 1901 ;

13° *Momby et ses Seigneurs*, par Paul Pellot, 1902.

M. CAMUZON. — **Présentation des dessins des objets par lui trouvés dans ses fouilles d'Azy.**

M. Camuzon ayant appris que des objets anciens avaient été trouvés sur le territoire d'Azy, au lieudit « l'Eperon », entreprit des fouilles sur ce point en août 1902. Il ne rencontra d'abord qu'une centaine de squelettes assez bien conservés ; puis ayant modifié la direction de ses fouilles, il trouva une pièce gauloise. En les poursuivant, il explora environ 200 tombes qui lui procurèrent une quantité notable de bijoux, ornements en bronze, armes, poteries, etc., des temps mérovingiens, romains et gaulois.

Les sépultures explorées par M. Camuzon présentent généralement l'une des trois dispositions suivantes :

1° Avec cercueil formé de pierres plates, placées les unes à côté des autres et n'étant recouvertes que d'une seule pierre posée au-dessus de la tête du cadavre. On rencontre des sépultures où il n'y a qu'une seule pierre placée sous la tête ;

2° Avec simple fosse dont les parois sont enduites d'une couche de ciment de 0.04 à 0.05 d'épaisseur, de couleur rose, qui est réduit en poudre ;

3° Sans aucune pierre, mais où l'on rencontre un grand nombre de clous autour du corps, ce qui dénote des sépultures avec cercueils en bois ayant disparu.

Il a été trouvé en outre quelques tombes renfermant pêle-mêle de cinq à dix squelettes étagés sur deux rangs, mais ne contenant ni pierres, ni clous, ni objets quelconques.

La collection des trouvailles faites dans les fouilles opérées par M. Camuzon comprend aujourd'hui :

20 pièces de monnaie romaine : César-Auguste, Tibère et Gallien;

18 pièces de monnaie gauloise : Reims, Paris, Châlons et 2 inconnues;

43 objets divers en bronze;

63 grains de collier;

23 vases en poterie ;

1 ceinturon complet incrusté d'or;

3 fers de lance;

1 couteau ;

1 scramasaxe ;

Une quantité de boucles en fer unies et ornées de boutons de cuivre ;

Quelques rognons de silex arrondis pour frondes.

A sa notice, M. Camuzon joint 26 planches et deux feuilles contenant les dessins et la désignation des objets par lui trouvés. En son absence, c'est M. l'Abbé Guyot, son collaborateur, qui présente et offre ces documents à la Société. Des remerciements bien vifs avec félicitations leur sont adressés.

M. Josse. — **Note analytique sur le Voyage de Versailles à Reims, opéré en 1775, par A.-N. Duchesne.**

Dans le recueil de ses travaux, années 1899-1900, l'Académie Nationale de Reims publie, tome II, pages 17 et suivantes, douze lettres écrites à son père, avocat au Parlement, par Duchesne, botaniste, pendant le cours du voyage qu'il fit de Versailles à Reims, en juin 1775, pour assister au sacre de Louis XVI. Par ses lettres, Duchesne rend compte de ses impressions, de ce qu'il a vu et appris touchant les endroits qu'il a traversés, des cérémonies du sacre, etc.

Ce qui nous intéresse surtout dans les récits de ce voyageur, ce sont les choses qu'il rapporte sur les loca-

lités de notre arrondissement. Il parle, lors de la première partie de son voyage, et avec plus ou moins de détails, de : Crouttes et de ses sureaux, de Charly, du Mont de Bonneil, de l'abbaye de Chézy, d'Essômes avec sa fabrique de tonneaux, de Château-Thierry, qu'il juge être une vilaine ville, d'un petit fief dépendant de Blesmes, de Fossoy, de Paroy (Crézancy), avec sa belle source.

A son retour, Duchesne prit le coche d'eau entre Dormans et Château-Thierry, aussi ne cite-t-il que Mont-Saint-Père et son château ; il visite notre ville d'une façon plus complète qu'à son passage, la décrit sommairement, parle des principaux monuments, surtout du château et de l'église Saint-Crépin, de la compagnie des fusiliers qu'il a vue rassemblée dans son jardin, pour tirer le prix de l'oiseau; puis il continue son voyage par Essômes, où il visite l'église, Malassise, Beaurepaire, Villiers-aux-Pierres (Villiers-sur-Marne), pour gagner Meaux.

SÉANCE DU 5 MARS 1903

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, G. Henriet, Maillard, Vignon, Legrand-Vaternelle, Abbé Guyot, Nanteuil, Raison, Camuzon, Perthuisot, Minouflet et Josse.

Correspondance. — Lettre de M. Pilloy annonçant le renvoi des dessins de M. Camuzon avec une note donnant son appréciation sur les découvertes opérées dans les fouilles d'Azy. L'analyse de cette note sera fournie dans quelque temps lorsqu'il sera de nouveau question de ces fouilles. — Lettre de M. Riomet demandant si son travail sur les cloches sera inséré dans le prochain volume des *Annales;* répondu que la Commission spéciale décidera lorsque le manuscrit de M. Riomet lui sera parvenu. — Lettre de M. Correale, professeur de pédagogie à l'Ecole Normale de Foggia (Italie), demandant un volume de nos *Annales* et le prix de l'abonnement annuel ; il sera donné satisfaction à M. Correale.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société Académique de Brest*, 1901-1902 ;

2° *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 1901 ;

3° *Revue de Champagne et de Brie*, septembre, octobre, novembre, décembre 1901 ;

4° *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Section des Sciences économiques et sociales. Congrès des Sociétés savantes de 1902 tenu à Paris* ;

5° *La Correspondance historique et archéologique*, n° 108, décembre 1902 ;

6° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, tome XII, n° 14, 1902 ;

7° *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques*, publiés par les Sociétés savantes de France, tome IV, 1re livraison ;

8° *Smithsonian Institution*, année 1900, 2e volume.

M. Minouflet. — **Influence temporelle du Clergé au XVIIIe siècle, à Nogent-l'Artaud.** — L'analyse de ce travail sera faite quand M. Minouflet l'aura revu et complété. Il s'agit d'un homme et d'une femme de Nogent-l'Artaud qui désiraient se marier ; mais comme ils vivaient en concubinage, le Clergé exigea qu'ils subissent une sorte de pénitence publique.

M. Legrand-Vaternelle. — **Note sur la Compagnie des Fusiliers de Château-Thierry.** — Ce que dit Duchesne dans une de ses lettres, écrites à son père au cours de son voyage de Versailles à Reims, en 1775, nous apprend qu'il existait à cette époque une Compagnie de Fusiliers à Château-Thierry. Ce n'était pas une milice, mais une simple société de bourgeois s'exerçant à tirer au fusil dans un jardin aménagé à cet effet et contenant un logis ou hôtel, comme on disait alors. Cet immeuble se trouvait au bout de la rue de Soissons, laquelle était à cette époque loin de s'étendre jusqu'aux Chesneaux comme aujourd'hui.

Le 4 septembre 1747, cette société de bourgeois reçut une lettre patente de Louis de Bourbon, gouverneur de Champagne, l'autorisant à former une « Compagnie de Fusiliers ». Le premier capitaine fut Jean-Baptiste Maciet, huissier ; ils avaient le duc de Bouillon pour colonel.

Cette Compagnie ne dura que quarante-cinq ans puisque, comme toutes les sociétés de ce genre, elle fut dissoute en 1792. Elle ne fit rien de remarquable et n'est mentionnée, comme ayant participé à une cérémonie publique, qu'à l'occasion de la fête du 14 juillet 1790 où elle causa quelque bruit.

M. Legrand mentionne en outre, avec quelques détails, d'autres Sociétés de tir existant à la même époque dans notre ville. C'étaient : les Arquebusiers, si bien connus, société dissoute depuis quelques années seulement qui nous a donné ses archives en garde ; les Arquers-Fléchiers (Chevaliers de l'Arc ou Archers), et les Arbalétriers.

Note du Secrétaire. — Où se trouvaient exactement l'hôtel et le jardin des Fusiliers ? Après certaines hésitations on est aujourd'hui bien fixé à cet égard. M. Mutel, l'un de nos honorables concitoyen, ayant bien voulu mettre ses titres de propriété à ma disposition, j'ai reconnu que son immeuble est bien l'emplacement où existaient l'hôtel et le jardin des Fusiliers. Il est désigné sur certains sous le nom de « Maison des Fusiliers », sur d'autres il prend celui « d'anciens Fusiliers ».

M. Legrand rapporte, d'après l'abbé Hébert, que les Fusiliers tenaient cette propriété à rente de leur capitaine Boudinet, qu'après la lui avoir remboursée ils la vendirent et s'en partagèrent la somme.

Ce fait s'est passé en 1792, car l'acte le plus ancien dont parlent les titres de M. Mutel est une vente de l'immeuble en question par Philippe-Robert Boudinet aux époux Poulain-Guyot, qui eut lieu le 13 décembre 1792 par devant Me Charpentier, l'un des prédécesseurs de Me Paillard.

Des époux Poulain-Guyot il passa successivement à Poulain, aux époux Duchesne, aux époux Mouroux, à la Veuve Léonardi, aux époux Léonardi, aux époux Guerbette-Véret, à Guerbette et à ses enfants, aux époux Ber-

thault, à M. Gérin, lequel le vendit à M. Mutel le 27 novembre 1878 par acte passé devant Me Paillard.

Il résulte de là que la ruelle des Fusiliers ne peut être que celle qui commence à la rue de Soissons, longe la propriété de M. Mutel et aboutit à la rue de la Madeleine. C'est en effet la seule qui borde l'ancien hôtel et le jardin des Fusiliers.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1903

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, Doyen, Camuzon, Abbé Guyot, Nanteuil, Leroux-Vignon, Maillard et Legrand-Vaternelle.

MM. Josse et G. Henriet s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Correspondance. — Par lettre du 12 mars, M. Carré, ancien notaire à Viels-Maisons, actuellement viticulteur à Chéragas, près Alger, donne sa démission de membre correspondant. Le *Bulletin Historique* du diocèse de Lyon et la *Commission Historique* du département du Nord accusent réception du volume des *Annales* de 1901. Lettre de M. Germain de Maidy, à Nancy, sur la discussion, au sujet de l'ancienne grosse cloche de Charly, entre MM. Berthelé et Lucien Briet. Cette lettre sera tout d'abord communiquée à M. Briet.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, mars-avril 1903 ;

2° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, février-mars 1903 ;

3° *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Provins*, janvier-mars 1903;

4° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, tome XII, n° 5, 1902;

5° *La Thiérache, Bulletin de la Société Archéologique de Vervins*, 18° volume, 1897;

6° *Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville*, année 1899, n°° 3 et 4° années 1900, 1901 et 1902;

7° *Géographie historique du département de la Somme*, tome I°° envoi de la *Société d'Emulation d'Abbeville*;

8° *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, année 1901;

9° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 56° volume, année 1902;

10° *Bulletin de l'Université et de l'Académie de Lille*, 1903, n° 1;

11° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 29° année, 5° et 6° livraisons;

12° *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Limousin*, tome LII, 2° livraison, année 1902;

13° *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique et Historique de la Charente*, année 1901-1902, 7° série tome II;

14° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, année 1903, 1° livraison;

15° *Smithsonian Institution*, année 1901;

16° *Revue de l'Histoire des Religions*, n° 138;

17° *Petits Édifices historiques*, n°° 108 et 109.

M. J. Henriet. — **Réunion du Vermandois, du Valois et de l'Amiénois à la couronne de France 1191-1243.**

Cette réunion eut lieu sous Philippe-Auguste, en vertu d'un traité intervenu en 1191 entre ce monarque et Eléonore de Vermandois, épouse du comte de Beaumont. M. Henriet donne la traduction de ce traité qu'il a trouvé dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Vervins* (1897-1898). Il semble, ajoute-t-il, que Henri Martin en ignorait l'existence puisqu'il n'en fait aucune mention dans son Histoire de France.

Comment Eléonore, comtesse de Beaumont, se trouvait-elle en possession du Vermandois, du Valois et de l'Amiénois ?

Raoul I, senéchal de France, était comte de ces trois provinces ; il répudia ses deux premières femmes et prit en troisièmes noces (1140) Pétronille d'Aquitaine, de laquelle il eut trois enfants :

1° Raoul II qui lui succéda lors de sa mort survenue en 1152, lui-même décéda en 1167 sans laisser de postérité ;

2° Elisabeth, femme de Philippe, comte de Flandre, laquelle hérita de son frère les trois provinces qui nous occupent ; elle mourut en 1183 sans laisser non plus de postérité, mais en léguant la jouissance viagère de ses domaines à son mari ;

3° Eléonore, épouse du comte de Beaumont, chancelier de France.

Eléonore prétendit que le legs fait par sa sœur Elisabeth à son mari n'était pas valable et, sur le refus du comte de Flandre de l'abandonner, elle s'adressa au roi Philippe-Auguste en lui promettant sa succession si elle décédait sans enfants. Naturellement ce monarque prit fait et cause pour Eléonore et somma le comte de Flandre de lui restituer les provinces. Refus de ce dernier, d'où prise d'armes de chaque côté ; mais le roi d'Angleterre étant intervenu comme médiateur, le comte de Flandre rendit le Valois et l'Amiénois et garda la jouissance viagère du Vermandois.

En 1184, Philippe-Auguste exigea la cession immédiate de cette dernière province. Nouvel appel aux armes qui n'eut pas de suite grâce à une seconde médiation du roi d'Angleterre aidé du comte de Chartres, de l'archevêque de Reims et du légat du pape. De là dériva le traité de paix du 10 mars 1186, par lequel le comte de Flandre consentit à laisser tous les domaines à Eléonore sauf Péronne et Saint-Quentin dont il se réserva la jouissance viagère.

A la mort de ce seigneur survenue en 1191, Philippe-Auguste fit avec Eléonore le traité dont il est parlé au début de cette analyse, puis en 1213, cette dernière étant

décédée sans enfants, le roi de France réunit définitivement à sa couronne le Vermandois, le Valois et l'Amiénois.

Communications diverses. — M. Camuzon ayant interrompu ses fouilles d'Azy, se propose de reprendre les fouilles commencées aux Hérissons, il y a plusieurs années et demande l'aide de quelqu'un pour les démarches à faire. Cette question sera étudiée sous peu.

On propose une excursion archéologique à Armentières, au Charme et Marizy-Saint-Mard ; elle pourra être organisée et fixée un peu plus tard lorsque la température sera meilleure.

SÉANCE DU 7 MAI 1903

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, G. Henriet, Nanteuil, Legrand-Vaternelle Abbé Guyot, Leroux-Vignon, Perthuisot, Josse Linet, J., Maillard.

Correspondance. — Lettre de la Bibliothèque de l'Université de Paris au sujet des *Annales* de notre Société, réponse faite donnant satisfaction à cet établissement.

Ouvrages reçus :

1° *Société Archéologique de Bordeaux,* tome XXIII 1er et 2e fascicules 1898-1899 ;

2° *Annales de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne,* 2e série, tome XVIII, année 1902 ;

3° *Mémoires de la Société Historique et Archéologique de Pontoise et du Vexin,* tome XXIV, 1901 ;

4° *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* tome XXIX, 1902 ;

5° *Mémoires de la Société d'Archéologie du Maine,* tome LII, 1902 ;

6° *Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques,* tome IV, 2e livraison, envoi du Ministère de l'Instruction publique ;

7° *Bulletin de la Société Dunoise,* n° 133, avril 1903 ;

8° *Bulletin de l'Alliance Française,* n° 92 ;

9° *Revue des Études Franco-Russes*, mars 1903

10° *Revue générale de la Bibliographie Française* ,mars 1903

M. Doyen. — **Nouvelles notes sur le Couvent du Charme.**

Nos *Annales* de 1896 contiennent de M. Moulin un travail à la fois historique et descriptif sur le couvent ou prieuré du Charme. M. Doyen nous présente aujourd'hui, sur ce monastère, des documents dont ne parle point M. Moulin. Ce sont d'abord des actes divers relatifs aux contestations, transactions et modifications éprouvées ou acceptées par les religieuses au sujet des dîmes et revenus qu'elles avaient à recueillir, puis la copie à peu près complète d'un bail pour la ferme d'Halloudray. Cet acte fut passé le 17 mars 1687, par devant le notaire royal résidant à Epaux, en faveur de Georges Fournier, laboureur à Chézy-en-Orxois et de sa femme Marie Bonnefoy. Intervinrent audit acte comme propriétaires, dame Veuve Jeanne de Harlusse, prieure, et trente-six religieuses professes composant le prieuré du Charme; elles furent assistées de deux religieux de Fontevrault, leurs confesseurs.

Il est bon de rappeler que l'ordre de Fontevrault dont dépendait le couvent du Charme, formait une abbaye comprenant : un monastère d'hommes, un de religieuses de chœur, un pour les pécheresses repenties et un quatrième pour les lépreuses. Tout religieux et religieuse devait obéissance à l'abbesse.

M. Doyen termine en disant qu'il ne reste que des bâtiments conventuels et de l'église, qu'ils sont en partie remplacés par d'autres dont l'ensemble forme une ferme assez importante.

M. le Docteur Corlieu. — **La Médecine au XIXe siècle.**

Il s'agit d'une poésie en vers bien tournés, à demi sé-

rieuse sur les médecins et l'art médical ; bien que la littérature soit étrangère à nos travaux, cette pièce est mentionnée pour remercier notre spirituel collègue.

M. J. Henriet. — **Signatures parlantes aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.**

M. le Président rappelle que dans le courant des xve et xvie siècles et au commencement du xviie, il était d'un usage fréquent pour les commerçants, industriels et artisans qui avaient à signer des actes publics, de compléter leur signature et même de la remplacer, quand ils ne savaient pas écrire, par des dessins ou la reproduction plus ou moins grossière de quelque outil ou objet indiquant leur profession.

A ce sujet, M. le Président signale dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Vervins*, années 1897-1898, le *fac-similé* de 92 signatures parlantes, relevées sur un grand nombre d'actes notariés, dans le courant du xvie siècle et au commencement du xviie.

Il signale également, dans le volume de la Société des Sciences de l'Yonne, année 1901, le *fac-similé* d'un très grand nombre de signatures parlantes, soit seules, soit ajoutées aux signatures ordinaires sur les minutes de « Petit Jehan », tabellion à Tonnerre. L'un de ces registres commençant le jour de 1556, présente comme première lettre un dessin allégorique paraissant se rapporter au mémorable incendie de la ville de Tonnerre arrivé le.....

Ces intéressants spécimens passent sous les yeux des membres de l'Assemblée.

Admissions. — M. Lhermitte, artiste peintre, est admis comme membre de la Société.

M. le Président exprime à l'Assemblée le regret qu'il éprouve du départ de M. l'Abbé Bahin, forcé, par son

grand âge, d'abandonner la cure de Château-Thierry pour un canonicat à la cathédrale de Soissons. Il propose d'inscrire M. l'Abbé Bahin au nombre de nos membres honoraires en reconnaissance des services par lui rendus à notre Société. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 4 JUIN 1903

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Legrand-Vaternelle, Poinsier, Nanteuil, Maillard, Camuzon et Josse.

Correspondance. — MM. Bataille, Doyen et Perthuisot s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance. La *Société Havraise d'Etudes diverses* demande des renseignements sur l'Hôtel des Sociétés que pourrait posséder notre ville, réponse négative avec quelques détails sur la Maison Jean de La Fontaine où se tiennent nos séances. — Lettre de M. Lhermitte, artiste-peintre, remerciant de son admission dans la Société. — Réponse faite à M. Riomet que l'on insérera, dans les *Annales* de 1903, la partie de son travail du nº 145 à 179 et que le reste sera pour le volume suivant.

Ouvrages reçus :

1° *Correspondance historique et archéologique*, nºˢ 111 et 112, avril et mai 1903 ;

2° *Petits Édifices historiques*, nº 110 ;

3° *Bulletin de l'Université de Lille*, 1903, n° 2 ;

4° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 30° année, 1re livraison ;

5° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 205e livraison.

M. LE DOCTEUR CORLIEU. — **Géographie de l'Élection de Château-Thierry avant 1789.** — M. le Dr Corlieu commence par rappeler qu'avant 1789, la France était divisée en Gouvernement ou Provinces ; les *Gouvernements* en Généralités ; les *Généralités* en Elections, Divisions administratives correspondant à peu près à nos arrondissements actuels, et les *Elections* ou *Subdélégations* qui étaient quelque chose d'approchant à nos cantons d'aujourd'hui.

L'Election de Château-Thierry, formée en partie de l'ancienne Galvesse, comprenait trois subdélégations : Château-Thierry, Fère-en-Tardenois et Montmirail ; elle possédait 118 paroisses, payait 94.920 livres de taille et 100,000 livres d'aides. Elle était bornée au nord par l'élection de Soissons, à l'est par les élections d'Épernay et de Châlons, au sud par les élections de Sézanne et de Meaux, à l'ouest par celles de Meaux et de Crépy.

Les localités limites de l'Election de Château-Thierry étaient au nord : Mareuil-en-Dôle, Fère-en-Tardenois, Coincy, Breny, Maubry (hameau de Neuilly-Saint-Front), Racy (id.), La Croix ;

A l'est : Janvilliers, Orbais, Corribert (ces trois localités font aujourd'hui partie du département de la Marne), Baulne-lès-Condé, Courcelles (hameau de Tréloup), Tréloup, Cierges ;

Au sud : Citry (Seine-et-Marne), Porteron (hameau de Crouttes et de Charly), Nogent-l'Artaud, Verdelot (Seine-et-Marne, Vendières, Montmirail (Marne), Fontaine-Essart (Marne) ;

A l'ouest : Montron, Monnes, Saint-Gengoulph, Brumetz, Vaux-sous-Coulombs (Seine-et-Marne), Prémont (hameau

de Gandelu), Villers-le-Vaste, Courmont (hameaux de Marigny-en-Orxois), Montreuil-aux-Lions, Pisseloup (hameau de Montreuil-aux-Lions), Bézu-le-Guéry et de Sainte-Aulde (Seine-et-Marne), Courcelles et Méry (Seine-et-Marne).

M. le Docteur Corlieu donne en outre quelques détails sur le bailliage de Château-Thierry, indique les communes du département de la Marne qui en ressortissaient ; il expose que les localités de Charly, Coupru et Bassevelle quoique situées dans l'élection de Château-Thierry, étaient attachées à la Vicomté de Paris. Puis il mentionne : les voies de communication de cette élection bien moins nombreuses qu'aujourd'hui ; les différents cours d'eau, les moulins qu'ils font mouvoir, dont beaucoup n'existent plus et enfin les 20 abbayes ou couvents.

Le travail de M. le Docteur Corlieu est accompagné d'une carte de l'élection et des environs, encadrée sous verre et publiée vers 1770, chez Desnos, rue Saint-Jacques.

Outre cet aperçu géographique et la carte, le tout si intéressant pour nos pays, M. le Docteur Corlieu nous adresse un extrait du *Bulletin de la Société Géologique de France*, de l'année 1896, contenant une note avec carte, de M. Léon Janet, sur l'allure des grès Bartoniens, dans la région de Château-Thierry.

M. Frédéric Henriet. — **Le peintre Lhermitte et son œuvre gravé.**

M. F. Henriet nous a lu la première partie d'une étude biographique sur notre éminent compatriote M. Léon Lhermitte, que nous nous honorons de compter au nombre des membres de notre Société.

Dans les chapitres dont M. Henriet nous a donné communication, il raconte la jeunesse, les débuts du jeune artiste et s'attache surtout à mettre en lumière le côté le moins connu de son talent.

M. Lhermitte, dont chacun apprécie les fusains, les

pastels et les tableaux, est aussi l'auteur d'une suite d'eaux-fortes remarquables. C'est du graveur que M. Henriet nous a particulièrement entretenus. M. Henriet nous a parlé avec une chaleureuse conviction, de ces œuvres charmantes où l'on retrouve toutes les qualités de l'artiste.

Dans une prochaine séance, M. Henriet s'occupera du peintre, notre collègue le connaît depuis son enfance ; il ne l'a jamais perdu de vue. Il a toujours suivi ses travaux avec une vive sympathie ; il était donc dans les conditions les plus favorables pour nous parler, avec compétence, de notre célèbre compatriote.

J'ai eu beaucoup de plaisir à écrire cette biographie, nous disait M. Henriet en sortant de la séance ; car c'est la première fois, depuis bien des années, que ce n'est pas une notice nécrologique, ce dont nous nous réjouissons tous avec lui.

La Société exprime les profonds regrets que lui laisse la perte de deux de ses membres : M. Laferrière, ancien normalien et professenr de l'Université, décédé le 9 mai 1903, dans un âge fort avancé ; M. le Docteur Vilcocq, enlevé prématurément à la fleur de l'âge et de son réel talent médical.

SEANCE DU 2 JUILLET 1903

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Maillard, Minouflet, Legrand-Vaternelle, Poinsier, Camuzon, Nanteuil, Abbé Guyot, Leroux-Vignon, Doyen aîné, Pommier et Josse.

Correspondance. — M. Perthuisot s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Ouvrages reçus :

1° *Revue historique et archéologique du Maine*, tome LII, 1902 ;

2° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 204° livraison ;

3° *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n° 66 ;

4° *Revue de l'Histoire des Religions*, tome IIIL, n° 2, n° 140 ;

5° *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, tome XIII, n° 176 ;

6° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1903, 2° trimestre ;

7° *Mémoires de la Société Eduenne*, tome XXX, 1902 ;

8° *L'Evangile de Bouddha*, par Paul Carus, traduction de L. de Milloué, 1902 ;

9° *Annales du Musée Guimet : Histoire du Bouddhisme dans l'Inde*, par Kern, 1903 ;

10° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, mai et juin 1903 ;

11° *Bulletin de la Société des Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart*, tome XII, n° 6, 1902 ;

12° *Correspondance historique et archéologique*, n°s 109-110, janvier-février 1903 ;

13° *Petits Edifices historiques*, n° 111 ;

14° *Notes sur l'Instinct des Hyménoptères mellifères et ravisseurs*, par Ch. Ferton.

L'Assemblée vote des remerciements à M. Jourdain, gardien du Château, pour les soins par lui apportés à la conservation de la porte Saint-Jean, en enlevant les broussailles qui détérioraient les maçonneries à la partie supérieure de cette porte. C'était un travail difficile que M. Jourdain a bien et intelligemment exécuté.

M. l'Abbé Guyot. — **Note pour servir à l'histoire de Bonneil.**

Dans le courant de février 1903, M. l'Abbé Guyot ayant appris qu'en réparant le carrelage d'une maison à Bonneil on avait remarqué qu'une pierre de 1 m. 55 sur 0 m. 82 qui en faisait partie, était sculptée en dessous, s'empressa de la visiter. Il estime que cette pierre a dû servir de rétable à un autel, que la sculpture offre de beaux ornements gothiques sous lesquels se trouve la scène de la mise au tombeau du Christ. Outre le corps du divin crucifié, on voit la Vierge, les saintes femmes, le tout bien conservé ; deux soldats assez mutilés, deux personnages presque frustes et un homme à genoux, probablement le donataire, au-dessus de sa tête se voit un écusson fort effacé.

M. l'Abbé Guyot a pris de cette pierre, qui offre un véritable intérêt, une belle photographie où tous les ornements et les personnages apparaissent d'une manière très claire.

L'écusson dont il vient d'être parlé faisait-il partie des

armoiries du seigneur de Bonneil? En faisant des recherches à cet égard, notre savant collègue a trouvé qu'en 1318 l'un de ces seigneurs était le sire de Chasteillon; qu'au xviie siècle, la seigneurie appartenait à la famille Contesse, dont l'un des membres fut parrain de l'une des trois cloches baptisées à Bonneil, le 8 octobre 1690, avec Mme de la Bretonnière, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, pour marraine.

Une demoiselle Contesse épousa un de Vassan, seigneur de Romeny, qui devint par la suite également seigneur de Bonneil où sa famille demeura, pendant tout le xviiie siècle, dans le château qui forme aujourd'hui des habitations de vignerons.

En 1789, le comte de Vassan fut élu député de la Noblesse aux Etats-Généraux, mais dans la suite il émigra avec sa famille en laissant des choses précieuses en son château de Bonneil, lesquelles, paraît-il, ne furent point perdues pour tout le monde.

Vers le commencement du xixe siècle, la dernière héritière des de Vassan épousa, dans des circonstances un peu romanesques, le comte de Nieuwerkerke, d'origine hollandaise. Ce furent le père et la mère du statuaire comte Emilien de Nieuwerkerke qui devint surintendant des Beaux-Arts sous le second Empire. Ce dernier, trouvant que les restes de ses ancêtres maternels, inhumés dans la chapelle de la Vierge de l'église de Bonneil n'étaient pas respectés, les fit enlever en 1865 et déposer dans sa propriété de Villiers-sur-Marne.

M. l'Abbé Guyot a trouvé sur les piliers de cette chapelle et sous une couche de badigeon des restes de peinture qui ont pu lui permettre de reconstituer les armoiries des marquis de Vassan, seigneurs de Bonneil et de Romeny. Il nous en donne un dessin colorié bien exécuté.

M. l'Abbé Guyot signale en outre dans l'église de Bon-

neil la cloche recommandée aux soins de M. Berthelé; une croix de procession en cuivre de la Renaissance et à double face; un calice en argent de 1761; une tasse en argent servant pour les quêtes de 1685.

M. Doyen. — **Rapport sur les monnaies trouvées par M. Moreigneaux-Moussé, à Blesmes.**

N° 1. Pièce en bronze qui parait romaine et frappée pour une colonie de l'Orient ou d'Afrique. — N° 2. Un petit bronze de Valentinien Ier. — N° 3. Un petit denier d'argent de Philippe-Auguste ou de Philippe-le-Bel, frappé à Paris. — N° 4. Un petit Royal-Parisis double, de Philippe-le-Bel. — N° 5. Un jeton commun dit de l'*Ave Maria*, du temps de Philippe de Valois. — N° 6. Jeton anépigraphe du xive ou xve siècle, peut avoir été frappé lors de la guerre de Cent ans. — N° 7. Probablement un jeton allemand du moyen-âge. — N° 8. Petite médaille du xve ou xvie siècle, paraît être de l'époque de François Ier. — N° 9. Jeton semblant dater de Henri IV, roi d'Angleterre, vers 1400. — N° 10. Double tournois en cuivre de Henri IV. — N° 11. Quatre liards ou doubles tournois de Louis XIII. — N° 12. Liard de Louis XIV. — N° 13. Double tournois de la principauté de Sedan (1680). — N° 14. Même que le précédent de 1612. — N° 15. Double tournois de Charles II de Gonzague, duc de Mantoue, de 1635. — N° 16. Pièce en bronze trop fruste pour être déterminée. — N° 17. Pièce également fruste, on semble y voir un aigle aux ailes éployées, type allemand assez moderne.

En résumé, dit M. Doyen, à part deux ou trois, ces pièces sont communes, généralement mal conservées et n'offrent qu'un très médiocre intérêt.

M. Dumaine, entrepreneur de peinture à Château-Thierry, fait don à la Société d'un jeton en cuivre; il est assez fruste, la plupart des lettres sont effacées mais ce qui reste permet d'apprécier qu'il s'agit d'un jeton de la

Chambre des Comptes et qu'il porte la date de 1581. Des remerciements sont adressés à M. Dumaine.

L'Assemblée vote l'acquisition d'un livre de prix pour le Collège, afin de récompenser l'élève des classes supérieures qui a montré le plus d'aptitude à l'étude des Sciences historiques.

SÉANCE DU 6 AOUT 1903

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Maillard, Legrand-Vaternelle, Leroux-Vignon, Nanteuil, Vignon Aristide, Berthelé, abbé Guyot, Schott, Minouflet et Josse.

Correspondance. — MM. Bataille et Perthuisot s'excusent de ne pouvoir assister à la séance ;

M. le Principal du Collège remercie la Société du prix par elle offert ;

Lettre du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant que le 42e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le Mardi 5 Avril 1904 et donnant le programme de ce Congrès ;

Lettre de l'Institut Carnégie de Washington au sujet du manuel des Institutions ou Sociétés savantes que prépare cet établissement demandant divers renseignements sur l'organisation de notre Société. Satisfaction sera donnée dans la mesure du possible.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 3e série, tome XIX, année 1899 ;

2° *Revue de l'Histoire des Religions*, n° 139, janvier-février 1903, et n° 141, mai-juin 1903 ;

3° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tomes XXIII, XXIV et XXV, années 1900, 1901 et 1902 ;

4° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1901, 4e trimestre ; année 1902 ; année 1903, 1er trimestre ;

5° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 206e livr., année 1903, 2e fascicule ;

6° *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 21e année ;

7° *Bulletin de l'Université de Lille et de l'Académie de Lille*, année 1903, n° 3 ;

8° *Mémoires de la Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube*, 3e série, tome XXXIX, année 1902 ;

9° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, avril, mai, juin 1903 ;

10° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, juillet-août 1903 ;

11° *Bulletin de la Société dunoise*, n° 134 ;

12° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, 2e livr., 30e année ;

13° *La Correspondance historique et archéologique*, nos 113 et 114 ;

14° *Petits Edifices historiques*, n° 112 ;

15° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 93 ;

16° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, années 1902 et 1903 ;

17° *Annales du Musée Guimet*, tome XXX, 3e partie, année 1903 ;

18° *Annales du Musée Guimet : Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, par Alex. Moret ;

19° *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, à Bordeaux*, le 18 avril 1903 ;

20° *Conseil général de l'Aisne*, session d'avril 1903 ;

21° *Revue Cénevole*, juillet-septembre 1902 ;

22° *Eugène Paillet*, par Léon Cléry, offert par Mme Paillet ;

23° *Histoire de la Révolution de 1848*, par Garnier Pagès, 8 volumes offerts par Mme veuve Ducrocq.

M. J. Henriet. — **Eugène Paillet**, par Me Léon Cléry. — Notice lue à l'Assemblée générale de l'Association des Anciens Secrétaires de la Conférence des Avocats, à Paris, le 15 décembre 1902.

M. Eugène Paillet, fils du grand Paillet, l'avocat si distingué, naquit le 29 août 1829. Selon le désir de son père, qui le destinait au barreau, il se fit recevoir avocat en 1852 et fut nommé secrétaire de la Conférence. Mais comme il paraissait craindre de trop s'éloigner de la réputation paternelle il quitta le barreau en 1860 et devint juge suppléant au Tribunal de la Seine.

En 1866, le journal *L'Événement* ayant refait l'historique du procès criminel de Mme Lafarge, blâma la défense de Me Paillet qui était l'avocat de cette accusée. Son fils Eugène adressa deux lettres bien documentées au journal pour bien établir les faits et prouver que, dans cette affaire, le rôle de son père avait été aussi correct et aussi digne que possible.

M. Eugène Paillet fut nommé juge d'instruction à Paris en 1869, plus tard conseiller à la Cour d'Appel et chevalier de la Légion d'honneur en 1880. Dès 1876, il devint président du *Dîner des Amis des Livres*, Société composée de cinquante membres, avocats, littérateurs, critiques d'art, hommes de lettres, etc., qui se réunissaient mensuellement d'abord au *Lion d'Or* et plus tard chez *Durand*. Le duc d'Aumale accepta la présidence d'honneur de cette Société.

M. Eugène Paillet décéda en avril 1901.

M. F. Henriet. — **Le peintre Léon Lhermitte et son œuvre gravé** (suite). — M. F. Henriet nous a lu la suite de sa monographie de notre éminent compatriote et collègue, M. Lhermitte, dont il nous a communiqué, dans notre séance du 4 juin, la première partie consacrée à la jeunesse de l'artiste et à l'étude de ses eaux-fortes.

Dans ce nouveau chapitre, l'auteur passe en revue les œuvres de la jeunesse du peintre, de sa première manière et même de la pleine maturité de son talent, soit deux phases très intéressantes et très caractéristiques qui vont de son premier début en 1866 jusqu'à la *Paye des Mois-*

sonneurs qui le met hors de pair, et de la *Paye des Moissonneurs* jusqu'à l'année 1890, date de la fondation de la « Société Nationale des Beaux-Arts », à laquelle il adhère. M. F. Henriet nous promet pour le mois prochain la fin de sa notice.

Admission. — Sur la présentation de MM. Legrand et Josse, M. Redier, Principal du Collège de Château-Thierry, est élu membre titulaire.

Des remerciements sont adressés à Mme Veuve Ducrocq pour les huit volumes de l'*Histoire de la Révolution de 1848*, par Garnier Pagès, qu'elle a bien voulu offrir à la Société.

SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Lanrangot, Poinsier, Pommier, Maillard, Hanus, Perthuisot, M. Henriet, Minouflet et Josse.

Correspondance. — M. Camuzon offre à la Société huit cartes sur lesquelles se trouvent les photographies, fort bien réussies, des divers objets trouvés dans les fouilles qu'il a opérées, au lieudit l'Epron, territoire de la commune d'Azy.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure,* tome XII, 3° livraison, 1902;

2° *Procès-verbaux de la Société historique de Compiègne,* tomes IX, X et XI;

3° *Bulletin de la Société historique de Compiègne,* tome X;

4° *Description des Fouilles archéologiques de la forêt de Compiègne,* envoi de la Société historique de Compiègne;

5° *Travaux de l'Académie nationale de Reims,* tome CXII;

6° *Correspondance historique et archéologique,* n° 115;

7° *Bullet'n historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1902, n°s 3 et 4;

8° *Etudes sur La Fon'aine*, don de M. Jules Henriet.

M. F. Henriet. — **Le peintre Lhermitte et son œuvre gravé** (suite). — M. Fréd. Henriet nous a lu le chapitre quatrième et dernier de sa notice biographique et critique sur le peintre Lhermitte. Ce chapitre commence avec la fondation de la Société nationale des Beaux-Arts et à laquelle l'artiste se ralia. Créée en 1870, cette Société fait date dans sa carrière parce qu'elle est pour M. Lhermitte le point de départ d'une modification dans sa manière et d'une orientation nouvelle de son talent vers les recherches de l'impressionnisme et l'étude des phénomènes de la lumière qui, depuis lors, tend à prédominer dans ses tableaux.

Cette seconde manière n'est pas moins féconde que la période précédente en œuvres de haut intérêt. M. Henriet passe en revue les principales, qui ne sont pas les dernières, nous l'espérons bien, car M. Lhermitte est encore relativement jeune et, heureusement pour lui comme pour nous, n'a pas dit son dernier mot.

M. J. Henriet. — 1° **L'Influenza.** — Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. — On se rappelle l'apparition, il y a quelques années, d'une maladie nouvelle, inconnue, que faute de pouvoir préciser se dénomme : « Influenza ». Bénigne au début, considérée comme simple grippe, elle ne laisse pas que de produire de graves accidents.

Or, d'une communication faite au Comité des travaux historiques et scientifiques et rapportée par M. de Barthélemy, il résulte que de 1467 à 1470, il sévit, à Abbevillle, une épidémie qui fit de nombreuses victimes et qui fut désignée sous le nom de « Peste » ou d' « Influence ». Cette concordance d'apparition de maladies analogues à quatre siècles de distance paraît digne d'être signalée.

2° **Le Traité d'Hamptoncourt.** — Le traité de ce nom fut conclu, le 30 septembre 1562, entre le vidame Jean de Ferrières, sieur de Maligny, agissant pour les Réformés de France, et la reine Elisabeth d'Angleterre. La reine promettait de mettre 3.000 hommes au Havre et autant, s'il en était besoin, pour défendre Rouen et le château de Dieppe et de prêter 140,000 écus d'or aux Réformés. Elle exigeait, en compensation, que la place du Havre lui fut livrée et qu'elle ne la rendrait qu'après la restitution à elle faite de Calais et des 140,000 couronnes ou écus d'or avancés.

Ce traité fut ratifié par Louis de Bourbon, prince de Condé, l'amiral Gaspard de Coligny, François de Coligny, colonel général de l'infanterie française, et François, comte de Larochefoucault, prince de Marcillac. L'original de cette ratification. présenté par M. l'abbé Métais, est sur une feuille de parchemin de 0 m 50 de longueur sur 0 m 30 de hauteur. Il est signé, avec timbres de leurs armes des quatre personnages qui viennent d'être désignés, et de Robert de la Haye, maître des requêtes de l'hôtel du roi avec la reine d'Angleterre, sa date est de 1568.

Une phototypie de cet original de Berthaud, à Paris, est encartée dans le *Bulletin historique et philologique*, année 1902, n°s 3 et 4. Ce bulletin donne en outre des renseignements fort intéressants sur le traité d'Hamptoncourt et sur sa ratification.

3° **Les mosaïques romaines de Villelauré (Vaucluse).** — La première livraison, année 1903, du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* contient un rapport fort intéressant et bien documenté sur ces mosaïques; il est accompagné de deux planches coloriées qui fournissent de nombreux détails.

La première planche représente un paysage dans lequel Diane irritée ordonne à sa compagne préférée, la nymphe Callisto, de s'éloigner de sa présence, la déesse venant de

remarquer l'état de sa suivante suite de son aventure avec Jupiter. Autour, figurent plusieurs scènes de chasse très curieuses.

La seconde donne le combat de Doris et d'Entelle et un paysage nilotique, c'est-à-dire de l'ancienne Egypte aux abords du Nil.

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. J. Henriet, F. Henriet, G. Henriet, Lhermitte, Pommier, Legrand-Vaternelle, Maillard, abbé Guyot, Bataille, Perthuisot, Dr Corlieu, Vignon, Leroux-Vignon et Josse.

Correspondance. — Lettre du bibliothécaire de la Société Archéologique de Bruxelles demandant l'envoi d'un volume de notre Société. Satisfaction sera donnée aussitôt l'impression des *Annales* de 1902.

M. Gaston Bercet, l'un de nos membres, adresse un numéro du 10 septembre 1903 du *Journal de Fourmies*, contenant une poésie de M. A.-O. Pinchart ayant pour titre : « Le Coin des Poëtes du cru. A La Fontaine ». Le compte rendu en sera donné ultérieurement.

Ouvrages reçus :

1° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, juillet-août 1903 ;

2° *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1902 ;

3° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 111e volume ;

4° *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, tome LVI ;

5° *Bulletin de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Rochechouart*, tome XIII, n° 1 ;

6° *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section des Sciences économiques et sociales*, année 1902;

7° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1902, 56e volume;

8° *Bulletin du Musée national de Mexico*, 1902 ;

9° *Annales du Musée national de Mexico*, 1902;

10° *Petits Edifices historiques*, n° 113;

11° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* année 1903, 1re livraison.

M. le Docteur Corlieu. — **L'Église de Saulchery.**— De temps immémoriaux le village de Saulchery avec ses deux hameaux du Pont et de Montoiselle dépendait, au point de vue du culte, de la paroisse de Charly. Un petit cours d'eau, le ru de Ruvet, sépare les territoires de ces deux localités ; avant la construction d'un pont dans le hameau de ce nom et l'exhaussement des rives du ru, le passage à gué devenait parfois impossible. C'était une grande gêne pour les habitants de Saulchery lorsque, dans l'occurence, ils avaient à procéder aux baptêmes, mariages et inhumations qui devaient s'opérer dans l'église et le cimetière de Charly. Ils sollicitèrent donc, de l'évêque de Soissons, l'autorisation d'établir une église chez eux, ce qui leur fut accordé en 1718. La première pierre a été posée le 6 septembre 1719 par Nicolas de Gonsale, écuyer, remplaçant le marquis de la Vieuville, seigneur de Nogent-l'Artaud ; les travaux durèrent jusqu'en 1735 et la bénédiction eut lieu le 12 avril de la même année par l'abbé Chauvelin, vicaire général de Soissons.

Cette église n'offre rien de remarquable au point de vue architectural; c'est un bâtiment de 32 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur et 6 mètres de hauteur, dont les murs sont consolidés à l'extérieur par des piliers; il est surmonté d'un clocheton sans élégance.

L'église de Saulchery n'était qu'une succursale de la paroisse de Charly desservie par les vicaires de cette localité. Les habitants demandèrent son érection en paroisse indépendante avec curé résidant; il fut fait droit à leur requête le 22 octobre 1742. Le premier curé de Saulchery fut l'abbé Hugué. A l'époque de la Révolution c'était l'abbé Pinta, il prêta serment à la Constitution, resta à Saulchery sans être inquiété et devint même maire de cette commune; au rétablissement du culte en France, il fut autorisé par son évêque à reprendre l'exercice de son ministère; il mourut en 1820. L'abbé Pinta avait acheté le presbytère de Saulchery, vendu comme bien national et le légua à la commune.

Au nombre des desservants de la paroisse de Saulchery, on doit citer l'abbé Wuilbert qui fit remplacer le clocheton de l'église, et à ses frais, par un véritable clocher en forme de tour carrée, il est décédé à Charly le 27 décembre 1899.

M. F. Henriet. — **Table générale des travaux de la Société.** — Le volume des tables aujourd'hui entre les mains de tous nos collègues, contient les indications des matières renfermées dans les 36 volumes d'*Annales* qu'a publiés notre Société depuis sa fondation en 1864 jusqu'en 1900. Ce travail ingrat est dû à l'un de nos membres les plus laborieux, M. Maurice Henriet. L'auteur de l'article ne peut, et pour cause, lui décerner tous les éloges qu'il mérite.

L'ouvrage donne en premier lieu, une table des auteurs des communications insérées aux *Annales;* puis une table des matières traitées avec divisions et subdivisions afin de faciliter les recherches.

Dans le cours de son examen, M. F. Henriet rappelle les noms de ceux de nos membres qui ont fourni les articles les plus remarquables et exprime le vœu que les tra-

vaux d'une année soient remis à l'imprimerie en janvier ou février au plus tard de l'année suivante.

Décès de M. Nanteuil. — M. le Président exprime le regret que nous cause le décès de M. Nanteuil Anatole; il assistait régulièrement aux séances et exprimait souvent des observations fort judicieuses.

M. le Président propose qu'une délégation assiste aux obsèques des membres qui viendraient à décéder; l'Assemblée accepte cette proposition.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Jules Henriet, Frédéric Henriet, Legrand-Vaternelle, Pommier, Leroux-Vignon, Poinsier, Maillard, abbé Guyot, Minouflet et Josse.

Correspondance. — Lettre du 14 octobre 1903 du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, accusant réception de deux paquets (Tables des matières contenues dans nos *Annales*) et annonçant leur envoi à diverses Sociétés savantes.

Lettre du même Ministère demandant si notre Société abandonnerait aux Etats-Unis les documents qu'elle se propose d'envoyer à l'Exposition internationale de Saint-Louis en 1904. Il sera répondu que la Société consent à cet abandon.

L'Union des Sociétés pour la défense des monuments, paysages et sites demande notre adhésion; M. le Président se charge de la donner.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société dunoise*, n° 135, octobre 1903;

2° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, septembre et octobre 1903;

3° *Revue agricole, historique et industrielle de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes*, tome LI, année 1901;

4° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1902;

5° *Société archéologique de Bordeaux*, 3e et 4e fascicules du tome XXIII et 1er fascicule du tome XXIV;

6° *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, septembre et octobre 1903;

7° *Revue de l'Histoire des Religions*, n° 142, juillet août 1902;

8° *Correspondance historique et archéologique*, nos 116 et 117, août et septembre 1903;

9° *Bulletin du Musée national de Mexico*, août et septembre 1903;

10° *Annales du Musée national de Mexico*, septembre 1903;

11° *Petits Edifices historiques*, n° 114;

12° *Bulletin de l'Alliance française*, n° 94;

13° *Variétés archéologiques*, par M. le chanoine Marsaux, 1903;

14° *Regestes des Évêques de Thérouanne*, par l'abbé Bled, 2e fascicule du tome Ier; envoi de la Société des Antiquaires de la Morinie.

M. Maurice Henriet. — **Letellier auteur dramatique forain.** — M. Maurice Henriet nous donne une étude sur Letellier, auteur dramatique forain du XVIIIe siècle, qui d'après les ouvrages du temps, serait né et mort à Château-Thierry. Nous ne connaissons guère de lui que la pièce de vers citée par l'abbé Hébert et reproduite par M. Henri Jousseaume-Latour dans son livre : *Mes Clochers*. Cette pièce dans laquelle Letellier décrit les charmes du site de notre ville, mais où il ne ménage pas nos compatriotes, prouve qu'il y vécut plus ou moins longtemps.

M. Maurice Henriet nous fait connaître ses autres ouvrages, joués sur les théâtres de la Foire Saint-Germain et de la Foire Saint-Laurent : *Le Festin de Pierre* (1713), *Psyché* et *Arlequin* (1714), *Sultane favorite*, sa meilleure pièce.

M. M. Henriet a exhumé les deux premières pièces des manuscrits de la Bibliothèque nationale. La troisième a eu l'honneur d'être imprimée à côté des œuvres de Lesage, Fuzelier, d'Orneval, etc., dans le recueil publié par Lesage

de 1721 à 1728. Aux extraits qu'il nous en donne, notre collègue joint des aperçus piquants sur les loges foraines, sur leurs impressarios et sur les acteurs qui composaient ces troupes nomades.

M. l'abbé Guyot. — **Les Ecclésiastiques natifs de l'arrondissement de Château-Thierry.** — Notre arrondissement a donné naissance à un nombre assez notable d'ecclésiastiques qui ont fait partie, sous différents titres, soit du clergé séculier, soit de diverses congrégations. M. l'abbé Guyot en donne la nomenclature depuis 1800 jusqu'en 1900, en ajoutant les dates et lieux de naissance ainsi que de décès, quelques détails qu'il a pu se procurer sur la vie de ceux ayant acquis une certaine notoriété.

Ce travail offre un véritable intérêt, il comble une lacune, et M. l'abbé Guyot a droit à nos remerciements pour l'avoir produit.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1903

PRÉSIDENCE DE M. J. HENRIET, PRÉSIDENT

Membres présents : MM. Jules Henriet, Gustave Henriet, Pommier, Legrand-Vaternelle, abbé Guyot, Bataille, Camuzon, Laurent (de Reims), Vignon et Josse

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de l'Académie delphinale,* année 1902 ;

2° *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*, 79e année, 1902-1903 ;

3° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 29e année, livraison supplémentaire, et 3e livraison de la 30e année ;

4° *Revue historique et archéologique du Maine*, tome 53, année 1903 ;

5° *Comité archéologique de Senlis*, année 1902 ;

6° *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, novembre et décembre 1903 ;

7° *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Provins*, mai 1903

8° *Les Fouilles d'Azy*, par M. Camuzon ;

9° *Notice généalogique et biographique sur le conventionnel Danton,* par Arsène Thévenot, 1903 ;

10° *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1903, 2e livraison.

M. le Docteur Corlieu. — **La Société populaire de Château-Thierry pendant la Convention.** — Comme dans beaucoup d'autres localités, il y eut à Château-Thierry, sous la Convention, une *Société populaire* accessible à tous. Sa première séance se tint le 1er octobre 1792 (an I), elle s'assembla ensuite plus ou moins fréquemment jusqu'au 28 mai 1795 (9 prairial an III) jour probable de sa dernière séance. Après le 26 octobre de cette même année (5 brumaire an III), époque du retrait de la Convention, il n'est plus question de la Société populaire de Château-Thierry.

En 1881, notre regretté collègue, M. Rollet, nous a fourni les procès-verbaux des séances de cette Société du 31 octobre 1793 jusqu'au 23 janvier 1794 (an II), il les avait copiés sur les restes d'un vieux registre conservé aux archives de la ville. En opérant des recherches aux Archives nationales sur les procès-verbaux de la Convention, M. le docteur Corlieu a remarqué les extraits que la Société populaire de Château-Thierry adressait de ses principales délibérations. Il nous en communique les copies, ce qui, en complétant le travail de M. Rollet, nous donne un aperçu sur l'ensemble de ces délibérations depuis l'origine jusqu'à l'extinction de la Société.

M. l'abbé Guyot. — **Les Ecclésiastiques natifs de l'arrondissement de Château-Thierry. — L'abbé Dubrécy, curé de Lucy-le-Bocage (1822-1894).** — Comme corollaire à ce travail, M. l'abbé Guyot nous donne aujourd'hui la biographie de M. l'abbé Dubrécy qui fut longtemps curé de Lucy-le-Bocage. C'était un prêtre simple et bon, aimé de tous, ayant de l'esprit et du talent. Il occupait les loisirs que lui laissait son ministère à des recherches historiques et archéologiques. Nous regrettons vivement que cet homme de bien n'ait point fait partie de notre Société, il nous eut certainement

fourni, sur nos environs, des documents d'un véritable intérêt que nous trouverons peut-être difficilement.

M. l'abbé Guyot. — Présentation de deux écus d'or trouvés à Azy par M. Berjot, maçon, en démolissant un vieux bâtiment. L'un est de Charles IX et porte la date de 1565, l'autre de Henri III, avec la date de 1578.

M. Jules Henriet. — **A propos de nouvelles découvertes de peintures préhistoriques.** — On se rappelle l'intérêt qu'a provoqué la récente découverte de dessins d'animaux dans la grotte de la Mutte (Dordogne).

Cette découverte paraît devoir donner lieu non-seulement à de nouvelles recherches spéciales, mais encore à appeler l'attention sur des découvertes antérieures et demeurées presque inaperçues.

C'est ainsi que dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1903, 2e livraison, il est question des découvertes de la grotte de Pair-non-Pair (Gironde), des peintures sur roche de la grotte d'Altomira (Espagne), et d'une gravure représentant un bovide sur un fragment de cité trouvé dans une grotte de Marsonlas (Haute-Garonne).

Encouragés par la publicité de ces découvertes, MM. Regnault et Cartaichac de la Société archéologique de Toulouse ont pratiqué de nouvelles recherches dans la caverne de Massoulas et ont relevé un certain nombre de dessins qu'ils ont proposé de diviser en trois catégories : 1° dessins d'animaux peints à l'encre rouge et rehaussés en noir; 2° dessins burinés dans la roche; 3° dessins burinés dans la roche et combinés par l'artiste avec des reliefs ou des creux naturels de la roche, imitant, dans une certaine mesure, les animaux qu'il voulait représenter.

L'ensemble de ces découvertes présente un haut intérèt, et servira sans doute de point de départ à des études préhistoriques dans un champ nouveau.

M. Jules Henriet. — **Compte-rendu d'une excursion archéologique.** — C'est le 22 septembre 1903 qu'eut lieu cette excursion en visitant : Fossoy, Mézy-Moulins, Saint-Eugène et le château ou ferme des Grèves.

Dans le volume de nos *Annales* de 1880 (pages 101 et suivantes), nos regrettés et savants collègues MM. Barbey et Moulin, ont décrit en détail, avec la compétence qui les distinguait, ce qu'il y a de remarquable dans les trois premières localités. Ils ont parlé de la croix en pierre de Fossoy attribuée au xii[e] ou xiii[e] siècle; de l'église de cette commune; de celle de Mézy qu'ils qualifient de charmante en signalant qu'elle a besoin de promptes réparations et de celle de Saint-Eugène ou mieux Sainte-Eugène abréviation de Sainte-Eugénie.

Mais ce que n'ont pu dire nos prédécesseurs, ce sont les intelligentes réparations opérées à l'église de Fossoy il y a quelques années ; l'état de délabrement de celle de Mézy, aujourd'hui interdite au culte et qui menace ruines. Quoique classée au nombre des monuments historiques, aucune mesure n'est prise pour conserver cette église ; c'est une incurie bien regrettable.

Le château ou ferme des Grèves est une ancienne habitation fortifiée, on y remarque des meurtrières, un certain nombre de pièces voûtées avec retombées sur une colonne centrale formée d'un grès monolythe. L'heure avancée, l'état dans lequel se trouvaient les excursionnistes par suite de la pluie, ne leur a point permis d'apprécier suffisamment tous les détails de construction, ni de prendre des notes ou des croquis, quelques-uns se proposent de retourner aux Grèves par un temps plus propice.

M. Legrand-Waternelle. — **Table des travaux des Sociétés correspondantes.** — Notre Société possède plus de deux mille volumes d'annales, bulletins, mémoires et travaux divers, reçus des Sociétés correspondantes en échange de ses *Annales*.

Avec une patience admirable, M. Legrand s'est donné la tâche de dépouiller tous ces documents, de les classer, par ordre alphabétique, en cinq grandes divisions : Archéologie, Beaux-Arts, Histoire, Littérature et Sciences. Des éléments de son travail il a formé un beau volume bien relié qu'il offre à la Société.

Les membres présents adressent de sincères félicitations à M. Legrand sur son œuvre eu y joignant de bien vifs remerciements pour son cadeau si utile.

TRAVAUX & RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1903



LE PEINTRE LÉON LHERMITTE

ET

SON ŒUVRE GRAVÉ

I

Compatriote de Léon Lhermitte, je le connais depuis son enfance. J'aime comme lui le village où il est né, auquel m'attachent de bons et vieux souvenirs de famille. La communauté de nos goûts nous a liés. J'ai été en quelque sorte le témoin de sa vie et de son labeur. A ces causes, je désirais depuis longtemps — et je l'essaie aujourd'hui — apporter à l'histoire de sa vie et de son œuvre ma contribution personnelle. Ce ne sont donc pas des notes prises au cours d'une rapide interview que je donne ici, mais un document exact, sincère et de première main.

Léon-Augustin Lhermitte naquit, le 31 juillet 1844, à Mont-Saint-Père, près Château-Thierry. Son père, originaire lui-même du pays, y passa, comme instituteur, sa

longue carrière pédagogique et y mourut respecté, regretté de tous.

Le village, un des plus pittoresques de la vallée de la Marne, est situé sur un monticule qui s'avance de l'ouest à l'est comme une sorte de promontoire sur la pointe duquel est plantée l'église. Les maisons se groupent sur deux rues parallèles : la rue d'en haut et la rue d'en bas. La première est juchée sur la crête du massif rocheux ; la seconde longe le pied de l'escarpement dans lequel les habitants se sont taillé des cours, des celliers et des étables. On communique d'une rue à l'autre par des escaliers, des grimpettes et un chemin en lacet praticable aux voitures.

La rue basse est l'artère principale, commerçante et bourgeoise du village. De jolies propriétés dont les jardins dévallent jusqu'à la rivière, occupent le côté droit de cette rue pour le voyageur qui vient de Château-Thierry. La première des coquettes habitations que l'on rencontre en venant de cette ville est celle du peintre : gracieux cottage, habillé de rosiers, de glycines, de jasmins, un peu en retrait dans la verdure, avec un bâtiment annexe, longeant la route, où se trouve l'atelier. Le site est gai, clair et varié. Des coteaux plantés de vignes, boisés au sommet, encadrent les riches cultures de la plaine. La vallée de la Marne, avec ses souples ondulations, n'est nulle part semée de plus de hameaux et de clochers. Elle s'y élargit et s'y échancre pour laisser passage à un petit affluent, le Surmelin, qui après avoir dessiné ses courbes indolentes, à l'ombre des aulnes et des coudriers, se jette dans la Marne, en face Chartèves, un peu en amont de Mont-Saint-Père. Le paysage est vivant, animé, lumineux, plus riant que sévère. Tel est le clavier sur lequel Lhermitte exécute ses brillantes variations ; car le succès venu, l'enfant de Mont-Saint-Père n'en est pas moins resté solidement attaché au sol natal. Il ne s'est point « déraciné », comme dit Maurice Barrès, et revient passer chaque année quelques mois d'été et d'automne au milieu des sites qui servent de thèmes à ses tableaux, à deux pas de sa maison

natale, non loin du cimetière où dorment les aïeux, dans un coin d'ombre et de silence, caché en contre-bas, au revers nord de la montagne.

Si nous avons voulu tout d'abord décrire, dans ses grandes lignes, le pays charmeur où Lhermitte a vu le jour, c'est qu'il faut faire sa part à l'influence des milieux sur nos destinées et que le cadre où l'enfant a grandi, les scènes qu'il a eues constamment sous les yeux, ont pu, sinon déterminer sa vocation, du moins contribuer fortement à l'orienter dans les voies qu'il a suivies et empreindre plus ou moins son âme d'artiste de son caractère particulier. S'il est vrai qu'il existe d'étroites corrélations entre l'homme et le sol, entre le talent et le décor où il se développe, il n'est pas sans intérêt de noter que Lhermitte est né rue haute, dans l'espace et la lumière et qu'il est de volonté tenace comme le roc qu'ont foulé ses premiers pas.

Léon Lhermitte eut une enfance maladive qui le tenait au foyer, loin des jeux turbulents des petits camarades de son âge. Il se distrayait avec les livres et périodiques illustrés que lui prêtaient d'obligeants voisins. Sur son lit où il passa de longs jours, il s'amusait à en copier les dessins avec la plume ou le crayon. Il ne tarda pas à les reproduire avec une fidélité de trompe-l'œil. Et loin que cet exercice de patience souvent funeste le portât à voir petit, dès que l'amélioration de sa santé lui permit de s'essayer devant la nature, il l'interprêta du premier coup avec largeur. Il sut voir tout de suite les masses par dessus les détails où se noient tous les commençants et deviner en quelque sorte, avec une intuition surprenante chez un jeune homme dépourvu de toute initiation, la théorie des valeurs telle que l'enseignait Corot. Il y a des courants qui flottent dans l'air et font que nous sommes presque toujours de notre temps avant même d'avoir pris contact avec les hommes qui le personnifient.

Un voisin de campagne, frappé, comme tous ceux qui en furent témoins, des rares dispositions du jeune Lhermitte, offrit ses bons offices. Cet habitant occasionnel de Mont-

Saint-Père, s'autorisant d'anciennes relations avec une famille parisienne bien posée dans le monde officiel, signala à celle-ci cette évidente vocation et, comme pièces à conviction, produisit les essais de son protégé. Un ami de la maison, fort en crédit alors, Robert Fleury, les vit, les trouva très significatifs, les montra au comte Waleski, Ministre d'Etat et des Beaux-Arts, qui accorda aussitôt un encouragement renouvelable dit « allocation d'Etat », de six cents francs.

Ce premier succès engagea M. Lhermitte père à user de la même procédure vis-à-vis du Conseil général qui, sur l'envoi de dessins reconnus probants, vota au fils du très estimé instituteur une petite pension qui vint grossir la modeste prébende du ministère.

M. Lhermitte fit tout exprès le voyage de Paris pour voir le directeur de l'École impériale de dessin de la rue de l'École de Médecine, M. Belloc, et faire inscrire son fils. Cette école, devenue plus tard École municipale des Arts décoratifs, était à cette époque une sorte de cours du premier degré par lequel on passait avant d'entrer à l'Ecole des Beaux-Arts : Roty, Luc-Olivier Merson, Toudouze, Gabriel Ferrier et bien d'autres ont débuté par là.

Tout était donc prévu et bien réglé. Ce ne fut pas sans émotion que l'on songea au départ. C'était la première fois que Léon allait s'éloigner de son père, de sa mère qu'il devait perdre bientôt et de sa sœur, son aînée, qui survécut peu elle-même aux premiers succès de son frère. Ce qui les consolait un peu de cette séparation, c'est que Léon n'allait pas tomber brusquement du foyer familial au grand mælstrom parisien. Des amis s'étaient offerts à le recueillir, à le loger, au moins jusqu'à ce qu'il ait pu arranger sa vie conformément aux exigences de ses occupations. De son côté, Léon était heureux certes; mais, sa joie était grave, car il avait conscience des terribles aléas de la bataille qu'il allait engager. Heureusement, son ferme bon sens, son amour du travail l'armaient contre tous les dangers.

Dès son entrée dans la vie parisienne, il a su naviguer sans heurt au milieu des écueils, et plus tard il saura les tourner avec les souplesses, les ménagements nécessaires à l'homme qui touche à plusieurs mondes, voire le monde officiel. Il est devenu l'homme aimable, ouvert qu'il promettait, d'accès facile, de belle humeur, bruyamment démonstratif, mais qui ne se livre pas. C'est un exubérant maître de soi, d'esprit largement compréhensif dans le domaine des idées, mais un régulier qui se défie des intrusions de l'art dans la vie réelle. Il s'est marié sagement, non en artiste qui obéit aux suggestions de son imagination, mais en garçon sérieux qui veut se créer une famille et un foyer respectés. En 1876, ce parisien déjà choyé épousa sa parente, née comme lui à Mont-Saint-Père, mariage où le cœur était d'accord avec la raison.

La fortune n'a eu pour lui que des sourires : elle l'a comblé de ses faveurs; il a su les mériter; il sait en user. Il a, dites-vous, de la corde de pendu dans sa poche; non, c'est un crayon qu'il a dans sa poche; un crayon magique qui crée, comme il lui plaît, de l'or et de la beauté; mais il a en lui-même le talisman qui explique ce que les envieux appellent « de la chance » : un sens pratique de la vie qui le tient toujours dans le droit chemin, une raison clairvoyante qui lui montre nettement le but à poursuivre et l'y conduit sûrement, en le préservant des mirages de l'illusion et des entraînements de la folle du logis.

Vous connaissez l'homme moral; son portrait physique, le voici : Jeune, il était presque laid; aujourd'hui, il est presque beau. Une calvitie distinguée remplace avantageusement le buisson ardent qui embroussaillait son front. Les années lui ont fait une tête. Le perpétuel « sursum » auquel se hausse incessament l'âme de l'artiste a donné du caractère à sa physionomie. Le talent éclaire, transfigure le visage et le marque d'un signe particulier. Comme le bon vin, l'homme de valeur gagne en vieillissant.

Si vous voulez bien maintenant me suivre aux Batignolles, rue Pierre-Ginier, 15, où il habite, nous l'y surprendrons

dans son cadre familier; nous pourrons le juger par le « home » qu'il s'est fait, et cette petite visite domiciliaire achèvera de nous le faire connaître; nous verrons en lui l'homme d'une passion unique, indifférent à tous les sports qui ne confinent pas directement à l'art; mais il n'est point de ceux qui s'hypnotisent dans la contemplation de leurs propres ouvrages; il aime les tableaux; c'est le seul luxe auquel il soit sensible. Ce ne sont partout chez lui que toiles de Corot, de Delacroix, de Daubigny, de J. Dupré, de Stevens; dessins de J.-F. Millet; — et, à côté de ces aînés, — l'élite des cadets : les Besnard, les J.-C. Cazin, les Carrière, les Gaston Latouche, Alex. Bouché, Berton, etc. C'est là un trait significatif pour un biographe tant soit peu psychologue — et qui ne l'est pas plus ou moins aujourd'hui! — car cela dénote une largeur d'esprit peu commune, une compréhension rare des multiples expressions du beau.

Et tous ces maîtres, et tous ces émules débordent jusque dans l'atelier, et cela n'est pas banal. Le geste est déjà beau, de la part d'un peintre, d'acheter des tableaux; mais c'est d'une belle crânerie, interdite aux médiocres, de les accrocher au mur de l'atelier. Il y a tant d'artistes qui ne peuvent souffrir sous leurs yeux les œuvres de leurs confrères! Il en est qui dissimulent dans les coins obscurs les esquisses de leurs amis. J'en sais un qui les a expulsées impitoyablement depuis certain jour où un visiteur, avisant au milieu des banalités voisines, une note un peu imprévue, s'écria : « Tiens, c'est très gentil, cela... ». « Très gentil, en effet, répondit le malheureux, la gorge serrée, c'est un souvenir d'un camarade. »

Il n'y a pas que des souvenirs de camarades, ou des leçons parlantes des maîtres de la peinture dans l'atelier de Lhermitte. Il y a même quelques tableaux de Lhermitte, achevés ou en cours d'exécution, posés sur des chevalets où ils ne resteront pas longtemps, vous pouvez m'en croire. Heureux homme! C'est avec des « Lhermitte » qu'il paye ses Corot et ses Delacroix. De cette façon, il a sa caisse d'épargne à domi-

cile et thésaurise à sa manière, qui n'est pas la plus mauvaise. Cela ne vaut-il pas mieux que d'aller au café, comme disait Sarcey? et le mot, passé à l'état d'adage, sous entend tous les plaisirs creux et vains auxquels nous gaspillons sottement notre temps, nos forces et notre pensée.

II

Revenons à Mont-Saint-Père où nous avons laissé le jeune Lhermitte se disposant à quitter famille et village pour aller cultiver, développer, régler à Paris, sous l'œil de maîtres éprouvés, les heureux dons qu'il tient de la nature.

Par un matin ensoleillé des premiers jours de mai 1863, les parents conduisirent le jeune Léon à la gare voisine, le cœur si gros de pensées qu'on ne trouvait pas un mot à se dire. Le convoi s'annonce, brusquant les adieux. Le train stoppe, siffle et repart en berçant de son bruit rythmé les rêves confus du jeune artiste qu'il emporte vers Paris.

Il avait alors dix-neuf ans. Sa santé s'était consolidée. Sa volonté de vivre avait vaincu la maladie, comme elle le sauvera plusieurs fois encore dans des cas graves, grâce au ressort étonnant dont il est doué. Il débarquait donc dans la grande ville sous les plus heureux auspices, armé d'un bel aplomb, latent encore, mais qui se développera vite au contact de la vie.

A peine descendu de wagon, il prend possession de la chambrette que les amis dont nous avons parlé ont mise à sa disposition et court se présenter au directeur de l'Ecole de dessin, M. Belloc. Dès le lendemain « le nouveau » s'installait et recommençait « ab ovo », avec ordre et par principes, l'œuvre de son initiation artistique, passant successivement

du dessin d'ornement à la plante vivante, du dessin figuré au dessin d'après la bosse et à l'étude d'après le modèle. Les professeurs attitrés, Amédée Faure, Ruprich-Robert, Gault de Saint-Germain passaient, selon les jours, dans les ateliers, corrigeant rapidement les élèves avec quelques brèves observations. Il y avait de plus un cours de « dessin par la mémoire » créé depuis peu de temps par Lecoq de Boisbaudran, dont les méthodes étaient alors fort préconisées par la jeunesse. Lhermitte, toujours désireux d'apprendre, eut la curiosité de le suivre et s'y fit bientôt remarquer du professeur. L'élève fut, de son côté, conquis par la nouveauté des aperçus du maître. Il sentit un homme, une force en cet esprit libre, affranchi des routines désuètes et devint un de ses plus fervents disciples.

Elève de Lethière, peintre médiocre, mais théoricien remarquable, Lecoq de Boisbaudran s'était découvert la vocation de l'enseignement, et il avait cessé de produire pour s'y consacrer entièrement. Partant de cette observation que l'on n'exerce pas suffisamment la mémoire chez les élèves, il avait imaginé des moyens ingénieux de la développer, sans lui sacrifier bien entendu l'étude du modèle qui reste la base essentielle de l'enseignement. Lecoq avait réussi à obtenir de ses élèves, entraînés à ce sport particulier, des résultats surprenants. L'œil de Lhermitte acquit à cette gymnastique une acuité de vision singulière et son cerveau devint un fidèle récepteur d'images; mais il ne sacrifia pas pour cela l'étude directe de la nature comme son camarade Cazin, promeneur noctambule qui regardait, observait, notait et peignait surtout avec sa mémoire.

Quand Lhermitte entra dans l'atelier de Lecoq, on citait parmi les élèves qui l'y avaient précédé de peu d'années et qui jouissaient déjà de quelque célébrité, Legros, Fantin-Latour, Rodin, Roty, Dalou, Guillaume Regamey, enlevé au début d'une carrière qui promettait d'être brillante. Il y eut pour camarades J. C. Cazin, Georges Bellenger, Frédéric Regamey, Boutelié, lauréat du prix de Rome, section de gra-

vure, le statuaire Hector Lemaire, aujourd'hui professeur à cette école d'où il est sorti : tous sujets d'avenir qui ne firent pas moins honneur au maître que leurs aînés.

A entendre Lecoq de Boisbaudran, les élèves sont toujours trop pressés de peindre. En thèse générale, il pouvait avoir raison, mais il avait peut-être le tort d'appliquer trop rigoureusement ce précepte, sans tenir assez compte de la diversité des tempéraments. Lhermitte était déjà un dessinateur éprouvé, un fusiniste expert, qu'il n'avait pas encore touché à un pinceau. Le peintre a pu pâtir de ce régime diététique trop prolongé. Quand il a pris la palette, sa main avait déjà contracté des habitudes dont la trace se retrouve dans la technique qu'il a dû se faire de toutes pièces.

Pourquoi ne passa-t-il pas de l'Ecole de dessin à l'Ecole de peinture qu'est ou devrait être l'Ecole des Beaux-Arts? C'est que la jeune génération d'alors, et notamment l'atelier Lecoq, avaient des préventions contre cet enseignement imbu, disait-on, de l'esprit de l'Institut, et qu'on croyait pour cette raison préjudiciable au libre essor des originalités individuelles. En quelle mesure au juste ces défiances étaient-elles justifiées? Il y aurait beaucoup à dire là-dessus. L'épreuve, pensons-nous, n'a rien de dommageable pour les personnalités bien trempées. Lhermitte n'eût donc rien perdu à achever rue Bonaparte le cycle de ses études. Cela lui eût évité bien des hésitations, bien des doutes, bien des heures découragées; mais l'art dédommage toujours ceux qui peinent pour lui, et je ne vois pas que Lhermitte ait beaucoup à regretter l'attitude qu'il a prise à l'égard de l'enseignement officiel.

Le désir de peindre, la hantise de la couleur talonnaient vivement le jeune élève de Lecoq. Un beau jour, sans en rien dire à son maître, il se plaça, palette en main, devant un groupe d'objets de Chine et du Japon. Il les reproduisit d'une brosse timide mais sage, avec la loyauté d'un débutant qui cherche à rendre simplement ce qu'il voit et le voit d'un œil juste et sain. Cette nature morte, tenue dans une

gamme fine de rouges atténués, entra d'emblée au salon de 1866.

Parallèlement à ces premiers essais de polychromie, l'artiste exposait des fusains représentant généralement des scènes des travaux des champs ou des intérieurs villageois. Ces fusains commençaient à être sérieusement appréciés. Déjà le pauvre Allongé, « le Roi du fusain », comme on l'appelait, sentait chanceler sur sa tête sa couronne en « simili ». Ce n'est pas que Lhermitte songeât le moins du monde à lui disputer ce titre falot; car il ne visait pas à tenir le record de ce procédé, mais tout simplement à produire des œuvres fortement conçues et exécutées, auxquelles, pourrait-on dire, il ne manquait que la couleur.

Entre temps, comme il faut vivre, un commis de la maison Germer-Baillière, enfant de Mont-Saint-Père, comme lui, lui procura la commande de dessins sur bois pour l'ouvrage du professeur Blanchard, membre de l'Institut, ouvrage publié chez cet éditeur sous le titre : « Les Métamorphoses des Insectes »; il dessina aussi sur vélin, pour le Muséum d'Histoire naturelle, des planches (gravées en couleur par Lebrun) pour un livre de botanique intitulé : « Organisation et Développements des Volucelles ». Cela prouve que l'artiste rompu à la pratique du dessin n'est jamais pris au dépourvu, et que Lecoq de Boisbaudran avait mille fois raison de vouloir que ses élèves eussent un métier dans la main. Cette ressource manque, hélas! à bien des artistes qui ont mis la charrue avant les bœufs et, sous prétexte de grand art, ne savent rien de ce qui concerne leur état.

Il est facile de comprendre maintenant qu'un dessinateur si sûr de soi, qui savait passer de la largeur à la précision, se soit trouvé on ne peut mieux préparé au maniement de la pointe, et comme on dit, « en forme » pour aborder le procédé de l'eau-forte le jour où la fantaisie lui en prendrait.

Du crayon à la pointe, il n'y a qu'un pas. Vienne une occasion, et nous aurons un graveur de plus. Cette occasion, j'ai plaisir à me rappeler que je contribuai à la faire naître. J'avais

demandé à Lhermitte ainsi qu'à plusieurs autres de mes amis une planche pour « Le Paysagiste aux Champs (1), » dans l'espoir que, comme on dit vulgairement, la sauce ferait passer le poisson. Ce fut donc dans l'intention de m'obliger que Lhermitte prit la pointe pour la première fois. Ce sont là choses qu'on n'oublie pas et le lecteur voudra bien m'excuser d'avoir évoqué ici ce souvenir personnel.

Lhermitte prit pour sujet « Le Souper du Paysagiste », petite scène d'une intimité vécue, qui rappelle à tous ceux qui ont peu ou prou manié le pinceau les beaux jours de l'omelette et du lapin sauté. Le dessin achevé, il s'agissait de faire mordre le cuivre dans un bain d'acide et nous étions à cet égard aussi inexpérimentés l'un que l'autre. Nous allâmes trouver Maxime Lalanne qui m'avait offert ses bons offices avec l'habituelle obligeance dont peuvent témoigner tous ceux qui l'ont connu.

Durant une séance de trois heures, qui nous parut courte, il opéra, sous nos yeux, en praticien consommé, toutes les manipulations nécessaires avec explications à l'appui. Nous suivions avec une attention vivement intéressée toutes les phases de ce travail délicat. Dix fois Lalanne plongea la planche dans la cuvette remplie d'acide nitrique, l'en retira pour surveiller le degré de la morsure, couvrit au pinceau l'une après l'autre les parties suffisamment entamées et l'immergea de nouveau pour creuser plus profondément les endroits qui demandaient de la vigueur, jusqu'à ce qu'enfin, l'ayant nettoyée à l'essence, nous vîmes apparaître l'image dans les rutilances du métal.

Lhermitte quitta Lalanne enchanté de ses façons cordiales, de sa rondeur militaire et de l'excellente leçon pratique qu'il venait de recevoir. Quel autre que Lalanne l'eût donnée plus claire et plus méthodique ! Il était plus que personne maître de son sujet, car il venait précisément de publier chez Ca-

(1) *Le Paysagiste aux Champs,* 1 vol. in-8° avec eaux-fortes par Corot, Daubigny, M. Lalanne, Jean et L. Desbrosses, etc. Paris; A. Faure, 1866 (première édition).

dart un « Traité de la gravure à l'eau-forte » préfacé par Charles Blanc, qui paraissait à propos à un moment où ce mode de gravure reprenait faveur, traité qui fait encore autorité.

III

Plusieurs années se passèrent avant que Lhermitte mit à profit la leçon que lui avait donnée Lalanne dans son petit atelier du boulevard Montmartre, n° 5. Vint la formidable catastrophe de 1870 qui troubla momentanément tous les intérêts, sans parler des blessures plus profondes et toujours saignantes qu'elle a faites au pays. Le jeune artiste, inquiet de l'avenir, songea à s'assurer des moyens d'existence qui l'aidassent à traverser une crise dont on ne pouvait prévoir la durée.

Il avait fait un premier voyage à Londres en 1869 avec son camarade Albert Bellenger. Le but ou le prétexte était d'aller voir le frère de ce dernier, Georges Bellenger, à qui Legros, leur aîné de l'atelier Lecocq, avait procuré quelques travaux. Ils profitèrent de l'occasion pour faire plus intime connaissance avec cet artiste qui s'était fixé à Londres depuis plusieurs années, s'y était marié et y jouissait d'une situation enviable qu'il devait à son talent.

Se rappelant, en 1871, le bon accueil qu'il avait reçu de lui deux ans auparavant, Lhermitte passa de nouveau le détroit et n'eut pas à s'en repentir. Legros témoigna le plus cordial intérêt à son jeune compatriote. Il le présenta et le recommanda à Edouard Lièvre qui venait précisément d'entreprendre un ouvrage considérable où devaient figurer, gravés à l'eau-forte, les objets d'art les plus précieux des grandes collections anglaises : *The Works of art in the collection of England.*

Lièvre s'était assuré le concours des eau-fortistes les plus

éminents, Bracquemond, Rajon, Courtry, Jules Jacquemard, etc. Il fut enchanté d'avoir sous la main, un jeune homme capable de dessiner sur place, avec une fidélité rigoureuse, les objets à reproduire dans l'ouvrage. Lhermitte se mit aussitôt à la besogne et, depuis le mois de mai 1871 jusqu'au mois de septembre de la même année, il s'employa sans désemparer à ce travail très modestement rémunéré, mais intéressant en somme, et qui le faisait vivre — ce qui, en ces jours néfastes, n'était point à dédaigner.

Il lui vint alors une idée qu'approuva fort Legros. Ce fut de graver un de ces dessins dans le format de l'ouvrage : ce dessin représentait une cuirasse Renaissance ornée de rinceaux. Legros dont tous les amateurs connaissent les sévères et puissantes eaux-fortes, surveilla la morsure que Lhermitte conduisit lui-même. Ce fut là sa seconde leçon, après quoi il put marcher sans lisières. Le résultat était satisfaisant. On montra une épreuve à Lièvre qui enrôla aussitôt l'auteur dans la phalange de ses collaborateurs. C'est ainsi que Lhermitte, de retour à Paris, exécuta pour cette belle publication douze planches remarquables.

Lhermitte avait mis à profit son séjour à Londres pour s'y créer des relations aussi charmantes qu'utiles dans le monde des arts. Il se lia avec les eau-fortistes exquis de la jeune école anglaise, Alfred Edwards, Heseltine, Seymour-Haden. Aussi, le voyons-nous toujours prêt à prendre le paquebot pour aller revoir des amis empressés à le fêter.

Legros rendit encore à Lhermitte le service de le présenter à M. Durand-Ruel, qu'appelait fréquemment à Londres le soin de ses intérêts. Ce marchand de tableaux bien connu avait établi, « New-bond street », une succursale de sa grosse maison de Paris. Avec son amabilité coutumière, il engage son jeune compatriote à déposer chez lui quelques fusains. L'un d'eux se vend dans les vingt-quatre heures. Durand-Ruel envoie les autres à l'Exposition « Black and White », où ils s'enlèvent rapidement à des prix inespérés. Décidément le jeune artiste a le vent en poupe.

En 1873, nouvel envoi de fusains à cette exposition du Black and White qui lui a si bien réussi; nouveau succès, et si unanime, qu'on le nomme membre du jury pour l'année suivante, année à marquer d'une croix blanche, car c'est celle où son grand fusain « Le Benedicite » et son tableau « La Moisson » lui valent une médaille au Salon de 1874.

Lhermitte eut donc, en 1874, une nouvelle occasion de traverser la Manche avec Jules Jaquemard qui faisait, comme lui, partie du jury. Le Black and White, qui brillait alors de tout son éclat et devait fermer ses portes quelques années après, selon le sort commun à toutes ces sortes de créations, était, comme son nom l'indique, exclusivement ouvert à tous les ouvrages, dessins, gravures, lithographies, que l'artiste réalise uniquement par les oppositions du noir et du blanc.

De la galerie Dudley (Piccadilly) où se tenaient ses assises, le Black and White vint tenter la fortune à Paris. Au mois d'avril 1881, le directeur de l'*Art*, M. Paul Leroi, organisa, dans la galerie du journal, avenue de l'Opéra, 34, un premier essai de « Black and White ». Les dix fusains que Lhermitte y montra furent une révélation. Ses compositions d'un dessin si nerveux, d'une exécution si expressive dans sa sobriété, d'un effet si juste, donnaient l'illusion même de la couleur. C'était le comble de ce que l'on peut atteindre avec un moyen aussi restreint; c'était le triomphe du noir et du blanc.

Je reviens à la série des eaux-fortes exécutées pour l'ouvrage d'Ed. Lièvre qu'inaugure la cuirasse à rinceaux Renaissance dessinée à Londres et gravée sous les yeux et avec les conseils de Legros. De cette planche initiale aux derniers numéros de la série, tels que l'olifant en ivoire aux délicates arabesques, le Saint Georges d'un préraphaélisme si pur, le meuble Boulle enrichi d'incrustations d'un goût si merveilleux, il y a la distance qui sépare le bien du parfait. Le graveur est désormais sûr de son outil, et l'acide aux perfidies sournoises n'a plus de secrets pour lui. Dans ces planches d'une extrême finesse de détails, il donne la sensation même de la matière de l'objet qu'il reproduit. Il varie son travail

de façon à exprimer tour à tour les translucidités du cristal, les luisants du bois sculpté, l'éclat dur du bronze, les reflets blonds de l'argent, la douceur savonneuse du jade.

Des pièces de cette qualité ne pouvaient passer inaperçues. Les éditeurs — Cadart en tête — jetèrent les yeux sur le jeune artiste déjà classé pour ses fusains.

Cadart, à peu près oublié de la génération actuelle, a joui d'une assez bruyante notoriété dans le monde de l'art de 1860 à 1880 environ. Moitié conviction, moitié calcul de marchand, cet éditeur bohême, mais sympathique en somme, prétendait remettre l'eau-forte à la mode, lui imprimer un élan vigoureux, vulgariser ce genre de gravure — ce à quoi il ne réussit que trop.

Il embauchait indistinctement tous les artistes pour le recueil mensuel qu'il publiait sous le titre : « Eaux-fortes modernes », recueil qui, dans ces conditions, ne pouvait être que très inégal. Il fonda ensuite en 1868 la Société des aquafortistes, qui continua la publication sous le titre : « L'illustration nouvelle ». L'élite de nos graveurs en faisait partie : Bracquemond, Maxime Lalanne, Jules Jaquemard, Th. Chauvel, déjà fameux comme lithographe ; de Rochebrune, Veyrassat, Appian, Beauverie, Chaigneau, Lalauze, Lerat, Brunet-Debaines, etc. Ces vétérans solides servaient de cadres aux jeunes troupes recrutées à la diable et au petit bonheur. Une sélection judicieuse est d'ailleurs chose impossible en pareil cas. C'est l'inévitable écueil de ces sortes d'entreprises. Cadart induisit maints artistes, qui n'y eussent jamais songé, à manier la pointe. Dans le tas des médiocres, quelques talents surgirent. Lhermitte fut de ceux-ci. Il fournit aux albums Cadart plusieurs compositions, bien supérieures au niveau moyen de la collection.

Des six planches qu'il a gravées pour cet éditeur, la première en date a pour titre : « Un vieux brave. » Je la signale surtout comme un curieux ressouvenir de la première manière du peintre, et je passe de suite à deux planches de qualité rare, telles que Cadart n'en obtenait pas souvent de

ses fournisseurs habituels. Ce sont : « L'Epicerie de village », d'une exécution impeccable, d'une bonne lumière, doucement tamisée par le vitrage de la boutique, et « La Vierge de Kersaint », la perle de la série.

Dans une humble église de village, des bretonnes prient, avec une ferveur naïve et touchante, la statuette de la Sainte Vierge exposée à leur vénération. Les clartés qui la nimbent mettent dans l'ombre le groupe des femmes, épouses ou mères, qui l'implorent pour les chers absents que la mer leur a pris, que les flots leur disputent. Une impression de paix, de sérénité d'une infinie douceur se dégage de cette vision imprégnée de la consolante poésie des choses pieuses.

Cette dernière page lui vaut maintes commandes. C'est à qui sollicitera une planche de l'artiste Il donne une scène de fenaison à la « Revue des Lettres et des Arts », splendide publication de la Maison Boussod et Valadon. La « Gazette des Beaux-Arts » obtient « La Malade ». Malade ou octogénaire? tous les deux à la fois sans doute. La pauvre vieille est affaissée dans un fauteuil recouvert d'une housse. Il y a de l'angoisse dans son visage au regard inquiet et lointain. Ses longues mains amaigries s'attachent aux bras du fauteuil comme on se cramponne à la vie. Cette planche est très caractéristique par la manière simple, large et sobre dont elle est traitée.

Les éditeurs anglais ne demeurent pas en arrière. Les deux planches destinées au Recueil « The Etcher » et les quatre dont a bénéficié « The Port-Folio » sont des meilleures de l'artiste. Voici d'abord une vue de la rue de Buci prise de la rue Saint-André-des-Arts. Ce coin de Paris était familier à l'artiste. C'est là que s'étaient écoulées ses belles années de jeunesse et l'aiguillon du souvenir stimulait encore son coutumier souci de l'exactitude.

De ses voyages en Bretagne, il a rapporté une petite toile très pittoresque, exposée au Salon de 1879, « Les lavandières de Saint-Malo ». L'artiste a tiré de ce tableau une eau forte pleine d'accent qui échut à « The Etcher ». Le « Port-Folio » n'est pas moins bien servi avec « La Halle aux poissons à

Saint-Malo », où se meut toute une population de pêcheurs, de marchandes, d'acheteuses, dans le cadre pittoresque d'une vieille rue de la ville; avec « La Visite pastorale »,où l'on voit un évêque donner sa bénédiction aux assistants qui s'empressent devant lui. L'artiste me semble avoir donné au prélat les traits du vénéré cardinal Guibert, et notre belle église de Mézy-Moulins, toute proche de Mont-Saint-Père, bijou de pur style ogival qui lui a inspiré déjà de nombreuses compositions, lui a, cette fois encore, servi de modèle. Le Port-Folio obtient encore la vue du « Rond-point des Champs Elysées », composition fort adroitement agencée, avec du soleil et du mouvement, mais où l'on sent que l'auteur, habitué aux rusticités villageoises, se trouve un peu dépaysé sur le terrain des élégances parisiennes. En ces sortes de sujets, certaines outrances sont nécessaires pour donner l'illusion des choses, La vérité vraie n'y suffit pas.

Je tiens « La Boucherie » parue dans « The Etcher » pour un pur chef-d'œuvre. Elle présente, comme disposition des personnages et éclairage, quelqu'analogie avec « L'épicerie de village », mais avec plus d'agrément dans les détails, un meilleur équilibre des figures, et des jeux de lumière plus délicats. Voyez le visage de la bouchère ; comme fermeté, relief, finesse de rendu, on ne saurait aller plus loin.

Entre temps, le libraire Launette, réputé un moment pour ses belles éditions de luxe, a l'ingénieuse idée d'associer le crayon de Lhermitte à la plume élégante de M. André Theuriet pour composer cette savoureuse épopée de « La Vie rustique » parue en 1887, et dont les exemplaires sur japon numérotés, atteignent aujourd'hui des prix très élevés. On trouve tout Lhermitte résumé et condensé dans ce charmant in-octavo où l'écrivain semble s'effacer galamment devant le dessinateur. Vers la même époque « Le Monde Illustré » commande à l'artiste douze compositions symbolisant les douze mois de l'année et réunit en album ces dessins très intelligemment gravés par Clément Bellenger, après les avoir publiés dans ses livraisons hebdomadaires.

Un des plus importants marchands de tableaux de Londres, Arthur Tooth avait, un des premiers, pressenti l'avenir du jeune peintre et n'avait pas hésité à ponter sur ses succès futurs. Tooth savait gré à Lhermitte de n'avoir pas démenti ses pronostics, et celui-ci lui était resté reconnaissant d'avoir eu foi en lui. Aussi s'entendirent-ils facilement lorsque Tooth vint lui demander d'exécuter pour lui, à de belles conditions d'ailleurs, deux planches d'un format exceptionnel, représentant la façade principale de la cathédrale de Rouen, et l'intérieur de l'église Saint-Maclou. C'était un travail de longue haleine. Lhermitte s'en acquitta avec autant de conscience que de talent. Jamais ce poème de pierre de Notre-Dame de Rouen qui doit précisément son effet prestigieux à son manque d'homogénéité, n'a été fouillé avec un œil plus curieux de ses détails et plus épris de sa chaude et puissante couleur. L'artiste a fait là œuvre de peintre et non d'architecte. Pour animer le tableau, l'artiste a jeté sur le parvis de la basilique le mouvement d'un marché et on sait comme il s'entend à mettre en scène ces petits tableaux populaires.

Lhermitte a su de même éviter la froideur et la monotonie des lignes architectoniques dans la vue intérieure de Saint-Maclou, en choisissant le moment où la nef est remplie de fidèles attentifs à la parole du prêtre qui occupe la chaire. Cette figure du prédicateur donne un centre à la composition et en relie les divers éléments. On aperçoit, par delà l'assistance, le prêtre officiant et le clergé paroissial qui ont pris place, pendant le sermon, dans les stalles du chœur, les enfants de chœur, l'autel avec son mobilier liturgique. Tous ces détails restent à leur plan et ne se montrent qu'autant qu'on veut bien les chercher. La lumière entre à flots par les baies du sanctuaire et baigne l'immense vaisseau de clartés sereines.

Ce n'est pas une petite affaire de mener à bien des œuvres de cette importance. Les risques de non réussite grandissent en proportion du format. Il suffirait de quelques minutes d'inattention pour que l'acide fasse d'irréparables ravages et compromette le résultat d'un long et sérieux travail. L'artiste

a heureusement surmonté ces difficultés; mais ce qui est mieux encore, son œuvre n'a rien perdu de sa saveur, en dépit de l'effort soutenu et prolongé qu'elle a exigé. Cela ne sent pas « la commande », comme il arrive souvent quand l'artiste est d'inspiration courte et de volonté moins virile.

Nous croyons toutefois que l'eau-forte de peintre, qui est généralement la notation spontanée d'une impression toute personnelle, n'a rien à gagner à ces dimensions inusitées. Je reconnais que l'artiste est le souverain juge en cette affaire et l'on pourrait citer l'exemple plus ou moins concluant de grands maîtres qui n'ont pas eu peur des grands formats; mais, en l'espèce, Lhermitte n'a pas choisi le sien. Il lui a été imposé par l'éditeur anglais Tooth, dont on ne peut que louer l'initiative hardie, couronnée d'ailleurs d'un plein succès : en matière d'art, le temps ni la dimension ne font rien à l'affaire. Pour ma part, cependant, je préfère à ces pages, patiemment conduites, où le travail manuel, le « remplissage » si j'ose dire, tient nécessairement une place notable, je préfère, dis-je, ces petites pièces, d'un jet plus libre, d'un effet plus concentré que l'œil embrasse sans effort, et qui nous donnent une sensation d'art plus pénétrante et plus intense. Nous admirons Notre-Dame de Rouen et Saint-Maclou, mais nous revenons quand même à « la Vierge de Kersaint », à « La Malade », à « la Visite pastorale » et à « La Boucherie ».

La cathédrale de Rouen et l'église Saint-Maclou couronnent dignement la série des eaux-fortes. Ces deux maîtresses pages sont les dernières que l'artiste a produites, et il y a lieu de croire qu'il ne reprendra jamais plus la pointe (1).

Le succès croissant du peintre, les hauts prix qu'atteignent ses tableaux et ses pastels, ne lui laissent plus le loisir de se livrer à ces travaux si attachants, mais peu lucratifs et pour lesquels il n'a plus ses yeux de vingt-cinq ans. On peut donc considérer son œuvre gravé comme clos. Il n'est pas consi-

(1) L'artiste vient de nous donner un très aimable démenti en gravant une planche spécialement destinée à notre étude : « Les eaux-fortes de Léon Lhermitte », publiée chez Alphonse Lemerre.

dérable. Du Souper du paysagiste daté de 1866, ou pour mieux dire, depuis la « Cuirasse Renaissance » sa seconde planche, gravée en 1872 en Angleterre, jusqu'à l'Eglise Saint-Maclou gravée en 1887, il a exécuté quarante-trois planches.

Cette production se répartit sur un espace de quinze années environ, espace relativement court dans la carrière du peintre. Elle correspond à ce qu'on peut appeler sa première manière et lui constitue un titre modeste, mais solide auprès de dame Postérité — le plus solide même au sens propre du mot, car le temps, ce destructeur inexorable, a bien vite raison des fines poussières du pastel ; il ronge, dévore, craquelle, noircit les tableaux. L'estampe toute fragile qu'elle soit, est inaltérable. Avec certaines précautions, elle défie les années. Sans doute elle n'est pas à l'abri des accidents; mais *unâ deficiente, non deficit alter.* D'autres épreuves surgissent çà et là qui n'en seront que plus précieuses en devenant plus rares.

Le tableau a, j'en conviens, des destins plus brillants. Il fait plus grande figure dans le monde ; mais l'amour de l'art entre souvent à dose infinitésimale dans les mobiles qui décident les pseudo-amateurs à le couvrir d'or. On achète le nom plus que l'œuvre, par ostentation, comme moyen de crédit pour éblouir les naïfs : fantaisie de milliardaire ou calcul d'aventurier, snobisme ou spéculation la plupart du temps.

L'estampe — et je parle ici spécialement de l'estampe originale, caprice et délassement du peintre, l'estampe, dis-je, a des visées plus discrètes. On l'aime pour elle-même, pour les joies intimes qu'elle procure et que l'on a plaisir à partager avec quelques amis triés. Je ne répondrais pas que M. Dutuit, au milieu des trésors qui l'entouraient, ne dût ses meilleures jouissances aux merveilleux Rembrandt qui étaient comme son livre de chevet; car l'objet le plus précieux, meuble, vase ou autre, n'est le plus souvent qu'une œuvre anonyme et collective, tandis que l'eau-forte c'est la pensée, le caprice et comme un autographe du maître.

On ne saurait donc trop se féliciter que Léon Lhermitte, en ses belles années de jeunesse, ait pratiqué cet art charmant, donnant ainsi un peu de lui-même et de son émotion d'artiste à ceux de ses admirateurs qui ne peuvent aspirer à ses toiles trop haut cotées. C'est en même temps une lettre de change qu'il a tirée sur la postérité. Cello-ci ne la laissera pas protester.

IV

J'ai consacré le chapitre qui précède à l'œuvre gravé de Lhermitte. Maintenant que j'ai fait connaître cet aspect à peine entrevu de son talent, j'arrive au peintre. Je vais le prendre à ses débuts et le suivre pas à pas dans la voie triomphale qu'il parcourt avec tant d'éclat. Ce qui frappe tout d'abord quand on considère sa brillante carrière, c'est le développement régulier, la marche constamment ascendante de son talent. Cette carrière me semble pouvoir se diviser en quatre périodes. La première va de 1866, année de son début au Salon, à 1872,et comprend les œuvres de jeunesse. La seconde où la personnalité de l'artiste se dégage et s'affirme nettement dans des ouvrages que l'on peut dire de « sa première manière », va de 1872 à 1883, où « La Paye des moissonneurs » le met hors de pair. Ce tableau obtint également — chose rare — les suffrages de l'élite et de la foule. Il a été popularisé par la gravure et la lithographie et, pour une certaine partie du public, Lhermitte est encore le peintre de « La Paye des moissonneurs ».

La troisième période commence donc avec ce tableau. C'est la période de pleine maturité. Elle se poursuit jusqu'en 1890, année de la fondation de la Société Nationale des Beaux-Arts à laquelle Lhermitte adhère et d'où je ferais volontiers

dater la quatrième période. Nous allons suivre le peintre dans ces étapes successives où nous le verrons gravir un par un les degrés de l'échelle qui conduit aux sommets radieux de l'art.

La peinture de natures mortes est une excellente école pour qui commence à manier le pinceau. Lhermitte suivit tout naturellement cette marche rationnelle. Il débuta, comme nous l'avons dit, au Salon de 1866 avec une toile où il avait groupé divers objets de Chine ou du Japon. Cette étude d'une finesse et d'une justesse de ton rares étonnèrent chez un jeune artiste qui prenait la palette pour la première fois. Son second envoi, en 1867, « Fruits près d'un plat de Delft à décor bleu rayonnant », d'une exécution un peu sèche et d'une tonalité un peu dure, fut moins heureux. Il essaya aussi du paysage avec une vue de Mont-Saint-Père, prise du bord fleuri de la Marne, en aval du village, par un matin de printemps frais et limpide. Cette toile, peinte d'un pinceau ingénu, comme mouillé de rosée, figura au Salon de 1870. Il aborde ensuite les sujets de genre, avec « Le Charlatan » qui, du haut de sa voiture, débite sa panacée aux paysans accourus aux sons de sa caisse. Le peintre a mis en scène les gens de Mont-Saint-Père dans leur décor habituel.

C'est vers l'année 1868 que nous placerons la délicieuse petite vue de Château-Thierry, prise du bout des Filoirs, qui figure au musée de cette ville. (Don de M. J. Maciet). Elle a la fraîcheur de sentiment des œuvres de jeunesse et fait penser à Corot, par sa finesse nacrée d'abord, et aussi parce que le maître a peint et répété plusieurs fois, à peu de chose près, le même motif.

Quand, après l'Année terrible, la vie renaît dans toutes les branches de l'activité nationale, nous retrouvons Lhermitte au Salon de 1873 avec une toile de belle tenue « Le Lutrin ». Ce tableau fut remarqué. Il faisait bien augurer de l'avenir du peintre. Au milieu d'un sanctuaire d'église que l'artiste a peint sur nature à Saint Severin, il a groupé autour du lutrin, le serpent de la paroisse, la contre-basse et les chantres. Les

stalles du chœur sont occupées par des prêtres. Ce sont autant de portraits. On reconnaît le père du peintre dans le chantre à la chape brodée d'or.

Parallèlement à ses tableaux où le peintre se faisait la main, Lhermitte se livrait à une production ininterrompue de fusains qu'il traitait déjà avec une singulière maîtrise. Il y reproduisait de préférence les scènes rustiques qu'il avait sous les yeux. Telles « Le Soir de Vendange à Mont-Saint-Père » (1867), « La Récolte des pommes de terre » (1868), les « Vendanges » de 1869, « Le Père Goudard » (1869), « Le Père Hubert » (1870), gravé plus tard sous le titre « Un Vieux de la Vieille », « La Tonte des Moutons » (1872), « La Veillée » (1873).

Le fusiniste jouissait déjà à cette époque d'une notoriété que le peintre n'eut bientôt plus à lui envier. Le jury du Salon de 1874 les mit en effet tous deux sur le même pied en décernant à l'artiste une médaille qui s'appliquait à la fois à son grand fusain « Le Benedicité », et à son tableau « La Moisson » dont la composition bien rythmée évoquait comme un vague souvenir de Poussin. (1)

A partir de ce moment, ses peintures attestent à chaque Salon, un progrès nouveau. Il visite la Bretagne et en rapporte un riche butin d'esquisses, de notes, de fusains avec lesquels il exécute « Le Marché aux pommes de Landerneau » du Salon de 1878. Il exposa, la même année, « Une rue à Saint-Malo », cahoteuse, escarpée, bordée de masures à pans de bois, surplombant la voie publique, inaccessible aux voitures, ce qui permet aux ménagères d'y savonner tranquillement leur linge. Qu'est devenue cette petite toile d'un accent si pittoresque ? Nous ne saurions le dire. Heureusement l'eau-forte que l'artiste en a faite nous en conserve le souvenir. L'ambition lui vient de traiter, pour le Salon de 1879, en des dimensions plus vastes, un sujet de portée plus haute et c'est

(1) Ce tableau appartient au Musée de Carcassonne.

« Le pardon de Ploumanach ». Une longue théorie de femmes bretonnes déroule à travers champs ses anneaux. Les plus jeunes portent la croix, les bannières et les saintes reliques. Les plus âgées tiennent des cierges ou bien égrènent leur chapelet avec ferveur ; effort très honorable, mais œuvre de transition encore : Le pardon de Ploumanach a été acquis par l'Etat et dévolu au Musée de Saint-Quentin.

J'arrive à « l'Aïeule » du Salon de 1880. C'est la première fois qu'il aborde les figures de grandes dimensions. C'est en réalité un portrait d'un grand caractère auquel le peintre a ajouté la figure accessoire de la petite-fille pour en faire un tableau : Œuvre d'une simplicité sévère qui s'impose un peu à la façon d'une peinture de Ph. de Champaigne. Cette toile valut à l'artiste une médaille de seconde classe qui le mit hors concours. Elle figure au Musée de Bruxelles.

Il exposa la même année une peinture où l'on voyait réunis, dans le salon des Oudry du château de Condé-en-Brie, tous les membres de la famille de Sade ; programme toujours difficile à remplir à la satisfaction de tous les intéressés, mais dont le peintre a su heureusement tirer parti par l'ingénieux agencement des personnages et la fermeté de l'exécution dans une gamme claire. Ce tableau fait grand honneur à l'artiste qui l'a signé et au comte Auguste de Sade qui l'a commandé à son jeune compatriote. Il appartient aujourd'hui à Mme la baronne de Raincourt, née de Sade.

« Le Cabaret » du Salon de 1881, marque un pas de plus dans la voie ouverte par « l'Aïeule ». C'est une paysannerie robuste, à personnages de grandeur naturelle qui contiennent en germe les qualités qui s'épanouiront l'année suivante dans « La paye des moissonneurs ».

Cette belle œuvre consacra définitivement la réputation de l'artiste. Elle marque une date mémorable dans sa carrière. Après des tentatives diverses, comme « Le Pardon de Ploumanach » et « Pélerinage » (1877), où il montre des tendances à prendre le sentiment religieux comme élément d'intérêt, il est désormais fixé. Il sera le peintre de la vie rurale, des

mœurs villageoises, des travaux des champs. Déjà ses fusains et plusieurs de ses tableaux, comme « Les Vendanges » de 1869, « Le Lavage des Moutons » de 1868, faisaient présager où iraient ses préférences. Pouvait-il échapper à l'influence du milieu dans lequel il vivait, choses et gens? aux séductions de cette nature aux lignes souples qui l'entourait; nature de demi-caractère variée, gaie, souriante, qui s'accorde à souhait avec son esprit ami des formules claires et des conceptions pondérées?

Je n'ai pas à décrire « La Paye des Moissonneurs ». Tout le monde connaît cette toile, maintes fois reproduite, et qui tient si dignement sa place au Musée du Luxembourg. Le moissonneur assis et songeur, sa faux entre les jambes, donne à l'œuvre sa signification morale. Pour la première fois, le peintre s'élève jusqu'à une idée générale. Il crée un type. Il incarne le rude labeur de la terre en cette figure de travailleur vaillant et loyal, las certes, mais prêt quand même aux fatigues du lendemain.

Autant ce vieux moissonneur, à la pensée lointaine, a d'allure, autant le fermier est étriqué dans sa tenue petitement correcte et son geste mesquin. J'admets qu'il est difficile d'idéaliser un patron; que ce cultivateur semi-bourgeois est par lui-même peu esthétique. Ce n'en est pas moins le point faible du tableau; mais ce point faible lui donne précisément le caractère d'œuvre de transition qui rend celle-ci très intéressante pour le critique. Par le personnage du fermier, elle se rattache aux œuvres de jeunesse; par le moissonneur au repos, elle ouvre la période de pleine maturité. En effet, à partir de « La Paye des Moissonneurs », le style du peintre va toujours s'élargissant, comme nous le verrons dans « La Moisson » du Salon de 1884. Le caractère synthétique de cette nouvelle toile apparaît visiblement.

Dans un champ de blé qui donne l'impression d'une infinie étendue, sous un soleil torride d'août, un moissonneur interrompt un instant sa fauchée pour essuyer du revers de la main la sueur qui ruisselle de son front. C'est l'image du tra-

vail, pénible, accablant, inexorable comme le destin. A voir ce moissonneur solitaire se dresser devant cette foule élégante, amusée, légère, des jours de « vernissage » qui passe indifférente et railleuse, ne semble-t-il pas lui faire la leçon. Hélas! la leçon n'est pas comprise de ceux précisément à qui elle s'adresse.

C'est encore le travail que chante « La Vendange » de 1884, mais le travail sous un aspect plus consolant, gai, alerte, mêlé de lazzis et de gros rires, car la vendange dans nos vignobles, est toujours restée, peu ou prou, fille de la Bacchanale antique. Le peintre a symbolisé la vendange par une belle et opulente Vénus de village, mûre à point et savoureuse comme les raisins en octobre, aux bras et au corsage robustes. Debout, au milieu des ceps, elle tient son panier plein à raz bord, et sourit à un enfant assis à terre qui consomme sur place, avec la gloutonnerie de son âge, les grappes tentatrices. Près d'elle, un jeune vigneron et une femme âgée poursuivent activement leur tâche, car la journée s'avance. Le soleil descendant caresse d'un rayon rose le haut du coteau, laissant les personnages et les premiers plans dans une lumière apaisée. Un cerisier, émergeant de la vigne, balance la composition qui présente un bon aspect décoratif Cette belle œuvre représente notre Ecole française contemporaine au Musée de New-York.

Après la vigne aux feuilles d'or et de carmin, c'est le tour du vin aux fumées capiteuses. Lhermitte nous conduit au pressoir où la liqueur de vie coule abondamment sous l'action d'une roue que deux vigoureux vignerons tournent avec effort. Des voisins dégustent déjà le jus nouveau en gens qui ont de bonnes raisons de s'y connaître. C'est l'épopée du vin. Cette page saine et robuste n'est pas perdue pour nous comme tant d'autres que le nouveau continent nous enlève. Elle appartient à M. Vasnier, de la Maison Pommery, de Reims, qui ouvre libéralement sa galerie aux visiteurs. Où pouvait-elle être mieux qu'au sein de cette région vinicole, bénie du ciel, qui réjouit le monde entier de sa mousse blonde, légère, hilarante !

« La Fenaison » du Salon de 1887 qu'il ne faut pas confondre avec « Le Faucheur » de l'Exposition Universelle de 1900 avec laquelle elle n'a de commun que le titre, nous montre un vieux travailleur assis à terre. Profitant du repos de midi, il redresse à coups de marteau qui sonnent clair dans le silence de la campagne sa faux émoussée et tordue. Le faucheur de 1900, au contraire, couche les hautes herbes blondissantes en endins symétriques, sous le jeu régulier de son outil ; mais les deux toiles donnent la même sensation de plein air et d'estival bien-être. Ce sont les dernières grandes pages où Lhermitte chante, sur le mode héroïque, les travaux de la terre. Il nous les redira encore, en des proportions moindres, avec un charme plus familier et un bonheur d'expression qui ne fléchit jamais.

Pendant que Lhermitte concevait et donnait la vie de l'art à ces œuvres fortes, son fusain ne chômait pas. « Le quatuor », séance de musique de chambre chez Amaury Duval, entré au Musée du Luxembourg avec « La Baignade » et plusieurs autres, par suite de la donation Hayem ; « L'Ecole de Village », « Le Cordonnier », « La Soupe », « La Veillée », dite la grande veillée de 1884 ; « La première Communion à Mont-Saint-Père », « La Fileuse » et bien d'autres dont nous voulons vous épargner l'aride nomenclature, correspondent à la période que nous venons d'examiner. Je veux noter encore deux dessins de la belle vendangeuse, du tableau de 1884, que l'artiste nous montre, tous voiles tombés. Ce sont à peu près les deux seules études de nu qu'il ait jamais faites en dehors des académies scolaires, et le fait vaut qu'on les signale (1).

Si je reviens ainsi, en passant, à l'incomparable série des fusains, c'est qu'ils vont se faire désormais plus rares. En effet, sans abandonner tout à fait ce genre qu'il a traité avec

(1) A citer encore un sujet où le nu était en situation : « Adam et Eve cultivant la terre à la sueur de leur front », dessin pour l'édition Hachette des œuvres de Boileau (1888), et un pastel : « Baigneuses aux bords de la Marne », exposé aux pastellistes en 1895 ou 1896, reexposé ensuite à Gand où l'Etat Belge en fit l'acquisition pour le Musée moderne de Bruxelles.

une supériorité inconnue jusqu'alors, l'artiste va le délaisser un peu pour un procédé qui ne lui réussit pas moins : le pastel.

C'est en 1886 que le succès depuis longtemps consacré de la Société d'aquarellistes français, engagea les artistes à fonder, dans des conditions similaires, une société de pastellistes. Elle se constitua à la suite de la remarquable exposition qui réunit, en 1885, dans la galerie de la rue de Sèze, la fleur des pastels du XVIIIe siècle et les plus délicats spécimens de nos spécialistes contemporains. Elle enrôla beaucoup d'artistes qui n'avaient jamais essayé de ce procédé. Lhermitte fut du nombre et se plaça bien vite au premier rang; car c'est à peine si cela le changeait d'outil. Fusain ou pastel, c'est toujours le crayon; et, Lhermitte, c'est le crayon incarné Graveur, il crayonne avec la pointe; pastelliste, il crayonne avec les bâtons colorés qu'il a entre les doigts; peintre, il semble encore qu'il crayonne avec le pinceau, à le voir affirmer son dessin par de multiples petites touches fermes et voulues, par de menus accents, qui sont de continuels rappels de la forme, et comme l'ossature de son travail.

Il en résulte que chez lui pastels ou peintures à l'huile se ressemblent quelquefois à s'y tromper. On lui en a fait un reproche. Ceux qui se sont mépris ne le lui pardonnent pas, et pourtant il n'y a pas là matière à récriminer si fort. Tout au plus cela prouverait-il que Lhermitte imprime sa note personnelle à toutes ses œuvres et que sa vision des choses de la nature est indépendante de l'outil dont il se sert. Nul, en tous cas, ne lui agrée mieux que le pastel, ce fusain polychrome. Il s'est senti tout de suite à l'aise pour y déployer toutes ses qualités.

Scènes d'intérieur ou de plein air, chacune de ses compositions est si heureusement « trouvée » ; tout y est si bien d'accord : pensée, sentiment, effet, que ce sont autant d'œuvres parfaites. L'artiste fait défiler sous nos yeux, chaque année, dans la galerie de la rue de Sèze, un bouquet de pastels d'autant plus variés de sujets, qu'il emploie de préférence ce moyen expéditif pour noter ses impressions de voyage et saisir les sites, les types rencontrés en cours de route.

Je ne puis rappeler ici les pastels qu'il a semés, par centaines, de par le monde, depuis l'année 1886. Quelques-uns sont plus profondément restés dans mon souvenir, sans doute à cause du sujet qui les particuliarise, tandis que les paysages, au charme imprécis, se confondent plus vite dans la mémoire.

Je vois encore « La Confirmation dans l'église de Chartèves » (1888), dans la fraîche lumière du matin. Je vois la figure austère de l'évêque, les attitudes si justes des jeunes filles dont les robes de mousseline marient leurs tons blancs à cette claire atmosphère. Cette symphonie de blancheurs est piquée à propos de réveillons hardis, comme la soutane rouge de l'enfant de chœur, l'or de la mitre et le décor bleu de l'autel de la vierge.

Je n'ai pas oublié non plus « L'Atelier des Sœurs dentellières du Béguinage de Gand ». Un air subtil et léger, une atmosphère de sérénité, de douceur, chatoient autour des blanches cornettes des pieuses filles penchées sur leur métier.

Voici maintenant l'école des petites filles à Mont-Saint-Père, les unes attentives à leur travail, les autres aux minois espiègles, distraites et remuantes. Entre les deux grandes baies qui éclairent la classe, s'élève la chaire d'où une bonne Sœur surveille ce petit monde jaseur. Tous les peintres, dans ce genre de sujets, semblent conclure en faveur de la cornette. Est-ce uniquement par souci du pittoresque ? Non, mais parce qu'ils sentent ce que leur œuvre y gagne comme portée morale. Sous la robe de bure de l'éducatrice qui se donne tout entière à sa mission, ne semble-t-il pas que l'on entende la parole divine : « Laissez venir à moi les petits enfants ». F. Bonvin, un esprit libre et indépendant s'il en fut, point dupe des mots, l'a compris ainsi dans la fameuse école de petites filles qui fonda sa réputation.

Je citerai encore « Les Couturières de Village », « La Rentrée du troupeau », le soir, à la Ferme du Ru-Chailly, etc.

La Ferme du Ru-Chailly ! Que de souvenirs elle évoque ! Quelle place elle occupe dans la vie de Léon Lhermitte ! Elle a été le « leit-motive » sur lequel il brode depuis plus

de trente ans ses inépuisables variations Que de tableaux, que de pastels ont pris naissance sur son terroir et porté le nom du peintre sous toutes les latitudes où il y a des amateurs et qui s'y connaissent.

C'est là qu'il a trouvé ses premiers modèles; là qu'il composa « La Paye des Moissonneurs ». Ce sont souvenirs qui ne s'effacent point, et dans sa prédilection pour ce coin privilégié où son crayon ne se lasse pas de butiner, je n'affirmerais point qu'il n'entrât pas un peu de reconnaissance.

La ferme du Ru-Chailly a fait figure de fief aux temps moyenâgeux. Elle a grande allure encore dans sa vétusté fière, avec ses fossés pleins d'eau où dorment les nénuphars, ses pavillons d'angle aux combles seigneuriaux, ses murailles lépreuses.

De la fenêtre de son cottage, Lhermitte voit les toits moussus du Ru-Chailly pointer dans la verdure des ormes séculaires qui bordent la contrescarpe du fossé. Quand le cœur lui en dit, il détache l'amarre de son bateau embossé au bas de son jardin et coupe au court en traversant la rivière. Un moment — je ne sais quel souffle prudhomesque avait passé ce jour là sur son esprit, — peut-être pour qu'on ne lui abattît plus « ses arbres » — il eut la tentation d'acheter le Ru-Chailly. Il s'en ouvrit au fermier qui s'enflammant aussitôt parlait déjà réparations, améliorations de toutes sortes, voyait déjà les fossés comblés, assainis, les grands arbres abattus.

— Ta, ta, ta, pas si vite, s'écria Lhermitte qui voyait poindre un irréductible malentendu entre le fermier qui rêvait de transformer, moderniser la ferme et lui qui désirait surtout lui conserver sa physionomie d'antan. — J'allais faire une belle sottise ! pensa-t-il. Ne peut-on jouir des choses sans passer par devant notaire ? et il renonça à devenir propriétaire. J'estime qu'il a eu raison. Qu'y eût il gagné ? Au propriétaire, l'acte enregistré et paraphé ; au propriétaire, la feuille des contributions, les soucis de toutes sortes. A l'artiste, l'âme et la poésie des choses.

Lhermitte n'est pas le plus mal partagé.

V

En 1890, un coup de théâtre soudain bouleversa le régime sous lequel vivaient les artistes depuis que l'Etat, en 1881, s'était dessaisi de la direction des Salons, en laissant aux artistes, constitués en société, le soin de s'administrer eux-mêmes. Rappelons en quelques mots l'origine du conflit. C'est à la suite de l'Exposition universelle de 1889 qu'il prit naissance. Un dissentiment s'était élevé entre les membres du Jury des récompenses qui fonctionnait au Champ de Mars et le comité de la Société des Artistes français qui siégeait aux Champs-Elysées, à propos des médailles décernées à la suite de ce grand concours international. Le comité des quatre-vingt-dix, sans discuter la valeur de ces médailles, contestait leurs effets au point de vue des intérêts particuliers de la Société des artistes français. Le bouillant Meissonier, président des Jurys des Beaux-Arts de l'Exposition universelle, fit de l'affaire une question personnelle et ce petit froissement d'amour-propre, habilement grossi, poussa le conflit à l'aigu. Les dissidents, Meissonier à leur tête, se séparèrent bruyamment de leurs confrères et fondèrent la Société Nationale des Beaux-Arts qui tint au Champ de Mars ses assises annuelles jusqu'à ce qu'elle prît possession, en 1900, de la partie ouest du grand Palais qui longe l'avenue d'Antin.

Cazin avait été un des agents les plus actifs de ce « pronunciamento » artistique. Lhermitte était resté étranger à ces querelles ; mais il ne crut pas pouvoir fausser compagnie aux camarades, Cazin en tête, avec qui il avait pratiqué le « struggle for life » des débuts. Par discipline, sans enthousiasme, il suivit son « groupe », comme on dit au Palais-Bourbon.

La Société nouvelle s'était appliquée à détacher de l'ancienne l'élément jeune, les sujets d'avenir. Elle avait pour

programme d'encourager les hardiesses et de se montrer complaisante aux recherches de l'impressionnisme. Lhermitte subit-il à son insu le courant qui prévalait autour de lui, ou fut-ce un effet de sa volonté? Toujours est-il que son exode au Champ de Mars fut le point de départ d'une modification sensible et d'une orientation nouvelle de son talent, — de ce que nous appellerons, si l'on veut, sa seconde manière.

Elle se caractérise par un souci plus curieux des phénomènes de la lumière. Celle-ci est devenue en quelque sorte l'intérêt principal de ses tableaux. Les jours frisants qui, dans ses intérieurs, nimbent d'une auréole les têtes de ses personnages, ou les clartés du plein air qui les noient dans des pénombres reflétées, réduisent nécessairement les figures à l'état de silhouettes, et celles-ci s'incorporent si naturellement au paysage ambiant qu'elles deviennent un épisode de la composition au lieu d'en demeurer le sujet. Cela l'a conduit insensiblement à donner plus d'importance au paysage et cette tendance ne s'est jamais plus nettement accusée que dans son grand matin de novembre, sur les bords de la Marne, du Salon de 1903.

C'est là un peu en somme la théorie de l'impressionnisme qui sacrifie le caractère particulier des individus à l'harmonie générale des choses et remplace l'idée par la sensation. Cette poursuite des notations singulières, des effets fugaces, de la vision instautanée, paraît malheureusement à beaucoup d'artistes exclusive du dessin et les porte à produire d'informes esquisses d'une mollesse cotonneuse ou d'une crudité brutale.

Lhermitte cotoye légèrement l'impressionnisme sans y tomber. Il peut se livrer sans danger aux curiosités nouvelles qui hantent son pinceau parce que son goût sûr, sa science solide, et le tréfonds classique de son tempérament le préserveront toujours des exagérations décadentes. Il a beau faire chatoyer la lumière, éclairer ses figures à contre-jour, il n'escamote pas le dessin, il ne perd jamais de vue la forme, et accuse toujours d'un trait ferme l'accent décisif, si sommairement indiqué qu'il soit. Le clavier du peintre, si je puis

dire ainsi, s'est donc enrichi d'une octave et ses œuvres de la seconde manière y gagnent je ne sais quel charme prestigieux. Je ne dirai pas qu'il y montre une virtuosité qu'il n'avait pas encore atteinte, car le mot se dit surtout d'un tour de main exceptionnellement habile et brillant qui éblouit plus qu'il ne pénètre ; or, les œuvres de Lhermitte doivent moins leur mérite à leur mode d'exécution qu'aux conditions de parfait équilibre dans lesquelles elles sont conçues et réalisées. Chacun de ses ouvrages est agencé avec un art qui sait se dissimuler. Le format, les proportions respectives des ciels et des terrains, mûrement, soigneusement calculés, n'ont rien d'arbitraire, et si d'aucuns lui font le reproche de répéter souvent les mêmes sujets, un examen un peu attentif leur en ferait bien vite reconnaître l'injustice ; car si nous revoyons de temps en temps les laveuses de la Marne, les moissonneurs et les faneuses, la composition, le site, l'heure et la saison sont changés, et ce n'est jamais le même tableau.

La Société nationale offrait à ses adhérents des avantages bien faits pour les séduire. Non seulement les sociétaires pouvaient exposer, en tel nombre qu'ils voulaient (tant pis pour ceux qui abusaient de la permission), des esquisses bien venues au milieu d'œuvres plus étudiées (1), mais ils avaient encore la facilité de les grouper, ce qu'ils appréciaient infiniment et ce dont le visiteur ne se félicite pas moins qu'eux-mêmes (2). Ces facilités eurent pour effet de multiplier aus-

(1) Depuis l'année 1901, la Société nationale, débordée, s'est vue obligée de fixer à six au plus, le nombre des envois de chaque exposant.

(2) Les artistes attachent avec raison une grande importance à la réunion de leurs œuvres sur le même panneau. La Société des Artistes français s'est aliéné beaucoup d'exposants en refusant de leur donner satisfaction sur ce point. En dépit des réclamations, les placeurs n'en persistent pas moins dans « l'ordre dispersé » qu'ils considèrent comme plus commode... pour eux. Cette résistance s'explique d'autant moins que chaque artiste ne pouvant exposer que deux ouvrages, rien ne serait plus facile que de les réunir au moins dans la même salle. Le public, lui aussi, le souhaite pour son propre compte. Il suffirait tout simplement de mettre un peu d'ordre et de soin dans le travail, cela vaudrait bien qu'on s'en donnât la peine.

sitôt les ouvrages de moyennes et petites dimensions. Lhermitte fut, lui aussi, poussé dans cette voie par la faveur toujours croissante dont jouissaient ses œuvres; mais il ne négligea pas pour cela le tableau de chevalet, les travaux de plus longue haleine qui le montrèrent toujours à la hauteur des tâches les plus éloignées de son genre habituel.

Telles les deux pages qui lui furent commandées pour la décoraton de la nouvelle Sorbonne. La première en date, exposée au Salon de 1889, représente Claude Bernard soumettant à ses confrères Paul Bert, Dr Dumont-Pallier, Grehant, Darsonval, Dastre et Malassez, ses dernières découvertes sur la physiologie animale, et vivisectant sous leurs yeux un pauvre lapin sacrifié sur l'autel de la science.

Le « Sainte-Claire Deville » suivit de près. Il figura à la première exposition de la Société nationale, au Champ de Mars en 1890. Debout derrière une table chargée de cornues, d'alambics, d'éprouvettes et autres instruments nécessaires à ses démonstrations, l'éminent professeur se livre à ses expériences avec explications à l'appui devant un auditoire composé de savants, ses collègues, et d'élèves adroitement distribués sur les gradins de l'amphithéâtre. La composition de Claude Bernard qui reçoit la lumière d'un châssis plafonnant est plus serrée, plus concentrée. Le Sainte Claire Deville, éclairé à contre-jour, baigne dans une atmosphère nacrée, diffuse, d'une fine harmonie. Ces deux toiles, où l'artiste se montre excellent portraitiste, lui font grand honneur. On peut les voir dans la Salle de la commission de la Faculté des sciences à la Sorbonne.

Pour sa satisfaction personnelle, Lhermitte se décida à réaliser un projet qui le hantait depuis longtemps, c'était d'aborder un sujet évangélique, avec le parti pris de l'interprêter librement, sans tenir aucun compte des temps et de la tradition. Il choisit la légende des Pélerins d'Emmaüs en la transplantant dans un de nos villages de la vallée de la Marne, sous ce titre volontairement imprécis : « L'Ami des Humbles ». Un intérieur campagnard à l'heure où la soupe fume sur la

table rustique, des paysans frappés au millésime de 1894 et saisis d'un respectueux émoi à la vue de la divine apparition, voilà toute l'économie de la composition.

L'auteur s'est autorisé de l'exemple des vieux maîtres qui ont largement usé de ces anachronismes. Le recul des siècles nous aide, il est vrai, à les accepter chez les peintres somptueux de la Renaissance italienne et chez les primitifs qui les parent de je ne sais quelle grâce naïve ; nous avons plus de peine à les admettre sous le vêtement d'aujourd'hui. Pourtant on peut citer des précédents. Un peintre allemand Uhde a essayé récemment, non sans succès, d'intéressantes adaptions des textes sacrés à nos milieux contemporains.

De quelque façon que l'on juge ces licences, il faut reconnaître que Lhermitte a traité son sujet en toute sincérité et bonne foi. N'eût-il voulu que rendre hommage à l'idéal supérieur qui doit guider tout homme jeté en ce bas monde, qu'il faudrait le louer de cette haute pensée. Heureux les humbles — quand ils ne le sont pas seulement de nom — qui méritent que l'hôte divin vienne ainsi visiter leur foyer (1), et s'asseoir à leur table !

Mais déjà les scènes de la vie réelle l'ont repris tout entier. La Commission des Beaux-Arts de la Préfecture de la Seine lui avait demandé pour l'Hôtel de Ville une image pantagruélique des approvisionnements qui viennent s'amonceler chaque matin sur le carreau des Halles centrales, ce que Zola, en son langage odorant, appelait le « Ventre de Paris ». Lhermitte eût pu se tirer d'affaire au moyen de l'allégorie. Il s'en garda bien. Il se jeta au contraire en pleine nature, en pleine réalité, se mêla à la foule, observant, prenant des notes, dessinant des épisodes, brossant de rapides esquisses, et finalement, il établit cette vaste machine où grouille, se presse, s'invective tout un monde de porteurs, de maraîchères, d'acheteurs évoluant à grand peine à travers les amas confus

(1) « L'Ami des Humbles » appartient au Musée de Boston.

de légumes aux fraîches couleurs, les bourriches d'œufs, les paniers de fruits. Comme décor, les deux grands pavillons des Halles et, pour fond, le chevet de l'église Saint-Eustache. Cette belle composition, placée avec un recul insuffisant dans les appartements particuliers du préfet de la Seine, occupa tout le panneau du fond d'une des grandes galeries du Champ de Mars à l'Exposition de 1895.

Lhermitte n'est pas pour rien de la saine race champenoise, pleine de sens et de mesure qui a trouvé sa plus haute expression dans notre bon La Fontaine. Il a voulu, à deux siècles de distance, payer son tribut d'admiration à son grand ancêtre en traduisant à sa manière « La Mort et le Bûcheron ». Cette œuvre émouvante a paru au Salon de 1893 et reparu à l'Exposition universelle de 1900 (1). Sur la lisière d'un bois aux feuillages roussis, vers la fin d'un jour gris de novembre, le vieillard accablé, à bout de forces, « met bas son fagot » et se laisse tomber à terre, hors d'état d'aller plus loin. Il demande à la mort de mettre un terme à sa misère. Elle apparaît soudain, et le visage du pauvre hère sue l'angoisse et l'épouvante. Lhermitte n'est pas le seul qui ait essayé de donner une forme tangible à l'apologue du fabuliste. J.-F. Millet en a laissé un commentaire profondément sobre et juste. Ce souvenir a pu, sinon le gêner, du moins le conduire par « à contrario » à une interprétation différente du sujet. Au petit format qu'adopta l'auteur des « glaneuses » il oppose les proportions normales de la nature. Il dramatise davantage le bûcheron dont le visage exprime tout à la fois la frayeur et l'imploration. Il fait de « la Mort » une vision prête à s'évaporer, perceptible pour le bûcheron seulement, tandis que dans le tableau de Millet, d'une conception toute réaliste, l'intervention de « la Mort » est moins

(1) Acquis par l'Etat, à la suite du Salon, ce tableau destiné au Musée du Luxembourg, a été envoyé provisoirement au Musée d'Amiens. L'année suivante (1894), le peintre était promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

discrète, et tire à soi une grande partie de l'intérêt. Devant deux œuvres de cette valeur, il n'y a pas à choisir ; il n'y a qu'à admirer.

Millet! Lhermitte! On a maintes fois rapproché ces deux noms qui viennent de se rencontrer sous notre plume. Loin de nous la pensée d'établir un parallèle que Lhermitte, tout le premier, jugerait irrespectueux pour le grand artiste qu'il reconnaît pour son maître; il n'arrive pas moins très souvent qu'on les oppose l'un à l'autre, à cause de l'analogie des sujets qu'ils traitent; mais ils diffèrent par la façon dont ils les expriment, parceque tout concourt à cette dissemblance : la nature au milieu de laquelle ils travaillent, les modèles qu'ils ont sous les yeux, le genre de vie qu'ils se sont fait; car si l'un n'est pas réfractaire à l'habit noir et plastronne de bonne grâce dans les salons officiels, l'autre, terré dans son trou de Barbizon, a toujours vécu dans son isolement farouche, rendant au monde dédains pour dédains; paysan irréductible replié sur soi, tout à son art, et qui tirait de cette concentration même sa puissance et sa portée morale.

Tel le sol, tel le paysan, peut-on dire. Le vigneron narquois de la vallée de la Marne n'est pas du tout le même que le laboureur de Barbizon. Nos ouvriers de culture, prompts à la besogne, adroits, agiles, bruyants et volontiers gouailleurs, ont le travail gai. Ce ne sont pas des miséreux comme le paysan de Millet. Celui-ci, au contraire, fruste, rudimentaire, modelé dans la glaise, sculpté en quelque sorte dans son contour systématiquement simplifié, immobilisé, dans sa pose un peu déclamatoire, se meut sous une atmosphère épaisse et lourde comme lui. Malgré cela, — à cause de cela peut-être, — ce paysan est doué d'une vie intérieure si intense qu'il s'impose à notre pensée, et c'est là ce qui fait de Millet un maître.

Lhermitte, lui, est un admirable artiste devant qui s'ouvrent encore de larges horizons : *grande spatium œvi*. Il n'a pas dit son dernier mot. Après vingt-cinq ans d'une production ininterrompue (je laisse de côté la période initiale

des tâtonnements), il se soutient sans fléchir en progrès constant. C'est que ses heureux dons naturels sont merveilleusement servis par une science et une conscience aussi sévères l'une que l'autre, par les énergies vitales qui, en dépit d'une santé délicate, lui donnent une puissance de travail extraordinaire. Il a un ressort tel pour réagir contre la maladie qu'au lendemain des crises les plus violentes, on le trouve à son chevalet. L'amour de l'art fait de ces miracles et nul ne le porte à un plus haut degré que lui. Il vit pour son art et par son art. Les peintres qui, comme lui, s'alimentent à cette flamme sacrée, ne connaissent pas le déclin.

Dois-je, selon l'usage, et pour donner une conclusion à cette étude, chercher une filiation plus ou moins subtile entre le jeune maître d'aujourd'hui et quelque maître du passé dont il serait un succedané plus ou moins direct ? Un professionnel de la critique, expert à ces joûtes brillantes, n'y manquerait pas. Il nommerait, que sais-je ? Poussin peut-être. Et pourquoi pas ? Lhermitte est un esprit clair, pondéré, bien français. Le fil est ténu, j'en conviens ; mais Lhermitte, en dépit qu'il en ait, est classique par certains côtés ; c'est un moderne, aussi ; personne ne le contestera. A quelle école appartient-il ? Y a-t-il encore des écoles aujourd'hui où chacun va de son côté en franc-tireur de l'Art ? Lhermitte m'apparaît comme une individualité très intéressante. Il doit beaucoup aux bonnes fées qui l'ont comblé à son berceau ; il doit beaucoup à lui-même, à son effort constant dirigé toujours judicieusement. Il n'a point passé par l'Ecole des Beaux-Arts, ni par un de ces ateliers quasi officiels, fours à lauréats, qui mènent à la Villa-Médicis. Cela ne l'a pas empêché de faire brillamment son chemin, et cela ne l'empêchera peut être pas, bien qu'il ne nous revienne point de Rome, d'entrer quelque jour à l'Institut.

Frédéric HENRIET.

LE CLERGÉ

Natif de l'Arrondissement de Château-Thierry

Notre accueillante Société reçoit avec bienveillance tout ce qui concerne l'histoire locale. Ses *Annales* contiennent bien des récits intéressants de découvertes archéologiques ou autres, de tombeaux, de vases et de monnaies, etc. Elles n'oublient pas les beaux-arts que savent apprécier ici des hommes compétents. Elles se plaisent délicieusement, ce semble, à nous donner sur certains sujets, comme les cloches de nos églises par exemple, nombre de détails que d'autres matières de nos études mériteraient également à cause de leur valeur intrinsèque et des souvenirs qui s'y rattachent. Il est juste surtout que notre Société historique, qui tient ses séances dans la maison de Jean de La Fontaine, n'oublie aucun de ses *hommes célèbres* même après Racine et La Fontaine, les plus illustres de tous et notre gloire immortelle.

Il m'a donc semblé, chers collègues, que vous ne verriez pas de mauvais œil un petit travail qui parle aussi de personnages locaux et, on peut bien le dire, de quelques-unes de nos notoriétés, sinon de nos gloires. Il a pour objet : *le Clergé natif de l'arrondissement.*

Les clercs, les prêtres, ce sont non seulement les ministres du culte et les chefs des paroisses, mais les desservants de ces belles églises que nous étudions et comme les usufruitiers de ces cloches qu'ils font sonner ou sonnent quelquefois eux-mêmes pour les offices religieux. Ce sont encore par leurs

études et leur situation des fournisseurs et des constructeurs d'histoire locale. Ce sont ou ce devraient être les meilleurs et les modèles de leurs compatriotes et comme les grands hommes de l'ordre moral. A tous ces titres, j'ai cru qu'il y avait intérêt à les nombrer, à les connaître ici afin de mieux savoir l'histoire religieuse et sociale de ce pays.

Mon dessein n'est pas de vous entretenir de tous ces prêtres vénérables qui ont vécu au milieu de vous et vivent encore dans vos souvenirs... plusieurs ne sont que des enfants adoptifs du pays .. Il en est comme les abbés Gourmain, Poquet, Blanchart, Marsaux, etc., qui ont fondé ou illustré notre Société (1)... Je me bornerai à indiquer brièvement et comme dans une vue d'ensemble, fournissant des notes biographiques aussi complètes que possible, la liste de tous les membres du clergé originaires de cet arrondissement.

Ces renseignements, il est temps pour le XIXe siècle et il est bon toujours de les confier au papier .. pour soi d'abord... la mémoire est si oublieuse ! et pour les autres aussi qui pourront de la sorte s'en informer utilement et peut-être les compléter. Plusieurs de ces ecclésiastiques, comme l'abbé Pierre, à cause du rôle important qu'ils ont joué, méritent une page d'histoire plus considérable que ces courtes indications.

Nous comptons donc, d'après notre enquête et l'étude du Nécrologe et des Ordos diocésains, *cent trente prêtres* environ natifs de l'arrondissement, en ce dernier siècle.

Nous ne pensions pas atteindre un chiffre aussi élevé. 130 prêtres, à la vérité, c'est *peu* et c'est *beaucoup*.

C'est peu, si l'on se rend compte que de 1802 à 1898, le diocèse de Soissons, d'après le Nécrologe de l'abbé Palant, a perdu 1,679 membres, dont 73 seulement originaires de notre Archiprêtré !

C'est peu, si on calcule qu'il faut encore aujourd'hui avec

(1) Les abbés Bahin, Baudichon, Jovenay, Palant, Pécheur, Vuilbert ont aussi fourni des articles à nos *Annales*. (V. Table des matières 1903.)

les routes, les chemins de fer et les bicyclettes, 60 prêtres pour assurer le ministère paroissial auprès des 56,036 habitants de nos 124 communes, et que, proportions gardées, le contingent des membres du clergé est loin d'égaler celui des autres parties de l'Aisne.

Mais c'est *beaucoup*, cependant, si l'on tient compte de la peu favorable réputation religieuse de notre région et de la Brie en particulier ! C'est beaucoup, si l'on n'oublie pas la situation de nos compatriotes, tout absorbés par la culture de leurs terres et par le souci — souvent exagéré — des seuls intérêts matériels. C'est beaucoup enfin, si on ne perd pas de vue notre proximité de la capitale, toujours funeste à ceux qui ne sont pas Parisiens.

Parmi nos 130 prêtres, 120, *presque tous* (sauf 10 (1), dont un évêque missionnaire, Mgr Tagliabüe, vicaire apostolique de Pékin), appartiennent au clergé séculier. Quelques-uns sont dans les rangs élevés de la hiérarchie ecclésiastique. Nous avons deux *archiprêtres*, M. Delabarre, 30 ans curé modèle de la cathédrale de Soissons, et M. Bahin, aujourd'hui chanoine titulaire à Soissons et 24 ans archiprêtre de Château-Thierry. Il est toujours membre de notre Société.

Nous comptons également 2 *doyens du chapitre*, M. Barast et M. Delaplace ; 1 chanoine d'honneur, Mgr Tagliabüe ; 1 camérier d'honneur, M. Cosnilleau ; puis 18 chanoines, dont 5 seulement vivants : MM. Angot, Bahin, Boileau, Daguet, Delabarre, Duclert, Ducrocq, Duchastel, Geoffroy, Gilquin, Henriet, Jourdain, Jovenay, Lambert, Lefèvre, Marchal, Mondet, Pierre ; et enfin 14 *doyens* dont 2 vivants : M. Borgoltz et M. Leroy ; les autres sont décédés : MM. Angot, Boileau, Caron, Daguet, Delaplace, Duclert, Ducrocq, Geoffroy, Henriet, Lefèvre, Leredde et Pottier, soit une trentaine de digni-

(1) Sur ces 10 religieux, il y a 4 jésuites : MM. Beignier, Chartier, Daras et Hélot ; 3 lazaristes : MM. Tagliabüe, Lepienne et Planson ; 1 prémontré : M. Daras ; 1 père blanc : M. Dupuis ; 1 dominicain : M. Mentel. Nous ne savons pas si le P. Cosnilleau est toujours barnabite.

taires ecclésiastiques et non des moindres. C'est beaucoup, cette fois, on nous permettra de le remarquer, par rapport au nombre des vocations locales et nous constatons agréablement que ce que la culture du clergé a perdu en nombre et en extension dans notre arrondissement, elle l'a gagné en mérite et en intensité. Il y aurait bien d'autres réflexions à faire sur ce sujet comme sur la liste détaillée que nous communiquons. Le lecteur intelligent les fera de lui-même :

ANGOT, Antoine-François, né à Montigny-l'Allier, le 4 mars 1818; sous-diacre à Soissons, le 11 juin 1843; prêtre, le 10 juin 1845; vicaire à Rozoy-sur-Serre, le 6 septembre 1845; curé de Brancourt, le 16 septembre 1848; vicaire de Soissons, le 3 septembre 1852; curé de Rozoy-sur-Serre, le 20 juillet 1855; chanoine honoraire, le 7 mars 1867; doyen de Villers-Cotterêts, le 7 janvier 1869; décédé le 22 juillet 1890.

AUBERT, François-Victor, né à Dormans, alors diocèse de Soissons, le 16 janvier 1756; sous-diacre, le 19 décembre 1778; prêtre, le 25 mars 1780; curé de Goussancourt, à la Révolution; émigré en Souabe. Après le Concordat, curé de Viels-Maisons, l'Epine-aux-Bois et Vendières, où il est décédé le 18 mars 1830.

Il a formé les abbés Marchand et Méreuze.

J'espère écrire une plus longue étude sur l'abbé Aubert. V. nos *Annales* 1904. Voici, en attendant, ce qu'en dit l'abbé Pécheur (*Annales*, VIII, 575) :

« Au moment de la Révolution, il était curé de Goussancourt. Il dut émigrer comme tant d'autres prêtres et passer de la France en Souabe. Il reçut gratuitement, pendant six ans, l'hospitalité chez Riegger, curé de Wallerstein, près Nordlingen. Rentré en France et devenu curé de Viels-Maisons et de Vendières, il n'oublia jamais la générosité de son bienfaiteur, qui le précéda dans la tombe. Ayant appris que sa succession n'avait pas été suffisante « pour payer ce qu'il devait, à cause des charges de famille et autres qu'il avait », voici comment l'abbé Aubert s'exprimait à cet égard, dans son testament olographe du 14 février 1827 : « Je donne

et lègue aux personnes qui n'ont pu être payées de ce qui leur était dû par ledit sieur curé ou à leurs héritiers si elles sont mortes, la somme de 500 francs une fois payée, laquelle somme leur sera donnée au prorata de ce dont chacune n'a pas été payée par la succession. Je prie M. Chardon, exécuteur de mon présent testament, de vouloir bien écrire à M. le curé et à M. le bailly de Wallerstein, en Souabe, pour les prier de distribuer ladite somme aux personnes désignées ci-dessus et il la leur enverra franche de port. Il leur en demandera un récépissé, afin de s'assurer qu'ils l'ont reçue. C'est bien un acte de justice que j'exerce à leur égard, attendu que, ayant été nourri, éclairé, blanchi et chauffé gratuitement pendant environ six ans chez mondit curé, je suis en partie cause du déficit qui s'est trouvé dans sa succession. »

De pareils traits de charité et de délicatesse sacerdotales, exposés dans leur simple beauté, se passent de commentaires.

AUBRY, Charles-Marie-Auguste, né à Château-Thierry, le 13 avril 1827; sous-diacre à Soissons, le 14 juin 1851; prêtre le 21 mai 1853; curé de Jouaignes, le 18 juillet 1853 et y décédé le 18 février 1892.

BAHIN, Charles-Clovis, né à Troësnes, le 27 novembre 1826; sous-diacre à Soissons, le 17 juin 1848; prêtre le 25 mai 1850; curé de Blesmes et vicaire de Château-Thierry, le 1er septembre 1850; curé de Mareuil-en-Dôle, le 16 janvier 1854; curé de Frières-Faillouël, le 6 juillet 1855; doyen du Câtelet, le 24 septembre 1864; doyen de Marle, le 16 novembre 1875; archiprêtre de Château-Thierry, le 21 décembre 1879; retiré à Soissons, chanoine de la cathédrale, le 23 juin 1903; membre titulaire de la *Société Archéologique*.

BAHU, Henri-Marie, né à Château-Thierry, le 16 août 1856; sous-diacre à Soissons, le 29 juin 1882; prêtre le 23 décembre 1882; vicaire de Ribemont, le 1er février 1883; curé de Vauxrezis, le 20 juillet 1884; curé d'Ambleny, le 21 janvier 1891; retiré à Vauxrezis, le 6 août 1892; retiré à Château-

Thierry en 1893; curé de Rozet-Saint-Albin, le 4 juillet 1893; curé de Saint-Germain-Villeneuve, le 18 août 1900.

BARAST, Pierre-Auguste-Adolphe, né à Neuilly-Saint-Front, le 9 juillet 1818; sous-diacre à Soissons, le 13 juin 1840; prêtre, le 18 septembre 1841; curé d'Aubigny, le 18 octobre 1841; curé de Tréloup, le 1er septembre 1846; chanoine prébendé, le 1er juillet 1867; chanoine titulaire, le 26 août 1870; doyen du chapitre en 1889; décédé le 15 mai 1898.

BARRAS, Casimir-Onésime, né à Villiers-sur-Marne, le 15 juin 1811; prêtre en 1835; fut vicaire à Chauny et curé d'Ognes en 1835; curé de Nouvion-l'Abbesse en 1837; de Marigny-en-Orxois en 1855; de la Flamengrie en 1855; de Sinceny en 1859 et de Remigny où il décéda le 25 décembre 1870.

N.-B. — Il s'est joint aux sept prêtres suivants, natifs de Charly : MM. Beauvais, Blaireau, Delaplace, Geoffroy, Gilquin, Lemaire et Voirin pour fonder six messes annuelles dans l'église de Charly (hon. 2 fr. 75) le 29 septembre 1856. Le décret impérial qui approuve cette touchante fondation est du 27 mars 1857 et l'ordonnance épiscopale du 2 juillet 1857.

Avant la Révolution, Charly a fourni plusieurs prêtres célèbres, les Romelot, en particulier. V. Histoire de Charly, Dr Corlieu.

BEAUDOUX, Ernest, né à Neuilly-Saint-Front; prêtre lazariste; mort à Paris, avant 1870.

BEAUVAIS, Louis-Pierre, né à Charly, le 11 mars 1805; exeat pour Meaux, le 29 mai 1823; sous-diacre à Meaux, le 28 mai 1831; prêtre à Meaux, le 30 avril 1832; curé de Saint-Denis-les-Rebois, le 1er juin 1838; curé de Lieu-Saint, le 25 septembre 1840 (diocèse de Meaux); curé de Mont-Notre-Dame (Soissons), le 26 décembre 1843; curé de Fayet, le 18 janvier 1858; y est décédé, le 26 janvier 1859.

V. *Semaine du Vermandois,* II, 1859, p. 199.

BÉCHET, Louis-Henri, né à Marigny-Sainte-Geneviève, le 23 mars 1856; sous-diacre, le 26 mai 1877; prêtre, le 29 juin 1879; vicaire de Fresnoy-le-Grand, le 1er août 1879; curé de Pavant, le 15 août 1880; curé de Troësnes, le 8 septembre

1887; curé d'Oigny, le 3 novembre 1892; décédé le 12 mars 1900.

BEIGNIER, Benjamin-Alexis, né à Croutles, le 1er septembre 1807; sous-diacre, le 19 mars 1831; prêtre, le 24 septembre 1831; supérieur du petit séminaire de Liesse en 1835; jésuite; envoyé en Guyane française en 1854; vicaire de Liesse, le 4 octobre 1863; à la maison de Laval, en août 1867; vicaire de Liesse, le 8 avril 1870; prêche Carême en 1872, à La Fère; missionnaire à Boulogne-sur-Mer, le 1er octobre 1872; décédé en 1880.

BLACQ, Jules, né à Silly-la-Poterie, en 1873; prêtre, en 1897; vicaire de Braisne, puis d'Origny-en-Thiérache; est aujourd'hui curé de Boncourt, Saint-Acquaire et Sainte-Preuve depuis 1902.

BLAIREAU, Louis-Frédéric, né à Charly, le 7 septembre 1821; sous-diacre, le 1er juin 1844; prêtre, le 6 juin 1846; curé de Croutles, le 26 septembre 1846; curé de Chaillevois, le 8 août 1847; curé de Montfaucon, le 21 août 1848; curé de Montreuil, le 6 novembre 1851; curé de Montchâlons, le 10 décembre 1855; curé de Pommiers, le 4 décembre 1862; curé de Loupeigne, le 28 février 1863; curé de Missy-sur-Aisne, le 1er juillet 1864; décédé le 19 janvier 1892. Il était le neveu du dernier abbé Romelot, de Charly, chanoine de Bourges.

BOILEAU, Joseph-Bonaventure, né à la Croix, le 16 octobre 1790; sous-diacre, le 18 février 1815; prêtre, le 23 septembre 1815; vicaire à Montcornet et curé à Magny-Reuil, le 10 octobre 1815; professeur au Séminaire, le 12 octobre 1816; installé à Château-Thierry, le 1er mars 1817, et curé de Blesmes; curé de Roucy, 1821; doyen de Condé-en-Brie, le 25 juillet 1825; de Coucy, 1828; chanoine honoraire, 1861; décédé à Coucy le 4 août 1869. Mort pauvre, il eut un grand amour des pauvres. V. *Foi Picarde,* VII, 1869, p. 284 et 300.

BOILEAU, Louis-Eugène-Emilien, né à Château-Thierry, le 10 juillet 1869; sous-diacre, 17 décembre 1892; prêtre, le 22 octobre 1893; vicaire de Fère-en-Tardenois, en 1893; curé de Martigny-sous-Laon, le 1er octobre 1894; curé de Mont-Notre-Dame, le 16 mai 1899.

BORGOLTZ, Alfred-Augustin-Louis, de Marcuil-en-Dôle, né à Braisne, le 8 octobre 1846 ; sous-diacre à Paris, le 7 juin 1873 ; prêtre à Soissons, le 19 septembre 1874 ; vicaire à Rozoy-sur-Serre et curé d'Archon, le 1er octobre 1874 ; curé de Barzy-sur-Marne, le 20 décembre 1875 ; malade, retiré à Fère, octobre 1882 ; curé de Chavignon, le 28 avril 1884 ; doyen de Berry-au-Bac, le 3 août 1898. Membre titulaire de la Société Archéologique de Soissons.

BOULANGER, Jules-Louis, né à Coincy, le 4 juin 1864 ; sous-diacre, le 29 juin 1885 ; prêtre, le 29 juin 1887 ; vicaire de Braisne, desservant Brenelle, le 5 août 1887 ; curé de Loupeigne, le 13 septembre 1890 ; curé de Jouaignes, le 19 août 1892 ; aumônier de la Providence à Laon, le 30 juillet 1900.

BOULANGER, Camille-Rémy, frère du précédent, né à Coincy, le 29 septembre 1871 ; sous-diacre, le 29 juin 1894 ; prêtre, le 22 décembre 1894 ; auxiliaire de Mondrepuis, le 23 décembre 1894 ; curé de Buzancy, le 1er avril 1895 ; curé de Chavignon, le 3 septembre 1898.

BOULANGER, Georges-Fernand, frère du précédent, né à Coincy, le 8 octobre 1876 ; sous-diacre, le 29 juin 1899 ; prêtre, le 29 juin 1901 ; vicaire de Buironfosse, août 1901.

BOURGEOIS, Louis-Charles-Edouard, né à Epieds, à la ferme de la Louainerie, le 24 octobre 1859, aujourd'hui curé de Vanves (diocèse de Paris). Membre du Comité des Patronages (Paris).

BOURSIER, Alphonse-Francisque, né à Château-Thierry, le 6 août 1875 ; sous-diacre, le 19 décembre 1896 ; prêtre, le 29 juin 1898 ; vicaire de Bohain, desservant Becquigny, octobre 1898 ; curé de Montlevon, le 17 octobre 1900.

BRAYER, Eugène-Gaston, né à Marchais-en-Brie, le 17 février 1875 ; sous-diacre à Reims, le 24 mai 1899 ; prêtre, le 29 juin 1899 ; vicaire de Crécy-sur-Serre, août 1899 ; curé de Bourg-et-Comin, le 28 septembre 1901.

BRÉJON, Charles-Louis, né à Nogent-l'Artaud, le 27 février 1878 ; prêtre, le 29 juin 1903 ; vicaire de la cathédrale de Laon, août 1903.

BRULÉ, Henri-Jules, de Coupru, né à Marigny-en-Orxois, le 19 décembre 1866; sous-diacre, le 22 mars 1890; prêtre, le 23 mai 1891; vicaire de Villers-Cotterêts et curé d'Haramont, août 1891; curé de Mareuil, réside à Loupeigne, le 19 août 1892; curé de Jeantes, le 20 février 1896; curé de Coingt, le 1er septembre 1897.

BURGUET, Modeste, né à Nogentel, le 12 février 1832; curé de Grougis, 1861; mariste à Lyon, 1869; à Valenciennes, 1874; à Paris, 1877; aumônier des Frères Maristes, à Plaisance, 1878; à Nevers, 1880; curé de Vouël (Soissons), où il est décédé le 17 août 1893.

V. *Semaine Religieuse*, 1893, xx, p. 532 et 552.

CARON, Antoine-Honoré, né à Gland, le 25 novembre 1822; sous-diacre, le 17 mai 1845; prêtre, le 20 mai 1847; vicaire de Guise et curé de Villers, le 12 septembre 1847; vicaire de Soissons, le 8 août 1850; professeur au Grand Séminaire, le 1er octobre 1852; curé de Clastres, le 1er juillet 1858; curé de Seboncourt, le 1er février 1868; doyen de Coucy-le-Château, le 24 juin 1869; démissionnaire pour santé, le 6 juillet 1878; curé de Gland, le 6 septembre 1878; décédé le 1er février 1894. Un des fondateurs de la *Semaine Religieuse* (1874); auteur d'une *Méthode facile pour apprendre le Plain-Chant* (1866), (Paris, rue de Tournon, 19); auteur du *Principe de solutions du Surnaturel*, plusieurs articles dans la *Semaine* sur le *Chant des Fidèles*.

V. *Semaine Religieuse*, 1894, xxi p. 96, 107.

CAGNIARD, Albert-Julien, né à Breny, le 19 juin 1859; sous-diacre le 23 décembre 1882; prêtre, le 29 juin 1884; vicaire de Guise, curé de Villers, le 25 juillet 1884; curé de Dallon, le 10 octobre 1885; curé de Montescourt, le 21 juillet 1894.

CAILLET, Amateur-Nestor, né à Dammard, le 27 juillet 1861; sous-diacre, le 29 juin 1883; prêtre, le 29 juin 1885; curé de Buzancy, le 14 octobre 1885; curé de Mondrepuis, le 1er août 1895.

CHAPELET, Paul-Emile, né à Neuilly-Saint-Front, le 29 août 1864; diacre, décédé à Montpellier, le 3 mai 1890, où il était

professeur au Petit-Séminaire. Inhumé à Neuilly-Saint-Front.
V. *Semaine Religieuse*, 1890, XVII, p. 304.

CHARBONNIER, Louis-Emile, né à Nogent-l'Artaud, le 28 novembre 1854; sous-diacre, le 15 juin 1878; prêtre, le 21 février 1880; vicaire de Vervins, le 1er mars 1880; curé de Barzy (Nouvion), le 11 octobre 1882; curé de Barzy-sur-Marne, le 8 août 1883; aumônier de Mme de la Ville-Boinet, château de Belebat, par Pontchâteau (Loire-Inférieure), le 1er août 1888; au Plessis-Argentré (Ile-et-Vilaine), 1893.

CHARTIER, Jules, né à Hautevesnes, le 26 juillet 1813; noviciat des Jésuites, 1843; 2 ans de noviciat, un de philosophie, 4 de théologie; 3me année de probation. Sous-diacre, 1848; prêtre, 1849; jésuite à Laon, 6 ans professeur de mathématiques, puis occupé de la rédaction d'un ouvrage religieux, en résidence à Issenheim (Haut-Rhin); a résidé également à Metz, Nancy, puis à Châlons-sur-Marne, où il est décédé le 10 août 1889.

CHEVALIER, Casimir-Victor-Jean, né le 8 février 1873, à Château-Thierry; prêtre en 1899, à la Saint-Pierre; vicaire de Villers-Cotterêts et curé d'Haramont; vicaire de Guise et curé de Villers; vicaire à la Basilique de Saint-Quentin, 1901.

COLLARD, Elie-Jules-Alexandre, né à Marchais-en-Brie, le 26 mai 1817; sous-diacre, le 29 janvier 1843; prêtre, le 22 septembre 1844; curé de Lizy, en 1844; maître de pension (Institution Saint-Charlemagne), à Ribemont, y est décédé le 17 juillet 1867.

COLLARD, Prudent-Auguste, frère du précédent, né comme lui à Marchais (où leur maison paternelle est conservée au fond d'une impasse, derrière le presbytère et l'école), le 26 février 1822; sous-diacre, le 19 février 1846; prêtre, le 17 juin 1846; professeur à Saint-Charlemagne de Ribemont, 1848; décédé le 17 juin 1865.

N.-B. — Leur neveu, M. Collard, ex-chef d'Institution à Saint-Quentin, conseiller socialiste de Saint-Quentin (un moment adjoint).

COSNILLEAU, Louis-Théophile, né à Passy-sur-Marne, le 3 avril 1839; sous-diacre, le 30 mai 1863; prêtre, le 10 juin

1865; vicaire de Ribemont, juillet 1865; chez les Barnabites, 1er juillet 1872, à Bourges; en 1881, supérieur des Norbertines; en 1890, au Mesnil-Saint-Denis (S.-et-O.). Il est camérier d'honneur.

COUILLARD, Louis, de Château-Thierry, né accidentellement à Gueux (Marne), le 26 septembre 1878; prêtre à la Saint-Pierre de 1903; vicaire de Villers-Cotterêts et curé d'Haramont.

CUVILLIER, Emile-Henri, né à Coincy, le 14 mars 1828; sous-diacre à Soissons, le 25 mai 1850; prêtre à Soissons, le 5 juin 1852; curé de Nanteuil-la-Fosse; curé de Fresnes-sur-Fère, le 1er octobre 1860; curé de Beuvardes, le 1er septembre 1864; y est décédé le 1er juillet 1882 et enterré à Coincy.

« Sevré comme la plupart d'entre nous, dit à sa mort M. Ducrocq, doyen de Fère (*Semaine Religieuse*, 1882, p. 504) des consolations du ministère, l'abbé Cuvillier s'était fait le médecin et le conseiller de ses paroissiens afin de gagner leur cœur par les services rendus et il pouvait en toute confiance les préparer à mourir dans la foi de leur enfance. La Brie, malgré son indifférence apparente, respecte et aime ses prêtres. »

CUVILLIER, Henri-Emile-Frédéric, né à Coincy-l'Abbaye, le 30 décembre 1857; sous-diacre, le 29 juin 1879; prêtre, le 24 septembre 1881; vicaire à Rozoy et desservant Archon, le 29 octobre 1881; curé de Martigny (Laon), le 23 novembre 1882; curé de Beuvardes, le 21 juillet 1884.

DAGUET, Charles-Louis, né à La Ferté-Milon, le 4 novembre 1758; ordres mineurs, le 5 avril 1781; le 21 mars 1782, admis au Sous-Diaconat; le 12 avril 1783, à la prêtrise; fut vicaire de Neuilly en 1783; principal du Collège de La Ferté, en 1786; curé de Marolles, 1788-1789; curé de Saint-Nicolas, 1802, et de Notre-Dame en 1811, à La Ferté-Milon; curé doyen de Vailly, en 1812, jusqu'en 1836; chanoine de l'insigne église cathédrale de Soissons à 75 ans; il mourut le 18 décembre 1848, à 90 ans, « Aimé et estimé de toute la ville de Soissons qu'il avait constamment charmée par son amabilité

et sa candeur. » (V. *Vie de M. Marprez*, archiprêtre de Château-Thierry, p. 175). Il est bienfaiteur du grand Séminaire; il y a un service chaque année.

DARAS, Louis-Nicolas (R. P. Louis de Gonzague), né à Nogentel, le 28 décembre 1820; sous-diacre, le 1er juin 1844; prêtre à Soissons, le 6 juin 1846; nommé aussitôt économe de Saint-Médard (sourds-muets); il en est l'aumonier en 1852; en 1858, chanoine régulier des Prémontrés, à Frigolet près Tarascon; puis vice-prévôt de Congres (Aveyron), de 1875 à 1880; aux décrets de 1880, il se retire en Angleterre, à Weston-Rugby; 1888, il devient prieur prémontré de Wigtown (Ecosse) où il meurt en novembre 1892.

L'abbé Daras fut membre titulaire de la *Société Archéologique* de Soissons à son début (1846). Il a fait de nombreux travaux historiques dont plusieurs sont dans les *Annales :* travail sur l'abbaye de Morienval, sur les Cartulaires de Saint-Léger, de Nogent-sous-Coucy, etc., sur les patrons du diocèse (1854), *Bulletin Soissons*, VIII; sur les inscriptions du Soissonnais, IX, 104; sur cathédrale de Soissons (1848), ce dernier travail en collaboration avec l'abbé Poquet comme une autre étude sur Saint-Médard, en 1853, etc; étude sur le Vandalisme des Archives en 1793, III, Soissons, p. 127; auteur d'une Notice sur l'Orphelinat de Prémontré.

Il fut aussi membre correspondant de notre *Société Archéologique* de Château-Thierry et nous a envoyé d'Ecosse une « Collection d'inventaires, titres et documents historiques relatifs au Soissonnais, offerts à la *Société Archéologique* de Château-Thierry, par le P. Louis de Gonzague, natif de Nogentel, prieur. » Cette collection, expédiée le 1er août 1859, est arrivée en 1889 (40 ans après!) au secrétaire de la Société à Château-Thierry.

V. *Semaine Religieuse*, 1892, p. 765.

DARAS, Auguste, né à Villers-sur-Fère, en 1835, professeur (jésuite) au collège Saint-Ignace à Dijon, en 1875-77; professeur au Collège de Marseille, en 1879.

DEBOUT, Eugène, né à Coincy, le 18 janvier 1875; élève au Petit Séminaire de Binson, au Grand Séminaire de Reims; ordonné à la Trinité 1899 et entré dans l'Oratoire de Reims; vicaire à

l'église Sainte-Geneviève à Reims; missionnaire diocésain, 1899-1903; expulsé 8 jours en Luxembourg; professeur libre à Charleville; sécularisé en septembre 1903; vicaire de Saint-Jean-Baptiste à Reims.

DELABARRE, Jean-Baptiste-Théodore, né à Vendières en 1793; élève de M. Marprez, curé de Vendières et plus tard archiprêtre de Château-Thierry; prêtre en 1817; vicaire à la cathédrale de Soissons, le 1er avril 1817; chapelain de l'Hôtel-Dieu, le 1er mars 1822; chanoine honoraire, 1824; curé-archiprêtre de la cathédrale, le 17 octobre 1824.

« Sa manière sage et prudente d'administrer la paroisse, l'espace de trente années; son désintéressement et sa charité; l'estime profonde et la vénération dont la population entière ne cessa de l'entourer jusqu'à sa démission et sa mort, le font avec raison regarder comme un des curés que l'on peut proposer à l'imitation de tous ceux qui sont chargés du ministère pastoral. »

V. note p. 160, *Vie de Timothée Marprez*, par Henri Congnet. Il mourut chanoine titulaire de la Cathédrale, le 22 juin 1858.

V. *Semaine du Vermandois*, I, p. 603, 1858.

DELAFOSSE, Napoléon-Vulgis, né à Montron, le 3 avril 1805; sous-diacre de Paris, 1829; prêtre à Soissons, le 18 septembre 1830; installé à Folembray, le 18 octobre 1830; à Beaurevoir, le 27 octobre 1837; à Happencourt, le 6 février 1845; à Villers-en-Prayères, le 2 février 1853; y est décédé le 2 janvier 1856.

DELAHAYE, Alexandre, né à Bouresches, le 27 septembre 1811; sous-diacre à Soissons, le 28 mai 1836; prêtre à Soissons, le 9 juin 1838; vicaire de Neuilly et curé de Latilly, le 16 août 1838; curé de Vendresse, le 21 août 1841; professeur à Liesse, le 28 septembre 1845; curé de Saint-Gobert, le 23 août 1852; y est décédé subitement le 24 janvier 1876.

« Notre diocèse compte quelques missionnaires apostoliques en titre, a dit son panégyriste. M. Delahaye n'eut pas le titre mais fit la chose, avec quel agrément, quelle facilité et quelle onction! Il y avait bien de-ci, de-là, dans cette faci-

lité d'élocution, des inattendus, des inégalités ; mais en retour cette façon de dire et de faire n'était pas dépourvue d'une piquante originalité. Après la voix parlée, nous avions cette voix chantée si ample, si vibrante, si harmonieuse, dont le timbre affaibli dans ces derniers temps, fut pour M. Delahaye un avertissement compris : « Ça ne va plus, disait-il, ça ne sonne plus ! gare à la fin ! »

Parmi les sollicitudes pastorales de M. Delahaye, figurait au premier rang l'amour pour les orphelins de sa paroisse.

L'abbé Delahaye est décédé à Saint-Gobert en 1876, à l'âge de 65 ans.

(Lire l'éloge funèbre de M. Delahaye, prononcé par M. l'archiprêtre de Vervins, dans la *Semaine Religieuse de Soissons*, tome III, année 1876, p. 78 et suivantes.)

Il était l'oncle de Mme Robert-Delahaye, décédée le 15 décembre 1903, chez son fils, l'abbé Robert, curé de Verneuil-sous-Coucy, également de Bouresches.

L'abbé Delahaye était aussi le parrain (et le parent) du *Fr. Delizy*, né à Bouresches, le 8 août 1824.

Louis-Pierre-Alexandre Delizy, élève des séminaires diocésains jusqu'après la seconde, fit la rhétorique (en 1844) et les mathématiques à Louis-le-Grand et se destinait à la marine. Un sermon qu'il entendit à N.-D. des Victoires le décida à embrasser la vie religieuse. Sur le conseil du P. Lacordaire, le restaurateur de l'ordre des Dominicains et alors tout influent, il se fait jésuite. Il entre au noviciat d'Issenheim le 2 janvier 1845. Il est scholastique au collège de Brugelette, surveillant de collège et professeur remarquable de mathématiques. Il reçoit la tonsure à Brugelette, le 29 mai 1848 et part malade à Laval (Mayenne) en mai 1859 où il meurt en la résidence des Pères Jésuites, le 22 octobre de la même année.

Le Frère Delizy fut remarquable par le calme et la rectitude de son esprit, son amour ardent pour la vérité et son désir d'être utile à ceux qu'il affectionnait. Sa mort, très sainte, a été consolée par d'ardents désirs du bonheur du Ciel. J'ai lu sa correspondance qu'a bien voulu me communiquer un parent d'adoption, membre de la Société, et je suis heureux d'en témoigner ici.

DELAHAYE, Paul-Auguste, né à Breny, le 25 octobre 1852; tonsuré, en 1873; sous-diacre, le 22 mai 1875; prêtre, le 26 mai 1877; vicaire de Vervins, le 16 juin 1877; curé d'Iviers, le 26 février 1880; curé de Barisis, le 7 novembre 1888.

DELAPLACE, Barthélemy-André, mis au nombre des prêtres de Charly; en realité né a Vaux-Essômes, le 13 juin 1799; tonsuré, le 31 mai 1817; minoré, le 19 décembre 1819; sous-diacre à Paris, le 1er juin 1822; diacre, le 21 décembre 1822; prêtre à Notre-Dame de Paris, le 24 mai 1823; vicaire à Château-Thierry et curé de Blesmes, le 24 juillet 1823; il fut curé de Cuffies et professeur du dogme au grand Séminaire de Soissons, du 16 octobre 1824 au 25 août 1825; desservant de Braye-en-Lannois, Verneuil, Moussy, Chivy, Vendresse, du 26 août 1825 au 1er août 1838; curé doyen de Flavy-le-Martel, du 8 août 1838 au 10 juin 1853; chanoine titulaire de Soissons, le 11 juin 1853; official, le 11 juin 1853; secrétaire général de l'Evêché, le 3 août 1854; doyen du chapitre, le 3 février 1869; décédé, le 8 juin 1890.

V. *Semaine Religieuse*, 1890, p. 382. « Les libéralités de M. Delaplace sont encore présentes à l'esprit de tous; les pauvres ont eu une part privilégiée; ils ont eu une ample distribution au jour des funérailles, et demain les œuvres chrétiennes qui ne vivent guère que d'aumônes, béniront la main bienfaisante de M. Delaplace. Ce prêtre, si austère et si sobre pour lui-même, s'est montré prodigue pour les autres. »

DELETTRE, Julien-Denis, né à Rozet-Saint-Albin, le 13 février 1819; sous-diacre, le 17 mai 1845; prêtre, le 29 mai 1847; vicaire de Laon et desservant les paroisses de Besny-Loizy, le 25 août 1847; curé de Neuve-Maison, le 7 septembre 1852; curé d'Origny-Sainte-Benoite, le 12 juin 1856; en retraite à Origny, le 21 avril 1877; y est décédé, le 13 février 1878.

V. *Semaine Religieuse*, 1878, p. 148 :

« Il eût été à désirer que l'abbé Delettre restât plus longtemps vicaire de Laon. Mis en demeure de s'exécuter, il eut développé ce talent oratoire qu'il possédait dans un dégré éminent et qui, plus tard, faute d'un contrôle permanent resta

stationnaire, sans cesser d'être remarquable. Il était artiste musicien. Combien de fois les voûtes de nos cathédrales de Laon et de Soissons ont-elles répercuté les accents de cette voix pleine, mélodieuse et éclatante. Simple exécutant, il tenait l'oreille attentive et charmée; chef d'orchestre, maître de chapelle, il communiquait le feu sacré.

« L'abbé Delettre fonda à Origny l'œuvre de Notre-Dame des malades et fut membre actif de la Société de Secours-Mutuels. Ce fut aussi sous son administration que la glorieuse patronne d'Origny fut honorée d'un trône de verdure, de pierre et de bronze, sur la montagne de son martyre, aux Arbres du Thil.

« J'étais trop heureux dans ma vie de prêtre, disait-il durant sa longue maladie, trop heureux à la manière du monde, trop recherché, trop adulé. Dieu a permis cette grande épreuve pour me détacher d'ici bas et me ramener au sérieux de la vie de prêtre! »

DELORME, Léon-Louis-Émile, né à Charly, le 16 mars 1871; sous-diacre, le 22 décembre 1894; prêtre, le 29 juin 1896, et vicaire de la Basilique de Saint-Quentin (août 1896). Membre de la *Société Académique* de la Ville.

DESSIGNY, Aimé-Charles, né à Belleau, le 12 mars 1862; sous-diacre, le 29 juin 1884; ordonné prêtre, le 29 juin 1886; curé de Baulne-en-Brie, le 22 août 1886; curé de Chouy, le 29 août 1892.

DUBRÉCY, Jean-Baptiste, né à Villers-sur Fère, le 17 mars 1822; sous-diacre, le 17 mai 1845; fut ordonné prêtre, le 29 mai 1847, à Soissons; vicaire de Charly, le 17 août 1847; il fut nommé curé de Lucy-le-Bocage où il mourut, à l'âge de 72 ans, le 21 juin 1894. L'abbé desservait en même temps Bouresches, Coupru, Domptin. Durant quelques années, il desservit jusqu'à sept paroisses.

M. Dubrécy a toujours eu un ministère très actif. Dès le début il avait à aider plusieurs prêtres, anciens et vénérables, auxquels il apportait un concours précieux. Vraiment intelligent des besoins de l'Eglise, il a su choisir et former un certain nombre de jeunes gens qui entouraient son cercueil et continueront son œuvre dans le diocèse. Dans ce nombre,

on compte six prêtres. Caractère jovial, esprit délicat et cultivé, l'abbé Dubrécy savait trouver le mot juste d'une situation, agrémenter la conversation de bons mots et d'anecdotes choisies. Il maniait la plaisanterie avec tant d'esprit, de tact et de finesse, qu'il était impossible de s'en offenser. Du reste, il ne s'épargnait pas lui-même :

« Si Dieu de Dubrécy surchargea l'Univers,
C'est qu'un diable si gros encombrait les Enfers. »

L'abbé Dubrécy a publié dans la *Semaine Religieuse* de Soissons : « Les souvenirs d'un sexagénaire » où il fait l'historique de Lucy-le-Bocage et d'autres paroisses voisines. Il a laissé également des manuscrits nombreux, notamment un nécrologe. V. *Semaine Religieuse* de Soissons, année 1894, t. XXI, p. 413, 492, 508 et 538.

N. B. — En décembre 1903, j'ai communiqué à la *Société Archéologique* quelques notes historiques et biographiques sur l'abbé Dubrécy.

DUCHASTEL DE MONTROUGE, Lucien-Ernest, né à Montoury, dépendance de Montron, le 21 août 1859, sous-diacre, le 19 mai 1883, à Saint-Sulpice (Paris); prêtre à Soissons, le 29 juin 1885; curé de Saint-Julien (en résidence à Chavignon), le 26 novembre 1885; chanoine prébendé, en décembre 1889; chanoine titulaire, en novembre 1898; réside à Soissons.

DUCLERT, Victor-Théodore, né le 18 octobre 1805, à Lucy-le Bocage (Montgivrault); sous-diacre à Soissons, le 20 décembre 1828; prêtre, en 1830; vicaire de Saint-Quentin, le 8 juillet 1830 et aumônier du Collège; aumônier de l'Hôtel-Dieu, en 1839; curé-doyen de Chauny, le 31 mai 1843; chanoine honoraire, le 14 juin 1859; retiré à Lucy-le-Bocage, le 14 août 1879 avec le titre de curé de Bussiares; mort à Lucy, en 1889, âgé de 84 ans.

« A son arrivée à Chauny en 1843, M. Duclert trouva l'église Saint-Martin dans un état de dénûment qui contrastait péniblement avec les splendeurs de la collégiale de Saint-Quentin. Il se mit résolument à l'œuvre, ses efforts furent couronnés de succès. Bientôt des ornements nouveaux remplacèrent les anciens. L'église elle-même, plus tard, subit une transfor-

mation complète : dallage de l'église, stalles du chœur, grille de communion, chaire élégante, boiseries, chemin de croix, calorifère, verrières vinrent orner l'église Saint-Martin. Quatre nouvelles cloches furent bénites en 1859.

A cette époque et à l'occasion de cette dernière cérémonie, M. Duclert fut nommé chanoine honoraire par Mgr de Garsignies. Le temps qui use tout, qui ronge l'acier, qui détrempe les meilleurs âmes, n'a pas atteint cette organisation sacerdotale ! »

Extrait de son oraison funèbre, prononcée par M. Bahin, curé archiprêtre de Château-Thierry. (Voir *Semaine Religieuse* de Soissons, année 1889, t. XVI, p. 89, 99 et suivantes.)

DUCROCQ, François-Auguste, né à Mareuil-en-Dôle, le 3 novembre 1820 ; sous-diacre à Soissons, le 20 juin 1843 ; prêtre, le 17 mai 1845 ; professeur à Saint-Charles (Chauny), le 6 octobre 1845 ; directeur au grand Séminaire, le 25 septembre 1852 ; chanoine honoraire, le 18 mars 1853 ; secrétaire particulier de Mgr de Garsignies, le 1er mars 1854 ; curé de Nogent-l'Artaud, le 1er juillet 1858 ; doyen de Vermand, le 1er juin 1862 ; doyen de Flavy, le 1er juillet 1865 et doyen de Fère-en-Tardenois, le 1er mars 1882 ; y est décédé, le 8 février 1900. Membre titulaire de la *Société Archéologique* de Soissons (1859).

DUPUIS, Auguste-Victor, né à Gland, le 7 novembre 1865 (?) ; sous-diacre, le 29 juin 1887 ; prêtre, le 14 juillet 1889 ; vicaire à Marle, en 1889 ; curé de Morgny-en-Thiérache, le 24 septembre 1890 ; aux Pères Blancs d'Afrique, missionnaire à Alger, le 1er octobre 1891 ; à Tombouctou (Soudan français), depuis 1895.

FAUVET, Louis-Eugène, né à Villiers-sur-Marne, le 22 janvier 1860 ; sous-diacre, le 29 juin 1882 ; prêtre, le 29 juin 1884 ; curé d'Armentières, en 1884 ; curé de Benay, le 13 septembre 1885 ; curé de Ribeauville, le 23 mars 1891.

FÉRY, Louis-Prosper, né à Montron, neveu de l'abbé Massiet, vicaire de Crouy-sur-Ourcq et curé de Montigny-l'Allier ; curé de Chamigny (Meaux) ; décédé, le 14 août 1849.

FISSEUX, Louis-Victor, né à Neuilly-Saint-Front, le 27 juillet 1814; sous-diacre, le 9 juin 1838; prêtre, le 14 juin 1840; curé de Grougis, le 27 août 1840; de Morgny-en-Thiérache, le 22 juillet 1856; y est décédé, le 20 juillet 1863.

GEOFFROY, Louis-Constant, né à Charly, le 13 mars 1811; sous-diacre, le 21 décembre 1833; prêtre, le 28 mai 1836; professeur à Liesse, en 1836; supérieur du Séminaire à Liesse, en 1846; curé de Fresnoy-le-Grand, le 20 septembre 1852; chanoine honoraire, le 7 juin 1861; doyen de Braisne, le 30 juillet 1882; démissionnaire, se retire à Liesse, en février 1897; y est decédé, le 2 juillet 1898.

A publié : « Esprit de Madame Lecomte », fondatrice des Sœurs de Charly.

GILQUIN, Antoine-Clovis, né à Charly, le 29 mai 1814 ; sous-diacre à Soissons, le 9 juin 1838 ; prêtre le 25 mai 1839 ; professeur à Liesse, 1839 ; économe au Séminaire de Laon, 1843 ; économe à Saint-Charles de Chauny, 1844 ; en retraite à Braisne, 1886 ; y est décédé 27 septembre 1889, à 75 ans. Chanoine honoraire de Beauvais, 1884, par Mgr Péronne. Membre correspondant de la *Société Historique et Archéologique* de Château-Thierry, en 1864, à la fondation.

V. *Semaine Religieuse,* 1889, p. 610, 648, 668.

GILQUIN, Jules-Victor, né à Coincy, le 4 septembre 1820; décédé clerc minoré, le 19 février 1843.

GUYOT, Emile-Henri-Victor, de Coupru, né à Nogent-l'Artaud, le 18 mai 1867 ; sous-diacre, le 14 juillet 1889 ; prêtre, le 23 mai 1891 ; curé de Largny, le 14 novembre 1891.

HECQ, Charles-Edouard-Denis, né à Beuvardes, le 30 octobre 1851 ; sous-diacre, le 30 mai 1874 ; prêtre, le 10 juin 1876 ; vicaire de Crécy-sur-Serrre, le 1er juillet 1876 ; aumônier de Montreuil-sous-Laon, le 1er septembre 1880 ; curé de Couvron, le 4 juillet 1882 ; vicaire de Laon, prêtre habitué, octobre 1886 ; décédé le 19 juin 1887.

HÉLOT, Louis, R. P., né à Connigis, le 28 janvier 1816 ; commence ses études à Oulchy ; à partir de la 5e, étudie au Collège royal de Reims ; rhétorique et philosophie, à Fribourg ; admis au noviciat à Avignon, chez les Jésuites; professeur de

mathématiques à Brugelette ; prêtre, en 1848 ; missionnaire en Chine, 1858 ; décédé à Shang-Haï, 22 septembre 1867.

HENRIET, Emile-Joseph, de Château-Thierry, né à Montdidier, le 18 février 1835 : sous-diacre, le 17 mai 1856; prêtre à Saint-Sulpice, Paris, le 29 mai 1858 ; curé de Blesmes, en 1858 ; curé du Grand-Rozoy, le 15 mars 1860; curé d'Hargicourt, le 1er avril 1865 ; aumônier du Dépôt de Montreuil, le 1er juillet 1868 ; doyen de Vic-sur-Aisne, le 1er septembre 1880 ; doyen d'Oulchy-le-Château, le 18 juin 1887 ; démissionnaire en 1891 ; se retire à Château-Thierry, où il est aumônier du Pensionnat Saint-Eugène ; décédé le 10 septembre 1898 ; chanoine honoraire.

HERBET, Alexandre-Célestin, né à Latilly, le 3 décembre 1849; sous-diacre, le 30 mai 1874 ; prêtre, le 10 juin 1876 ; vicaire de Guise, 1876 ; curé de Savy, le 1er juillet 1878 ; aumônier de l'Hôtel-Dieu de Laon, 1891 ; curé de Landouzy-la-Ville, le 18 mars 1894.

HIVET, Louis-Hubert, né à Essômes, le 13 septembre 1806 ; sous-diacre, le 15 juin 1829 ; prêtre, le 5 juin 1830 ; curé d'Armentières, 1830 ; de Belleu, 1832 ; de Montaigu, le 10 août 1834 ; de Brissay, le 25 mai 1848 ; de Cugny, le 22 décembre 1852 ; de Champs, le 19 juillet 1855; de Soize, le 15 mai 1860 ; décédé le 11 novembre 1865. Bienfaiteur du Séminaire et des pauvres.

V. *Foi Picarde,* I, p. 145, 1865, et Mien, Rozoy (canton de).

HOUPPEAUX, Jules-Paul-Henri, né à Coupru, le 25 janvier 1843 ; sous-diacre, le 26 mai 1866 ; prêtre, le 6 juin 1868 ; vicaire de Villers-Cotterêts, le 1er juillet 1868 ; curé de Prouvais, le 14 juillet 1869; de Luzoir, le 22 février 1874; y décédé après 26 ans de séjour le 16 janvier 1901.

JOURDAIN, Louis-Alexandre, né à Crézancy, le 11 juin 1865 ; sous-diacre, le 29 juin 1887 ; prêtre, le 15 juillet 1888 ; vicaire de la Basilique, à Saint-Quentin, août 1888 ; curé de Saint-Eloi, à Saint-Quentin, janvier 1901, et chanoine honoraire.

JOVENAY, Jules-Constant, né à Condé-en-Brie, le 19 décembre 1852 ; sous-diacre, le 30 mai 1874 ; prêtre à Meaux, avec

dispense d'âge de 18 mois, le 29 juin 1875 ; vicaire de Marle, le 16 août 1875 ; puis de Château-Thierry, le 2 décembre 1875 ; aumônier de l'Hôtel-Dieu, le 21 décembre 1879 et des Chesneaux, 1er octobre 1882 ; curé de Verdilly, 1888. Chanoine honoraire, 1903 à la Saint-Augustin. Membre de la *Société Archéologique* de Château-Thierry.

JOVENAY, Henri-Paul, né à Condé-en-Brie, le 24 janvier 1855 ; frère du précédent ; sous-diacre, le 25 octobre 1876 ; prêtre, le 16 mars 1878 ; vicaire de Ribemont, le 1er avril 1878 ; curé du Verguier, juin 1879, et de Montigny-l'Allier, le 1er octobre 1881, où il est décédé le 25 octobre 1884, à l'âge de 30 ans. Il est inhumé à Château-Thierry, résidence de sa famille.

V. *Semaine Religieuse*, 1884, p. 683. « Moissonné à la fleur de l'âge et de son sacerdoce, M. Jovenay a laissé les plus pieux souvenirs. Belle âme, délicat de conscience autant que de santé, il a réalisé le mot de l'Ecriture : « *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.* »

LALUC, Emile-Armand-Augustin, né à Crouttes, le 7 novembre 1867 ; sous-diacre, le 31 mai 1890 ; prêtre, le 11 juin 1892 ; vicaire de Fère, 1892 ; curé de Concevreux, 14 septembre 1893 ; de Marigny-en-Orxois, 15 mars 1894 ; de Magny, octobre 1896 ; et de Fresnes-en-Tardenois, 1899.

LAMBERT, Edmond-François-Augustin, né à Château-Thierry, le 25 juillet 1826 ; prêtre en 1851 ; vicaire de Saint-Martin de Chauny et curé de Caumont, en 1851 ; professeur à Saint-Charles, 1856 ; curé de Caumont, en 1862 ; vicaire N.-D. des Victoires, Paris, 1864 ; docteur en théologie de la Sorbonne ; chanoine honoraire de Châlons, par Mgr Meignan ; décédé le 28 février 1886. Membre titulaire de la *Société Archéologique* de Soissons ; membre correspondant de la *Société Archéologique* de Château-Thierry dès 1866 ; auteur d'une *Histoire Naturelle* (Botanique, Zoologie, Géologie) ; remarqué pour ses études géologiques ; a fait articles sur *Terrains tertiaires du Bassin de Paris* (Bull. Soissons, XIII, p. 12, 1858). Il a publié avec M. Buirette, curé de Gland, membre de notre Société, l' « *Histoire de l'Eglise de N.-D. de Victoires et de l'Archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie*, par l'abbé Ed. Lambert, vicaire à

N.-D. des Victoires, chanoine de Châlons et docteur en théologie, etc., et M. Buirette, curé de Gland. »

V. *Annales* Château-Thierry, 1886, p. 15, annonce de sa mort et son éloge, par l'abbé Blanchard.

LANTON, Pierre-Désiré-Augustin, né à Rozet-Saint-Albin, le 5 septembre 1822, sous-diacre, le 17 juin 1848 ; prêtre, le 3 juin 1849 ; curé de Montigny-sous-Marle, le 11 août 1849 ; curé de Vivières, le 22 novembre 1855 ; décédé le 27 novembre 1870.

LARIVE, Victor-Alexandre, de Château-Thierry, né à Gland, le 23 janvier 1807 ; sous-diacre, le 5 juin 1830 ; prêtre, le 28 mai 1831 ; curé d'Homblières, 1831, et de Viry-Noureuil, 26 septembre 1844. Il y est décédé le 20 mars 1876, après 32 ans de ministère. Bienfaiteur de l'église de Gland (deux messes par mois) et du Séminaire (1/2 bourse).

V. *Semaine Religieuse*, III, 1876, p. 187, 373.

LECLERT, René-Hubert-Honoré, né à Lucy-le-Bocage, le 7 juillet 1809 ; sous-diacre, le 1er juin 1833 ; prêtre, le 15 mars 1834 ; curé d'Hautevesnes, 1834 ; de Vendières, 1836 ; Etreux, le 7 février 1838 ; Ressons-le-Long, le 10 août 1850 ; Epieds, le 7 janvier 1857 ; Muret, le 1er août 1865 ; et de Reuilly-Sauvigny, le 11 juillet 1866, où il est décédé le 28 février 1874.

LEFÈVRE, Hyacinthe-Victor, né à Château-Thierry, le 28 janvier 1810 ; sous-diacre à Soissons, le 20 mai 1834 ; prêtre, le 28 mai 1836 ; vicaire à Saint-Quentin, le 20 juin 1836 : doyen de Condé, le 17 juin 1856 ; et d'Hirson, le 15 mars 1865. Chanoine honoraire, le 8 avril 1865 ; décédé à Hirson, le 29 septembre 1899.

LEGROS, Théodore-Louis, né à Dravegny, le 5 novembre 1852 ; sous-diacre, le 15 octobre 1876 ; prêtre, le 15 juin 1878 ; vicaire de Fresnoy-le-Grand, le 1er juillet 1878 ; curé d'Escaufourt, le 1er août 1879 ; du Charmel, le 20 avril 1880 ; de Chéry-lès-Rozoy, le 29 juillet 1882 ; de Beaurain, le 1er janvier 1895.

LÉGUILLETTE, Alexandre-Célestin, né à Lucy-le-Bocage, le 14 mars 1844 ; sous-diacre, le 19 décembre 1868 ; prêtre,

le 3 juillet 1870 ; vicaire de Fère, le 19 juillet 1870 ; curé de Baulne, le 24 août 1871 ; vicaire-sacristain à la cathédrale de Soissons, le 22 décembre 1875 ; y décédé le 6 mai 1898.

LEMAIRE, Henri-Laurent, né à Charly, le 5 décembre 1826 ; sous-diacre à Soissons, le 17 juin 1848 ; prêtre, le 25 mai 1850 ; préfet de discipline au Séminaire de Laon, le 1er octobre 1850 ; curé de Limé, le 4 septembre 1851 ; de Guny, le 9 mars 1856 ; cesse fonctions le 10 juillet 1861 ; curé de Barzy-sur-Marne, le 1er novembre 1861 ; professeur à Saint-Léger, le 1er novembre 1863 ; curé d'Ollezy, le 1er octobre 1866 ; cesse fonctions ; à la Trappe N.-D. de Scourmont, le 22 octobre 1873 ; à Saint-Michel de Tarascon, en décembre 1873 ; vicaire de Neuilly et curé de Sommelans, le 18 mai 1876 ; retourne à Tarascon, en octobre 1877 ; à Lommelez, avril 1879 ; à Saint-Médard, septembre 1882 ; y décédé le 4 février 1885.

V. *Semaine Religieuse*, XII, p. 109, 1885.

LEPIENNE, Pierre-Nicolas, né à Chézy-sur-Marne, le 10 septembre 1838 ; ordonné, le 6 juin 1868 ; lazariste, missionnaire à l'Ile Bourbon, 1868 ; en 1869, économe au Grand Séminaire d'Evreux ; en 1872, à l'Ile Bourbon ; revient à Soissons comme missionnaire diocésain vers 1880. Il donne des missions en particulier à Essômes, Condé et Braisne ; rappelé à Paris, rue de Sèvres ; de 1887 à 1891, il est à Kouba (Algérie), puis va à Tehéran (Perse) et revient au Grand Séminaire de Kouba, où il meurt le 7 mars 1897.

LEREDDE, Maur-Cyriaque-Chrysostome, né à Crouttes, le 7 mars 1806 ; sous-diacre, le 13 juin 1829 ; prêtre, le 5 juin 1830 ; professeur de morale au Grand Séminaire de Soissons, 1830 où il introduit la théologie de Saint-Alphonse ; curé de Vauxbuin, 1838 ; doyen de Marle, le 1er juillet 1839 ; y est décédé le 22 juin 1850.

LEREDDE, Pierre-Alexis, né à Crouttes, le 5 février 1814 ; prêtre, le 25 mai 1839 ; professeur à Saint-Charles (Chauny), professeur au Séminaire de Laon jusqu'en 1855 ; professeur de rhétorique à Saint-Léger. En 1856, curé d'Essômes ; en octobre 1857, professeur à Saint-Charles ; curé d'Autreville,

du 23 novembre 1861 au 20 juin 1864 ; de 1864 au 1er octobre 1871, vicaire à Saint-Ambroise (Paris) ; en 1871, curé d'Ardon, où « le plus doux des hommes meurt frappé mortellement, en allant à son ministère », le 11 septembre 1878. Il était licencié ès lettres. Il est l'auteur de la Vie de M. Lequeux, Supérieur de Soissons, grand vicaire et chanoine de Paris (1873), dans le *Bulletin Religieux de l'Aisne*, où l'on trouve aussi différents articles et fables de lui.

LEROY, Alexandre-Isidore, né à Gandelu, le 18 juin 1824 ; prêtre à Meaux, 1848 ; vicaire de Chaumes, 6 ans ; curé de Beautheil, 34 ans ; curé de Chailly-en-Brie où il est décédé le 9 mars 1891. Il était le dixième enfant d'un instituteur qui demeura 34 ans à Gandelu.

LEROY, Jules-Victor-Auguste, né à Bussiares, le 3 octobre 1849 ; sous-diacre, le 25 mai 1872 ; prêtre, le 30 mai 1874 ; vicaire de Saint-Quentin, 1er juillet 1874 ; vicaire de Saint-Martin de Chauny, le 4 novembre 1875 et professeur à Saint-Charles ; professeur à Liesse, octobre 1886 ; professeur à Saint-Léger, octobre 1890. Doyen de Braisne, en 1897.

MAGNIANT, Pierre-Valentin, de Loupeigne, né à Athies, le 17 décembre 1786 ; sous-diacre et prêtre, en 1812 ; curé de Renneval, 1812 ; de Jussy, 1815 ; de Mareuil-en-Dôle, 1816 ; chapelain de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, 16 juin 1854 ; décédé à Château-Thierry, le 21 mars 1872.

MALÉZET, Antoine-Louis, né à Celles-lès-Condé, le 25 décembre 1819 ; sous-diacre, le 5 juin 1852 ; prêtre à Soissons, le 21 mai 1853 ; vicaire à Fresnoy, le 21 août 1853 ; curé de Lesdins, 28 septembre 1854 ; d'Hannapes, 22 juillet 1857 ; de Wattigny, 1er octobre 1859 ; d'Arrancy, 25 février 1862 et des Antels, 1er juillet 1868 ; en retraite, 1er octobre 1880 ; décédé à Baulne-en-Brie, le 26 novembre 1880.

MALLET, Emile-Auguste, né à Condé-en-Brie, le 15 janvier 1859 ; sous-diacre, le 29 juin 1882 ; prêtre, le 29 juin 1884 ; vicaire de Sains et curé de Chevennes, le 7 août 1884 ; curé d'Ohis, 1er octobre 1886 et de Saint Julien-Royancourt, 1er janvier 1890. Depuis 1900, à Paris, rue de Varenne, 22, VIIe.

MARCHAL, Victor-Etienne-Antoine, né à Coupru, le 14 novembre 1842 ; ordonné sous-diacre, le 26 mai 1866 ; prêtre, le 6 juin 1868 ; professeur au Séminaire Saint-Léger, le 8 juin 1868 : professeur de sciences et économe au Grand Séminaire, octobre 1886 ; chanoine honoraire, septembre 1887 ; se retire à Soissons, en octobre 1895 ; aumônier des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, au Faubourg de Reims.

MARCHAND, Charles, né à Vendières, le 30 août 1804 ; ordonné sous-diacre à Soissons, le 13 juin 1829 ; ordonné prêtre, le 5 juin 1830 ; installé à Chouy, le 1er juillet 1830 ; décédé le 7 février 1883.

MARY, Louis-Eugène-Alfred, né à Crézancy, le 25 juin 1869 ; sous-diacre, le 23 décembre 1893 ; prêtre, le 29 juin 1895 ; curé de Villers et vicaire de Guise, le 15 juillet 1895 ; professeur à Saint Léger, le 20 février 1897 ; étudiant aux Carmes, Paris, octobre 1899 ; licencié ès-lettres, professeur à Saint-Léger, octobre 1901.

MASSIET, Nicolas-Jean-Baptiste, né à Monnes (Cointicourt le 15 février 1767 ; tonsuré, le 22 septembre 1781 ; curé de Saint-Gengoulph, jadis la plus riche paroisse du diocèse. Va dans sa famille à la Révolution ; en 1802, refuse un vicariat à Soissons et accepte celui de Chézy-l'Abbaye ; il est l'auxiliaire de M. Thierrion, curé de Bonneil ; en 1805, curé de Marizy Sainte Geneviève et Troësnes jusqu'en 1827.

Infirme, il demande une seule église ; il eut celle de Lucy-le-Bocage (Bouresches était en ruines) en 1827. « Simple et droit, de mœurs douces et patriarcales, aimable et gai, il vivait retiré dans son presbytère, cultivant avec la vertu les fleurs et les fruits de son jardin. »

En 1844, mis à la retraite sans le demander, il se retire dans une maison achetée à l'ombre de l'église et meurt dans la paix du Seigneur, âgé de 84 ans, le 25 mars 1851.

V. Poissonnier et Dubrécy, son successeur.

MAYENS, Jean-Victor-Auguste, né à Château-Thierry, le 24 avril 1802 ; ordonné sous-diacre, le 9 juin 1827 ; prêtre, le 22 mars 1828 ; curé d'Haramont, 1828 ; de Dampleux, le

1er juillet 1829 ; de Faverolles, le 8 septembre 1852 ; décédé le 9 mars 1890, à 88 ans.

V. *Semaine Religieuse*, 1890, XVII, p. 205, son portrait moral.

MENTEL, Auguste-Florent (R. P. Ceslas), né le 8 mars 1837, à Chézy-l'Abbaye ; entre dans l'ordre des Dominicains (Frères Prêcheurs) ; il meurt le 6 août 1869, à l'île de la Trinité.

Nous possédons son portrait et son épitaphe.

MÉREUZE, Louis-Jean-Baptiste, né à La Celle, le 5 avril 1805 ; sous-diacre à Soissons, le 19 décembre 1829 ; prêtre, le 18 décembre 1830 ; curé de Marizy-Sainte-Geneviève, le 1er janvier 1831 ; décédé le 30 juillet 1888. 57 ans dans la même paroisse, estimé, vénéré de tous.

V. *Semaine Religieuse*, 1888, XV, p. 490 et 535.

MIGNON, François-Alexandre-Augustin, né à Rozet-Saint-Albin, le 12 février 1856 ; sous-diacre, le 26 mai 1877 ; prêtre, le 29 juin 1879 ; vicaire de Guise et curé de Villers-lès-Guise, le 1er août 1879 ; vicaire de Saint-Quentin, le 15 mars 1882 ; curé de Guignicourt, le 14 avril 1888 ; curé de Dizy-le-Gros, en 1898.

MONDET, Jacques-Philippe, né à Fontenelle, le 12 mai mai 1805 ; sous-diacre à Soissons, le 13 juin 1829 ; prêtre, le 5 juin 1830 ; vicaire à Soissons, 1830 ; châpelain de l'Hôtel-Dieu, le 19 octobre 1844, jusqu'au 10 septembre 1859 ; chanoine honoraire, le 21 février 1848 ; chanoine titulaire, le 28 novembre 1868 ; décédé le 9 août 1875. Il fut aussi greffier de l'Officialité, 1852-1855 et trésorier du Chapitre, 1868.

MOUSSU, Jules-Stanislas,-Remi, né à Saponay, le 30 novembre 1830 ; sous-diacre, le 5 juin 1852 ; prêtre, le 17 décembre 1853 ; curé de Blesmes, le 14 janvier 1854 ; curé de Marchais-en-Brie, le 22 août 1854 ; d'Arcy-Sainte-Restitue, le 28 janvier 1858 ; de Courmelles, le 16 avril 1871 ; de Chéry-lès-Pouilly, le 8 août 1879 ; de Leuilly-s.-Coucy, le 12 mai 1883 ; en retraite à Beugneux, le 15 septembre 1893 ;

chez les P. P. Camilliens de Notre-Dame de la Maux, à Cuisery (Saône-et-Loire), avril 1894 ; décédé le 13 juillet 1894.

V. *Semaine Religieuse*, 1894.

NAPPE, Louis, né à Marchais-en-Brie, le 14 avril 1877 ; a fait ses études d'abord chez son curé, l'abbé Duchemin, puis aux petits séminaires de Liesse et de Saint-Léger (Soissons). Entré à Meaux, il fut incorporé à ce diocèse où il est curé de Saint-Loup-de Naud, près Longueville (Seine-et-Marne).

NOËL, Pierre-Louis, né à Château-Thierry, le 1er décembre 1868 ; sous-diacre le 27 mai 1893 ; prêtre, le 29 juin 1895 ; professeur à Saint-Joseph, de Vervins, octobre 1893 ; curé de Montigny-l'Allier, le 1er octobre 1895.

PAPELARD..., né à Bonneil, mort pendant ses études du Grand Séminaire de Soissons.

Un autre **(SYLVAIN, Prosper)**, originaire également de Bonneil, fut incorporé au diocèse de Meaux. Il devint successivement curé de Saint-Barthélemy et de Saint Remy (Seine-et-Marne). Il est décédé. Peu connu.

PARQUIN, Pierre-Paul, né à Cointicourt, le 19 janvier 1813 ; sous-diacre le 25 mai 1839 ; prêtre, le 5 juin 1841 ; curé à Armentières, le 16 août 1841 ; à Curi, le 1er juillet 1842 ; à Brissy, le 18 décembre 1853. Décédé le 15 août 1891.

PETIT, Edouard-Alfred, né le 23 novembre 1834, à Marigny-en Orxois, curé de Montigny-l'Allier, puis aumônier de l'Hôtel-Dieu de Laon ; décédé le 27 avril 1896.

PESTEL, Jules-Albert, né à Chézy-l'Abbaye, le 20 mars 1844 ; sous-diacre, le 15 juin 1867 ; prêtre, le 22 mai 1869 ; vicaire à la cathédrale de Soissons, le 1er juin 1869 ; curé de Rocourt, le 19 juillet 1870 ; de Serain, le 12 juillet 1872 ; de Villeneuve-sur-Fère, le 25 août 1890 ; de Coincy, le 1er novembre 1891 ; en retraite à Cuffies, janvier 1893, dans sa famille ; décédé le 26 juin 1893.

V. *Semaine Religieuse*, xx, p. 407, 456.

PIERRE, Jean-Claude, né à Bonneil, le 20 mars 1755 ; a des notes excellentes dès son Séminaire ; vicaire à Château-Thierry avant et pendant la Révolution.

V. Pécheur, *Annales*, VIII, p. 34 et IX, p. 302 ; il fut sous-diacre en 1776 et diacre le 11 septembre 1777 ; chanoine de Soissons en 1795, il traite les questions intéressant la conduite du Chapitre ; a écrit de très belles lettres. L'Abbé Pécheur en a eu plusieurs entre les mains pour ses Annales, ainsi que son journal ou Bref état de la mission laonnoise.

Il meurt le 23 avril 1823.

PINTA, Louis-Charles, né à Cramaille, le 17 mars 1801 ; sous-diacre, le 1er juin 1822 ; prêtre, le 3 avril 1824 ; curé de Marchais-en-Brie, 1824 ; de Montlevon, 1er juillet 1826 ; décédé audit lieu, 6 août 1859.

V. *Semaine du Vermandois*, 1860, III, p. 172

PLANSON, Louis-Augustin, né à Essômes, le 31 janvier 1854 ; ordonné le 20 décembre 1878 ; prêtre de la Congrégation de la Mission, professeur à Saint-Léger, 1879-1880 ; économe chez les Lazaristes, rue de Sèvres, à Paris.

PLANSON, Georges, né à Château-Thierry, le 29 juin 1878 ; prêtre à la Saint-Pierre, 1903 ; et vicaire à La Fère.

POTTIER, Pierre-Antoine-Eustache, né à Cramaille, le 31 août 1789 ; sous diacre, le 22 février 1812 ; prêtre, le 12 juin 1813 ; curé de Mareuil-en-Dôle, 1813 ; de Belleu, 1814 ; de Pommiers, 1815 ; et vicaire de Soissons ; directeur d'un pensionnat aux Capucins, 1816 ; principal du Collège de Soissons, 1823 et de celui de Châlons-sur-Marne ; curé-doyen d'Anizy-le-Château, 1831 ; y décédé le 8 juillet 1858.

REIGNIER, Marie-Etienne-Clément, né à Barzy-sur-Marne, le 7 mars 1851 ; sous-diacre, le 25 mai 1872 ; prêtre, le 30 mai 1874 ; vicaire de Vervins, le 1er juillet 1874 ; curé d'Hannapes, le 1er juillet 1875 ; aumônier de Montreuil et curé de Molinchart, le 29 juillet 1882.

Son frère, **Jules REIGNIER,** prêtre aussi dans le diocèse, est né à Champvoizy (Marne).

RICHIER, François, né à Château-Thierry, le 6 janvier 1839 ; baptisé à Essômes ; sous-diacre, le 25 mai 1861 ; prêtre, le 30 mai 1863 ; curé d'Armentières, le 1er juillet 1863 ; d'Aubigny, le 1er juillet 1864 ; de Mondrepuis, le 16 janvier 1873 ; de Montaigu, le 1er mars 1891.

RIDARD, Pierre-Joseph, né à Crézancy, le 11 juin 1808 ; sous-diacre, le 24 mai 1834 ; prêtre, le 28 mai 1836 ; curé de Lemé, 1836 ; de Crandelain, 1841 ; de Guignicourt, le 25 octobre 1843 ; cesse ses fonctions ; en retraite à Château-Thierry, le 1er septembre 1852 ; en retraite à Liesse, 1857 ; mort le 6 novembre 1867.

ROBERT, Edouard-Léon, né à Bouresches, le 11 janvier 1867 ; sous-diacre, le 31 mai 1890 ; prêtre, le 11 juin 1892 ; vicaire de Villers-Cotterêts, le 19 août 1892 ; curé de Castres, le 18 septembre 1894 ; de Tugny, le 15 octobre 1896 ; de Verneuil-sous-Coucy, en 1901.

RONSEAUX, Georges-Narcisse, né à Goussancourt, le 2 juin 1866 ; sous-diacre, le 29 juin 1887 ; vicaire de Saint-Michel, le 1er octobre 1889 ; curé de Longueval et Barbonval, Serval et Villers-en Prayères, le 15 janvier 1891.

ROUCHAUSSÉ, Jules-Charles-Joseph, né à Essômes, le 22 novembre 1872 ; sous-diacre, le 29 juin 1895 ; prêtre, le 29 juin 1896 ; professeur de rhétorique à Saint-Léger, octobre 1896 ; licencié ès lettres.

ROUCHAUSSÉ, René, né à Essômes, le 25 mai 1851 ; sous-diacre, 1902, à la Saint Pierre ; diacre, 1903 ; prêtre, en 1904, à la même époque, le 29 juin.

SALMON, Jean, né à Charly, le 21 février 1880 ; sous-diacre, aux Quatre-Temps de Noël, 1903 ; diacre, à Saint-Joseph, 1904, et prêtre, à la Saint-Pierre, 1904.

SALOT, Thomas-Pierre-Marie, né à Bonneil, le 4 juin 1829, sous diacre, le 21 mai 1853 ; prêtre, le 2 juin 1855 ; vicaire de Villers-Cotterêts et curé de Dampleux, le 14 juillet 1855 ; curé de La Chapelle-sur-Chézy, le 9 février 1857 ; de Vendières, le 27 mai 1864 ; en 1870, dans les francs-tireurs ; a cessé ses fonctions le 4 mai 1871 ; curé de Laffaux, le 11 septembre 1871 ; cesse fonctions le 9 août 1879.

SARAZIN, Joseph-Camille, né à Château-Thierry, le 11 juin 1835 ; sous-diacre, le 6 juin 1857 ; prêtre, le 18 juin 1859 ; vicaire à Rozoy-sur-Serre, le 10 août 1859 ; curé de Laffaux, le 1er septembre 1860 ; de Villers-en-Prayères, le 26 août 1863 ; d'Anguilcourt-le-Sart, le 1er août 1866.

SÉVIN, Jean-Pierre-Joseph-Stanislas, né à Crouttes, le 3 juin 1794 ; sous-diacre, le 21 décembre 1816 ; prêtre, le 16 mai 1818 ; vicaire de Villers-Cotterêts et curé de Largny, 1818 ; curé de Passy-sur-Marne, le 15 décembre 1819 ; de Frières, le 22 juillet 1824 ; de Brancourt, le 30 décembre 1829 ; de Montbrehain, le 16 septembre 1848 ; en retraite à Bohain, le 1er octobre 1876 ; décédé le 23 novembre 1881.

TAGLIABUE, François-Augustin-Ferdinand, né à Coincy, le 29 novembre 1822 ; sous-diacre, le 6 juin 1846 ; prêtre, le 17 juin 1848 ; professeur au petit Séminaire de Laon, 1848 ; puis économe au même Séminaire, et professeur de 4e.

Il entre chez les Lazaristes, en 1853 ; va en Chine. Evêque de Pompeïopolis *in partibus infidelium* ; vicaire apostolique du Kiang-Si, 1868, et de Pékin. Chanoine d'honneur de Soissons. Décédé le 13 mars 1890, à Pékin.

V. *Semaine Religieuse*, 1890, XVII, p. 189, 462, 725. Son épitaphe qu'on n'a pas su faire exempte de barbarismes est gravée sur marbre dans l'église de Coincy.

TARLAND, Augustin-Ambroise, né à Brasles, le 4 mai 1817 ; sous-diacre, le 5 juin 1841 ; prêtre, le 21 mai 1842 ; vicaire de Crécy-sur-Serre et curé de Pouilly, septembre 1842 ; curé de Passy-sur-Marne, le 28 août 1847 ; de Coulonges, le 1er septembre 1864 ; de Passy (*bis*), le 26 juillet 1880 ; décédé le 14 février 1885.

TINET, Alexis-Antoine-Ferdinand, né à Fère-en-Tardenois, le 18 octobre 1805 ; sous-diacre, le 28 mai 1831 ; prêtre, le 16 juin 1832 ; curé de Grandelain, 1832 ; de Villers-le-Sec, 1834 ; de Gouy, 1844 ; de Fayet, le 1er octobre 1846 ; cesse ses fonctions, le 11 août 1852 ; décédé à Liverpool.

TOULOT, François-Valentin, né à Goussancourt, le 1er août 1843 ; sous-diacre le 15 juin 1867 ; prêtre, le 22 mai 1869 ; curé de Sommelans et vicaire de Neuilly, le 10 juin 1869 ; curé de Vendières, le 1er septembre 1871 ; d'Epaux, le 23 janvier 1877 ; de Toulis, le 11 août 1893.

VAILLANT, Victor-Alexandre, né à Armentières, le 27 octobre 1824 ; sous-diacre, le 2 juin 1849 ; prêtre, le 25 mai

1850 ; professeur de littérature au collège Saint-Léger, le 26 mai 1850 ; vicaire à la collégiale de Saint-Quentin, 1855 ; décédé le 27 janvier 1869. Collaborateur de la *Revue du Monde catholique.*

V. *Foi Picarde,* 1869, VII, p. 72 et 94.

VALAISE, Charles-Louis, né à Château-Thierry, le 6 mars 1874 ; prêtre à la Saint-Pierre, 1899 ; vicaire de Braisne et curé de Brenelle ; en 1901, curé de Baulne et La Chapelle-Monthodon avec Saint-Agnan.

VINCENT, Frédéric-Joseph-Albert, né à Chézy-l'Abbaye, le 28 septembre 1864 ; professeur à Saint-Etienne de Meaux, puis curé près Saint-Soupplet (Meaux).

VOIRIN, Pierre-Auguste, né à Charly, le 19 novembre 1826 ; sous-diacre, le 17 juin 1848 ; prêtre, le 25 mai 1850 ; curé de Pommiers, le 13 octobre 1850 ; professeur à Saint-Léger, 1850 ; curé de Cessières, le 15 août 1856 ; y décédé le 31 janvier 1863.

VUARNESSON, Jules-Alexis, né à Coincy, le 4 novembre 1823 ; sous-diacre, le 29 mai 1843 ; prêtre, le 2 juin 1849 ; vicaire d'Oulchy et curé d'Armentières, 29 août 1849 ; curé de Cessières, le 6 septembre 1851 ; curé de Grugies, le 22 mai 1856 ; curé de Chézy-l'Abbaye, le 7 septembre 1871 ; d'Esquehéries, le 25 mai 1877 ; de Beaurieux, le 30 novembre 1892 ; décédé le 12 novembre 1895.

CONCLUSION

Dans nos études scripturaires, il n'est pas rare de voir poser cette question : « Indépendamment de la Révélation et de l'Eglise, nos Livres Saints, les Evangiles en particulier, ne présentent-ils pas des garanties exceptionnelles de fidélité, n'ont-ils pas une autorité historique très grande ? »

Il me semble qu'à propos de ces prêtres, indépendamment

de leur sacerdoce qui est chose divine et sacrée, il est permis semblablement de faire la même distinction et de constater avec bonne foi la seule grandeur humaine, très élevée, de ces membres du clergé natif de l'arrondissement.

Le prêtre est un témoignage, comme il est un exemple et un propagateur de vie surnaturelle. Ce n'est que dans les familles chrétiennes, en règle générale, que naissent les prêtres. . Ce ne sont pas des fleurs qui poussent dans tout terrain ! il y faut le milieu et une culture spéciale !

Cette liste suggestive d'une centaine d'ecclésiastiques du pays sera un document utile pour ceux qui voudront connaître la respectabilité de certaines familles et la valeur morale au XIXe siècle de la région.

Celle-ci n'a pas fourni dans sa population honnête et laborieuse que des écrivains et des artistes ; elle a d'autres gloires encore. Elle est la mère nourricière de plus d'une centaine de prêtres qui, par leur intelligence, leur caractère, leurs vertus et leurs services sociaux, méritaient bien, n'est-il pas vrai ! ces quelques lignes d'histoire locale.

N. GUYOT,

Curé d'Essômes.

ÉPISODE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

A CHARLY

LE CULTE DES THÉOPHILANTHROPES — LE CITOYEN ANTOINE CAPPE

Charly n'échappa point à la fièvre révolutionnaire. Il ne faut, dans un pays habituellement tranquille, que quelques esprits brouillons et agités, quelques braillards plus ou moins avinés pour y apporter le trouble, exciter les esprits faibles et y fomenter la discorde. On l'a vu dans tous les temps, et nous en avons eu la répétition à différentes époques. Le peuple est toujours la race moutonnière qui suivra facilement un chef, sauf à reconnaître, un peu trop tard parfois, qu'il a fait fausse route.

Charly eut ses clubs, ses réunions populaires qui furent parfois tumultueuses.

La Constitution dite de 1793 ou de l'An I, adoptée le 23 Juin, fut présentée le 24 Juin à l'acceptation du peuple et envoyée aux Assemblées primaires.

Ces Assemblées étaient constituées par les *Citoyens actifs* du Canton, qui devaient présenter les conditions suivantes :

1° Etre Français ou naturalisé ;

2° Etre âgé de 25 ans et au delà ;

3° Avoir un an de domicile ;

4° Payer une contribution de la valeur de trois journées de travail ;

5° N'être pas serviteur à gages ;

6° Etre inscrit dans la Municipalité de son domicile au rôle de la garde nationale ;

7° Avoir prêté le serment civique.

Les Assemblées primaires nommaient les électeurs, à savoir : un électeur par 100 citoyens actifs, 2 électeurs de 150 à 250, etc. C'était un suffrage à deux degrés.

L'Assemblée primaire du Canton de Charly, qui l'accepta à l'unanimité, manifesta des transports d'allégresse à la lecture de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen (1).

Cette Constitution ne fut jamais complètement exécutée. L'article 7 stipulait le libre exercice des cultes.

Mais le 10 Novembre 1793 (20 Brumaire an II), la Commune de Paris avait décrété l'abolition du culte catholique et l'avait remplacé par le *Culte de la Raison* présidé par Hébert. Quelque temps après, le Comité de Salut public avait institué le *Culte de l'Etre suprême*, à la tête duquel était Robespierre.

Le curé de Charly était l'abbé Petit, qui avait pour vicaires Nicolas Baron et Lussiez.

Mais dès le 20 Novembre 1792, le vicaire Baron avait abandonné son ministère, et le 1er Décembre 1792, il procédait à un mariage civil, comme maire de Charly (2).

Les deux sectes Hébertistes et Robespierristes étaient différentes. Si Hébert avait institué le Culte de la Raison, Robespierre reconnaissait l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme. Il reconnaissait que le Culte le plus digne de l'Etre suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

Les Représentants du peuple dans l'Aisne, Lejeune et Roux, stimulaient l'abandon du culte catholique. Le 8 Novembre

(1) Procès-verbaux de la Convention Nationale, an II, p. 144.

(2) Nicolas Baron épousa Denise Pétel le 20 Frimaire an II (10 Décembre 1793.

1793, ils font un appel à ce sujet. Des lettres de démission de prêtrise abondent : on les brûle. Cependant, dans le diocèse, 35 prêtres résistèrent, et dans le district de Château-Thierry, il y eut deux refus de serment à la Constitution (1).

L'abbé Petit ayant quitté le Sacerdoce, « la Commune de « Charly vint déposer des calices, des encensoirs, tous les « hochets en un mot de la vanité sacerdotale : Nous ne vous « offrons point notre curé, écrivit-elle, car que feriez-vous « d'un tel présent? Mais le curé présent renonce aux fonc- « tions sacerdotales, remet ses lettres de prêtrise et offre son « traitement à la patrie (2). » La Convention vota une mention honorable, l'insertion au Bulletin de la Convention et le renvoi au Comité d'Instruction publique (3).

L'abbé Petit prêta sans doute le serment à la Constitution, serment qu'il aurait rétracté, car il ne fut pas inquiété à Charly. Lorsque le culte catholique fut rétabli, il fut nommé chanoine honoraire à Soissons le 15 Mars 1803 et y mourut le 21 Janvier 1805 (4). Quant à l'abbé Lussiez, il disparut complètement de notre pays.

Il se forma alors à Charly, comme dans beaucoup d'autres localités, une Société ayant pour but de développer et d'entretenir dans la population les sentiments républicains. Cette Société avait pris la qualification de *Société populaire de Charly-sur-Marne*. Elle fit graver un petit diplôme, qui était

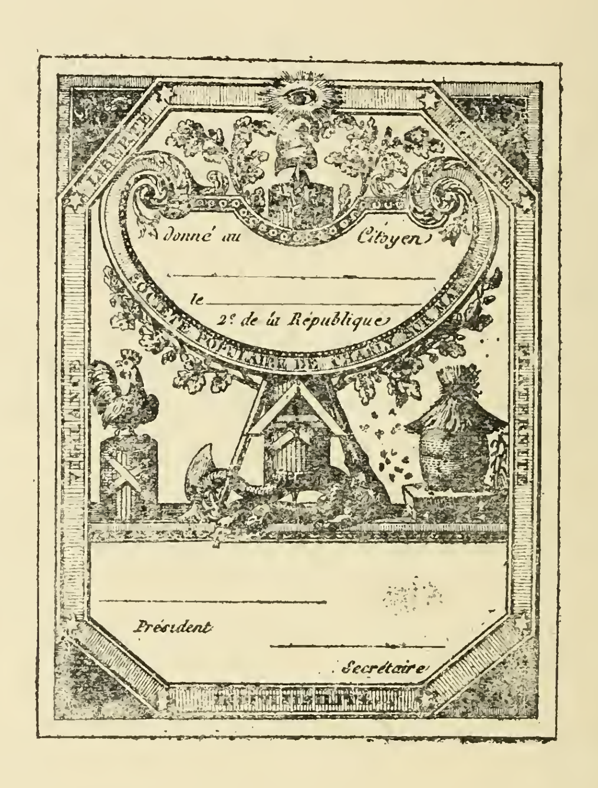
(1) Ed. Fleury. *Le Clergé de l'Aisne pendant la Révolution*, t. I, p. 189).

(2) *Bulletins de la Convention*, 26 Brumaire an II (16 Novembre 1793), p. 260. — Un décret du 12 septembre 1792 avait mis à la disposition de l'Etat les objets d'or et d'argent servant au culte.

(3) Parmi les prêtres du Canton de Charly, quatre émigrèrent, savoir : Garnau, curé de Pavant ; May, curé de Chézy ; Romelot, chanoine à Bézu ; Roux, vicaire à Viels-Maisons. Trois furent déportés : Fayet, curé de Montreuil ; Morin, curé de Viels-Maisons, et Mignot jeune, vicaire à Charly.

(4) Pécheur. *Annales du Diocèse de Soissons*, t. VIII, p. 380.

délivré à chaque membre de la Société. A la séance du 10 Prairial an II (29 Mai 1794), la Société populaire de Charly envoya à la Convention Nationale une adresse de félicitations. Le 20 Nivôse, an II (9 Janvier 1794), elle demanda à être affiliée à celle d'Egalité-sur-Marne.



Parmi les citoyens qui étaient à la tête du mouvement à Charly était Antoine Cappe, inféodé aux idées de Robespierre. Robespierre ayant été exécuté le 10 Thermidor an II (28 Juillet 1794), Cappe, qui avait manifesté des opinions exaltées, avait été arrêté, désarmé comme garde national et mis en prison. Des députés de la Commune de Charly avaient

adressé, le 21 Floréal an II (10 Mai 1794), une pétition pour obtenir la mise en liberté de Cappe, père dè famille (1).

Quand, après l'exécution de Robespierre, le calme fut un peu revenu dans les esprits, la Société populaire de Charly envoya à la Convention l'adresse suivante : « Le combat était « rude ; c'était la vérité contre le mensonge le plus raffiné, « la vertu contre le vice le plus déguisé ; c'était enfin la sim- « plicité et la bonne foi contre la perfidie et l'ambition scé- « lérate ; et cependant tous ces criminels ont été précipités « en un instant de la Roche Tarpéienne qu'ils faisaient sem- « blant d'oser affronter. Elle (la Société populaire de Charly) « termine par inviter la Convention Nationale à rester à son « poste et jure de lui être inviolablement attachée (2). »

Cappe avait été mis en liberté, mais il n'en continuait pas moins ses manœuvres turbulentes. Le Directoire du District de Château-Thierry tint le 11 Messidor an II (30 Juin 1795) une séance secrète dont le procès-verbal est aux Archives nationales et que je reproduis textuellement :

« Vu le procès-verbal ci-desssus et des autres parts, le « Directoire du District, Ouï le procureur syndic, considérant « que Cappe est un des plus effrénés anarchistes de l'enclave, « qu'il n'a cessé de conspuer les autorités constituées, Arrête « qu'il sera arrêté par mesure de sûreté générale et conduit « en la maison d'arrêt du District et que ledit Cappe sera tra- « duit devant le Directeur du Jury, que les scellés seront « préalablement apposés sur tous ses papiers en sa présence « par le Juge de paix du Canton de Charly, à qui expédition « du présent sera adressée, charge le commandant de la « Gendarmerie nationale de l'exécution (3).

« Pour copie conforme :

« *Signé :* Charles LEVOIRIER. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, an II, par 77.

(2) Procès-verbaux de la Convention nationale, an II, p. 144.

(3) Ce Juge de paix était Copineau.

Instituée le 21 Septembre 1792, la Convention touchait à son terme, et le 22 Août 1795 (5 Fructidor an III) une nouvelle Constitution dite *Constitution de l'An III*, contenant 317 articles, fut élaborée et acceptée par le peuple le 23 Septembre 1795 (1er Vendémiaire an III). Parmi les articles constitutionnels, elle contenait trente et un articles, savoir : 22 pour les *Droits* des citoyens et 9 pour leurs *Devoirs*. Je me souviens d'avoir lu dans mon enfance sur le mur de l'église de Saulchery cette inscription qui était l'article 5 des Devoirs : « *Nul n'est homme de bien, s'il n'est franchement et religieusement observateur des lois.* » Cette inscription, faite par un peintre de la localité, a disparu.

Charly ne demeura pas étranger aux sentiments patriotiques de l'époque. Beaucoup de ses enfants s'engagèrent sous les drapeaux : nous avons connu le colonel Crescent Pétel, le commandant Am. Cornette, les capitaines Boullenger, Cornette, etc. D'un autre côté, le citoyen Louis-Armand Bataille vint à la tête d'une députation de la Société populaire apporter au Gouvernement l'expression de ses sentiments patriotiques et fut accueilli au milieu des applaudissements. « Quant à nous, citoyens représentants, — avait dit le « citoyen Bataille, — nous ne cesserons de bénir vos tra- « vaux, de combattre les ennemis et de secourir nos braves « défenseurs. » Une souscription ouverte à tous les habitants de Charly avait produit 150 chemises et 17 livres de charpie.

A côté du Culte de la Raison et de celui de l'Etre suprême s'était fondé celui des *Théophilanthropes*, ayant pour principes l'amour de Dieu et des hommes et protégé par Larevellière-Lepaux, l'un des membres du Directoire, qui avait fait accorder aux adeptes les églises pour l'exercice de leur culte. Cette secte se réunit pour la première fois en Décembre 1796. Elle avait ses cérémonies religieuses, ses fêtes, son culte : elle avait remplacé quelques tableaux de l'église de

Charly par les cinq inscriptions suivantes, qui étaient les dogmes de la Théophilanthropie :

1° Nous croyons à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme ;

2° Adorez Dieu ; chérissez vos semblables ; rendez-vous utiles à la patrie ;

3° Le bien est tout ce qui tend à conserver l'homme et à le perfectionner ;

Le mal est tout ce qui tend à le détruire ou à le détériorer ;

4° Enfants, honorez vos père et mère ; obéissez leur avec affection ; soulagez leur vieillesse ;

Pères et mères, instruisez vos enfants ;

5° Femmes, voyez dans vos maris les chefs de vos maisons ; maris, aimez vos femmes et rendez-vous réciproquement heureux.

Les fêtes des Théophilanthropes étaient religieuses et morales.

Un chef de famille proprement et simplement vêtu et la tête découverte faisait lecture des deux premiers chapitres, puis il récitait à haute voix cette prière :

« Père de la nature, je bénis tes bienfaits, je te remercie de tes dons...

« Je ne t'adresserai pas d'indiscrètes prières : tu connais les créatures sorties de tes mains ; leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs plus secrètes pensées... » etc.

Cette prière était suivie d'une invocation pour la Patrie.

A la naissance d'un enfant, le nouveau-né était apporté dans l'Assemblée et le Président adressait aux parents les paroles suivantes : « Vous promettez devant Dieu et devant les hommes d'élever N... dans la doctrine des Théophilanthropes, de lui inspirer dès l'aurore de sa raison la croyance de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'âme et de le pénétrer de la nécessité d'adorer Dieu, de chérir ses semblables et de se rendre utile à la patrie (1). »

(1) Bibl. Nat. Ld 188, 1 et 8.

Outre le Manuel, les Théophilanthropes avaient un recueil d'hymnes et d'odes, dont j'ai trouvé un exemplaire — paroles et musique — parmi les quelques livres de mes grands-parents, recueils publiés par Chemin, un des adeptes de la secte Théophilanthropique. Parmi ces hymnes et ces odes, il en est quelques-unes qui nous rappellent celles de l'Eglise catholique ou quelques psaumes. En voici quelques fragments :

ODE I

O Dieu dont l'Univers publie
Et les bontés et la grandeur ;
Toi qui nous accordas la vie,
Reçois l'encens de notre cœur.
Laisse à tes pieds dormir la foudre
Dont ton bras peut réduire en poudre
L'ingrat qui brise ton autel
De nos chants les cieux retentissent :
Sur des enfants qui te bénissent
Abaisse un regard paternel (*bis*).....

ODE II

Les cieux instruisent la terre
A révérer leur Auteur ;
Tout ce que leur gloire enserre
Célèbre un Dieu créateur.
Quel plus sublime cantique
Que ce concert magnifique
De tous les célestes corps ?
Quelle grandeur infinie,
Quelle divine harmonie
Résulte de leurs accords !.....

C'est la paraphrase du psaume XVIII, *Cœli enarrant Dei gloriam.*

Hymne à l'Etre suprême

Père de l'Univers, suprême Intelligence,
Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels,
Tu révélas ton Être à la reconnaissance
Qui seule éleva tes autels.

Ton temple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes,
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir
Et sans les occuper tu remplis tous les mondes
    Qui ne peuvent te contenir.....

Après moins de cinq ans d'existence, un arrêté des Consuls du 21 Octobre 1801 (17 vendémiaire an X) interdit l'usage des églises aux Théophilanthropes et le culte s'éteignit.

D'après la loi de 1790, les Juges de Paix étaient nommés à l'élection par les citoyens actifs de la Commune réunis en Assemblée primaire, et leurs fonctions duraient deux ans : ils étaient rééligibles. La Commune de Charly était divisée en deux sections, celle du Nord et celle du Midi. Quoique Cappe ait été rendu depuis longtemps à la liberté, il n'en continuait pas moins ses agissements. En 1799 (germinal an VII), à la section du Midi les agitateurs se sont présentés en foule, y ont composé un bureau provisoire de leurs créatures, y ont nommé Cappe comme président et Aubry comme secrétaire, et ils ont proposé Cappe pour les fonctions de Juge de Paix. Mais Cappe était tout à fait ignorant de la justice et il avait été incarcéré peu de temps avant la chute de Robespierre, et désarmé comme terroriste. Néanmoins sur 284 votants, il eut 109 voix : son compétiteur Henri-Claude-Nicolas Copineau, juge de paix depuis 1795, en obtint 175. Une adresse avait été envoyée aux membres du Directoire par la Section du Midi pour demander l'annulation de cette élection. Une adresse en sens contraire avait été rédigée par les membres de la Section du Nord : cette adresse porte deux pages de signatures, parmi lesquelles celles de quelques ascendants de famille actuelles, Delaplace, Haquin, Blaireau, Mentel, Vigour, Gratiot, Taratre, Baron, Lefranc, Garnier, Perlican, Tillet, Lefèvre, etc. (1)

(1) Archives nationales, F^{6} II (Aisne), 11 pièces. — F^{1B} II (Aisne), 9 pièces. — F^{3} II 10 pièces.

Les partisans de Cappe faisaient courir le bruit qu'il devait y avoir une contre-révolution à Charly et qu'on devait égorger les patriotes, le 23 mars 1799 (3 germinal an VII). On appela devant le juge de Paix, Copineau, les principaux agitateurs, savoir : Antoine Cappe, propriétaire, 46 ans, — François de Salles Aubry, propriétaire, 55 ans, — Nicolas Sébastien Aubry, percepteur des impositions, 28 ans, — Alexis Mailliet, de Domptin (1). Haquin était accusé d'avoir dit à la femme Pétel, épouse de Nicolas Baron, ancien vicaire, « qu'il y avait messe à Pâques et que la religion catholique était une belle religion qu'on exécrait aujourd'hui. »

Cappe n'était pas un homme à se tenir tranquille; il aimait la chicane et avait l'esprit d'opposition joint à une grande ambition. Ayant un revenu plus que modeste et peu d'instruction, tout ce qui était au-dessus de lui lui portait ombrage et les dénonciations ne lui coûtaient rien. Néanmoins, il avait ses partisans, comme les ambitieux et les intrigants ont toujours les leurs, et les dernières élections lui avaient donné un peu de force et avaient flatté son ambition. Il avait adressé à François de Neufchateau, alors ministre de l'Intérieur, le mémoire suivant :

« Charly-sur-Marne, ce 4 germinal an VII de la
« République française, une et indivisible.

« Citoyen Ministre,

« J'ai cru qu'il était de mon devoir de vous instruire des faits qui se sont passés dans l'Assemblée que j'avais l'honneur de présider et de quelques faits antérieurs.

« Voici, Citoyen Ministre, la vérité dans toute sa pureté.

« Quelques jours avant le premier germinal, des propos répandus publiquement annonçaient que c'était le 3 germinal que l'on devait arranger les patriotes, que l'on prenait des

(1) Archives nationales. — Extrait des minutes du greffe de Charly.

mesures pour cela, qu'il y aurait une contre-révolution, qu'ils étaient 3 contre 1.

« Le Juge de paix, le citoyen Copineau, homme aussi perfide qu'hypocrite rusé, dont la destitution était annoncée dans les papiers publics, commença une enquête à ce sujet et avait reçu plusieurs dépositions.

« Le 1er germinal, l'Assemblée primaire constituée provisoirement lors du premier appel, une discussion s'engagea relativement à des parents d'émigrés dont un frère est porté sur la liste des émigrés de ce département; ces individus voulant absolument voter, un grand bruit s'éleva de nouveau et la très grande majorité, composée dans le moment de patriotes, déclara qu'elle ne souffrirait pas que la Constitution fût violée et qu'ils aient à se retirer.

« L'on continua les opérations : des individus n'ayant pas le droit de voter entraient et se promenaient dans l'Assemblée : partout l'on entendait des rumeurs.

« Le citoyen qui avait proposé le rejet des parents d'émigrés fut assailli, injurié sous la halle par le fils du Juge de paix, qui l'aurait sans doute assassiné, s'il n'eut été accompagné. Un attroupement qui était devant la porte de l'Assemblée le hua et applaudit à l'outrage que venait de lui faire le fils du Juge de paix, sur l'ordre que lui en avait donné son père : dans le sein même de l'Assemblée des individus apposés l'excitaient à le frapper : il rentra dans l'Assemblée étant toujours suivi et menacé, il se plaignit et le Juge de paix déclara de nouveau qu'il avait dit à son fils de tirer vengeance, mot infâme et surtout dans la bouche d'un Juge de paix.

« Dans le même instant est entré un individu accompagné de plusieurs autres, portant une échelle et une inscription à la main, imprimée en gros caractères, portant les mots (*o crux ave*) qu'il attacha au dessus de l'autel des Théophilanthropes sous une de leurs inscriptions, malgré les représentations du commissaire du Directoire à qui il dit qu'il l'attacherait et que celui qui oserait l'ôter aurait du front.

« Le résultat du scrutin m'appela à la présidence. Je vins à bout de rétablir l'ordre : le reste de la séance fut calme. Nous nommâmes nos électeurs qui ont été proclamés aux cris répétés de Vive la République. Des airs patriotiques furent chantés et je levai la séance.

« Le Commissaire avait donné connaissance de la loi qui annulait la nomination du Juge de paix et du Président de l'Administration de l'an VI.

« Le citoyen Copineau envoya des commissaires dans toutes les communes pour mendier les suffrages et l'on employa tous les moyens pour empêcher ceux qui auraient pu s'opposer à son projet de revenir à l'Assemblée. L'on assure que ses principaux agents sont le Président de l'Administration, l'agent et l'adjoint de Chaily.

« A la séance du 2, les parents d'émigrés revinrent accompagnés de Copineau et de plusieurs de leurs partisans, assaillirent le bureau, voulant me forcer de recevoir leurs votes, Copineau soutenant qu'on pouvait les admettre. Je fus insulté et menacé à mon poste. N'ayant point de force armée à ma disposition, je ne pus faire exécuter l'article de la loi qui autorise à faire conduire les coupables par devant l'officier de police judiciaire. Je rendis plainte au Juge de paix qui me répondit qu'il ne pouvait la recevoir. J'ordonnai aux parents d'émigrés de se retirer et leur déclarai que, dussé-je mourir à mon poste, la loi ne serait pas violée.

« J'eus à combattre continuellement : la masse augmentant, le Juge de paix allait et envoyait de porte en porte chercher les vieillards, les infirmes, même des gens qui n'avaient pas le droit de voter. L'intrigue fut à son comble : on la poussa jusqu'à m'envoyer des bulletins de gens malades ; toutes les ruses et les provocations furent employées pour me faire faire quelque faute. Un patriote fut provoqué sous mes yeux, j'ordonnai de sortir, on l'entraîna et en sortant il fut frappé par un attroupement qui l'attendait.

« J'invitai les patriotes à maintenir leur dignité et à savoir souffrir dans les circonstances critiques : ils restèrent calmes,

voyant bien que l'on cherchait à réaliser la contre-révolution annoncée.

« Enfin, Copineau parvint à se faire renommer Juge de paix : aussitôt la proclamation, il fut reconduit en triomphe : la musique, le bal, le vin, rien ne fut épargné pour témoigner sa reconnaissance à ses esclaves.

« C'est donc à présent, citoyen Ministre, les Royalistes et les plus délirants fanatiques qui dominent : les menaces continuent, des vengeances sur les propriétés des Patriotes s'exercent, et si le Gouvernement ne vient pas à leur secours, il ne leur restera pour prix de leur constant amour pour la Patrie que de se cacher et voir leurs propriétés ravagées.

« Je suis avec respect, citoyen Ministre,

« Le Républicain

« CAPPE ».

Cappe ne s'en tint pas là et il adressa à l'un des membres du Directoire, la lettre suivante :

« Citoyen Directeur,

« J'avais, d'après cet exposé fait au Ministre, ainsi que tous les patriotes, lieu d'espérer que notre malheureuse situation serait prise en considération : nos espérances furent vaines.

« Les mêmes menées furent employées pour le reste des élections. L'on ne put parler de l'exécution de la loi sans être insulté et menacé : il ne s'est passé un jour qu'il n'y eut des provocations, des menaces : plusieurs voies de fait ont eu lieu, plusieurs propriétés de patriotes ravagées, des arbres coupés. Pour ma part, l'on ne cesse de me placarder, l'on a écrit à ma porte que je serais pendu et il est impossible d'obtenir aucune justice, le Juge de paix refusant de recevoir les plaintes des patriotes et cherchant toutes les occasions de les persécuter.

« Une administration insouciante ou perfide, un commissaire qui est accusé de toutes parts, qui n'a pas la force et ne peut par beaucoup de raisons faire son devoir, voilà, citoyen

directeur, la malheureuse position des patriotes de notre canton qui espèrent que vous viendrez promptement à leur secours.

« Quant à moi, Citoyen Directeur, je suis convaincu que si nos ennemis communs avaient dans ce moment connaissance de la démarche que je fais auprès de vous, ni mes propriétés, ni moi ne seraient en sûreté ; mais peu m'importe du reste, si je n'ai la liberté.

« C'est dans ces sentiments que je ne cesserai d'être avec un profond respect,

« Citoyen Directeur,

« Le Républicain

« CAPPE ».

Peu de temps après, le 13 août 1799 (26 thermidor, an VII), Cappe adressa une nouvelle plainte aux membres du Conseil des Cinq-Cents. Il était affecté de la manie des dénonciations et de la folie des persécutions.

« Charly, le 26 Thermidor, an VII de la République Française une et indivible.

« Liberté. Egalité.

« Aux Citoyens représentants, membres du Conseil des Cinq Cents.

Citoyens représentants,

« Depuis longtemps, les patriotes de cette commune et commune voisine sont sous le poignard des a sassins : ils n'ont presque jusqu'alors échappé que par leur prudence et leur courage. L'on s'est contenté à les injurier, menacer et à se venger sur leurs propriétés, mais un crime qui vient de se commettre annonce l'avant coureur d'un massacre depuis longtemps préparé.

« Le 25 de ce mois, des scélérats sans doute soudoyés ont enlevé du Temple décadaire et servant au culte l'autel des Théophilanthropes et leurs inscriptions et en ont fait un feu

de joie sur la place publique de cette commune, devant la porte de l'Agent (1) et du Juge de paix. L'on crie hautement qu'il faut les égorger, et les autorités constituées insouciantes ou coupables paraissent favoriser toutes ces horreurs : il est impossible qu'aucun patriote puisse obtenir aucune justice : le Juge de paix refuse même de recevoir leur plainte.

« J'ai rendu compte à l'ex-ministre de l'Intérieur des manœuvres infâmes que les royalistes et leurs partisans ont employées à l'Assemblée primaire pour faire mettre en place leurs créatures et de la malheureuse position des patriotes.

« J'en ai de nouveau instruit le Directoire et cela infructueusement. Daignez donc, Citoyens Représentants, venir promptement au secours des Patriotes de ce canton qui n'existent peut-être plus au moment de cette lecture.

« Je ne suis point un homme de sang. Je désirerais qu'il n'en fût jamais versé une goutte, mais si vous ne prenez des mesures promptes et sévères, la République est perdue sans ressource.

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Citoyens Représentants, Le Républicain

« Cappe ».

On finit par s'émouvoir à l'Administration centrale de l'Aisne et dans la séance du 2 fructidor an VII (19 août 1799), elle prit la Délibération suivante :

« L'Administration centrale de l'Aisne, informée qu'un attentat a été commis dans la commune de Charly, le 24 thermidor dernier contre la tranquillité publique et le respect dû aux institutions républicaines; que des fanatiques mus par la suggestion perfide de l'hypocrisie se rendirent vers 10 heures du matin chez l'agent municipal (2), des mains de la femme

(1) L'agent municipal ou maire était Dumont.

(2) L'agent municipal était alors Thomas, Jean-Pierre, titre qui, d'après la Constitution de l'an III, jusqu'à celle de l'an VIII, remplaça celui de maire.

duquel ils reçurent les clefs de l'Eglise; que dans la nuit du même jour, vers 1 ou 2 heures du matin, ils se portèrent au Temple de cette commune, en enlevèrent un autel consacré au culte Théophilanthropique et des inscriptions analogues au même culte, brûlèrent le tout au pied de la colonne élevée à la mémoire du général Hoche, et exposèrent une partie de cette commune à être dévorée par la flamme.

« Considérant que le citoyen Thomas, agent de la commune de Charly, s'est absenté de chez lui dans la journée du 24, soi disant pour aller percevoir des contributions publiques, que le motif de son absence n'a été que présenté pour dissimuler et couvrir sa complicité avec les auteurs de cet attentat, que la faiblesse anticivique qui le caractérise, son insouciance pour l'exécution des lois et sa complaisance pour les fanatiques, dont il partage le délire, démontre qu'il n'y est pas étranger.

« Le Commissaire du Directoire exécutif entendu, Arrête, conformément à l'article 194 de la Constitution, que le citoyen Thomas, agent de la commune de Charly, est suspendu de ses fonctions et que l'adjoint les exercera provisoirement.

« Charge le Commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Charly de faire toutes démarches et poursuites nécessaires à l'effet de découvrir les auteurs, fauteurs et instigateurs de cet attentat et de les faire punir conformément aux lois.

« Fait à Laon, lesd. jour et an.

« Pour extrait conforme, délivré par le Ministre de l'Intérieur.

« Signé : Leleu. »

Malgré le rapport un peu exagéré du Commissaire du Directoire exécutif, l'émeute s'était bornée à peu de chose. On ne s'était pas contenté de pénétrer dans l'église, mais l'ex-maître d'école Dumont et Antoine Hochard, ex-chantre, y avaient chanté l'office en présence de nombreux auditeurs, s'appuyant sans doute sur le décret du 11 prairial an III

(30 mai 1795) qui permettait la célébration du culte « dans les édifices qui y étaient originairement destinés ». Toutefois la suspension de l'agent municipal Thomas ne se fit guère attendre, car au mois d'Octobre (vendémiaire) paraissait le décret suivant :

« Le Directeur exécutif, Vu l'arrêté de l'Administration centrale du Département de l'Aisne du 2 fructidor qui suspend les deux membres de l'Administration municipale du Canton de Charly,

« Considérant que l'agent de Charly laisse les lois et notamment celles de police sans exécution dans sa commune, et que celui de Saulchery provoque lui-même le mépris des institutions républicaines,

« Arrête, en vertu de l'art. 196 de l'acte constitutionnel,

« Art. 1. — Le citoyen Thomas, agent municipal de la commune de Charly, chef-lieu de canton, et Desbrosses, agent de celle de Saulchery, même canton, sont destitués.

« Art. 2. — L'Administration municipale pourvoira à leur remplacement, en conformité de l'art. 188 de la Constitution.

« Art. 3. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui ne sera pas imprimé (1). »

Cette suspension ne fut pas de longue durée, de Septembre 1799 à Mai 1800. Pendant ce temps les actes d'état-civil furent signés par Huyart, Nicolas-Antoine, et par Pétel, Jean-Antoine, adjoints. Quant à Thomas, il reprit ses fonctions en floréal, an VIII. Il les continua jusqu'en 1809 et obtint le bureau de tabac de Charly. Il est mort à Paris le 30 Mai 1844, à la suite d'une opération chirurgicale.

Un prêtre *intrus*, l'abbé Dubois, succéda quelque temps à l'abbé Petit, et disparut. Quant au culte des Théophilanthropes, un décret du 21 Octobre 1801 l'avait supprimé. C'est en 1802 que le culte catholique reprit définitivement à Charly

(1) Arch. Nat. *Loc. cit.*

par la nomination de l'abbé Fidon comme curé doyen de Charly, devenu chef-lieu du canton.

Le juge de paix Copineau est mort le 12 Mars 1818. Quant à son antagoniste, le citoyen Antoine Cappe, il est mort à Charly le 4 novembre 1830, plus qu'octogénaire. Sa famille est éteinte.

L'ex abbé Baron, devenu propriétaire-vigneron à Charly, est mort le 30 Avril 1834, et Denis-Louis Caboche, qui fut maire de 1815 à 1831, est mort le 17 Mars 1839, fidèle à la culotte courte et à la perruque à queue.

A l'exception de Copineau, j'ai connu presque tous ces personnages, et si mes souvenirs d'enfance sont restés gravés dans ma mémoire, j'aime à revivre ces temps lointains qui m'indiquent que je suis à la veille d'être octogénaire, heureux d'apporter encore à notre Société ces derniers souvenirs de mon pays natal.

Dr A. CORLIEU.



LES FOUILLES D'AZY

AZY

Azy (1) est une petite Commune (194 habitants) de la charmante vallée de la Marne, située au Sud-Ouest d'Essômes et à l'extrémité sud du Canton de Château-Thierry ; sa distance de ce chef-lieu d'arrondissement est de six kilomètres.

Elle possède une Eglise intéressante, dont le beau Clocher roman domine cette partie de la vallée sur la rive droite de la rivière, tandis que sur la gauche s'élève, plus riche et plus majestueux, le clocher de Chézy sur-Marne.

(1) Azy s'écrivit successivement : *Azyacus*, au XIIe siècle, puis *Azi*, *Asy*, *Aacy*, *Aazy*, et enfin *Azy*.

Azy fut autrefois bien plus peuplé et posséda une vie sociale et religieuse plus intense, comme l'indiquent encore les vestiges curieux que possède l'Eglise de l'art gothique et de la Renaissance (1).

Azy prit sa grande part des événements de notre histoire nationale. Nous savons en particulier qu'en 862 il fut pillé par les Normands, qu'il dut subir avec les pays voisins les exigences des Anglais durant la guerre de Cent ans, et que les Espagnols l'occupèrent en 1640.

Au XVIIIe siècle, les ducs de Bouillon en étaient les seigneurs. Leur résidence aujourd'hui transformée en exploitation agricole ne fournit aucun vestige des grandeurs passées.

En 1814, les Russes incendièrent une grande partie du village, et plus récemment encore, les Allemands signalaient leur passage en incendiant une ferme. Ces faits n'étaient généralement pas inconnus.

Ce que l'on ignorait, c'est qu'Azy fut un poste d'occupation romaine à deux kilomètres de la métairie romaine de Moucherelle (station préhistorique) et à six kilomètres de OTMUS (Château-Thierry), sur la chaussée militaire de Troyes à Saint-Quentin (*Augusta Veromanduorum*) ou chaussée Brunehaut. Ce que l'on ignorait, c'est que les Gallo-Romains habitèrent l'Éperon d'Azy comme viennent de le démontrer les fouilles que M. Camuzon, d'Essômes, y a fait pratiquer d'août 1902 à février 1903. Les historiens lui seront reconnaissants de leur avoir livré des données précises sur la vie et les relations de nos anciennes peuplades locales.

N. Guyot
Curé d'Essômes

(1) *Voir* Azy et son Eglise. — 1° Bull. Soc. Arch. de Soissons, tome V., 1851, p. 20; 2° Bull. Soc. Arch. Château-Thierry, 1890, p. 128. M. Moulin.

LES FOUILLES

En quittant Essômes par la route départementale n° 3, de Fère-en-Tardenois à La Ferté-sous-Jouarre, après avoir traversé Aulnois et Rouvroy, on arrive à l'Eperon d'Azy, magnifique poste d'observation dominant la vallée de la Marne. C'est là, à environ 500 mètres du bourg et à 150 de la route, que j'ai découvert la Nécropole d'Azy.

En août 1902, j'appris que divers objets romains, au dire des habitants d'Azy, avaient été découverts sur l'Eperon et qu'une poterie se trouvait au musée de l'éco'e. C'est alors que j'ai entrepris ces fouilles qui m'ont donné un heureux résultat.

Les débuts furent ingrats. Penda t une semaine, je ne mis à jour qu'une quantité considérable (1) de squelettes de forte taille (1 m. 80), renfermés dans d'immenses fosses de 0 m. 80 de profondeur sur 2 mètres de largeur et 10 à 15 mètres de longueur ; chaque fosse contenait environ trente à quarante sujets et ne renfermait aucun mobilier funéraire.

Découragé de ce côté, je changeai de direction et repris les fouilles vers l'Est ; après quelques heures de travail, je fis ma première trouvaille : une pièce gauloise !

Là les sépultures, toutes régulièrement alignées et orientées de l'Ouest à l'Est, présentent trois façons différentes d'ensevelissement. Les unes ont les côtés construits en pierres sèches debout, le fond à 0 m. 70, sans aucune trace de construction et formé du tuf naturel du sol ; la tête y est quelquefois protégée par une pierre de forte taille alors que toujours un petit moellon était placé soit sur le côté droit, soit sous la tête même ; ce sont les plus nombreuses.

D'autres, simples fosses entourées d'une petite couche de

(1) Cent cinquante environ répartis en quatre fosses. Il n'a été mis à jour que deux squelettes d'enfants.

ciment rose friable, assez semblable au plâtre, sont les moins nombreuses, cinq à six seulement.

Enfin d'autres tombes ne laissent aucun vestige de construction ; dans ces dernières, la pierre-oreiller a disparu; quatre rangées de clous longs et grossiers entourant le corps laissent supposer l'existence d'un cercueil de bois. Quelques fosses contenant huit et dix squelettes, étagés sur deux rangs, rappellent les fosses de la partie Ouest de la Nécropole ; elles n'ont livré aucun objet.

C'est dans cette partie Est de la Nécropole que je fis les plus belles découvertes : dans une fosse cimentée, je découvris une garniture de ceinturon en fer incrusté d'or et un petit scramasaxe ; dans une autre, une lance et un vase.

A l'extrémité Nord, aucun vestige de tombes ni d'ossements, mais des dépôts de trois ou quatre poteries réunies auprès d'un filon de terre noire. Ce sont des sépultures à incinération des IIe et IIIe siècles.

Trois fibules de forte taille furent découvertes sous un morceau d'amphore, et dans cette même partie, sous un énorme grès, je mis à jour le corps d'une femme portant à chaque bras vingt-deux bracelets de bronze.

Deux tombes orientées du Nord au Sud, à environ 1 m. 20 de profondeur et renfermant l'une une aiguière, l'autre une coupe (1) en terre samienne, me paraissent être romaines.

La partie Sud fut autrefois complètement bouleversée par d'importants sondages exécutés sur l'Éperon, afin de recherchercher des pierres pour la construction d'un barrage (écluse sur la Marne), et par les nombreuses plantations de vignes qui garnissaient le plateau au siècle dernier, ce qui diminua considérablement la Nécropole d'Azy en réduisant à cent cinquante les tombes que j'ai pu explorer, y compris environ cinquante à soixante tombes violées.

Les objets découverts dans la Nécropole d'Azy peuvent

(1) La coupe porte l'estampille du potier.

donner une idée des civilisations qui se sont succédé dans notre pays.

Le premier âge de fer y est représenté par le sujet portant aux bras vingt deux bracelets de bronze (1) ; l'époque gauloise marnienne par la boucle d'oreille, des bracelets de bronze et des poteries ; l'époque gallo romaine (IIe et IIIe siècles) par des fibules et poteries, entre autres les deux vases de terre samienne. Les époques franque et carolingienne, représentées par une petite épée, des boucles et de fortes plaques-boucles, ne sont dans le même cimetière que la continuation de la précédente, comme cela se voit partout. Toutes ces époques étant représentées par des objets et tombes de différents modèles, cela prouve l'existence à Azy de plusieurs cimetières successifs au même endroit, mais par juxtaposition.

Le cimetière d'Azy ressemble beaucoup à celui de Caranda qui, sur le même monticule, contient les sépultures de tous les peuples qui ont habité la contrée depuis trois ou quatre cents ans avant notre ère, jusqu'aux IXe et Xe siècles.

La présence d'une tombe avec de multiples bracelets vient même prouver qu'il serait plus ancien que Caranda, mais n'aurait pas son importance en raison des bouleversements que subit l'Éperon.

Je ne voudrais pas terminer cette courte notice sans remercier la Société Archéologique de Château-Thierry de ses encouragements, et en particulier de la visite que son dévoué président, M. Jules Henriet, accompagné de MM. Josse, l'Abbé Guyot, Legrand, Pommier, a bien voulu faire à la Nécropole d'Azy en octobre 1902.

Je remercie également M. Minouflet pour le classement des monnaies gauloises et romaines et pour ses indications précieuses sur la villa romaine de Grigny (chaussée Brunehaut), où j'espère pouvoir entreprendre des fouilles en octobre prochain.

O. CAMUZON.

(1) Chantre, dans son travail sur le Premier Age de fer, planche 1, cimetière de Peyre-Haute, commune de Guillestre (Hautes-Alpes).

INVENTAIRE DES FOUILLES

Poteries. — 30 dont 2 de Samos.

Armes. — 1 Épée, 1 Couteau, 3 Lames, 2 Lances.

Silex. — 1 Hache, 1 débris de Hache, 3 Gallets de Fronde.

Armures. — 1 Garniture de ceinturon incrustée d'or.
3 Boucles plaques fer avec boutons cuivre.
6 — — variées.
6 Boucles rondes.
1 Anneau.
1 Chaînette.
Nombreux Objets divers en fer.

Bronze. — 107 Objets divers.

Collier. — 43 Grains corail.
52 — verre.
2 — ambre.
6 — coraline.
13 — poterie émaillée.

Monnaies. — 28 Gauloises.
13 Romaines.





Empereur Hadrien (*Voir description page 101*)




Empereur Marc-Aurèle (*Voir description page 101*)

CLASSEMENT DES MONNAIES

Les monnaies gauloises recueillies au cours des fouilles sont au nombre de vingt-huit. Toutes sont en bronze ou en potin.

Six peuplades sont représentées.

On peut, d'après l'Atlas dressé par M. de La Tour, les répartir de la manière suivante :

5	attribuées	aux Senones.
7	—	aux Suessions.
8	—	aux Remi.
4	—	aux Silvanectes.
3	—	aux Meldi.
1	—	aux Catalauni.

DESCRIPTION :

Nº 1. **Senones**. — Face : Tête à grosses mèches, à droite, entourée d'un grènetis.

Revers : Oiseau, aigle peut-être? aux ailes éployées, simulées par des cercles.

Légende YLLYCCI. Étoiles à 5 pointes ; une croix en forme d'-✕- et un annelet centré.

Cf. Atlas, planche XXX, nº 7527.

N° 2. **Senones**. — Variété de la monnaie précédente, 1 exemplaire.

Cf. Planche XXX, Atlas, n° 7508.

N° 3. **Senones**. — Deux animaux semblant se battre, sanglier et loup très probablement ; au milieu, un point ; au-dessus, un annelet.

Revers : Chèvres se dressant.

3 exemplaires.

Cf. Atlas, planche XXX, n° 7458.




Senones

N° 4. **Suessions**. — Face : Tête casquée à gauche ; grènetis autour.

Revers : Cheval ailé à gauche. Au-dessous : légende CRICIRV.

Ce bronze se trouve surtout chez les Bellovaques et les Véromandues. Mais depuis les découvertes faites à Pommiers, près Soissons, l'attribution des monnaies de CRICIRV est faite aux Suessions.

Note : Le nom de CRICIRV paraît avoir été assez commun à l'époque gallo-romaine, car on l'a déjà signalé plusieurs fois. M. de Roucy (*Bulletin de la Société historique de Compiègne*) l'a retrouvé sous la forme de

CRECIRO. OF

sur un fragment de poterie découvert au Mont-Berny, dans la forêt de Compiègne.

D'autre part, M. de Longpérier a rappelé (*Notice des monnaies composant la collection Rousseau*) que le nom de CRICIRV se trouvait sur une inscription découverte à Langres.

CRICIRI LIBEO ANV
VICTOR DOMI. PC.

Sur 370 monnaies trouvées dans le camp de Pommiers, près Soissons (de 1882 à 1885), il y avait 270 pièces de CRICIRV, 265 étaient

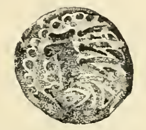
en bronze, 1 en argent, et l'âme en bronze d'une pièce fausse (statère) de ce chef.

Les 111 monnaies trouvées à Ambleny (Aisne), près Vic-sur-Aisne, comprenaient 53 pièces de CRICIRV.

En raison de la proportion si élevées de monnaies de CRICIRV, trouvées dans notre région, il est certain maintenant que ce chef commandait la peuplade gauloise des Suessions.

Azy a fourni 8 exemplaires en bronze de cette monnaie.

Cf. Atlas, planche XXXII, nº 7951.

Senones

Nº 5. **Remi**. — Face : Double tête de Janus, barbu.

Revers : Lion courant à gauche, la gueule ouverte, tirant la langue, la queue relevée au-dessus du dos.

Dessous, entre les pattes, annelet centré, entouré d'un grènetis. (1 exemplaire.) Bronze.

Cf. Atlas, planche XXXII, nº 8106.

Nº 6. **Remi**. — Double tête de Janus, différente de la monnaie qui précède ; devant la bouche, annelet centré. Dessous, 4 annelets centrés, reliés deux à deux.

Revers : Lion au repos, la queue pendante et la gueule ouverte ; griffes très apparentes. Sous le ventre, un annelet centré ; au-dessus du dos, 3 annelets centrés disposés en triangle. (6 exemplaires, bronze).

Nº 7. **Silvanectes**. — Type à la Triquètre, symboles en forme d'S, formant rosace avec point central.

Revers : Cheval avec crinière apparente ; dessus, un annelet centré ; devant la bouche, autre annelet centré. Entre les pattes du cheval, 4 annelets disposés en croix. (2 exemplaires, bronze.)

Cf. Atlas, planche XXXI, nº 7873. (*Silvanectes, Senlis.*)

N° 8. **Silvanectes.** — Face : Tête tournée à droite ; cheveux formés d'une multitude de petits cercles. Devant la figure, symbole formé d'une ligne brisée.

Revers : Cheval galopant à gauche. Dessus, un symbole inconnu formant spirale avec point centré. Entre les jambes du cheval, une croix formée de 4 points. (2 exemplaires, potin.)

Cf. Atlas, planche XXI, n° 7870.

N° 9. **Meldi.** — Bronze, 1 exemplaire

Face : Tête à gauche, à longue chevelure tombant sur la nuque.

Devant la figure, reste... NOC. (La légende entière est EPENOC).

Revers : Cheval au galop, à droite, surmonté d'un aigle aux ailes éployées, très visible sur la pièce ; mais la légende a disparu.

Cf. Planche XXXI, n° 7617.

N° 10. **Meldi.** — Bronze, 1 exemplaire.

Face : Buste de Vénus à droite, un collier de perles au cou.

Devant la face : légende : ROVECA.

Revers : Cheval à droite. Au-dessus, point dans un cercle perlé. Devant, deux annelets centrés ; dessous, autre annelet centré.

Cf. Atlas, planche XXXI, n°s 7635-7637 ?

N° 11. **Meldi.** — Face : Tête casquée, à gauche ou peut y lire la légende POOYIKA.

Revers : Lion courant à droite, la queue relevée. Au-dessous : légende ROVECA. (1 exemplaire, bronze.)

Cf. Planche XXXI, n°s 7646-7643.

N° 12. **Catalauni.** — Bronze, 1 exemplaire.

Face : Personnage à longue chevelure passant à droite, tenant de la main gauche une lance et de la main droite un torques ?

Revers : Quadrupède à droite, loup, peut-être? foulant aux pieds un reptile. Au-dessus, un symbole qui n'a pas encore été bien déterminé et qui n'est peut être qu'un serpent.

Cf. Atlas, planche XXXII, n° 8121.

Note de M. de Barthélemy, Membre de l'Institut. — Cette pièce se trouve fréquemment dans le Châlonnais et le Beauvoisis. L'attribution de cette monnaie aux *Catalaunes,* ne paraît pas admissible, puisque le nom de cette population n'apparaît que très tard ; rien d'ailleurs ne permet d'établir que les *Catalauni* jouirent de l'autonomie à l'époque de

l'indépendance. Jusqu'à ce jour, on n'a point essayé de déterminer le type du revers de cette monnaie qui appartient aux derniers temps du monnayage gaulois. Elle ressemble assez au type de l'éléphant foulant aux pieds un serpent, qui se retrouve sur certains deniers de César, frappés vers 50 avant J.-C.

N° 13. **Remi.** — Ce potin représente les têtes de trois chefs, à gauche, avec l'inscription REMO.

Revers mal conservé : on ne voit qu'un cheval courant à gauche.

Les pièces similaires, mieux conservées, représentent le cheval traînant un char; à gauche, l'inscription REMO.

Cf. Atlas, planche XXXII, n° 8040.

13 MONNAIES ROMAINES

3 Moyens-Bronzes d'Auguste, empereur, 30 ans avant J.-C.
1 Grand-Bronze de Trajan, empereur, 98-117 après J.-C.
2 Bronzes d'Hadrien, empereur, 117-138 après J.-C.
1 Moyen-Bronze d'Antonin-le-Pieux, 138-161 après J.-C.
1 Grand-Bronze de Marc-Aurèle, empereur, 161-180 après J.-C.
1 Petit-Bronze de Posthume père, empereur, 257 après J.-C.
2 Petits-Bronzes de Magnence, empereur, 350-355 après J.-C.
2 Petits-Bronzes de Valentinien Ier, 364-375 après J.-C.

Empereur Hadrien 117-138 après J.-C. — Face : Tête laurée d'Hadrien, tournée à droite.

La légende est effacée.

Magnifique revers représentant une scène ou épisode du règne. Malheureusement la légende n'existe plus. On peut y voir l'empereur assis sur un trône avec d'autres personnages dont un monte un escalier, sans doute pour faire un offrande ou recevoir une récompense.

La légende qui se trouvait sous le piédestal n'est plus lisible.

Revers fort rare qui donne à la pièce une réelle valeur numismatique.

Empereur Marc-Aurèle 161-180 après J.-C. — Tête barbue à droite, cheveux crépus.

Légende incomplète : M. ANTONINVS.

Revers rarissime : Une femme assise au pied d'un trophée et semblant pleurer; de l'autre côté, un guerrier debout.

La légende est en partie effacée : on ne lit que : ... VG. IMP. VI. COS III, c'est-à-dire : empereur pour la sixième fois et consul pour la troisième fois.

(Un exemplaire de cette monnaie existe au cabinet des médailles à Paris où il est coté comme très rare à cause du revers).



NOTE ANALYTIQUE

SUR LE

VOYAGE DE VERSAILLES A REIMS

OPÉRÉ EN 1775 PAR A.-N. DUCHESNE

Extrait de ses lettres publiées dans le Recueil des travaux de l' « Académie Nationale de Reims », années 1899-1900, tome II, pages 17 et suivantes.

Antoine-Nicolas Duchesne, botaniste, né à Versailles, en 1747, partit de cette ville le 5 juin 1775 pour assister à Reims au sacre de Louis XVI. Il fit en grande partie ce voyage à pied aussi bien à l'aller qu'au retour et rendit compte de ses impressions à son père, avocat au Parlement dans douze lettres. Elles sont écrites, pour la première partie du voyage, de : Lagny, La Ferté-sous-Jouarre, Château Thierry et Reims ; pour la seconde de : Courtagnon, Damery, Château-Thierry, Tancrou, Meaux et Murmarais.

Il m'a paru intéressant d'extraire, de ces lettres, ce que Duchesne raconte sur les localités par lui traversées dans la région qui forme aujourd'hui l'arrondissement de Château-Thierry.

La première de ces localités qu'il a traversée est Crouttes. C'est, dit notre voyageur, un vignoble délicieux, où il existe des sureaux de haute tige qui parfument l'air et dont le fruit sert à colorer le vin.

De là il vint à Charly, dont il ne parle point, il se borne à mentionner que pour gagner du temps il a brûlé les chanoines de Charly (*1re remarque*). En quittant ce bourg, notre voyageur commence la route de surcroît par la montée d'une côte digne de la Normandie dans laquelle le soleil éclairait un peu fort ses pas. En haut, il rencontra une vaste plaine d'où l'on découvre Château-Thierry (*2e remarque*).

Il traversa ensuite le Haut-de-Bonneuil (Mont de Bonneil) d'où la vue des détours de la Marne est fort agréable. On y découvre en plein l'abbaye de Chézy où il a peur d'être obligé de venir demander gîte, s'il n'en trouve pas à Château-Thierry.

Puis c'est Essone (Essômes) que rencontre Duchesne ; c'est une grande fabrique de tonneaux neufs, les douves carrées et plates viennent de Lorraine par Châlons. Enfin une avenue aboutissant à un faubourg de Château-Thierry.

Cette ville, qu'il traversa pour trouver une hôtellerie sur le port, lui parut vilaine, les rues serrées (étroites) ; elle est entourée d'un haut mur et il y a beaucoup plus de maisons en dehors que dedans. Depuis les troubles au sujet des grains les auberges sont pleines de soldats qui les occupent sans payer (*3e remarque*).

Duchesne quitta Château-Thierry par la route de Châlons qu'il suivit jusqu'à Dormans. Il remarqua sur le chemin ferré vers Fossoy une nature de pierre calcaire fine et dure qu'on nomme pierre-blanche. On lui dit que celle qui fait feu s'appelle chaïœ (chaillot) (*4e remarque*).

Il signale avant Fossoy un petit fief, dépendant de Blesmes, qui est isolé et entouré d'eau vive sur le bord du grand chemin (*5e remarque*).

La dernière localité dont notre voyageur s'occupe avant Dormans est le hameau de Paroy (Crézancy). Il y a vu une belle et bonne source ainsi que d'autres petits cours d'eau d'un faible débit dans lesquels il a remarqué des cailloux entourés d'une sorte de petits vers si fortement attachés qu'ils ne lâchent pas prise malgré le roulis de ces cailloux causé

par les eaux. Il dénomme diverses plantes qu'il a reconnues sur les bords et dans ces ruisseaux, puis les arbres bordant la route ou plantés dans les terrains voisins ; ce sont à peu près les mêmes essences que celles qui s'y rencontrent maintenant.

A Dormans, Duchesne quitta la route de Châlons et prit celle de Reims par Ville-en-Tardenois ; il arriva le 9 juin à Reims et en partit le 16 après le Sacre.

A son retour il prit le coche d'eau depuis Dormans jusqu'à Château-Thierry. Aussi n'a-t-il remarqué dans ce parcours que le château de Mont-Saint-Père, rebâti et replanté plusieurs années avant par Paris-Duverney et qui appartenait alors à un autre financier, Marquet.

Notre voyageur, ayant séjourné un dimanche à Château-Thierry, eut mieux le temps d'examiner la ville qu'à son premier passage. Il dit qu'elle se compose d'une rue en demi-cercle autour du Château ; que l'Hôtel-Dieu des Augustines est moderne ; qu'il y a deux couvents d'hommes de peu d'apparence ; que le seul clocher est celui de la maison de Ville et qu'il n'y a pas d'église paroissiale ; que les églises de Saint-Crépin et de Saint-Martin se trouvent en dehors et à quelque distance des murs du côté de Paris, entourées d'un faubourg assez considérable et qu'un autre existe du côté du pont (*6e remarque*).

Duchesne parla ensuite du château, il expose que ce dût être une forteresse imprenable, que les murs et les tours se dégradent, que quelques centaines de mille francs suffiraient pour les rétablir, mais que le tout doit être rasé, dit-on ; qu'il pleut dans les appartements, que l'enclos est habité par un avocat, chargé des affaires, des gardes-chasses, des jardiniers, etc ; par un Prémontré prieur de la petite chapelle où il dit la messe basse et qui est curé de l'enceinte du château. Il fait remarquer aussi qu'il y a, dans la cour, un jet d'eau qui paraît aller jour et nuit.

D'après notre voyageur, l'église Saint-Crépin est d'un assez joli gothique ; à défaut de chapelle, des autels ont été adossés

à chaque pilier, ce qu'il trouve d'assez mauvais goût, les deux autels collatéraux étant bien suffisants. Le chœur a été depuis peu décoré en marbre ou stuc et enrichi de quatre figures en marbre blanc ou en plâtre représentant les quatre pères Latins (7e *remarque*).

Duchesne, ayant assisté à la messe, a remarqué que dans les prières du prône, on nomme après le Seigneur, les magistrats et les artisans, les laboureurs. Il a été frappé du jeu brillant d'un fort jeune organiste qui lui semble destiné à un bel avenir ; c'est Mlle Munier, fille d'un bourgeois, très habile musicienne, qui l'a formé (8e *remarque*).

Avant de quitter Château-Thierry, notre voyageur a pu voir la Compagnie des fusiliers rassemblée dans son jardin, à l'entrée de la route de Soissons, pour tirer le prix de l'oiseau. Il donne des détails assez curieux sur la façon de procéder, sur l'oiseau et sur la manière dont la perche, au sommet de laquelle il est fixé, se trouve assujettie et maintenue (9e *remarque*).

En sortant de Château-Thierry, Duchesne se dirigea sur Meaux par Essômes, Malassise, Beaurepaire, Villiers-aux-Pierres (Villiers-sur-Marne), Saint-Aulde et Germigny-l'Evêque.

A Essômes, il visita l'église, ce qu'il n'avait pu faire à son premier passage. Ce n'est plus, dit-il, que le reste d'une grande église d'un fort beau gothique; la nef qui tombait en ruines a été abattue; on a refait un portail d'une architecture romaine fort simple et l'ancien chœur partagé, sert pour le tout : les stalles, fort ornées, ont été retournées en arrière de l'autel qui est à la romaine. Il n'y avait plus, à cette époque, que cinq chanoines réguliers (*10e remarque*).

Duchesne donne pour les localités qu'il a traversées des renseignements analogues à ceux qui précèdent ; il s'étend surtout sur Reims, ses monuments et sur les cérémonies du sacre ; mais, comme je l'ai dit en commençant, je me suis borné à extraire de ses lettres, et par analyse, ce qui concerne notre arrondissement.

A. JOSSE.

REMARQUES DIVERSES

PAGE 1. — *1re remarque.* — Qu'entend Duchesne par *les chanoines* de Charly? Le prieur-curé de Charly était un religieux de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, il portait par suite le titre de chanoine. Duchesne a cru qu'il y en avait plusieurs à Charly.

2e remarque. — Il s'agit évidemment de la côte dite du Rez, que gravit une voie qu'empruntaient autrefois les personnes allant à pied de Charly à Château-Thierry, on disait : passer par *les hauts*, ce qui était plus court que par *les bas*, c'est-à-dire en suivant la route dans la vallée de la Marne. Ce qu'indique Duchesne à la suite ne laisse aucun doute à cet égard.

PAGE 2. — *3e remarque.* — Ces troubles survenus quelques mois avant le passage de Duchesne, sont racontés avec détails par l'abbé Hébert ainsi que par l'abbé Poquet. Les soldats dont il parle étaient les 200 hussards d'Esthérasie demandés pour aider les brigades de maréchaussée de la Ville, d'Oulchy, de Dormans et de Montmirail à maintenir l'ordre avec la milice bourgeoise.

4e remarque. — Il s'agit de la pierre calcaire et de la pierre siliceuse ou silex que l'on trouve en beaucoup d'endroits dans nos environs.

5e remarque. — Ce ne peut être la Herbennerie comme on l'a supposé, ce hameau est tout près de Fossoy et en dépend. Il est beaucoup plus probable que Duchesne veut parler de l'espèce de petit castel qui se trouve en face Blesmes sur la gauche de la route. Il appartient aujourd'hui à M. Rémiot.

PAGE 3. — *6e remarque.* — Duchesne n'a considéré, comme faisant partie de la ville de Château-Thierry, que la partie enceinte par ses murs et ceux du château, c'est à-dire ce qui est aujourd'hui compris entre la rue de Fère, le chemin de La Barre aux Petits-Prés, l'avenue Joussaume-Latour, le

Champ-de-Mars et l'avenue de Soissons. En conséquence, il n'admet qu'une seule rue, comprenant ce que nous appelons aujourd'hui la Grande-Rue et la rue du Château. D'un autre côté, il a pris la tour et la cloche de Balhand pour le clocher de la maison ou Hôtel-de-Ville.

7e remarque. — Ces figures, probablement en plâtre, ont été remplacées par les quatre évangélistes en terre cuite, dus à Gauthier le modeleur.

8e remarque. — Il serait intéressant de rechercher ce que devint le fort jeune organiste élève de Mlle Munier, ne serait-ce que pour savoir s'il a aussi bien réussi que le supposait Duchesne.

PAGE 4. — *9e remarque.* — La compagnie des Fusiliers, qu'il ne faut pas confondre avec la société de l'Arquebuse, avait son jardin le long de la ruelle qui porte leur nom.

D'où vient qu'en citant ce qu'il a vu de remarquable à Château-Thierry, Duchesne ne parle nullement de La Fontaine? C'est probablement parce qu'il ne raconte à son père que ce qu'il voit, que rien ne lui a rappelé notre Fabuliste, sa statue n'existant pas encore et sa maison natale ne se distinguant en rien des autres logis bourgeois. D'aucuns prétendent que La Fontaine était à cette époque beaucoup moins connu que plus tard, que son immense réputation n'a grandi qu'avec le temps.

10e remarque. — Ce qui reste de l'église d'Essômes était la chapelle de l'Abbaye ; on y avait annexé en avant une nef s'étendant jusqu'en ligne de la Mairie actuelle et qui formait l'église paroissiale. Cette annexe n'avait ni le grand caractère ni le beau style de la chapelle ; on doute même que son portail ait été achevé.

A. J.

INFLUENCE TEMPORELLE DU CLERGÉ AU XVII[e] SIECLE

A NOGENT-L'ARTAUD

MESSIEURS,

J'ai recueilli dernièrement la copie de deux actes provenant des notes laissées par feu M. Potiquet, archéologue et historien, décédé à Nogent-l'Artaud, il y a une vingtaine d'années. Il m'a paru intéressant de communiquer à la *Société Historique et Archéologique* ces documents datant de deux siècles.

On pourrait peut être, à la rigueur, découvrir d'autres actes similaires, en compulsant nos archives paroissiales. Les pièces que je vous communique aujourd'hui n'ont d'autre intérêt que de se rapporter à une commune de notre arrondissement, Nogent-l'Artaud, et d'autre mérite que d'être d'une authenticité incontestable, deux qualités essentielles pour des documents se rattachant à l'histoire locale.

Certaines particularités vous intéresseront, j'en suis sûr. C'est pour cette raison que j'ai pris la peine de copier *in extenso* ces actes, sans rien changer, ni à la forme, ni à la rédaction.

Voici ces deux documents :

Extrait des Registres des Baptesmes, Mariages et Mortuaires de la paroisse de Nogent l'Artaud, pour l'année 1682

(14 Décembre 1682).

A tous ceux que ces pré[tes] Lettres verront, Jean du Tour, prebtre-Docteur et Official et juge ordinaire de la Cour spirituelle de Soissons, salut ; scavoir faisons que veu la requeste présentée à Nous par Estienne Loire, natif de Nogent, et Anne Le Fébure, native de Basseuel (1) et

(1) *Bassevelle*, commune voisine de Nogent-l'Artaud, aujourd'hui comprise dans le département de Seine-et-Marne.

aux fins pour les raisons y contenues, leur permettre de se marier en cette ville et désire dispenser de la publication des bans ; Nôtre Ordonnance au bas de ladite requeste portant qu'iceux supplians seroient ouys par leurs bouches, ensemble témoings ou parens. Nôtre procès-verbal faict de l'audition desdits supplians et de deux parens duquel il résulte lesdits supplians avoir vescu depuis quatre à cinq ans comme personnes mariez s'estant retirez du Pays, se soumettans à Nous et à touttes pénitences, demandant pardon de la faute par eux commise ainsi qu'il est plus au long exprimé audit procès-verbal ; Le certificat du sieur Berthemet, sous-pénitencier à Soissons qui les a entendu en confession et qui leur a donnez absolution de leurs pechez, cejourd'hui tout veu et considérez, Nous avons permis et permettons au Curé de la Paroisse de Nogent de recevoir aux fiançailles et au mariage lesdits Etienne Loire et Anne Le Febure, à la charge de faire la publicaon de deux bans entre lesdites fiançailles et mariage, les dispensans de la publicaon du troisième à la charge qu'iceux Loire et Le Febure demeureront séparez de demeure, d'habitation et conversation pendant quinze jours, pendant lesquels temps diront tous les jours cinq fois *Pater* et cinq fois *Ave Maria*, à genoux dans l'église et priront ledit sieur Curé de dire en son prône, en publiant les bans, qu'ils demandent excuse du scandale par eux causé, pour après auoir satisfaitz à ce que dessus et pour veu qu'il ne s'y trouve aucun empeschement canonique estre procédez à la célébration dudit Mariage nonobstant le saint tems de l'Advent et les prohibitions dont les avons aussy dispensez et dispensons ainsi que deffaut dudit dernier ban pour bonnes et justes causes de ce faire donnons pouvoir et célébrer ledit mariage avant six heures du matin sans pompes ni témoings.

De quoy avons faict revestir ces présentes du scel de ladite Cour spirituelle et officialité, signez de Nous et de nostre Greffier, le vingt et septiesme iour du moys de Novembre mil six cent quatre-vingt-deux.

Signé : Du Tour, avec paraphe,
Petit, avec paraphe et scellé

Acte de Mariage de Etienne Loire avec Anne Le Febure

Le quatorzième jour de Décembre mil six cent quatre-vingt-deux, en conséquence de l'Ordonnance consignée en tant part (*sic*), Etienne Loire et Anne Le Febure ont estez mariez, toutes choses et les cérémonies observez ainsi qu'il est dit, nonobstant le dernier ban non publié et le

temps d'Advent, Et Estienne, fils dudit Estienne Loire et Anne Le Febure, mis sous le voile ou drap pendant la Cérémonie, qui auroit esté baptisé sous leur nom comme mariez le dimanche douziesme jour de Juillet de l'année présente par Mre Imbert Curé de la Forestière, ainsy qu'il nous a paru par son certificat, ledit mariage célébré en prnce (*présence*) de Gilles Le Febure frère de ladite espouse et Jean Rabillier, beau-frère dudit espoux, Michel Bachelet, François Thibault et autres, et Louise Métée et autres ; Quand aux dits sieurs espoux et espouse, ont déclarez ne sçavoir signer, ainsi que ladite Louise Métée, belle-sœur de ladite épouse ;

Et ont signé avec nous lesdits sieurs Le Febure, Rabillier, Bachelet et Thibault.

Signé : Gilles Le Febure ; Jean Rabillier ; F. Thibault ; M. Bachelet et Renaudin, Curé.

N'attendez pas de moi, Messieurs, de longs commentaires au sujet des pièces que je viens de vous communiquer. Je ne ferai que de simples remarques en réclamant toutefois votre bienveillante indulgence.

Les faits rapportés se passent sous le règne de Louis XIV, c'est-à-dire à une époque où l'état-civil n'existait pas. Le curé seul, dans nos paroisses rurales, était chargé de la rédaction des actes de baptêmes, mariages et décès. Il avait aussi la garde des registres paroissiaux depuis que François Ier, par son ordonnance célèbre de Villers-Cotterêts (août 1540), en avait prescrit la tenue dans chaque commune du Royaume. Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution.

Il n'y avait donc pas à l'époque qui nous occupe, de mariage purement civil ; le consentement mutuel des époux était reçu par le prêtre, dans l'église, après la cérémonie des fiançailles et la publication de trois bans au prône de la messe paroissiale.

Le cas d'Etienne Loire et d'Anne Le Fébure sortait de l'ordinaire : il y avait eu concubinage et de plus, un enfant était né de cette union irrégulière. L'Eglise usait des moyens qu'elle avait en son pouvoir pour empêcher le retour de ces faits scandaleux.

L'Ordonnance rendue par la Cour spirituelle de Soissons, le 27 Novembre 1682, n'avait pas d'autre but. D'ailleurs, les intéressés demandaient pardon de leur passé et se soumettaient d'avance, volontairement, à toutes les pénitences qui leur seraient imposées.

Il pourrait sembler extraordinaire que l'enfant né du commerce illégitime d'Etienne Loire avec Anne Le Fébure, ait été placé sous le voile pendant la cérémonie du mariage de ses père et mère. Il s'agissait là d'une sorte de légitimation, différente, à coup sûr, de celle que prescrivent nos lois actuelles et le Code civil ; mais cette formalité purement canonique, en usage à l'époque, n'étonnait personne. Elle effaçait la tache comme l'eau du baptême efface celle du péché d'Adam.

Tels sont, à mon point de vue, le but que visait l'Eglise et l'explication du fait rapporté dans l'acte dont vous venez de prendre connaissance.

A. MINOUFLET.

NOTE

SUR LA

COMPAGNIE DES FUSILIERS

DE CHATEAU-THIERRY

(1757-1792)

Dans un des derniers volumes de Travaux de l'Académie nationale de Reims, M. Jadart a publié la « Relation d'un voyage à Reims à l'occasion du Sacre du roi Louis XVI, en juin 1775, par A.-N. Duchesne ». Notre collègue, M. Josse, dans son rapport sur cette publication en ce qui concerne les localités de notre région décrites par Duchesne, signale le passage suivant :

« Avant de quitter Château-Thierry, nous avions eu la bonne aventure de trouver la Compagnie de fusiliers rassemblée dans leur jardin à l'entrée de la route de Soissons, pour tirer le grand prix de l'oiseau, qui n'a lieu qu'une fois par an. Nous avons encore eu la bonne fortune de voir baisser la perche pour juger un coup qui n'avait pas porté sur l'oiseau, mais en plein dans la targe de fer blanc peint en rouge, au milieu de laquelle est cet oiseau de plomb fondu, creux et rempli de sable. Il faut le crever pour être déclaré le roi de l'année. La perche est fort élevée, maintenue droite par deux retraites au moyen desquelles on la fait jouer en bascule sur un pivot horizontal porté sur deux autres fortes perches ; le pied de la grande est chargé de pierres pour lui donner de

l'assiette. Cette mécanique nous a rappelé celle du pertuis de Damerie qui est assez semblable en horizontal au lieu du vertical » (1).

Ces remarques du jeune voyageur sont pour nous fort intéressantes ; elles évoquent le souvenir d'une Société de tir dont la destinée fut moins heureuse que celle des Arquebusiers ; l'existence de celle-ci ne s'est terminée qu'à une époque toute récente, mais la Compagnie des Fusiliers a disparu sans laisser d'autres traces qu'un nom donné à une ruelle ; et encore l'origine de ce nom était-elle incertaine.

J'ai pensé qu'il y avait quelqu'intérêt à dissiper cette obscurité et à rechercher tout ce qui concerne le passé d'une société, qui tint sans doute dans notre cité une place importante à l'époque de sa formation.

L'histoire de Château-Thierry, par l'abbé Poquet, est muette à cet égard, mais l'histoire manuscrite de l'abbé Hébert contient quelques renseignements.

« En 1747, plusieurs bourgeois qui s'exerçaient par jeu à tirer du fusil, obtinrent du gouverneur de Champagne et de Brie, Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang, une patente en date du 4 septembre, pour former une compagnie de fusiliers à Château-Thierry. Jean-Baptiste Maciet, huissier, en fut le premier capitaine ; ce fut sans doute par suite de cette permission légale de s'assembler pour tirer du fusil, que cette Compagnie acquit un terrain et fit construire une maison ou hôtel commun et un tir où elle s'exerça jusqu'à la Révolution. Cette maison est la dernière sur le chemin de Soissons, à main gauche, en montant aux Chesneaux. Elle conserve (2) quelques restes qui annoncent sa première destination. »

Notre historien a commis ici une erreur en donnant la date de 1747 ; la lettre patente dont il parle, a été donnée par Louis

(1) Travaux de l'Académie Nationale de Reims, 108e volume, page 105.

(2) En 1806, date du manuscrit de l'abbé Hébert.

de Bourbon, gouverneur de Champagne et de Brie, le 4 septembre 1757 ; la reproduction en a été faite par M. Rollet, dans les *Annales* de la *Société historique de Château-Thierry* de l'année 1882, page 72 ; cette patente fut enregistrée par le greffier de la ville de Château-Thierry le 14 avril 1759.

Il y avait à cette époque trois compagnies militaires de jeux à Château Thierry : les Arquers-Fléchiers qui étaient la plus ancienne, les Arquebusiers qui à cause de leur importance avaient le pas sur les autres, et les Arbalétriers qui s'étaient formés vers le commencement du XVIIe siècle ; ces derniers avaient leur butte en montant aux Chesneaux, à droite, près les fossés de la ville, dans un endroit qui est devenu le lieudit des Arbalètes ; ils n'avaient aucun privilège et ne paraissaient même pas dans les cérémonies. La Compagnie des Fusiliers fut donc la quatrième société militaire de jeux.

D'après l'abbé Hébert, les Arquers-Fléchiers avaient pour uniforme : l'habit gris de fer, avec boutonnières noires ; leur colonel était Mgr le Cardinal de Bernis, abbé de Saint-Médard de Soissons, ou en son absence, le Grand Prieur de l'abbaye. Les Arquebusiers avaient pour colonel le duc de Bourbon, gouverneur de Champagne et de Brie ; leur uniforme était l'habit complet en écarlate, galon d'or à la Bourgogne, doublure blanche, épaulettes d'or, bas et col blanc, chapeau uni et plumet. Les Arbalétriers n'avaient ni colonel ni uniforme. Dès que les Fusiliers furent institués en compagnie, ils eurent pour colonel Mgr le Duc de Bouillon, ils adoptèrent pour uniforme l'habit bleu-clair, avec revers cramoisi ; la veste et les culottes rouges, le chapeau galonné en argent. Ils se trouvèrent ordinairement aux processions du Saint-Sacrement, avec les Arquers-Fléchiers et les Arquebusiers.

Lorsque survint la Révolution, toutes les compagnies de jeux s'empressèrent, par patriotisme, de renoncer à tous leurs privilèges et à leurs distinctions ; cette renonciation se fit à l'Arquebuse au mois de juin 1790. Mais en 1792, un décret de l'Assemblée nationale incorpora les Arquebusiers, les Fusiliers, les autres compagnies de jeux et de milices bourgeoises

dans les Gardes nationales, elles se trouvèrent donc supprimées de fait. De plus, on s'occupa de vendre au profit de la nation les emplacements où elles faisaient leurs exercices.

« Les Arquebusiers remirent leur emplacement et leur Hôtel à la Ville et par là les sauvèrent de l'aliénation patriotique ; une seule partie de ce terrain que la Compagnie tenait à rente de M. Chauvet, son lieutenant, et qui rendait leur première allée également large dans toute sa longueur, fut reprise par ses héritiers.

« Les Arquers Fléchiers qui prétendaient être de la commune de Brasles, laissèrent vendre le leur ; ce fut le citoyen Dalican qui l'acheta. Il eut, dit-on, par ce marché, pour quatre cents francs en mandats (1) valant alors tout au plus quarante écus en numéraire sonnant, le vaste emplacement des Arquers Fléchiers où se trouvaient trois longues allées de grands et gros arbres et une maison.

« Les Fusiliers qui tenaient un local à rente de M. Boudinet, leur capitaine, et qui venaient de le lui rembourser, le vendirent eux-mêmes pour leur compte et se partagèrent la somme ; ce fut M. Poulain qui l'acheta.

« Il ne fut plus question d'aucune de ces compagnies jusqu'en 1797, époque à laquelle les amateurs du Jeu de l'Arquebuse obtinrent du Directoire de la République de se rassembler quand bon leur semblerait dans leur ancien hôtel, mais à condition qu'ils n'auraient ni privilèges ni uniformes, qu'ils n'assisteraient en corps à aucune cérémonie, ne formeraient aucune corporation, et que le chef de leur corporation n'aurait que le titre d'ancien. »

La Compagnie des Fusiliers ne demanda pas une autorisation nouvelle ; dissoute par suite des événements politiques, elle ne vécut que trente-cinq ans au plus. Il n'en est fait mention qu'à l'occasion de la fête du 14 Juillet 1790. Ce jour-là, en l'absence du curé de Saint-Crépin, M. l'abbé Thirial,

(1) Ou assignats.

alors député à l'Assemblée Nationale, le premier vicaire, M. l'abbé Pierre, avait dit la messe sur l'autel de la Patrie qu'on avait érigé au carrefour de la Demi-Lune ; « Le lendemain, on voulut le forcer à dire une messe d'actions de grâces et à chanter un *Te Deum*, ce qu'il se refusa de faire, disant qu'on le lui demandait trop tard et qu'il avait déjeuné; malgré cette réponse on l'alla chercher à midi avec vingt fusiliers et on le conduisit à l'église, pour du moins y entonner et chanter le *Te Deum*, ce qu'il fit avec beaucoup de docilité. Pendant cette cérémonie, plusieurs des fusiliers lachèrent leurs fusils dans l'église, même dans le sanctuaire, pour montrer apparemment qu'ils ne craignaient pas les prêtres »

Je transcris ici l'acte de vente de la maison des Fusiliers et l'on pourra relever une erreur commise par l'abbé Hébert au sujet du remboursement qu'il indique comme déjà fait à M. Boudinet, tandis que ce remboursement n'a été opéré que par le moyen de cette vente.

« L'an 1792, le premier de la République française et le 13 décembre, furent présents les citoyens Philippe Boudinet, Jean Alexis Vernier, Michel Antoine Malet, Jean Crespin Robaille, Pierre Modeste, Pierre Simon Moureux, Jean André Toussaint, Pierre Ouf, Jacques François Liège, Jean Baptiste Thomas Collin, Jean Martin, Denis François Thévenin, François Petit, François Henriet, Jean Baptiste Lambert et Adrien Demoncy, tous faisant et composant la cy-devant compagnie des fusiliers de Château-Thierry, y demeurant, qui déclarent vendre au citoyen Poulain à sçavoir les bâtiments, jardin, arbres et charmilles qui y sont plantées, buttes et tirage composant le cy-devant hôtel du jeu des Fusiliers, contenant en total cent trente-neuf perches un tiers ou environ, situés aux Arbalettes de cette ville, lieu dit les Ballerais; consistant ledit hôtel en une cuisine et deux caveaux par bas, une grande salle dessus dans laquelle il y a une cheminée garnie de son chambranle de bois et de sa plaque de fonte, et sur ladite cheminée un grand tableau servant de trumeau, huit croisées garnies de leurs contrevents et huit bullets sous les-

dites croisées, grenier au-dessus auquel on accède par une échelle ; le tout tenant d'un côté au citoyen Regnault, d'autre à la Nation représentante l'église Saint-Crépin, d'un bout par devant au grand chemin de Chaûry, d'autre bout par derrière aux héritiers du sieur Maciet, huissier,

« Lesquels bâtiments et jardins en dépendant appartenaient avant ces présentes auxdits citoyens vendeurs au moyen de la prise à rente que la cy-devant compagnie des fusiliers a faite du citoyen Boudinet (1) moyennant dix-huit livres de rente foncière payable par chacun an le jour de la Saint-Martin d'hiver.

« Les dites ventes et adjudication ont été faites moyennant la somme de deux mille six cent quarante-neuf livres, sçavoir cinq cent cinquante livres huit sols pour rembourser chacun des citoyens Boudinet, Vernier, Malet et Robail des avances qu'ils ont faites lors de la construction du bâtiment dudit cy-devant hôtel ; quatre cent quatorze livres au citoyen Boudinet pour rachat de sa rente et trois années d'arrérages, plus soixante-trois livres pour être employé à un repas entr'eux, et l'adjudicataire ; et le surplus qui a été partagé entre les dits vendeurs en la présence des notaires. »

Cette maison dont il restait quelques vestiges au commencement du siècle dernier a complètement disparu ; elle a été représentée sur un tableau peint à l'huile qui, vers 1860, était possédé par M. Dutemple, à Blesmes ; on ignore dans quelles mains il se trouve aujourd'hui. Le peintre Bézu en a fait un dessin qui a été reproduit par Lecart dans son ouvrage sur Château-Thierry.

Où était placée exactement cette propriété des Fusiliers ? Il était intéressant d'en déterminer l'emplacement, nous savons que c'était à main gauche sur la route de Soissons ; on lit dans « l'acte d'assemblée générale, concernant un terrain pour construire le jeu de la Compagnie des Fusiliers, tenue

(1) Par un acte du 24 mars 1764.

le dimanche 25 mars 1759 (1), que le syndic de la ville accordait à ladite compagnie un terrain de 71 toises de longueur sur 30 toises de largeur, situé au lieudit les Arbalètres, tenant d'un côté à la ruelle qui conduit aux Chesneaux, d'un bout par bas à la haye du jardin de Mme de Maisonneuve, et d'autre bout par haut aux terres de plusieurs particuliers. » A cette époque, en 1759, la route de Soissons était en construction et allait remplacer cette ruelle des Chesneaux dont il est fait mention dans l'acte ci-dessus relaté.

Où était donc situé ce terrain ? Chose peu facile à établir, car si l'on consulte les anciens plans de la ville faits à différentes époques, on voit que les noms varient beaucoup. Ainsi sur celui de 1769, on trouve, donnant sur la route de Soissons, une ruelle des Fusiliers et une ruelle de la Madeleine ; sur celui de 1816, ces deux ruelles n'ont plus de nom ; sur le plan postérieur en date, elles s'appellent *toutes deux* ruelle de la Madeleine, et une troisième est indiquée comme ruelle des Fusiliers, c'est celle qui aboutit en face la route Neuve de Soissons et se prolonge jusqu'à la sente qui est parallèle au cimetière. Auquel des deux plans fallait-il accorder sa confiance ? Ni à l'un ni à l'autre, car fort heureusement le plan d'alignement de 1824 m'a permis de trancher la question d'une manière qui m'a paru satisfaisante. Sur la feuille n° 7 de ce plan, la parcelle n° 39 de la route de Soissons est située au coin d'une ruelle dite des Fusiliers et indiquée comme appartenant aux héritiers Poulain ; or nous avons vu que c'est ainsi que se nommait l'acquéreur de la maison ou hôtel de la Compagnie. Il semble donc acquis par cette dernière circonstance que c'était bien à l'angle de la seconde ruelle après la rue Racine, sur l'emplacement de l'immeuble portant aujourd'hui le numéro 40 ; de plus les titres de propriété de cette maison indiquent qu'autrefois elle portait le nom de « Maison des Fusiliers ».

(1) Publié par M. Rollet, dans les *Annales* de la Société, année 1882, page 71.

On ne peut donc que regretter l'erreur qui a été faite récemment lorsqu'on a donné officiellement le nom de rue des Fusilliers (*sic*) à une voie qui n'a aucun titre à cette dénomination.

Il ne m'a pas été possible de déterminer exactement l'emplacement du jardin des Arbalétriers dont il a été fait incidemment mention dans cette note, et qui selon toute apparence, se trouvait dans les terrains situés au pied des remparts, formés par les anciens fossés, probablement depuis la porte Saint-Crépin jusqu'au couvent des Cordeliers ; ces terrains en contre bas de la ville convenaient bien à un établissement de ce genre; du reste nous avons vu plus haut que cette partie située entre la ville et la rue de la Madeleine portait au XVIIIe siècle le nom de lieu dit des Arbalètres.

Pour terminer cette note déjà longue, nous devons témoigner nos remerciements à notre savant confrère, M. Jadart, d'avoir publié cette relation de voyage qui nous a rappelé l'existence d'une ancienne Société de Château-Thierry, et permis de préciser l'emplacement de son lieu de réunion ; c'est l'évocation d'une petite période de l'histoire de notre cité.

LEGRAND-VATERNELLE.

RÉUNION

DU VERMANDOIS, DU VALOIS & DE L'AMIENOIS

A LA COURONNE DE FRANCE

(1191-1213)

Nous relevons dans le *Bulletin de la Société archéologique de Vervins* (1897-1898), la traduction d'un traité intervenu en 1191 entre Philippe Auguste, roi de France, et Eléonore de Vermandois, épouse du comte de Beaumont, chancelier de France, aux termes duquel cette dernière cède tous ses droits sur les provinces du Vermandois et du Valois au Roi de France, dans le cas où elle décèderait sans descendants, ainsi que l'Amiénois avec droit de retour au profit d'elle ou de ses descendants dans le cas où Philippe Auguste mourrait sans héritier de « l'épouse sa fiancée ».

L'intérêt de cette communication consiste en ce que l'existence de ce traité paraît avoir été ignoré d'Henri Martin qui n'en parle nulle part dans son « Histoire de France » à l'occasion de la succession d'Elisabeth de Vermandois, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire pour compléter ses documents et préciser davantage les circonstances et la date de la réunion de ces provinces à la couronne de France.

Ce traité est ainsi conçu :

Traité entre Philippe Auguste et Eléonore de Vermandois

Sachent tous que Eléonore, comtesse de Beaumont, a fait avec nous, du consentement et de l'approbation du comte son mari, l'accord irrévocable suivant, touchant le Vermandois et le Valois.

La comtesse conserve le Valois avec ses dépendances en fief et seigneurie, Saint-Quentin avec ses dépendances en fief et seigneurie, Ribemont avec ses dépendances en fief et seigneurie, Origny, tels que le comte Raoul et le comte de Flandre les ont possédés, deux cents livres de deniers noirs à prendre sur Roye chaque année, et cinquante marcs d'argent poids de Troyes, à prendre chaque année sur Péronne. La comtesse et le comte tiennent de nous en fief lige les possessions ci-dessus énumérées, et nous devons les maintenir contre tout homme et toute femme, dans l'état et la paisible jouissance où nous tenions nous-mêmes ces possessions. Nous confirmons les aumônes faites par la comtesse, et elle pourra donner en aumône sur les possessions susdites cent livres de revenus, monnaie parisis. Si elle entre en religion elle pourra disposer de trois cents livres parisis de revenus sur les d. possessions, en plus des cent livres dont il vient d'être question. Ces trois cents livres nous feront retour avec les possessions conservées par la comtesse, quand elle mourra, car s'il arrive qu'elle meure sans héritier issu de sa chair, fils ou fille, toutes les possessions mentionnées plus haut, savoir : le Vermandois, le Valois, Chauny avec ses dépendances en fief et seigneurie, Vaisons ou Ressons avec ses dépendances en fief et seigneurie, Laciny avec ses dépendances en fief et seigneurie, Saint-Quentin avec ses dépendances en fief et seigneurie, Ribemont avec ses dépendances en fief et seigneurie, et Origny tels que le comte Raoul et le comte de Flandre les ont possédés, nous reviendront. En outre la comtesse nous cède, moyennant treize mille livres pour prix de notre rachat, les possessions suivantes autres que les portions que nous tenons comme les tenaient le comte Raoul et Philippe comte de Flandre, savoir : Péronne avec ses dépendances en fief et seigneurie, Roye avec ses dépendances en fief et seigneurie, Montdidier avec ses dépendances en fief et seigneurie, et la partie du Vermandois autre que celle que nous possédons et que celle que conserve la comtesse comme il est dit plus haut. Elle nous cède aussi tout le comté d'Amiens avec ses dépendances en fief et seigneurie, de

manière que si nous mourons sans héritier, fils ou fille, issu de l'épouse notre fiancée, la terre susdite retournera librement et paisiblement à la comtesse ou à son héritier, fils ou fille d'elle et de son mari, sans caution ni rachat.

Fait à Paris en l'an de l'incarnation du Seigneur 1191, et de notre règne le 13e.

(Trésor des chartes, page 111.)

L'historique de la réunion du Vermandois, du Valois et de l'Amiénois à la couronne de France peut dès lors se résumer de la manière suivante :

Raoul Ier, comte de ces trois provinces, senéchal de France, épousa d'abord Adèle de Péronne qu'il répudia et enferma dans une prison où elle mourut, puis Eléonore de Champagne, qu'il répudia également en 1140 pour épouser en troisièmes noces Pétrouille d'Aquitaine, sœur cadette d'Eléonore, femme du roi Louis VII.

De cette union naquirent :

Raoul II.

Elisabeth, femme de Philippe, comte de Flandre, et Eléonore, qui, à l'âge de 30 ans, se maria en quatrièmes noces avec Mathieu, comte de Beaumont, chancelier de France.

A la mort de Raoul 1er, arrivée en 1152, Raoul II lui succéda ; il mourut sans postérité en 1167.

Par suite de ce décès, Philippe de Flandre devint comte du Vermandois, du Valois et de l'Amiénois, à cause de son mariage avec Elisabeth. Un jour, Philippe surprit un jeune homme près de sa femme et le fit pendre ; Elisabeth mourut sans postérité, à Arras, peu de temps après cet événement, le 26 mars 1183, laissant par testament la jouissance viagère de ses domaines à son époux.

Eléonore, sœur cadette d'Elisabeth, prétendit que cette dernière n'avait pas pu faire de dispositions valables à son mari, et après avoir vainement réclamé à Philippe, elle s'adressa à Philippe Auguste en lui promettant de l'instituer son légataire universel, si elle décédait sans enfant.

Philippe Auguste n'hésita pas à soutenir les revendications d'Eléonore, et somma le comte de Flandre de restituer les provinces dans un délai de 40 jours. Le comte refusa d'obéir à l'injonction royale, on prit les armes de part et d'autre, et grâce à la médiation d'Henri II, roi d'Angleterre, le comte de Flandre céda à son adversaire le Valois et l'Amiénois, et garda la jouissance viagère du Vermandois.

Mais en 1184 Philippe de Flandre ayant épousé Mahaut, fille d'Alphonse Ier, roi de Portugal, Philippe Auguste craignant qu'il ne prit des mesures pour transmettre le Vermandois aux enfants qu'il pourrait avoir de son second mariage, réclama la cession immédiate du Vermandois.

Philippe répondit par un appel aux termes, et sur l'intervention de Guillaume, cardinal, archevèque de Reims, de Thibaut le Bon, comte de Chartres, d'Henri II, roi d'Angleterre, et du cardinal Albano, légat du pape, il intervint le 10 mars 1186 un traité de paix aux termes duquel le comte de Flandre consentait à laisser définitivement à Eléonore tous les domaines, et à ne conserver uniquement que la jouissance viagère de Péronne et de Saint Quentin.

Philippe de Flandre étant mort en terre sainte sans postérité en 1191, Philippe Auguste songea à s'assurer définitivement des domaines qu'il avait fait restituer à Eléonore, et l'amena à réaliser la promesse qu'il lui avait faite, au moyen de l'accord constaté par le traité rapporté plus haut.

Eléonore mourut en 1213, et comme elle n'avait pas d'enfants, Philippe Auguste devint maître des domaines faisant l'objet du traité de 1191, et les réunit à la couronne de France.

On a remarqué que tandis que la cession du Vermandois et du Valois par la comtesse Eléonore ne devait être définitive que si elle ne laissait pas de descendants, au contraire « pour la cession de l'Amiénois, elle stipulait un droit de retour à son profit, dans le cas où Philippe Auguste ne laisserait pas de descendant de « l'Epouse sa fiancée ».

A cette époque Philippe Auguste était veuf de Isabelle de

Hainaut, décédée en 1190, et songeait à se remarier; il épousa en effet en 1193 Ingeburge de Danemark.

On remarquera également que la réserve du retour en faveur de la comtesse de Beaumont ne fait allusion qu'à la descendance à provenir de l'épouse fiancée et ne vise pas le fils que Philippe Auguste avait eu de sa première femme, et qui devint Charles VIII.

Les événements ont d'ailleurs rendu ces éventualités sans objet.

J. HENRIET.

NOUVELLES NOTES

SUR LE

COUVENT DU CHARME

PRÈS GRISOLLES

Après la notice si intéressante publiée en 1896 par notre éminent et très regretté collègue M. Moulin, sur l'ancien prieuré du Charme, il me paraît bien téméraire d'aborder de nouveau ce sujet, que M. de Vertus, dans son ouvrage sur Coincy et ses environs, et M. l'abbé Pécheur, dans son grand travail, *Les Annales du diocèse de Soissons*, avaient déjà amplement traités.

Ne pouvant approcher du talent de ces écrivains, du premier cité surtout, j'ai craint d'ennuyer par des redites, et j'ai bien hésité avant d'appeler de nouveau l'intérêt de mes collègues sur ce célèbre prieuré, dont les ruines tendent de jour en jour à tomber dans l'oubli.

Quelques vieux écrits, que j'avais mis de côté comme anciens documents historiques, trouvés dans divers dossiers, des archives de mon cabinet d'arpenteur-géomètre, m'ont donné néanmoins l'idée d'en donner connaissance, à cause du fait signalé par les auteurs que je viens de citer, que beaucoup de titres et papiers dudit prieuré auraient été détruits à la Révolution ou seraient disparus de leurs dossiers ou chartriers, aux anciennes Archives nationales.

Le bienveillant encouragement que j'ai reçu, d'un autre côté, de plusieurs de mes éminents collègues ont levé mes der-

nières hésitations, et je viens donc, Messieurs, vous donner le résumé de mes recherches.

D'un inventaire des pièces contenues dans le sac des Dixmes de Bonnes, je relève certains actes que je ne vois pas cités par M. Moulin dans son historique des pièces connues sur le couvent, ce qui me donne à croire qu'ils peuvent être inédits. Les voici :

L'an 1150, les Dixmes de Bonnes, sur la prière du comte Thibaut de Champagne, du fief duquel elles étaient, furent données à l'église du Charme (à cette époque le terme église du Charme se confondait avec le couvent même) par Golenus (ou Joslein), évêque de Soissons, qui tenait ces dixmes de *Robert, comte de Château-Thierry.*

Par une charte du pape Alexandrin, la seconde du cartulaire, il est dit que les dixmes de Bonnes, sont à Robert de Château-Thierry, et à la 6e charte dudit cartulaire, il est dit que le comte *Hugues, fils de Robert de Château-Thierry*, du consentement du comte Thibaut, son suzerain, a donné toute la dixme qu'il possédait à Bonnes, à ladite église du Charme, sous la condition *qu'il y serait enterré, de même que son épouse*, et que ses enfants, filles et mâles, y consentirent.

Une charte de l'an 1240 contient un jugement de l'official de Soissons, entre l'église du Charme, d'une part, et la dame Agnès de Sommelans, veuve de Renaud de Saint-Remy, de l'autre, à cause de l'administration des biens de l'église du Charme que ledit Renaud avait eu pendant très longtemps, et des legs qu'il avait fait à ladite église.

L'affaire reçut la solution suivante : ladite dame Agnès dut rendre cent livres tournois à l'église du Charme, mais il fut dit qu'elle tiendrait la dixme de Bonnes, le moulin et les viviers avec leurs appartenances audit lieu, comme il était énoncé dans les lettres de Mme l'abbesse de Fontevrault, que la dame Agnès avait entre les mains. Elle abandonne ensuite la susdite dixme, le moulin, les viviers, et leurs appartenances à perpétuité et irrévocablement à l'église du Charme, en vertu des même lettres de Mme de Fontevevrault.

Ladite dame Agnès *avait à vie*, la jouissance d'une maison, sise au lieu de Sommelans (la ferme de la Recette, probablement), qui appartient à l'église du Charme. Elle était tenue de rendre annuellement à ladite église, deux muids de blé et un muid d'avoine ;

Les dames du Charme, la tiennent quitte de ces trois *muids de grains*, sous la condition qu'elle rendrait à l'avenir et annuellement, jusqu'au jour de sa mort, le blé et l'avoine que les religieuses recevaient chaque année du sieur Renaud, sur le territoire de Sommelans ; que la Justice, la Censive et la Maison de Sommelans, resteraient au Charme a perpétuité, en outre que les autres choses contenues dans lesdites lettres de Mme de Fontevrault resteront franches et libres à ladite Agnès, pendant le cours de sa vie. Les cinq muids de blé qu'elle avait à recevoir annuellement, sur le moulin de Bonnes, à cause de son achat, sont abandonnés par elle, irrévocablement, à l'église du Charme, sous la condition qu'elle aura pendant sa vie, la prébende du pain, comme une sœur.

Elle se charge d'acquitter tous les legs que le sieur Renaud avait fait aux personnes de ladite église. L'église du Charme se charge des autres legs et des dettes que son mari aurait pu contracter par rapport à ladite église, etc.

(*Charte A*).

Une charte latine de l'an 1250 contient la vente d'une grange et ses dépendances, sise à Bonnes, ainsi que la Censive de l'église de Coincy, faite à l'église du Charme, par le sieur Jean de Bonnes et Isabelle, sa femme.

(*Charte B*).

Une charte de 1251 est un amortissement donné par Thierry, prieur de Coincy, et toute sa communauté, à l'église du Charme, pour une maison, grange et jardin, par elle achetée à Jean Bridoul, de Bonnes. (*C'est probablement la vente précédente*).

(*Charte C*).

Le chartrier contient en outre une sentence sur parchemin du 24 mai 1566, obtenue contre Claude Gaillard, prêtre de Bonnes, pour des diminutions de son *bail des dixmes*, demandée pour deux ans, à cause des guerres civiles et des ravages causés par les huguenots dans le pays.

Une transaction du 11 juillet 1575 constate qu'il est intervenu entre lesdites dames du Charme et ledit Claude Gaillard, un arrangement sur les bases suivantes : les religieuses du Charme jouiront des deux tiers des grosses dixmes de Bonnes, tant novales qu'anciennes, en vin, chanvre et autres grains ronds, et généralement de tous grains de nature diverse de grosses dixmes ensemencés sur le terroir de Bonnes et ses dépendances, à l'exception de deux cantons réservés entièrement au curé de Bonnes, l'un de 22 arpents et l'autre de 6 arpents ou lesdites dames ne percevront aucune dixme, et qu'elles paieront audit curé, pour son gros dix-huit septiers de blé, six septiers de seigle et un muid d'avoine.

Le chartrier contient en outre de nombreuses pièces de moindre importance, dont quatre attachées ensemble, la 1re du 21 août 1561, produite contre le procureur du Roi, pour prouver que la terre de Bonnes, *n'est pas du domaine du Valois*. Un paquet de procédures soit contre Me Claude Gaillard, curé de Bonnes, soit contre Martin de Ledin, qui de la cure de Bonnes passa à celle de Sommelans et répétait les arrérages de son gros, au paiement desquels les dames du Charme furent condamnées, par une sentence de l'official de Château-Thierry. Un paquet de vingt-huit baux des dixmes de Bonnes par lesdites dames du Charme, datés de *1486 à 1704*, etc.

D'après M. de Vertus, on connaîtrait très peu le nom des dames du Charme, et il ajoute que leur chartrier aurait été brûlé à l'époque des grandes guerres, mais nous venons de voir qu'une partie, tout au moins des archives, se trouvait relatées dans l'inventaire dont je viens de donner le résumé, espérons que d'autres recherches pourront compléter un jour ces précieux renseignements.

Voici, en attendant, l'extrait d'un document qui va nous éclairer sur les noms des religieuses professes, que renfermait le prieuré à la fin du XVIIe siècle, époque de sa dernière splendeur, par le nombre et la qualité des familles illustres dans la noblesse et la haute magistrature, qui y étaient représentées.

On y trouvera ainsi la preuve que la terre de la ferme d'Halloudray appartenait alors en toute propriété au couvent, et que les plâtrières, sises près du bois de Bonnes, étaient déjà en pleine activité.

Je crois devoir laisser à cette copie, son orthographe de l'époque :

Bail de la terre d'Halloudray du 17 mars 1687

Par devant le notaire royal héréditaire garde notte au bailliage et prévoste de *Chaury*, résidant à Espaux sobsigné furent en leurs personnes vénérables et religieuses, dame veuve Jeanne Baptiste de Harlusse, prieure du priorré Nostre Dame du Charme, ordre de Fontevraux, diocesse de Soissons, sœure Eslizabette de Maupeou, prieurre du cloistre, sœure Andrianne de Maupeou prieurre anticque, sœure Marie Seousse despositaire, sœure Jacqulaynne de Marle de Coussy, sœure Eslizabette Trudenne, sœure Marie de Graimbert, sœure Magdelaynne de Maupeou, sœure Anne Lesné, sœure Marie Quinguet, sœure Eslizabette de Labre, sœure Guabrielle Leginre, sœure Louise Crostionne de Castille, de Chesnoize, Boursiere, sœure Marie Charlotte de Bleone dict de Tanicourt, sœure Anne Lucy de Blécourt, sœur Margueritte Deniz, sœure Jeanne Deouilly, sœure Elizabette Marie, Anne de Francinne, sœure Françoize Troraize Roussèle, sœure Eslenne Jené, sœure Anne Françoize de Maupeou, sœure Claude Marie Magdelaynne du Bouchet, sœure Marie Charlotte de Graimbert, sœure Nicolle Cordière, sœure Marie Charlotte de Capandu, sœure Caterinne de Francine de Grand Maison, sœure Marie Anne Legras, sœur Nicolle Bénédicte de Suzanne, sœure Antoinette Béguin, sœur Anne Troraize de Gaulue dict Duboulage, sœur Antoinette Macquart, sœure Margueritte de Pouilly de Lanson, sœure Marie Anne Pintrel, sœure Marie Enriette Bénédicte de Joieuze de Grandpréz, sœure Marie Anne Macquart dict Danize, sœure Anne Angélique Legras, et sœure Françoize Teorèze Bérangère, touttes dames religieuses professe dudit priorré capitullaire, assemblez au son du timbre en la manniere accoustumez, assistez des vénérautz père, frère Mathieu

Obiène et Jacques de la Hupvoye, prestre religieux dudit ordre leur père confesseurs ;

Lesquelles ont recognues et confessez volontair[t] avoir faict bail pour neuf année entiere et aultant de jouissance et paye consécutisve, suivant lung l'autre qui commencerons par les versainnes de la S[t] Martin d'hivere prochain venant et par les mars suivans et finissant à pareille temps et saisons, promis et promettons faire jouir à George Fournier, laboureur demourans à Chezy en Orxois, etc. etc. pour lui ses hoirs et ayans causes et au nom et comme se portant fort de Marie Bonnefoy sa femme etc.

A savoir la ferme de Haloudray seize au teroir de Latilly consistant en une maison grange estable, cour et bastiment à l'entour, jardin et clos, etc. etc. et la quantité de *trois cent vingt trois arpens vingt neuf verges,* tant terres labourables que prez et savarts etc. etc. etc., sinon que dans lad[te] quantité est contenue une plastrière près le coing du bois de Bonne que lesdites dames se sons réservéz à quoy ledit preneur ne poura rien prétendre, aucune diminution, et lesdites dames en disposerons comme bon leur semblera.

Le tout *franche de dixme de temps immémorial.* Et en oultre la quantité de *vingt quatre arpens de terre et préz,* sis sur le teroir de Latilly et lieux circonvoisins, à prendre auxdicts termes et aux mêmes conditions que ci-dessus.

Ces derniers sont chargés des dixmes envers le sieur curé de Latilly ou à aultre qui sont duly etc. etc. etc.

Ce présent bail ainsy faict audict George Fournier moyennant, savoir : pour ladite ferme et héritages de Haloudray, *quinze muidz de grains, les deux tiers, bled froment et l'autre tiers avoine,* mesure de Chaury à rendre aux gregnier desdites dames, au Charme et dix chappons viffe en plumes, bon et suffisant, et pour lesdites terres de Latilly, *un muid de bled froment,* mesure et rendu comme dessus, avec *encore cinq cents livres en deniers.*

Et en outre ledit preneur, de payer par chaque an du bail, cent sols envers le sieur curé de Latily pour les mainmortes dixmes de lad[te] ferme d'Halloudray, etc. etc. etc.

Suivent les conditions particulières, pour les époques de paiements, la bonne culture et l'entretien de la ferme et héritages, etc. etc. etc.

Il reste peu de choses aujourd'hui, des ruines du couvent ; un monceau de décombres, sur de belles voûtes, dont beau-

coup sont effondrées, le tout envahi par des ronces et broussailles, voilà tout ce que l'on retrouve de ce fameux prieuré, si célèbre autrefois.

Les portes d'entrée de la première enceinte et du couvent proprement dit existent toujours, et de l'église il reste encore debout une partie des murs et des ogives du chœur.

Les meilleures pierres ont été enlevées pour servir à des constructions modernes ou à empierrer des chemins, mais sur une grande étendue tout autour le sol n'est composé que de débris de tuiles et de gravas qui en désigneront la place tant que le monde existera.

Une vaste ferme a été édifiée à la place des communs du couvent, et la célèbre grange des Dixmes, élevée sur d'énormes piliers en pierres de taille et dont les toitures avaient la réputation, dans toutes les contrées au loin, de couvrir *près d'un demi arpent d'étendue*, existe toujours au milieu de la cour.

Toutes ces constructions étaient comprises dans un vaste enclos de 41 arpents, bien entouré de murs, attenant à la route de Grisolles à Château Thierry En face,de l'autre côté, de la route, se trouve la Ferme du Cabaret, où se faisait la réception des grains et denrées amenés des fermes et des diverses recettes des propriétés du couvent. On y donnait à manger et on y hébergeait les domestiques et employés à ces nombreux transports, ainsi que les domestiques du couvent même et de tous les employés à la culture.

Les terres de cette immense propriété sont fertiles en grains, quoique dures au labour et en grande partie de médiocre qualité.

Elles sont très giboyeuses, étant entourées de grands bois, et une garenne, appelée « Le Troncet », peuplée d'innombrables lapins, fournissait le bois nécessaire au prieuré. L'essence dominante de ce bois *est le charme*, d'où provient naturellement le nom de l'établissement.

Un enclos planté de vignes et entouré de murs autrefois, d'une contenance de 5 à 6 hectares, fournissait un petit vin

pour le prieuré, et un étang y attenant, sous les murs du couvent, servait de réservoir pour le poisson.

Une vaste construction, située au haut de la première cour, proche les ruines de l'église, appelée encore aujourd'hui la *Maison des hôtes*, compose tout ce qui reste de plus important de l'établissement.

Ce corps de logis doit avoir été édifié peu de temps avant la Révolution, car il est désigné comme grange en 1775, sur le rare et joli plan Terrier, de la propriété et des domaines du Charme, sauvé heureusement de la destruction des archives du prieuré et que possède M. Josse, notre honorable et sympathique Secrétaire.

Cette importante construction devait servir à héberger et loger les parents des religieuses *et tous hôtes de marque qu'elles recevaient*. Un escalier, si facile que les vieillards les plus infirmes pouvaient le gravir, conduisait aux appartements du premier étage où de magnifiques moulures en plâtre fin et admirablement travaillé, ornaient les appartements, mais malheureusement le tout a été saccagé et dévasté à la Révolution.

Les gens du pays m'ont rapporté que M. Brébant, le régisseur du duc de Coigny, avait, il y a environ cinquante ans, fait enlever toutes les boiseries, portes et fenêtres, pour les employer à son château du Buisson, et fait éventrer les cheminées, afin d'en diminuer les contributions.

Par une curieuse coïncidence, étant chargé, il y a une vingtaine d'années, de la gestion du domaine, par le nouveau propriétaire, M. le marquis de Lubersac, je fis revenir de la démolition de l'ancien château de Maucreux de vieilles portes et fenêtres, pour remplacer toutes celles qui avaient été enlevées, afin de restaurer l'habitation pour y loger les gardes de la propriété. Je fis aussi réparer les plafonds et les plâtres et moulures des chambres par un habile ouvrier du pays, le sieur Ban.

Je possède un petit cachet en bronze, à patine noire, trouvé alors dans ces ruines et portant dans le champ une simple

fleur de lys sur fond strié par des hachures verticales. Je suppose que ce cachet porte les armes ou *emblêmes des anciennes religieuses du Charme.*

La grosse ferme, avec toutes les terres à l'entour et la Maison des hôtes appartient aujourd'hui à M. le marquis de Lubersac, dont la résidence est au château de Maucreux, et la ferme du Cabaret avec l'enclos proprement dit du couvent, et les terres et bois plus éloignés, sont la propriété de M. Leconte-Gallice, propriétaire à Châtillon.

Environ 60 hectares des meilleures terres de M. le marquis de Lubersac ont été plantées en pommiers et poiriers à cidre, il y a près de vingt ans, pour en faire une petite Normandie. Cette plantation faite avec beaucoup de soin et de goût et à grands frais, présente un coup d'œil magnifique mais n'a pas jusqu'aujourd'hui, donné les résultats qu'on en attendait, le sous-sol, trop compact, n'est probablement pas favorable à cette culture fruitière.

En défonçant autrefois le sol de l'ancienne église, du temps de M. Gaillard père, dont la famille fut longtemps fermière de ces terres, des ouvriers mirent à jour des ossements humains sur la partie de la nef, vers le couchant où le sol est maintenant plus bas que celui du haut vers le chœur; peut-être étaient-ce les restes des anciens et puissants seigneurs de Château-Thierry, qui eurent le privilège au *12e et 13e siècle d'y être inhumés.*

Probablement des fouilles faites à cet endroit amèneraient des découvertes qui pourraient éclaircir et prouver ce fait historique rapporté dans les anciennes chartes précitées.

DOYEN Aîné.

GÉOGRAPHIE

DE L'ÉLECTION DE CHATEAU-THIERRY

AVANT 1789

Sous François I, la France a été divisée en gouvernements.

Sous Louis XV, il y avait 32 grands gouvernements et 8 petits.

Il ne faut pas confondre les gouvernements, division administrative, avec les provinces, division géographique.

Les *Gouvernements* étaient divisés en Généralités.

La *Généralité* formait le ressort d'un bureau de finances. Elle était subordonnée à un Intendant qui administrait à la fois la justice, la police et les finances.

Les *Intendants*, institués par Richelieu en 1636, supprimés par la Fronde, furent rétablis en 1654.

La Généralité était divisée en Elections.

L'*Election* était une circonscription administrative, correspondant à peu près à un arrondissement actuel.

L'Election était divisée en *subdélégations*, correspondant à peu près à nos cantons.

L'Election de Château-Thierry, formée en partie de l'ancienne Galvesse, comprenait trois subdélégations, savoir : Château-Thierry, Fère en-Tardenois, Montmirail, comprenant 110 bourgs et villages, 9958 feux, 118 paroisses et payait 94.920 livres de tailles et 100.000 livres d'aides.

Les subdélégués, institués pour faciliter la perception des

impôts, étaient les commissaires des Intendants. Ils examinaient les comptes des paroisses ou bailliages.

Les simples intendances étaient subdivisées en bailliages, subdélégations et prévôtés.

Le bailliage de Château-Thierry ne fut qu'une simple prévôté ou justice seigneuriale jusqu'en 1551. Au mois de mars 1551, Henri II, par un édit (1) créa le Siège Présidial de Château-Thierry, composé de sept conseillers, un greffier d'appel et pouvant juger définitivement toutes les causes dont le fond ne dépassait pas la somme de 250 livres ou 10 livres de rentes. C'était une sorte de tribunal de première instance.

Au bailliage de Château-Thierry ressortissaient Bergères, Le Breuil, Corribert, Corrobert, L'Echelle, Janvilliers, Lucy, Mareuil-le-Port, Margny, Montléant, Montmirail, Vandières-sous-Châtillon, Vauchamps, Verdon, Villiers-sous-Châtillon, La Ville-sous-Orbais (2), qui font actuellement partie du département de la Marne.

L'élection de Château-Thierry était bornée au nord par l'élection de Soissons, à l'est par les élections d'Epernay et de Châlons, au sud par les élections de Sézanne et de Meaux, à l'ouest par les élections de Meaux et de Crépy.

Les localités limites de l'élection étaient au *Nord*, Mareuil-en-Dôle, Fère-en-Tardenois, Coincy, Breny, Maubry, Racy, La Croix ;

A l'*Est*, Janvilliers, Orbais, Corribert, Baulne lès-Condé, Courcelles, Tréloup, Cierges ;

Au *Sud*, Citry, Porteron, Nogent-l'Artaud, Verdelot, Vendières, Montmirail, Fontaine-Essart ;

A l'*Ouest*, Montron, Monnes, Saint-Gengoulph, Brumetz, Vaux-sous-Coulombs, Prémont, Villers-le-Vast, Courmont, Montreuil-aux Lions, Pisseloup, Courcelles, Méry.

Dans la carte du Gouvernement général de Champagne,

(1) Edits et ordonnances. — Edits de Fontainebleau, T. I., p. 336.

(2) Longnon, *Dictionnaire topographique de la Marne*, XLVII.

dressée par J.-B. Nolin en 1699, Charly, bien que situé dans l'élection de Château-Thierry, était attaché, ainsi que Bassevelle et Coupru, à la vicomté de Paris, depuis le 7 avril 1347. Charly est séparé dans cette carte par une série de points qui indiquent que cette localité est indépendante de l'élection. Aussi est-ce dans la vicomté et prévôté de Paris *extra muros* que se trouvent les plaintes et doléances du Tiers-Etat de Charly (1).

Un décret de l'Assemblée nationale du 11 novembre 1789 décida que la France serait divisée en départements, subdivisée en districts ou arrondissements, les arrondissements en cantons.

Un décret du 19 février 1790 fixa les limites du district de Château-Thierry, et le canton de Montmirail passa dans le département de la Marne.

Un arrêté des Consuls du 25 septembre 1801, réduisit le nombre des cantons et dans le district de Château-Thierry les cantons de Chézy-l'Abbaye, de Viels-Maisons furent réunis à celui de Charly.

VOIRIE

L'Election de Château-Thierry était traversée par :

1° La route de *Soissons à Château-Thierry*, passant à Oulchy, Rocourt, Bézu-les-Fèves ;

2° La route de *Château-Thierry à Montmirail*, passant entre Viffort et Conclaire, à Fontenelle ;

3° La route de *Reims à Paris*, passant par Crézancy, Moulin-Rouge, Fossoy, Blesmes, Chierry, Etampes, Chézy-

(1) Germain, *Histoire de l'abbaye de N.-D. de Soissons*, p. 221, 227. — Archives nationales, t. CIV, BIII, 104, p. 246. — Corlieu, *Histoire de Charly*, p. 31, 101.

l'Abbaye, Nogent-l'Artaud, Charly, Crouttes, Nanteuil. A partir de 1749, Mme de Pompadour, dont le père était propriétaire du château de Marigny, obtint le passage de cette route par Montreuil-aux-Lions, la Ferme Paris, Vincelles pour aboutir à Château-Thierry. Elle obtint également une route de la Ferme-Paris au château de Marigny ;

4° La route de *Châlons à Paris*, passant par Montmirail, Viels-Maisons, Bussières, Courcelles et La Ferté-sous-Jouarre ;

5° La route de *La Ferté-Milon à Gandelu*, passant par Chézy-en-Orxois ;

6° La voie de *Soissons à Troyes*, attestée par les colonnes milliares de Bézu-Saint-Germain et Viffort, franchissait le Petit Morin au-dessus de Montmirail, à la basse chaussée, passait à Maclaunay, le Gault, les Essarts, Vauchamps, Janvilliers et passait dans l'Election d'Epernay.

COURS D'EAUX

L'Election de Château-Thierry est divisée en deux parties à peu près égales par la Marne, qui la traverse de l'est à l'ouest depuis Dormans jusqu'à La Ferté-sous-Jouarre et qui arrose Jaulgonne, Gland, Brasles, Château-Thierry, Essommes, Azy, Chézy-l'Abbaye, Nogent-l'Artand, Charly, Crouttes, Nanteuil et Méry et faisait mouvoir les moulins de Barzy, Azy, Nogent, Charly (Maniquet), Citry.

Rive droite de la Marne

La Marne reçoit comme affluents sur sa rive droite :

Le ru du *Mont l'Evêque*, qui prend sa source près de la ferme de la Grange, à 209 mètres d'altitude, passe à Jaulgonne,

entre Chartèves et Mont-Saint-Père, et y fait mouvoir deux moulins avant de se jeter dans la Marne.

Le ru de *Brasles*, qui prend sa source au-dessus de la ferme de Champluisant, à 208 mètres d'altitude et fait mouvoir six moulins avant de se jeter dans la Marne, à Brasles.

Le ru de *Grand Ru* qui prend sa source près de la ferme de ce nom, à 220 mètres d'altitude, passe à Vaux, Monneaux, Laborde, et se jette dans la Marne à Essômes, après avoir fait mouvoir quatre moulins.

Le ru de *Ruvêt*, qui prend sa source près du Bois fondé, à 180 mètres d'altitude et se jette dans la Marne au-dessous de Ruvêt.

Le ru de *Domptin*, qui prend sa source près de Coupru, à 152 mètres d'altitude, passe à Domptin, Villiers-sur-Marne, Rudenoise, Charly où il se jette dans la Marne. Il prend le nom des localités qu'il traverse et à Charly il est appelé ru Danon ou Danois, après avoir fait mouvoir un moulin à Domptin, deux à Villiers, les moulins du Barré ou de Goubru, du Milieu, de Rudenoise, un à Charly, dit le Moulin du Pont de la Ville, et se jette dans la Marne à 57 mètres d'altitude.

L'*Ourcq*, au nord, prend sa source dans la forêt de Ris, passe à Caranda, à Fère-en-Tardenois, et passe dans l'élection de Soissons, à Breny. Il reçoit comme affluents sur sa rive gauche :

L'*Ordrimouille* (1), qui prend sa source près de Trugny, à 172 mètrés d'altitude, passe à Epieds, Brécy, Coincy, La Poterie, quitte l'élection de Château-Thierry et va se jeter dans l'Ourcq, à Lizy, après avoir fait mouvoir six moulins à blé dans cette élection.

Le *Clignon*, qui coule de l'est à l'ouest, parallèlement à la Marne, affluent de gauche de l'Ourcq, prend sa source près de Bézu-les-Fèves, à 167 mètres d'altitude, reçoit quelques ruisseaux sans importance. Sur sa rive droite, il reçoit un

(1) Voir : Fr. Henriet, *Le Ru de Coincy*, Ann. Soc. Hist., 1901., p. 85.

petit ruisseau qui passe à Bonnes, le ru de la Folie qui passe à Courchamps. Sur sa rive gauche, le Clignon reçoit plusieurs ruisseaux : le plus important est celui qui prend sa source près du bois de Clérambault, passe à Bouresches où il reçoit le ru Gobart, Belleau, Torcy, et se jette dans le Clignon, vis-à-vis Licy-Clignon. Un autre petit ruisseau sans importance, se jette dans le Clignon à Eloup.

Rive gauche de la Marne

Les affluents de la rive gauche de la Marne sont : le ru des *Evaux*, dépendance de Chierry, qui prend sa source près de la ferme des Aulnes Bouillants, à 210 mètres d'altitude, se jette dans la Marne, vis-à-vis de Brasles, après avoir fait mouvoir le moulin de ce nom.

Le *Surmelin*, qui prend sa source à Charmoise, dans l'élection de Châlons, reçoit le Verdon et la Dhuys au-dessous de Condé, passe à Orbais, Le Breuil, Baulne, Celles-les-Condé et se jette dans la Marne à Mézy-Moulins, après avoir fait mouvoir sept moulins à blé.

La *Dhuys*, qui prend sa source près d'Artonges, à 163 mètres d'altitude, traverse Pargny, Picheny et fait tourner six moulins.

Le *Verdon*, qui fait suite au ru de Margny, après s'être réuni à la Dhuys au-dessus de Condé, traverse Condé-en-Brie et se jette dans le Surmelin au-dessus de Condé, après avoir fait mouvoir deux moulins.

Le *Dolloir*, qui prend sa source à Viffort, à 180 mètres d'altitude, passe à Essises, Chézy-l'Abbaye et se jette dans la Marne, après un parcours d'environ trois lieues et avoir alimenté les moulins à blé de Viffort, Conclaire, le Moulin des bois, Ragrenet, le Grand Moulin et le moulin du Gravier.

Le *Couson*, qui, avant de se réunir au ru de la Madeleine, fait mouvoir un moulin et se jette dans le Dolloir au-dessus d'Essises.

Le ru du *Vergis* ou de *Lorge* prend sa source dans la Grande Forêt (étang du Vergis), à 203 mètres d'altitude, passe à La Ferroterie, au Moulinois, à La Charmoie, fait mouvoir le moulin Dambraine et se jette dans la Marne à Nogent-l'Artaud.

Un petit ruisseau, dit ru de *Pisseloup* prend sa source au dessus de Pavant, et se jette dans la Marne, entre Pavant et Citry et fait mouvoir un petit moulin à blé.

Presque tous ces moulins à blé ont reçu une autre destination et beaucoup sont devenus des usines.

Il n'y avait qu'un *moulin à vent*, situé sur le haut de Pavant, à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer : il n'en reste que la tour.

Le *Petit-Morin*, affluent de la rive gauche de la Marne sert à peu près de limite au sud. Il prend sa source dans l'élection d'Epernay, passe au bas de Montmirail à la Roche et entre dans l'élection de Meaux, où il se jette dans la Marne.

Il reçoit comme affluents : 1° Le ru *Choisel*, qui prend sa source au-dessus de la Haute-Epine, à 190 m., passe entre Le Vast et Vendières, entre le bas et le haut Courberon, et se jette dans le Petit-Morin.

Un autre petit affluent, le ru de l'Aventure ou ru Moreau, prend sa source près de Vallées, à 218 mètres, passe près de Viels Maisons et se jette dans le Petit-Morin, entre le Prieuré et Verdelot.

ABBAYES ET COUVENTS

Il y avait 20 abbayes ou couvents dans l'élection de Château-Thierry.

Château Thierry avait un prieuré de *Prémontrés*, institué en 1193 par Gosselin, évêque de Soissons.

Cordeliers, couvent fondé par Antoine, bâtard de Bourgogne

en 1488. Ce couvent comprenait 6 à 7 religieux et 2 frères. Après la Révolution, il est devenu le collège.

Minimes, couvent fondé en 1604, établi vis-à-vis l'église Saint-Crépin. En 1788, il fut réuni aux Minimes de Soissons.

Capucins, couvent fondé en 1623, dans le faubourg de Marne : aujourd'hui Pensionnat Saint-Eugène.

La Barre, religieuses Augustines, fondé en 1235 ; réunion à l'abbaye Saint-Paul de Soissons en 1745.

Religieuses de la Congrégation de N.-D , établies en 1637.

Religieuses de l'Hôtel-Dieu (Augustines), 1303.

Essommes. — Abbaye Saint-Féréol. Appartenait d'abord à l'ordre des Augustins. Au XVIIe siècle, ils furent remplacés par des Génovéfains. Il y avait à la Révolution 5 religieux et l'abbaye possédait 6,000 livres de revenus.

Chézy-l'Abbaye. — Couvent de Bénédictins, fondé au IXe siècle, de l'ordre de Saint-Pierre et Saint Paul. Il y avait 5 à 6 religieux (16,697 livres de revenus).

Charly. — Couvent de Cordeliers, disparu depuis longtemps.

Val Chrétien. — Couvent fondé en 1714 par Mme de Genlis, en faveur des filles pauvres qui y recevaient l'instruction gratuite. On les appelait les sœurs de l'Enfant-Jésus. Ce couvent a été vendu le 1er mars 1791.

Nogent-l'Artaud. — Religieuses Clarisses, dites Urbanistes de Sainte-Claire. Ce prieuré a été fondé en 1299, par Blanche, reine de Navarre, comtesse de Champagne. Au moment de la Révolution, il y avait 13 religieuses (15,000 livres de revenus).

Le Charme. — Prieuré de filles, comprenant 22 dames de chœur et 10 converses. Mis au pillage en 1793 (38,225 livres de revenus).

Val Secret. — Abbaye de Prémontrés, fondée vers 1140, dévastée en 1793, est devenue une exploitation agricole.

Coincy. — Prieuré de Bénédictins, fondé en 1072 par Thibaut, comte de Champagne. En 1789, il y avait 10 religieux et 14,000 livres de revenus. Le dernier prieur fut l'abbé Romelot, de Charly.

Montmirail. — Montléant, Prieuré Cluniste, dépendant du prieuré de Coincy.

Orbais. — Abbaye de Bénédictins fondé vers 680 sous l'invocation Saint-Pierre Saint-Paul.

Fère-en-Tardenois. — En 1743, deux sœurs de Genlis dépendant de Val-Chrétien furent installées à Fère pour l'instruction des filles pauvres.

Gandelu. — Il y existait un prieuré.

Condé-en-Brie. — Couvent de l'ordre des Picpusiens. Ce couvent fondé en 1651 ne contenait que deux religieux et un novice.

L'élection de Château-Thierry est aujourd'hui une sous-préfecture, subdivisée en cinq cantons, Château-Thierry, Charly, Condé-en-Brie, Fère-en-Tardenois et Neuilly-Saint-Front, formant 124 communes.

Dr A. CORLIEU.

NOTE POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE BONNEIL

(PIERRE SCULPTÉE, ARMOIRIES)

Au courant de février de cette année 1903, pendant que nous attiraient à Azy les fouilles si intéressantes de M. Camuzon, le bruit nous parvint qu'au village voisin, à Bonneil, un particulier venait par hasard de trouver une vieille pierre sculptée.

C'était exact. Nous nous rendîmes chez M. Alliot-Alliot presque à l'entrée du pays et nous apprîmes de lui qu'en faisant carreler une partie de son habitation, il avait dû faire enlever une pierre assez grosse et dure sur laquelle lui et sa famille marchaient journellement

On eut la curiosité de retourner cette pierre longue de 1 m. 55 et large de 0 m. 82 centimètres .. et c'est alors, ô surprise! qu'on remarqua qu'elle était sculptée, qu'elle avait servi à un usage sacré... et qu'elle possédait une certaine valeur.

Cette pierre, cassée, hélas! transversalement en deux parties qui se raccordent très bien, est du plus pur *style gothique* et porte encore des traces surtout dans le haut d'ors et de couleurs différentes. Elle a dû servir de rétable à quelque autel des églises de Bonneil ou de Chézy, et c'est sans doute pour empêcher qu'elle ne soit plus mutilée qu'elle ne l'est déjà, ou

plutôt pour échapper aux représailles politiques de la Restauration, qu'on a pensé dès lors à la renverser sens dessus dessous dans cette maison particulière.

Au centre de la pierre, sur la gauche, est représentée la scène principale, la *Mise au Sépulcre de N.-S.-J.-C.* Le Sauveur, la Vierge Marie et les Saintes femmes sont dans un parfait état de conservation. Les deux soldats de gauche ont été mutilés, ainsi que deux personnages à droite, séparés et qui sont à peine reconnaissables. Enfin à l'extrémité droite se trouve sans doute le portrait du donateur à genoux. Au-dessus de sa tête, on entrevoit encore un écusson très effacé.

Sans doute, telle qu'elle est, malgré ses regrettables mutilations, œuvre sans doute de quelques vandales révolutionnaires, cette pierre avec ses 12 personnages sculptés est encore très belle et très intéressante.

J'ai pu en prendre la photographie que voici et qui vous



représentera plus fidèlement tous les détails de ce petit chef-d'œuvre (1).

(1) Cette pierre a été achetée fin juillet 1903 par M. Robert Houssin, 7, rue des Anges, à Reims.

Les souvenirs historiques s'appellent les uns les autres... Je voulus, à l'occasion de cette trouvaille, rechercher les armoiries des seigneurs de Bonneil, qui étaient peut-être représentées au haut de cette pierre.

J'avais lu dans nos *Annales* (année 1887, p. 188), qu'en juin 1318, c'était le sieur *de Chasteillon*, qui était seigneur de Bonneil.

Au XVIIe siècle, c'est certainement la famille *Contesse* qui a la seigneurie du pays. En effet, dans les registres de la mairie qui commencent en 1651, je lis que le 8 octobre 1690, il y eut à Bonneil le baptême de trois cloches et c'est un nommé Contesse, seigneur de Bonneil, qui fut parrain de la 3e cloche avec Mme de la Bretonnière, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, comme marraine.

Une demoiselle Contesse épousa un de Vassan, seigneur de Romeny, et c'est ainsi que les de Vassan furent seigneurs de Romeny et de Bonneil.

En fait, le 4 décembre 1709, un acte de baptême de René de Vassan nous apprend qu'il est le fils de François-Louis de Vassan, chevalier-seigneur de Romeny, et de Claude-Françoise Contesse, de Bonneil, et le parrain se trouve René Contesse, chevalier-seigneur de Bonneil.

Tout le long du XVIIIe siècle, mais du XVIIIe siècle seulement, la famille de Vassan (1) demeure à Bonneil. En 1737, nous

(1) Cette famille, originaire du Soissonnais de la terre de Vassan, fut très répandue au Moyen-Age dans la Picardie, la Champagne et la Lorraine. Elle posséda successivement dans le Soissonnais (V. *Annales* Soissons, III, 20), les terres de Soucy, Puisieux, Veuilly, Belleau, Azy, Romeny, Saint-Gengoulph, Morsain, Fontenoy, Osly, Coucy-les-Eppes, Arcy-le-Ponsard, Martimont et la Tournelle.

Un de ses membres, Charles de Vassan, fut président de la Chambre des comptes, et un autre, Zacharie de Vassan, fut gouverneur de la ville et de la citadelle de Laon, etc. Non seulement cette famille occupa des places brillantes dans la magistrature et dans l'armée, mais plusieurs de ses membres entrèrent dans le clergé. On n'a pas oublié le rôle d'un de Vassan, chanoine de Soissons et trésorier du chapitre en 1769, dans l'affaire du jubé de la cathédrale. (V. *Annales* Soissons, XIX, p. 19).

relevons également un acte de baptême où Léonard-Eléonor de Vassan, clerc tonsuré du diocèse de Paris, est parrain d'un de Vassan-Bonneil.

En 1768, le 2 février, la base du maître-autel de l'église d'Essômes fut posée par messire Eustache de *Vassan,* marquis-seigneur de Bonneil, chevalier de Saint-Louis (ordre royal et militaire), etc., et par messire René-Théophile de Meaupou, marquis-seigneur de la Sablonnière, etc. (1).

En mars 1789, le comte de Vassan, seigneur de Bonneil, fait partie de la députation de la noblesse qui vint assurer les délégués du tiers-état, au moment de la rédaction du cahier des doléances à Château-Thierry, du désintéressement et de la générosité de la noblesse à leur égard. « Elle (la noblesse) assurait qu'elle était dans la très sincère disposition de renoncer à tous les privilèges pécuniaires et à supporter avec égalité toutes les impositions publiques, présentes et à venir, consenties par la nation, assemblée en Etats Généraux ».

Malgré les sentiments semblables du clergé, et malgré toute la bonne volonté générale, on eut recours à la violence, la Révolution devenait inévitable... et bientôt la famille de Vassan dut émigrer. En partant à l'étranger, elle laissa dans son château de Bonneil, à la connaissance des domestiques, bien des choses précieuses...

Le bruit populaire répète encore aujourd'hui que ces biens ne furent pas perdus pour tout le monde.

A la séance de la 1re décade de frimaire an II (1793), le *Conseil général* de la commune d'Essômes, après la lecture du bulletin de la Convention nationale, arrêta qu'à la seconde décade du même mois il serait planté un arbre, nommé l'Arbre de l'*Egalité*, sur la place de l'Ecu, à Essômes, et que cet arbre avec ses racines de manière qu'il puisse vivre aisé-

(1) Nous avons recueilli ce renseignement sur une petite pierre en forme de cœur, trouvée dans l'autel de l'église d'Essômes en 1894, et sur laquelle sont aussi gravés les noms des 5 religieux de notre abbaye, en cette même année 1768.

ment, serait choisi et arraché par quatre habitants de la commune, le 19 du mois, dans les bois nationaux de l'Emigré de *Vassan,* sur le territoire d'Essômes. Telle était la volonté populaire.

Pour retrouver les armoiries de cette famille seigneuriale, nous avons parcouru — mais en vain — l'ancien château du XVIIIe siècle qu'habitèrent les de Vassan à Bonneil.

Il est aujourd'hui divisé en plusieurs demeures particulières et ne contient plus rien de remarquable. C'est à peine si au premier étage, dans une tour de l'extrémité du château, on retrouve un certain nombre de peintures fantaisistes qui ont attiré notre attention.

Un voisin du château, M. Papelard, nous présenta deux fourchettes et une cuiller en argent qu'il recueillit de sa famille et qui possèdent des armoiries anciennes très bien gravées. Etaient-ce celles des de Vassan ? Nous savons depuis que non.

Nous avons si peu de livres d'armoiries dans les bibliothèques de la Ville et de la Société que nos recherches étaient difficiles. Le Dr Corlieu a bien reproduit l'Armorial de Château-Thierry et des pays circonvoisins. F. Lecart mentionne bien également la famille seigneuriale des de Vassan. Mais ni l'un ni l'autre ne nous donnent les armoiries de ces de Vassan-Bonneil.

Ces déceptions que connaissent tous ceux qui travaillent ne nous découragèrent pas cependant... Avec M. Camuzon qui jouit de rapides moyens de locomotion, nous sommes retournés à Bonneil — à l'église — monument qui possède souvent des traces historiques de bien des siècles passés. Celle de Bonneil, par son sanctuaire en hémicycle avec plusieurs fenêtres ogivales géminées, surmontées d'un oculus, est du XIIIe siècle, mais ses trois nefs régulières et le clocher ont été reconstruits vers le XVIe...

La chapelle de droite en arrivant, celle de la Sainte-Vierge est le lieu d'inhumation de la famille de Vassan. J'avais lu à la mairie de Bonneil une lettre du 29 mai 1865 venant de la

direction des musées impériaux, signée Comte de Nieuwerkerke (1) et expliquant que ce dernier va faire enlever de la chapelle de la Sainte-Vierge, dans l'église de Bonneil, les restes de ses ancêtres maternels, parce qu'ils n'avaient pas été respectés. On lit en effet dans le premier numéro de nos *Annales* (1864), qu'en la première séance, M. Gourmain, secrétaire, curé de Chézy, racontant sa dernière visite à Bonneil, signale un caveau sous l'autel de la Vierge « où gisent épars et profanés les ossements de la famille de Vassan ».

M. le Comte envoya en 1865 des ouvriers qui enlevèrent dans sa propriété de Villiers-sur-Marne, près Charly, les restes de ses ancêtres maternels. Ils y sont sans doute encore. .

Très heureusement, la chapelle de la Vierge demeure et en enlevant le badigeon qui la décore... si peu à trois endroits différents sur les piliers, nous avons pu deviner, puis très bien reproduire les armes des marquis de Vassan, seigneurs de Bonneil et de Romeny.

On remarquera que cet écusson est double. Celui de gauche est bien celui des de Vassan, mais l'autre de droite sans doute celui de la famille conjointe.

Voici de plus le précieux renseignement que m'ont fourni les *Annales* de Soissons, t. III, p. 19. Il y est rapporté que l'abbé Daras présente à la Société, deux titres nobiliaires grand parchemin, 75 cent. de longueur avec 60 c. de largeur, que lui avait communiqués M. Dubrécy, instituteur à Bonneil. Celui ci les avait trouvés cachés sous les tuiles des greniers.

(1) Ce comte de Nieuwerkerke, né le 18 Avril 1811, v. *Annales* Château-Thierry, 1893, p. 93, notice de M. Fréd. Henriet, était le petit-fils par sa mère (Louise-Albertine de Vassan) de cette famille de Vassan. Il fut directeur général des musées impériaux et représenta pendant dix-huit ans le canton de Charly au Conseil général de l'Aisne. Il mourut en 1892, loin de Villiers-sur-Marne, près de Lucques, en Italie... V. note p. 252 des *Annales* 1899. Il était apparenté par sa mère aux de Saint-Vallier, de la Tour du Pin et de Maussion.

C'étaient les titres — le premier, daté du 27 avril 1682 — signés et délivrés par Charles d'Hozier, généalogiste de la maison du Roi, juge général des armes et blasons de France, etc, renfermant les preuves de la noblesse de Zacharie de *Vassan* de Puiseux, page du roi dans sa petite écurie, sous la charge de M. le premier.. « les armes sont d'azur au chevron d'or, accompagné de 2 roses d'argent en chef et d'une coquille de même en pointe avec cette devise : *Vistus vulnere virescit* ». Ce sont bien celles de la chapelle, écusson de gauche.

Dans les *Annales* de Soissons, XIX, p. 443, François de Vassan et Anne Prévost, sa femme, portent d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une coquille de même ; accolé d'argent à deux roses de gueules boutonnées d'or.

Dans son histoire manuscrite de Nogent-l'Artaud, notre confrère M. Minouflet dit avoir retrouvé les mêmes armes des de Vassan dans l'église de Charly. En 1715, il les voit surmontées d'une couronne de comte (?) et place une coquille d'or (et non plus d'argent) en pointe. Il y a comme dans notre trouvaille un deuxième écusson qui pourrait être celui de la famille Contesse (1).

Je ne veux pas quitter l'église de Bonneil sans mentionner (notre docte confrère M. Berthelé lui-même l'apprendra avec plaisir) que le 12 juin 1792, *durant la Révolution*, une grosse cloche fut fondue à Neuilly-Saint-Front par Antoine, et bénite à Bonneil, le 14 du même mois.

Nous avons encore trouvé dans le chœur une Croix de procession de la Renaissance en cuivre, à double face. D'un côté,

(1) Voir encore les *Annales* de Soissons, t. V., p. 153, lettre de Delbarre, communication sur Bonneil, ses vitraux et armoiries.

J'ai écrit à la Société de Soissons, pour savoir si elle possédait les deux titres nobiliaires en question. Il me fut répondu que ces titres n'étaient pas dans les archives de la Société, à qui on n'avait fait que les *présenter*. Dans la famille Dubrécy, mes recherches n'ont pas été plus heureuses.

le Christ avec gloire, de l'autre la Sainte-Vierge avec pinacle de l'époque ; clous au revers et à la face.

Enfin le calice d'argent que possède toujours la paroisse lui a été donné par M, Michel Bachelet, curé Duplessis-Brion en 1761.

Et une tasse en argent aussi, qui sert pour la quête, porte cette inscription : Ave : Laurent Gailliar, Anne Planson, marguilliers du Rosaire (1685) de Bonneil.

N'était-il pas juste, à l'occasion de nos visites et trouvailles de Bonneil, de saluer respectueusement tous ces débris glorieux de l'histoire du pays et ces témoignages vénérables des sentiments élevés de nos pères ? *Forsan et hœc olim memi nisse juvabit.*

N. GUYOT.

RAPPORT

SUR LA

PETITE COLLECTION DE VIEILLES MONNAIES ET MÉDAILLES

COMMUNIQUÉES A LA SOCIÉTÉ

PAR M. MORÉGNAUX, DE BLESMES

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de me charger de faire le classement d'une petite collection de vieilles monnaies et médailles communiquées à la Société par M. Morégnaux, de Blesmes, fonction que j'ai acceptée avec un grand plaisir, ce genre d'études ayant toujours eu un grand attrait pour moi.

Je viens en conséquence vous adresser un petit rapport de mon travail, mais malheureusement plusieurs de ces pièces sont frustes et en mauvais état, ce qui fait qu'elles sont bien difficiles à déchiffrer et même pour quelques-unes il m'a été impossible d'établir *leur état-civil*, aucun dessin ou légende visible ne pouvant me donner d'indication sur leur origine.

Commençant par les plus anciennes, voici, Messieurs, le résumé de mes recherches :

1° Une pièce qui me paraît romaine, en bronze comme presque toutes les autres, serait frappée pour une colonie de l'Orient ou de l'Afrique. Elle porte à l'avers une tête de femme tourrelée (ville fortifiée), et au revers un type de Dieu ou déesse debout, d'un dessin romain.

2° Un petit bronze de Valentinien Ier, de l'an 364 à 375 de notre ère, portant pour dessin au revers l'empereur debout traînant un captif par les cheveux, avec la légende de *Gloria Romanorum*. Pièce commune et peu rare.

3° Un petit denier d'argent qui me paraît être de Philippe II, roi de France, dit Auguste, de 1180 à 1223, malgré que la légende porte Philippus avec deux P tandis qu'alors les inscriptions ne portent qu'un P. Comme la pièce est défectueuse, je pourrais me tromper, dans ce cas on devrait l'attribuer à Philippe IV, dit le Bel, dans tous les cas je lis dans le champ FRA-NCO en deux lignes. Elle a été frappée à Paris, car au revers on lit *Parisii* ou *Parisius-Civis.*

4° Un petit royal, parisis double de Philippe IV, dit le Bel, de 1285 à 1314, portant en légende *Philippus Rex*, et au revers dans le champ *Réga lis*, en deux lignes, avec une fleur de lys au-dessus et en légende circulaire *Monéta-Dupleix.*

5° Un jeton très commun, dit à l'*Ave Maria*, de l'époque de Philippe VI, dit de Valois, de 1328 à 1350.

6° Jeton anépigraphe du XIVe au XVe siècle, lequel me paraît avoir été frappé lors des guerres de l'occupation anglaise, dite Guerre de Cent Ans.

7° Une pièce qui me paraît être un jeton allemand du Moyen Age, très commun aussi.

8° Une toute petite maille du XVe au XVIe siècle, me paraissant être de l'époque de François Ier; cette monnaie avait cours en Flandre surtout.

9° Un jeton qui me paraît dater de Henri IV, roi d'Angleterre, vers 1400, à l'époque de l'occupation anglaise.

10° Un double tournois en cuivre de Henri IV, roi de France, tout à fait fruste et détérioré.

11° Quatre liards ou double tournois de Louis XIII ; petite monnaie de cuivre de basse valeur qui servait encore de liard en circulation dans ma jeunesse.

12° Un liard de France de Louis XIV (même observation que pour les précédents).

13° Un double tournois de Sedan de 1630, frappé par Frédéric Maurice de la Tour, duc de Bouillon, frère du célèbre Turenne. En 1651, il abandonna définitivement sa principauté de Sedan contre différentes terres et duchés dont *celui de Château-Thierry.*

14° Double du numéro précédent, frappé en 1642. Ces petites pièces portent en haut ou entre trois fleurs de lys la célèbre tour dont on a

fait une chanson après la guerre des Lorrains : *La Tour prends garde* (bis) *de te laisser abattre.*

15° Un double tournois ou liard de Charles II, de Gonzague, duc de Mantoue, de Nevers, etc., seigneur d'Arches, frappé vers 1635, à Charleville (*lettre A.*).

16° Une petite pièce en bronze ou cuivre, trop fruste pour être déchiffrée ; on y remarque un *F, pour François ou Ferdinand.*

17° Une autre petite pièce également fruste et illisible ; elle paraît étrangère, et je crois y voir un aigle aux ailes éployées, d'un type assez moderne et allemand.

En résumé, j'estime que ces pièces, à l'exception de deux ou trois, ne présentent qu'un intérêt très médiocre.

Elles sont généralement très communes et d'un mauvais état de conservation.

Le n° 1, si son état ne laissait pas à désirer, pourrait présenter un certain intérêt, je n'ose me prononcer à ce sujet, n'ayant pas d'ouvrage spécial pour la reconnaître actuellement.

Les n°s 3 et 4 me paraissent avoir un certain mérite par leur date, mais ce ne sont pas non plus des raretés et leur état de conservation laisse beaucoup à désirer.

Le n° 6, frappé lors de l'occupation des armées anglaises (dans nos contrées), me paraît aussi présenter un petit intérêt.

Quant aux autres deniers, tournois ou liards de Louis XIII et Louis XIV ainsi que ceux des seigneurs de Bouillon et de Mantoue, etc., je les considère comme très communs et dénués de toute valeur.

Je me propose du reste d'en offrir quelques exemplaires que je possède en double, à la Société, avec quelques Princes de Conti et de Cugnon, répandus aussi dans nos contrées.

DOYEN Aîné.

P.-S. — Notre honorable président, M. J. Henriet, dans une notice très intéressante sur le Cardinal de Bouillon, a

fait à la Société, en 1900, l'historique de la Maison de Bouillon, qui eut une grande célébrité aux XVIe et XVIIe siècles.

On y trouve la généalogie des seigneurs de La Tour, dont notre Frédéric Maurice, lequel ayant pris part aux troubles et conspirations contre le cardinal Richelieu, sur la fin du règne de Louis XIII, dût pour sauver sa vie abandonner son duché de Bouillon et reçut en compensation différents apanages, dont le duché de Château-Thierry.

Ce fut bien certainement la cause que ses monnaies se répandirent en quantité dans nos contrées.

Comme du reste celles des autres seigneurs de la région des Ardennes, Arches Rethel, Cugnon, etc., elles étaient copiées sur les petites monnaies royales, et le peuple, illétré alors, les recevait couramment.

Cet abus engendra sous Louis XIV des procès et des arrêts sévères contre ces seigneurs, et une interdiction absolue de continuer à frapper et mettre en circulation ces monnaies fausses, déloyales et mauvaises, etc.

D. A.

L'ÉGLISE DE SAULCHERY

Situé à 1200 mètres de Charly, dont il dépendait avec les hameaux du Pont et de Montoiselle, le village de Saulchery qui, au XVIIIe siècle comptait 230 feux et 5 à 600 communiants (c'était la forme de dénombrement alors en usage), ne possédait pas d'église et les baptêmes, mariages et inhumations se faisaient à Charly. C'était une grande gêne pour les habitants de ces trois localités et une grande distance à parcourir pour les services religieux, car à cette époque on ne connaissait pas encore la secte des *Libres-penseurs*.

D'après l'arpentage de Vesseron (1742), notaire et arpenteur à Chézy, il y avait, de Montoiselle à l'église de Charly, 1566 toises, c'est-à-dire plus de 3 kilomètres.

Le Jeudi 6 Novembre 1698, à onze heures du matin, en présence de Charles François, curé d'Hautevesne, doyen du doyenné de Château-Thierry, en vertu de la commission de l'évêque de Soissons, Fabio Brulard de Sillery, ont comparu par devant Pierre Jolly, marchand à Saulchery et syndic des habitants de Saulchery, Le Pont et Montoiselle, quarante et un habitants de ces localités pour donner leur avis sur l'opportunité de la construction d'une église à Saulchery. D'un accord unanime ils adressèrent à l'Evêque la supplique suivante :

A Monseigneur l'Evêque de Soissons.

« Supplient humblement les habitants des villages de Saulchery, Le Pont et Montoiselle et vous remontrent très

humblement que lesdits villages sont dépendants de la paroisse du Bourg de Charly, duquel lesdits lieux étant éloignés, les suppliants reçoivent et ont de très grandes incommodités d'aller et venir pour assister au service divin où ils ne peuvent vaquer si bien qu'ils désirent, et que par le moyen dudit éloignement il arrive ordinairement des accidents tant aux malades qu'aux enfants nouveau nés qui décèdent sans être administrés, étant d'ailleurs empêchés d'aller à l'église de Charly, par le moyen d'un grand ru qui ch it entre les lits lieux, lequel venant à s'accroître par la fluence des eaux, ils appréhendent de pouvoir passer, aller et venir audit Charly, ce qui oblige les suppliants de présenter leur requête à Monsieur De La Vieuville, seigneur desdits lieux, pour vous supplier, Monseigneur, de pourvoir à leur soulagement, ce qui leur a accordé même d'assister les suppliants en toutes les choses nécessaires pour y parvenir, ainsi qu'il appert par sa déclaration au bas de ladite requête.

Ce considéré,

Et attendu le grand.................. villages qui consistent en neuf vingts feux, Il vous plaise par votre bonté, piété, charité accoutumée et paternelle affection qu'avez envers tous vos diocésains vouloir pourvoir au soulagement des suppliants et de leurs successeurs, leur permettre de faire bâtir, construire et édifier audit Saulchery une église qui à l'avenir sera et demeurera perpétuellement paroisse auxdits villages de Saulchery, Le Pont et Montoiselle ou bien secours (succursale) de ladite église de Charly, de laquelle lesdits villages seront distraits et déchargés d'y aller prendre et recevoir les Saints Sacrements qui seront par vous, Monseigneur, établis et ordonnés en l'église qu'ils feront bâtir audit Saulchery par l'assistance dudit seigneur de La Vieuville, aux offres que font lesdits suppliants d'indemniser qu'il appartiendra, même le sieur prieur curé de Charly, sa vie durant et de fournir toutes les choses nécessaires tant pour la décoration de ladite église, entretennement d'un curé ou vicaire perpétuel, que généralement tout ce qui sera besoin

pour l'établissement de la paroisse, afin que par ce moyen les suppliants puissent vaquer plus commodément à servir Dieu et à la décharge de leur conscience et de leur postérité, Ce faisant, Monseigneur, iceux prieront Dieu pour votre conservation et ferez justice ».

Signé : Closson pour Loyer, Antoine Gratiot..., pour Latizeau, N. Luce, I. Guillain,... Jean Briet pour Drieux, Louis Lenoble,... Claude Pétel, Lecrocq, Antoine Plansson, A. Véron pour Drieux, Pierre Bédel, Jean Mentel, C. Lenoble, Denis Baron, Antoine Drieux, Robert Henri, Vincent Mentel, Etienne Mentel, Nicolas Baron, Benoist, Latizeau, Jean Augé, F. Latizeau pour Mentel, Robert Latizeau, Claude Henri, A. Latizeau pour Colin, Antoine Bimont, Marie Mauclerc, Claude Bocquet, Louis Latizeau, Jean Mentel, f[e] Mentel, N. Poitevin, Simon Baron, Jacques Fauvet, Souart, Jacques Latizeau, Etienne Baron, Antoine Pilochet, Jean Cocu, Simon Souart. »

Le 28 du mois de Mars 1718, par devant le notaire de Nogent, Philibert Véron, les habitants des trois villages nommèrent comme représentants pour les démarches, etc., Nicolas Poret, receveur de Saulchery, Claude Lenoble, Nicolas Thierrion, Nicolas Latizeau. Ils se sont assemblés devant la maison seigneuriale, au nombre de 84 signataires. Ils ont désigné comme l'endroit le plus à la portée de tous le lieudit *La boue*, vis-à-vis la maison de Marie Vallier, veuve de Jean Leredde, ou bien depuis cette maison jusqu'à l'orme inclusivement. Cet emplacement était planté de chênes.

Le 14 Décembre 1718, la nécessité de la construction d'une église fut reconnue après enquête. Mais il fallait des fonds pour la construction de cette église. Les habitants avaient souscrit des billets sous forme de sous seing privé, qu'ils avaient remis entre les mains de Nicolas Latizeau, leur syndic électif. Barbe Mentel, femme de Jacques Lecrocq, avait légué une somme de 1.000 livres pour l'église, à la charge de dire des messes après son trépas (*Arch. de l'Aisne*, S[ie] *G, n° 1696*).

Marie Salmon, veuve de Jean Beaufort, ci-devant receveur à Citry, avait fait un billet de 1.000 livres, en date du 24 mars 1718. On avait obtenu 100 livres de la duchesse d'Orléans et l'évaluation de bois donnés par le marquis de La Vieuville s'élevait à 1.862 livres 3 sous.

Le 27 Juin 1719, l'évêque de Soissons, Jean-Joseph Languet, après avoir chargé Antoine Copineau, curé de Brasles et doyen du doyenné de Château-Thierry, de se transporter sur les lieux et avoir entendu les demandeurs et les opposants et avoir reconnu le bien fondé de la demande, autorisa la construction de l'église. L'opposant était le prieur-curé de Charly, l'abbé Baudin.

Le 6 Juillet 1719, eut lieu la plantation de la croix. « L'an 1719, le 6e jour du mois de Juillet, Nous Antoine Copineau, prêtre, curé de Brasles, doyen du doyenné de Château-Thierry, en exécution de l'ordonnance de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Soissons, en date du 27 juin dernier, et du pouvoir à Nous donné par ladite ordonnance que nous avons acceptée avec respect, nous nous sommes transporté au village de Saulchery, Le Pont et Montoiselle, pour, après avoir bénit une croix, la planter dans l'endroit du sanctuaire de l'église que Mondit Seigneur Evêque a permis de bâtir pour la commodité et utilité des habitants. Ce que nous aurions fait avec toute la décence et les cérémonies requises en pareille occasion, en présence de plusieurs habitants et autres ci-après nommés et avec nous soussignés. Et le 6e jour de Septembre de la même année 1719, nous nous sommes encore transporté audit lieu ci-devant nommé, où nous avons été reçu par les syndic et habitants desdits lieux, qui nous ont très humblement supplié de vouloir bénir la première pierre de la nouvelle église à construire, ce que nous leur avons accordé, et dans le même temps nous serions entré dans une maison audit Saulchery, et là nous étant revêtu de nos habits sacerdotaux, ainsi qu'il est marqué dans le rituel pour pareille cérémonie, nous nous serions ensuite transporté processionnellement avec la croix

portée par le R. P. Amilliard, religieux de l'ordre de Saint-François, vicaire de Nogent-l'Artaud, de deux enfants de chœur portant les chandeliers, des maîtres d'école desdits Saulchery et Nogent, aussi revêtus en surplis, au lieu destiné pour construire ladite église, où étant arrivés et proche ladite croix par nous bénite et plantée, et après avoir fait notre prière, nous aurions fait l'eau bénite en la manière accoutumée et procédé à la bénédiction d'une pierre qui nous a été présentée avec toutes les cérémonies et solennités marquées dans notre rituel, laquelle pierre après la bénédiction a été à l'instant posée en notre présence pour la première de ladite église à construire, par Nicolas De Gonsale, écuyer, demeurant au château de Nogent, comme ayant pouvoir et représentant Messire Louis De La Vieuville, seigneur desdits lieux, sur laquelle pierre a été mise une plaque de cuivre, gravée d'un côté aux armes de la Maison De Vieuville, de l'autre, ces mots : *Louis, marquis De La Vieuville, seigneur de Saulchery, Le Pont et Montoiselle, Nogent, Pavant et autres lieux, a posé la première pierre de cette église, le six jour du mois de Septembre 1719,* dont et de quoi j'ai fait et dressé ce présent procès-verbal à la réquisition du syndic et plusieurs principaux habitants qui ont signé conjointement avec nous, De Gonsale, écuyer, le révérand père Amilliard, les deux maîtres d'école ci-dessus nommés, Mre Nicolas Vitard, prêtre-sacristain de l'église paroissiale de Saint-Crépin de Château-Thierry, M. Louis Pintrel, conseiller du roi et son procureur au bailliage et siège présidial de Château-Thierry, M. Nicolas Vitard, avocat et bailli de Saulchery et de Jean Herbelin, procureur fiscal dudit lieu et autres habitants qui ont signé avec nous, le tout pour servir et valoir en temps et lieu ce que de raison, et le tout signé avec paraphe : Copineau, doyen, Pintrel, De Gonsale, Nicolas Vitard, bailli, François Amilliard, vicaire, Vitard, prêtre, Bachelet, maître d'école de Nogent-l'Artaud, Nicolas Garneau, syndic, Antoine Gratiot, François Bimont, Pierre Drieux, Jean Bédel, Nicolas Pilochet, Claude Lenoble, Pierre Latizeau, maître d'école de

Saulchery, Nicolas Thierrion, Jean Herbelin, procureur fiscal, Latizeau. »

Les travaux marchaient lentement et le 26 novembre 1722 des experts les visitèrent.

L'église avait en longueur 120 pieds (38 m 88) ; (1)
en largeur 33 pieds (10 m 69) ;
en hauteur 19 pieds (6 m 16) ;
les fondations étaient de 6 pieds (1 m 95).

La porte d'entrée à l'ouest était de deux ventaux de 8 pieds (2 m 59) de large sur 10 (3 m 24) de hauteur. Il y avait aussi une autre porte du côté du midi.

Il y avait 17 croisées, savoir 7 au midi, et 2 au levant, 2 au portail, 6 sur les bas-côtés et la sacristie.

Le maître autel avait 18 pieds (5 m 83) de hauteur sur 8 (2 m 59) de large : il était fait d'ordre corinthien et composé de quatre colonnes.

« La chapelle de la Vierge a été faite et posée contre la sacristie dans le bas-côté de la nef. Cet autel est orné de deux pilastres renforcé avec basse, deux fleurons et une corniche cintrée garnie d'une agrafe et fleuron remplissant le haut dudit cintre. »

« La chaire à prêcher a été faite à pans octogones avec cadre, cintre et ciel, ornée d'une corniche et dans le milieu d'un Saint-Esprit avec rayons et accompagnée d'un escalier. »

Le clocheton est « en forme de pavillon sur le pignon du portail du côté du couchant pour la construction duquel ont été élevés deux piliers d'onze pieds de haut sur deux et demi d'épaisseur et trois et demi de large, maçonné en mortier de plâtre et renduit en mortier de chaux et sable... »

« Sur les piliers il a été élevé un clocheton en forme de pavillon de 14 pieds de long (4 m 64) sur 6 pieds (1 m 94) de large et 7 (2 m 27) de haut ». Ce clocheton avait coûté 62 l.

(1) D'après une autre mensuration, l'église avait 100 pieds en longueur, soit 32 m 40.

Il était surmonté d'une croix de 10 pieds (3 m 24) de haut et pesant 104 livres. (Elle a été remplacée par une croix plus petite.)

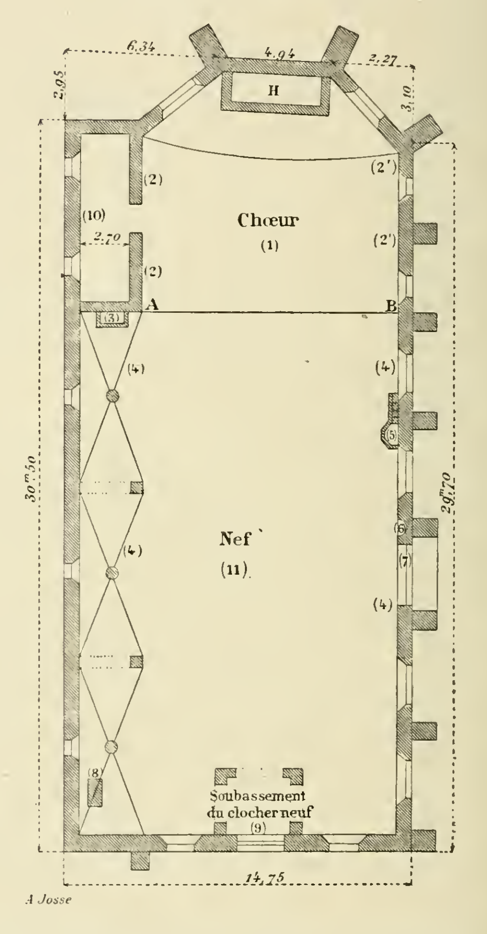
Il y avait deux cloches, et pour monter au clocher il y avait une échelle de 36 pieds (11 m 66).

Il y avait deux tableaux dans l'église. Au grand-autel, il représentait le Baptême de N. S. par Saint Jean-Baptiste (1) ; à l'autel de la Vierge, le tableau représentait la Vierge et l'Enfant Jésus.

Des deux côtés du chœur il y avait des stalles.

Le cimetière était autour de l'église : il n'était pas complètement fermé : les habitants se sont offerts à fournir gratuitement les pierres. Avant la construction de l'église de Saulchery, les morts de Saulchery, le Pont et Montoiselle étaient inhumés à Charly. Il arriva qu'une fois par suite de la difficulté des chemins, on dut faire l'inhumation provisoire dans une propriété particu-

EGLISE DE SAULCHERY



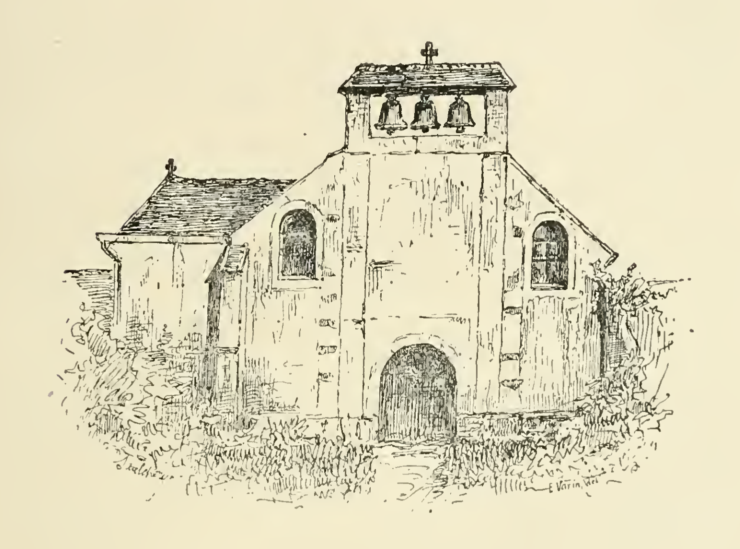
(1) Ce tableau existe encore aujourd'hui ; l'autre n'existe plus.

lière. Il fallait 7 toises de murs pour le fermer du côté du levant.

Il y avait neuf piliers boutants pour maintenir les murs de l'église, savoir sept du côté du midi et deux du côté du levant.

Les croisées du côté du midi avaient 9 pieds (2^{m}09) de haut sur 5 (1^{m}62) de large ; celles du portail avaient 6 pieds (1^{m}09) de haut sur 3 (0^{m}97) de large.

La grande porte sur le portail avait 7 pieds (2^{m}26) sur 4



(1^{m}29) de large. Il y avait 25 bancs occupant la moitié de la nef, de 12 à 15 pieds de long.

Pour loger le desservant, on avait acheté le 11 août 1733, moyennant 400 livres, à Laurent Closson, une maison située presque en face l'église. Mais cette maison nécessita des réparations qui furent estimées à 800 livres. L'édit du mois d'avril 1695 stipulait (§ 22) que les habitants des paroisses devaient entretenir et réparer la clôture des cimetières et fournir au curé un logement convenable. Le 10 février 1735, le presbytère consistait en une cour fermée de murs de

1 perche 1/2, une salle avec deux fenêtres, un cabinet assez grand pour y mettre un lit, une cuisine avec four, un grand grenier, deux caves, un cellier ou écurie et un jardin de 8 perches, environ 4 ares 84 centiares.

Les dépenses s'élevaient à 5,480 livres pour maçonnerie, charpente, serrurerie, couverture.

Le 26 novembre 1722, d'après la vérification des experts, on avait déjà fait pour 6,260 livres de travaux ; il restait encore d'après les devis à en faire pour 4,171 livres. On mit les travaux en adjudication au rabais, et Claude Bailleux fut adjudicataire pour 3,990 livres. La dépense totale avait été estimée 10,431 livres.

Pour payer, il avait été reçu........	2.422 l.	15 s.	
Divers et vins	214 l.	»	6 d.
Bois donnés par de La Vieuville, estimés......................	1.862 l.	3 s.	
	4.611 l.	4 s.	6 d.
Dépenses en frais de régie et administration...............	903	3	6
Reste...	3.708	1	

« Pour payer le bâtiment fait sur le pied de l'estimation et ceux restant à faire aussi sur le prix de l'estimation, il est nécessaire que le Conseil (d'Etat) ait la bonté d'accorder un arrêt d'imposition tant sur les propriétaires que sur les habitants taillables de Saulchery de la somme de 6,722 l. 19 sous. » (*Arch. de la commune, p. 45*) Les habitants taillables étaient au nombre de 217 et la taille s'élevait à 1,956 l. 14 sous. Le curé seul était exempt.

Le 10 février 1735, l'église possédait pour le service divin six chasubles, étoles et manipules, trois chapes, un dais de damas vert, une bannière de damas rouge, sans compter les surplis, le linge d'autel, les vases sacrés, etc.

Le 12 avril 1735, les travaux étant terminés, la bénédiction de l'église eut lieu avec solennité. Louis-Gabriel Chauvelin, docteur en théologie, chanoine de Notre-Dame de Paris, vicaire général de Soissons, fit la cérémonie, accompagné des curés de Saint-Gengoulph, de Nogent-l'Artaud, de Bonneil, de Marigny, du vicaire de Neuilly, du frère Pierre Girault, cordelier, etc., etc., fit la bénédiction de l'église sous l'invocation de Saint-Sébastien et celle des deux cloches. La plus grosse fut nommée Anne-Charlotte ; le parrain était Philbert Véron, notaire ; la marraine Joséphine Berthault, épouse de Gonsale. La petite a été nommée Angélique-Olive ; ayant pour parrain Gabriel de Gonsale et pour marraine Marguerite Leclerc, épouse de Philibert Véron. Les noms ont été gravés sur les cloches. La cérémonie se termina par une exhortation aux fidèles et le chant du *Te Deum*.

L'église était construite, mais les trois localités n'étaient pas riches et la situation du desservant était précaire. L'avoir de l'église consistait en biens à espérer et en biens fixes. Les biens à espérer ou le casuel s'élevaient à près de cent livres ; quant aux biens fixes, ils s'élevaient à près de cent cinquante livres par suite de dons ou de legs

Toutefois les habitants étaient peu satisfaits que leur église n'était qu'une succursale de la paroisse Saint-Martin de Charly et ils désiraient qu'elle fût érigée en paroisse indépendante. Ils se plaignaient de la négligence apportée par les vicaires de Charly qui étaient les desservants et qui résidaient à Charly, les difficultés du service religieux restant les mêmes. Le point important était de posséder des ressources suffisantes pour le desservant. L'évêque avait demandé que la paroisse pût posséder un fonds fixe suffisant. Les habitants consentirent à s'imposer pendant six ou huit ans de 6 deniers par livre sur la vente des vins. Avec cette imposition on pourrait acquérir un bien fonds « qui produirait annuelle-
« ment la somme de 200 livres au moins, attendu que la pen-
« sion congrue de 300 livres que les gros décimateurs seront

« obligés de payer lorsque ladite église sera faite par Mgr le « duc de Fitz James, évêque de Soissons... » constituerait un traitement suffisant pour le prêtre résidant.

Le 10 février 1742, Louis-Simon Latizeau, huissier à cheval de Charly, annonça aux portes des églises de Charly et de Saulchery que ceux qui auraient à faire valoir des motifs *pour* ou *contre* l'érection de l'église de Saulchery en cure les fissent valoir. Il n'y eut qu'un seul opposant, ce fut le prieur-curé de Charly, Jacques Baudin qui, à part des raisons d'intérêt, car il était gros décimateur, dit qu'il s'était engagé à maintenir les droits de son église de Charly et que ses vicaires n'avaient jamais manqué aux devoirs de leur ministère, que la nomination d'un curé résidant serait une charge pour la localité, qu'il serait obligé de payer une portion congrue que lui-même ne touche pas, que les revenus annuels ne s'élèvent qu'à 265 l. 5 s., savoir par fondation 145 l. 5 s., plus 120 l. environ pour casuel.

Le 21 août 1742, le Roi, en Conseil d'Etat, permit aux habitants des trois localités de faire lever sur eux pendant six années, 6 deniers pour livre sur le prix des vins qui se vendent dans ces villages et hameaux de Saulchery, Le Pont et Montoiselle pour les habitants qui y demeurent seulement : le recouvrement serait fait sans frais par une personne commise à cet effet. Le produit sera employé, dit l'Edit, à l'acquisition du fonds de 200 livres de revenu qui servira à la nourriture et entretien du prêtre nommé à la cure, outre la portion congrue payée par les gros décimateurs.

Le 22 octobre 1742, l'église de Saulchery fut érigée en paroisse et eut pour premier curé l'abbé Pierre-Antoine-Nicolas Hugé, qui fut le premier titulaire (1). Il fut établi que

(1) Il eut pour successeurs : Thaon, Jean-Philippe ; Marchand, Jean-Marie (19 août 1759) ; Bouillon, Marc-Antoine ; Tripperet, Antoine-Benoît ; Ancel, Nicolas-Louis ; Carron, Antoine ; Coqteaux, Jacques-Antoine ; Guay, Jacques-Henri ; Delabarre, Pierre-Jean-Marie ; Pinta, Laurent.

jusqu'à ce que l'acquisition du bien-fonds fût faite, on paierait 200 livres sur le produit du droit des vins. La portion congrue de 300 livres serait payée par les gros décimateurs (c'était le curé de Charly pour 2/3) ; il serait fait au profit du curé et de ses successeurs une rente annuelle et perpétuelle de 200 livres ; en outre les curés jouiront de toutes les offrandes « sans que ladite rente de 200 livres, ni lesdites fondations « et autres dons généralement quelconques qui pourraient « être faits à la dite cure puissent jamais tourner à la décharge « des gros décimateurs, ni les autoriser à refuser en tout ou « en partie les 300 livres de portion congrue dont ils sont « tenus par lesdites déclarations... » suivant les obligations imposées au curé relativement à son ministère.

Le curé de Charly, gros décimateur, touchait plus de 1,000 livres de dîmes sur Saulchery, Le Pont et Montoiselle. Il devait donc payer les 300 livres.

Quoique de construction relativement récente, l'église de Saulchery nécessitait des réparations et quelques modifications, car en 1788, on avait évalué à 2 500 livres les frais exigés pour les travaux. (*Arch. de l'Aisne, canton de Charly*, p. 211).

C'est à cette époque qu'on a construit le bas-côté du nord, qui est une adjonction à la nef et qui a 2 mètres 70 de largeur.

Sur les deux cloches, il en était une qui avait besoin d'être refondue (*Arch. de l'Aisne*) Elle fut remplacée par deux autres.

Sans faire ouvertement la guerre à la religion, les biens du clergé avaient été proclamés biens nationaux, dans la nuit du 4 août 1789. Un decret du 24 juillet 1790 supprimait le budget des cultes à partir du 1er janvier 1791.

Le culte catholique fut aboli en 1793 et remplacé par celui de l'*Etre suprême*. L'église devint le *Temple de la Raison*. Le 20 octobre 1793, le citoyen Antoine Cappe, de Charly, connu pour ses opinions exaltées, avait été nommé commissaire pour le brisement des cloches. Il arriva à Saulchery, se fit conduire au clocher où il trouva trois cloches : il en descendit deux, et les citoyens ayant manifesté le désir de les conduire intactes au District, Cappe s'abtint de les briser et enjoignit

de les conduire dans le plus bref délai. Quant à la troisième cloche qui restait « la descente en sera faite par nous municipaux et conduite au district avec les autres objets enlevés ». Ceci se passait le 30 novembre 1793 (9 frimaire an II).

Le curé de Saulchery, l'abbé Pinta, avait prêté le serment à la Constitution (1), et ne fut pas inquiété : il fut même élu maire et succéda à Paul Bédel, qui avait été élu maire le 25 janvier 1790. Dans la chaire montèrent des prédicateurs improvisés, se livrant à toutes les divigations de leur imagination surchauffée, où le bon sens manquait assez souvent, mais où le patriotisme ne faisait pas défaut, car Saulchery avait aussi fourni des soldats à la République. Pendant son administration, Pinta fit peindre sur les murs extérieurs de l'église cette inscription que je me souviens d'avoir lue dans mon enfance : « *Nul n'est homme de bien, s'il n'est franchement et religieusement observateur des lois* ». Cette inscription, qui est l'article 5 des Devoirs du Citoyen (Constitution de 1793), a été effacée depuis.

(1) *Prestation de serment de l'abbé Pinta.* — L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le dimanche vingt-quatre octobre, nous maire et procureur de la commune de Saulchery-sur-Marne, nous sommes transportés en la maison presbytériale dudit lieu, en laquelle nous avons trouvé M. Laurent Pinta, prieur curé dudit Saulchery, et lui avons présenté la proclamation du Directoire du département de l'Aisne, en date du douze du même mois, sur laquelle ledit sieur Pinta nous a déclaré, après en avoir parcouru rapidement le contenu, qu'il ferait sous huitaine une déclaration précise et par écrit, nous nous sommes retirés. (Signé : Bédel, maire ; Latizeau, procureur de la commune.) Et le dimanche suivant trente et un d'octobre, M. Pinta nous ayant requis de lui présenter le procès-verbal que nous avions dressé a inséré à la suite sa déclaration conçue en ces termes et de sa propre main :

Je soussigné prieur curé de la paroisse de Saulchery-sur-Marne, canton de Charly, district de Château-Thierry, département de l'Aisne, diocèse de Soissons, déclare d'après la notification qui m'a été faite dimanche dernier par MM. les Maire et Procureur de la commune du dit Saulchery de la proclamation du Directoire du département de l'Aisne du douze du courant, sur l'article second de ladite proclamation que je croirais manquer à mes devoirs les plus chers et les plus essentiels si je cessais d'exercer mes fonctions de curé dans la paroisse de

La période d'agitation était passée : des victoires mémorables avaient ramené le calme dans les esprits : la France avait un maître devant qui tout pliait et qui, par le Concordat, établit les rapports entre le pape et la nation française. Ce pacte présenté au Corps législatif le 15 germinal an X (5 avril 1802), fut promulgué le 18 avril et le culte catholique fut solennellement rétabli. L'église fut rouverte, et l'abbé Pinta fut autorisé par l'évêque (1) à reprendre ses fonctions curiales.

En 1803 (29 germinal an XII), la commune fit l'acquisition de trois nouvelles cloches, provenant d'une abbaye de Flandre, et pesant ensemble 324 k. 5 ; savoir : la petite 86 k., la moyennne, 101 k., la grosse, 137 k. 5. Les frais d'acquisition ont été de 888 fr. 65 ; ceux de pose 202 fr. ; faux frais, 31 fr. 10 ; en tout 1121 fr. 95. Les trois cloches ont été replacées dans le clocher actuel.

Lorsque les biens du clergé avaient été mis en vente, Pinta avait acheté le presbytère et une petite maison voisine avec un jardin de la contenance de deux ares.

Saulchery et que mon intention est de les continuer et de veiller avec soin sur le troupeau qui m'a été confié, que je suis disposé à prêter le serment requis et prescrit par les articles vingt et un et trente-huit du décret du douze juillet, ayant toujours été et promettant d'être toujours soumis *à la puissance temporelle dans tout ce qui concerne l'ordre civil et politique dans l'administration et gouvernement du royaume, observant toutefois que je dois reconnaître et que je reconnais une puissance spirituelle de laquelle je tiens ma mission canonique et à laquelle j'ai voué l'obéissance dans mon ordination relativement à tout ce qui tient aux dogmes de la foi, à la règle des mœurs et à la discipline de l'Eglise catholique, apostolique et romaine*, qu'enfin pour me conformer à l'article trois de la même proclamation, je prêterai mon serment le jour de la Toussaint, immédiatement avant la messe paroissiale en présence de la municipalité invitée et réunie à cet effet, et de tout le peuple confié à mes soins.

Signé : Pinta, prieur curé de Saulchery.

Nous, maire et officiers municipaux, certifions que M. Pinta, prieur curé de Saulchery, a prêté le jour de la Toussaint le serment d'être

(1) Leblanc de Beaulieu avait été archevêque constitutionnel de Rouen et après sa rétractation, nommé évêque de Soissons, en 1802.

Dans son testament olographe, en date du 6 mars 1815 (1), l'abbé Pinta avait ainsi fait ses dispositions. Il léguait à la commune :

1° Le presbytère et ses dépendances ;

2° La nue-propriété d'une maison avec dépendances pour l'établissement d'une sœur, pour servir à l'éducation des filles de la paroisse, après le décès de la dame Fayet (sa domestique), appelée à en jouir sa vie durant ;

3° Il demandait à être inhumé dans le cimetière, au pied de la croix ;

4° Il demandait que chaque année on célébrât un *obit* pour le repos de son âme : la dépense était fixée à 20 francs ;

5° Il léguait sa bibliothèque d'environ 300 volumes à partager entre les ecclésiastiques qui l'auraient visité ou qui auraient assisté à son convoi ;

6° Il léguait à l'église de Saulchery une soutane, deux aubes, deux rochets, son bréviaire, ses livres de chœur ; et à son exécuteur testamentaire plus de cent volumes.

Le cimetière a été transporté en 1882 au nord de Saulchery, entre Saulchery et Le Pont et les restes de l'abbé Pinta n'ont pas été exhumés ;

fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le Roi ; en outre de veiller avec exactitude sur le troupeau confié à ses soins. A Saulchery, le premier novembre mil sept cent quatre-vingt-dix.

Nous déclarons en outre, conjointement avec le susdit prieur curé qu'il n'a point d'autre revenu que la portion congrue qui lui est payée par les gros décimateurs, savoir les deux tiers par M. le prieur curé de Charly et l'autre tiers par M. l'abbé de Saint-Jean et une rente de deux cents livres sur la ville de La Fère que la commune de Saulchery lui fait, vu la modicité de son revenu et l'importance de la paroisse dont la population est de huit cents âmes, sans qu'il y ait de vicaire. A Saulchery, le jour et an que dessus.

Signé : Pinta, pr. curé de Saulchery; Bédel, maire, Desbrosses, Baron, Louis Leredde, Claude Benoist, Gratiot, Latizeau, procureur de la commune, Tarratre, secrétaire.

(*Archives de la Mairie.*)

(1) Ce testament olographe est aux Archives nationales, cote F³ II.

L'école pour les jeunes filles n'a été qu'un vœu : il n'y avait qu'une école pour les enfants des deux sexes jusqu'à la loi Ferry ;

Les *obits* sont toujours dits.

Mais comme toujours les affaires administratives traînèrent en longueur. D'abord le Conseil municipal prit une délibération favorable le 5 mars 1815. Le 25 novembre 1816, l'évêque de Soissons donna son approbation. Le 12 décembre 1816, le Préfet donna son avis d'acceptation. Enfin, le 22 avril 1817, le Conseil d'Etat approuva et l'Ordonnance royale s'en suivit.

L'abbé Laurent Pinta est mort le 11 février 1820.

Après l'abbé Pinta, la paroisse de Saulchery a été désservie par les vicaires de Charly jusqu'en 1835, où l'abbé Odiot, vicaire de Charly, fut nommé desservant titulaire jusqu'en 1837. L'abbé Beignier, originaire de Crouttes, le remplaça provisoirement et fut remplacé à son tour, en 1838, par l'abbé Hautemont qui prit sa retraite en 1862 et mourut à Charly, le 16 mai 1866. Il eut pour successeur l'abbé Wuilbert de 1863 à 1892, époque où il demanda sa mise à la retraite. En 1866, le Conseil de Fabrique arrêta une dépense de 180 francs à couvrir par souscription, pour la refonte d'une cloche. La souscription, à la tête de laquelle était l'abbé Wuilbert, produisit 205 francs. De 1893 à 1897, c'est le curé de Pavant qui desservit Saulchery jusqu'à l'arrivée de l'abbé Troyon, qui, en 1900, fut remplacé par l'abbé Riedmüller, le desservant actuel.

Des différents curés de Saulchery, il en est un qui mérite une mention spéciale, c'est l'abbé Wuilbert.

Né à Orainville (Aisne), le 6 mai 1818, l'abbé J.-B. Wuilbert avait débuté dans le sacerdoce comme vicaire de Charly en 1844, puis il est parti comme missionnaire en Chine, où il resta plusieurs années. Il revint dans son diocèse primitif et

fut nommé curé de Saulchery le 26 février 1863 et aumônier de l'Institution N. D. de Bon Secours de Charly, après la mort de l'abbé Hautemont. Foncièrement bon et indulgent, il donnait à son ministère et à ses paroissiens une affection et un dévouement dont ils ne lui ont pas beaucoup tenu compte. En dehors de ses fonctions sacerdotales, il aimait à faire des excursions dans le domaine de l'histoire et des antiquités locales. Son presbytère était presque un petit musée tenu sans ordre ni symétrie, où les livres se heurtaient avec des pierres et quelques objets rapportés des pays étrangers où il avait évangélisé. Pour les réparations de son église, il consultait plus sa bourse que celle de sa fabrique ou de ses paroissiens. Il avait fait mettre aux deux fenêtres du sanctuaire des vitraux neufs représentant, celui du midi, la Vierge et l'enfant Jésus; celui du nord, saint Sébastien, patron de la paroisse. Adossées aux deux piliers du bas-côté sont deux statues polychromes représentant, l'une, le Sacré-Cœur de Jésus; l'autre, saint Sébastien. Peu satisfait de voir son église surmontée d'un clocheton sans élégance, il eut l'idée de faire abattre le clocheton et de le faire remplacer par un clocher en forme de tour carrée, et cela à ses frais, moyennant une douzaine de mille francs. Puis un jour on lui chercha une querelle injustifiée, et au lieu de voir toute la paroisse se lever en sa faveur, cet homme qui n'avait fait que du bien, demanda sa retraite, se fit construire dans le Val de Charly une maison plus que modeste — la maison du sage —, se contenta de remplir les fonctions d'aumônier du couvent jusqu'au jour où sa santé lui commanda une retraite définitive. Il est mort à Charly le 27 décembre 1899, à l'âge de 81 ans, et a été inhumé dans le cimetière de Charly.

Dr A. CORLIEU.

A PROPOS DE LA TABLE

DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Nous possédons enfin une Table générale et analytique des matières contenues dans les trente-six volumes qu'a publiés notre Société depuis sa fondation, en 1864, jusqu'à l'année 1900. Je viens d'en voir les dernières bonnes feuilles et, dans quelques jours, nos collègues et les Sociétés en correspondance avec la nôtre, recevront en même temps que le *Bulletin* de 1902 ce répertoire complet de nos travaux que nous attendions depuis longtemps.

Il m'est difficile de féliciter, comme il le mérite, l'auteur de ce travail ingrat. Je puis témoigner toutefois du zèle, du soin qu'il a apportés à cette œuvre de patience. Il était si convaincu de son utilité, qu'il la poursuivit sans désemparer, sans épargner son temps ni ses veilles.

Voyons d'abord l'économie et les grandes divisions du travail que j'ai l'honneur de vous présenter.

Une première table donne les noms des auteurs des communications insérées aux *Annales*. Sa lecture nous rappelle quels vides la mort a faits dans nos rangs. Elle nous fait voir aussi que nombre de nos collègues, après des études très fouillées, ont trompé nos espérances, en cessant tout à coup de collaborer à nos Bulletins. Voici par exemple M. Couture qui de 1877 à 1879 nous donne de curieuses études d'histoire locale, révélant un chercheur avisé, et nous abandonne avant d'avoir épuisé le filon de ses intéressantes découvertes. De

même M. Jules Maciet, de même notre ami Poinsier, qui après nous avoir finement conté certain procès de cloche à Neuilly-Saint-Front, s'en est tenu là à notre grand regret.

Faut-il leur proposer pour exemple mon vieux camarade Corlieu d'esprit toujours alerte, toujours sur la brèche, toujours à la piste d'un document de nature à nous intéresser, toujours disposé à fouiller archives et bibliothèques non seulement pour son propre compte, mais — ce qui est plus méritoire encore — pour le compte de ses amis ?

Lorsque je relis les résumés annuels si courtois, si bienveillants de M. Hachette, de M. Barbey, sur les travaux de notre Société, je me prends à regretter que la tradition se soit perdue d'obéir aux prescriptions de l'article 13 de nos règlements.

Ces comptes-rendus n'étaient pas seulement un prétexte à de vaines congratulations. C'était en même temps pour le président une occasion d'encourager, de diriger même nos travaux vers tel ou tel ordre d'idées d'un intérêt plus particulier. M. Hachette excellait à ces résumés, saisissant à merveille le fil, si ténu qu'il fût, qui reliait l'une à l'autre les études si diverses qui composaient le bilan de l'année. Il serait d'autant plus fâcheux de voir abandonner cette tradition, que notre excellent président est mieux qualifié que personne pour la reprendre avec autorité.

Si je passe à l'examen de la seconde table, celle des matières, c'est-à-dire au gros morceau du travail, certains mots m'inspirent une sorte de respect par l'abondance des indications auxquelles ils donnent lieu. Voici par exemple le mot « abbayes » et tout de suite surgissent sous nos yeux les nombreux documents communiqués par MM. Barbey, Corlieu, Nusse, Moulin, abbé Poquet, Rollet, etc., sur la Barre, Coincy, Essômes, Nogent-l'Artaud, Val-Chrétien, Val-Secret et autres. Dès ce premier mot l'utilité de la table analytique est démontrée.

Supposez que nous trouvions au cours de nos lectures quelque chose d'intéressant, une charte, par exemple, se rapportant à l'abbaye de la Barre. Avant que la table existât,

nous étions exposés à faire un travail en double emploi, ou condamnés, si nous voulions éviter cet inconvénient, à feuilleter tous les volumes de la collection. Aujourd'hui, en moins de cinq minutes, nous sommes fixés. Non seulement nous savons si notre découverte est inédite, mais encore sur quels points il reste à en parler ; car les études de notre Société constituent un fonds commun auquel nous pouvons tous nous reporter et puiser au besoin.

Parmi les mots les plus importants, je citerai les suivants : « Bibliographie », « biographies, nécrologies », où nous trouverions encore bien des sujets à traiter. Voici par exemple « Mauge du Bois » originaire de Nogent-l'Artaud, un magistrat doublé d'un poète, auteur d'*Elégies* qu'il serait curieux de retrouver. Voici Charles Labitte, un enfant du pays, Mieroslawski, général et publiciste polonais, réfugié à Château-Thierry, où il fut professeur d'histoire au Collège. L'un et l'autre méritent plus que la brève notice que leur a consacrée M. J. Maciet dans son travail sur la « Bibliographie dans l'arrondissement de Château-Thierry ».

Bien mieux, il est tel de nos compatriotes dont le nom n'a jamais figuré dans nos *Annales*, tels sont le Jésuite Beguin, le littérateur Jacques Pesselier, le mathématicien Lomet, nommé incidemment seulement dans notre étude intitulée : « Une tour des vieux remparts de Château-Thierry » ; mais je le tiens de bonne source, une de ces lacunes au moins, sera comblée à brève échéance et prochainement Letellier aura sa notice.

Pour tous les mots d'une certaine importance, des divisions et subdivisions ont été établies, de manière à faciliter les recherches. Ainsi pour « Château-Thierry », ce mot seul comprend vingt-quatre pages. Les principales divisions portent sur l'administration de la ville, le bailliage, le château, la châtellenie, le cimetière, le clergé, le collège, les couvents, le domaine et le duché, la milice, la police, la prévôté, etc.

Le mot « Cloches » sonne à toutes volées le nom sympathique de notre intrépide campanophile Joseph Berthelé.

Sous le mot « Découvertes archéologiques, fouilles », sont classées toutes nos études d'archéologie pure. C'est là qu'on peut se rendre compte des services rendus à la science par M. Frédéric Moreau, à Caranda, à Armentières, à Breny, à Fère en-Tardenois, etc... Toutes nos visites et descriptions d'églises sont groupées sous le mot : « Edifices consacrés au culte » et comme dérivés les mots : « épitaphes », « pierres tombales », etc. Préférez-vous les mots : « céramiques », « terres cuites », « gravures », « lithographies », « peintures », « sculptures », « musique », « théâtre », etc. ? Il y en a pour les spécialistes de tout ordre. Aux historiens, je recommande les mots : « Chartes », « lettres patentes », « archives », « manuscrits », « seigneurs », « rois », « reines », « guerres », « religions ». Les mots : « Hospices », « hôtels-Dieu », « maladreries », la médecine et les médecins, ont retenu souvent notre attention, grâce à MM. Barbey, Nusse, Moulin, le plus fécond de tous nos pourvoyeurs, grâce surtout au Docteur Corlieu, déjà nommé, passé maître en ces sortes de sujets.

Les comptes-rendus de M. Moulin sur les réunions de la Sorbonne et les congrés archéologiques nous rappellent que depuis la mort de notre regretté secrétaire perpétuel nous avons négligé de nous faire représenter à ces assises de la science archéologique ; mais nous ne doutons pas que tel ou tel de nos collègues ne soit disposé à reprendre cette excellente tradition.

Si Racine n'a pas été négligé dans nos *Annales*, La Fontaine y a fait l'objet des études les plus variées et les plus littéraires. Son histoire s'identifie tellement avec celle de notre ville, que la Table renvoie à chaque instant de l'un à l'autre. Cette Table, qui résume toute l'histoire de notre Société, nous fait voir quelle place honorable elle occupe, malgré des ressources limitées, dans la hiérarchie des Sociétés similaires.

La numismatique nous rappelle le souvenir de ses plus fidèles adeptes : MM. de Ponton d'Amécourt, Mayeux, de Vertus, Hachette, Moulin, tous disparus, hélas ! mais sur les

traces desquels marchent vaillamment M. Doyen et M. Minouflet. Celui-ci nous a fait honneur avec le mémoire qu'il a lu à la Sorbonne, à la réunion des Sociétés savantes de 1895.

Une troisième table est consacrée aux cartes, plans, dessins et gravures indiqués d'abord d'après l'ordre chronologique de leur publication et ensuite sous les noms de leurs auteurs où brillent au premier rang les Varin et les Delauney.

Ce répertoire général de nos travaux va se trouver bientôt entre vos mains; il vous en montrera par prétérition les lacunes et vous reconnaîtrez que le champ de nos études est loin d'être épuisé. L'histoire de notre château notamment est encore bien incomplète; mais nous pouvons nous rassurer à cet égard, car nous savons tous que ce beau sujet a tenté une plume jeune et spirituelle dont l'érudition n'aura rien de rébarbatif.

Bien d'autres sujets sont encore inexplorés. Chacun de nous, suivant ses prédilections, les trouvera en consultant la table, et si cela ne suffisait pas pour stimuler notre ardeur, pourquoi le bureau ne prélèverait-il point annuellement sur son mince budget une centaine de francs pour acquérir avec discernement certains de ces documents que signalent les catalogues des libraires et des marchands d'autographes, sous la condition qu'il en serait donné un compte-rendu à nos séances.

L'auteur de la table qui parcourt en conscience les nombreux catalogues de librairie qu'il reçoit, se chargerait bien volontiers de donner à cet égard d'utiles indications.

Remarquez que ces acquisitions pourraient se faire sans que l'on ait à craindre des doubles emplois, puisque, grâce à la table d'un côté, grâce aussi au travail très méritoire que poursuivent activement MM. Legrand et Maillard, nous savons exactement ce qui a été traité dans nos *Annales* et ce que possèdent notre bibliothèque et nos collections. C'est beaucoup de voir clair en nos affaires; nous commençons le siècle dans les meilleures conditions à cet égard, mais les années vont vite, et nous serons bientôt débordés si nous

négligeons de tenir notre travail à jour, en établissant dans les mêmes conditions de rigoureuse analyse la table-annuelle de nos Bulletins. Déjà 1901 et 1902 seront à refondre sur ce modèle. Ne nous laissons pas arriérer. Nos excellents collègues, MM. Legrand et Maillard, qui nous ont déjà donné tant de preuves de leur zèle intelligent, ne refuseraient peut-être pas de se charger annuellement de cette besogne.

Je reconnais que cette façon d'opérer retarderait un peu le « fini d'imprimer » du Bulletin ; mais qu'est-ce qui empêche de remettre les manuscrits de l'année écoulée à l'imprimerie dès le mois de janvier de l'année suivante, en février au plus tard, puisque le dossier est complet, aussitôt la séance de décembre levée ?

Frédéric HENRIET.

LETELLIER

AUTEUR DRAMATIQUE FORAIN

Messieurs et chers Collègues,

Parmi les personnages nés et morts à Château-Thierry, le manuscrit de M. l'Abbé Hébert, conservé aux archives de la paroisse, et l'*Histoire de Château-Thierry* de M. l'Abbé Poquet font figurer un nommé Letellier, qui eut une certaine notoriété dans le monde des théâtres, au commencement du XVIII[e] siècle, comme auteur de pièces foraines, mais dont le nom est aujourd'hui complètement oublié. J'aurais voulu savoir à quelle date précise il a vécu, et quelle était sa condition sociale à Château Thierry ; mes efforts ne m'ont jusqu'ici donné aucun résultat sur ce point. Mais j'ai pu recueillir sur ses œuvres des notes aussi complètes que possible ; permettez-moi de vous les communiquer.

Je suis loin de m'illusionner sur le mérite de Letellier, quoique ses productions ne soient pas inférieures à celles qui défrayaient alors les tréteaux de la foire Saint-Laurent et de la foire Saint-Germain ; mais c'est pour le compatriote que je demande une petite place dans nos *Annales*. Pour vous porter à l'indulgence à l'égard d'un auteur qui, j'en conviens, ne respecte pas toujours les lois de la décence et du bon goût, je bornerai mes citations au minimun nécessaire pour donner une idée exacte de ses ouvrages.

I

Plusieurs ouvrages du XVIII[e] siècle disent que Letellier ou Le Tellier, dont ils n'indiquent pas le prénom, est né à Château-Thierry et qu'il y est mort vers 1732 (1). Je n'ai pas trouvé dans les registres de baptêmes et de sépultures de la ville la confirmation de cette allégation, et je ne m'en étonne d'ailleurs pas autrement, car nous verrons plus loin que Letellier est parfois désigné sous l'appellation de Saint A..., si bien que je commence ce singulier essai de biographie en vous avouant tout franchement que je ne connais même pas le nom véritable de l'écrivain que je voudrais vous présenter, car il se pourrait qu'un de ces deux noms fût un pseudonyme.

Je m'en rapporte donc à l'unanimité des auteurs qui ont consacré quelques lignes à Letellier, et, comme ils sont en général bien informés, je les crois sur parole.

Si Letellier était indiqué par ses contemporains, simplement, comme né à Château-Thierry, j'en ferais volontiers le fils légitime de François Letellier, maître à chanter, montreur de figures de cire et joueur de marionnettes, qui tenait un spectacle aux Foires vers 1685, et de Hippolyte Feuillet, son épouse. Directrice de spectacles, elle aussi, titulaire d'un théâtre de marionnettes à la Foire Saint-Laurent de 1688, elle parut encore aux Foires de 1707, 1715 et 1717. M. Emile Campardon (2) qui nous fait connaître ce

(1) Voir : *Dictionnaire des Théâtres de Paris*, tome V, Paris, Rozet, 1767 ; — *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la Foire*, par un acteur forain (les frères Parfait), Paris, Briasson, 2 vol. in-12, 1743 ; — *Anecdotes dramatiques*, tome III, Paris, Vve Duchesne, 1775.

(2) *Les Spectacles de la Foire, théâtres, acteurs, sauteurs et danseurs de corde, monstres, géants, nains, animaux, curieux ou savants, marionnettes, etc... des Foires Saint-Germain et Saint-Laurent, des boulevards et du Palais-Royal, depuis 1595 jusqu'à 1791.* Paris, 1877, 2 vol. in-8°.

ménage, donne le titre d'une comédie parlée, *le Vieillard amoureux*, qui fut représentée dans la loge de la dame Letellier en 1707 et qu'on jouait encore dix ans après; il nous apprend en outre que la dame Letellier était associée dans les dernières années de sa vie avec son fils Jean-François. Ne serait-il pas vraisemblable que cet enfant de la balle ait vu le jour en notre cité (1), lors des préparatifs d'installation de figures de cire, ou encore tandis que ses parents se rendaient de Paris aux célèbres Foires de Champagne ? Et puis, ne serait-ce pas aussi tout naturel que Jean-François eût profité des relations qu'il avait dans le monde des Arlequins et des Isabelles pour s'élever de la fonction de directeur à la situation plus enviée et plus brillante d'auteur ?

Cependant, je n'ose pas m'arrêter à ces hypothèses. Elles ne me paraissent pas suffisamment plausibles, étant donné que Letellier est mort à l'endroit même où il est né. Car nous avons affaire, dès lors, non à un concitoyen de rencontre, mais bien à un véritable habitant du pays, peut-être à un très honorable et riche bourgeois, à un M. de Saint A..., composant sous le nom de Letellier des bluettes, absolument comme le célèbre magistrat Gueulette imaginait de grossières parades (2), pour se reposer de ses graves annotations d'arrêts des juridictions criminelles.

Quelle qu'ait été, d'ailleurs, l'existence de Letellier, ce que nous ne pouvons ignorer, c'est en quelle méchante estime il tenait ses compatriotes, sans doute parce qu'ils ne prisaient pas assez son talent poétique.

Vous connaissez en effet, Messieurs, cette pièce de vers que l'abbé Hébert (3) a donnée presque intégralement et qu'a reproduite dans *Mes Clochers* notre concitoyen M. Henry

(1) La Foire de Château-Thierry se tenait sur le pont.

(2) *Léandre fiacre. — La confiance des Cocus. — Isabelle grosse par vertu. — Le marchand de m...*, etc...

(3) Copie du manuscrit de l'abbé Hébert appartenant à la *Société archéologique de Château-Thierry*. Tome I, p. 29 et 42, tome II, p. 272.

Joussaume-Latour. Je vous fais donc grâce de ce morceau qui, après avoir chanté complaisamment les charmes du paysage de Château-Thierry, change tout-à coup de ton pour se plaindre avec une singulière amertume des habitants, « possédés du démon de l'envie », « que blesse le bonheur d'autrui », etc. Par un scrupule à coup sûr exagéré, l'abbé Hébert a supprimé plusieurs couplets « contenant, dit-il, des particularités qui n'intéresseraient plus ou qui pourraient encore dép'aire ». Nous regrettons vivement ces coupures. On aurait retrouvé dans la satire des allusions à un certain nombre de « bourgeois remplis d'orgueil » ; et surtout nous aurions découvert évidemment les causes véritables de la profonde rancune de Letellier contre ses concitoyens. Seul, le portrait du fils de notre fabuliste, nous est parvenu, et par celui là on peut juger des autres :

O merveilleux La Fontaine,
Qu'on vit naître en ce pays,
En vain ta brillante veine
Le charma-t-elle jadis.

Mais il n'en reste aucune trace.
L'héritier d'un si grand nom,
Déshérité du Parnasse,
Ne connaît que son flacon.

Cette allusion à des habitudes d'intempérance de Charles de La Fontaine n'est peut-être pas plus fondée que les autres méchancetés répandues sur les habitants de Château-Thierry. Nous l'avons citée cependant, non pour elle-même, mais parce qu'elle a été composée du vivant du fils du Bonhomme. Or, Charles de La Fontaine est mort, suivant les uns, en 1722, et suivant les autres, parmi lesquels M. Paul Mesnard, qui, pour nous, fait autorité, en 1723 seulement.

II

Les longues recherches que nous avons faites dans les ouvrages spéciaux et dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, nous ont permis de retrouver la trace de cinq pièces écrites par Letellier en 1713, 1714 et 1715 Nous avons pu en lire en entier trois ; cela suffit pour se faire une idée du genre de talent de notre compatriote. Il paraît avoir joui pendant plusieurs années d'une véritable vogue, que nous nous expliquons difficilement au premier abord. Où nous ne trouvons plus qu'une vulgaire parodie de tréteaux, il est probable que les contemporains découvraient un certain esprit d'à-propos, de l'entrain, des allusions d'actualité, de la malice dont le sel nous échappe. Et cependant, à la réflexion, si nous lisons quelque vaudeville d'aujourd'hui, fût-il signé d'un de nos plus brillants académiciens et classé parmi les chefs-d'œuvre du genre, et si nous nous demandons ce qui restera, dans deux cents ans, de ce plat de crême fouettée, de ces quiproquos laborieux et de cet argot boulevardier, nous comprenons que, grâce aux jeux de scènes, au prestige du décor (1), au charme de la musique et de la danse, et aux lazzis d'acteurs originaux, nos ancêtres aient pu s'amuser naïvement de cocasseries qui ont peine à nous dérider.



La descente de Mezzetin aux enfers est, dans l'ordre chronologique, la dernière pièce de Letellier, du moins la dernière à notre connaissance, car nous ne prétendons pas avoir

(1) Quels développements avait la mise en scène sur les théâtres de la Foire? C'est ce que nous ne saurions dire au juste. Toutefois, remar-

découvert absolument toutes ses œuvres. Elle est en un acte et date de 1715. Le sujet ne doit pas en être nouveau ; car il s'inspire sans doute d'une pièce en trois actes de Regnard et Dufresny, jouée sous le même titre le 5 mars 1689 au Théâtre Italien. C'est quelqu'épisode de la vie fort agitée d'Angélo Constantini, un comédien italien, qui avait imaginé, sous le nom de Mezzetin, un personnage moitié aventurier, moitié valet, dans lequel il excellait.

*
* *

Le Festin de Pierre n'a jamais été imprimé, mais la Bibliothèque Nationale en possède trois versions manuscrites (1) qui présentent de nombreuses variantes L'une de ces versions est peut-être un original; elle est tout au moins du temps même de la pièce, car elle porte un visa du 9 août 1715, vestige authentique de quelque contrôle officiel de la censure. Sur l'un de ces manuscrits, la pièce est attribuée à « Monsieur de Saint-A. .»; le nom de Letellier ne figure qu'entre parenthèses, ce qui signifie clairement que l'une de ces appellations, (mais laquelle?) n'est qu'un pseudonyme

Les personnages qui vont se mouvoir dans une action peu serrée sont : Don Juan, Arlequin son valet, Pierrot, Colom-

quons que les auteurs n'hésitaient pas, même sur ces scènes improvisées, à multiplier les changements de décors, les ballets et divertissements, les apparitions et enlèvements merveilleux, etc. La machinerie devait donc être assez bien organisée pour plaire au public, qui était fort gâté à cet égard à l'Opéra, à l'Hôtel de Bourgogne, et surtout au Théâtre du Marais, le mieux disposé de tous pour les pièces à grand spectacle.

(1) Deux de ces manuscrits proviennent de la collection de Soleinne. Ils sont classés au fonds français, n° 9251, p. 58, et n° 9312, p. 206. Le troisième, fonds français, n° 25480, p. 355, faisait partie de la bibliothèque de Lavallière.

bine, deux filles séduites par Don Juan, une pêcheuse et une jeune mariée, et la statue du Commandeur.

La scène se passe sur le bord de la mer. Une pêcheuse chante :

Nous jouissons sur le bord de ce rivage
D'un calme heureux, d'un tranquille repos;
Mais de l'amour nous craignons le naufrage,
Plus dangereux que la mer et ses flots.

Ne soyons pas trop sévères pour les bouts-rimés de notre auteur, car ils étaient chantés sur des ponts-neufs du temps, et la musique fait passer bien des choses.

Après un divertissement de matelots et de bergères, la mer devient furieuse. Une barque, battue par les vagues, va se briser contre un rocher. Don Juan et Arlequin tombent à l'eau, et se débattent avec tant de vigueur qu'ils abordent le rivage; mais ils sont à bout de forces et s'évanouissent. La pêcheuse s'approche d'eux, et cherche à les ranimer.

Don Juan revient à lui, et immédiatement la pêcheuse tout émue lui offre très ingénuement bon gîte... et le reste.

Sensible à votre malheur,
A votre triste aventure,
Je vous offre de bon cœur
Ma chambre et sa garniture.

DON JUAN

Pour m'avoir sauvé du naufrage
Ma chère enfant,
Je veux vous prendre en mariage
Dès à présent.
Menez-moi dans votre logis,
J'ai besoin de changer d'habits.

Vainement Arlequin avertit la belle enfant du danger que court sa vertu. A peine Don Juan a-t-il compromis l'inno-

cente, qu'il voit passer une noce de village. Pris d'un soudain caprice pour la mariée, il l'enlève sous les yeux du mari qu'il fait jouer à colin-maillard, avec la complicité d'Arlequin toujours prêt à seconder ses vilains tours.

Le décor change de nouveau.

Après quelques scènes de remplissage, apparition de la statue du Commandeur. Don Juan, par bravade, ordonne à Arlequin de la prier à dîner, et celui-ci s'acquitte en tremblant de cette singulière commission.

Au troisième acte, ni les reproches de la pêcheuse et de la mariée, qui se sont aperçues trop tard de la perfidie de Don Juan, ni la tragique présence de la statue du Commandeur qui prépare lentement son infernal souper, composé des ingrédients les plus répugnants, n'ont pu faire sourciller Don Juan, toujours impassible et gouailleur.

Tout ceci n'est que vision.
Je donne peu dans la chimère.
Eh! poussons jusqu'au bout l'affaire;
Nous verrons peut-être à la fin
Que c'est un tour à la Jobin. (1)

Il mange des serpents et des crapauds, et continue :

Quel repas et quels mets funestes!
Commandeur! sont-ce là les restes
De ton infernale maison?
Mais je veux passer mon envie.
J'en mangerai, fût-ce un poison,
Et dût-il m'en coûter la vie!

(1) C'est-à-dire : un tour de magie. *La Jobin* est le sous-titre de la comédie de Thomas Corneille et de Vizé : *La Devineresse*, représentée au théâtre Guénégaud le 19 novembre 1679. Cette pièce s'inspire de l'histoire des empoisonnements de la marquise de Brainvillers et de la « poudre de succession » de la Voisin.

Tant d'insolence mérite une punition, et la statue entraîne Don Juan dans les enfers, tandis qu'Arlequin s'écrie avec la grimace du désespoir :

Mes gages! Mes gages!

Telle est la pièce qui a été représentée pour la première fois à la Foire Saint-Germain de 1713. C'est une parodie plate et sans gaîté d'un sujet bien souvent porté à la scène, en Espagne (1) d'abord, puis en Italie, et de là en France (2). Letellier, évidemment, s'est inspiré de Molière (3), dont on retrouve le souvenir très affaibli dans les conseils de prudence donnés par le valet de Don Juan à la jeune fille qui se laisse enjôler par les belles paroles du séducteur. Le mot de la fin d'Arlequin : « Mes gages! » rappelle aussi assez plaisamment, dans son laconisme même, les récriminations finales de Sganarelle (4).

Mais le parodiste ne s'en est pas tenu à l'imitation de l'impérissable comique. Comme tous ses confrères de l'époque, ceux de la Foire surtout, il prenait son bien où il le trouvait. Il n'a donc pas manqué de consulter toutes les pièces sur la même fable, et l'adaptation versifiée de Thomas Corneille (5),

(1) Tirso de Molina, auteur espagnol, est le premier qui ait traité le *Festin de Pierre*.

(2) Les Italiens donnèrent avec un grand succès sur leur théâtre de Paris *Le Convitato di Pietra*.

(3) *Don Juan* ou *Le Festin de Pierre*, comédie en cinq actes et en prose, de Molière, a été représenté sur le théâtre du Palais-Royal le 15 février 1665.

(4) « Il n'y a que moi seul de malheureux, qui, après tant d'années de service, n'ai point d'autre récompense que de voir à mes yeux l'impiété de mon maître punie par le plus épouvantable châtiment du monde. »

(5) *Le Festin de Pierre*, comédie de Molière, mise en vers par Thomas Corneille, a été représenté sur le théâtre Guénégaud le 12 février 1677.

et la comédie de Dorimond (1), et celle de Rosimond (2), et surtout celle de de Villiers (3), le premier auteur qui ait traité ce sujet à Paris sur une scène française. Lorsque Don Juan enlève la jeune mariée au nez et à la barbe de son époux, quand il avale des crapauds et des serpents sans trop de répugnance sous l'œil courroucé de la statue, ce sont là des réminiscences évidentes de la version de de Villiers.

La parodie de Letellier eut, disent les ouvrages de l'époque, « une pleine réussite; on l'a reprise depuis en différents temps et toujours avec assez d'applaudissement (4) ».

Le théâtre, qu'on appelait aussi loge ou jeu, où fut monté *Le Festin de Pierre*, était dirigé par Octave (5), établi sur les Foires Saint-Germain et Saint-Laurent depuis l'année précédente. Au moment où la pièce de Letellier tenait l'affiche (6),

(1) *Le Festin de Pierre* ou *Le Fils criminel*, tragi-comédie en cinq actes, en vers, par Dorimond, a été représenté sur le théâtre de Mlle de Montpensier en 1661. Dorimond jouait lui-même le rôle de Don Juan.

(2) *Le nouveau Festin de Pierre* ou l'*Athée foudroyé*, tragi-comédie en cinq actes, en vers, par Rosimond, a été représenté sur le théâtre du Marais en novembre 1669. Rosimond était un acteur de la troupe du Marais.

(3) *Le Festin de Pierre* ou *Le Fils criminel*, tragi-comédie en cinq actes, en vers, traduite de l'italien par de Villiers, représentée à l'Hôtel de Bourgogne. De Villiers jouait dans la troupe de ce théâtre les comiques nobles et les troisièmes rôles tragiques.

(4) *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la Foire*, t. I, p. 153 et 154. — Ces *Mémoires* nous apprennent encore qu'aux premières représentations, un divertissement, dans lequel était représenté l'Enfer, ayant soulevé « quelque chicane », ordre fut donné de le supprimer; mais quelques jours après, le magistrat chargé de la police de la Foire, mieux informé, autorisa le rétablissement des scènes litigieuses.

(5) Jean-Baptiste Constantini, dit Octave, frère puîné d'Angelo Constantini, dit Mezzetin, avait débuté à la Comédie Italienne de Paris en 1688 dans l'emploi des seconds amoureux. En 1697, les Comédiens italiens ayant été congédiés par ordre de Louis XIV, Octave était retourné dans sa patrie, à Vérone. Revenu à Paris en 1708, il y avait obtenu l'inspection générale des barrières de la ville, et cet emploi assez considérable lui permit d'entreprendre un spectacle aux Foires Saint-Germain et Saint-Laurent de 1712.

(6) L'affiche de théâtre existait à Rome. Elle a été remise en usage en Espagne par Cosme d'Oviédo au XVIe siècle. Elle contenait une sorte de

il venait de s'associer à Dolet (1) et Laplace (2). Malgré de francs succès, tous trois faisaient, en somme, peu d'argent et beaucoup de dépenses, semblables en cela à bon nombre de nos impresarios modernes. Dolet quitta ses camarades dès 1714. Laplace ne tarda pas à abandonner la partie, et Octave eut grand peine à soutenir son entreprise jusqu'à la fin de la Foire Saint-Laurent de 1716 (3).

Letellier avait trouvé pour le rôle de Don Juan un élégant comédien, J.-B. Raguenet (4), qui fut très goûté dans sa créa-

réclame sur la pièce. Ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle que l'usage se répandit d'y faire figurer le nom de l'auteur. Comme les noms des comédiens n'y étaient pas portés, le public espérait toujours, en venant au spectacle, y trouver les chefs d'emploi; quand il était déçu dans son attente, il en résultait souvent des scènes tumultueuses; c'est dans l'intérêt du bon ordre qu'en 1791, la police exigea la désignation des comédiens sur l'affiche. *Voir : Curiosités théâtrales anciennes et modernes*, par Victor Fournel, p. 126; Paris, Garnier, 1878. — Les spectacles forains, eux aussi, employaient l'affiche.

(1) Charles Dolet, entraîné par un goût irrésistible vers les Comédiens italiens, les suit dans leur exode forcé de 1697, puis s'engage dans une troupe parisienne où il joue les *amoureux* et s'élève à l'emploi d'Arlequin. En juillet 1704, il débute avec sa femme et son beau-frère à la Foire Saint-Laurent dans la nouvelle loge construite par Bertrand. L'année suivante, on retrouve Dolet au jeu de la veuve Moritz Vondrebeck, plus communément appelée la veuve Maurice; puis il ouvre avec Laplace une loge à la Foire Saint-Germain de 1707. Quelques mois après, Bertrand entre dans la combinaison, qui se dissout en 1712. C'est en janvier 1713 que Dolet et Laplace s'associent à Octave.

(2) Engagé comme peintre-décorateur dans une troupe de province, où il ne tarde pas à jouer les Pierrots, Laplace y fait la connaissance de Dolet. Les deux camarades passent ensuite dans la loge de la veuve Maurice, et de là s'associent, comme nous venons de le voir.

(3) Après différentes autres entreprises assez mauvaises, Octave mourut à La Rochelle en 1720. Dolet et Laplace s'associèrent de nouveau en 1722 dans un jeu de marionnettes; puis, renonçant aux tréteaux, le premier se fit limonadier, et le second brocanteur de tableaux.

(4) Fils du maître-chandelier qui fournissait la Comédie-Française, Raguenet, après avoir joué la comédie en province, entra chez Bertrand en 1711. Il y interpréta une pièce de sa composition, *Les Aventures comiques d'Arlequin*. Il passa en 1712 dans la troupe qu'Octave recrutait à cette époque.

tion. Arlequin était probablement représenté par Philippe Lalauze (1), qui, tout le temps de la direction d'Octave, tint chez lui avec distinction cet emploi. C'est plutôt aux interprètes qu'aux mérites mêmes de la pièce qu'il faut attribuer sa réussite. Octave la reprit à la Foire Saint Germain de 1714, puis à la Foire Saint-Laurent de la même année; mais cette fois, à vrai dire, elle n'attira plus le public.

Cependant *Le Festin de Pierre* n'était pas enterré définitivement. Don Juan parvint à s'échapper des enfers pour faire une apparition en septembre 1720 au château de Bernay, et une autre à la Foire Saint-Germain de 1721. Lalauze, l'ancien Arlequin d'Octave, avait alors une loge dans laquelle il avait réuni les époux Maillard, la demoiselle d'Aigremont, Baxter, Saurin, tous personnages dont nous ferons la connaissance tout-à-l'heure, et qui, eux aussi, avaient déjà interprêté sur d'autres planches une œuvre de Letellier. Après avoir connu un instant la gloire, la troupe était dans les jours sombres, effrayée de la maigreur des recettes, réduite à reprendre d'anciennes pièces. Peut-être avait-elle mis tout son espoir en Letellier. *Le Festin de Pierre*, cependant, ne la sauva pas; la loge de Lalauze dut fermer ses portes avant la fin de la Foire.

*
* *

Le succès initial du *Festin de Pierre* détermina Octave à demander à Letellier un nouvel ouvrage pour la Foire Saint-Germain de 1714. C'était encore un opéra-comique en trois actes, qui eut les honneurs d'une reprise en 1715, *Les Pèle-*

(1) Après avoir joué les amoureux et les Arlequins de 1701 à 1712 sur différentes scènes, Lalauze entra chez Octave, ainsi que sa femme, Agathine Antoni, qui faisait Colombine et dansait sur la corde. Lalauze devint directeur d'une loge en 1720.

rines de Cythère ou *Les Aventures d'Arlequin à Cythère.* Il paraît que la pièce a été imprimée à Marseille en 1717, l'année même où la troupe d'Octave aurait été la représenter dans cette ville au cours d'une grande tournée en province. Nous n'avons pu nous procurer ni cette édition, qui a toujour été fort rare, ni aucune version manuscrite, et nous devons nous contenter cette fois de l'analyse suivante, qu'en donne le *Dictionnaire des Théâtres de Paris* (1) :

« Pierrot et Mezzetin, après avoir enlevé Colombine et Marinette, les conduisent à Cythère, où ils les abandonnent. Arlequin et Scaramouche, anciens amants de ces deux belles, courent après les ravisseurs, et trouvent leurs maîtresses à Cythère. La pièce finit par leurs mariages ; elle est coupée de scènes épisodiques d'amants qui viennent au même lieu... »

Cette pièce, ajoute le *Dictionnaire*, « a eu assez de succès sans l'avoir mérité ». Cette année-là, les rôles d'amoureuses étaient tenus chez Octave par la demoiselle Châteauneuf (2), nièce de la célèbre demoiselle Duclos, qui tint avec une éclatante autorité, pendant quarante ans, les rôles de princesses et de reines à la Comédie Française.

***

Tandis qu'Octave donnait *les Pélerines de Cythère*, Letellier était encore joué dans une loge voisine, celle de la Veuve Baron (3), qui représentait *Psyché*, parodie dont ne parle

(1) Tome IV, p. 87.

(2) Fille d'un comédien et poète dramatique, encouragée par les applaudissements recueillis tant en porvince qu'à la Foire, aidée aussi sans doute par l'influence de sa tante, l'ancienne pensionnaire d'Octave débuta à la Comédie Française en décembre 1721, mais ne fut pas reçue, et retourna en province.

(3) Fille d'un danseur de corde appelé Moritz Vondrebek et d'une intelligente directrice de spectacles forains, plus familièrement connue sous le nom de la dame Maurice, Catherine Vondrebeck avait épousé

aucun des ouvrages que nous avons consultés, mais dont nous avons trouvé le manuscrit à la Bibliothèque Nationale (1).

Le théâtre reproduit la décoration même de la tragédie lyrique de *Psyché* (2), de Thomas Corneille et Fontenelle, musique de Lulli, au moment où l'Amour s'endort sous une alcôve. Arlequin en Amour est représenté par Baxter (3), souple et d'une taille bien prise dans son élégant habit; Du Londel (4), un bel esprit qui se vantait d'avoir l'usage du grand monde, fait l'amante de Thérèse. Celle-ci, déguisée en Psyché, c'est Mlle d'Aigremont (5), une aimable transfuge de l'Opéra-Comique. Mlle Maillard (6), fort jolie femme, de

Etienne Boyron, dit Baron, tragédien du Théâtre-Français. Devenue veuve en 1711, la dame Baron racheta l'entreprise d'un certain Nivelon, qui était en mauvaises affaires, et s'attacha en même temps l'excellente troupe qu'il avait su réunir.

(1) Fonds français, n° 9312, p. 72; collection de Soleinne.

(2) Créée à l'Opéra le 19 avril 1678, *Psyché* fut reprise en 1703 et en 1713. C'est cette dernière reprise qui donnait à la parodie de Letellier un regain d'actualité.

(3) Anglais d'origine, Baxter resta dans le jeu de la veuve Baron de 1712 à 1716. Parti en province, il revint à Paris en 1721, et y obtint, sous la direction de Lalauze, le privilège de l'Opéra comique à la Foire Saint-Laurent. L'entreprise n'ayant pas réussi, Baxter se retira en province, où il mourut en 1747.

(4) Comédien dans une troupe de province (la troupe Saint-Edme), Du Londel entra en 1714 chez la veuve Baron, qu'il quitta en 1716 à la suite de ses camarades, Baxter, Saurin et la demoiselle Maillard.

(5) Fille de boutique au Palais, Mlle d'Aigremont, plus connue aux spectacles de la Foire sous le nom de Camuson, avait débuté à l'Opéra-Comique vers 1710. Elle joua à la Foire de 1714 à 1721, où on la retrouve dans la loge de Lalauze.

(6) Fille d'un officier de cuisine du maréchal de Catinat, raccommodeuse de dentelles au faubourg Saint-Germain, Mlle Maillard joue la comédie chez Bertrand, puis chez Dolet, puis reste dans la loge de la dame Baron jusqu'en 1716. Elle jouait alors les Colombines avec un entrain auquel aucune actrice n'était parvenue jusque-là. Un jour, le public lui ayant préféré une rivale, elle s'engagea de dépit dans une troupe de campagne. Elle revient à Paris en 1721, entre avec son mari à la loge de Lalauze, où elle rejoint ses camarades Baxter, Saurin et la demoiselle d'Aigremont; mais sa manière de jouer n'est plus à la mode, et elle ne retrouve plus les applaudissements. Elle meurt la même année.

mœurs faciles (1), fait avec brio Colombine déguisée en Vénus; Saurin (2), un gros garçon sans prétentions, qui joue rondement les travestissements comiques, est chargé du rôle de Mme Pernelle, une des sœurs de Psyché, tandis que son autre sœur, c'est Pierrot, joué par un certain Amoche. Le nom de l'acteur chargé de personnifier M. Pernelle, père de Thérèse, n'est pas indiqué.

Au lever du rideau, on assiste à un divertissement emprunté à l'*Opéra de campagne*, pièce italienne en trois actes et un prologue, qui avait été jouée en 1692.

Ensuite la première scène se passe entre Vénus et son fils. La mère combat vivement les intentions matrimoniales de l'Amour :

VÉNUS

Je n'aime pas les maris.

L'AMOUR

Mon papa me l'a bien appris.

(1) Cavé, qui avait épousé la demoiselle Maillard, et qui jouait la comédie avec elle, « rencontrant un jour et saluant galamment sa femme, on lui demanda s'il connaissait cette jolie actrice : Si je la connais, dit-il !

. . . . Au gré de mes désirs,
J'ai goûté dans ses bras mille et mille plaisirs.

Touchez-là, lui dit un inconnu, je puis vous en dire autant. Sur son refus de se rétracter quand il connut la personnalité de son interlocuteur, duel dans lequel le malheureux mari fut blessé. Son adversaire, en le quittant, lui dit : Souvenez-vous que La Fontaine, en parlant du cocuage, a dit :

Quand on le sait, c'est peu de chose;
Quand on l'ignore, ce n'est rien. »

(*Anecdotes dramatiques, tome III, p. 317.*)

(2) Saurin était entré dans le jeu de Nivelon en 1711. Il suivit Baxter dans ses différentes pérégrinations tant dans les spectacles forains qu'en province. Il était encore avec son camarade en 1721, chez Lalauze.

VÉNUS

Cherche pour femme une autre fille.
Ha ! tu me fais frémir d'effroi !
Quoi ! je verrais dans ma famille
Une bru plus belle que moi !

L'AMOUR

Songez à ce que je puis faire.

VÉNUS

Non, je ne veux plus de tes soins.

L'AMOUR

Je vous suis assez nécessaire,
Maman ; vous savez vos besoins.

VÉNUS

C'est ainsi qu'un fils me traite !
Ta maîtresse en pâtira.
Je la rendrai si coquette...

L'AMOUR

Qu'elle vous ressemblera.

VÉNUS

Tremble, ingrat, pour ta fillette !

L'AMOUR

Tremblez pour votre toilette !

L'Amour rentre dans son alcôve et se couche.

VÉNUS

Or voilà Cupidon couché.
Tâchons d'attraper sa Psyché,
Et que ma haine ingénieuse...
Je la vois ; jouons lui d'un tour...
Toute femelle est curieuse,
Surtout quand elle a de l'amour.

PSYCHÉ

Ah ! quand verrai-je mon amant ?

VÉNUS (une lanterne à la main)

Vous le pouvez en ce moment ;
Tenez, prenez cette lanterne.

PSYCHÉ

Je le perdrai, si je le voi.

VÉNUS

Quiconque vous le dit vous berne.
Tirez les rideaux, croyez-moi.

PSYCHÉ

Mais Vénus ?

VÉNUS

C'est une friponne.

PSYCHÉ

Je vous en crois plus que personne.

VÉNUS

Sur ce lit, dans ces doux instants,
Surprenez l'objet de vos flammes.
Il ne dormirait pas longtemps,
Si le cas touchait bien des dames.

PSYCHÉ

Ha ! découvrons qui j'ose aimer !
Sans le voir, il sait m'enflammer,
Je l'aime ! je l'aime !
Dieu ! quel amant j'ai su charmer !
C'est l'amour même !

L'AMOUR

Tu m'as vu ! Quittons ces retraites,
Tu vas tomber dans les enfers.

PSYCHÉ

Quoi, mon cher amant, je vous perds !

Surviennent Mme Pernelle et Pierrot, habillé en femme; elles ne peuvent pardonner à Psyché, leur jeune sœur, d'avoir été distinguée par un amoureux de si haute marque, tandis qu'elles...

Mme PERNELLE

Ma sœur, dans le siècle où nous sommes,
Qu'est devenu le goût des hommes?
Qu'ils ont peu de solidité!
D'une enfant leur âme est éprise.

PIERROT

Ils n'aiment la maturité
Que dans la poire et la cerise.

Mme PERNELLE

Mais qu'a donc Psyché plus que nous?
Ne me déguisez rien, ma chère.

PIERROT

Ma sœur, en verité, c'est vous
Que l'on devrait craindre à Cythère.

L'Amour, survenant, s'amuse à bombarder les grotesques sœurs de Psyché de déclarations incendiaires, auxquelles elles répondent en minaudant. Puis il les métamorphose en bébé et en nourrice pour s'en débarrasser.

Tout-à-coup, il se produit dans les cieux un remue-ménage significatif. Jupiter descend majestueusement de l'Olympe avec toute sa suite, et dit à Vénus :

Rendons à ton fils sa Psyché,
Ton intérêt t'en presse,
Depuis que l'Amour est fâché.
On n'a plus de maîtresse,
On présente en vain des cadeaux
  Au moulin de Javelle.
Jusqu'au Grand-Turc, jusqu aux Perdreaux, (1)
  Il entre des cruelles.

(1) Le moulin de Javelle, le Grand-Turc et les Perdreaux étaient des cabarets fréquentés par d'aimables femmes qui ne savaient guère se montrer cruelles à leurs amants.

VENUS

Achevons donc ce mariage;
Voici le contrat, signons tous,
L'Amour va se mettre en ménage,
Vous qu'il a coiffés, vengez-vous.

Entrent alors en scène des personnages beaucoup moins mythologiques, qui concluent hâtivement le mariage de Thérèse, la fausse Psyché, et de son amant, à la grande joie du jeune couple.

La suite de Jupiter et de Vénus forme un ballet, et tous les personnages dansent une sorte de ronde pendant qu'une nymphe chante les couplets suivants :

Jeunes amants,
Profitez bien des doux moments.

Formez une douce espérance,
Bannissez la timidité;
En amour la témérité
Trouve souvent sa récompense.

Jeunes amants, etc...

L'amour remplira votre attente,
Ce Dieu veut combler vos désirs,
En prenant soin de vos plaisirs,
Sa gloire en est plus éclatante.

Jeunes amants, etc...

Souvent avec un peu d'audace
On jouit d'un bonheur parfait.
Il faut toujours aller au fait,
Quand une belle vous agace.

Jeunes amants, etc...

Après la danse, chaque acteur chante son couplet. Je ne citerai que le dernier, celui d'Arlequin au parterre :

Agréez notre ramage.
S'il vous amuse, il est beau.
Au public, oiseau volage,

Nous donnerons du nouveau,
Trop heureux si cet oiseau
Vient souvent dans notre cage.

La foule encombra-t-elle longtemps la cage de la Veuve Baron ? Nous n'en savons rien. Mais toujours est-il que, si l'on oublie tout ce que Letellier doit à La Fontaine (1), à Molière (2), aux frères Corneille, peut-être à Benserade (3) et à tous les artistes qui ont immortalisé la poétique légende de Psyché, il faut reconnaître que la petite pièce de notre compatriote ne manque ni d'une certaine grâce ni de quelque esprit. C'est la meilleure de celles que nous connaissons jusqu'ici ; ce n'est pas cependant son chef-d'œuvre, auquel nous avons hâte d'arriver.

***

Revenons avec Letellier à la loge d'Octave qui, reconnaissant envers son auteur des recettes passées, commanda à son fournisseur favori une troisième pièce. Il voulait, au moment où ses associés l'abandonnaient, frapper un dernier grand coup pour s'efforcer de reconquérir la vogue. La nouveauté, dont le public se montrait si avide, ce fut *Arlequin sultane favorite*, opéra-comique en trois actes et en vaudevilles, sans prose. Représenté à la foire Saint-Germain de 1715, il fut repris au même endroit en 1719 et le 1er mars 1726, cette fois

(1) *Les Amours de Psyché et de Cupidon*, 1669.

(2) *Psyché*, tragédie-ballet par Molière, Pierre Corneille et Quinault, musique de Lulli, représentée dans la grande salle des machines du Palais des Tuileries pendant le carnaval de 1671, et donnée au public sur le théâtre du Palais-Royal, le 24 juillet de la même année.

(3) *Le Ballet royal de Psyché* ou *La Puissance de l'Amour*, par Benserade, dansé par Louis XIV le 16 janvier 1656.

au jeu d'opéra-comique du sieur Honoré (1). *Arlequin sultane favorite* remporta l'insigne honneur d'être imprimé à côté des œuvres de Lesage, de Fuzelier, d'Orneval, Carolet, etc. (2) Il ne fait pas mauvaise figure dans cette collection des plus célèbres d'entre les pièces qui ont vu le jour sur des tréteaux, et cette publication assure à Letellier sa petite place au Parnasse... de la Foire.

La scène se passe en Orient, dans un appartement du Grand Seigneur. C'est là que nous verrons défiler les principaux personnages, Léandre et sa jeune femme Isabelle, le couple d'Arlequin et Colombine, au service de Léandre, Pierrot, et enfin le Grand Seigneur, ou Sultan, avec sa troupe d'esclaves, ses gardes et autres figurants, sans oublier la Sultane favorite et les femmes de sa suite.

Arlequin est captif du Grand Seigneur, et se désole.

Ne vaut-il pas mieux être mort,
Que de languir dans un rude esclavage ?

Il rencontre Pierrot, habillé en Turc, captif, lui aussi, à la suite d'un combat naval, mais enchanté de son sort, car le Grand Seigneur en a fait son bouffon. Joie des deux compères que la fatalité réunit si loin de leur patrie, et récit de leurs aventures. Arlequin, surpris en mer par un corsaire, s'est laissé tomber dans la cuisine du navire sur lequel il voguait en compagnie de ses maîtres.

(1) Honoré, maître-chandelier à Paris, avait ouvert en 1724 un théâtre dans la magnifique loge du chevalier Pellegrin.

(2) *Le Théâtre de la Foire ou l'Opéra-comique*, contenant les meilleures pièces qui ont été représentées aux Foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent, recueillies, revues et corrigées par MM. Lesage et d'Orneval, Paris, Etienne Gaveau, 5 vol. in-8°, 1721-1724. — La pièce de Letellier est dans le tome I.

Ce qu'Arlequin déplore le plus dans sa captivité, c'est l'absence de cabarets.

Me voilà sevré pour jamais
De vin et d'eau-de-vie.

Furieuse d'entendre formuler de pareils regrets, Colombine menace son ivrogne de mari de se venger de la belle façon :

Je vais, sans tarder davantage,
Chercher au Sérail de l'emploi.

Pierrot promet d'user de son influence sur le Grand Seigneur pour faire remettre en liberté maîtres et valets. Mais il a compté sans l'amour. En effet, voici Léandre fort tourmenté, et il y a de quoi, de la tournure que prennent les événements. Sa femme vient de plaire au Sultan, qui lui dit sans ambage :

Astre brillant, qui sur mon cœur
Avez pris tant d'empire,
J'attends de vous mon bonheur,
C'est assez vous en dire.
Il faut bannir la rigueur,
Quand un Sultan soupire.

A la résistance vertueuse d'Isabelle, le Sultan répond en faisant mettre tout le monde en prison. Cela ne fait pas l'affaire d'Arlequin, qui, payant d'audace, propose au Sultan de ramener la jeune femme à des sentiments plus doux.

Le Grand Seigneur, enchanté des bons offices d'Arlequin, ordonne aussitôt :

Que dans ces lieux on le révère.

Mais notre glouton est peu sensible aux honneurs :

Ordonnez aussi
Qu'on me fasse grand'chère.

Colombine seconde les plans de son peu respectable époux, et chacun raisonne pour le mieux la timide Isabelle.

Elle pourrait, d'après Arlequin,

Sans s'exposer,
Jouer de la prunelle.

Colombine se montre plus pressante encore.

Que n'acceptez-vous le mouchoir,
Seulement pour ce soir ?

Il faut aussi qu'Isabelle se décide à un « souris » engageant.

Moi, j'en ferais cent,

ajoute-t-elle ; et, si le Sultan veut vous prendre la main pour la baiser, laissez-vous faire,

En aurez-vous moins de vertu ?

Isabelle commence à fléchir.

Ma retenue
Peut encore souffrir cela.

Bientôt la pauvre enfant va succomber peut-être. Mais Léandre paraît à temps, et sa vue renforce à point nommé la fidélité d'Isabelle.

Arlequin ne se décourage pas. Il a toutes les audaces. Après avoir chapitré la femme, il s'efforce de convertir à son tour le mari, ce qui lui vaut d'ailleurs le traditionnel coup de pied où vous savez.

Laissez agir ses charmes,
Et souffrez dans vos armes
Que l'on mette un croissant !

Mais Colombine a une meilleure inspiration. Qu'Arlequin se revête des habits d'Isabelle, et pendant qu'il intriguera le Sultan, ses camarades prendront la fuite.

ARLEQUIN

Et quand le Sultan verra clair,
Il me fera danser en l'air !

Que ne fais-tu toi-même ce personnage, lui dit Arlequin, qui préfère de beaucoup un petit accident conjugal à la formidable « danse en l'air » qu'il entrevoit.

COLOMBINE

Tu pourrais y condescendre ?

ARLEQUIN

Tu veux bien me faire pendre !

Et comme Arlequin persiste dans son refus, Léandre emploie l'argument sans réplique ; il roue de coups son valet, jusqu'à ce qu'il se déclare « prêt à tout faire ».

Au second acte, nouvelles craintes d'Arlequin, à qui Pierrot ne cache pas la témérité et les dangers de la ruse projetée. Mieux vaudrait, suivant Pierrot,

Déloger trétous sans trompette.

Mais il faudrait alors se procurer la clef d'une certaine porte attâchée constamment à la ceinture du Sultan; on ne pourrait la lui ravir que pendant son sommeil. Justement, le Sultan s'endort, plein de la pensée de sa nouvelle favorite.

Charmant sommeil, viens fermer ma paupière,
Verse sur moi tes tranquilles pavots,
Viens me venger de cette beauté fière
Dont la rigueur a troublé mon repos.

L'incorrigible Arlequin s'approche, et voyez son imprudence! au lieu d'aller au plus pressé, il commence par subtiliser la bourse du Grand Seigneur, si bien que, lorsqu'il saisit enfin la fameuse clef, le Sultan se réveille et appelle au secours.

Lazzi d'Arlequin pour exprimer sa terreur. Scène de pantomime : quatre muets au service du Sultan l'entourent et lui font avaler une sorte de long boyau de chapon, tandis qu'un garde, ironique, le félicite d'avoir été honoré d'un ordre de mise à mort par le Grand Seigneur.

Ami, modère tes douleurs;
Il ne faut point verser de pleurs;
Pour toi, c'est un honneur extrême.
L'esclave doit bénir son sort,
Quand son maître veut bien lui-même
Prononcer son arrêt de mort.

Pierrot obtient un court délai pour solliciter la grâce d'Arlequin. Mais le temps passe ; l'exécuteur des hautes œuvres s'impatiente, malgré les efforts d'Arlequin pour le dérider ; le coupable va être étranglé ; Pierrot accourt, il a réussi dans sa mission : qu'Arlequin coiffe le turban, et le Sultan lui pardonne !

Arlequin s'habille aussitôt avec mille singeries de la robe que lui apporte Pierrot, et tous deux s'en vont en gambadant de joie.

Ainsi se termine par une nouvelle scène burlesque le deuxième acte, complètement rempli de hors-d'œuvre, dont la seule utilité est de prolonger une action trop simple pour fournir matière à trois actes.

Dans la première scène du dernier acte, après avoir reproché à Arlequin d'avoir accepté le turban, Léandre revient à l'idée de Colombine ; il persuade à son valet de s'habiller en femme, et lui assure que le Grand Seigneur sera le premier à rire de ce bon tour.

A la seconde scène, le décor change ; nous sommes transportés dans les magnifiques jardins du sérail. La sultane favorite, abandonnée pour Isabelle, reçoit les consolations des femmes de sa suite, qui lui affirment que le Grand Seigneur lui reviendra

Plus amoureux qu'il ne le fut jamais.

Les esclaves forment une danse que la Sultane interrompt, troublée par l'apparition de sa rivale. Elle se remet vite de son émotion, quand elle reconnaît Arlequin. Celui-ci lui confie son plan, et elle va désormais le servir avec un zèle intéressé.

Arrive le Sultan, disant à son confident :

Elle est enfin réduite,
Cette fière beauté ;
Vous pouvez à sa suite
Rendre la liberté.

Le Sultan se montre pressant ; Arlequin minaude, exige un mariage par-devant notaire. Le Grand Seigneur, de plus en plus épris, promet tout, même de licencier son sérail. Il n'implore qu'une chose, c'est de voir le gracieux visage de sa nouvelle conquête.

Mais Arlequin redouble de simagrées, et, pour gagner du

temps, prétexte une migraine. Irrité à la fin de tant de refus et d'atermoiements, le Grand Seigneur arrache le voile et s'aperçoit qu'il est joué. Pour la seconde fois, il ordonne aux gardes de s'emparer d'Arlequin et d'arrêter Isabelle et sa suite. Arlequin, fort marri de tous ces événements, fait contre fortune bon cœur, et essaye en vain d'amuser le Grand Seigneur, répétant après chaque farce nouvelle :

Il ne rit pas encore !

La Sultane favorite vient faire une heureuse diversion en s'accusant d'avoir favorisé la fuite de sa rivale.

Faites tomber sur moi votre fureur,
Si toutefois vous comptez pour un crime
D'avoir voulu conserver votre cœur.
Soyez touché de ma peine,
Voyez l'excès de mon amour;
J'aimerais mieux perdre le jour,
Que de voir briser notre chaîne.

L'émotion gagne le Sultan qui pardonne à la favorite et à Arlequin.

Tout serait pour le mieux, et la pièce serait terminée si, à cet instant, le Sultan n'apprenait par son confident l'arrestation des captifs.

Nouvelles craintes de la Sultane, effroi comique d'Arlequin, très pressé, et pour cause, de toucher au dénouement. Mais le Sultan, guéri d'un sentiment passager, déclare à la favorite qu'il ne reverra pas Isabelle.

Oublions le passé. Désormais plus fidèle,
Je veux brûler pour vous d'une ardeur éternelle.
Que tout dans le sérail celèbre en ce moment
De deux cœurs rapprochés le raccommodement !

Et tandis qu'Arlequin, à qui le Grand Seigneur donne le choix de rester à la Cour ou de rejoindre ses camarades, s'écrie :

J'aime mieux partir, sur mon âme,
Quoique ce soit avec ma femme,

le Sultan prend la main de la Sultane, et les esclaves forment des danses qui finissent la pièce.

Avec ses longueurs et ses placages, qui n'ont d'autre but que d'amener des divertissements et des lazzi, l'opéra-comique de Letellier n'est pas sans défauts ; mais ce sont là défauts inhérents au genre même de la pièce à spectacle et à transformations.

Ne tenons donc pas rigueur sur ce point à notre compatriote. Certes, l'intrigue est mince, et les personnages conventionnels; mais quelques scènes sont indiquées avec un véritable sens du théâtre. Les conseils que les intéressés prodiguent à Isabelle pour l'engager à ne se pas montrer trop cruelle vis-à-vis du Grand Seigneur, sont de bon comique; la façon dont la favorite reconquiert le cœur du Sultan a du charme et de la délicatesse.

Sans prétendre avoir révélé un talent de premier ordre, on peut donc considérer l'*Arlequin sultane favorite* comme la meilleure, en même temps que la plus personnelle des compositions de Letellier. C'est, avons-nous dit, son chef-d'œuvre, ce qui ne veut pas dire que c'est un chef-d'œuvre; mais à coup sûr Lesage a été bien inspiré en lui faisant une petite place dans la publication des pièces les plus caractéristiques du genre. La plupart ne lui sont pas supérieures.

Pour apprécier sainement le mérite littéraire d'un auteur, il faut faire abstraction de nos idées du jour, et se remettre par la pensée dans son milieu. Or, à l'époque où écrivait Letellier, le théâtre de la Foire jouait un rôle considérable ;

tous les yeux étaient tournés de ce côté. Il faisait échec à la Comédie Française, qui gagnait bien contre lui ses procès, mais qui perdait ses spectateurs, attirés au marché Saint-Germain et à la porte Saint-Laurent par la nouveauté, par l'imprévu, et, il faut bien le reconnaître, par la mode qui, de tout temps, fait et détruit les succès. Des auteurs applaudis sur de grandes scènes n'hésitaient pas à descendre sur les tréteaux et à organiser la lutte avec les armes de l'ingéniosité subtile et de la drôlerie. Les pièces de Letellier naquirent au plus fort de la bataille. Si la littérature dramatique est redevable aux spectacles de la Foire de genres nouveaux : le monologue, le vaudeville, la revue à couplets, et enfin l'opéra-comique, qu'on ne manque pas de proclamer le genre éminemment français, il n'est que juste de reconnaître que Letellier a eu sa part dans cette évolution et de lui en faire honneur.

Maurice HENRIET.

NÉCROLOGIE

I

LAFERRIÈRE (Joseph-Frédéric-Emile), ancien élève de l'Ecole normale, professeur agrégé de l'Université, est mort à Château Thierry, le 9 mai 1903, à l'âge de 72 ans. Il était né à Paris le 27 mai 1831.

Son mariage l'avait allié à une honorable famille de Château-Thierry et il s'était retiré dans cette ville après sa mise à la retraite.

Il avait professé successivement la rhétorique aux lycées de Chartres, Bourg (Ain), Auch et Vendôme. C'était un fin lettré, très modeste, d'une politesse et d'une urbanité rares. Il vivait à l'écart, absorbé par les soins qu'exigeait une santé délicate. Tous ceux qui avaient l'occasion de l'approcher, de gagner sa confiance, le quittaient charmés et regrettaient que son extrême discrétion se prêtât peu à des relations plus fréquentes. Il était membre de la Société archéologique de Château-Thierry, et officier d'Académie.

Emile Laferrière était le frère de Mgr Laferrière, décédé, il y a quelques années, évêque de Constantine; du lieutenant-colonel en retraite Edouard Laferrière, et cousin de feu Laferrière, ancien vice-président du Conseil d'Etat, ancien gouverneur de l'Algérie. Il laisse un fils, Henri Laferrière, capitaine commandant au 7e dragons, en garnison à Belfort.

II

VILCOQ (Jules-Louis-Eugène), ancie innterne des Hôpitaux de Paris, est décédé à Château-Thierry, le 2 juin 1903, à peine âgé de 45 ans. Il a été enlevé en quelques jours, par une pneumonie infectieuse, à l'affection des siens et à l'estime de ses concitoyens.

Vilcoq est né à Compiègne, le 20 novembre 1858. Après cinq années d'internat dans divers hôpiteaux, notamment à « La Pitié » et à « L'Hôpital des Enfants malades », il passa sa thèse de doctorat en 1889 et vint exercer la médecine à Soissons, où il se fit promptement une excellente situation.

Allié par son mariage à une honorable famille de Château-Thierry, des convenances d'ordre privé le décidèrent à quitter Soissons en 1898, pour venir se fixer à Château-Thierry. Son bon renom l'y avait devancé, et il s'y fit bien vite apprécier par son tact, sa discrétion et son expérience médicale dûe à ses études sérieuses et à une pratique déjà longue.

A la mort du très regretté docteur Joussaume-Latour, il devint médecin de l'Hôtel-Dieu Il remplaça le docteur Germain comme médecin de la Compagnie du Chemin de fer de l'Est. Il était aussi médecin légiste, membre du Conseil d'hygiène et de diverses Sociétés d'études.

La Société historique et archéologique le comptait au nombre de ses membres. Il était officier d'Académie.

F. H.

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE
DE CHATEAU-THIERRY
PENDANT LA CONVENTION

A l'exemple de beaucoup de localités, Château-Thierry avait fondé sa Société populaire, accessible à tous, siégeant d'abord chez le citoyen Bézu, sur la place du Marché, puis dans l'église Saint Crépin, où elle se transporta le dtrii de la deuxième décade de Brumaire, An II (13 novembre 1793). Cette Société dura trois ans et elle finit avec la Convention en 1795.

En 1881, notre regretté collègue, Rollet, a publié dans nos Annales *la série des procès-verbaux de la Société populaire de Château-Thierry, qu'il avait copiés avec la plus scrupuleuse exactitude sur un vieux registre conservé aux Archives de la Ville. Ces procès-verbaux s'étendent depuis le 10e jour de la première décade de Brumaire, An II (31 octobre 1793) jusqu'au 4 Pluviôse, An II (23 janvier 1794), c'est-à-dire pendant 83 jours. La Société populaire a tenu cinquante-sept séances.*

Ces registres offrent beaucoup d'intérêt pour ceux qui ne veulent pas rester étrangers à ce qui se passait dans notre pays pendant cette période révolutionnaire.

La première année commençait le 22 septembre 1792 et finissait le 16 septembre 1793 : les cinq jours complémentaires ou Sans-Culottides *étaient consacrés à la Vertu, au Génie, au Travail, à l'Opinion, aux Récompenses. La deuxième année commençait le 22 septembre 1793 et finissait en 1794; la troi-*

sième année, ou An III, commençait le 22 septembre 1794; l'An IV commençait en 1795, etc.

La copie de M. Rollet, commence le 10e jour de la première décade de l'An II; la date correspond au jeudi 31 octobre 1793. J'ai vérifié l'exactitude de ces dates correspondantes sur un almanach de l'An II de la République dans lequel les noms des saints sont remplacés par ceux de légumes, de fruits, d'instruments aratoires, etc. Ce jour-là est consacré à Cuve : *le 4 Pluviôse An II est dédié à* Perce-neige.

En feuilletant aux Archives nationales ces procès-verbaux de la Convention, j'ai pu confirmer ou compléter le travail de Rollet qui ne s'est arrêté qu'à l'An II et n'a pu signaler les séances de l'An I, que ne possèdent pas les Archives de la Mairie. J'ai pu retrouver l'extrait des séances de l'An I et celui des séances de l'An III.

1792 (An I)

1er Octobre. — Le District de Château-Thierry demande des gibernes pour le bataillon de Laon en formation à Château-Thierry. La demande est renvoyée au Pouvoir exécutif.

8 Octobre. — Adresse des citoyens composant l'Administration du District de Château Thierry, le Conseil général de la commune et le Tribunal, qui adhèrent à tous les décrets de la Convention nationale et principalement à l'abolition de la royauté. *(Elle avait été abolie le 22 septembre 1792.)*

27 Octobre. — La commune de Château-Thierry sollicite la permission d'autoriser les frères Perrier à fournir deux canons et des boulets à la charge par cette ville d'en payer le montant.

1793 (Suite de l'An I)

21 Janvier. — *Exécution de Louis XVI. — Rien dans les Archives de la Ville.*

24 Février. — *Décret ordonnant une levée de 300,000 hommes.*

31 Mars. — Les officiers municipaux de Château-Thierry

annoncent que cette ville a adressé au Ministre de la guerre, pour les volontaires du bataillon de l'Aisne, 130 paires de souliers, 120 chemises, fruits de souscriptions patriotiques.

31 Mai. — *Insurrection à Paris.*

24 Juin. — *La Constitution de 1793 est présentée à l'acceptation du peuple.*

2 Juillet. — Délibération prise par les citoyens de dix Sections de la commune de Château-Thierry réunis en assemblée générale qui ont arrêté à l'unanimité, de dénoncer à la Convention et au Conseil exécutif les administrateurs du département de l'Aisne et qui déclarent que cette Administration a perdu leur confiance et que, pour obtenir leur nullité de ses arrêts, ils députent à la Convention.

L'orateur dépose sur le bureau, avec ces pièces, un état des hommes enrôlés de ce District.

« Lorsque des armées ennemies menacent le territoire français, répond le Président, lorsque des ennemis intérieurs déchirent le sein de la Patrie, le salut public commande souvent des mesures extraordinaires. Vous vous plaignez d'un arrêté basé sur les réquisitions des représentants du peuple, et dont vous pensez que l'Administration supérieure a abusé. La Convention nationale examinera si vos plaintes sont fondées : elle vous rendra prompte justice et elle aime à croire que les hommes dont vous faites l'éloge pour leur civisme, ne balanceront pas d'exécuter le décret qu'elle rendra; elle va s'occuper de votre demande de secours et subsistances; elle vous accorde les honneurs de la séance. »

10 Juillet. — Le Conseil permanent de Château-Thierry fait passer à la Convention nationale l'extrait du procès-verbal rédigé à l'occasion de la proclamation de l'Acte constitutionnel. Les citoyens ont donné les signes de la plus vive allégresse et ils désirent la prompte convocation des Assemblées primaires (1).

(1) Le projet de Constitution avait été proposé le 10 juin et la Constitution a été décrétée le 24 juin, et envoyée à toute la France.

12 Juillet. — La Société populaire de Château-Thierry adresse à la Convention le discours que le citoyen Latapie, son président, a prononcé en présence de ses concitoyens réunis en Assemblée primaire pour délibérer sur l'Acte constitutionnel.

L'orateur commence par féliciter ses concitoyens de posséder enfin le livre sacré qui contient les principes sublimes des Droits de l'Homme, la Constitution présentée à l'acceptation du peuple français. Il fait sentir la prééminence du Gouvernement républicain qui assure l'égalité, la justice, la liberté, la paix et l'abondance sur le Gouvernement monarchique, qui dégrade l'homme par l'esclavage et qui tarit toutes les sources de la prospérité publique par ses tyrannies et ses exactions : il prémunit ensuite les esprits contre les insinuations perfides des royalistes, des aristocrates et des fanatiques qui tenteront de détruire l'édifice du bonheur public.

La Constitution a été votée par 600 voix ; il n'y en avait pas plus de 550 dans les Assemblées primaires précédentes.

26 Juillet. — La Société populaire de Château-Thierry adhère à la Constitution et aux journées qui l'ont précédée.

26 Juillet. — La Convention décrète l'insertion par extrait au Bulletin et la mention honorable au procès-verbal d'une adresse des élèves du Collège National établi à Château-Thierry (1) : ils adhèrent à l'Acte constitutionnel, dont ils demandent chacun un exemplaire pour en faire leur principale étude.

4 Aout. — Les administrateurs du District de Château-

(1) La qualification de Collège National était bien prétentieuse pour le modeste établissement qui fonctionnait encore rue du Château, mais dont la loi du 18 Août 1792 avait supprimé les professeurs religieux. — En 1848, le 4 avril, les élèves du Collège de Château adressèrent au Principal une lettre signée de tous, dans laquelle ils déclarèrent renoncer aux prix de fin d'année et demandèrent que cette somme, employée pour l'acquisition de livres, fût offerte comme don patriotique.

(Dr A. C.)

Thierry demandent un secours de 100,000 livres pour leurs malheureux administrés.

27 Aout. — La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de Sûreté générale, confirme les arrêtés des commissaires Lequinio et Lejeune, en date des 16 et 19 de ce mois, et décrète que le maire de la Ville de Château-Thierry, le procureur de la Commune, l'administrateur du District qui a fait les fonctions de président et le substitut du procureur syndic du District qui avaient été suspendus par l'arrêté des Administrateurs du département de l'Aisne, seront réintégrés dans leurs fonctions et autorise les administrateurs du District à conserver dans la Maison de Charité les détenus, en conformité de l'arrêté des commissaires Lequinio et Lejeune.

11 Septembre. — Les administrateurs du District de Château-Thierry envoient à la Convention nationale un hymne républicain chanté à la séance de la Société populaire de Neuilly-Saint-Front, le 11 Août dernier.

19 Septembre. — La Société populaire de Château-Thierry fait passer une adresse dans laquelle elle invite les braves montagnards de la Convention d'exterminer les fédéralistes et les traîtres et de demeurer à leur poste jusqu'à ce que la République soit reconnue par toutes les nations de l'Europe.

19 Septembre. — Les députés de Château-Thierry, après avoir été introduits à la barre, ont lu une pétition ainsi qu'un arrêté des administrateurs du District, contenant plusieurs demandes importantes.

An II

(*22 septembre 1793*) 1er Vendémiaire

14 Vendémiaire (5 octobre 1793). — Décret de la Convention qui abolit l'ère chrétienne et ordonne que l'ère française commence le 22 septembre 1792. Le calendrier républicain commence officiellement le 22 septembre 1793 sous la dénomination de An II de la République française, — Vendémiaire.

8 Brumaire (29 octobre 1793). — Sur la demande de la Société républicaine de Château-Thierry, convertie en motion par un membre, « La Convention nationale décrète qu'il sera substitué au nom de Château-Thierry celui d'Egalité-sur-Marne.

16 Brumaire (6 novembre 1793). — Les administrateurs de l'hospice ci-devant de la Charité d'Egalité-sur-Marne prient la Convention d'agréer, comme un hommage de leur patriotisme, 25 marcs, 3 onces d'argenterie (1), produit de leurs épargnes; ce métal, vil aux yeux des républicains, disent-ils, qui naguère était l'idole des agioteurs, doit être désormais employé à forger du fer pour exterminer les tyrans couronnés et leurs infâmes satellites. Ils rappellent à la Convention qu'il y a environ 30 mois, ils ont déjà envoyé toute l'argenterie de leur église.

17 Brumaire (7 novembre 1793). — Adresse de la Société populaire d'Egalité-sur-Marne : Les têtes de Capet, sa femme, des Brissot et ses complices sont tombées: que celle de d'Orléans tombe; que ce monstre couvert d'opprobre expie enfin ses forfaits (2).

24 Brumaire (14 novembre 1793) — Le District d'Egalité-sur-Marne écrit en date du 20 Brumaire qu'il vient de transformer l'église principale de cette commune en un magasin militaire. On en a extrait tous les métaux. Les cuivres serviront à fabriquer des canons avec le métal des cloches qui ont été brisées; l'argenterie qui compose 129 marcs sera envoyée à la Monnaie. Il en sera usé de même dans les autres communes; peu importe ce que diront les prêtres.

22 Frimaire (12 décembre 1793). — La Société populaire d'Egalité sur-Marne remet sur le bureau de la Convention l'état des dons patriotiques faits dans son sein depuis le 14 Brumaire, dont l'énumération suit :

En assignats, 1,481 livres,

(1) Un marc d'argent pèse 244 gr. 7.

(2) Sans doute la nouvelle n'était pas encore parvenue à la Société populaire, car il avait été exécuté le 16 Brumaire (6 novembre 1793).

En numéraire, 90 livres,

110 chemises, 10 paires de bas, 13 serviettes, 2 paires de draps, 1 bonnet de coton, 18 aunes de toile, 5 cols, 2 pantalons, un cachet, un calice, et une patène, 3 paires de boucles, une croix ci-devant Saint Louis, une croix de collier, 6 paires de boucles d'oreilles, une alliance, une paire d'épaulettes, une croix et un anneau or et argent, un vieil écu de six livres, une pièce d'argent portant la figure de Necker, 4 chandeliers de cuivre.

12 Pluviose (31 janvier 1794). — L'agent national du District d'Egalité-sur-Marne annonce à la Convention que l'état des dons patriotiques de ce District depuis le 1er Frimaire jusqu'au 7 pluviôse consiste en 5,455 chemises, 177 draps, 63 serviettes, 105 paires de bas, 19 paires de chaussures, 6 cols, 3 paires de bottes, 108 paires de souliers, 1,742 livres 19 sous en assignats.

3 Ventose (21 février 1794). — La Société populaire d'Egalité-sur-Marne annonce à la Convention qu'elle a élevé un temple à la Raison, qu'elle a inauguré les bustes de Lepeletier et de Marat et adjuré de rester fidèles à leurs principes et de n'accepter de paix que celle qui serait garantie par la destruction de tous les ennemis de la République.

16 Germinal (5 Avril 1794). — La Société populaire d'Egalité-sur-Marne fait un don patriotique de 2 200 livres.

10 Thermidor (28 Juillet 1794). — *Exécution de Robespierre.*

17 Thermidor (4 Août 1794). — Les membres composant le Tribunal du District d'Egalité-sur-Marne, ci devant Château-Thierry, déclarent que la Scélératesse dirigera toujours en vain ses poignards contre la Convention.

An III

(Du 22 Septembre 1794)

4 Pluviose (23 Janvier 1795). — La Convention nationale, sur la proposition du Comité de législation, nomme pour remplir les fonctions de maire de la commune d'Egalité-sur-

Marne par suite de démission du titulaire le citoyen Remy-Louis-Antoine Vol.

7 Ventose (25 Février 1795). — Les administrateurs du District de Château-Thierry, après avoir déclaré qu'ils oublient leurs besoins pour ne s'occuper que de ceux de Paris, se plaignent de ce que Sablier a inséré dans son journal, feuille du 21 Pluviôse, que la commune de Château-Thierry était en insurrection et qu'elle s'opposait au départ des subsistances pour Paris.

12 Germinal, An III (1er Avril 1795). — *Insurrection contre la Convention.*

9 Prairial (28 Mai 1795). — Les administrateurs du Directoire du District de Château-Thierry auraient désiré se joindre à la brave Garde Nationale parisienne et aux soldats républicains pour faire à la Convention un rempart de leurs corps ; ils jurent que tous leurs moments seront employés au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois.

La Convention se retira le 5 Brumaire, An III (26 Octobre 1795), pour faire place au Directoire. Il n'est plus question de la Société populaire qui était éteinte.

Dr A. CORLIEU.

L'ABBÉ DUBRÉCY

CURÉ DE LUCY-LE-BOCAGE

(1822-1894)

M. Jean-Baptiste Dubrécy est un prêtre de l'arrondissement de Château-Thierry où il passa toute son existence. C'est encore une illustration locale. Il fut durant 47 années, d'août 1847 à juin 1894, modeste curé de Lucy-le-Bocage (200 habitants environ), avec le desservice de plusieurs petites communes voisines, Bouresches, Coupru, Domptin et quelquefois par intérim Belleau, Torcy, Bussiares, Licy-Clignon, Courchamps et Marigny.

Son long séjour dans cette région, ses talents, ses vertus aussi comme ses nombreux services l'avaient rendu très populaire. Doué d'une intelligence vive et cultivée, d'un esprit très fin et délicat avec une pointe gauloise, il jouissait d'un très heureux caractère et d'une bonne humeur chrétienne et française qui sont d'autant plus appréciés qu'ils se font parfois plus rares.

Par dessus ses autres qualités naturelles et surnaturelles pour les animer toutes, l'abbé Dubrécy possédait un cœur d'or, d'une bonté remarquable qui le faisait surnommer familièrement le bon papa Dubrécy et qui rendit facilement « aimable la religion dont il fut un si vaillant ministre » (1).

(1) Paroles de Mgr Duval. Voir *Semaine religieuse*, 1884, n° 26, à l'occasion de sa mort.

On n'a pas oublié le plaisir qu'on éprouvait à le rencontrer et à l'entretenir. Il trouvait toujours le mot juste d'une situation et agrémentait la conversation d'anecdotes et de bons mots de choix. Ses plaisanteries, ses boutades même, il les lançait avec tant de tact et de charité qu'il était impossible de s'en offenser.

Nous ne retrouverons pas dans ces quelques lignes consacrées à sa mémoire le geste, le ton de la voix, la bonté de la physionomie qu'ont bien connus ceux qui l'ont approché. Mais ces simples souvenirs après les autres auront peut être encore leur charme et notre Société ne perdra rien à les conserver.

La *Semaine religieuse* du diocèse de Soissons, où l'on rencontre avec plaisir plus d'une page intéressant l'histoire locale, nous a laissé quelques notes et appréciation sur le bon abbé Dubrécy, à l'occasion de sa mort (1).

Elle a eu la bonne fortune également de publier comme Ses Mémoires sous ce titre : *Les Souvenirs d'un Sexagénaire* (2). C'est une série d'articles où sont réunis bien des documents relatifs à l'histoire des paroisses du docte curé.

Et à ce titre, il n'est que juste de signaler ici ce laborieux travail. De nombreux témoins affirment aussi que notre chercheur a fouillé bien des registres de mairie et accumulé toutes sortes de matériaux pour servir à l'histoire locale. C'est avec compétence qu'il avait interrogé les hommes et les monuments et c'était sûr qu'il connaissait jusque dans les plus petits détails l'histoire de ses paroisses (3).

A sa mort, le *Journal de Château Thierry* affirmait de son côté qu'il avait eu entre les mains « des aperçus historiques sur les paroisses qui avoisinent Lucy et surtout des études d'un caractère plus élevé encore que les *Souvenirs* de l'aimable

(1) Voir *Semaine religieuse,* 1894, n°s 26, 31, 32, 34.

(2) Voir *Semaine religieuse,* 1883, n°s 33, 34, 35, 37, 41, 42, 43 et 1884 n°s 1, 2, 23, 28, 37, 41, 46, 51 et quelques numéros 1885.

(3) Témoignage de la *Semaine religieuse,* 1894, n° 32.

sexagénaire, études relatives aux incidents révolutionnaires qui ont mis en relief dans notre diocèse des prêtres d'une fermeté et d'un courage inébranlables » (1).

Nous même avons constaté par les quelques papiers que possède encore sa famille combien les recherches de l'abbé ont été nombreuses, suivies et fructueuses, et en le constatant, nous nous prenions à regretter et vivement que le savant curé ne soit pas entré en relation avec notre Société archéologique (1).

Ce ne fut pas la faute du secrétaire de 1866, l'abbé Buirette, curé de Gland, — un des fondateurs de notre Société, — dont nous avons retrouvé la lettre suivante, datée du 23 septembre 1866 :

Mon cher confrère et ami,

Vous n'avez pas répondu affirmativement, je crois, à la proposition que je vous ai faite de vous agréger à la Société archéologique de Château-Thierry. C'était le vif désir de notre Président (M. Hachette) et de tous les membres de notre Société qui ont le bonheur de vous connaître. Est-ce que vous ne serez pas assez aimable (vous n'avez pas pourtant beaucoup d'efforts à faire pour cela) pour me permettre de vous proposer comme membre correspondant de la Société. Vraiment personne n'a plus de titres que vous à faire partie d'une réunion du genre de celle-ci : science, amour de l'étude, goût pour l'antiquité, amour des objets d'art, culte du passé, vous avez tout pour éclipser tous ceux qui en font partie.

Et M. Buirette ajoutait :

Vous avez déjà sur Lucy et les environs de nombreux et intéressants documents. Il ne resterait qu'à leur donner une forme et à en faire un mémoire que la Société accueillerait avec le plus grand intérêt et la plus grande reconnaissance.

Malgré cette aimable invitation qui se continuait pressante, notre abbé, comme tant d'autres qui pourraient être nos col-

(1) En 1864, il envoie une lettre très intéressante à notre Société, p. 23, relative à l'abbé Hébert, son prédécesseur.

laborateurs, résista à la grâce et à l'appel de notre accueillante Société. Ce fut tant pis pour nous; tant pis pour lui également un peu (car nos réunions et nos études communes apportent toujours quelque lumière). Ce fut tant pis surtout pour l'histoire locale.

Né à Villers-sur-Fère, le 17 mars 1822, « d'ouvriers honnêtes et chrétiens » (1), Jean-Baptiste Dubrécy entra au séminaire d'Oulchy à 13 ans, puis à celui de Laon le 17 octobre 1837. Il fut sous-diacre le 17 mai 1845 et prêtre le 29 mai 1847. Aussitôt après, il fut nommé curé de Lucy où il vécut 47 ans. Voilà toute la vie de M. Dubrécy, et quelle vie fut plus humble, plus calme et plus laborieuse!!!

Nous ne la retracerons pas. Voici ce que le héros en écrivait en 1884 dans ses *Souvenirs d'un Sexagénaire* :

Depuis trente-sept ans, dans mon humble village
Je vis et je vieillis sans bruit et sans tapage...

Et il ajoutait, content de son sort :

Heureux qui dans l'oubli d'un humble presbytère
Voulant toujours le bien peut finir sa carrière!
Sans trouble et sans regret, il quitte ce séjour.
On dira de sa fin, c'est la fin d'un beau jour.

La vie douce, tranquille de M. Dubrécy fut en effet comme un beau jour, et elle n'a pas d'histoire... Si l'on cherchait bien

(1) Ce sont les termes de l'abbé dans sa courte autobiographie. Voir *Souvenirs*, 1885. Son père devint bientôt et resta 36 ans, instituteur-clerc de Bonneil où son souvenir est loin d'être oublié. La *Semaine du Vermandois*, 1860, n° 17, p. 266, a consacré quelques lignes à ce digne homme. Il n'était pas rare jadis de voir un fils d'instituteur devenir prêtre. Nous en avons de nombreux exemples. Mais le plus fameux du diocèse est celui de Mgr Mignot, aujourd'hui archevêque d'Albi, notre compatriote, dont le père était instituteur de Brancourt. Heureux temps que celui où instituteurs et curés pouvaient fraterniser et s'entendre pour le plus grand bien de tous, enfants et parents.

cependant, comme la vie de l'homme, même le plus pacifique, est toujours un combat sur la terre et comme l'abbé vécut en partie dans un temps où le prêtre, comme son maître, rencontre beaucoup de contradicteurs, il me semble qu'on connaîtrait quelques-unes des luttes qu'eut à soutenir malgré lui cet homme pacifique, ce caractère pourtant si bon et si conciliant.

A Coupru, par exemple, ce cher pays qu'il affectionnait tant et où il voulait être enterré auprès de l'église qui tenait à peu près le centre des quatre paroisses qu'il évangélisa longtemps, à Coupru, vers 1880, n'y eut-il pas « des conflits regrettables qu'il n'a pu ni prévoir, ni arrêter »? (1)

Le 5 avril 1882, le calme n'était pas encore revenu Car nous avons sa lettre à M. le vicaire-général Vincent où il dit que la commune est toujours troublée et divisée.. Il continue: « Tout y est laissé à l'arbitraire. Il y faudrait un curé annuel, un instituteur mensuel, et un garde-champêtre hebdomadaire. Et presque chaque jour, il y a une pétition lancée ou une plainte portée... et tout cela n'est pas inspiré par l'amour de Dieu... Il serait donc bien surprenant qu'on laissât le curé en repos... Le curé a beau être bon, tout jusqu'à sa bonté aigrit les paroissiens qui l'ont offensé. Ils ne croient pas au pardon du curé. Et il ajoutait : Il n'y a rien de si dangereux que les caprices religieux. Je l'expérimente chaque jour, sans y trouver d'autre palliatif que le silence. Le silence étant d'or, je me tais prudemment ».

Nous tairons aussi, pour l'imiter, les quelques difficultés qu'il eut un moment pour les réparations urgentes de son pauvre presbytère et pour la reconstitution du Couseil de fabrique de Lucy.

(1) Extrait d'une pétition que M. le curé de Lucy présentait aux habitants de Coupru (qu'il avait évangélisés plus de trente ans déjà) pour leur demander s'ils voulaient encore de lui comme curé. Il ajoutait que s'ils en avaient assez, il acceptait « de se retirer dans la solitude de son presbytère de Lucy et de continuer là à prier pour la prospérité des habitants de Coupru qu'il aimera toute sa vie ».

Voici une lettre curieuse qu'il écrivit le 18 juillet 1885 à M. le sous-préfet de Château-Thierry. (Les sous-préfets ne doivent pas en recevoir beaucoup de semblables.)

Elle rappellera à la suite de quels incidents le drapeau tricolore vint se fixer aux murs du presbytère de Lucy et certifiera que le curé était bon patriote.

C'était l'époque agitée des premiers 14 juillet,... époque où Mgr l'évêque de Soissons, d'accord avec M. le préfet Sébline, dut intervenir afin de tracer les règles à suivre pour les sonneries des cloches et le pavoisement extérieur des édifices affectés au culte catholique.

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai reçu hier la visite du garde-champêtre, envoyé à double reprise par M. le maire de Lucy, pour me demander si je voulais payer à la commune un drapeau tricolore. Cette demande insolite a dû me surprendre et j'ai pensé qu'elle ne pouvait être faite que sur l'insinuation de l'autorité supérieure. Si cette mesure est générale pour tous les desservants et j'ai le besoin de m'en assurer, soyez persuadé Monsieur le Sous-Préfet, que je n'y serai point récalcitrant. Mais si, ce que je ne voudrais pas croire, c'est une incorrecte plaisanterie de M. le Maire à mon endroit, croyez bien que j'ai assez de force pour en supporter l'humiliation et assez de charité au cœur pour la pardonner. Toutefois, comme satisfaction, je vous demanderais, Monsieur le Sous-Préfet, l'obtention, par votre gracieuse entremise, d'un drapeau tricolore Je suis bien loin d'en répudier les gloires; je serais donc heureux de le recevoir et je l'exposerais fièrement à la devanture de mon presbytère. Veuillez, Monsieur le Sous-Préfet, donner suite à mon humble requête, elle ne tire point à conséquence dispendieuse; car pendant votre longue administration de sous-préfet aujourd'hui et de préfet demain, ce sera peut-être votre seule demande de ce genre, et c'est le premier plaisir que m'aura procuré, à son insu, M. le maire actuel de Lucy-le-Bocage.

Je saisis avec empressement et avec bonheur cette singulière occasion pour vous prier d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Sous-Préfet,

Votre...

Nous avons aussi les deux discours (texte doublement original) que le curé de Lucy le-Bocage adressa, selon l'usage, à Mgr l'évêque de Soissons, Mgr Duval, quand celui-ci, le jeudi 14 mai 1891, voulut bien visiter pour la première fois, les deux églises de Lucy et de Bouresches. Ces discours sont intéressants et relatifs à l'histoire locale Ils ne seront pas ici déplacés. Sa Grandeur se les rappelait encore trois ans après à l'occasion des funérailles du bon curé et disait qu' « il ne les avait pas oubliés et que l'homme et le prêtre s'y peignaient tout entier. Esprit et foi, tout y était à sa place » (1).

Voici le premier discours à Bouresches :

Monseigneur,

En l'an 1787, je parle de longtemps, Mgr de Bourdeilles, évêque de Soissons, venait de Château-Thierry à Bouresches (*Burreschiæ, pays de bruyères*), pour y donner le sacrement de confirmation. Les chemins étaient alors bien moins carrossables qu'aujourd'hui, aussi à deux kilomètres du village, les roues de la voiture épiscopale s'enfoncèrent jusqu'à l'essieu dans une terre glaiseuse qui les retint comme dans un étau. En vain le Phaéton surpris, criait, priait, flattait, frappait! ces superbes coursiers, autrefois si dociles, restaient haletants, pantelants et sourds à sa voix.

L'attelage suait, soufflait, était rendu.

Cependant pour alléger le fardeau, évêque, grand-vicaire, chanoine, tout était descendu.

De guerre lasse, il fallut réquisitionner des chevaux à la ferme de la Cense, et le charretier, habitant de cette paroisse, fut assez heureux pour remettre sur sol, le char embourbé. Le prélat reconnaissant, donna à son libérateur une pièce d'or de 24 livres, et celui-ci me disait avec naïveté : « Si je n'ai pu garder toujours cette pièce si précieuse! du moins j'en ai toujours conservé le souvenir ». (Ce qui n'est pas la même chose.) Pendant ce long retard, M. Delattre, religieux prémontré du

(1) Lettre de Monseigneur à M. l'Archiprêtre de Château-Thierry. *Semaine religieuse*, 1891, n° 26, p. 414.

Val Secret et prieur curé de Bouresches, faisait distribuer un échaudé et un verre de vin à chacun des confirmands qui étaient à jeun, suivant l'usage du temps. Et voici la note qu'il consigna sur les registres de la paroisse : Mgr l'évêque de Soissons a confirmé la paroisse de Bouresches, le vendredi 13 avril 1787. Il était accompagné de M. Dubois, vicaire général et de M. Houllier, chanoine de sa cathédrale. Le prélat a paru content de l'instruction des enfants, aucun n'ayant été renvoyé, et du bon ordre des registres. Après cette auguste cérémonie, il a fait au prieur l'honneur de dîner chez lui.

Hélas ! Monseigneur, encore quelques années, et ici, comme ailleurs, tout se trouvait bouleversé. Le mobilier de l'église profané, mutilé, était vendu, dispersé. Les trois cloches allaient grossir le trésor impossible d'une Révolution qui, comme Saturne, dévorait ses enfants. L'église elle-même s'écroulait tout entière par suite d'une incroyable incurie, et le prieur désolé, s'en allait mourir à Laon chez M. d'Herçu, son neveu et honorable magistrat de cette ville. Au souvenir de cet oncle, il m'écrivait ces édifiantes paroles : « J'ai 85 ans, je touche à l'éternité; priez Dieu qu'il m'accorde une sainte mort suivant mes désirs et selon sa volonté ». C'est ainsi, Monseigneur, que pendant 70 ans, qui rappellent trop bien les 70 ans de la captivité de Babylone, cette paroisse resta sans prêtre, sans autel, sans culte. A mon arrivée ici, tout mon désir, en voyant les ruines du sanctuaire, les pierres dispersées et l'abomination de la désolation dans le lieu saint, tout mon désir était de rebâtir le temple détruit. Mais comment, sans ressources, élever un temple au Seigneur, car, si petit qu'il soit, les difficultés restent toujours grandes, et si la prudence a ses règles, la puissance a ses limites. Il fallait donc, en cette occurrence, laisser faire, ne rien contredire, ou ne pas réussir. Il est sur la place publique du village un arbre de liberté planté en 93 et qui mesure cinq mètres de pourtour.

Arbre, de qui la tête au ciel est bien voisine,
Et dont les pieds touchent à l'empire des morts.

C'est l'image de cet esprit d'indépendance qui caractérise les bons habitants de Bouresches. Ils veulent, et leur volonté suffit à tout. Aussi à l'heure donnée, comme leur élan est admirable. Tout se fait par souscription; et en moins de deux heures, le maire et le curé recueillent plus de 6,000 francs, sans compter des dons bien appréciables. Et puis, tout le monde veut travailler. Hommes, femmes, vieillards,

enfants mêmes, *lapidesque manu contingere gaudent.* Aussi cette chapelle s'élève rapidement. Sans doute les anciens qui avaient vu la splendeur du premier temple, gémissaient comme les Juifs, en voyant la modestie du second. Mais les regrets cessèrent lorsque la cloche fut placée dans sa petite demeure aérienne. Il y avait alors plus de curieux que d'habitants et pas un seul n'avait entendu l'ancien carillon. Le curé récita l'*Angelus* au milieu de cette foule joyeuse, émue et silencieuse. Il tinta les neuf coups, c'est la sonnerie religieuse et le maire sonna la volée, c'est la sonnerie civile. Touchant témoignage du bon accord entre l'autorité religieuse et la municipalité, accord que ni les années, ni les événements n'ont pu rompre. A preuve l'allocation curiale votée il y a 34 ans et qui est restée toujours la même, semblable au petit sou français revu, corrigé, mais jamais augmenté.

Et maintenant, Monseigneur, que dirais-je des temples spirituels et des sentiments religieux de cette paroisse? Hélas, il faudrait redire les lamentations du prophète qui sut égaler les douleurs aux calamités. *Viæ Sion lugent eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem.* Sans doute la foi n'est pas morte, elle a, parfois, ses œuvres d'éclat. Sans doute, il est des âmes qui connaissent encore le chemin de l'église; mais je n'oserais affirmer qu'elle soit aux jours de fête, aussi remplie qu'aujourd'hui. Sans doute enfin la vigilance est l'œil du pasteur et la charité doit être son cœur. Il lui faut suivre le conseil de l'apôtre : *Prædica verbum, opportunè, importunè,* mais comment prêcher dans un temple trop souvent désert. C'est donc à ciel ouvert qu'il faut exercer la prédication. Aussi à chaque rencontre individuelle, après un salut réciproquement amical, un conseil plus amical encore est donné ; mais ce conseil reçu ainsi en plein air, s'envole aussitôt sur les ailes des vents. Et c'est toujours à recommencer. Et voilà, Monseigneur, comme ma vie s'est écoulée au milieu d'une population qui a ses qualités et qui m'est chère. On dit que l'ambition est un vin qui enivre ; je ne la connus jamais. Ici, j'ai goûté parfois un bonheur sans mélange, j'ai compté des jours bienheureux ; et je mets de ce nombre, Monseigneur, celui-ci où j'ai l'honneur de saluer avec une vénération toute filiale, un prélat dont le zèle dévorant continue si bien la longue chaîne d'or des évêques de Soissons et de qui j'implore avec un religieux respect pour le troupeau comme pour le pasteur, sa bénédiction toujours si fécondante.

Voici en quels termes, quelques instants après, M. le curé Dubrécy s'adressait à Monseigneur à Lucy-le-Bocage :

Monseigneur,

Le lendemain de la confirmation dont j'ai entretenu Votre Grandeur à Bouresches, Mgr de Bourdeilles venait visiter la paroisse de Lucy-le-Bocage (*Lucus*), qui n'a de beau que le nom et de remarquable que son église qui s'effondre. Cette paroisse avait alors pour curé M. Antoine Houillier, cousin-germain du chanoine Pierre Houillier, l'auteur de l'*Etat ecclésiastique du Diocèse* et que par une attention délicate, si commune aux évêques, Mgr de Soissons avait amené près de son parent. Le curé de Lucy est mort le 25 novembre 1799 et actuellement il existe encore une de mes paroissiennes qu'il a baptisée le 11 septembre 1796.

Après la visite épiscopale de l'église, les prières pour les morts se firent au pied de la croix du cimetière. Et pendant cette cérémonie toujours si émouvante à cause des souvenirs qu'elle réveille et des espérances qu'elle apporte au cœur chrétien, un charretier malhonnête vint à passer et exprès fit claquer bruyamment et fréquemment le fouet qu'il méritait bien. Les assistants indignés, voulaient lui faire un mauvais parti; mais le bon évêque les retint en leur disant : « Laissez-le, mes enfants, laissez-le, nous en verrons bien d'autres, » paroles que les événements ont trop justifiées.

A Lucy-le-Bocage est né le 17 avril 1737 M. Jean-Baptiste Montmignon qui fut tout à la fois, écrivain, orateur et ecclésiastique distingué. Par son seul mérite, il arriva jeune encore aux dignités de l'Eglise, tour à tour secrétaire de l'Evêché, chanoine, vicaire général, et toujours collaborateur ami et dévoué de son évêque. Au jour du Massacre des Carmes, il faillit être massacré à Saint-Victor de Paris. Il ne manqua point au martyre, ce fut le martyre qui lui manqua. *Et spiritu magno vidit ultima et lugentes consolatus est in Sion.* Après le Concordat, il fut un instant vicaire général de Poitiers et puis vicaire général de Paris, où il est mort le 21 février 1824.

Me serait-il permis, Monseigneur, de rappeler en quelques mots le souvenir des curés qui se sont efforcés par leurs soins et leurs instructions de rendre cette paroisse toujours meilleure ? M. Jean-Baptiste Bruncamp, homme simple et pacifique, qui donna à la commune de Gandelup, dont il devint curé, son presbytère actuel.

En 1807, M. Hébert, prêtre modèle, aussi saint que savant. Bienfaiteur de cette Eglise et du Séminaire. Il mourut le 21 mai 1818 dans

les austérités de la pénitence, laissant la paroisse religieusement florissante. (1)

Après lui, M. Jean-Baptiste Couillet, qui est mort en 1848, curé-titulaire de Vieux-Maisons. Il avait si belle âme, que jamais, chose unique, je crois, son successeur n'entendit contre lui le moindre blâme.

En 1820, M. Jean-Baptiste Cury, ancien militaire, dont il avait conservé la franchise et les allures ; mais cœur d'or et d'inépuisable charité. Aussi lui a-t-on appliqué justement ces beaux vers :

Ses ouailles, en lui, ne voyaient qu'un bon père,
Il les aimait aussi comme tous ses enfants,
Aux pauvres, aux souffrants, de l'humble presbytère,
La porte était ouverte, et l'était en tout temps.

En 1827, vient M. Jean-Baptiste Massiet, humble prêtre, qui refusa modestement à Mgr de Beaulieu le vicariat de la cathédrale de Soissons. Ce vieillard, par l'aménité de son caractère, rappelait tout ce que l'ancien clergé avait de plus respectable. Avant de venir à Lucy, son plus beau titre de gloire en quittant Troësnes, c'est d'avoir en son dernier baptême déposé sur les lèvres de notre digne archiprêtre le sel de la sagesse ! sagesse que les années n'ont fait qu'épanouir. *Attingens hodie a fine usque ad finem fortiter et disponens omnia suaviter*. Le dernier baptême de M. Maciet à Lucy, est celui du grand sacristain de la Cathédrale (2). Bien souvent, Monseigneur, j'ai recueilli les leçons de ce vénérable vieillard, j'eus la douloureuse consolation de lui fermer les yeux et celle plus douloureuse encore de lui donner, sur sa demande, les honneurs de la sépulture chrétienne.

Depuis lors, Monseigneur, la solitude de mon Bocage n'a été embellie que par le séjour de M. Duclert, ancien doyen de Chauny et chanoine de Soissons. Il vint ici se recueillir dans la méditation des années éternelles et mourir pieusement sur le sol natal, laissant au clergé une leçon de rare abnégation, à sa famille l'héritage d'une prudente économie, et à nous tous l'exemple de toutes les vertus.

Et maintenant, Monseigneur, quel compte vous rendrais-je de la paroisse ? En dirais-je du mal ? Non, mille fois non, car le curé est un père qui couvre du voile de la charité les défauts de ses enfants. Vous

(1) Il est l'auteur de l'histoire manuscrite de Château-Thierry.

(2) L'abbé Léguillette, décédé à Soissons le 6 mai 1898.

en dirais-je tout bien ? Je le voudrais ; mais la vérité a ses droits, et puis le prêtre n'est jamais content, il voudrait voir ses paroissiens aller du mal au bien, du bien au mieux et du mieux à la perfection, s'il était possible. Mais hélas ! le temps qui détruit tout, fortifie, au contraire, les habitudes mauvaises, l'homme ennemi a semé abondamment l'ivraie au milieu du bon grain et les cœurs n'ont été rendus ni plus vertueux ni plus religieux. Dieu ! que les temps sont changés !

D'adorateurs zélés, à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.
Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal !...

Je ne continue pas : mais un trait historique achèvera le tableau. Au commencement du siècle, à l'époque de la réduction des Fêtes, Mgr de Beaulieu voulait supprimer à Lucy la fête de Saint Laurent, patron secondaire. Le prélat trouvait que trois jours chômés sur cinq, c'était trop, surtout dans la moisson. Pour cette cause et d'autres encore, Sa Grandeur venait visiter la paroisse en s'en allant de Marigny à Belleau où elle devait confirmer le lendemain. Tous les habitants de Lucy saintement inquiets se portèrent à sa rencontre à l'entrée du village, près du cimetière actuel. Les orateurs chargés de protester, demandèrent hautement le maintien du culte séculaire de Saint Laurent. Monseigneur fit ensuite ses observations, contradictoirement; mais le cri universel de : Vive Saint Laurent ! Nous voulons Saint Laurent ! se fit entendre avec tant de vigueur, qu'il étouffa la voix épiscopale. A la fin, le prélat impatienté leur dit : « Je vois bien que vous avez de mauvaises têtes, eh bien, faites comme vous voudrez. Et vous, Monsieur le Curé, faites comme vous pourrez ». Et l'évêque gagna Belleau à travers champs, sans vouloir traverser le village ni visiter l'église.

Aujourd'hui, Monseigneur, les habitants de Lucy n'auraient plus cet entêtement et si l'on agitait la même question, les choses se passeraient bien autrement. Votre Grandeur pourrait supprimer la fête de Saint Laurent, celle de Saint Remy, le patron titulaire, voire même les quatre fêtes concordataires et personne n'y trouverait à redire. Mais ces dernières paroles de Mgr de Beaulieu au pauvre desservant, car c'était M. Girard qui allait être interdit publiquement le surlendemain (1) : *Et vous, Monsieur le Curé, faites comme vous pourrez*, sont restées

(1) A la restauration du culte, le premier curé desservant fut M. Girard, né à Loudun (Poitou), ancien religieux de Fontevrault et

jusqu'à ce jour, et j'en sais quelque chose, la devise de tous les curés de Lucy. Cependant, Monseigneur,

Ici, j'ai plus vécu que le Verbe fait homme,
Plus prié que Céphas dans Antioche et Rome.
Et de tous les curés qui prêchèrent ma Foi,
Je n'en trouvai qu'un seul, qui régna plus que moi.
Heureux, si dans l'oubli d un pauvre presbytère,
Voulant toujours le bien, je finis ma carrière,

pour m'envoler aux cieux, sous vos auspices, Monseigneur... *Per gratiam ad Lœtitiam.*

Il y aurait peut-être encore bien d'autres épis à glaner dans ce champ ravagé de l'oubli que nous parcourons. Mais il faut se borner.

Je ne mentionnerai plus que deux parchemins, l'un de 1414 (1). l'autre de 1608 (2), qui proviennent de même fonds Dubrécy et que je garde, heureux d'avoir pu les sauver du feu !

Oui, qu'il est triste de constater avec quelle facilité, même

toujours prêtre de douce piété; mais sa bonté qui ne savait rien refuser lui fit tolérer une infraction dont il fut sévèrement puni. Sa pénitence publique fit l'édification de toute la paroisse. Pendant les trois mois de son interdit, on le vit assister régulièrement à la messe du dimanche, sous le porche de l'église, répétant sans cesse ces touchantes paroles : *Deus meus et omnia*. Nommé enfin curé de Bussières, non loin de Charly, au diocèse de Meaux, il y vécut dans une paix heureuse, et y mourut plein de jours et de mérites le 15 août 1819, à l'âge de 80 ans. Le curé qui fut et son aide et son remplaçant, à Lucy, portait un nom de bon augure : Jean-Baptiste Bruneamp.

(1) Le premier de 1414 est un compte tiers (sur parchemin, 36 grandes pages) du receveur procureur ès chastelleries de Gandelus, Nogent-l'Artaud, Courchamps, Esvril pour M. le Duc d'Orléans,

(2) Le deuxième de 1608 est un contrat d'acquest pour le sieur de la Bare contre Hérissart, janvier 1608, devant le bailli du Vermandois et Laon. On y parle de Saint-Jean de Laon.

aujourd'hui, tant de documents précieux pour l'histoire sont encore égarés ou détruits ! (1)

L'abbé Dubrécy fut un convaincu et un laborieux. Il ne s'est pas contenté de faire des recherches historiques... Il s'est mis en quête chez lui de trouver des séminaristes qui, devenus prêtres, continueraient ses exemples et son œuvre. Il a réussi à donner à bien des jeunes gens dans le monde des positions aussi honorables que lucratives. Mais il a réussi surtout à former six prêtres de ses paroisses dont quatre exercent encore actuellement le saint ministère dans le diocèse : M. *Marchal*, chanoine de Soissons ; M. *Houppeaux*, décédé, curé de Luzoir ; M. *Léguillette*, décédé, vicaire de la Cathédrale de Soissons ; M. *Emile Guyot*, curé de Largny ; M. *Brûlé*, curé de Coingt, et M. *Robert*, curé de Verneuil-sous-Coucy.

En 1890, l'abbé Dubrécy adressait cette lettre à trois de ces enfants spirituels dans les ordres sacrés (2) :

« Il y a aujourd'hui 17 mai, quarante-cinq ans que j'ai été « ordonné sous-diacre et les impressions de cet heureux jour « de ma vie sont restées ineffaçables. Jamais je n'eus le « moindre regret de cette grave démarche et de cet impor- « tant et décisif engagement...

« Pas de regrets pour un monde qui n'est pas digne de « notre attachement, mais amour sans partage et sacrifice « sans réserve à notre Divin Sauveur.

« Oui, à Dieu toujours ! »

Ces sentiments ne sont-ils pas l'explication de cette vie toute calme et laborieuse ? N'étaient ils pas pour beaucoup dans cette paix du cœur, dans cette joyeuse humeur, dans

(1) Il est vrai que certains archéologues ont si peu de feu sacré. J'apprends au dernier moment que l'abbé Brûlé, de Coingt, possède le Nécrologe et différents papiers de M. Dubrécy.

(2) Voir *Semaine religieuse*, 1894, n° 31.

cette satisfaction de l'âme que posséda toujours notre bon abbé Dubrécy ?

S'il est un modèle pour l'étude de l'histoire, c'en est un encore, ce me semble, pour la sagesse de la vie et la jouissance de biens plus précieux qu'on ne pense généralement.

N. GUYOT,
Curé d'Essômes.

TABLE DES TRAVAUX

DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

La *Société historique et archéologique de Château-Thierry* possède dans sa bibliothèque plus de deux mille volumes de Bulletins, mémoires et travaux divers qui lui ont été adressés depuis 1864 par les Sociétés avec lesquelles elle échange ses publications annuelles. C'est une mine précieuse de documents de toute nature sur les matières qui font l'objet de nos travaux : mais jusqu'à ce jour, cette mine était pour ainsi dire inexplorée ; quelques lignes dans les procès-verbaux de nos séances ont signalé en passant les articles pouvant intéresser notre région, et c'est tout.

Il m'a semblé qu'il y avait là une œuvre utile à entreprendre, car il est regrettable que tant de travaux scientifiques soient ignorés de la plupart d'entre nous, et que ce serait certainement rendre service à notre Société, de faciliter à ses membres des recherches peut-être fructueuses pour leurs travaux.

J'ai donc entrepris de classer tous ces mémoires par ordre alphabétique en les plaçant dans chaque lettre en cinq grandes divisions : Archéologie, Beaux-Arts, Histoire, Littérature et Sciences. Vous n'y trouverez pas le dépouillement des procès-verbaux des séances de ces Sociétés correspondantes, quoique ces procès-verbaux relatent souvent des faits très intéressants ; je vous avoue que j'ai reculé devant ce surcroît de besogne qui aurait exigé la patiente ténacité d'un de

ces savants bénédictins d'autrefois, de ceux qui ne comptaient pas les années, ayant la certitude que leur travail serait achevé par un autre. J'ai fait toutefois une exception en faveur de la Société de Soissons dont nous sommes issus, en quelque sorte, et qui a pendant longtemps compris notre arrondissement dans son champ d'études; les procès-verbaux de ses séances contiennent une grande quantité de notes fort utiles pour nous à tous égards.

C'est ce travail que j'offre aujourd'hui à notre Société en la priant toutefois d'excuser son imperfection, tant au point de vue de l'exécution matérielle qu'au point de vue de l'exactitude, car malgré toute l'attention que j'ai apportée à cette tâche, vous y constaterez certainement des omissions et des erreurs difficiles à éviter dans un ouvrage de cette importance. Néanmoins, j'ose espérer que tout imparfait qu'il soit, il pourra rendre quelques services; du reste, comme toute œuvre humaine, il est perfectible; le zèle et le bon vouloir de mes collègues le compléteront en y apportant les modifications qu'ils jugeront utiles, c'est là mon plus vif désir.

LEGRAND VATERNELLE.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

FOSSOY, MÉZY & SAINT-EUGÈNE

A plusieurs reprises, notre Société avait décidé de faire cette année une excursion archéologique. Le désir de satisfaire aux convenances du plus grand nombre de nos collègues désireux d'y prendre part, des empêchements successifs, et surtout le mauvais temps persistant pendant toute la période qui vit sur sa réputation usurpée de « belle saison », nous avaient acculés au mois de septembre. Un jour cependant avait été fixé avec un itinéraire fort intéressant, mais d'une longueur un peu prétentieuse, dans la vallée du Surmelin. Il ne s'agissait pas moins que de se rendre à Chamblon, non loin des sources de la Dhuys, sur un champ où de nombreux vestiges de l'âge préhistorique avaient été signalés. De là, on devait revenir par Montlevon pour visiter la vieille église et étudier les objets intéressants qui s'y trouvent, passer à Coupigny où il existe encore une ancienne maison de franc Alleu, explorer la butte désignée sous le nom de Camp de César, et revenir enfin par Saint-Eugène, Mézy et Fossoy.

Diis aliter placuit ! dès l'aube du jour, les cataractes du ciel s'ouvraient, rappelant vaguement aux plus archéologues d'entre nous « le *Diluvium* ». Que faire ? les braves tinrent conseil dans le vaste omnibus où, fidèles au rendez-vous, ils s'étaient entassés, et décidèrent d'achever la délibération chez le Président que l'on devait rallier avec d'autres collègues à Chierry. Le délibéré ne fut pas long, le principal était fait, les terrestres étaient empilés dans l'intérieur, les aqua-

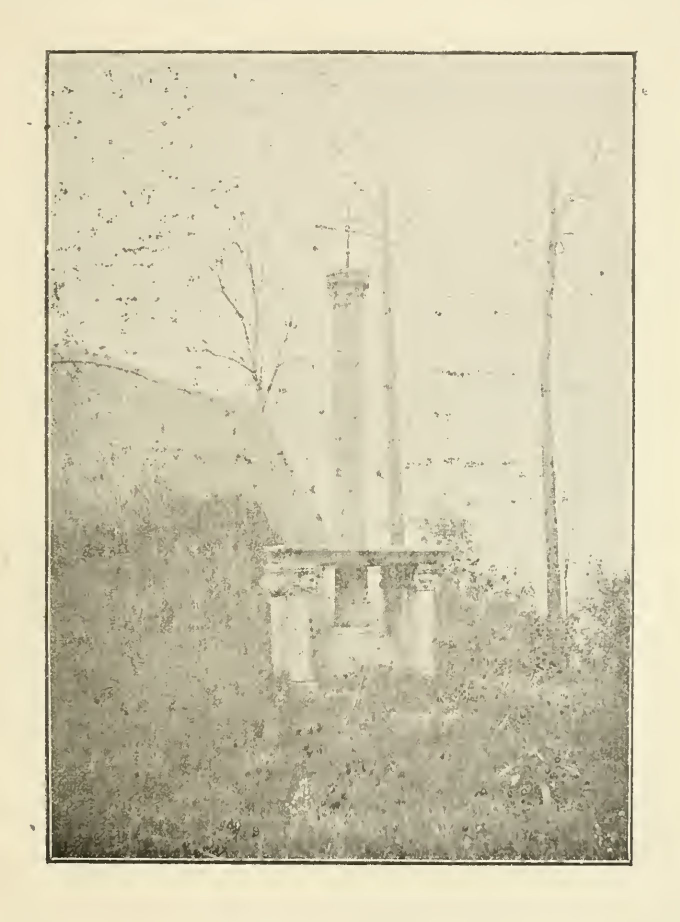
tiques sur l'impériale du véhicule avec force parapluies et caoutchoucs; les dames ne furent pas les moins intrépides, et l'on partit pour la « navigation », en prenant l'itinéraire à rebours, jusqu'au moment où nous serions arrêtés par les flots.

Nous saluons au passage, et de confiance (ne pouvant rien voir au travers des vitres humides) la petite église de Chierry, triste épave d'une importante église portant le nom de « Notre Dame ». Elle est placée sous le vocable de Saint Leu, et il y a peu d'années encore elle réunissait à la fête patronale un certain nombre de fidèles qui se rendaient processionnellement, après l'office, de l'église à la « fontaine miraculeuse » de Saint Leu. La fontaine coule toujours, sans avoir d'ailleurs rien de remarquable, mais il est inutile d'ajouter que la procession n'existe plus, bien qu'un certain nombre de personnes se rendent encore à l'église le jour où se célèbre « la Saint Leu ».

Le premier arrêt a lieu devant la grille du parc du château de Fossoy. On abuse beaucoup chez nous du nom de château; il y en a beaucoup, mais bien peu méritent qu'on s'y arrête comme présentant un intérêt historique ou archéologique; ce sont seulement des habitations d'une importance relative, entourées généralement d'un domaine plus ou moins vaste; nous nous arrêtons, dis-je, mais ce n'est pas pour visiter le château, c'est pour examiner une « croix » antique, existant à l'angle de deux chemins vicinaux.

On met pied à terre, — si tant est que cette expression ne soit pas une amère ironie, — et dans les herbes transformées en marécage, nous examinons cette croix. Cet édicule consiste en une colonne monolithe de trois mètres environ de hauteur sur quinze centimètres de diamètre; elle repose sur une pierre circulaire et traverse une table carrée également en pierre, brisée en deux morceaux, présentant vers l'extrémité de chacun des quatre angles un trou contenant des vestiges de fer et de plomb, indiquant ou laissant supposer qu'il existait, soit un entourage, soit des supports en fer

destinés à recevoir des objets de piété. La table, qui a environ 1 m 40 sur 0 m 85, est soutenue par quatre colonnes en pierre de 1 mètre de hauteur, sculptées d'une manière assez rudimentaire, ainsi d'ailleurs que l'ensemble du monument



dont les pierres se disjoignent et qui ne serait pas à l'abri d'une ruine prochaine et probable, si notre Société n'entreprenait de s'entendre avec le propriétaire pour consolider ce vieux vestige des temps passés. Le tout repose sur un massif de pierres formant deux ou trois marches effondrées, ce que

le ciel inclément ne nous a pas permis de vérifier exactement ; la colonne est surmontée d'une croix en fer dont les extrémités semblent former des fleurs de lys, et qui est très probablement moins ancienne que le monument. Il nous a paru que l'époque de cet édicule pouvait être attribuée au XII[e] siècle.

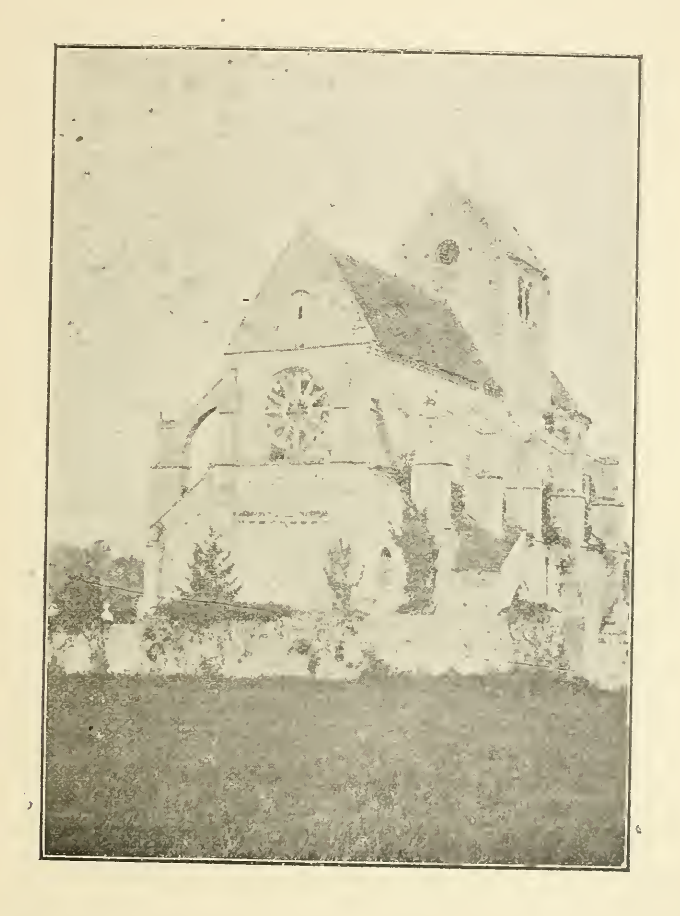
Notre examen achevé, nous nous rendons à l'église de Fossoy entourée d'un cimetière dont le sol est couvert en partie d'immenses pierres naturelles qu'on n'a jamais pris la peine de faire disparaître. L'église a été construite à diverses époques; la partie basse appartient à l'ordre roman et la partie supérieure à l'ordre gothique; sa destinée a été sans doute celle de beaucoup d'églises de notre région, incendiées et détruites pendant la guerre de Cent Ans. La partie supérieure a été réédifiée lorsque le calme se rétablit, et sa construction présente beaucoup d'analogie avec la plupart des églises de notre contrée qui ont subi le même sort; la partie neuve est de dimensions moindres que l'église primitive; la partie conservée sur laquelle elle est construite formait vraisemblablement le centre de l'édifice ancien qui, d'après certains vestiges encore apparents, devait être complété par des bas-côtés recouverts par un toit en charpente.

Il existe dans l'intérieur un très remarquable rétable en bois sculpté, bien conservé, représentant le Christ au milieu des douze apôtres : les personnages de la hauteur de 0 m 30 environ portent encore les traces des peintures primitives ; l'exécution de ce travail doit être contemporain de la réparation de l'église et remonter au XV[e] siècle.

Nous reprenons nos places et nous nous rendons à l'église de Mézy, ce joyau de nos environs, si souvent admiré et décrit, classé parmi les monuments historiques et sur lequel nous appelons en vain depuis plus d'un demi-siècle l'intérêt des pouvoirs publics pour obtenir les réparations les plus urgentes.

Nous sommes souvent attirés instinctivement vers cette intéressante église; chaque fois nous constatons avec un vif

regret les ravages du temps, et aujourd'hui, nous sommes navrés de reconnaître que nous ne sommes plus en présence que d'une ruine, au milieu d'un champ abandonné, envahi



d'herbes folles, car il fallut fermer au culte un temple qui ne présente plus aucune sécurité.

Il y a peu de temps, nous avons eu l'espoir de voir commencer les travaux de réparations si souvent annoncés ; un certain zèle s'était manifesté de la part du gouvernement, et des dons individuels devaient se joindre aux subventions

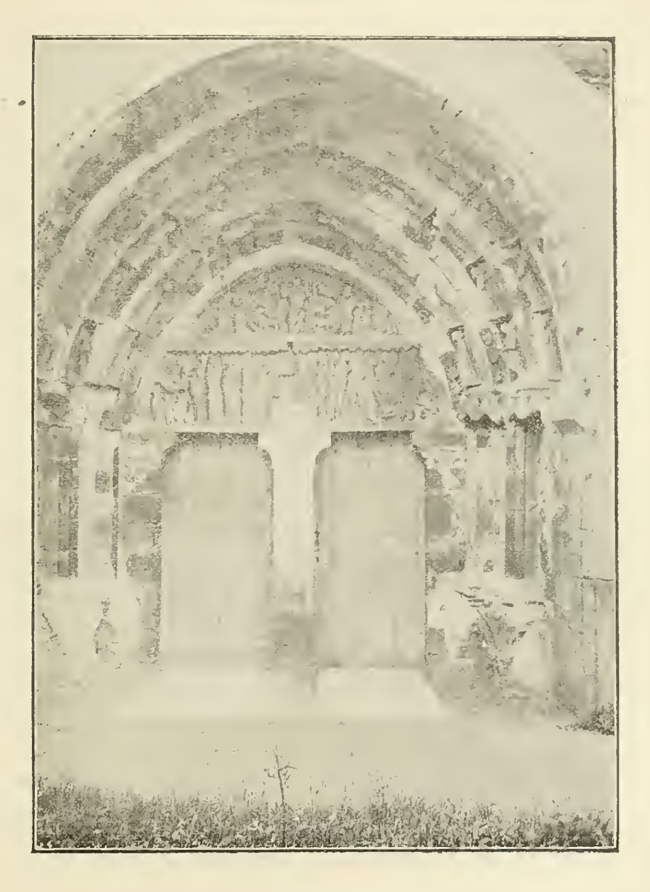
officielles; malheureusement, au cours des formalités administratives, par suite de querelles locales que nous n'avons pas à apprécier mais qu'il nous est permis de déplorer, le léger subside communal exigé ne put être voté; espérons encore que ce n'est qu'un regrettable ajournement. Nous saluons avec tristesse ce monument que nous ne voulons pas décrire à nouveau : nous nous bornons à signaler l'analogie presque complète entre la croix qui existe encore au milieu du cimetière avec celle de Fossoy que nous venons de visiter.

De Mézy où se trouve le confluent de la Marne et du Surmelin, nous remontons cette petite rivière jusqu'au village de Saint-Eugène où nous appelle la petite et vieille église placée sous le vocable de Saint Eugène ou plutôt de Sainte Eugène.

Cette église, d'ordre roman, présente un portail très intéressant, à cintre brisé, orné d'un certain nombre de personnages sculptés dans la pierre et représentant le sujet très répandu à l'époque de sa construction, du Paradis et de l'Enfer, de chaque côté de la divinité. Au-dessus du porche, il existait une rosace actuellement bouchée ; le tout est surmonté d'un clocher entièrement recouvert en ardoises. Dans l'intérieur se trouvent les fonts baptismaux creusés dans une pierre ayant la forme d'un grand vase à six pans assez habilement sculpté. Par derrière, à l'angle de l'église, il existe une petite excavation ou fontaine contenant un très faible volume d'eau, dont le niveau, dit-on, ne varie jamais Au fond de l'église, à gauche, se trouve l'ancienne chapelle des seigneurs de Saint-Eugène qui offre un certain intérêt; sa construction, de date moins ancienne, est gothique ; les parois étaient recouvertes de peintures représentant des sujets pieux; on voit encore distinctement les traces de divers personnages et notamment d'une « Sainte Cécile » jouant du violon ; cette chapelle sert actuellement de sacristie.

Le temps et l'heure ne permettaient pas d'aller plus loin ; il fallait songer à battre en retraite après une excursion tronquée. Cependant une surprise nous était réservée : au

lieu de reprendre le même chemin, nous gravissons une côte escarpée conduisant au plateau qui domine les vallées de la Marne et du Surmelin, et nous nous arrêtons en face d'une antique demeure à l'aspect gris rendu encore plus



gris par l'atmosphère qui l'entoure. Nous descendons et nous pénétrons dans une grande salle réchauffée par un feu flamboyant, au milieu de laquelle est dressée une longue table chargée de boissons chaudes et réconfortantes et de gâteaux appétissants. C'est une partie de nos collègues qui, après

nous avoir abandonnés au départ, était venue au devant de nous pour nous ravitailler dans notre détresse et achever l'excursion avec nous.

C'est dans un vieux manoir que nous sommes, l'ancien château des Grèves dont la plus grande partie est actuellement affectée à une ferme. Le jour baissant nous permet à peine de jeter un coup d'œil sur l'ensemble des constructions; le château qui constituait plutôt une ferme fortifiée consistait en une suite de bâtiments formant un carré allongé et flanqués aux quatre angles d'une tour carrée faisant saillie. Ces bâtiments entouraient une cour au milieu de laquelle s'élevait un donjon démoli depuis quelques années seulement Autour des bâtiments règnent de vastes fossés autrefois remplis d'eau; au milieu de la façade orientale on accédait au domaine par une grande porte cintrée au moyen d'un pont-levis actuellement remplacé par un pont en pierre. Chaque tour d'angle était percée de meurtrières en grès qui existent encore aux deux tours sur le devant. Du côté de la façade occidentale, il existait un réduit surélevé, de forme rectangulaire, également entouré de fossés, auquel on accède par une passerelle en pierres; sur la gauche à l'angle se trouvait une tourelle d'observation; un autre petit pont traversait le fossé et donnait accès sur une pelouse suivie d'un parc avec charmilles, dénommé le bois des Aunettes.

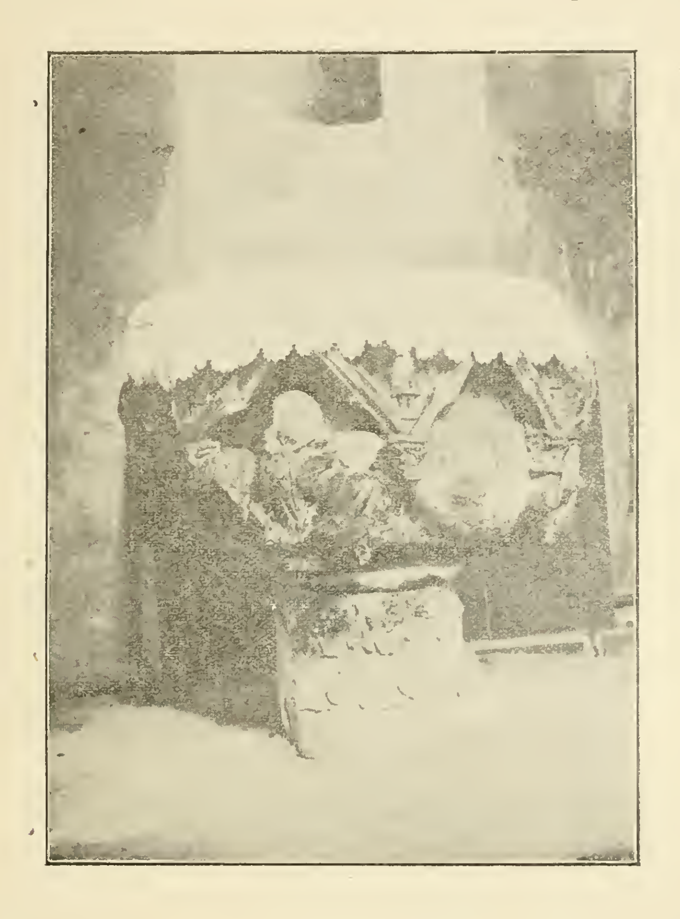
Les contreforts des quatre tours sont formés par de fortes pierres de grès.

Dans l'angle du nord-est se trouvait la partie affectée au château qui a subi des vicissitudes et des remaniements qui en ont sensiblement modifié l'aspect; cependant il subsiste un vaste escalier avec balustres en bois tourné donnant sur un vestibule au rez-de-chaussée et une galerie au premier étage.

Une partie des bâtiments actuellement affectée aux écuries est soutenue par des ogives en fortes pierres de grès formant des arcatures qui se voient également dans le sous-sol existant sous la tour du nord-ouest.

La partie affectée au château a conservé un certain caractère bien qu'elle ait été fortement maltraitée par le temps, et d'importantes réparations sont en voie d'exécution.

La dénomination de château des Grèves paraît provenir de



ce fait que c'était le lieu où s'effectuait le paiement des redevances dont les biens étaient grevés; c'était le centre où aboutissaient un grand nombre de chemins portés sur un plan remontant à l'année 1743. A cette époque et d'après ce plan, l'ensemble du domaine comprenait la Seigneurie des

Grèves, la Seigneurie d'Heurtebise, la Seigneurie de La Motte, la Seigneurie du Tilvot et du Houy. Il appartenait alors à M. Marquet, de Monbreton, et il appartient au commencement du xixe siècle au marquis de Thélusson qui possédait également le château de Dormans.

Ces renseignements sommaires indiquent l'intérêt que pourrait présenter une étude qui reste à faire.

En quittant la ferme des Grèves, les diverses voitures se rallient et descendent à Château-Thierry en passant devant la ferme de la Toiterie qui a appartenu à Jean de La Fontaine, et en traversant le Bois Pierre où il passe pour avoir écrit plusieurs de ses fables et qui a toujours attiré des artistes de renom par ses sites pittoresques

Maintenant que nos vêtements sont séchés, il nous reste le souvenir d'une journée de cordiale bonne humeur, le souvenir d'une excursion intéressante, le désir d'en organiser prochainement une autre, et la pensée que sans chercher au loin, nous avons autour de nous un vaste champ d'études et d'exploration.

Jules HENRIET.

EPIGRAPHIE CAMPANAIRE
DE L'AISNE

LES CLOCHES
DU CANTON DE FÈRE-EN-TARDENOIS

PAR

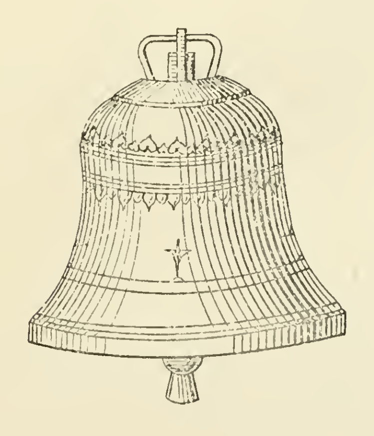
L.-B. RIOMET (✿)

INSTITUTEUR-ARCHÉOLOGUE ET MEMBRE DE SOCIÉTÉS SAVANTES

(SUITE)

L'airain retentissant dans sa haute demeure
Sous le marteau sacré tour à tour chante et pleure
Pour célébrer l'hymen, la naissance et la mort.

LAMARTINE. — *Le Poète mourant.*



XIV. — GOUSSANCOURT

Dans le campanile du clocher de l'église Notre-Dame d'Epernay (Marne), se trouve une cloche provenant de Goussancourt. Elle porte l'inscription suivante (1) :

† LAN 1814 JAY ETE BENITE SOU LINVOCATION DE LE S^TE^ VIERGE PA
☞ MR FRANCOIS VICTOR AUBERT CURE DE GOUSSANCOURT II PHILIPPE FONTE
☞ MAIRE.

Au bas on lit : J B ANTOINE FONDEUR.

Ornementations : Crucifixion avec Sainte femme agenouillée et tenant la croix dans ses bras. — Vierge mère et reine avec sceptre. — Evêque crossé et mitré.

Diamètre : $0^{m}57$.

Poids, d'après l'inventaire de l'église, 400 kilogr. environ.

Cette cloche était appelée *Cloche des ouvriers*, parce qu'autrefois on la sonnait tous les matins à cinq heures et dans la journée pour annoncer diverses heures aux ouvriers travaillant dans les vignes, usage qui existe encore dans plusieurs villages des environs d'Epernay.

Pas plus à Goussancourt qu'à Epernay nous n'avons pu savoir depuis quelle époque cette cloche a reçu sa destination actuelle.

C'est probablement lors de la fonte de 1824 que ladite cloche, au lieu de passer au creuset, a été revendue par les fondeurs à l'église d'Epernay (2).

(1) Nous l'avons relevée le 10 juin 1900.

(2) Dans le *Courrier du Nord-Est* du 13 août 1893, M. Alexandre Fay, instituteur en retraite et archéologue, à Germaine (Marne), a publié de

Les archives de la mairie de Goussancourt possèdent un marché passé le 4 mai 1824 avec Nicolas Cauchois, fondeur de cloches à Champigneulles (canton de Bourmont, Haute-Marne) et François Loiseau, fondeur de cloches, demeurant à Robécourt (Vosges).

Par ce marché, les sieurs Cauchois (1) et Loiseau, s'obligent à fournir à la commune de Goussancourt deux cloches d'accord pesant l'une quatre cents livres et l'autre six cents, faites de bon métal, savoir quatre cinquièmes de cuivre rouge de Sibérie et un cinquième d'étain fin, d'Angleterre.

Le marché est fait à raison de 4 francs le kilogr., ce qui fait la somme de 2.000 francs, que la commune s'engagea à payer aux fondeurs en quatre paiements, savoir : 300 francs au 1er octobre 1824; 566 francs au 1er mai 1825; 566 francs au 1er mai 1826 et 566 francs à la même époque de l'année suivante avec les intérêts à 5 0/0.

Les registres de la cure nous apprennent qu'il y eut trois cloches de bénites. Il est possible que l'on ait jugé à propos de commander aux fondeurs une troisième cloche, non prévue dans le traité du 4 mai; il est possible aussi que pour éviter la difficulté d'un raccord, les fondeurs aient fait gratuitement (?) une troisième cloche pour remplacer probablement celle de 1814 qu'ils reprirent et dont ils eurent le placement à Epernay.

Ces trois cloches n'existant plus, nous donnons leur acte de bénédiction.

« L'an mil huit cent vingt quatre, le vingt six septembre, ont été bénites par moi curé-doyen de Fère trois cloches en cette église, la première nommée Jeanne Charlotte, la seconde

la façon suivante l'inscription de cette cloche : « L'an 1814, jai été bénite sous l'invocation de la Sainte-Vierge, par M. François-Victor Aubert, curé de Goussancourt; H. Fonte, maire; Jean-Baptiste Antoine, fondeur. Poids : 150 livres ». — Nous pensons que le poids de l'inventaire n'est pas exact, qu'il faudrait lire 100 livres, ce qui est plus vraisemblable.

(1) Cauchois signe *Cochois*.

Marie, la plus petite Catherine; le parain (*sic*) de la première a été Pierre Levistre et la marraine Jeanne Charlotte de Gaulier de Couvron; le parain (*sic*) de la seconde a été Jean Baptiste André Chouy et la maraine (*sic*) Marie Louise Baudier; le parain (*sic*) de la plus petite a été Georges Grandin et la maraine (*sic*) Marie Catherine Evrard, lesquels parains (*sic*) et maraines (*sic*) ont signé avec nous ainsi que Me Evrard curé de cette paroisse. »

Une délibération de la municipalité en date du 25 avril 1830 nous apprend qu'en 1826, le sieur Cochois fondit de nouveau une cloche pour Goussancourt (1).

Cette délibération a pour but d'aviser au paiement du fondeur, qui a déjà reçu un acompte de 300 francs recueillis par souscription mais il lui reste dû 931 francs. On prie M. le Préfet d'autoriser le paiement de cette somme sur 1.332 francs qui sont placés à la caisse de service.

La cloche livrée par Cochois en 1826 pesait 855 livres; celle reprise en pesait 312 ce qui faisait à payer 543 livres ou 265 kilogr. 798 à 1 fr. 80 soit 977 fr. 40. A cette somme il y avait à ajouter 60 francs pour fusion du métal fourni par la commune ce qui faisait 1.037 fr. 40. Les intérêts à partir du 1er août 1827 jusqu'au 1er mai 1830 s'élevaient à 142 fr. 65 soit un total de 1.180 fr. 05 sur lesquels le sieur Cochois avait reçu 300 francs.

La bénédiction de cette cloche ne figure pas dans les registres paroissiaux.

(1) « Le 8 juillet 1826, le fondeur Antoine Antoine, qui faisait sur place la sonnerie de l'église de Saint-Nicolas de Rethel (Ardennes) [Cf. Jadart, etc., *Les Cloches du canton de Rethel*, p. 20-21], écrivait à son confrère et associé « M. Cochois-Baret, fondeur de cloches à « Damery » une lettre dans laquelle il lui disait entre autres : « Je vous « envoie le marché de Goussancourt; vous n'oublierez pas qu'ils doivent « l'intérêt. »

(Jos. Berthelé dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1900, p. 66, et tiré à part, même pagination.)

M. Berthelé serait porté à croire que cette cloche a pu être fondue soit à Condé-en-Brie, soit à Port-à-Binson où les Cochois et les Barrard ont fait plusieurs fontes pour les environs.

La moyenne cloche de Goussancourt, qui est aussi la plus ancienne, serait bien celle dont il vient d'être question. Elle porte l'inscription suivante :

† LAN 1827 JAI ETE BENITE PAR MR ANTOINE EVRARD CURE A GOUSSANCOURT JAI ETE NOMMEE MARIE CATHRINE

☞ PAR MR GEORGES GRANDIN FILS ET PAR DLE CATHERINE EVRARD MM COUVONR (1) MAIRE LEVISTE (2) ADJOINT

☞ GEORGES GRANDIN PERE MM LUCE FONTAINE MOROIS MAHUT RICHON POTTIER DUTE FONTE AUBRY LOUIS MEMBRES

☞ DU CONSEIL.

Ornementations : Crucifixion avec sainte femme agenouillée au pied de la croix. — Vierge mère et reine avec sceptre. — Evêque crossé et mitré.

Diamètre : 0m90.

Cloche non signée.

Petite Cloche

Inscription sur une face :

LAN 1875 JAI ETE BENITE

MR LOUIS AUGUSTE ST LEGER CURE

MR CHOUY CHENU MAIRE DE GOUSSANCOURT

JAI ETE NOMMEE HORTENSE AUGUSTINE

PAR MR PIERRE LOUIS AUGUSTE FONTE NE LE 19 NOVEMBRE 1854

ET PAR MLE HORTENSE JUILLETTE (3) ERNESTINE CLEMENT NEE LE 21 JANVIER 1858.

(1) Couvron.

(2) Lire Levistre.

(3) Pour Juliette.

Signée : DUBUISSON GALLOIS FONDEUR A PARIS.

Ornementations : Crucifixion. — Vierge immaculée.
Diamètre : $0^{m}80$.

Une cloche refondue en 1895 et pesant 221 kilogr. (sans doute l'une de celles fondues par Cochois et Loiseau en 1824, pesant 400) avec addition de métal a servi à faire la grosse cloche actuelle, sur laquelle on lit :

Première face :
BENITE PAR M[R] DUCROCQ AUGUSTIN
CURE DOYEN DE FERE EN TARDENOIS
M[R] PARANT LEON ETANT CURE
JAI EU POUR PARRAIN M[R] RIGAUX PAUL ALBERT
ET POUR MARRAINE
D[ME] FONTE NEE PHILIPPE MARIE
JE MAPPELLE MARIE PAULINE

Deuxième face :
FONDUE EN LAN 1895
M[R] FONTE PIERRE PHILIPPE ETANT MAIRE
M. TOULOT LEON ADJOINT
ET M[R] ANT FONTAINE AUG[TE] AUBRY ALP[H] COMPAN
H POTIER V[R] LHERMINE AUG[TE] MOREAU
CONSEILLERS MUNICIPAUX DE GOUSSANCOURT

PAINTANDRE FRERES FONDEURS A VITRY-LE-FRANCOIS (MARNE).

Poids : 536 kilogr.
Ornementation : Crucifixion.
Diamètre : 1 mètre.

Le mémoire de Paintandre estime la cloche nouvellement fournie à 2 fr. 50 le kilogr., ce qui fait pour les 536 kilogr. 1,340 francs.

Il déduit l'ancienne cloche fêlée, pesant 221 kilogr., estimés 1 fr. 80 l'un, soit 397 fr. 80.

Il restait dû 942 fr. 20 que l'on décida de payer, 380 francs en novembre 1895 et le reste fin avril 1896.

On dépensa en outre, pour le montage de la cloche, 71 f. 46.

XV. — MAREUIL-EN-DOLE

Les registres de baptêmes et mariages de la paroisse de Mareuil-en-Dôle nous apprennent qu'une cloche fut bénite en août 1810 (1).

Voici l'acte de bénédiction (2) de cette cloche qui n'existe plus :

« L'an 1810, le... août, pendant la grand-messe, a été bénie par M. J. Ant. Santus, curé de Fère, doyen du canton, une cloche nommée Joséphine Emelie; le parrein (*sic*) a été Jacques Charles Ant[e] Noele Blazwail (3), propriétaire principal de Mareuil; la mareine (*sic*), Joséphine Emelie Laborde, son épouse. » — L'acte n'est pas signé.

Cette cloche vint à casser en 1839. Dans la séance du 9 novembre de cette année, le Conseil municipal décida de remplacer la cloche cassée par une plus forte, « parce que l'ancienne trop petite n'était pas entendue des habitations éloignées ». Pour couvrir la dépense on fit une souscription qui ne fut pas suffisante ; alors on proposa la mise en vente de 25 arbres appartenant à la commune, savoir : 9 tilleuls et

(1) Une note sur le registre indique la bénédiction le 3 août 1809, l'acte est resté en blanc et porte la signature de M. Santus, doyen de Fère, et celle de M. Compère, desservant.

(2) L'acte est sur feuille volante et n'indique pas le jour du mois.

(3) Lire Blazwait.

10 peupliers situés sur la place et 6 à La Neuville, « attendu que la plupart étaient vieux et ne profitaient plus. »

La municipalité s'engagea à payer 500 francs à M. Gallois, fondeur à Paris, en deux paiements, le premier de 300 francs payable le 30 juin 1840 et le second de 200 francs payable le 30 juin 1841.

Cette cloche fondue en 1839 fut bénite le 9 janvier 1840 par M. Tévenart, curé-doyen de Fère, assisté de M. Magniant, curé de la paroisse.

On lit sur cette cloche :

LAN 1839 JAI ETE BENITE PAR MR (1) (MAGNIANT CURE DE LA PSS) ET NOMMEE ADELAIDE LOUISE EMELIE SOPHIE)

PAR (MR LIS JH ASTIER CULTIVATE) MON PARRAIN ET MME (ADELAIDE SOPHIE CHAMBERTIN) (2) DAME (CHARPENTIER) MA MARRAINE

Entre les deux filets du bas on lit :

EN PRESENCE DE M (JEAN CHARLES CHAMBERTIN MAIRE DE LA COMMUNE ET PIERRE HOUSSET) (3) ... ADJOINT ..... (4) GALLOIS FONDEUR A PARIS.

Diamètre : 0m90.

Ornements : Vierge mère, avec sceptre, sur piédestal fleuré ornementé de quatre branches d'olivier avec fruits; d'un côté du piedestal, il y a SAINTE et de l'autre : MARIE. —

(1) Tout ce qui est entre parenthèses est gravé en creux à la pointe, très grossièrement fait.

(2) Chambertin pour Chamberlin ..la seconde fois le T a été un peu corrigé, il n'est ni S ni T; il tient des deux.

(3) Housset pour Houssel.

(4) Mots enlevés.

Cette cloche avait sans doute été fondue pour une autre localité ou les noms des parrain et marraine n'avaient pas été donnés au fondeur assez tôt.

Mme Charpentier était née à Mareuil et habitait Chéry-Chartreuve, dit l'acte de bénédiction.

Saint Genet sur piédestal comme celui de la Vierge avec SAINT d'un côté et GENET de l'autre ; ce personnage tient la palme du martyre de la main gauche. — Crucifixion avec Marie-Madeleine et Saint Jean debouts de chaque côté de la croix au pied de laquelle un serpent. — Saint Paul avec son glaive de la main gauche, sur piédestal ornementé de branches d'olivier.

XVI. — NANTEUIL-NOTRE-DAME

La seconde et dernière cloche de l'église paroissiale de Nanteuil-Notre-Dame fut enlevée le 6 Frimaire an IIe (2 Novembre 1793) par Nicolas Ferrant, tailleur, et Nicolas Charpentier, commissaires résidant à Egalité-sur-Marne (1).

Nous ne savons à quel moment précis le beffroi fut pourvu d'une nouvelle cloche.

Celle qui existait avant celle actuelle avait été fondue, dit-on, à Neuilly-Saint Front par J.-B. Antoine, entre 1825 et 1828. Elle s'appelait Angélique et avait eu pour parrain M. Demoncy, Pierre-Marc, qui fut maire de 1808 à 1826, et pour marraine Mme Gaillard, Pierre-Alexandre (2), qui portait les prénoms de Marie-Angélique. Ces derniers renseignements ne sont que de la tradition recueillie dans le pays.

Cette cloche vint à casser en 1884. Le 22 septembre de la même année, la municipalité traita à M. Dubuisson fils, fondeur de cloches à Paris. Ce dernier s'engagea à fournir une cloche de 320 kilogr. (3), rendue à la gare de Château-

(1) Archives communales de Nanteuil. Voir Appendice.

(2) Adjoint.

(3) Le mémoire du fondeur ne porte que 303 kilogr.

Thierry, — le métal composé de 78 parties de cuivre rouge et de 22 parties d'étain fin, à raison de 2 fr. 80 le kilogr. Le battant en fer forgé coûta 120 francs.

La cloche cassée, pesant 125 kilogr., fut reprise moyennant 2 francs le kilogr. ; elle devait être rendue à Paris aux frais de la commune. Pour payer M. Dubuisson, on vota une somme de 770 francs à prélever sur les fonds libres.

La cloche actuelle fut bénite le 22 mars 1885, par M. Guilliot, curé-doyen d'Oulchy-le-Château.

Voici son inscription :

La légende latine est seule placée entre deux filets faisant le tour du cerveau de la cloche.

Gloria in excelsis Deo pax hominibus bonæ voluntatis

L'AN 1885 LE 22 MARS

MR FAUVET ETANT CURE DE NANTEUIL-NOTRE-DAME

MGR THIBEAUDIER EVEQUE DE SOISSONS LEON XIII PAPE

JAI ETE BENITE PAR MR GUILLIOT CURE DOYEN D'OULCHY-LE-CHATEAU

ET NOMMEE MARIE EMELIA JENNY PAR

MR EMELIA FLAMAND

ET MME MARIE JENNY DURIEUX SON EPOUSE

ETAIENT PRESENTS MR JULES HOCHET MAIRE

MR CYRILLE DEBOUT ADJOINT

MM LES CONSEILLERS

ET TOUS LES HABITANTS DE LA PAROISSE

Au bas : DUBUISSON FONDEUR A PARIS.

Crucifixion sur pied triangulaire dans lequel figure une fleurette.

Le diamètre est de 0 m 80.

Dans l'acte de bénédiction la cloche a le prénom de Joseph qui ne figure pas dans l'inscription.

A la ferme de Nanteuil, appartenant à M. Léopold Gaulet, se trouve une clochette antérieure à la Révolution d'un diamètre de 0 m 27 et de 0 m 21 de haut avec blason mutilé de 0 m 05 sur 0 m 05; on aperçoit les traces d'une crosse et d'un casque de chevalier ou d'une mitre; elle a 6 anses. — Le blason a une palme de chaque côté.

XVII. — RONCHERES

L'unique cloche de Ronchères date de 1864 ; nous n'avons recueilli aucun renseignement sur la précédente. (1)

Le 26 juin 1864, le Conseil municipal décida la refonte de la cloche cassée et vota à ce sujet une imposition de 550 fr. Le même jour, M. Charles-Philippe Brigot, maire, passa le marché de refonte de la cloche avec M. Jean-Baptiste Barrard, fondeur de cloches à La Chapelle-Monthodon; ce dernier s'engagea à livrer la cloche nouvelle dans le délai de cinq semaines et de lui conserver le poids, qui est d'environ 350 kgr., moins le déchet à 5 °/o, ce qui réduit à 335 kilogr. S'il y a du poids en plus on convient de payer la matière employée à raison de 3 fr. 50 le kilogr. On exigea du fondeur une cloche au son clair et harmonieux, sans défaut tant en dedans qu'en dehors et exempte de toute soufflure, avec matière parfaitement fondue et bien épurée. La garantie fut de 3 ans. On

(1) Dans l'inventaire de l'argenterie et métaux de l'église fait le 2 Ventôse, an II (20 février 1794) et celui du linge et ornements du culte fait le 20 Germinal (9 mars), on ne parle aucunement de cloche. L'Etat de Frimaire, an II (*Arch. de l'Aisne*, L. 805), indique l'enlèvement d'une cloche.

paya au fondeur la somme de 550 francs pour fonte, transport, mouton, ferrements, etc., en deux fois, la moitié en juillet 1865 et le reste en février 1866.

La cloche cassée le 14 avril 1864 en sonnant un baptême, fut remplacée par la cloche actuelle et bénite le 25 septembre de la même année (1).

Voici son inscription :

JAI ETE BENITE LAN 1864 PAR MR JEAN BAPTISTE TEVENART CURE DOYEN DE FERE EN TARDENOIS ASSISTE DE MR

EMILE CUVILLIER (2) CURE DE RONCHERES EN PRESENCE DE MR PHILIPPE CHARLES BRIGOT MAIRE DE RONCHERES

JE MAPPELLE LOUISE JULIE JAI POUR PARRAIN MR JULES VINCENT PROPRIETAIRE A PARIS ET POUR MARRAINE MDE

LOUISE HELOISE NARCY EPOUSE DE MR PIERRE DESIRE LACOUR PROPRIETAIRE A TRELOUP.

Diamètre de la cloche : 0m88.

Ornementation : Crucifixion avec sainte femme agenouillée au pied de la croix. — Vierge mère. — Marque du fondeur qui consiste en un écusson surmonté d'une cloche et accompagné de deux lions. — Dans l'écusson on lit : Barrard fondeur à La Chapelle Mon par Dormans (Marne).

---

(1) *L'Echo de l'Aisne*, n° 78, du 28 septembre 1864, a rendu compte de la cérémonie.

(2) L'acte de bénédiction est signé de M. Marchand, curé de Fresnes, desservant Ronchères.

XVIII. — SAPONAY

Le clocher de Saponay renferme trois cloches : une de 1813, qui est la moyenne, et deux autres de 1837, la grosse et la petite.

Les archives communales ne possèdent aucun document sur ces cloches (1).

Nous avons trouvé dans les archives presbytérales l'acte de bénédiction des deux cloches de 1837; elle a eu lieu le 15 octobre.

Moyenne Cloche (2)

† LAN 1813 JAI ETE BENITE PAR MR BOBE CURE DE SAPONAY MES PARAIN ET MAREINE ONT ETE MR ANTOINE JOACHIM DE BECKVELT PROPRIETAIRE DU ☞ CHATEAU DE FERE ET DES BOIS DE SAPONAY ET MAD^DE MARIE HELENE ☞ CUGNARDY EPOUSE DE S^R MARTIN FERDINAND MOREAU PROPRIETAIRE DU CHATEAU ☞ DE LA FERME SEIGNEURIALE DE SAPONAY (espace) ANTOINE DIDIEES MAIRE.

Au bas : J B ANTOINE FONDEUR.

Figures : Evêque crossé et mitré. — Crucifixion, Vierge mère avec sceptre.

Diamètre : 0^m59 ; hauteur : 0^m52.

Poids : environ 220 livres.

(1) D'après M. Lenfant, ancien maire de Saponay et délégué cantonal, la dernière cloche enlevée à la Révolution pesait 1,500 livres ; c'était la plus grosse. Elle fut conduite au district de Château-Thierry par un cultivateur appelé Lamy.

(2) Les bords de cette cloche sont très ébréchés.

Grosse Cloche

† LAN 1837 JAI ETE BENITE PAR M^{R} P C LHOTELLIER CURE DOYEN DE FERE ASSISTE DE ☞
MR PROSPER CURE DE SAPONNAY JAI EU POUR PARRAIN MR FERDINAND LOUIS MOREAU (1) FILS ☞
MINEUR DE MR AUGUSTE FND LOUIS MOREAU AGENT DE CHANGE A PARIS ET MA MARRAI ☞
NE M^{DE} AMELIE FERDINANDE MOREAU (2) FILLE MINEURE DE MR THOMAS FREDERIC MOREAU NGT MEMBRE DU CONSEIL GNL DE LA SEINE CHEVALIER DE LA LEGION DHONNEUR QUI MONT NOM ☞
MEE MARIE AMELIE FERDINANDE.

BARRARD FONDEUR.

Figures : Evêque crossé et mitré. — Crucifixion avec vierge. — Vierge mère avec sceptre.
Diamètre : 0^{m}67 ; hauteur : 0^{m}57.
Poids : environ 357 livres.

Petite Cloche (3)

† LAN 1837 JAI ETE BENITE PAR MONSIEUR M P C LHOTELLIER CURE DOYEN DE FERE
☞ ASSISTE DE M PROSPER CURE DE SAPONNAY MON PARRAIN M DIDIER (4) DE SAPONNAY MA MARRAINE MLLE JOSEPHINE CLEMENCE

(1) Représenté par M. Gustave Didier.

(2) Représentée par Mlle Marie Véroudart, d'après l'acte de bénédiction.

(3) Cette cloche est fêlée.

(4) L'acte de bénédiction donne pour parrain M. Victor Droupy et pour marraine Mlle Joséphine-Clémence Didier.

☞ N^S V^CT DROUPY DE SAPONNAY QUI MONT NOMMEE CLEMENCE VICTORINE.

BARRARD FONDEUR.

Mêmes figures que sur la grosse.
Diamètre : 0^m55; hauteur : 0^m47.
Poids : environ 197 livres.

XIX. — SERGY

Les trois cloches actuelles de Sergy furent fondues à Fresnes-en-Tardenois dans l'atelier de Jean-Simon Chéron, le 28 juillet 1826. (1)

Nous donnons ci-dessous, en note, le procès-verbal de bénédiction de ces trois cloches pour compléter la teneur des inscriptions. (2)

(1) Le sieur Nicolas David, charpentier à Fresnes, entreprit le montage des cloches et la fourniture des bois et leur suspension pour la bénédiction moyennant 130 francs. (Délibération du 28 août 1826.)

(2) L'an mil huit cent vingt-six, le dix-sept septembre, je soussigné, desservant de Coulonges-Cohan, et par *interim* de Sergy, d'après la Délégation spéciale de M. Lhotellier, curé-doyen de Fère-en-Tardenois, et conformément au cérémonial prescrit par le Rituel diocésain, ai procédé à la bénédiction de trois cloches destinées par ladite paroisse de Sergy. Le parrain et la marraine de la grosse ont été M. Charles Estave de Valsery, gentilhomme ordinaire de la Chambre, et Dame Emilie D'André, son épouse, représentés par M. Augustin Chopin, cultivateur, et Mde Louise-Emelie Frémau, son épouse, qui ont imposé à la cloche le nom de Emélie. — Le parrain et la marraine de la moyenne ont été M. Jean-Pierre-Simon Véroudart, propriétaire, et Mde Therèse-Antoinette Chopin, épouse de M. Prévost, Louis-François, propriétaire à Sergy, qui ont imposé à la cloche les noms de Simone-Antoinette. — Lè parrain et la marraine de la petite cloche ont été M. Auguste Tartarin Mde Marie-Augustine-Rosalie Lambert, épouse de M. Pierre Minelle, propriétaire à Sergy, qui ont imposé à la cloche les noms de Marie-Augustine-Rosalie, et ont les parrains et marraines susdits signé avec nous.

Elles portent les inscriptions qui suivent :

Grosse Cloche

Fleurs allongées précédant l'inscription. — 1826 NOUS AVONS ETE BENITES PAR M LOTHLIER (1) CURE DOYEN DE PERE (2) M MARCHANT DESERVANT DE SERGY

JAY ETE NOMMEE EMELIE PAR M CHARLE STAVE (3) DE VALSERY GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE ET PAR DAMME

EMELIE DANDRE (4) SON EPOUSE LAMBERT FRANCOIS JOSEPH PREVOST MAIRE M PIERRE MINELLE ADJOINT M AUGUSTIN TARTARIN

MARGUILLIER EN CHEF MESSIEURS VEROUDART PREVOST TARTARAIN (5) PERE ET FILS H BOIVIN-CHOPIN DAMERY PLATEAUX BOUCHE B BOIVIN DU CONSEIL

Dans le filet du bas on lit :

CHAMBERLIN ET CHERON FONDEUR A FRESNE CANTON DE FERE NOUS ONT FAITES. — Quelques fleurettes et ensuite : D... S N (6) TELLIEZ (7) ..... (8) R INSTITUTEUR (9).

Ornementations : Croix nue sans Christ, avec feuilles aux angles et terminée par des fleurs de lis; elle repose sur une

(1) Lothelier.
(2) Fère.
(3) Estave.
(4) D'André.
(5) Tartarin.
(6) Lettres effacées en partie.
(7) *Telliez* gravé au burin, ainsi qu'une croix en suivant.
(8) Lettres effacées.
(9) L'instituteur s'appelait Jean-François-Gautier Telliez.

bande de rosaces. — Trois fleurs de lis accompagnées de feuilles trilobées.

Diamètre : 0m85, hauteur : 0m67.

Sur ces deux cloches les lettres ou inscriptions sont en caractères grossièrement faits; un des côtés des lettres est surtout très saillant.

Moyenne Cloche

1826 JAI ETE NOMMEE SIMONNE ANTOINNETTE (*sic*) PAR JEAN PIERRE SIMON VEROUDART PRE (une fleur de lis sur 3 filets).

A CAMP COMMUNE DE SERGY ET PAR MARIE THERESE ANTOINETTE CHOPIN EPOUSE DE M LOUIS

FRANCOIS PREVOST CULTIVATEUR

Figures : 4 fleurs de lis et feuilles. — Croix ornementée comme à la petite.

Diamètre : 0 m 74 ; hauteur : 0 m 58.

Non signée.

Petite Cloche

1826 JAY ETE NOMMEE MARIE AUGUSTINE ROSALIE PAR MR CHARLE (*sic*) AUGUSTE TARTARIN

PRE (1) ET PREMIER MARGUILLIER DE LA FABRIqUE DE SERGY ET PAR MARIE AUGUSTINE

ROSALIE LAMB (2) ERT EPOUSE DE MR PIERRE JOSEPH MINELLE PRE DEMEURANT A SERGY

Figures : 2 fleurs de lis et feuilles trilobées. — Croix composée de rosaces sans Christ, avec 2 fleurs de lis au bout des

(1) Pour père.

(2) Le B est un D est mal fait.

ornementations du piédestal; la tête et les bras terminés aussi par des fleurs de lis.

Diamètre : 0 m 68; hauteur : 0 m 53.

Sur une pièce de bois supportant le mouton de la petite et de la moyenne cloche, on lit gravé au ciseau :

FAIT PAR LAMBERT CHP A FERE 1776 X.

Le donjon au-dessus des cloches paraît avoir été voûté car on y voit dans les angles les amorces des arceaux, deux ornementées d'un coquillage et les autres d'une espèce de figure d'animal.

La ferme de Favières, dépendance de Sergy, restes d'une ancienne maison de chevaliers de Malte, possède une petite clochette de 0m338 de diamètre et de 0m28 de hauteur; elle porte l'inscription suivante :

† LE SVIS A MONSIEVR DE BARADAT (1)
DEM (2) A SOISSONS LAN 1639 P LINOTTE MA FAICT (3).

Sur la clochette de Favières, il y a un blason *de... à la fasce de...* accompagné de deux roses *de...* (deux en chef et une en pointe), ayant pour support deux lions armés et lampassés *de...*

L'écu est surmonté d'un casque de marquis.

Ce Baradat était seigneur de Damery et vicomte de Verneuil; la famille était originaire de Navarre (1495). — Il portait pour armes : d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois roses d'argent.

---

(1) Une fleurette suit le nom.

(2) *Dem* est surmonté d'un trait horizontal servant d'abréviation à demeurant.

(3) Nous pensons qu'il faudrait plutôt lire : P. Linotte demeurant à Soissons ma faict l'an 1639, car le fondeur P. Linotte habitait Soissons.

XX. — SERINGES-ET-NESLES

L'église de Seringes n'a qu'une cloche.
Voici son inscription :

☞ LAN 1779 IAY ETE BENIE PAR M^{E} NICOLAS REMARD CURE DE CETTE PAROISSE ET NOMME CHARLOTTE PAR H^{TE} ET P^{TE} DAME
☞ CHARLOTTE LUCIE VICTOIRE BOUTHILLIER VEUVE DE E T P (1) S^{GR} FERDINAND ADRIEN DE LA VIEFVILLE MARQUIS (2) DORVILLE BARONE
☞ DE NESLE ET DE SERINGE H E T P (3) S^{GR} CHARLE LEON MARQUIS (4) DE BOUTHILLIER CHEVALIER S^{GR} DESAIX DANGELLON RIAN
☞ COLONEL EN SEGON DU R^{GT} DE BEAR (5)

Filet en bas de la cloche :
PIERRE RENOIRE MARGUILIER EN CHARGE PIERRE HANCIEN M^{TRE} DECOLLE

Filet au-dessous :
SIMON JEAN ET LOUIS MAGDELAINE CHERON PERRE ET FILS M^{TRE} FONDEURS A MEAUX NOUS ONT FAITE

Figure : Crucifixion sur piédestal fleuré avec vierge agenouillé au pied de la croix.
Diamètre : 1^{m}03; hauteur : 0^{m}85.

(1-3) Pour *haut* et puissant sans doute; lettres mal formées et bloquées.
(2-4) Le Q au marquis est ainsi fait : q et non Q.
(5) Bearn.

Dans le chœur de l'église de Seringes, à 2 mètres du sol, dans la muraille du côté nord se trouve scellée une pierre blanche de $0^{m}51$ de haut et de $0^{m}54$ de large, surmontée d'une crucifixion avec tête de mort, au pied de laquelle sont agenouillés deux personnages, l'un barbu vêtu d'un manteau et l'autre représentant un religieux, le tout en relief; l'inscription suivante est gravée en creux.

Le commencement de cette inscription paraît manquer.

DEVX DIVERS ENDROITS PORTES PAR SON
EESENT PR GANCOY CINTEM (1) A FONDE PR LE
PREDICATEVR DE FERE QVI VIENDRA
CELEBRER LA MESSE A NOEL ET A PASQVES
SOIXANTE SOLZ TRENTE (2) PAR CHACVN
DESD IOIR (3) TEM A DELAISSE A LEGLISE DVD
SERINGES VN CALICE DARGENT DORE
AVEC LE BVIRETES ET AVTRES ORNEMENS
DEGLISE A LA CHARGE DE 4 SALVT APRES
LES VESPRES DES 4 IOVRS NOTAVX TEM
A DONNE VNE CLOCHE PESANTE SEPT
CENS VNZE (4) LIVRES
VOVS QVI SEREZ (5) MES SVCCSSEVRS PRENEZ DICY LA CONNESSANCE DE TRE FIDELS EXECVTEVRS DES LEGS FAITS PR MA DELIVRANCE PRIER DIEV POVR SON AME

Le hameau de Nesle possède une chapelle dont la cloche porte l'inscription suivante :

† LAN 1805 JE DOITS (*sic*) MON EXISTANCE (*sic*) AU (*sic*) HABITANTS DU HAMEAUX (*sic*) DE NESLE SOUS LINVOCATION
DE LA STE VIERGE FAITE PAR J B ANTOINE.

Figure : Crucifixion avec vierge embrassant la croix; extrémités avec fleurs de lis reposant sur siège fleuré. — A gauche, vierge mère avec sceptre. — A droite, Saint Nicolas étendant la main droite au-dessus d'une sorte de vase à fleurs contenant trois enfants.

Quelques ornements au-dessous des filets.

(1-3) Item.

(2) Rente.

(4-5) Le z est un 3.

LE CLERGÉ

NATIF DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY

ERRATUM

Des **abbés COLLARD,** nous possédons « Sermons et exhortations chrétiennes », puis « les discours de l'Institution Saint-Charlemagne » à Ribemont.

V. Paris, librairie Eug. Belin, 1869.

L'**abbé GEOFFROY** a fait aussi diverses pièces de théâtre qui ont eu quelque retentissement. Il a composé également un « Discours pour le service anniversaire de l'abbé Leredde, curé d'Ardon ».

Librairie Huet, rue du Pont-Royal, Chauny.

L'**abbé MARY** qui est de l'arrondissement de Château-Thierry est né en réalité à Verdon (Marne), non à Crézancy.

Le **chanoine MONDET** fut aussi aumônier du Collège de Soissons, et s'occupa de Sociétés de persévérance et de Secours mutuels.

V. son ouvrage chez Fossé d'Arcosse, documents rares alors pour l'époque sur ces « Œuvres humanitaires ».

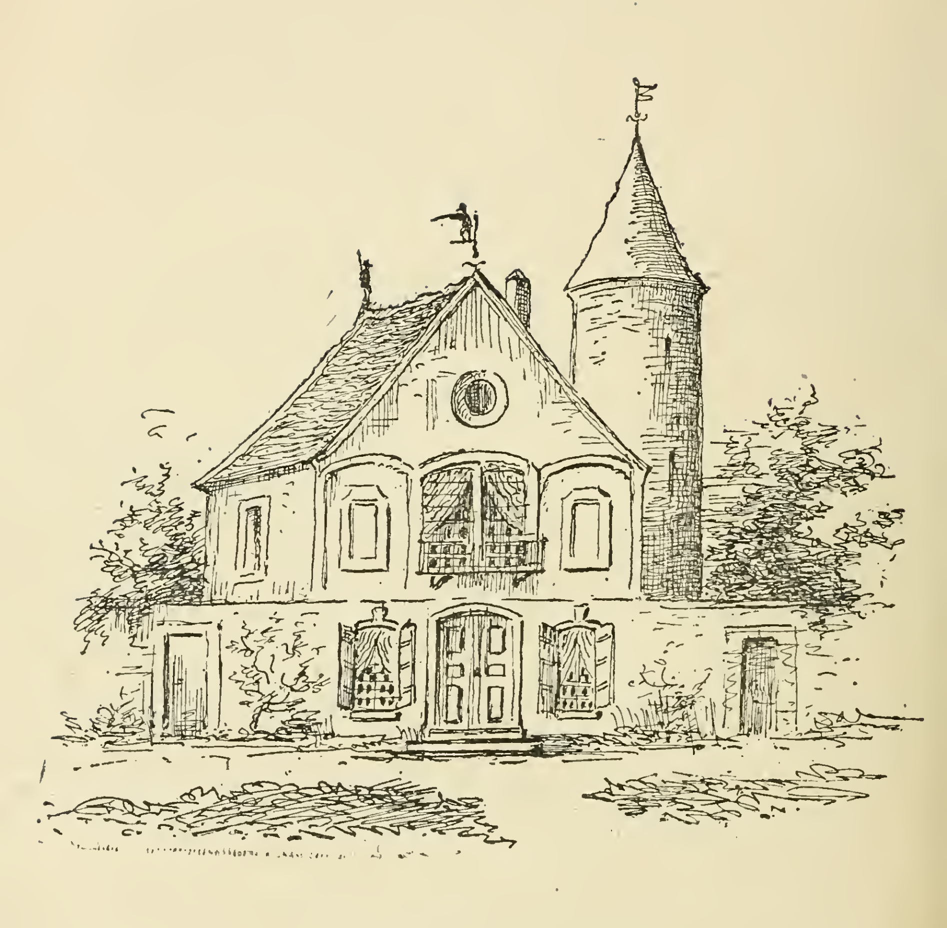
M. POTTIER fut officier de l'Instruction publique et contribua à la fondation de Saint-Charlemagne de Ribemont.

M. ROBERT est né en 1868 et non en 1867.

M. ROUCHAUSSÉ, Jules, le 2 Novembre et non le 22.

M. ROUCHAUSSÉ, René, en 1881 et non en 1851 comme il a été imprimé par erreur.

N. G.



LA MAISON DES FUSILIERS

(Voir pages 113 à 120.)

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1903

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

TRAVAUX ET RAPPORTS

Château-Thierry. — Imp. de « l'Echo Républicain de l'Aisne ».

